

PHONOLOGIE ET MORPHOLOGIE DU SONINKE: UNE ANALYSE NON LINEAIRE

**Inauguraldissertation
zur Erlangung des Akademischen Grades
eines Dr. phil.**

**vorgelegt dem Fachbereich 12 - Sozialwissenschaften
der Johannes Gutenberg-Universität
Mainz**

**von
Anna Marie Diagne
aus Asnières-sur-Seine
Mainz
2006**

Referent:

Korreferent:

Tag des Prüfungskolloquiums: 9. Februar 2004

A mes Parents

Remerciements

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SYMBOLES	xi
INTRODUCTION	1
Typologie linguistique	1
Corpus et informateurs	3
Problématique	3
PREMIERE PARTIE: THEORIE	6
1 Principes généraux	6
1.1 Organisation modulaire de la grammaire	6
1.2 Catégories	8
1.2.1 Domaine	8
1.2.2 Elément	9
1.3 Relations structurelles	10
1.3.1 Intégration structurelle des catégories	10
1.3.2 Alignement des catégories, directions et niveaux de licence	11
1.3.3 Dominance	12
1.3.4 Gouvernement	13
1.4 Dérivation	14
1.4.1 Lexique	14
1.4.2 Contraintes universelles	15
1.4.3 Fonction d'ordonnancement	16
1.4.4 Paramétrie	18
1.5 Processus grammaticaux	18
2 Morphologie	20
2.1 Rôle des modules en morphologie	20
2.2 Fonctions syntaxiques des lexèmes	21
2.2.1 Enonciation et constituants syntaxiques	21
2.2.2 Types de lexèmes	22
2.3 Dérivation lexémique	24
2.3.1 Limites morphologiques	24

2.3.2	Dérivations simple et complexe	25
2.4	Les morphèmes et leurs fonctions	26
2.4.1	Types de morphèmes	26
2.4.2	Structure	27
2.4.3	Fonctions lexémiques des morphèmes	28
2.5	Sémantique	28
2.5.1	Unités terminales	29
2.5.2	Organisation du domaine sémantique	30
2.5.2.1	Domaine sémique	32
2.5.2.2	Domaine catégorémique	32
2.5.2.3	Relations de gouvernement et de dominance	33
2.5.2.4	Niveaux morphologiques de grammaticalisation sémantique	34
2.6	Expression phonologique	34
3	Mélodie	37
3.1	Préliminaires	37
3.1.1	Propositions antérieures	38
3.1.1.1	Traits phoniques et oppositions phonologiques	38
3.1.1.2	Conception élémentaire de KLV 1985	41
3.1.2	Nouvelles propositions	43
3.1.2.1	Définition de l'élément	43
3.1.2.2	La notion d'activation d'élément	44
3.1.2.3	La notion d'élément marqué	45
3.2	Propriétés acoustiques élémentaires	47
3.2.1	Résonance	48
3.2.1.1	Éléments mineurs	49
3.2.2	Mode	50
3.2.3	Obstruction	50
3.2.4	Niveau tonal	51
3.2.5	Registre tonal	52
3.3	Domaines mélodiques	52
3.3.1	Matrices d'éléments	52

3.3.1.1	Canaux combinatoires	52
3.3.1.2	Éléments majeurs.....	55
3.3.2	Nœuds-racine et affiliation mélodique	56
3.3.2.1	Nœuds soniques.....	56
3.3.2.2	Nœud tonal	58
3.3.2.3	Connexion entre nœud sonique et nœud tonal.....	58
3.4	Relations structurelles.....	59
3.4.1	Dominance acoustique.....	59
3.4.1.1	Dominance acoustique au sein d'une matrice	59
3.4.1.2	Dominance acoustique entre matrices	60
3.4.2	Licence, contrastes et sous-spécification.....	62
3.4.3	Gouvernement des configurations mélodiques.....	65
3.4.3.1	Gouvernement élémentaire.....	65
3.4.3.2	Gouvernement par une limite morphologique.....	66
3.5	Configurations lexicales et correspondances phonétiques	67
3.5.1	Cas d'ambiguïté définitoire	67
3.5.2	Systèmes tonals et concept de marque	68
3.6	Propriétés acoustiques dérivées	70
3.6.1	Sonorité et force grammaticale.....	70
3.6.2	Quantité	73
3.7	Complexité segmentale	74
3.7.1	Complexité vocalique	74
3.7.2	Consonnes complexes	74
3.7.3	Tons complexes	75
4	Prosodie	78
4.1	Préliminaires.....	78
4.1.1	Les concepts de position et d'élément prosodique.....	78
4.1.2	Les limites en prosodie.....	78
4.2	Prosodification sonique.....	79
4.2.1	Directions de prosodification et positionnement des nœuds soniques.....	79
4.2.2	Affiliation prosodique des éléments soniques.....	80

4.2.3	Systèmes d'affiliation vocalique	83
4.2.4	Systèmes d'affiliation consonantique.....	85
4.2.4.1	Première position.....	85
4.2.4.2	Deuxième position.....	87
4.3	Filiation sonique des éléments prosodiques	88
4.3.1	Éléments prosodiques sans filiation	89
4.3.2	Éléments prosodiques à filiation partielle non marquée.....	91
4.3.3	Formation d'un glide sur base prosodique	93
4.3.4	More à affiliation partielle marquée	93
4.4	Gouvernement morphologique.....	94
4.5	Syllabation.....	95
4.5.1	Domaines syllabiques.....	95
4.5.2	Types de syllabes.....	96
4.5.2.1	Syllabes simples	96
4.5.2.2	Syllabe complexe.....	97
4.5.3	Processus d'affiliation syllabique.....	98
4.5.4	Éléments non syllabifiés.....	99
4.6	Prosodification tonale	100
	Résumé des changements théoriques	103
	DEUXIEME PARTIE : PHONOLOGIE DU SONINKE	105
5	Système sonique	105
5.1	Matrices soniques	105
5.1.1	Résonance.....	105
5.1.2	Mode et obstruction.....	106
5.2	Consonnes.....	108
5.2.1	Inventaire de surface.....	108
5.2.2	Corrélations morphologiques	110
5.2.2.1	Séquences nasale + consonne 	111
5.2.2.2	Séquences consonne + nasale 	118
5.2.3	Structures lexicales.....	126
5.3	Voyelles.....	129

5.3.1	Inventaire de surface.....	129
5.3.2	Corrélations morphologiques	130
5.3.2.1	Règles d'assimilation vocalique	131
5.3.3	Structures lexicales.....	140
5.4	Propagation sonore par inversion de dominance morphémique.....	142
5.5	Prosodification sonore	144
5.5.1	Structures complètes.....	144
5.5.2	Structures déficientes.....	146
5.5.3	Affiliation des éléments sonores.....	148
5.5.4	Filiation des éléments prosodiques épenthétiques.....	148
5.5.4.1	Syllabation.....	150
6	Système tonal.....	152
6.1	Types d'unités et affiliation tonale	152
6.1.1	Morphèmes partiellement tonals	152
6.1.2	Morphèmes atones.....	153
6.1.3	Unités tonales	153
6.2	Catégories tonales et rapports de marque	155
6.3	Inventaire de surface et inventaire lexical	158
6.4	Organisation de l'espace tonal.....	159
6.5	Processus grammaticaux.....	161
6.5.1	Propagation.....	161
6.5.1.1	Règles de propagation tonale.....	161
6.5.1.2	Propagation lexicale	162
6.5.1.3	Propagation de surface.....	166
6.5.2	Assignment grammaticale	168
6.6	Prosodification tonale	171
TROISIEME PARTIE : MORPHOLOGIE DU SONINKE		174
7	Information pré-dérivée.....	174
7.1	Sémantique	174
7.1.1	Sémèmes.....	174
7.1.1.1	Dénotation	174

7.1.1.2	Domaine non aléatoire.....	175
7.1.1.3	Groupes sémiques.....	175
7.1.2	Catégorèmes	176
7.1.3	Relations de dominance et de gouvernement	177
7.1.3.1	Gouvernement syntaxique.....	177
7.1.3.2	Marque sémantique et interactions phonologiques	177
7.2	Caractéristiques morphosyntaxiques.....	178
7.2.1	Les types de morphèmes et leurs fonctions.....	178
7.2.1.1	Racines	178
7.2.1.2	Semi-racines	179
7.2.1.3	Désinences sémiques	181
7.2.1.4	Auxiliaires de dérivation	183
7.2.1.5	Morphèmes flexionnels	185
7.2.2	Domaines lexémiques.....	188
7.2.2.1	Base	189
7.2.2.2	Domaine dérivatif et marqueur nominal.....	189
7.2.2.3	Domaine flexionnel	190
7.3	Schèmes d'énonciation.....	190
7.3.1	Introduction	190
7.3.2	Expression prédicative.....	192
7.3.3	Expression argumentale.....	194
8	Dérivation lexémique simple.....	198
8.1	Verbes.....	199
8.1.1	Formes lexicales à radical verbal.....	200
8.1.1.1	Racines complètes	200
8.1.1.2	Racines incomplètes à double indice flottant	203
8.1.1.3	Racines incomplètes à dominance non marquée	204
8.1.1.4	Racines incomplètes à dominance marquée	207
8.1.2	Formes lexicales à radical nominal	210
8.1.2.1	Semi-racine nominale.....	210
8.1.2.2	Racine à double catégorème.....	211

8.1.3	Classes sémiques de verbes	212
8.1.4	Gérondif.....	213
8.1.4.1	Structure sémantique	214
8.1.4.2	Structure phonologique	216
8.2	Adverbes.....	219
8.2.1	Adverbes prédicatifs	221
8.2.1.1	Auxiliaires	221
8.2.1.2	Copules	223
8.2.2	Marqueurs d'argument	224
8.2.2.1	Marqueur d'objet	224
8.2.2.2	Marqueurs d'adjet.....	225
8.2.3	Marqueurs de proposition dépendante.....	226
8.2.4	Adverbes modalisateurs.....	226
8.2.5	Substituts subjectaux	227
8.3	Noms.....	231
8.3.1	Noms propres.....	231
8.3.2	Substantifs	232
8.3.2.1	Dérivation à partir d'un radical nominal	234
8.3.2.2	Dérivation de substantifs à partir d'un radical verbal.....	239
8.3.2.3	Classes sémiques de substantifs	241
8.3.3	Pluralisation flexionnelle.....	242
8.3.3.1	Substantifs à racine complète	242
8.3.3.2	Substantifs à indice hiérarchique non basique.....	244
8.3.3.3	Substantifs à indice hiérarchique basique.....	245
8.3.3.4	Substantifs à dominance marquée	245
8.3.4	Flexion de complétude	247
8.3.5	Noms de parenté et hiérarchisation substantivale.....	248
8.4	Déterminants.....	250
8.4.1	Définir la définitude	250
8.4.2	Définitude et inférence sémique	251
8.4.3	Le traitement de Diagana 1994.....	252

8.4.4	Le marqueur de complétude	254
8.4.5	L'article défini	258
8.4.6	Déterminants indéfinis.....	260
8.4.7	Déterminants déictiques	263
8.4.8	Déterminants numériques.....	265
8.5	Indices énonciatifs	275
8.5.1	Pronoms basiques	275
8.5.2	Pronoms déictiques.....	276
8.5.3	Une hypothèse sur la formation des indices énonciatifs du soninké	278
9	Dérivation complexe	285
9.1	Complexité basique	285
9.1.1	Bases liées par un lien morphémique	285
9.1.2	Bases juxtaposées	291
9.1.3	Réduplication.....	292
9.2	Complexité dérivationnelle	293
9.2.1	Suffixes complexes.....	293
9.2.1.1	Suffixes comprenant un changeur de catégorie neutre.....	293
9.2.1.2	Suffixe comprenant un changeur de catégorie actif	297
9.2.1.3	Suffixes comprenant un lien morphémique.....	298
9.2.2	Suffixes simples.....	302
	CONCLUSION	305
	BIBLIOGRAPHIE	308

ABREVIATIONS ET SYMBOLES

Domaines

: limite lexémique externe
• : limite prosodique (syllabique)
+ : limite morphémique
= : limite lexémique interne
Lf : limite finale de domaine
Li : limite initiale de domaine

Mélodie

Res.: résonance
C : consonne
V : voyelle
G : glide
S : nœud-racine sonique
T : nœud-racine tonal
E : Element actif
@ : Element neutre
ATR : Advanced Tongue Root
RTR : Retracted Tongue Root

Prosodie

μ : more
o : a-more
At. : attaque
No. : noyau
Co. : coda
Syl. : syllabe
Pos₁ : première position
Pos₂ : deuxième position

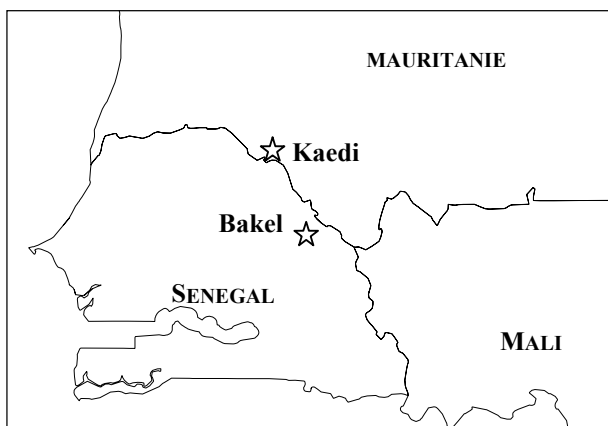
Morphologie

ad. pred. : adverbe prädicatif
CCN : changeur de catégorie neutre
SR : semi-racine
N : catégorème nominal
V : catégorème verbal
compl. : complétude
DS : désinence(s) sémique(s)
Exp.phon. : expression phonologique
gér. : gérondif
LM : lien morphémique
m.adj. : marqueur d'adjet
Pro : pronom
Exp.phon. : expression phonologique
R : racine

INTRODUCTION

L'étude que nous présentons est basée essentiellement sur la variante du soninké parlée à Bakel. La ville de Bakel est située à l'est du Sénégal à la frontière avec le Mali et la Mauritanie :

Situation géographique de Bakel



Typologie linguistique

Le soninké fait partie de la famille Mandé. Plusieurs classifications internes de ce groupe de langues ont été proposées (Greenberg 1963, Welmers 1971, Köhler 1975, Bimson 1978, Galtier 1978, Dwyer 1989, Kastenholz 1996). La lexicostatistique est la méthode qui a été le plus souvent employée pour la classification. Les biais que cette méthode présente ont été discutés dans Kastenholz 1991/92 et 1996. La classification la plus récente celle de Kastenholz 1996 se démarque des précédentes par l'utilisation de l'innovation lexicale comme méthode de classification.

Les classificateurs divisent ce groupe comprenant environ 30 langues en deux parties, un groupe ouest et un groupe est. Le soninké est classé dans le groupe « ouest » qui selon les auteurs est différemment délimité. Le classement du soninké selon les principaux chercheurs qui ont travaillé sur la classification du mandé est présenté ci-dessous (les tableaux sont adaptés de Kastenholz 1996) :

Classifications basées sur la lexicostatistique

<i>Welmers</i>		<i>Greenberg/ Köhler</i>		<i>Bimson</i>		
Nord-ouest		ouest		Nord-ouest étendu		
Nord	Sud-ouest	Savane sahélienne	Forêt tropicale	soninke	samogo	Nord-ouest
soninke		soninke		+ bozo		

<i>Galtier</i>				
Division ouest				
Nord-ouest	central	Sud-ouest	Samogo	samogo-don
soninke			bozo	

Classification basée sur l'innovation lexicologique

<i>Kastenholz</i>			
Mandé ouest			
Central/sud-ouest	Nord-ouest		
	soninké-bobo		samogo
	soninke-bozo		
	bozo	soninke	

A l'intérieur du groupe Mandé le soninké est le plus souvent mis en relation avec le bozo. Les résultats statistiques de Bimson 1978 montrent cependant que le bozo est plus proche du bambara avec lequel il partage 35,5% de son vocabulaire que du soninke (30%). Kastenholz 1996 indique par ailleurs que selon la méthode d'évaluation du décompte statistique employée, le bozo pourrait tout aussi bien être classé dans le même groupe que les langues mandingues, ce qui ferait du soninké la seule langue d'un groupe de même niveau que les divisions samogo et nord-ouest de Bimson. La comparaison des innovations lexicales dans les différentes langues en question permet à Kastenholz 1996 de classer le soninké et le bozo dans le groupe nord-ouest tandis que les langues mandingues, dont le bambara fait partie, appartiennent dans sa répartition à la sous division centrale appartenant au groupe central/sud ouest.

A l'extérieur du groupe, Creissels 1981 a remarqué que les similarités du songhay avec le soninké sont relativement nombreuses mais non avec les autres langues du groupe Mandé (Kastenholz, 1991/92).

Corpus et informateurs

Le corpus de cette étude a été collecté à Bakel lors de deux séjours sur le terrain. Le premier a duré deux mois d'avril à mai 1999 et le second six mois, d'avril à septembre 2000. Mes informateurs principaux ont été Messieurs Diaman Bathily et Ousseynou Bomou. Des moniteurs en alphabétisation ont également contribué de manière occasionnelle à l'enrichissement de notre base de données. Les questionnaires ont été basés dans un premier temps sur le lexique soninké-français publié par la SIL (Smeltzer & Smeltzer 1997). La traduction des gloses du lexique par les informateurs a permis d'obtenir une large banque de donnée de lexèmes verbaux et nominaux et d'avoir un aperçu des disparités lexicales, phonologiques et sémantiques pouvant exister entre le vocabulaire recensé dans le lexique de la SIL et celui de nos informateurs. L'analyse préliminaire de ce corpus de base a abouti au classement des formes collectées en différentes classes sur la base desquelles différents paradigmes phrastiques ont été testés permettant la collecte d'un corpus important de phrases. Les paradigmes ont été en partie élaborés à partir des questionnaires de phrases Bouquiaux & Thomas 1987. Certains des exemples présentés dans Diagona 1995 et Diagona 1994 ont également été repris. Ils ont été explicitement signalés lorsqu'ils apparaissent dans ce travail.

Problématique

Trois thèses à vocation grammaticale existent sur le soninké. Les deux premières sont de Ousmane M. Diagona. Il s'agit respectivement de sa thèse de troisième cycle (Diagona 1980) et de sa thèse d'état (Diagona 1995). Diagona 1995 est une version élargie à la syntaxe et au sens de Diagona 1980 qui était limitée à la phonologie et à la morphologie. Bien que publiée un an plus tôt la thèse de Yacouba Diagona, fait suite à Diagona 1995. Les *Éléments de grammaire du soninké* publiés en 1994 s'étendent de la phonologie à la syntaxe avec une tentative d'application des principes de la phonologie de la réaction aux problèmes posés par la phonologie de la langue. L'étude que nous présentons doit énormément aux travaux de ces deux linguistes et peut être considérée à juste titre comme un approfondissement de leur travail et de celui de ceux qui ont contribué par leurs articles à une meilleure visibilité grammaticale du soninké.

L'existence de travaux grammaticaux d'envergure sur le soninké rendait superflue la rédaction d'une nouvelle monographie se limitant à décrire le dialecte de Bakel, même s'il est vrai que les variétés sénégalaises de la langue n'avaient pas encore été documentées. Les particularités dialectales phonologiques et morphologiques sont en effet peu nombreuses entre les différents parlers dont les locuteurs se comprennent parfaitement. Il nous a semblé de ce fait plus intéressant de chercher à résoudre les problèmes que posent les interactions phonologiques et morphologiques en soninké. L'idée de départ était de décrire en priorité le système tonal du parler de Bakel. Une description tonale présuppose cependant d'avoir une idée claire des interactions soniques, prosodiques et morphologiques de la langue à étudier. Devant le nombre grandissant de questions sans réponses que notre analyse soulevait, par exemple concernant l'élision de certaines voyelles dans la

composition, le système tonal est devenu un objectif secondaire, laissant la précedence à une description approfondie des systèmes sonique et morphologique de la langue.

La recherche de solutions aux énigmes phonologiques auxquelles j'ai été confrontée m'a amené à reformuler, en espérant les avoir améliorées, certaines propositions de la théorie substantive utilisée, à savoir celle de la rection (Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985). L'inventaire d'éléments que la théorie offrait dans sa version originale et la définition qu'elle en proposait ne permettait pas de décrire de manière satisfaisante les sons et d'expliquer les interactions constatées en soninké. Les propositions que nous faisons dans ce travail basent la description de chaque élément sur des critères de phonétique articulatoire et/ou acoustique. Dans le même esprit, le résultat de surface que leurs interactions provoquent doit pouvoir être justifiable par des critères de force grammaticale et de marque. L'idée de recomposition et d'expansion de l'inventaire élémentaire de la théorie de la rection n'est pas nouvelle. Harris 1994 a dans ce domaine accompli un travail important notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'inventaire des éléments consonantiques. La théorie s'était en effet jusqu'alors presque uniquement préoccupée de l'élaboration d'éléments vocaliques visant à expliquer les interactions dans les systèmes ATR/RTR et la mélodie des segments épenthétiques. Les propositions et la conception élémentaires de ce travail sont basées sur la méthodologie de Harris 1994, bien que sur certains éléments nos suggestions soient différentes. L'inventaire élémentaire a été conçu essentiellement pour les besoins du soninké. Cependant dans une perspective universaliste, des éléments non pertinents pour le soninké ont été discutés tels que ceux caractéristiques des mouvements de la racine de langue, en raison de leur importance dans la discussion dans la théorie de la rection et pour souligner le caractère non fermé de l'inventaire présenté. L'inventaire que nous proposons compte des éléments tonals et une explication des interactions qu'ils peuvent entretenir dans différents types de systèmes tonals.

La prosodie a également dans le domaine phonologique fait l'objet d'une adaptation théorique motivée en premier lieu, comme toutes les autres propositions faites dans ce travail, par la situation constatée en soninké. Je me suis appesantie sur les conditions d'affiliations du matériau sonique au matériau prosodique et sur les différentes structures syllabiques que les séquences éléments prosodiques permettent de former.

La détermination des catégories morphologiques et de leurs interactions a conduit à l'introduction dans ce travail d'un certain nombre de propositions sur la structure sémantique. La sémantique étant un module substantiel comme la phonétique, un procédé de grammaticalisation de ses unités a été proposé afin que celles-ci puissent entrer dans la constitution d'unités morphologiques. L'idée que nous défendons ici est que les unités sémantiques sont conçues selon le même principe que les éléments phonologiques : Les éléments sémantiques sont regroupés en entités selon un rapport de marque et émergent en surface selon les rapports de force qu'ils entretiennent.

L'étude des lexèmes d'une langue implique de leur donner une définition syntaxique. A cet effet une section de la partie théorique est consacrée à l'analyse des types d'énoncés

pertinents pour une analyse morphologique. Dans l'étude de la morphologie du soninké, les structures d'un énoncé simple et d'un énoncé complexe seront présentées.

Un souci de cette étude a été de présenter le même type de structure organisationnelle pour les catégories de tous les modules linguistiques. La partie théorique débute pour cette raison sur les principes généraux qui à mon sens régissent la structure des domaines quelle que soit leur appartenance modulaire et sur le type de relations structurelles qu'ils entretiennent. Les interactions entre les différentes catégories sont dans cette étude gouvernées selon les principes de la théorie de l'optimalité (Prince & Smolensky 1993). La grammaire est conçue comme une séquence de contraintes universelles organisées dans chaque langue de manière à ne faire émerger en surface que les formes optimales compte tenu de la hiérarchie considérée. Cependant le générateur de forme ainsi que la fonction d'évaluation ne sont pas retenus ici, raison pour laquelle on n'y trouvera pas de tableaux d'évaluation. A la place de ces outils est proposée une fonction d'ordonnement des contraintes agissant sur une hiérarchie universelle non marquée.

Les neuf chapitres de cette étude sont organisés en trois parties. La première consacrée au développement des options théoriques adoptées comporte quatre chapitres. La seconde partie est consacrée à la phonologie du soninké. Les systèmes mélodiques consonantiques, vocalique et tonal y sont présentés et analysés ainsi que la prosodie sonique et tonale. La troisième partie traite de la morphologie de la langue. Le chapitre le plus important est celui traitant de la dérivation simple. Les différentes classes de lexèmes y sont définies. Ce chapitre est précédé de celui regroupant l'information pré-dérivée, concernant la sémantique, l'énonciation et les types et fonctions des morphèmes. La dérivation complexe constitue le dernier chapitre de la morphologie. Elle décrit les procédés de dérivation de différentes classes sémiques à partir de lexèmes simples.

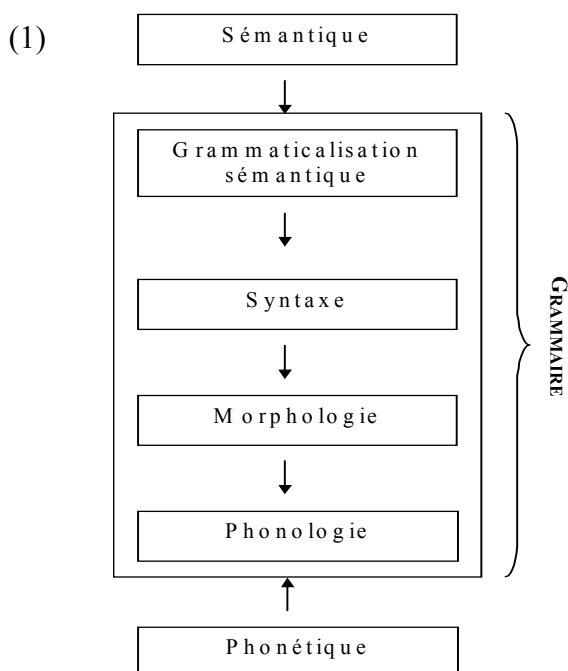
PREMIERE PARTIE: THEORIE

1 Principes généraux

1.1 Organisation modulaire de la grammaire

La grammaire est organisée en différents modules intégrés en une structure hiérarchisée. Deux modules extra grammaticaux l'approvisionnent en unités substantielles : les modules sémantique et phonétique. Le module phonétique permet de donner une forme sonore aux unités de sens issues du module sémantique. Le rôle d'une grammaire est d'organiser les informations de ces modules en un système linguistique.

Les modules grammaticaux sont ordonnés selon la taille des unités qu'ils englobent et les implications qu'ils présupposent : Ainsi le module syntaxique contenant les unités du même nom domine le module morphologique et par implication le module phonologique, du fait que le module morphologique domine ce dernier. Les modules grammaticaux sont de type formel : ils organisent de manière abstraite les unités substantielles en un système de communication linguistique. Les catégories qui les composent entretiennent des corrélations avec le matériau substantiel : Les unités phonologiques sont définies à partir du matériau phonétique, tandis que les unités morphosyntaxiques sont une combinaison d'unités sémantiques et phonétiques. L'ordonnement hiérarchisé des modules reflète une conception de la production des unités linguistiques du sens vers la production phonétique (Mohanan 1996) :



La morphologie et la phonologie sont l'objet de la présente étude. Leur analyse ne peut cependant se faire de manière indépendante des autres modules : la description de la phonologie présuppose une certaine conception de la phonétique, de la relation existant entre unités phonologiques et phonétiques d'une part et des interactions existant entre unités phonologiques et morphologiques d'autre part. La description de la morphologie d'une langue est un sujet encore plus complexe : Cet objectif demande à la fois de définir les unités sémantiques ainsi que leurs modalités de grammaticalisation, d'établir leurs liens avec les unités phonologiques et d'expliquer les fonctions syntaxiques que les unités morphologiques sont susceptibles d'assumer.

La direction de la relation entre les modules formels exprime des rapports de précédence et de contenu. Chaque module supérieur contient celui qu'il licencie et participe à la définition des unités du module inférieur. Cette position, que nous défendons, est en contradiction avec l'idée de projection qui veut que les catégories grammaticales supérieures soient formées à partir de la projection d'unités inférieures (Anderson & Ewen 1987, Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985, Charrette 1991). Les seuls points de projection de la structure figurée en (1) sont les modules substantiels : ils fournissent les intrants nécessaires à la formation des unités formelles élémentaires.

Les modules grammaticaux sont de nature composite. Ils englobent plusieurs sous modules dont les unités permettent de former des catégories de rang supérieur au sein du même module ou d'un module supérieur. Les sous modules phonologiques vont être l'objet d'une attention particulière dans cette étude : la prosodie et la mélodie feront ainsi l'objet d'une description théorique détaillée avec application au cas du soninké.

Les aspects relevant de la syntaxe et de la sémantique seront abordés dans la discussion de la morphologie. Du fait qu'ils ne constituent pas des objectifs directs de l'étude, ils ne sont

pas traités dans un chapitre qui leur est propre. Les points qui seront abordés sont l'énonciation et l'intégration grammaticale des unités sémantiques.

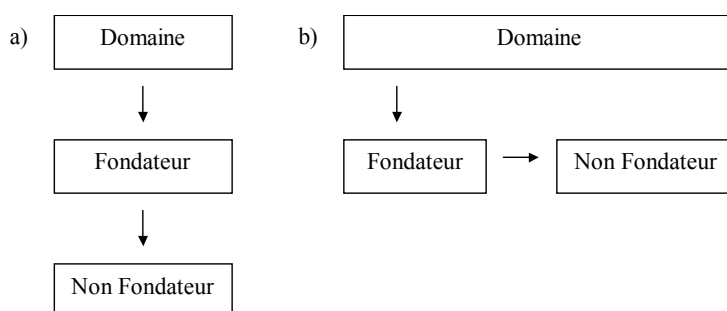
Dans la suite de ce chapitre, les catégories et les relations structurelles communes à tous les modules grammaticaux vont être présentées. Deux types de catégories sont pris en considération : les domaines et les éléments. Ces catégories entretiennent des relations de licence, de dominance et sous certaines conditions de gouvernement. Ce chapitre préliminaire sera clôturé par la présentation des principes de dérivation adoptés et des processus grammaticaux les plus fréquents.

1.2 Catégories

1.2.1 Domaine

Un domaine est une catégorie maximale ou intermédiaire pouvant englober soit un ou plusieurs autres domaines de taille inférieure, soit des éléments. Lorsqu'il est composé, ses constituants entretiennent des relations de licence : la catégorie subalterne directement licenciée par le domaine constitue *sa catégorie fondatrice* ou *fondateur*. Il s'agit de la catégorie dont la présence est indispensable pour que le domaine considéré soit créé. Si le domaine ne comporte qu'une seule catégorie il s'agira de son fondateur. Dans le cas d'un domaine complexe, les catégories subalternes se licencient les unes les autres selon leur degré de précedence dans le domaine, celle ayant le degré de précedence le plus élevé étant la catégorie fondatrice. Un domaine comportant deux catégories subalternes peut avoir l'une des deux représentations suivantes :

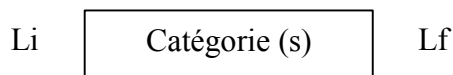
(2) Types de domaines



Selon l'axe de formation du domaine, ses catégories sont licenciées de manière paradigmatique ou syntagmatique. La variation ne concerne en fait que les catégories subalternes, c'est-à-dire de rang équivalent : La licence entre un domaine et son fondateur est une relation de contenant à contenu d'où son caractère obligatoirement vertical ; la relation entre catégories de rang égal est une relation de précedence pouvant être verticale ou horizontale, selon les modalités de formation du domaine. Par exemple un son est un domaine de type (2a); un lexème par contre est de type (2b). Le nombre de catégories qu'un domaine peut englober est fixé par contrainte paramétrique.

En dehors de sa constitution subalterne, un domaine est caractérisé par ses limites initiale (Li) et finale (Lf). La nature des limites d'un domaine détermine ses possibilités combinatoires. La variété des types de limites permet en morphologie de déterminer les combinaisons possibles de morphèmes et conditionne l'application de processus phonologiques. En phonologie par contre il n'existe qu'un type de limite entre unités prosodiques. En tenant compte de ses limites, un domaine se présente de la manière suivante:

(3) *Domaine*



En plus de déterminer les possibilités combinatoires d'un domaine, les limites ont une fonction importante de repère d'alignement de catégories. Chaque type d'unité modulaire impliqué dans la construction d'un domaine syntagmatique a en effet une propension à se relier à une autre à partir d'une limite particulière. Ainsi les préfixes sont des unités qui ne se connectent à d'autres qu'à partir de leur limite initiale, tandis que les suffixes ne peuvent le faire qu'à partir de la limite finale d'une unité donnée.

1.2.2 Élément

L'élément est la catégorie terminale d'un module. Ce terme sera le plus souvent utilisé pour les catégories substantielles¹ étant donné que ce sont les seules qui ne peuvent pas englober de catégories d'un module subalterne. Les éléments ultimes sont de ce fait soit phonologiques soit sémantiques². Les catégories morphologiques terminales, les morphèmes, ne peuvent certes pas contenir d'autres catégories morphologiques, mais contiennent des catégories sémantiques et phonologiques. C'est pourquoi ce terme ne sera pas utilisé pour les morphèmes qui sont assimilés à des domaines.

Les éléments se caractérisent par leurs corrélats substantiels c'est-à-dire non grammaticaux. En phonologie ces corrélats sont de nature phonétique. La caractérisation d'un élément doit de ce fait pour être crédible être justifiée par son matériau de base : la définition d'un élément phonologique ainsi que les relations entre éléments devront correspondre aux réalités phonétiques auxquelles elles sont corrélées. Cependant comme toutes les catégories grammaticales, un élément phonologique n'est pas physique : c'est une catégorie abstraite dont l'interprétation concrète peut varier selon la langue considérée. Par exemple, la configuration mélodique lexicale d'une voyelle épenthétique est universellement la même, mais sa configuration acoustique concrète peut varier d'une langue à l'autre, et au sein d'une même langue selon le contexte prosodique.

¹ Les unités substantielles sont les unités terminales d'un module, c'est-à-dire celles qui ont au sein d'un module donné le lien le plus direct (le moins abstrait) avec un des modules extra-grammaticaux. En phonologie il s'agit des éléments mélodiques ; en sémantique, des sémèmes et des catégorèmes.

² Dans ce contexte, il s'agit d'unités issues du module de grammaticalisation sémantique. Voir section 2.5.

1.3 Relations structurelles

Plusieurs types de relation existent entre les catégories d'une structure grammaticale. Les relations de licence permettent d'intégrer les catégories en une structure et de permettre leur émergence en surface. Les relations de dominance et de gouvernement régissent les rapports hiérarchiques et d'influence substantielle entre les catégories d'un domaine.

1.3.1 Intégration structurelle des catégories

La conception de la licence développée dans cette étude diffère de celle rencontrée dans la littérature sur le sujet (Anderson & Ewen 1987, Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985, Charrette 1991). La licence est en effet considérée généralement comme moyen d'intégrateur structurel et d'indicateur de dominance : Une catégorie est intégrée, c'est-à-dire autorisée à émerger en surface, si elle est licenciée par une autre ; la catégorie qui en licencie une autre lui est hiérarchiquement supérieure.

Nous retenons le rôle de la licence comme intégrateur structurel : les relations de licence ne sont certes pas responsables de la constitution lexicale d'un domaine particulier, mais influent de manière décisive sur sa constitution de surface : seules les catégories licenciées peuvent être réalisées ; celles qui pour une raison contextuelle donnée subissent un refus de licence n'émergent pas.

Dans notre approche, la licence n'est cependant pas responsable des relations de dominance entre catégories licenciées. Considérer que la précédence de licence est synonyme de dominance reviendrait à reconnaître dans toute catégorie fondatrice la tête d'un domaine. Bien que ce rôle puisse lui échoir, il n'est pas rare, tant en morphologie qu'en phonologie que le fondateur d'un domaine soit dominé par une des unités qu'il licencie directement ou non. Le concept de précédence dont est issu celui de fondateur de domaine fixe de manière rigide la séquentialité des constituants d'un domaine : une unité *Z* ne peut faire partie d'un domaine que si l'unité *Y* y est déjà présente. C'est ce lien qui est représenté par la licence entre les catégories d'un domaine. De ce point de vue la licence n'apporte aucune information sur la dominance d'une des catégories sur une autre étant donné que la catégorie dominante d'une structure peut apparaître en fin de série non pas en raison de sa faiblesse hiérarchique, mais en raison des contraintes de précédence qui exigent qu'un certain nombre de catégories existent dans une structure avant que la catégorie en question puisse en faire partie.

Les liens de licence entre catégories peuvent s'établir selon l'axe paradigmatique ou selon l'axe syntagmatique. En dehors des relations de précédence, la licence paradigmatique permet d'exprimer des relations de contenant à contenu entre un domaine et ses constituants. La catégorie fondatrice est la seule à être formellement licenciée de cette manière, les autres étant associées au domaine par licence directe ou non du fondateur. La licence syntagmatique par contre n'exprime que des relations de précédence entre les catégories d'un domaine. Le premier lien paradigmatique dans une structure comportant un domaine et des constituants exprime donc une relation de contenance : c'est celui qui lie le

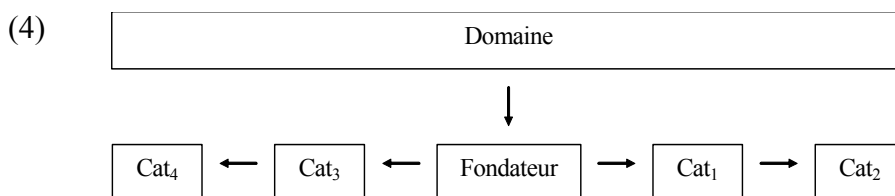
domaine à son fondateur. Les licences suivantes, quel que soit leur axe, expriment la précedence entre catégories hiérarchiquement équivalentes.

1.3.2 Alignement des catégories, directions et niveaux de licence

Les trois concepts dont il va être question dans cette section concernent exclusivement la licence syntagmatique. C'est en effet sur cet axe que des variations de direction de licence symptomatiques de paramètres d'alignement différents peuvent apparaître. La licence paradigmaticque ne peut avoir qu'un sens : elle est dirigée du haut vers le bas, soit entre un domaine et son fondateur, soit entre catégories sœurs. Ceci implique que des relations de projections ne sont pas reconnues dans l'approche défendue ici : L'émergence de deux catégories hiérarchiquement ordonnées n'est pas due à la projection de la catégorie subalterne à un niveau supérieur mais à sa licence par la catégorie supérieure.

Les constituants d'un domaine peuvent avoir des contraintes de positionnement différentes. Le point de repère qui va permettre leur positionnement ou alignement dans le domaine est la catégorie fondatrice. Selon la contrainte d'alignement à laquelle elle est soumise, une catégorie non fondatrice sera licenciée à partir de la limite initiale ou de la limite finale du fondateur. Le fondateur n'est pas lui-même réellement soumis à une contrainte d'alignement étant donné qu'il est paradigmaticquement licencié et n'est précédé par aucun autre constituant de même niveau.

La possibilité d'avoir des catégories sœurs différemment alignées implique que la direction de licence peut varier au sein d'un domaine. Le repère d'alignement est le fondateur. La licence à direction finale, c'est-à-dire celle effectuée à partir de la limite finale du fondateur est considérée comme non marquée par rapport à la licence à direction initiale. Autrement dit, les suffixes sont moins marqués que les préfixes³. Un domaine à double alignement se présente comme suit :

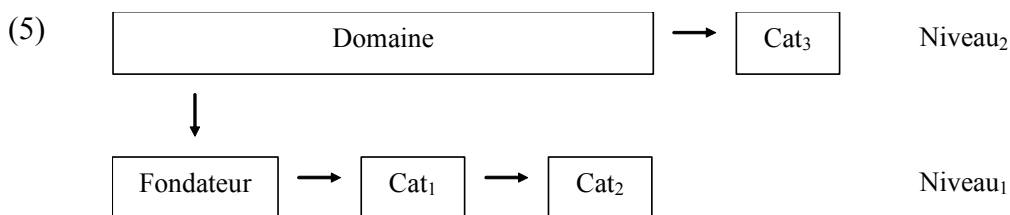


La différence d'alignement entre constituants d'un domaine fait la différence en morphologie entre préfixes et suffixes. Ceux-ci sont alignés de part et d'autre du radical qui est le fondateur d'un lexème. Les cat_1 et cat_2 de la structure en (4) sont des suffixes tandis que les cat_3 et cat_4 sont des préfixes.

Un domaine est divisé en autant de niveaux de licence qu'il comprend de réseaux de licence. La structure en (4) comprend ainsi deux niveaux : Celui du domaine et celui des catégories qui le constituent. Si pour une raison quelconque le lien de précedence ne peut

³ Les termes de suffixe et de préfixe sont utilisés ici sans connotation morphologique. Ils indiquent seulement la position d'une catégorie par rapport au fondateur du domaine.

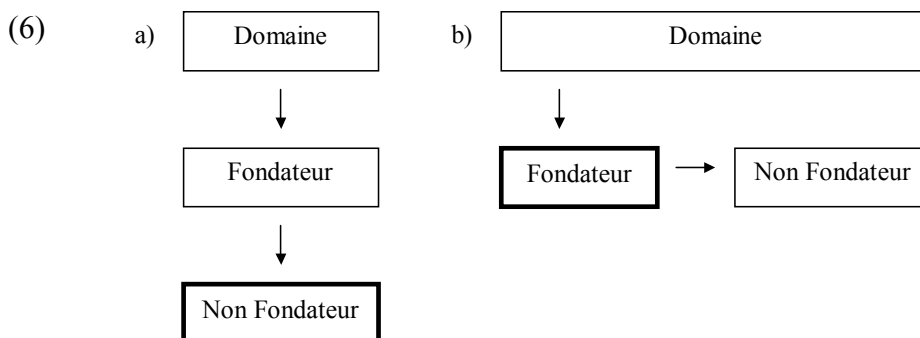
pas être établi avec une unité à un niveau donné, la relation de licence est reportée au niveau supérieur, comme dans le schéma suivant :



Chaque catégorie est représentée au niveau où elle est licenciée. Les trois premières catégories forment un domaine du fait qu'elles entretiennent toutes un lien de licence. La relation n'était pas possible cependant avec Cat_3 . Cette catégorie est donc licenciée au niveau supérieur. La relation de précédence est établie, non pas avec une des catégories précédentes mais avec l'ensemble du domaine qu'elles forment. L'interruption de la licence à un niveau donné peut être causée par différents facteurs, par exemple par incompatibilité de limites.

1.3.3 Dominance

Les constituants licenciés d'un domaine entretiennent des rapports de dominance qui indiquent leur importance relative. De manière générale, un des constituants domine les autres : Il constitue la tête de la structure. Les autres sont ses dépendants. La dominance d'un constituant se manifeste par son impact sur l'ensemble du domaine. En phonologie la dominance est de type acoustique ; en morphologie elle est essentiellement de type sémantique. Le constituant dominant peut être le fondateur ou toute autre catégorie d'un domaine. Les relations de licence n'influent pas sur son identité. Du point de vue formel, la dominance d'un constituant est manifestée par le renforcement de ses contours :



La structure (2) est reprise ci-dessus avec détermination du rapport de dominance entre les constituants. En (6)a) c'est la catégorie non fondatrice qui est dominante. La seconde structure est un exemple de domaine à fondateur dominant. Le rapport de dominance peut être la seule différence entre deux configurations par ailleurs identiques. Par exemple en

phonologie les structures des voyelles /e/ et /æ/ varient uniquement dans le rapport de dominance de leurs constituants⁴.

1.3.4 Gouvernement

Pour la théorie de la rection, le gouvernement désigne la relation de licence existant entre deux catégories sœurs. Deux catégories sont considérées comme sœurs lorsqu'elles sont immédiatement adjacentes. La catégorie gouvernante est la tête du domaine. La condition d'adjacence entre gouvernant et gouverné est stricte. Cela a pour conséquence de contraindre les domaines possibles à la binarité, un domaine ternaire contenant au moins deux constituants non adjacents. La deuxième condition impérative dans la constitution d'un domaine de gouvernement, selon la théorie de la rection, est le caractère obligatoirement unidirectionnel de la direction de la relation de licence entre les constituants qui le composent. La théorie prévoit ainsi deux types de gouvernement différant par la direction de la relation de licence. Le gouvernement entre catégories appartenant au même constituant est à direction finale :

(...) a branching constituent is maximally binary and (...) it constitutes a governing domain where the head governs a complement from left to right. (Charrette 1991, p.16)

Par contre le gouvernement entre constituants adjacents est à direction initiale :

The governing relation between adjacent points which cannot be analysed as a branching constituent may be one of interconstituent government. (...) With respect to interconstituent clusters, government flows in the opposite direction to constituent government. (Charrette 1991, p 21).

Dans l'approche que nous adoptons, les constituants branchants n'existent pas, tant pour la phonologie que pour les autres modules. Cela découle du fait qu'une catégorie quel que soit son niveau ne peut licencier, paradigmatiquement ou syntagmatiquement qu'une seule catégorie. Lorsqu'un domaine comporte plusieurs catégories, il licencie directement son fondateur, les autres catégories du domaine lui étant rattachées par licence continue. De ce fait le gouvernement tel que défini par Charrette 1991 et ses prédécesseurs n'est pas retenu ici.

Le gouvernement désigne dans notre étude l'influence d'une catégorie dominante sur la configuration d'une catégorie adjacente ou subalterne. Il peut s'exercer au sein d'un même module ou entre unités de modules différents. Il explique les changements de configuration lexicale (rapport de dominance et/ou statut d'activation) dues au contexte. Les cas de gouvernement qui vont être présentés dans cette étude sont les suivants :

Le gouvernement syntaxique sur la morphologie : L'identité d'un constituant syntaxique peut influencer sur le rapport de dominance entre les catégorèmes d'un morphème, ce qui a pour conséquence que le morphème en question adopte une

⁴ Voir page 59

dominance nominale ou verbale selon qu'il entre dans la constitution d'un groupe verbal ou d'un groupe nominal.

Le gouvernement morphologique sur la phonologie : Une limite lexémique influe sur la quantité phonologique et sur la configuration de dominance entre éléments mélodiques.

Le gouvernement prosodique sur la structure mélodique : L'affiliation entre les unités des deux modules peut déterminer la configuration mélodique d'une position vide ou changer celle d'un son déjà présent dans la structure

Le gouvernement mélodique : La combinaison de différents types d'éléments peut influencer sur leur configuration.

1.4 Dérivation

La dérivation traite de la construction d'expressions grammaticales de surface à partir de structures lexicales. Elle est effectuée au moyen de contraintes universelles sur la forme des structures de surface. La grammaire d'une langue est composée des contraintes universelles et d'une fonction d'interaction de ces contraintes.

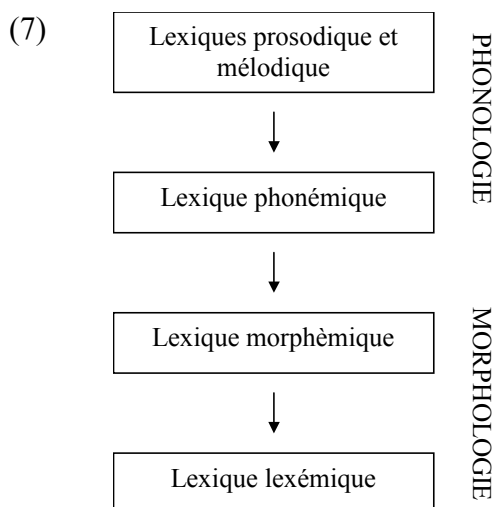
Le point de vue adopté sur la dérivation dans la présente étude s'inspire de la théorie de l'optimalité (Prince & Smolensky 1993, Kager 1999) avec cependant des modifications sur les mécanismes d'optimisation. Le générateur et la fonction d'évaluation des formes de surface sont éliminés au profit d'une fonction d'ordonnement des contraintes universelles en une grammaire non marquée. Les changements dans cette fonction sont responsables de la variation paramétrique et permettent d'évaluer le degré de marque d'une grammaire. La théorie est cependant conservée dans ses principes essentiels qui exigent que la grammaire d'une langue soit construite à partir de contraintes universelles ordonnées de manière unique par chaque langue. Les formes lexicales rassemblées dans le lexique constituent le matériau de base qui une fois formaté par une hiérarchie de contraintes va générer des formes de surface grammaticalement correctes.

1.4.1 Lexique

Le lexique désigne l'ensemble des structures minimales d'une langue. Il est décomposable en différents lexiques modulaires. Chaque module grammatical comprend plusieurs lexiques dont les unités entretiennent des rapports de dominance. Par exemple en morphologie on recense un lexique morphémique et un lexique lexémique, le morphème et le lexème étant respectivement les unités minimale et maximale de la morphologie.

Les formes de chaque lexique sont des formes complexes par rapport à celles du lexique précédent. Par exemple, les entrées du lexique des lexèmes sont les formes complexes obtenues par combinaison de formes du lexique des morphèmes. L'obtention de formes de surface à partir de formes lexicales se fait au moyen d'une grammaire. Le lexique désigne ainsi l'ensemble des unités minimales, dont la combinaison, par le biais d'une grammaire,

permet de créer des unités hiérarchiquement supérieures. La génération des différents lexiques qui seront l'objet de la présente étude se schématise comme suit :



Le lexique sémantique n'a pas été introduit étant donné qu'il n'est pas un objectif déclaré de cette étude.

1.4.2 Contraintes universelles

Les contraintes sont des principes linguistiques énoncés sous forme d'instruction simple. Une contrainte est qualifiée d'universelle lorsqu'elle édicte une règle qui est respectée par un nombre important de langues. La contrainte **Coda* est un exemple de contrainte universelle : toutes les langues possèdent des structures qui respectent cette condition qui veut qu'une syllabe soit ouverte.

Les contraintes universelles sont de deux types : contraintes de marque et contraintes de fidélité (Prince & Smolensky 1993, Kager 1999). Les contraintes de marque favorisent l'émergence de structures grammaticales non marquées. **Coda* est une contrainte de marque : Elle vise à empêcher la génération de syllabes fermées. Une structure lexicale de type CVC ne sera pas licenciée en surface par cette contrainte, à la différence d'une structure de type CV (avec suppression de la coda) ou CVCV (avec augmentation moraique).

Les contraintes de fidélité sont un contrepois aux contraintes de marque. Elles favorisent le maintien des configurations lexicales dans les formes de surface. De ce fait elles contribuent au maintien des contrastes linguistiques. Une contrainte de fidélité exigeant que chaque segment lexical soit conservé en surface permettrait l'émergence de structures de type CVC et empêcherait la suppression de la coda en surface. Tandis que la contrainte *chaque segment de surface doit correspondre à un segment lexical* empêcherait que CVC émerge en surface sous la forme CVCV.

L'approche adoptée assume que ces deux types de contraintes cohabitent dans la grammaire universelle et que les conflits qui en résultent soient résolus au moyen de la prédominance donnée à l'un des types sur l'autre. La prédominance d'une contrainte de

marque sur une contrainte de fidélité avec laquelle elle est en conflit favorise l'émergence de structures de surface non marquées ; si la préférence est donnée à la contrainte de fidélité, les structures marquées seront permises en surface. Le caractère prédominant d'une contrainte se manifeste par la supériorité de son rang dans une hiérarchie grammaticale.

Les contraintes peuvent être intra-modulaires ou d'interface: les contraintes intra-modulaires sont impliquées dans la génération des lexiques d'un même module. Il s'agit essentiellement des contraintes qui régissent la formation des domaines ainsi que les relations de licence et de dominance entre catégories. Les contraintes d'interface sont impliquées dans la génération des formes de modules différents. Elles causent des modifications dans les structures modulaires, en créant des liens ou en supprimant dans la structure de départ. Elles entrent souvent en conflit avec les préceptes modulaires, comme c'est le cas entre la prosodie et la morphologie.

1.4.3 Fonction d'ordonnement

Les conflits pouvant exister entre contraintes de marque et de fidélité posent la question du type d'interaction permettant de résoudre ces conflits. La position adoptée dans ce travail et issue de la théorie de l'optimalité est que les conflits sont résolus par l'organisation de l'ensemble des contraintes universelles en une hiérarchie qui détermine la prédominance des contraintes les unes par rapport aux autres.

Une contrainte définit un précepte qu'une structure peut ou ne peut pas satisfaire. Ainsi l'existence de syllabes fermées dans une langue signifie que **Coda* n'y est pas respectée et que cela n'influe pas sur la grammaticalité de la structure. La violation de cette contrainte implique que la contrainte de fidélité qui veut que chaque segment lexical soit conservé soit par contre respectée. Ainsi des contraintes peuvent être violées dans une langue pour que d'autres contraintes soient satisfaites. La grammaticalité d'une structure ne repose pas directement sur la violation des contraintes mais sur le caractère crucial d'une contrainte pour une grammaire donnée. Dans l'exemple proposé **Coda* n'a pas de caractère crucial en comparaison à la contrainte de fidélité avec laquelle elle est en conflit.

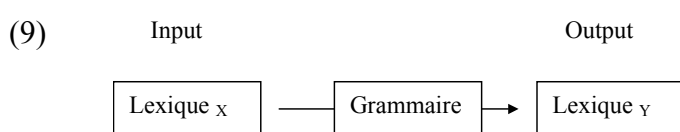
Une contrainte est ainsi considérée comme cruciale ou pertinente dans une langue si sa violation ou son degré de violation influe sur la grammaticalité des structures de surface. Une contrainte est non cruciale pour une grammaire si sa violation ou son degré de violation n'exclue pas une structure de l'ensemble des structures grammaticales d'une langue. Le caractère d'une contrainte se manifeste par le rang qu'elle occupe dans la hiérarchie : Une contrainte cruciale possède un rang hiérarchique supérieur à celui d'une contrainte moins importante. Plus une contrainte a un rang bas, moins elle influe sur la grammaticalité des formes de surface. **Coda* est une contrainte cruciale en sonnké : Cette langue n'admet pas de syllabe fermée en finale de lexème, ou plus généralement en finale d'un énoncé syntaxiquement complet.

La grammaticalité d'une structure de surface est évaluée sur la base du degré de violation d'une hiérarchie de contraintes par celle-ci, plutôt que sur la satisfaction de contraintes individuelles. La notion de grammaticalité est ainsi tributaire de l'ordonnement des

contraintes dans la hiérarchie et de l'ampleur de la violation des contraintes cruciales. Une hiérarchie de contraintes, c'est-à-dire une grammaire, se schématise comme suit :

$$(8) \quad Ct_a \gg Ct_b \gg Ct_c \gg Ct_d \dots \gg Ct_n$$

Le signe « >> » indique la supériorité hiérarchique d'une contrainte. Le classement des contraintes permet de conserver dans une langue toutes les contraintes grammaticales universelles, celles n'ayant aucun rôle dans une langue étant considérées comme faiblement classées. A partir d'un certain rang les contraintes n'ont donc plus aucun rôle à jouer dans une langue. Une hiérarchie de contraintes constitue la grammaire d'une langue. La génération de formes de surface à partir de formes lexicales implique deux lexiques et une grammaire :



Le lexique X sert d'input au processus de production de formes de surface. Le formatage des entrées opéré par la grammaire produit un output, les entrées du lexique Y. Ce lexique peut à son tour servir d'input à la création d'un lexique Z.

La théorie de l'optimalité prévoit une hiérarchie de contraintes (HC), un générateur de formes de surface (Gen) et une fonction d'évaluation (Eval) de la conformité des formes de surface candidates produites par Gen à partir d'une entrée lexicale à HC. Pour une structure lexicale donnée, plusieurs candidats de surface sont évalués et classés selon leur degré de satisfaction aux contraintes de la hiérarchie. La forme qui aura causé le moins de violations cruciales est la forme optimale au regard de la hiérarchie et de ce fait, celle admise par la langue. Une hiérarchie correspond à la grammaire d'une langue lorsque les formes optimales qu'elle génère correspondent aux formes de surface admises dans la langue considérée.

L'approche adoptée dans ce travail conserve l'idée que les contraintes sont organisées en une hiérarchie particulière à chaque langue. Elle ne retient pas par contre le générateur de formes de surface et la fonction d'évaluation de ces formes. Les formes de surfaces optimales sont celles existant dans la langue. Il n'est à notre sens de ce fait pas nécessaire de générer d'autres formes qui par la suite devront être évaluées. Le générateur et la fonction d'évaluation ne servent en fait non pas à découvrir la forme optimale pour la grammaire mais à évaluer la capacité de la hiérarchie proposée par le linguiste à découvrir la « bonne » forme optimale, la désignation de cette dernière variant selon l'ordonnement des contraintes. La théorie de l'optimalité dans sa forme actuelle, a besoin de *Gen* et de *Eval* parce qu'elle considère qu'une grammaire particulière est confrontée à un ensemble non organisé de contraintes. L'alternative proposée, à la suite de Tesar & Smolensky 1996, est que les contraintes soient déjà organisées en une hiérarchie par *défaut* avant d'être reclassées par une langue particulière selon ses exigences propres

de grammaticalité. Cette position demande à ce que les concepts de grammaire individuelle et de grammaire universelle soient définis.

Une grammaire est une structure linguistique composée de l'ensemble des contraintes universelles et d'une fonction d'ordonnement de ces contraintes en une hiérarchie. La fonction d'ordonnement est particulière à chaque langue. La variation inter linguistique (paramétrique) se ramène à des différences dans la fonction d'ordonnement hiérarchique.

Il est assumé que les contraintes universelles sont naturellement ordonnées en une hiérarchie qui favorise les contraintes de marque. Elles sont organisées en une grammaire non marquée à valeur universelle. Cette *grammaire universelle* est la hiérarchie de contraintes à laquelle les langues particulières sont confrontées et dont elles vont modifier la fonction d'ordonnement produisant par-là des *grammaires individuelles*.

Le degré de marque d'une grammaire particulière peut être évalué en fonction de l'écart de sa hiérarchisation propre par rapport à celle de la grammaire universelle. Par hypothèse, un enfant aborde à l'apprentissage de sa langue maternelle muni de la grammaire universelle telle que définie.

1.4.4 Paramétrie

La paramétrie désigne une variation dans la fonction d'ordonnement d'une grammaire en général et de la grammaire universelle en particulier. Elle explique la variation dialectologique ou diachronique, c'est-à-dire la variété des formes de surface lorsque le lexique est le même.

La grammaire universelle est constituée des contraintes universelles hiérarchisées de manière à ne permettre l'émergence que de structures de surface non marquées. Une contrainte paramétrique a pour fonction d'adapter la hiérarchie universelle aux besoins de grammaticalité d'une langue particulière. Par exemple une langue qui admet des codas exigera que le classement de **Coda* soit changé de telle manière que cette contrainte perde son caractère crucial. L'instruction qui permet de changer le caractère crucial de cette contrainte est une contrainte paramétrique. Une structure qui serait agrammaticale dans une grammaire où « **Coda* » est en haut de classement sera grammaticale dans une grammaire où cette contrainte est en bas de classement. La variation interlinguistique, dialectologique ou diachronique, peut ainsi être entièrement prise en charge par les changements de la fonction d'ordonnement des contraintes universelles au moyen d'instructions paramétriques.

1.5 Processus grammaticaux

Cette introduction aux principes théoriques modulaires va être clôturée par une brève présentation des processus grammaticaux qui vont être discutés au cours de l'étude. Il est considéré que ces processus se développent quel que soit le module. Seules les modalités liées à la nature des catégories propres à chaque module peuvent varier.

Composition : La composition traite de la constitution d'un domaine au moyen de catégories de niveaux subalternes. Elle met en jeu des relations de licence entre catégories et détermine les conditions d'adjacence pour chaque niveau de licence. Elle permet également de statuer sur la pertinence d'une catégorie, et aura pour conséquence, en prosodie par exemple, l'élimination des catégories traditionnelles d'attaque et de rime. Il sera démontré que ces catégories ne sont pas des constituants, mais tout au plus des termes pratiques de désignation de configurations prosodiques particulières.

Propagation : La propagation est un type de licence visant à l'adoption par une catégorie supérieure d'une catégorie inférieure déjà licenciée.

Assignment catégorielle: L'assignation catégorielle désigne l'attribution d'un contenu substantiel par contrainte grammaticale à un domaine qui n'en est pas pourvu lexicalement.

2 Morphologie

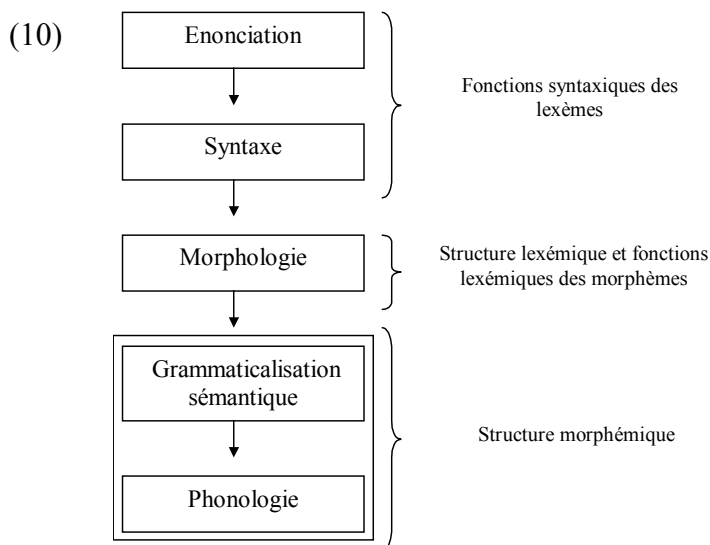
2.1 Rôle des modules en morphologie

La morphologie est l'étude de la structure morphémique et de la fonction syntaxique des lexèmes. C'est dans ce module que les unités sémantiques sont associées à celles de la phonologie. Les unités morphologiques, lexèmes et morphèmes sont ainsi des domaines phonologiques pourvus de sens.

Les lexèmes ont pour fonction de traduire en formes linguistiques le sémantisme de l'énonciation. Les schèmes caractéristiques de la prédication dans une langue constituent des opérations sémantiques de construction phrastique. Ils sont matérialisés au moyen de l'agencement syntaxique de lexèmes comportant les sémèmes contenus dans le schème prédicatif. Les lexèmes sont de ce fait définis par les fonctions syntaxiques que leur sémantisme leur permet d'assumer. La première tâche dans la description morphologique consiste donc en l'identification des schèmes de prédication de la langue étudiée (Creissels 1995).

Les lexèmes sont des domaines constitués immédiatement de morphèmes. Il s'agit d'unités terminales qui dominent les catégories de la sémantique et de la phonologie. Les morphèmes varient essentiellement par leur structure sémantique. Ils occupent ainsi dans un domaine différentes positions. Comme les lexèmes par rapport à la structure syntaxique, les morphèmes doivent être définis par leurs fonctions lexémiques, en plus de l'information apportée par leur constitution (Creissels 1995).

Les sémantèmes et les phonèmes sont les unités substantielles des catégories morphologiques. Les phonèmes donnent à un morphème une forme sonore. Les sémèmes et les catégorèmes sont intégrés à la structure au moyen d'un processus de grammaticalisation propre à chaque langue, qui associe les sémèmes aux catégorèmes. Ces unités sont ici regroupées sous le label de sémantème et font partie de la sémantique. L'association d'un sémème à un catégorème découle d'une instruction paramétrique. La hiérarchie modulaire et ses implications dans la morphologie peuvent être schématisées comme suit :



2.2 Fonctions syntaxiques des lexèmes

2.2.1 Enonciation et constituants syntaxiques

La prédication et l'argumentation sont des opérations sémantiques d'énonciation⁵ qui sont traduites en syntaxe par des constituants à savoir un prédicat (ou une expression prédicative) et un ou plusieurs arguments. En tant que telles ce ne sont pas des processus grammaticaux. Il s'agit de combinaisons de sémèmes permettant de générer des énoncés. Les opérations sémantiques sont donc le préalable à la structuration grammaticale.

La prédication organise l'argumentation d'un message. Les sémèmes qu'elle comporte sont de type situationnel (espace, temps) et relationnel (ils indiquent les relations entre les différentes valeurs référentielles du message). L'argumentation porte l'information référentielle d'un message. Elle comporte des sémèmes de type identitaire et déterminatif (qualification et quantification).

Il existe différents types d'énonciations correspondant à autant de schèmes. Tous les sémèmes impliqués dans la formation d'un schème ne sont pas nécessaires à sa définition. Seuls sont nécessaires les sémèmes qui ne font pas l'objet d'un choix lexical aléatoire⁶. Cela permet à partir d'un ensemble fermé relativement réduit de sémèmes de dériver tous les schèmes énonciatifs d'une langue.

Les schèmes syntaxiques de prédication et d'argumentation permettent d'identifier les fonctions que peuvent remplir les lexèmes. Les deux cadres de définition nécessaires sont la phrase simple et la phrase complexe. Selon les sémèmes présents dans le module prédicatif d'une phrase, différents types de lexèmes sont impliqués dans sa construction.

⁵ L'énonciation est prise ici uniquement dans le sens de construction d'énoncés. Elle est composée de deux types d'opérations sémantiques : La prédication et l'argumentation.

⁶ Voir à ce sujet la définition des différents types de sémèmes, section 2.5.1.

Le choix d'un lexème et celui de la fonction qu'il va occuper dépendent donc de sa capacité sémique à répondre aux besoins énonciatifs de l'unité phrastique à laquelle il participe. A des fins de description morphologique, il n'est pas nécessaire d'identifier l'ensemble des schèmes d'énonciation d'une langue. Seuls ceux permettant une différenciation lexémique sont pertinents. Il s'agit de ceux de la prédication simple constitués d'une expression prédicative et de ses arguments. Ce type de prédication comprend un certain nombre d'objectifs sémantiques qui déterminent les schèmes. Il s'agit des catégories suivantes pour l'expression prédicative :

- Temps, aspect et mode (TAM)
- Potentiel argumental (transitif/intransitif)
- Type assertif.

Pour l'argument les catégories pertinentes sont celles des modalités de la détermination:

- Définitude
- Qualification
- Quantification.

L'énonciation complexe permet d'identifier s'il y a lieu les lexèmes permettant l'imbrication ou la coordination de phrases simples. Les sémèmes caractéristiques de ce type de construction sont par exemple :

- La concession
- La condition.

Les schèmes sémantiques sont coordonnés à une macrostructure formelle constituée de positions ou fonctions syntaxiques. L'expression prédicative est un constituant dont les éléments peuvent être discontinus selon la complexité de l'argumentation. L'expression argumentative est également scindée en plusieurs constituants selon le nombre et le type de référence qu'elle comprend. Les constituants syntaxiques sont ainsi un arrangement de positions devant être remplies par les unités morphologiques. C'est à ce niveau que les sémèmes sont grammaticalisés c'est-à-dire sont associés à une unité de classement lexémique.

2.2.2 Types de lexèmes

Les lexèmes sont scindés en différents types selon les fonctions syntaxiques qu'ils sont susceptibles d'assumer. Il n'est pas rare qu'un lexème puisse en occuper plusieurs. Il est alors défini par la fonction dans laquelle il est le plus attesté, les autres étant considérées comme secondaires.

Il existe deux types principaux de lexèmes qui se retrouvent dans la majorité des langues. Il s'agit des noms et des verbes. Le nom est la catégorie fondatrice de l'argument et le verbe celle du prédicat. Ils comportent de ce fait les sémèmes principaux de leurs schèmes sémantiques. Cependant il est rare que dans une langue le verbe et le nom portent dans leur

forme lexicale tous les sémèmes nécessaires à l'expression prédicative ou argumentative d'une phrase. Dans ce cas les sémèmes absents de leur structure sont introduits au moyen d'autres types de lexèmes.

Pour ce qui est du prédicat, les sémèmes que le verbe ne comprend pas dans sa structure sont pris en charge par des adverbes, c'est-à-dire des lexèmes qui aident le verbe dans sa mission prédicative. Le nombre et le type d'adverbes dépendent des sémèmes de prédication existant dans la langue et de l'habileté du lexème verbal à les exprimer. L'ensemble des lexèmes contribuant à la signification prédicative d'une phrase en constitue l'expression prédicative dont le noyau est le lexème en position de noyau prédicatif, dans la majorité des cas, le verbe.

Le type privilégié de lexème en position de noyau argumental est le nom. Comme pour le verbe il est en principe sensé porter toute l'information sémique argumentative de son constituant. S'il n'en est pas capable, il est renforcé dans sa mission par des lexèmes qui précisent son contenu, les déterminants.

Il existe des classes de lexèmes multifonctionnels. En dehors de leur fonction principale on les retrouve dans d'autres positions en raison de leur bagage sémique. Ainsi en soninké certains verbes peuvent en raison de leurs sémèmes qualificatifs occuper une fonction de déterminant nominal. L'information identitaire apportée par la sémantique doit de ce fait être complétée par la liste des fonctions qu'un lexème est susceptible d'assumer.

Les lexèmes sont classés en différentes catégories selon trois critères ordonnés de manière cruciale :

- Le critère syntaxique est primordial, le classement d'un lexème dépendant des fonctions qu'il est susceptible d'assumer. Il est défini selon la fonction où il est le plus attesté.
- Le deuxième critère est « catégorémique ». La définition d'un lexème dépend du catégorème qui le domine. En plus d'une identité de comportement syntaxique, tous les lexèmes d'une catégorie donnée doivent être dominés par le même catégorème.
- Le critère sémique est le dernier critère qui permet de faire des subdivisions entre lexèmes. Ce critère doit, pour être valable, correspondre à un comportement syntaxique particulier, par exemple lorsqu'il est constaté que des lexèmes qui en tous points sont identiques aux verbes selon les critères ci-dessus se rencontrent dans un contexte dans lequel les autres ne sont jamais attestés. Une telle situation peut être justifiée par une particularité sémique.

L'importance d'une classe de lexèmes est reflétée par son rôle syntaxique. Les lexèmes attestés en fonction de noyau de groupe syntaxique constituent de ce fait les classes majeures de la langue, les autres étant annexes ou de moindre importance. Elles sont attestées de manière moins régulière à travers les langues que les classes primordiales qui, selon le point de vue adopté ici, sont au nombre de deux : Les verbes et les noms. Les

autres classes de lexèmes qui peuvent de manière générale être considérées comme des compléments des catégories majeures, servent à renforcer le sens des lexèmes primordiaux afin de répondre aux besoins sémiques de l'unité phrastique dont ils font partie.

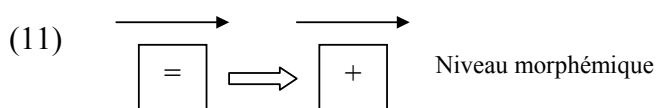
2.3 Dérivation lexémique

La dérivation lexémique traite des différentes classes de lexèmes d'une langue ainsi que de leurs schèmes de formation. Une distinction est faite dans ce travail entre la dérivation simple qui traite de la structure minimale des différents types de lexèmes et la dérivation complexe qui contribue à la richesse sémique d'une classe de lexème donnée.

2.3.1 Limites morphologiques

Les limites sont des marques formelles qui indiquent les possibilités de combinaison des unités morphologiques. En morphologie il existe deux limites lexémiques et une limite morphémique. Les limites lexémiques sont soit externes (#) soit internes (=). Les limites externes caractérisent par exemple la forme de citation d'un lexème simple. Une limite interne apparaît lorsque au moins une des extrémités d'un lexème simple se trouve en position interne, par exemple à la finale du premier membre d'un mot composé.

Une relation de licence de niveau morphémique peut influencer sur une limite lexémique en la transformant en une limite morphémique, selon le schéma suivant :

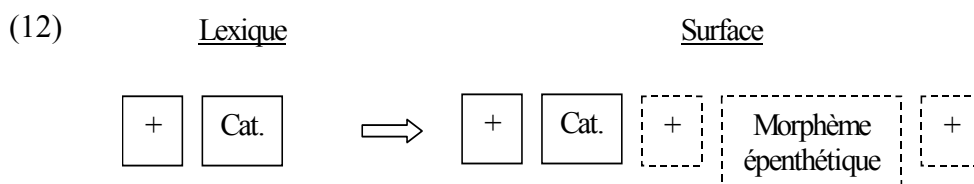


Une limite lexémique est affaiblie c'est-à-dire transformée en une limite morphémique lorsqu'elle est immédiatement dominée par un lien de licence. Si par contre la licence est établie à un niveau supérieur à celui de la concaténation morphémique, la limite n'est pas transformée.

Il n'existe qu'un seul type de limite morphémique (+). La limite morphémique marque les extrémités d'un morphème. C'est une limite faible : lorsqu'elle est juxtaposée à une limite lexémique, elle disparaît ou plus exactement est assimilée par cette limite. Sa faiblesse est également attestée par le peu d'influence qu'elle exerce sur la structure phonologique, à la différence des limites lexémiques.

Si une structure ne comporte pas lexicalement de limite, elle ne peut entrer en combinaison avec d'autres unités. Cela n'a pas de conséquence particulière si l'unité en question se trouve en position finale. Dans le cas où elle se trouve en position interne, la grammaire déclenche une stratégie de réparation consistant à introduire une limite par épenthèse. Il ne peut s'agir que d'une limite faible, donc morphémique. L'épenthèse d'une limite ne consiste cependant pas simplement en l'ajout de la limite manquante, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une catégorie. Une limite fait partie d'un morphème : de ce fait l'épenthèse d'une limite ne peut se faire que par l'épenthèse d'un morphème entier. Un morphème

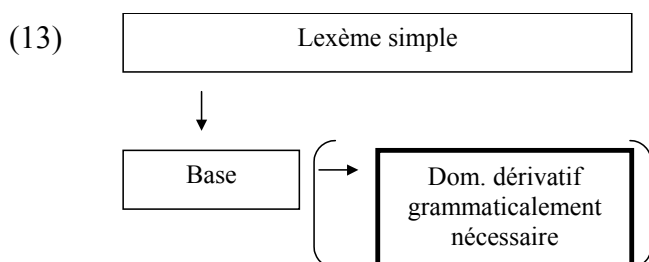
épenthétique possède ainsi deux limites faibles. Ce type de processus peut être schématisé comme suit :



Le schéma (12) présente le cas d'un morphème ne possédant pas de limite finale. S'il se trouve en position interne, sa combinaison avec d'autres unités est rendue possible par l'épenthèse d'un morphème possédant deux limites faibles. L'identité du morphème épenthétique dépend de chaque langue. Nous proposons qu'il s'agit du lien morphémique de la langue considérée.

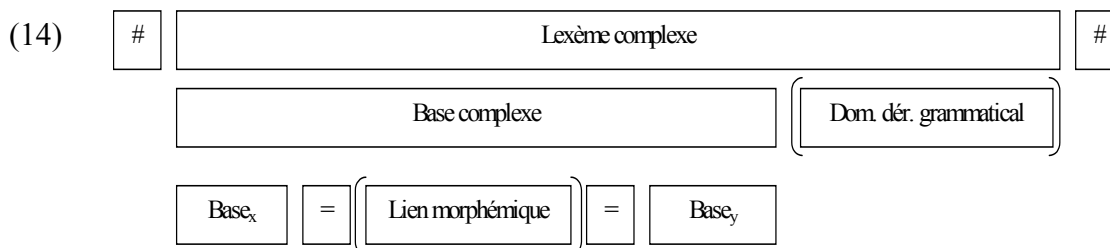
2.3.2 Dérivations simple et complexe

L'étude de la dérivation simple permet d'identifier l'ensemble des classes de lexèmes d'une langue ainsi que leur mode de formation. Les lexèmes simples sont identifiables par le fait qu'ils comportent dans leur structure une base simple, le plus souvent formée par un seul radical et un éventuel domaine dérivatif ayant pour fonction de compléter sa structure grammaticale, conformément aux contraintes de formation de la classe lexémique concernée. La structure peut être schématisée comme suit :



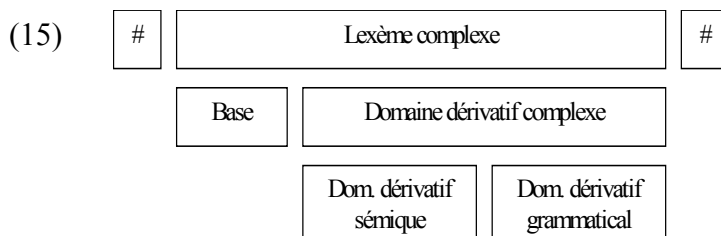
Les lexèmes complexes n'ajoutent pas de classes lexémiques supplémentaires à une langue mais permettent d'enrichir sémiquement le lexique par introduction dans la structure d'un lexème simple d'un domaine dérivatif non grammaticalement nécessaire. Un lexème peut être complexifié au niveau de sa base ou au niveau de son domaine dérivatif.

Dans un lexème à base complexe, le domaine dérivatif est identique à celui d'un lexème simple, tandis que le lexème comprend plusieurs bases regroupées au sein d'une base complexe. Les lexèmes à bases complexes correspondent traditionnellement aux mots composés. Les deux bases peuvent être simplement juxtaposées ou être reliées par un lien morphémique. Le rapport de dominance entre les bases est également variable selon qu'un lien morphémique existe ou non. La structure d'un morphème à complexité basique est la suivante :



Le morphème reliant deux bases est considéré comme appartenant prosodiquement à la première. Néanmoins d'un point de vue strictement morphologique, il s'agit d'un domaine indépendant de chacune des deux bases. L'indépendance du lien morphémique est confirmée par le type de limite qui l'isole des bases : il s'agit de limites lexémiques et non de limites morphémiques. La présence de limites lexémiques aux extrémités des bases est due au fait qu'elles représentent la totalité de leur lexème. Le domaine dérivationnel éventuel établit une relation non, pas avec une des bases en particulier mais avec l'ensemble de la base complexe, d'où sa représentation au niveau 2 de licence.

La deuxième variante de lexème complexe possède structurellement un domaine basique identique à celui d'un lexème simple et plusieurs domaines dérivatifs regroupés en un domaine complexe. Le domaine dérivatif final est nécessaire du fait qu'il a une vocation grammaticale. Le domaine dérivatif initial est celui qui complexifie la structure : il a un rôle sémique. La complexité dérivationnelle permet donc de produire différentes classes sémiques à partir d'un lexème donné. La structure d'un lexème à domaine dérivationnel complexe est la suivante :



Le rapport de dominance est par défaut en faveur du domaine dérivatif le mieux aligné sur la limite finale. Cependant cette option ainsi que le nombre de domaines dérivatifs permis sont régis par la paramétrie.

2.4 Les morphèmes et leurs fonctions

2.4.1 Types de morphèmes

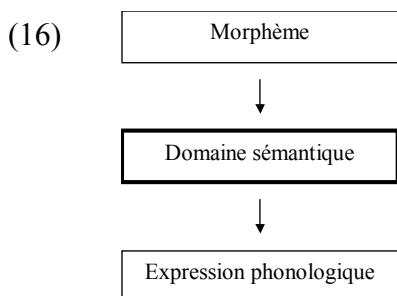
Différents types de morphèmes peuvent être recensés dans une langue. Il n'est pas possible d'en dresser dans ce chapitre une liste exhaustive, la définition d'un morphème étant déduite de son rôle dans la construction lexémique. Cependant quels que soient les écarts entre les inventaires des différentes langues, on peut regrouper les morphèmes en deux grands types pouvant éventuellement comporter des subdivisions : les racines et les désinences.

Les morphèmes radicaux sont les éléments fondateurs des lexèmes. Ils portent les sémèmes de choix lexical d'un lexème, mais ont rarement un statut dominant dans le domaine. La dominance est dans le cadre du lexème restreint assumée par une désinence dérivative et dans le cadre du lexème élargi par une désinence flexionnelle. Les désinences ont un rôle de complément sémique des racines. Elles font partie de la forme lexicale d'un lexème. Les désinences flexionnelles par contre n'en font pas partie.

En dehors de leur rôle de complément sémique, les désinences se différencient des racines par leur possibilité d'être phonologiquement vides. Dans l'expression d'une opposition il peut en effet arriver que seul un des membres soit effectivement exprimé par un morphème, dont l'absence signifie la présence du membre non marqué. Par exemple il existe beaucoup de cas où seul le pluriel correspond à un morphème, dont l'absence signifie le singulier. Dans ce type de système, le singulier bien qu'existant en tant que catégorie sémique n'est pas phonologiquement marqué, et c'est une erreur à notre sens de poser pour un tel cas un morphème zéro. Les racines par contre ont toujours une expression phonologique : La fonction occupée par ce type de morphème n'est jamais phonologiquement vide.

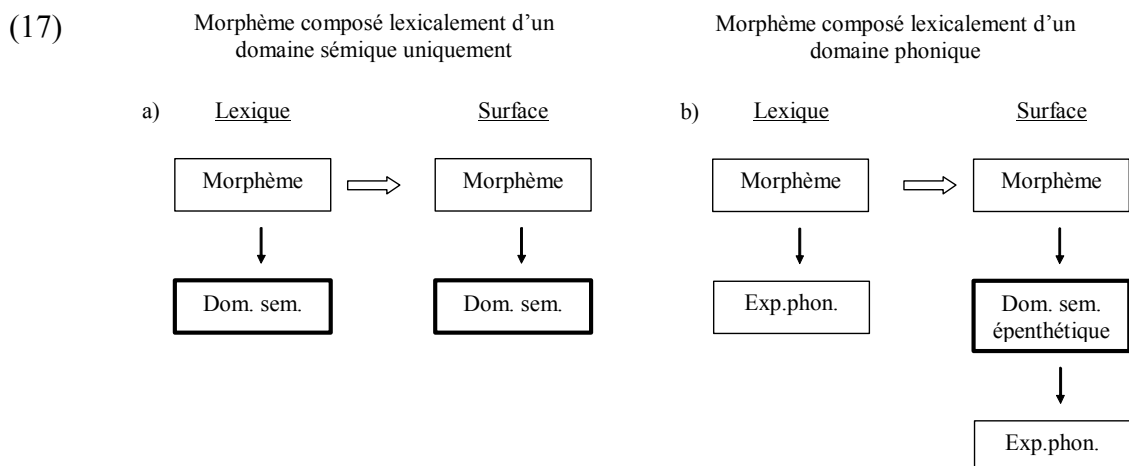
2.4.2 Structure

Un morphème complet comprend dans sa structure un domaine sémantique et un domaine phonologique. La structure interne des constituants morphémiques est l'objet des sections 2.5 et 2.6. Le domaine sémantique est le fondateur d'un morphème. Dans sa forme complète un morphème a la structure suivante :



La relation entre le domaine sémantique et l'expression phonologique est une relation de précédence. Le domaine sémantique est fondateur et dominant au sein de la structure.

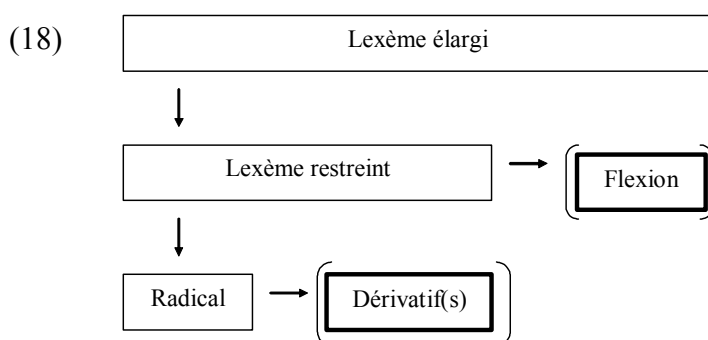
Un morphème peut posséder un domaine sémantique sans avoir d'expression phonologique. C'est par exemple le cas pour l'opposition de nombre du singulier dans les systèmes où seul pluriel est phonologiquement exprimé. La configuration inverse pour laquelle l'expression phonologique est le seul domaine morphémique est lexicalement possible. Cependant le caractère fondateur et dominant du domaine sémique fait que celui-ci est introduit par épenthèse en surface selon des principes qui seront définis à la section 2.5. Autrement dit un domaine sémantique est indispensable dans la structure d'un morphème, et son absence lexicale indique que le contenu du domaine est prédictible. Les deux structures défectives possibles ainsi que leurs formes de surface sont les suivantes :



2.4.3 Fonctions lexémiques des morphèmes

Les fonctions lexémiques principales que peut occuper un morphème recourent les types de morphèmes recensés : on distingue les fonctions de radical, de dérivatif et de flexion. Cependant, lorsqu'il existe des subdivisions dans un type donné de morphèmes, ceux-ci peuvent occuper différentes fonctions. Ainsi bien que la fonction de radical soit occupée au sein d'un lexème par une racine, il est possible que certaines racines puissent occuper une fonction dérivative, ou que certains dérivatifs puissent occuper une fonction de radical.

Les fonctions correspondent au sein d'un lexème à différentes positions. L'identification des fonctions lexémiques doit être complétée par la description de leur positionnement dans la structure d'un lexème. La position 1 est celle du fondateur et correspond dans le cadre d'un lexème simple à celle du radical. Celui-ci licencie les lexèmes à fonction dérivative qui avec le radical forment le domaine lexical ou domaine restreint d'un lexème. La licence du domaine flexionnel en fin de structure permet de construire un lexème élargi :



2.5 Sémantique

Il y a certaines difficultés à décrire le rôle de la sémantique en linguistique. La première est d'ordre terminologique. Le terme sémantique est ambigu en ce qu'il désigne aussi bien le module substantiel extra grammatical d'une langue que le module grammatical. A titre de comparaison, un tel problème n'existe pas pour la phonétique. Le module extra

grammatical porte un nom différent de son correspondant grammatical. La phonologie désigne sans ambiguïté possible la grammaticalisation⁷ du matériau phonétique. C'est par souci de lever quelque peu cet obstacle que l'expression *grammaticalisation sémantique* a été proposée pour désigner le correspondant grammatical du module sémantique substantiel. La phonologie aurait pu être désignée par *grammaticalisation phonétique* si un terme adapté pour cette expression n'existait pas. Le terme de sémantique est pour des raisons de commodité utilisé dans cette étude dans les deux sens, tant que cela ne prête pas à confusion.

La deuxième difficulté concerne le processus de grammaticalisation des unités sémantiques. La grammaticalisation des sons consiste essentiellement en l'élimination des redondances phonétiques. Il s'agit donc d'une opération de réduction. Pour la sémantique par contre la situation est autre : Il n'y a pas à proprement parler de réduction, l'ensemble des composantes sémiques étant conservé. Les unités sémantiques sont donc grammaticalisées sans changement concernant leur structure. La seule adaptation que nous remarquons est l'association de certains sémèmes à une catégorie grammaticale : À l'opération de réduction de la phonologie correspond donc une opération d'association en sémantique.

Les sémèmes sont ainsi de manière univoque considérés comme des unités minimales en sémantique. La question de l'affiliation modulaire des éléments associés aux sémèmes lors de la grammaticalisation se pose : Les catégorèmes sont-ils des éléments sémantiques ou « grammaticaux »? Par analogie à la grammaticalisation phonétique et par souci de limiter la grammaire à un rôle transformationnel, nous proposons que les catégorèmes sont comme les sémèmes des unités du module sémantique substantiel. Hors grammaire ces unités ne sont pas affiliées les unes aux autres; la grammaticalisation associe de façon paramétrique tel sémème à tel catégorème. Ainsi l'origine des prémisses est aussi bien en phonologie qu'en grammaticalisation sémantique extérieure à la grammaire.

2.5.1 Unités terminales

Les sémèmes et les catégorèmes sont les unités terminales de la sémantique. Ils remplissent des rôles différents : Les sémèmes sont responsables du sens d'une unité morphologique. Les catégorèmes contribuent à leur classement syntaxique.

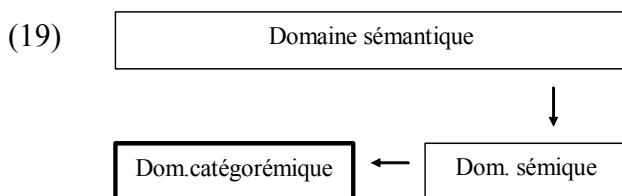
La variété des classes de lexèmes existant dans une langue est obtenue au plan sémantique au moyen des deux catégorèmes reconnus par l'approche défendue ici : Les catégorèmes verbal et nominal, respectivement symbolisés par *V* et *N*. La définition des lexèmes autres que les verbes et les noms repose sur des critères de distribution syntaxique. C'est la raison pour laquelle Le critère catégorémique n'est pas primordial dans le classement grammatical d'un lexème.

⁷ Pris dans le sens d'adaptation grammaticale.

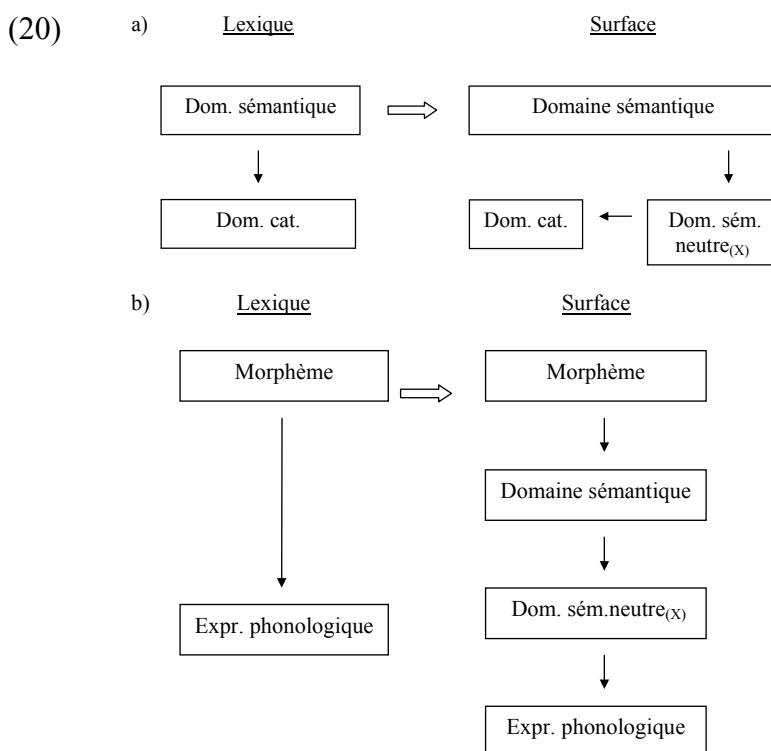
Contrairement aux catégorèmes, les sémèmes appartiennent à un inventaire ouvert. Tous les sémèmes ne sont cependant pas de rang égal. Certains sont liés à la définition d'une classe lexémique donnée. D'autres ont un caractère secondaire mais jouent un rôle dans le classement grammatical des lexèmes. La troisième catégorie n'a pour rôle que de contribuer à la richesse et à la particularité sémiques d'un lexème. Les sémèmes vont ainsi être différenciés ici selon leur degré aléatoire. Les *sémèmes non aléatoires* sont ceux qui caractérisent une classe lexémique donnée. Ce sont ceux qui sont effectivement associés à un catégorème lors de l'intégration grammaticale. Les *sémèmes semi-aléatoires* ont pour rôle de faire une distinction sémique correspondant à une distinction syntaxique. Ils ne sont pas liés à un catégorème particulier mais ont une relevance syntaxique pour au moins une classe de lexèmes. Les *sémèmes aléatoires* sont ceux qui ne sont liés à aucun catégorème particulier et n'ont pas d'impact syntaxique.

2.5.2 Organisation du domaine sémantique

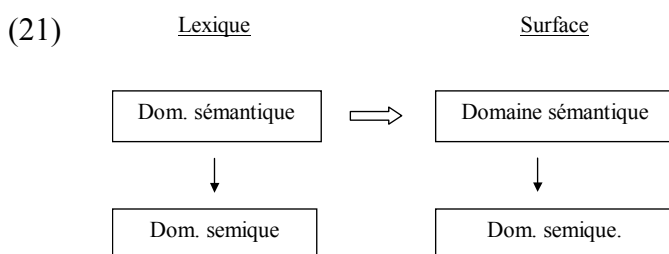
Le domaine sémique est le fondateur du domaine sémantique. Cela signifie que tout domaine sémantique contient un domaine sémique composé d'un seul ou de plusieurs types de sémèmes. Si un domaine sémantique ne comprend pas de domaine sémique lexical, la grammaire pourvoie dans la forme de surface à la complétion du schème s'il ne peut pas être complété par le contexte. Le domaine sémique épenthétique en question est considéré comme étant *neutre*. Le domaine catégorémique est de type préfixal, c'est-à-dire qu'il est licencié à partir de la limite initiale du fondateur. Le domaine catégorémique n'est indispensable qu'au niveau lexémique. Il n'est jamais épenthétique, mais introduit dans un lexème par association morphémique. La structure d'un domaine sémantique complet est la suivante :



Lorsqu'un domaine sémantique ne comprend pas de domaine sémique lexical, il peut en recevoir un par épenthèse. La signification de ce domaine est définie en tenant compte de celle des autres domaines avec lesquels il forme un système. La signification du domaine sémique épenthétique est neutre par rapport à celle des unités morphologiques du système concerné. Ainsi si trois morphèmes forment un système X et que l'un d'entre eux ne comporte pas de sémèmes, son domaine sémique est considéré comme neutre pour ce système :



La déficience sémique peut apparaître soit au niveau sémantique (20)a) soit au niveau morphémique (20)b) La déficience est uniquement sémantique lorsque le domaine existe du fait de la présence d'un catégorème : Le caractère fondateur du domaine sémique entraîne, s'il n'y a pas de possibilité de réparation de la structure par licence du matériel sémique d'une unité adjacente, une épenthèse en surface correspondant à une signification neutre, compte tenu du système auquel le domaine est impliqué. La déficience sémique est de niveau morphémique lorsque le domaine sémantique est totalement absent ; le morphème ne comprend ni sémème ni catégorème : Il est lexicalement fondé par la présence d'un domaine phonologique. Un domaine sémique complète la structure dans les mêmes conditions que pour un manque de niveau sémantique. L'interprétation précise d'un domaine sémique neutre dépend du contexte d'apparition. De manière générale il est le moins marqué de son système. L'absence lexicale d'un domaine catégorémique n'a pas de conséquence sur la structure de surface d'un domaine sémantique :

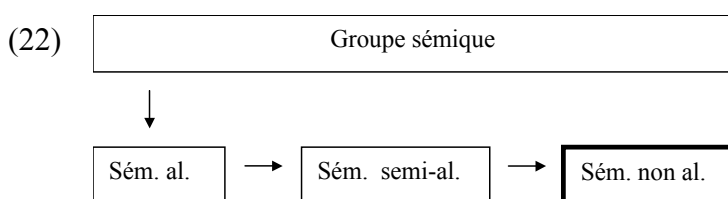


Le caractère non fondamental du domaine aux niveaux sémantique et morphémique explique que la déficience ne soit pas grammaticalement compensée. Un catégorème n'est en effet exigé qu'au niveau lexémique, et peut être apporté par combinaison morphémique.

2.5.2.1 Domaine sémique

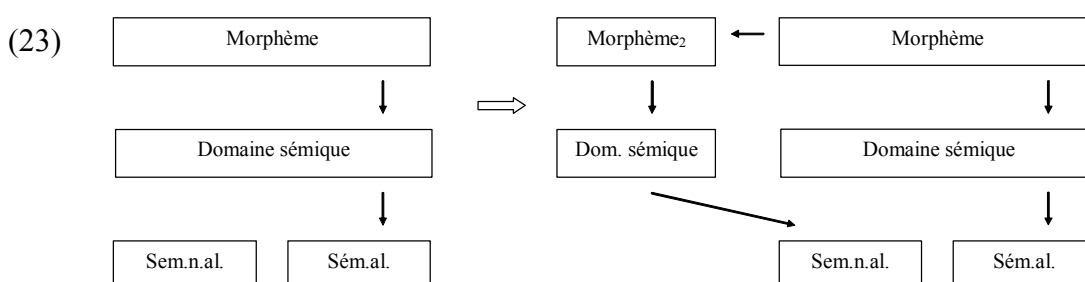
Les sémèmes sont organisés en groupes sémiques selon leur nature. Un domaine ne comprend en général qu'un seul groupe sémique. Il est cependant possible que deux groupes sémiques cohabitent au sein d'un domaine. Dans ce cas le rapport de dominance, de type exclusif, est fixé par la grammaire.

Les sémèmes aléatoires sont les fondateurs d'un groupe sémique. Ils licencient immédiatement les sémèmes semi-aléatoires s'il en existe, puis les sémèmes non aléatoires. Le domaine sémique d'un morphème peut comporter un ou plusieurs types de sémèmes ; celui d'un lexème par contre comprend obligatoirement un sémème aléatoire et un sémème non aléatoire. La complétude d'un groupe sémique n'est donc exigée qu'au niveau lexémique. Les sémèmes non aléatoires sont dominants dans la structure d'un groupe sémique :



Plusieurs groupes sémiques peuvent du fait de la combinaison de morphèmes cohabiter au sein d'un lexème. Dans ce cas, une relation de dominance à caractère non exclusif s'établit entre eux. Le sens du lexème est dérivé de l'ensemble des sémèmes du domaine, leur importance relative dépendant du rapport de dominance qu'ils entretiennent.

Des défauts de licence peuvent exister au sein de la structure sémique lexicale d'un morphème. Ainsi les sémèmes semi- ou non aléatoires peuvent être flottants au sein d'un morphème. Leur émergence en surface nécessite la licence d'un morphème adjacent dont la structure sémique permet ce processus⁸ :



2.5.2.2 Domaine catégorémique

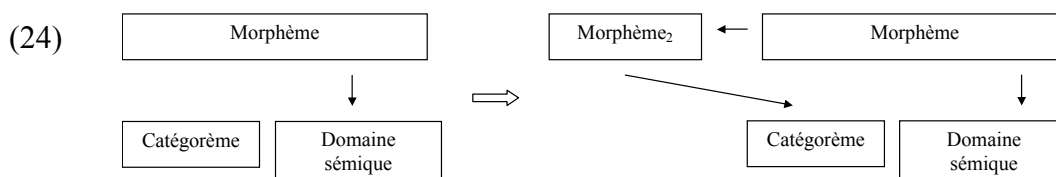
Etant donné qu'il n'existe que deux catégorèmes, on ne peut parler de groupes catégorémiques. Un domaine sémantique simple comporte un seul catégorème. Il est cependant possible que le domaine en comporte lexicalement deux, en conflit de

⁸ C'est-à-dire ne possédant pas ce type de sémème.

dominance. Comme pour les groupes sémiques la relation de dominance est exclusive, c'est-à-dire que le catégorème dominant fait perdre sa licence au catégorème dominé.

La structure d'un morphème ne nécessite pas de catégorème. Au niveau lexémique par contre un seul catégorème est admis. Cela signifie que si plusieurs catégorèmes existent dans la structure lexicale d'un lexème du fait de la combinaison de morphèmes, la règle d'exclusion s'applique et la dominance d'un des catégorèmes fait perdre leur licence aux autres.

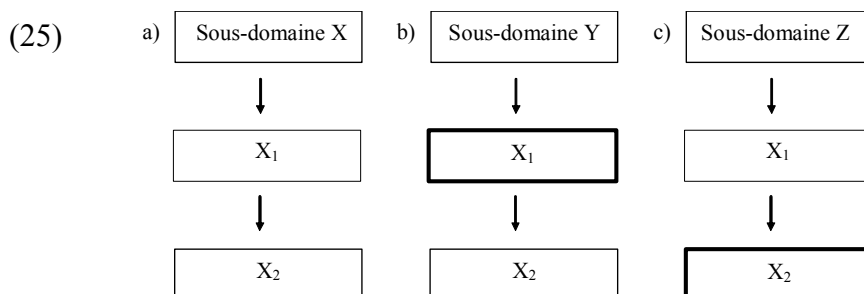
De même que pour les sémèmes, un catégorème peut être lexicalement flottant au sein d'un morphème. Sa licence nécessite alors la combinaison à un autre morphème ne possédant pas lui-même de catégorème :



2.5.2.3 Relations de gouvernement et de dominance

La structure des sous-domaines sémantiques peut être simple ou complexe. Un domaine catégorémique simple ne compte qu'un seul catégorème. Il est cependant possible que la structure lexicale du domaine comporte à la fois un catégorème nominal et un catégorème verbal. Dans ce cas, la dominance peut être lexicalement fixée ou non. Dans tous les cas le rapport de dominance entre les deux catégorèmes lexicaux est sujet en surface à variation selon le contexte. Ainsi un gouvernement peut s'exercer sur la configuration de dominance du domaine par la syntaxe ou par un domaine sémantique dominant adjacent, mais en aucun cas par le domaine sémique qu'il domine au sein de son propre domaine sémantique.

Le domaine sémique peut avoir la même complexité qu'un domaine catégorémique. Il peut être composé d'un ou de plusieurs groupes sémiques entretenant un rapport de dominance dépendant du contexte. Le rapport peut être influencé par le domaine catégorémique qui le domine directement, par la syntaxe ou par un domaine sémique adjacent. Les structures possibles sont les suivantes :

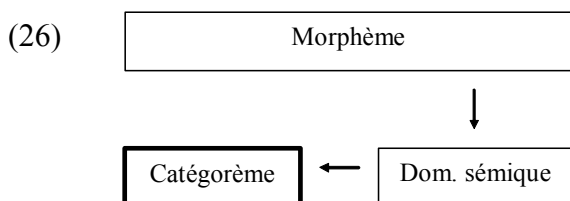


Le choix de la structure adéquate dépend des possibilités de prédiction du rapport de dominance : la configuration (25)a) indique que les deux rapports de dominance sont prédictibles ; les deux autres structures indiquent que seule une des configurations est prédictible, celle qui n'est pas prédictible étant lexicale.

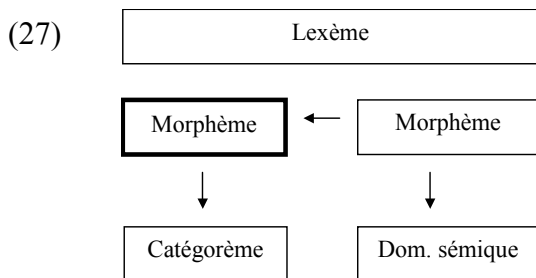
2.5.2.4 Niveaux morphologiques de grammaticalisation sémantique

Les sémèmes non aléatoires sont ceux dont la présence est liée à celle d'un catégorème particulier. La grammaticalisation sémantique définie comme l'association d'un sémème non aléatoire à un catégorème donné, peut se produire soit au niveau morphémique soit au niveau lexémique.

La situation la plus simple est celle d'un morphème possédant un domaine sémantique complet. Le domaine sémique, dont fait partie le sémème non aléatoire, licencie le catégorème approprié au niveau morphémique, la relation de dominance étant en faveur du catégorème :



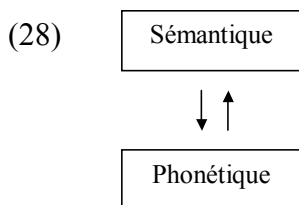
Dans le cas d'un morphème ne comportant pas de catégorème, la grammaticalisation se fait au niveau lexémique, l'association entre le sémème non aléatoire et le catégorème ne pouvant se faire que par combinaison morphémique :



2.6 Expression phonologique

L'information sémantique est matérialisée par des phonèmes. Il existe un lien plus ou moins facile à déceler selon les langues et les réalités nommées entre le sens et la suite phonologique qui l'exprime, qui justifie le lien de licence entre sémantèmes et domaine phonologique. Ce lien est généralement considéré comme arbitraire. Ce qui est sûr, c'est qu'indépendamment des règles phonotactiques en vigueur dans une langue, une suite phonique n'a de raison d'être que si elle peut être mise en relation avec un complexe sémique.

La relation entre le sens et les sons n'est pas une relation de licence unidirectionnelle. Ces deux modules ne sont pas vraiment hiérarchisés l'un par rapport à l'autre. Ils semblent plutôt entretenir une relation de dépendance mutuelle ou de combinaison qui peut être résumée comme suit :



Le morphème est l'unité linguistique où les unités grammaticalisées de ces modules sont reliées. Les sémèmes et les catégorèmes sont grammaticalisés au moyen d'une relation paramétrique d'association tandis que les phonèmes sont la version grammaticalisée des sons. La relation entre les domaines sémantique et phonologique d'un morphème devrait être représentée comme en (28), mais pour des raisons de simplification des représentations elles seront signalées par une flèche descendante.

La structure phonologique d'un morphème est constituée d'une ou plusieurs unités phonologiques. Il n'y a pas de contrainte particulière sur le contenu phonologique d'un morphème. Il peut s'agir d'un phonème, d'un tonème ou seulement d'une propriété mélodique telle que la nasalité par exemple. Il en va autrement de la structure phonologique d'un lexème. Elle est soumise à une condition de complétude phonologique. La structure d'un lexème doit ainsi être conforme à toutes les conditions de bonne formation imposées par la grammaire. Dans le cas d'un non-respect lexical, diverses stratégies de réparation veillent à ce que les lexèmes émergent en surface de manière correcte.

La structure phonologique des unités morphologiques sera dans cette section peu développée étant donné que la phonologie est l'objet des deux chapitres suivants. L'interaction principale entre ces deux modules concerne l'influence qu'ont les limites morphologiques sur la structure prosodique d'un morphème. Les phénomènes d'augmentation ou de réduction prosodique par rapport à des schèmes lexicaux de morphèmes sont essentiellement dus à la présence de limites lexémiques dans la structure.

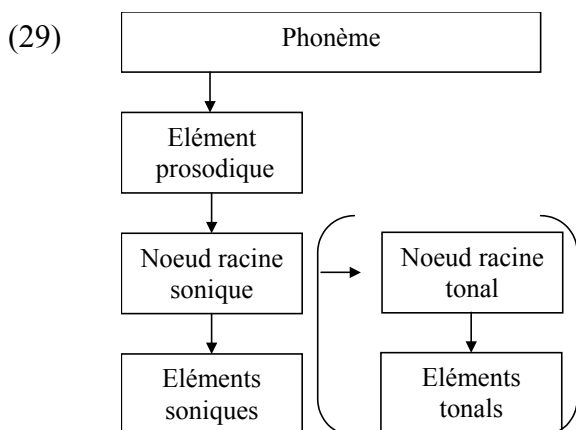
Les limites morphémiques ont généralement peu d'influence sur la prosodie d'un lexème. Cela est en conformité avec leur statut faible. Lorsqu'une limite morphémique coïncide avec une limite lexémique elle est assimilée par celle-ci. Ce changement de limite peut avoir des répercussions sur la prosodie du morphème en question. Il est en effet fréquent qu'une limite lexémique interne exerce une contrainte de bi-moraïcité sur la structure prosodique de son domaine.

Les limites déterminent également la possibilité de relations syntagmatiques entre positions prosodiques adjacentes. Une limite faible permet ce genre de relation tandis qu'une limite forte peut les empêcher. Ces contraintes sont sujettes à variation paramétrique, mais dans un système grammatical non marqué elles sont fortement classées.

La défection phonologique d'un morphème se traduit ainsi par le non-respect par sa forme lexicale des règles phonotactiques de surface. Une stratégie de réparation est alors déclenchée afin de le rendre phonologiquement correct. C'est par exemple le cas d'un morphème terminé par une consonne dans une langue ne permettant pas les syllabes

fermées en finale d'énoncé. Si ce morphème apparaît en position finale, la stratégie de réparation peut consister en la suppression de la consonne finale ou en l'épenthèse d'une more.

L'expression phonologique affiliée à un morphème est principalement constituée de phonèmes. Il s'agit d'un domaine composé d'une unité prosodique et d'un complexe mélodique en rapport de licence paradigmatique. La structure d'un phonème est la suivante :



Les relations de licence indiquent l'obligation de la présence des catégories subalternes lorsque les catégories supérieures sont attestées. Ainsi dire qu'un morphème est composé d'un phonème veut dire qu'il a dans sa structure toutes les catégories subalternes à la position prosodique⁹ ; dire par contre qu'un morphème est constitué d'un élément mélodique signifie que les catégories supérieures ne font pas partie de ce morphème (il n'a lexicalement ni nœud racine, ni affiliation prosodique). Un morphème se manifestant par une harmonie de nasalité est constitué lexicalement que de l'élément mélodique nasal. Son point d'ancrage syntaxique définit le domaine d'application de l'harmonie. Les modalités de réalisation de tels morphèmes dépendent de la grammaire de la langue : Ils peuvent être réalisés en tant qu'harmonie mélodique de leur domaine d'ancrage ou recevoir les catégories par défaut qui en feront un phonème à part entière : Dans ce cas c'est la manifestation de surface du morphème concerné qui est phonémique mais non sa forme lexicale. Dans une langue à ton, un phonème comprend en plus de son contenu sonique, un contenu tonal.

⁹ Le phonème n'est pas un constituant en tant que tel mais une structure composée d'une position prosodique, d'un nœud racine et d'éléments mélodiques. Voir le chapitre sur la mélodie.

3 Mélodie

3.1 Préliminaires

En théorie générative orthodoxe, on considère que les unités ultimes de la représentation mélodique sont les traits phoniques. Du point de vue phonétique, le trait phonique correspond à un geste articulatoire et/ou à une configuration acoustique partielle. Le nombre de traits phoniques est universel et relativement restreint. Les traits sont identifiés au sein d'une langue au moyen de la phonologie puis au plan universel par analyses comparatistes. Ces unités permettent de regrouper les segments en classes naturelles, selon leur participation aux processus phonologiques. Le comportement similaire d'un ensemble de phonèmes différents à un même type de processus phonologique ne peut en effet se comprendre que si l'on admet que ces phonèmes ont en commun une propriété particulière (Harris 1994). Le nombre de classes dans lesquelles un son est impliqué permet de savoir de combien de propriétés distinctives il est constitué.

Le trait phonique présente cependant certains inconvénients qui ont conduit à une reconsidération de son statut de prémisses phonologique et à son remplacement dans des approches privatives (phonologie de la rection, phonologie de la dépendance) par *l'élément*. Cette unité correspond dans ces théories à un son « simple » et présente l'avantage d'être interprétable phonétiquement quel que soit le niveau de dérivation d'une suite phonologique donnée et en isolation. Ces unités sont représentées au moyen de lettres majuscules évoquant de manière directe les sons auxquelles elles renvoient. La théorie de l'élément a particulièrement été développée pour les voyelles ou on distingue essentiellement les éléments I, U, A correspondant aux sons [i, u, a]. Cette conception pose cependant des problèmes car elle n'est pas applicable à tous les éléments au même degré. Les propositions introductives de l'élément (Lowenstamm, Kaye & Vergnaud 1985 (KLV 1985), Charrette 1991) et de la théorie de la dépendance (Anderson & Ewen 1987) ont été adoptées et améliorées dans les travaux de Harris 1994 en ce qui concerne le développement de la théorie pour le consonantisme et par Backley & Takahashi 1996 avec l'introduction de la notion d'activation d'élément.

Les prémisses phonologiques utilisées dans cette étude sont de type élémentaire. L'approche que nous adoptons varie cependant de celle de KLV 1985 et des travaux subséquents sur certains points tels que la correspondance entre élément et segment simple. L'élément est considéré ici comme similaire au trait phonique en sa qualité d'unité componentielle. La théorie qui va être développée s'écarte cependant de celle du trait phonique par l'intégration des propriétés passives d'un système au moyen d'un mécanisme d'activation similaire à celui présenté par Backley & Takahashi 1996. Le mécanisme d'activation donne un statut à ces propriétés sans pour autant les intégrer explicitement dans l'inventaire qui reste, conformément à la conception privative, constitué des

prémises ayant un rôle actif. L'inventaire des éléments de résonance est élargi aux éléments de mode et d'obstruction, la contribution dans ce domaine concernant le type d'interaction entre les différents éléments dans la constitution d'un son.

La suite de l'exposé explique le cheminement qui a conduit à la conception de l'élément : La valorisation du cadre oppositionnel privatif et les inconvénients du trait phonique comme prémisses phonologiques ont amené à poser une nouvelle unité minimale¹⁰. Le concept d'activation d'élément et la notion d'élément marqué que nous avons intégrés aux propositions existantes ont permis une optimisation du potentiel explicatif de cette unité dans un cadre non linéaire.

3.1.1 Propositions antérieures

3.1.1.1 Traits phoniques et oppositions phonologiques

Dans le cadre de la théorie des traits phoniques, deux types d'opposition ont été essentiellement identifiés: Une opposition est qualifiée de privative si l'un des termes est caractérisé par la présence d'un trait distinctif et l'autre par l'absence de ce trait ; dans une opposition équipollente, les deux termes possèdent le trait distinctif mais avec des valeurs différentes n'excédant pas deux (exprimées généralement par + et -). Ces oppositions ont fondé deux conceptions phonologiques antagonistes : L'une considère que toutes les oppositions sont de type équipollent l'autre privilégie l'approche privative.

Considérer que les oppositions sont équipollentes implique que les classes doivent être symétriques. C'est-à-dire que les deux pôles d'une opposition doivent avoir les mêmes chances d'accéder aux processus phonologiques que le trait objet de l'opposition implique. Ceci a pour conséquence de fortement multiplier le nombre de processus prédits par la théorie tout en ne tenant pas compte du fait que les deux termes d'une opposition n'ont pas le même statut en phonologie : L'un des termes est généralement plus actif que l'autre.

Afin d'encoder les asymétries constatées dans le comportement phonologique des traits une *théorie de la marque* a été développée¹¹. Pour une opposition donnée le terme préféré universellement est considéré comme non marqué. Le statut marqué d'un trait est également phonétiquement fondé. La propriété phonétique correspondant au trait marqué constitue un geste articulatoire fortement perturbateur de la position de repos des organes articulatoires.

La configuration non marquée du canal vocal est celle où tous les organes d'articulation sont au repos. Tout mouvement qui modifie cette configuration de base constitue une marque et de ce point de vue tout geste articulatoire est marqué. Cependant les configurations du canal causées par ces gestes peuvent être hiérarchisées et corrélées selon leur distance par rapport à la configuration de base. La théorie de la marque les corrèle

¹⁰ Cette section s'inspire de l'exposé sur le sujet de Harris 1994.

¹¹ Chomsky and Halle 1968, Chapitre 9.

deux à deux selon la distance qu'elles ont par rapport à la configuration de base. Pour que cette corrélation se fasse, il faut que les deux configurations se distinguent par la variation minimale d'une seule dimension articulatoire ou acoustique. Par exemple <+nasal> est corrélé avec <-nasal> parce que ces traits déterminent deux configurations vocales (nasalité et oralité) qui se différencient uniquement par les mouvements abaissé et relevé du voile du palais. Au plan phonologique le statut de marque est motivé indépendamment de la corrélation phonétique par le fait que seul <+nasal> est capable de déclencher un processus phonologique tandis que <-nasal> a un comportement passif. Pour chaque trait, la grammaire universelle reconnaît une spécification comme non marquée pour un contexte particulier.

L'ensemble des conventions de marque constitue un moyen indépendant d'évaluation de la complexité des systèmes phonologiques et de la valeur des traits phoniques. Ces conventions ne sont cependant pas incorporées dans une grammaire à base équipollente. D'un point de vue strictement grammatical, les traits équipollents ont un statut contrastif égal ce qui se traduit par leur incorporation dans l'inventaire phonémique. Les conventions de marque expliquent simplement la raison de leur différence d'activité et sont hors système.

Dans une approche privative, les conventions de marque font partie des contraintes grammaticales. Cela se traduit par l'exclusion dans l'inventaire phonologique universel des traits qui ont un comportement passif. Pour chaque opposition, l'inventaire privatif compte un membre de moins que l'inventaire équipollent. Il est donc plus restrictif. Un autre avantage de ce cadre est que la présence d'un trait dans l'inventaire renseigne automatiquement sur son statut de marque. L'approche privative met en relation directe la constitution de l'inventaire phonémique avec l'activité phonologique. Les processus phonologiques ont en effet accès dans ce cas à tout le matériel présent dans une représentation, tandis que dans le cadre équipollent ils n'ont accès qu'à une partie des prémisses, celles qui sont passives étant interdites de processus. Etant donné que dans un inventaire privatif l'un des membres d'une opposition équipollente est éliminé, il n'est plus nécessaire d'exprimer celle-ci en termes de + et -. Le terme actif est directement désigné par la propriété phonétique qu'il définit. Pour l'opposition de nasalité, cela signifie que c'est le trait <nasal> qui est pris en compte dans l'inventaire universel privatif. La théorie ne reconnaît pas de trait <oral> ou <- nasal>.

Cette approche présente des avantages par rapport au cadre équipollent particulièrement en ce qui concerne le nombre de prémisses dans l'inventaire universel. Cependant elle pose des problèmes en ce qui concerne l'exhaustivité de l'inventaire. Le cadre privatif ne recense qu'une seule prémisses par opposition. Le statut de marque d'un trait peut cependant varier cependant d'une langue à l'autre. C'est par exemple le cas des traits ATR et RTR. Dans certaines langues c'est ATR qui est actif tandis que dans d'autres RTR est le trait actif. Cependant les deux traits ne peuvent pas faire partie de l'inventaire, car cela reviendrait à retomber dans les travers de l'approche équipollente. De plus le phénomène de rapport de marque inversé est plutôt marginal. La majorité des propriétés liées par

corrélation phonétique a un rapport de marque stable. La solution proposée par l'approche privative est d'admettre dans l'inventaire universel le trait qui est statistiquement plus fréquent et de permettre son remplacement paramétrique par l'autre, moins fréquent. Ainsi ATR est reconnu universellement et remplacé par RTR pour les langues possédant ce type d'harmonie. Bien que constituant un échec pour l'objectif d'universalité de la théorie cette solution pourrait être satisfaisante s'il n'était attesté d'une part que des traits corrélés phonétiquement peuvent être tous les deux actifs au sein d'une même langue, et d'autre part que la grande majorité de traits non marqués, donc absents de l'inventaire peuvent devenir actifs au cours d'une dérivation.

La situation de traits corrélés avec un statut de marque inversé ou égal est illustrée par ceux caractéristiques des tons haut et bas. Selon les langues où ces traits existent, c'est soit le ton haut, soit le ton bas qui est marqué, ce qui constitue un cas d'inversement du rapport de marque semblable à celui des traits ATR et RTR ; on recense également des systèmes où les deux tons sont marqués, c'est-à-dire qu'ils sont tous les deux susceptibles de provoquer des processus d'assimilation. La théorie privative ne prévoit aucune solution pour ces cas et introduire de manière paramétrique les deux traits dans l'inventaire d'une langue dénaturerait complètement la théorie.

Des traits non marqués dans un contexte particulier peuvent le devenir dans un autre. Par exemple le trait occlusif est non marqué donc redondant dans le contexte du trait nasal. Ce qui se traduit dans la représentation d'une occlusive nasale par la sous spécification¹² de ce trait. Cependant le contact d'une occlusive nasale avec une consonne non occlusive provoque dans beaucoup de langues la propagation du trait sous-spécifié de la structure. Le trait occlusif se propage ainsi à l'articulation suivante, provoquant le durcissement de la non occlusive. Une fricative est de ce fait durcie en contact avec une nasale provoquant une alternance telle que $[f] \rightarrow /p/$. La variation du statut de marque d'un trait en fonction du contexte n'a de réponse satisfaisante ni dans l'approche privative, ni dans celle de la sous spécification.

Le cadre privatif représente une avancée significative par rapport au cadre équipollent dans l'élaboration d'une théorie restrictive. Cependant il pose des problèmes du fait qu'il n'accorde aucun statut dans le système aux traits non marqués. Cela a pour conséquence l'impossibilité de rendre compte dans ce cadre des cas de rapport de marque inversés ou égaux au sein d'une même langue ou dans des langues différentes.

En dehors de la question des oppositions, la discussion en phonologie s'est portée sur la simplification du module de dérivation jugé trop lourd. Cette réflexion a abouti au remplacement du trait phonique par une nouvelle unité minimale: L'élément.

¹² La sous-spécification est une convention de notation visant à ne représenter que les traits non prédictibles, sous-entendu que ce sont ceux susceptibles de déclencher des processus phonologiques.

3.1.1.2 Conception élémentaire de KLV 1985

Dans la théorie des représentations développée par Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985 (KLV 1985) le trait phonique n'a pas de rôle direct dans la phonologie. Il ne constitue pas l'unité minimale de la phonologie et n'a qu'un rôle secondaire d'aide à l'interprétation d'une unité plus grande, l'élément. Les auteurs en donnent la définition suivante:

The primary unit of segment constitution is the ELEMENT, which is a *fully specified matrix*, phonetically interpretable as in SPE theory or some equivalent formulation. All phonological segments are either elements themselves or combinations of elements. The elements, along with their definition in terms of features, constitute the primitives of phonological systems. Put another way, the ultimate constituents of phonological segments are themselves autonomous, independently pronounceable units. (KLV 1985, p.306).

L'élément adhère ainsi au principe de complète interprétation phonétique et permet qu'une représentation phonologique soit interprétable quel que soit son niveau de dérivation, rendant ainsi caduque le module dérivatif de règles phonétiques. Les éléments sont définis comme étant une matrice de traits phoniques dont un seul des traits est marqué. Les éléments I, A, et U entrant dans la composition des voyelles ont été les premiers définis dans cette approche. Les matrices de ces éléments se présentent de la manière suivante (repris de KLV 1985) :

$$(30) \quad I = \begin{pmatrix} \overline{\text{ROUND}} \\ \underline{\text{BACK}} \\ +\text{HIGH} \\ -\text{ATR} \\ -\text{LOW} \end{pmatrix} \quad U = \begin{pmatrix} \overline{\text{ROUND}} \\ +\text{BACK} \\ +\text{HIGH} \\ -\text{ATR} \\ -\text{LOW} \end{pmatrix} \quad A = \begin{pmatrix} -\text{ROUND} \\ +\text{BACK} \\ \underline{\text{HIGH}} \\ -\text{ATR} \\ -\text{LOW} \end{pmatrix}$$

Les auteurs adoptent une représentation équipollente des traits phoniques avec intégration des conventions de marque. Le trait marqué dans chaque matrice est souligné. L'élément dans leur acception est ainsi une unité complexe minimalement marquée. De ce fait tout son comportant plus d'un trait marqué est composé de plus d'un élément. C'est par exemple le cas de la voyelle [ɛ] qui comporte deux traits marqués –back et –high. Elle est composée des éléments I et A. Les segments comportant un seul trait marqué sont composés d'un seul élément. C'est le cas des voyelles [i, u, a] composées respectivement des éléments I, U, A.

Les éléments sont impliqués dans un processus de composition des segments appelé *fusion*. L'opération de fusion combine deux matrices minimalement marquées pour en constituer une seule. L'un des éléments est la tête de l'opération de fusion et l'autre l'opérateur. L'opération de fusion consiste à substituer la valeur du trait marqué de l'opérateur à celui du trait correspondant de la tête. Par convention la tête est placée à la droite de l'opérateur (.). La fusion aboutissant à la composition de [ɛ] est une opération dans laquelle A est l'opérateur et I la tête :

$$(31) \quad (A \cdot I) \rightarrow [\varepsilon]$$

L'opération de fusion est asymétrique. Le renversement du rapport de fusion entre I et A produit le son [æ] :

$$(32) \quad (I \cdot A) \rightarrow [\text{æ}]$$

L'approche développée par KLV 1985 intègre le concept de classe phonologique. Les éléments se scindent en différentes classes selon leur participation aux processus phonologiques. Une classe phonologique définit un ensemble d'éléments sur la base d'une propriété qu'ils ont en commun. Cette propriété est dénommée *charme* et définit trois classes d'éléments : Celle des éléments positivement charmés, celle des éléments négativement charmés et celle des éléments non charmés ou neutres. Elle a un impact sur les possibilités de combinaison des éléments. Les éléments de même charme ne peuvent être combinés. Le charme correspond au « caractère vocalique¹³ » c'est-à-dire l'absence dans les cavités de résonance vocale d'une obstruction ou d'un rétrécissement. Ainsi l'élément A est positivement charmé (A+), I et U sont de charme neutre (I⁰, U⁰) tandis que H et L sont négativement charmés (H-, L-).

La théorie des éléments de KLV 1985 est complétée par une modélisation des restrictions combinatoires auxquelles les éléments sont soumis dans l'élaboration des systèmes phonémiques au moyen de lignes autosegmentales. Les lignes sont labellisées selon les traits marqués présents dans le système. La présence d'une ligne dans un système signifie que l'un des traits qu'elle définit est actif dans la langue concernée. Chaque élément appartient à la ligne autosegmentale labellisée selon son trait marqué. Ainsi I se trouve sur la ligne postérieure (back), U sur la ligne arrondie (round) et A sur la ligne haute (high). Les éléments se trouvant sur des lignes différentes peuvent être combinés. Un moyen de restreindre les possibilités combinatoires des éléments est de fusionner leurs lignes respectives. Ainsi la fusion des lignes postérieure et arrondie empêche la combinaison des éléments I et U, ce qui produit un système vocalique de cinq voyelles. La fusion des trois lignes empêche la combinaison des éléments I, A et U dans la composition de segments ce qui produit un système à trois voyelles.

Une matrice segmentale est donc constituée dans cette approche des lignes autosegmentales dont les traits ont un rôle contrastif dans le système linguistique. Dans la composition d'un segment, un élément peut être présent ou absent de sa ligne. C'est le cas des matrices des segments comportant un seul trait marqué. Dans la matrice de [i] par exemple, les lignes A et U sont vides. La manifestation de l'un et/ou de l'autre de ces éléments sur leurs lignes respectives contribuerait à l'augmentation de marque dans la matrice et produirait un autre son. L'absence dans une matrice d'un élément sur sa ligne a une interprétation spécifique : Elle correspond à la présence d'un élément qui a la particularité de n'avoir aucun trait marqué : il s'agit de la *voyelle froide* (v). Cette notion est reprise par Harris 1994 et généralisée pour tous les types d'éléments (consonantiques et vocaliques) sous l'appellation d'*élément neutre* (@). La voyelle froide fait partie de la

¹³ Notre interprétation de « vowelness ».

classe des éléments à charme neutre avec I et U. Son expression phonétique est [ə]. L'interprétation des positions vides tant en composition segmentale qu'en prosodie est une contribution majeure de la théorie des éléments exploitée et développée dans le traitement de l'épenthèse, notamment en français, par Charrette 1991.

3.1.2 Nouvelles propositions

3.1.2.1 Définition de l'élément

Dans une optique de simplification des modules grammaticaux, les tâches de chacun d'entre eux doivent être clairement délimitées. Le module de dérivation doit être ancré dans le domaine de la compétence linguistique et avoir pour objet les généralisations gouvernant les alternances et les régularités distributionnelles. Cette tâche doit être accomplie indépendamment de tout présupposé concernant l'articulation et la perception. Les processus n'ont de ce fait pas accès aux éléments constitutifs de la substance phonique. Le rôle des processus est donc de transformer des objets phonologiques en d'autres objets phonologiques et non en objets phonétiques (Harris 1994).

Le module de représentation est du domaine de la performance. Il définit les prémisses phonologiques et fait le lien entre la phonologie et la phonétique. Les unités qu'il pose doivent avoir une valeur universelle et avoir une valeur phonétique stable interprétable sans qu'il soit besoin de recourir à des règles. Les unités minimales phonologiques doivent ainsi correspondre à une image acoustique stable recouvrable à partir des prémisses de la phonologie de manière naturelle. Le module de représentation doit également disposer d'un mécanisme permettant d'éliminer les redondances. Les prémisses phonologiques doivent être interprétables quel que soit le niveau de dérivation. Afin de répondre à l'impératif de minimalité, l'unité phonologique doit être suffisamment simple pour entrer dans la composition d'un segment. La composition d'un segment est en soi un processus phonologique. Conformément aux conventions de marque l'unité minimale doit pouvoir être la seule marque au sein d'un domaine phonologique.

Nous reconnaissons avec KLV 1985 que cette unité est l'élément. Cependant nous contestons sa définition comme étant une unité pouvant manifester seule un segment. Une telle définition donne en effet un double statut à l'élément : D'une part c'est un segment, d'autre part une unité componentielle. En outre une telle conception implique que des segments puissent entrer dans la composition d'autres segments de même complexité.

Nous proposons comme définition que l'élément est une unité phonologique susceptible de constituer dans un domaine une marque minimale correspondant à une image acoustique ou une configuration articuloire stable. Autrement dit l'élément n'est pas un son mais une propriété identique au trait phonique. La labialité qui est une configuration articuloire stable est représentée par exemple par un élément (U). Conçu de cette manière, l'élément est réellement une unité terminale, non décomposable.

Les domaines mélodiques que sont les sons sont ainsi décomposables en un ensemble relativement restreint d'éléments qui sont uniformément privatifs et ont une valeur

phonétique stable et indépendante. Un segment est de ce fait conçu comme un domaine élémentaire. La complexité d'un domaine dépend du nombre d'éléments qu'il contient et de leur activation.

3.1.2.2 La notion d'activation d'élément

Certaines propriétés phoniques entretiennent un lien en termes de configuration articuloire. Pour certaines le lien est facile à établir. Par exemple la nasalité entretient un lien logique avec l'oralité, correspondant à deux configurations vocales distinctes causées par les mouvements du voile du palais. Pour d'autres propriétés phoniques, le lien est moins évident à établir comme dans le cas des propriétés définissant les lieux d'articulation. Nous montrerons que la localisation articuloire définit des propriétés entretenant le même type de lien logique. Par exemple la pharyngalité entretient un lien avec la vélarité, et la palatalité avec la centralité.

La conception mélodique adoptée considère que c'est un lien d'activation qui existe entre deux propriétés et qu'en fonction de ce lien l'une des propriétés est prédictible à partir de l'autre. La relation d'activation doit avoir un fondement phonétique, c'est-à-dire qu'elle doit découler de façon naturelle des possibilités phonatoires humaines. Elle doit également avoir une justification phonologique montrant que ces propriétés sont impliquées dans les mêmes processus. Deux propriétés en relation d'activation appartiennent à la même prémisses phonologique dont elles traduisent des configurations différentes. Une prémisses phonologique a donc deux configurations correspondant chacune à une propriété : Une configuration active et une configuration neutre.

Appliquée à la théorie des éléments cela signifie que chacune des propriétés impliquées dans une relation d'activation correspond à un élément. L'une d'entre elle n'est pas prédictible et constitue une marque¹⁴ : c'est l'élément actif. C'est celui qui correspond dans l'inventaire à un élément particulier. La seconde propriété est définissable à partir de l'élément actif. Dans un sens l'élément actif forme le contexte dont son interprétation dépend. De ce fait elle n'est pas représentée par un élément particulier mais quel que soit l'élément actif auquel elle est liée par l'élément neutre @. Cet élément ne peut recevoir une interprétation qu'une fois que son contexte (actif) a été spécifié. Par exemple, l'inventaire universel reconnaît un élément actif N qui correspond à la nasalité. La propriété en relation d'activation avec la nasalité est l'oralité. De ce fait l'oralité doit logiquement correspondre à @. Pour que l'élément neutre puisse exprimer de manière univoque l'oralité, son contexte d'interprétation doit être spécifié, c'est-à-dire le contexte nasal. Ainsi l'élément oral est noté @_(N).

L'élément @ n'est donc pas l'interprétation d'une absence dans la structure. Toutes les composantes élémentaires reçoivent une interprétation mélodique. Celle de @ dépend de son affiliation à un élément actif.

¹⁴ La marque est ainsi synonyme de non prédictibilité. Les éléments prédictibles sont considérés comme non marqués.

Ces conventions de notation sont avantageuses à plusieurs égards. D'une part tous les éléments d'un inventaire correspondent à une propriété phonétique distincte. Seuls les éléments dont la propriété n'est pas prédictible sont spécifiés dans l'inventaire. D'autre part les propriétés neutres bien qu'elles aient un rôle dans la phonologie, dans la définition d'un segment ou dans l'interprétation des catégories vides par exemple ne sont pas encodées de manière particulière parce qu'elles constituent un canevas par défaut. Le nombre d'élément dans un inventaire correspond au double des prémisses existant dans le système et renseigne dans le même temps sur le statut de marque, fixé universellement, de chaque prémisses.

Le concept d'*activation d'élément* est de Backley & Takahashi 1996. Ces auteurs introduisent la notion d'activation d'élément comme une instruction lexicale, *activate a*, manifestant un élément pour des besoins d'harmonie mélodique et de propagation. Ils ne donnent cependant pas d'expression mélodique à la désactivation ou neutralité qui pour eux ne correspond pas à un élément.

L'*élément neutre* est emprunté à Harris 1994 qui le définit cependant comme étant l'absence d'élément en un point d'une matrice segmentale. Il rejoint en cela KLV 1985 qui ont défini un élément similaire mais seulement pour les systèmes vocaliques sous le nom de *cold vowel*. Cependant KLV 1985 donnent une interprétation phonique à la voyelle froide. Elle correspond à la « centralité », dont l'interprétation phonétique précise varie selon les langues. Il s'agit d'une contribution importante qui sera utilisée et développée par Charrette 1991. Dans notre approche, la formule générale d'une corrélation d'éléments est la suivante :

$$(33) \quad \mathbf{X} = \left\{ \mathbf{X}, @_{(x)} \right\}$$

Dans l'inventaire universel les éléments sont en état d'activation. C'est dans cet état qu'ils sont sélectionnés par les langues particulières. La sélection d'un élément dans une langue implique celle de sa configuration passive : Ainsi la présence de sons nasaux dans un système implique celle de sons oraux, ce qui est conforme aux prédictions de la théorie de la marque.

La théorie prévoit que les caractères marqué et neutre d'un élément sont fixés de manière rigide. Cependant certaines propriétés se singularisent par le fait qu'elles sont dans certaines langues actives tandis qu'elles ont un comportement neutre dans d'autres. Leur statut de marque peut varier d'une langue à l'autre. D'autres propriétés peuvent avoir un statut de marque identique dans une langue. La notion d'élément marqué permet de rendre compte de ces cas sans remettre en cause les conventions élémentaires énoncées.

3.1.2.3 La notion d'élément marqué

L'élément a été défini comme une unité phonologique minimale soumise à un mécanisme d'activation dans un système. La relation entre un élément actif et son élément neutre est fixe et immuable : Dans un système les éléments susceptibles de déclencher un processus

phonologique sont considérés comme actifs et recensés dans l'inventaire ; les éléments inactifs sont considérés comme neutres et encodés de manière uniforme par @.

Deux propriétés sont mises en relation parce que qu'elles sont phonétiquement apparentées. Le lien phonétique est physiquement fondé et de ce fait immuable. Il est indépendant des constructions abstraites qui peuvent être faites sur sa base et n'entraîne aucun présupposé sur le statut de marque des pôles de l'activation. Le rapport de marque a donc une justification phonétique solide mais trouve son fondement essentiel dans l'activité de l'une des propriétés lors de processus phonologiques. De ce point de vue rien n'empêche que le rapport de marque surimposé à deux propriétés corrélatives soit changé, et que la propriété considérée comme active dans un cas le soit comme passive dans un autre : Cela indiquerait seulement que le comportement phonologique des deux propriétés corrélées n'est plus le même, sans que cela ait un impact sur leur substance phonétique.

Effectivement, le rapport de marque stable existant entre deux propriétés dans une langue donnée peut être inversé dans une autre. Ainsi Si X et Y définissent deux propriétés phonétiquement liées et A et B deux langues différentes, X peut avoir un statut marqué pour A ce qui implique que Y est neutre tandis que pour B c'est Y qui est marqué tandis que X est neutre. Afin de concilier cette variation de statut avec la théorie des éléments développée jusqu'à présent, il est important d'établir un lien fort entre la marque et l'identité d'un élément. Ainsi X et Y vont définir deux éléments qui sont en tous points identiques sauf pour ce qui est de leur rapport d'activation. Dans la langue A l'élément de l'inventaire est X tandis que @ correspond à Y. Dans la langue B par contre c'est Y qui est recensé tandis que @ correspond à X. L'interprétation de @ est dans chacun des cas univoque grâce à la spécification du contexte : @_(X) et @_(Y) correspondent respectivement à Y et X. Lorsque des propriétés phonétiquement apparentées correspondent au plan universel à deux éléments actifs symptomatiques d'un rapport de marque instable, l'élément marqué doit être spécifié. Dans la langue A c'est X qui est l'élément marqué tandis que pour la langue B c'est Y qui est l'élément marqué.

Ce genre de situation est concrètement illustré par les propriétés phonétiques de position de la racine de la langue ATR et RTR, correspondant aux éléments de même nom. Dans certaines langues c'est ATR qui est l'élément marqué tandis que dans d'autre c'est RTR qui est marqué. @_(ATR) et @_(RTR) définissent respectivement l'élément neutre de chacun des éléments actifs tandis que le lien phonétique existant entre les positions avancée et rétractée de la racine de langue reste stable. Seul le statut phonologique de marque des propriétés change. Les éléments ATR et RTR ne peuvent être tous les deux pertinents dans une même langue. La présence de l'un dans un système exclue la présence (active) de l'autre.

Les éléments de registre tonal *h* et *b* sont également corrélés à des propriétés qui entretiennent un rapport de marque. Dans un système d'opposition le registre marqué est le seul à se propager et à incarner des tons flottants, tandis que l'autre est inerte et assignable par défaut à une étape terminale de la dérivation. A la différence des éléments de racine la langue les éléments de registre peuvent être tous les deux pertinents dans la même langue.

La notion de *registre marqué* a l'avantage d'être plus précise que celle de ton marqué fréquemment rencontrée dans la littérature tonale (par exemple). Le ton est en effet une unité de type segmental c'est-à-dire un complexe élémentaire¹⁵. Les deux expressions recouvrent cependant une même réalité. Le choix de l'élément de registre pertinent dans une langue tonale découle directement de ce principe. Le registre reconnu comme actif dans une langue est la configuration active de son élément.

Contrairement au principe bien établi en tonologie, et basé presque exclusivement sur l'étude de systèmes bantous, qui veut que seul le registre élevé soit le membre marqué de l'opposition haut - bas, le registre abaissé peut également avoir ce statut. Creissels et Grégoire 1993 en font par exemple état dans leur étude des systèmes du bambara et de certains de ses dialectes. Dans ces parlars du groupe mandé, c'est le registre abaissé qui est le membre marqué de l'opposition, attestant de la présence de l'élément de registre abaissé dans leur matrice. Le ton caractérisé par ce registre est le seul à se propager et à exister comme ton flottant, ce qui est un signe de son caractère marqué : il semble en effet qu'un morphème dépourvu de contenu sonique ne peut adopter que la propriété du registre marqué d'une langue tonale. Il est possible de dresser une typologie des systèmes tonals selon le registre considéré comme marqué. Le choix de l'élément marqué renseigne sur le degré de marque des langues à rapport élémentaire inversé. Pour ce qui est des systèmes tonals, une langue à ton actif haut est moins marquée qu'une langue à ton actif bas. De même une langue ATR est moins marquée qu'une langue RTR.

En conclusion, la notion d'élément marqué est dans un sens similaire à celle d'élément actif : De deux éléments, on considère comme marqué celui qui est capable de déclencher des processus phonologiques, tandis que l'autre est non marqué ou neutre. Ordinairement seuls les correspondants phonétiques de deux éléments liés par activation sont articulatoirement apparentés. Les correspondants phonétiques d'éléments actifs c'est-à-dire appartenant à deux corrélations différentes ne sont par contre pas phonétiquement liés. Il existe cependant des éléments actifs pour lesquels un tel lien existe. La notion d'élément marqué permet de résoudre ces cas d'apparente contradiction théorique.

3.2 Propriétés acoustiques élémentaires

Les propriétés phonétiques peuvent être scindées en deux catégories selon leur type de représentation. Celles qui vont être présentées dans cette section correspondent à un élément défini articulatoirement et/ou acoustiquement. Pour d'autres propriétés il n'est pas possible de les caractériser au moyen d'une seule catégorie. Elles sont dérivées d'un ensemble de caractéristiques auxquels les éléments participent à différents degrés. Les propriétés dérivées seront l'objet de la section 3.6. Les propriétés acoustiques élémentaires sont de plusieurs types. Les propriétés soniques de résonance, de mode et d'obstruction seront d'abord présentées. Ensuite suivront celles tonales de registre et de niveau.

¹⁵ Voir la section 3.3.2 sur la constitution des nœuds-racine.

3.2.1 Résonance

Eléments périphériques: Les éléments périphériques caractérisent les sons articulés hors de la cavité buccale. L'élément actif U exprime la labialité. Sa version neutre $@_{(U)}$ correspond à la glottalité, c'est-à-dire l'absence d'un lieu d'articulation supra-laryngal. Aussi $@_{(U)}$ est dominant dans la structure des articulations glottales.

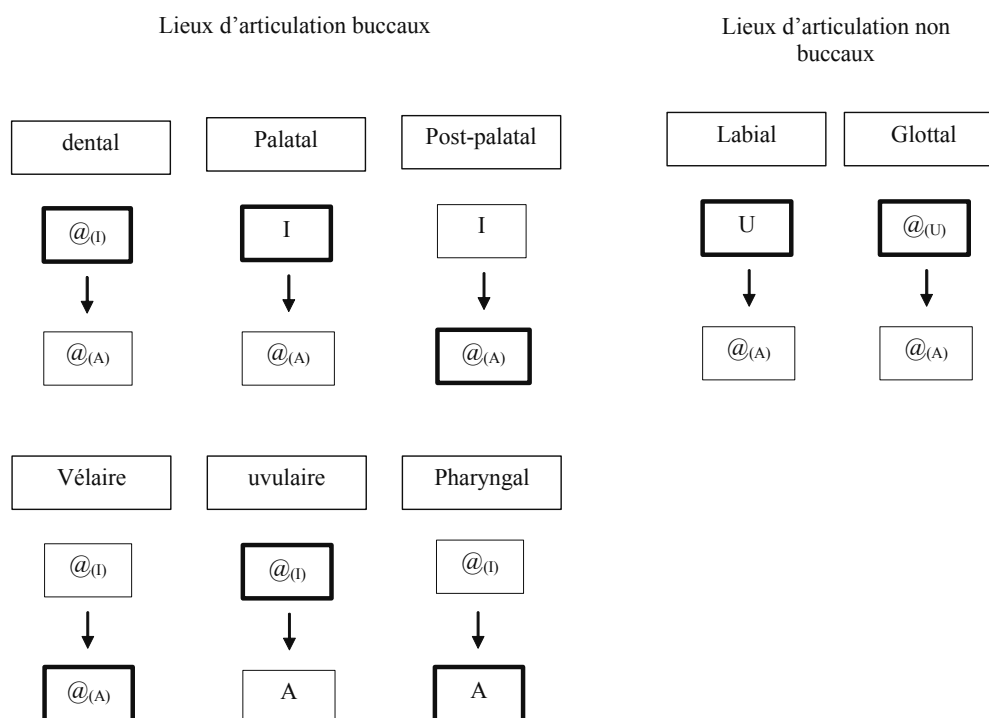
Il est important de noter que l'élément U ne représente que la labialité sans indication sur l'arrondissement qui est une propriété mineure (correspondant à l'élément O). Il aurait été plus adéquat de représenter l'élément labial par « **u** » qui dans l'alphabet phonétique international (API) représente une voyelle labiale non arrondie. Nous conservons néanmoins le symbole « **U** » parce qu'il est largement employé dans la littérature existante, avec un contenu « labial ». Cependant la labialité n'implique pas forcément l'arrondissement, ce qui est attesté par l'existence de sons labiaux non arrondis. L'amalgame fait entre ces deux propriétés vient du fait que d'une part l'élément d'arrondissement dans une matrice présuppose la présence de l'élément labial et d'autre part que la configuration non marquée de O est l'activation lorsque U est activé.

Eléments postérieurs: Les éléments postérieurs caractérisent la zone buccale post-coronale. L'élément actif A indique la pharyngalité. En tant que propriété phonétique le lieu d'articulation pharyngal entretient un lien corrélatif avec la vélarité à laquelle correspond $@_{(A)}$. Une voyelle dans la structure de laquelle A est le seul élément activé correspond à la voyelle [a].

Eléments coronaux: La zone coronale s'étend du début de la cavité buccale jusqu'à la fin du palais dur. Ses éléments caractéristiques sont l'élément palatal I et l'élément neutre $@_{(I)}$. Dans le système consonantique $@_{(I)}$ correspond au point alvéo-dental, tandis qu'il correspond dans le système vocalique à la centralité.

Les points d'articulation nécessaires à la description phonologique du soninké sont composés comme suit :

(34)



Les lieux d'articulation buccaux peuvent être scindés en deux séries : une série antérieure et une série postérieure, différant par le rapport de dominance de leurs éléments respectifs. Les lieux d'articulation non buccaux se caractérisent par la dominance d'une des versions de l'élément U

3.2.1.1 Eléments mineurs

Elément d'arrondissement labial: L'élément d'arrondissement est un élément mineur entrant en interaction principalement avec l'élément labial. Il est responsable des contrastes entre sons arrondis et non arrondis. Sa configuration redondante vis à vis de l'élément U est l'activation. C'est pourquoi les voyelles labiales arrondies sont moins marquées que celles non arrondies. Dans un environnement consonantique par contre la configuration non marquée de cet élément est la neutralité : les obstruents labiales non marquées sont non arrondies.

Eléments de position de la racine de la langue: Les éléments de position de la racine de la langue, RTR et ATR sont des éléments mineurs reliés à tous les éléments de résonance majeurs. L'élément RTR est du point de vue de ses corrélats phonétiques identique à l'élément ATR. Il se distingue de ce dernier par l'inversement du rapport d'activation entre les propriétés phonétiques corrélées. La neutralité de RTR a pour corrélat l'avancement la racine de la langue formellement représenté par @_(RTR).

3.2.2 Mode

Elément nasal: L'élément nasal a pour corrélat articulatoire les mouvements du voile du palais. Activé, il correspond à l'élément nasal N. @_(N) correspond à l'oralité, c'est-à-dire du point de vue articulatoire à la position relevée du voile du palais.

Elément de bruit: L'élément de bruit introduit des vibrations apériodiques dans la production d'un son. Activé il est manifesté par l'élément h. Il entre dans la composition des consonnes constrictives et des occlusives explosées. Sa non-activation @_(h) correspond à l'absence de bruit. L'élément de bruitage est désactivé dans la structure des consonnes non bruyantes.

Elément vibratile: L'élément vibratile indique qu'un son est réalisé avec une ou plusieurs vibrations supra-laryngales. L'organe vibratile est soit l'apex soit la luvette. La non-activation de R correspond à l'absence de vibrations.

Elément de voisement: Le voisement d'un son est une propriété modale mineure qui dépend de l'activation de l'élément de voisement V. Pour certaines classes de segment, cet élément n'a pas de statut contrastif. Par exemple, dans la plupart des systèmes vocaliques, V n'a pas de statut contrastif, toutes les voyelles d'un système classique étant voisées. Il est par contre fréquent que cet élément ait un statut contrastif pour les occlusives.

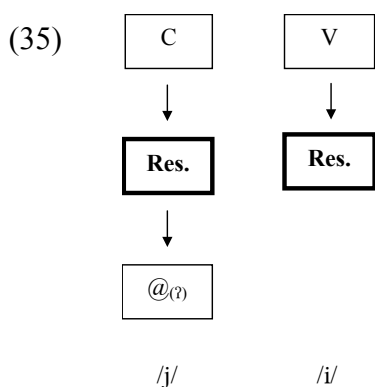
L'élément de voisement est un dépendant des éléments N, h, R. Il se différencie des éléments tonals par son affiliation sonique. Le voisement est affilié soit à une consonne, soit à une voyelle. Un élément tonal par contre est affilié à un nœud-racine tonal.

3.2.3 Obstruction

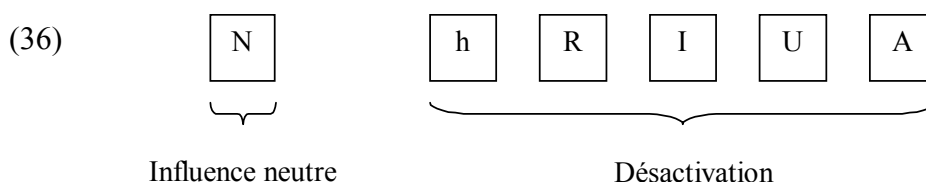
L'obstruction est le critère de différence primordial entre consonnes et voyelles. Les voyelles sont des sons qui ne contiennent pas d'élément obstruant dans leur structure. C'est donc une propriété synonyme de consonantisme. Elle peut être partielle ou totale. L'obstruction totale est exprimée par l'élément occlusif ? . La version neutre de cet élément, @_(?), exprime la constriction c'est-à-dire l'obstruction partielle. L'occlusion est la configuration non marquée d'une consonne. Sa désactivation peut être provoquée par différents facteurs :

- Par une contrainte de sous spécification de l'élément de mode qui le domine : ainsi les éléments h et R entraînent la désactivation de ? sauf indication lexicale contraire explicite. L'élément N par contre sous-spécifie l'occlusion : Il n'entraîne pas la désactivation de ? . Cela explique pourquoi les nasales sont généralement occlusives, tandis que les fricatives et les vibrantes sont des constrictives.
- La deuxième cause de désactivation de l'élément occlusif est sa dominance par un élément de résonance. Dans la structure d'une consonne, un élément de résonance ne domine en principe pas l'élément occlusif. Celui-ci est soit dominant, créant une consonne latérale, soit dominé par un élément de mode. La dominance d'un élément de résonance sur l'occlusion est une situation marginale, qui crée un type de son particulier : Un glide.

Considérés de cette manière les glides ne se différencient pas des voyelles qui leur correspondent uniquement par leur affiliation prosodique, mais essentiellement par leur configuration mélodique. Par rapport aux glides les voyelles constituent un degré moindre de complexité mélodique, du fait qu'elles comptent un élément en moins. Ce fait a une importance dans l'explication de processus d'affaiblissement ou de durcissement phonologique impliquant des voyelles et des glides. La contribution de la prosodie dans la formation d'un glide sera expliquée au chapitre suivant. D'un point de vue strictement mélodique un glide se différencie de la voyelle correspondante comme suit :



Une des particularités de l'élément occlusif est qu'il ne peut être dominé que par un élément actif. Autrement dit si un élément de mode ou de résonance lexicalement désactivé se trouve pour une raison quelconque en position de dominance de l'élément occlusif il est automatiquement activé. De par leur influence sur la désactivation de ? , les éléments non consonantiques peuvent être regroupés comme suit, sous entendu que ces éléments sont dominants dans la structure du son concerné :



3.2.4 Niveau tonal

Le niveau tonal (Snider 1999, Yip 2002) peut être défini comme étant l'équivalent tonal de la résonance sonique. L'inventaire lexical comprend un élément de niveau haut (H) et un élément de niveau bas (B) : Ce sont des éléments qui entretiennent un rapport de marque similaire à celui des éléments ATR et RTR. Un système tonal qui ne comporte qu'un élément de niveau comprend dans son inventaire lexical un élément actif et sa version neutre. L'élément neutre qui en surface correspond au niveau contraire de celui de l'élément actif, est le niveau épenthétique ou niveau par défaut du système. Dans le cas où le système compte deux niveaux actifs, il compte lexicalement deux éléments actifs et aucun élément neutre, la version neutre de chaque élément actif correspondant substantiellement à l'autre.

3.2.5 Registre tonal

Le registre tonal (Snider 1999, Yip 2002) est la propriété fondatrice d'un ton. On peut considérer que c'est l'équivalent tonal du mode sonique. Un registre définit un intervalle de fréquence à l'intérieur duquel les niveaux tonals sont réalisés. On distingue un registre élevé et un registre abaissé correspondant aux éléments d'élévation (*h*) et d'abaissement tonal (*b*).

Les éléments de registre entretiennent un rapport de marque. Leurs éléments neutres respectifs $@_{(h)}$ et $@_{(b)}$ définissent chacun la propriété contraire : $@_{(h)}$ correspond à un abaissement du registre, tandis que $@_{(b)}$ correspond à une élévation du registre. La présence de l'un ou l'autre élément dans un système est conditionnée par leur comportement lors de processus phonologiques. La propriété de registre représentée par $@$ correspond à la propriété inerte d'un système donné. Un système tonal peut ainsi comprendre un ou deux registres actifs. Un système ne comprenant qu'un seul registre lexicalement actif comprend dans son inventaire un élément actif et l'élément neutre qui lui correspond ; dans le cas où les deux registres sont actifs, l'inventaire compte deux éléments actifs mais aucun élément neutre.

3.3 Domaines mélodiques

3.3.1 Matrices d'éléments

Les matrices sont les domaines qui licencient les éléments mélodiques. Leurs configurations définissent les classes phonologiques. Les éléments appartenant à la même matrice entretiennent des relations combinatoires. Les éléments soniques sont organisés en trois matrices qui recoupent les propriétés acoustiques élémentaires : On distingue les matrices de résonance, de mode et d'obstruction. Les éléments tonals sont organisés en une matrice de registre et une matrice de niveau. Au sein d'une matrice les éléments sont organisés en canaux dont le rôle est de régir leurs possibilités de combinaison.

3.3.1.1 Canaux combinatoires

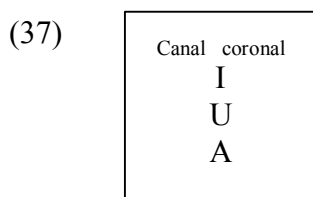
L'examen des systèmes consonantiques et vocaliques de langues diverses indique que les possibilités de combinaison d'un type d'élément donné peuvent être plus ou moins restreintes. Les possibilités de combinaison des éléments influent sur le nombre de phonèmes d'un système. Ainsi deux langues possédant les mêmes éléments peuvent varier uniquement par les combinaisons qu'elles permettent. La théorie doit de ce fait offrir un moyen de restreindre les combinaisons possibles d'éléments dans une langue.

Le principe des canaux combinatoires permet de déterminer les possibilités combinatoires au sein d'une matrice. Les éléments appartenant au même canal ne peuvent être combinés dans la structure d'un segment. Ainsi plus une matrice comprend de canaux, plus le nombre de segments qu'elle permet de former augmente.

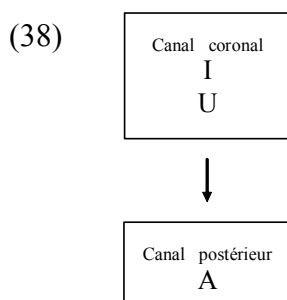
En plus de déterminer les possibilités combinatoires des éléments, les canaux prennent en charge les relations de licence au sein d'une matrice. L'existence d'un lien de licence entre deux unités implique leur combinaison. Les éléments d'un même canal ne sont donc pas liés par la licence du fait qu'ils s'excluent mutuellement.

Chaque canal est défini selon l'élément actif le moins marqué qu'il contient. Chaque matrice comporte un canal fondateur. Ce canal peut éventuellement partager la matrice avec d'autres canaux dont la présence induit implicitement celle du canal fondateur. Le canal fondateur d'une matrice complexe est celui contenant le ou les éléments les moins marqués de la matrice.

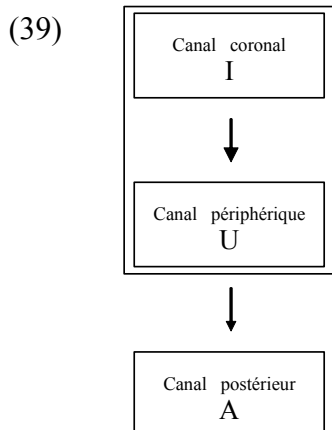
Le canal fondateur de la matrice de résonance est le canal coronal. Lorsqu'il n'y a pas d'autres canaux dans la matrice, le canal coronal contient tous les éléments de résonance :



La présence des trois éléments de résonance dans le même canal indique qu'ils ne peuvent être combinés : un canal ne pouvant contenir qu'un seul élément dans la constitution d'un son, cela a pour conséquence qu'un système vocalique dont la matrice de résonance ne comporte que le canal coronal est composé de trois voyelles. La matrice à canal unique est la plus simple possible. Un premier degré de marque est obtenu par l'isolation d'un des éléments dans un canal qui lui est propre. Cela permet d'augmenter le nombre de segments dérivables par la matrice, étant donné que l'élément isolé peut être combiné avec les autres. Cela donne pour la matrice de résonance la configuration suivante :



Le premier élément susceptible d'occuper un canal à part dans une matrice de résonance est A. Les éléments I et U restent incompatibles du fait qu'ils occupent le même canal, mais peuvent être combinés à A qui occupe un canal différent. Ce type de matrice de résonance est typique des systèmes à cinq voyelles hors distinction ATR. Le nombre de canaux possibles dans une matrice dépend du nombre d'éléments majeurs qu'elle comprend. Ainsi une dernière configuration possible de la matrice de résonance est obtenue par l'introduction d'un troisième canal propre à l'élément U :



Le nombre de voyelles pouvant être généré se trouve augmenté par la possibilité de former par exemple des palatales labiales.

La désactivation d'un canal se produit au moyen du remplacement de l'élément actif qu'il contient par l'élément neutre correspondant. Lorsque le canal comprend plus d'un élément, il est désactivé par défaut au moyen du correspondant neutre de son élément caractéristique, c'est-à-dire par l'élément neutre le moins marqué. L'option par défaut peut être changée par gouvernement d'un canal dominant. Ainsi dans une matrice de résonance à deux canaux, le canal coronal désactivé est par défaut occupé par $@_{(I)}$: C'est l'élément neutre correspondant à l'élément actif caractéristique du canal et il est moins marqué que $@_{(U)}$. Cependant le canal postérieur peut dans certaines conditions influencer la configuration neutre du canal coronal de telle manière que ce soit $@_{(U)}$ qui l'occupe en cas de désactivation.

Le correspondant modal du canal coronal est le canal nasal. Il contient tous les éléments de mode dans une matrice modale à canal unique. La matrice d'obstruction ne possédant qu'un seul élément actif, n'est constituée que d'un seul canal, celui d'occlusion.

L'organisation en canaux des matrices que nous proposons ici s'inspire des lignes autosegmentales de KLV 1985. Les auteurs présentent la matrice de résonance divisée en lignes sur lesquelles les éléments sont placés, chaque ligne portant le nom du trait marqué de son élément. Les lignes peuvent être fusionnées de manière à ce que deux éléments ne soient pas compatibles. La fusion des lignes BACK et ROUND produit ainsi un système de cinq voyelles, représenté ci-dessous (repris de KLV 1985) :

(40)

BACK/ROUND	--	I	----	U	----	v	----	I	----	U	-----
HIGH	--	v	----	v	----	A	----	A	----	A	-----
		[I]		[U]		[A]		[E]		[O]	

Lorsqu'un élément est absent d'une intersection donnée il est remplacé par la *voyelle froide* (v).

Par rapport au système de restriction de KLV 1985, le système des canaux que nous proposons à l'avantage de ne pas influencer sur l'ordonnement des éléments, dont le lieu d'articulation est immuable, les canaux constituant une structure surimposée permettant de les regrouper selon l'inventaire ciblé. Les intersections vides de KLV 1985 correspondent dans notre approche à un canal désactivé, ce qui implique qu'un canal ne peut être vide. Un canal désactivé est occupé par défaut par l'élément neutre le moins marqué, celui-ci pouvant être remplacé par contrainte lexicale ou grammaticale (gouvernement).

3.3.1.2 Eléments majeurs

Une distinction a été faite entre éléments majeurs et éléments mineurs. Les éléments majeurs sont ceux qui définissent un espace ou une propriété indépendante. Les éléments mineurs sont ceux qui ne peuvent être définis que par référence à un espace ou à une propriété définie par un élément majeur. Parmi les éléments mélodiques décrits trois appartiennent à cette catégorie : Les éléments de position de la racine de la langue, l'élément de voisement et celui d'arrondissement. Les éléments mineurs sont licenciés paradigmatiquement par leur élément majeur. Celui-ci apparaît ainsi comme un domaine dont l'une des particularités acoustiques peut avoir un rôle contrastif. Dans le cas où aucune particularité mineure d'un élément majeur donné n'est contrastive, celui-ci constitue de fait la catégorie ultime de la mélodie. L'affiliation d'un élément mineur se schématise comme suit :

$$(41) \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Emaj} \\ \hline \text{Emin.} \\ \hline \end{array}$$

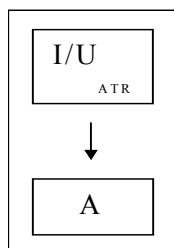
Le comportement phonologique d'un élément mineur est similaire à celui d'un élément majeur, en ce sens qu'il est susceptible de propagation au sein d'un domaine morphologique ou prosodique donné. Il ne peut cependant affecter d'autres éléments majeurs que ceux auxquels il est affilié. Son espace de propagation est limité par son appartenance majeure. Chaque élément majeur susceptible d'héberger un élément mineur favorise une configuration donnée de cet élément, une valeur par défaut. Dans ce qui suit les relations de marque des éléments mineurs recensés vont être présentés

Les éléments de mouvement de racine de la langue peuvent être affiliés à n'importe lequel des éléments de résonance majeurs. On remarque cependant que les contrastes ATR/RTR affectent le plus souvent les éléments I et U, du fait qu'ils occupent dans un système minimalement diversifié le même canal¹⁶. Certaines langues font cependant ce type de contraste également pour l'élément A. La position non marquée de la racine de la langue correspond à l'élément ATR. Les voyelles d'un système sans contraste ATR/RTR ont ainsi la configuration acoustique correspondant à cet élément. Etant prévisible dans ce type de

¹⁶ Il semble que les éléments de position de la racine de la langue ne peuvent être contrastifs que si la matrice de résonance compte au moins deux canaux. Nous n'avons pas recensé de système ATR ayant une matrice de résonance unique.

système, il est lexicalement sous-spécifié. La matrice de résonance d'un système vocalique ATR pour I et U se présente comme suit :

(42) **Résonance**



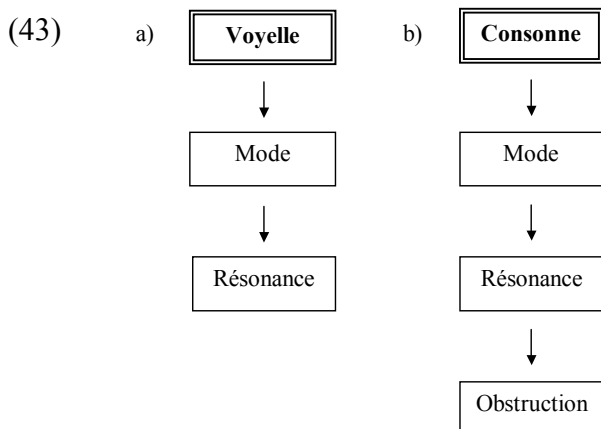
L'élément de voisement appartient à la matrice de mode. Sa configuration non marquée varie selon l'élément majeur auquel il est affilié. Ainsi il est par défaut activé lorsqu'il est affilié à N et R mais désactivé pour h. Il est obligatoirement présent dans une représentation lorsqu'il adopte la valeur marquée pour son élément d'affiliation. Par exemple les occlusives non voisées d'un système peuvent être représentées sans marquage explicite de V, ce qui n'est pas le cas des occlusives voisées.

3.3.2 Nœuds-racine et affiliation mélodique

Afin de pouvoir recevoir une affiliation prosodique, les matrices doivent être organisées de telle manière à former un domaine susceptible de recevoir une affiliation mélodique. L'affiliation se fait au moyen d'un nœud-racine dont la nature varie selon la composition du complexe matriciel qu'il licencie. Il existe dans le système sonore deux types de nœuds-racine, à savoir un nœud consonantique et un nœud vocalique. Les langues à tons possèdent en plus un troisième type nœud, le nœud tonal.

3.3.2.1 Nœuds soniques

Les nœuds consonantique et vocalique ont pour domaine fondateur la matrice de mode. Une consonne est plus complexe qu'une voyelle du fait qu'elle licencie la matrice d'obstruction tandis qu'une voyelle ne licencie en plus de la matrice modale que celle de résonance :



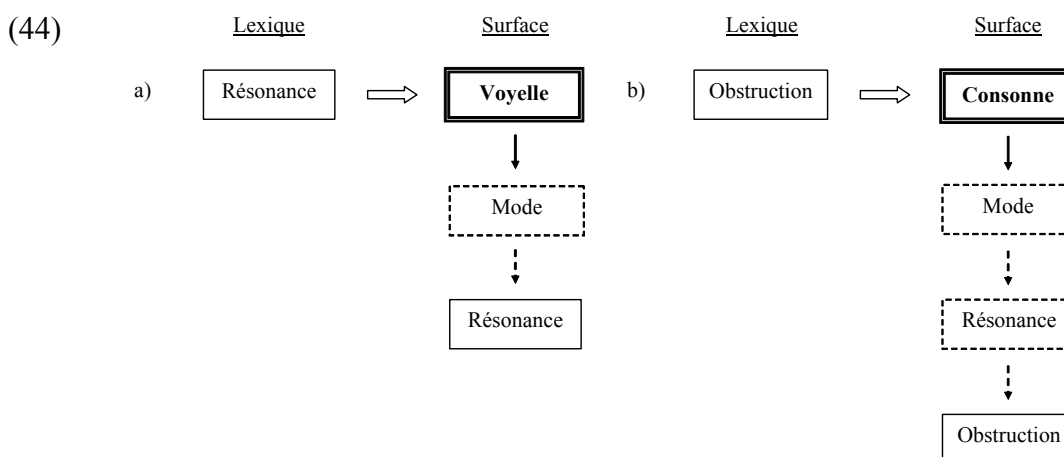
La structure d'une voyelle non marquée possède une matrice de mode neutre. L'existence de voyelles, nasales, bruyantes ou autres (Ladefoged & Maddieson 1996), indique cependant que la matrice de mode peut être activée pour une voyelle. L'option grammaticale par défaut est néanmoins la désactivation du mode pour ce type de son.

La différence entre une voyelle et une consonne réside uniquement dans la présence de la matrice d'obstruction dans la structure consonantique. Ainsi une voyelle n'est pas un son dans lequel la matrice d'obstruction est désactivée, mais non licenciée. La position en fin de série de cette matrice explique comment un son consonantique peut, diachroniquement par exemple, être réduit à une voyelle. La perte de licence de la matrice d'obstruction suffit en effet à transformer une consonne en voyelle.

Un son qui ne possède pas lexicalement de matrice de mode ne peut avoir d'affiliation mélodique. Deux cas de figure sont alors possibles :

- Soit la structure déficiente est réparée par contrainte grammaticale : Le son est alors structurellement complété et susceptible de recevoir une affiliation prosodique et dans des conditions de licence adéquates d'émerger en surface ;
- Soit la structure reste déficiente : Le son ne possède pas de nœud-racine et est éliminé en surface. Les éléments qui le composent peuvent éventuellement être licenciés par un son adjacent, de telle manière qu'il reste une trace de sa présence lexicale ; dans le cas contraire il disparaît complètement en surface.

L'ordre de précédenance des matrices est obligatoire. Si une structure ne possède lexicalement qu'une matrice de résonance, elle est réparée en surface uniquement par épenthèse d'une matrice de mode. Si le son lexicalement déficient ne comprend qu'une matrice d'obstruction sa réparation exige l'épenthèse d'une matrice de résonance et d'une de mode :

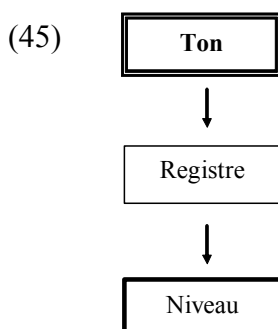


Si un son lexicalement déficient ne possède qu'une matrice de mode, elle est complétée par épenthèse d'une ou des deux autres matrices selon les règles de sous spécification auxquelles sont soumis les éléments de mode. Par exemple dans une langue où toutes les nasales sont des consonnes, un son déficient constitué uniquement d'une matrice de mode nasale, devra être complété par les deux autres matrices. Si en revanche la langue admet

également des voyelles nasales, les modalités de complétude vont dépendre d'autres facteurs, tels que la position dans la chaîne phonologique par exemple.

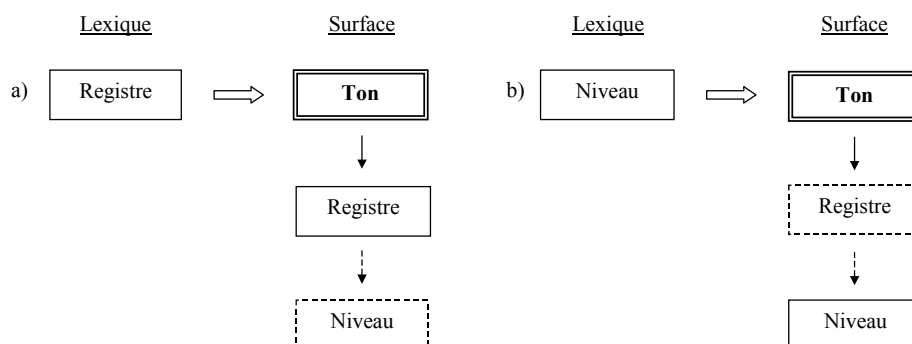
3.3.2.2 Nœud tonal

Un nœud-racine tonal a pour affiliation fondatrice la matrice de registre. Celle-ci licencie la matrice de niveau qui est la catégorie dominante du domaine :



Les éléments de registre sous-spécifiant ceux de niveau, une structure lexicale ne comportant qu'une matrice de registre est complétée en surface. Le principe de précedence des catégories fondatrices fait qu'une structure déficiente constituée uniquement d'un niveau tonal est également complétée.

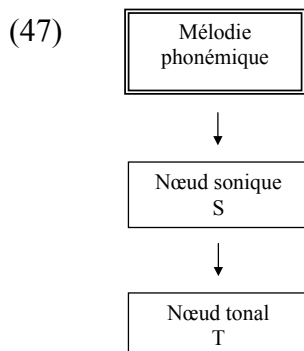
(46) Réparation des structures tonales déficientes



Comme pour les sons, une structure déficiente non réparée n'émerge pas. Cependant un registre ou un niveau sans affiliation tonale peut être licencié par une structure adjacente de telle manière qu'il en reste une trace en surface.

3.3.2.3 Connexion entre nœud sonique et nœud tonal

L'existence de langues sans tons et non sans sons permet de penser que dans la structure phonémique le nœud sonique est le fondateur. Il licencie dans les langues où la tonalité joue un rôle distinctif, le nœud tonal. La structure complète d'un phonème dans une langue à ton est ainsi la suivante :



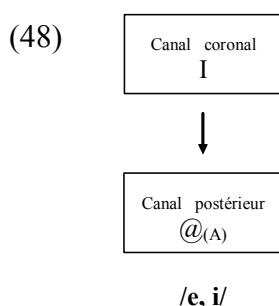
Cela implique que l’affiliation prosodique d’un ton ne peut se faire que par l’intermédiaire d’un nœud-racine sonique.

3.4 Relations structurelles

3.4.1 Dominance acoustique

3.4.1.1 Dominance acoustique au sein d’une matrice

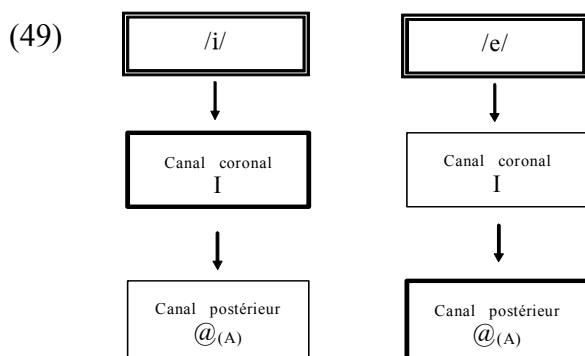
La répartition combinatoire des éléments d’une matrice ne suffit pas à dériver les sons d’un système de manière univoque. A titre d’exemple les voyelles /e/ et /i/ sont générées par la même matrice de résonance compte tenu des principes qui ont été définis jusqu’à présent :



Ces deux voyelles pouvant faire partie du même système, un moyen doit être proposé de représenter chacune d’elles de manière univoque. La contrainte que nous adoptons à la suite de KLV 1985 et de Harris 1994 est celle de la *dominance acoustique*. La dominance d’un élément est reflétée par celle de son canal. Elle indique quel élément est le plus saillant acoustiquement dans la production d’un son. La dominance d’un canal peut être marquée de différentes façons :

- Par l’activation d’un élément : si un seul canal possède un élément activé, alors ce canal domine le ou les autres.
- Si plus d’un canal possède un élément activé ou si tous les canaux sont neutres, la dominance est fixée par le lexique. Pour chaque matrice cependant, il existe une option de dominance non marquée, fixée en faveur du canal fondateur. Le canal dominant par défaut de la matrice de résonance est donc le canal coronal.

Ces principes permettent de proposer pour les voyelles /e/ et /æ/ les configurations univoques suivantes :



Les deux voyelles ne varient que dans le rapport de dominance de leurs canaux. La voyelle /e/ est moins marquée que /i/, étant donné qu'elle a pour canal dominant le canal fondateur de la matrice. La dominance d'un canal est formellement marquée par le renforcement des contours du canal concerné ou pour simplifier la représentation par la mise en relief de l'élément saillant.

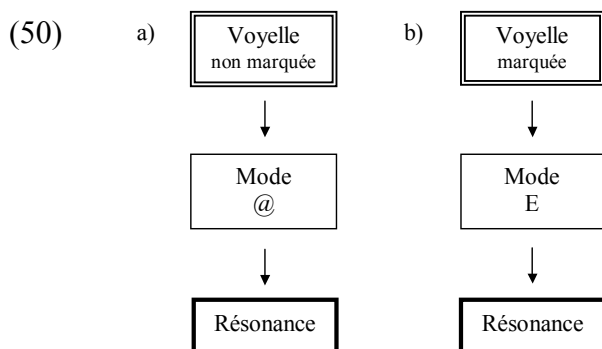
La matrice de mode ne comprend le plus souvent qu'un seul canal, le canal nasal, ce qui signifie que les éléments de mode ne sont pas compatibles dans la structure d'un même son. Les systèmes vocaliques et consonantiques pour lesquels la formation d'un son n'implique qu'un seul mode sont de ce fait fréquents. Il existe cependant des langues où plusieurs modes sont impliqués dans la constitution d'un son. Dans ce cas les modes impliqués occupent des canaux différents. Le nombre de canaux d'une matrice indiquant son degré de marque, on peut en conclure que les langues comportant des matrices de mode complexes sont plus marquées que celles ne comptant qu'un seul canal.

Les matrices de registre, de niveau et d'obstruction ne possèdent qu'un seul canal. Il n'y a donc pas de variation possible à ce niveau.

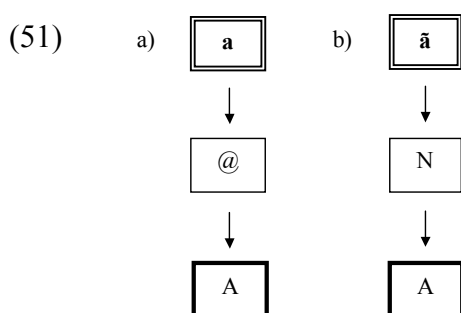
3.4.1.2 Dominance acoustique entre matrices

Les rapports de dominance acoustique entre canaux permettent de générer différents sons de la même classe à partir de matrices autrement identiques. Le même principe existe entre les constituants immédiats d'un nœud-racine. Les matrices qu'il domine entretiennent des rapports acoustiques de dominance qui permettent de dériver des classes de sons différentes. Les différences provoquées par les variations de rapports acoustiques entre canaux sont de portée plus réduite que celles provoquées entre les matrices affiliées à un nœud-racine.

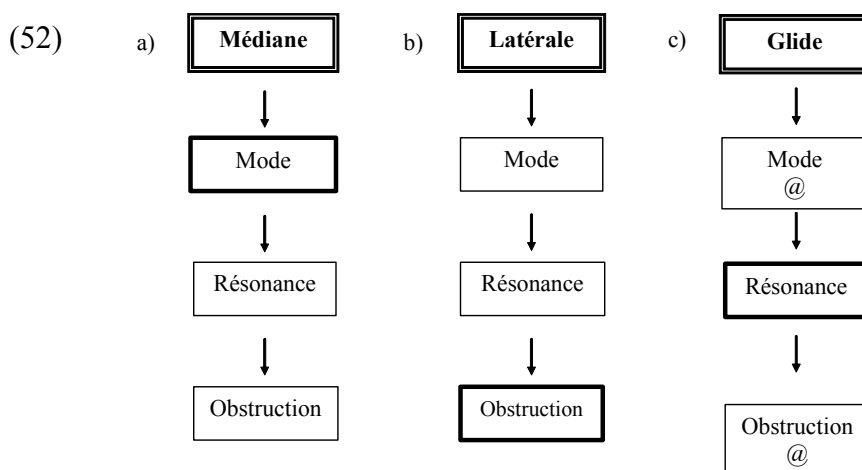
L'activation d'une matrice a un rôle important dans son statut de dominance. Les matrices de mode et d'obstruction ne peuvent être acoustiquement dominantes que si elles sont activées. La matrice de résonance échappe à cette contrainte : Elle peut dominer un segment même en état de désactivation, à condition qu'il n'y ait pas de matrice d'obstruction activée dans le domaine. Les configurations possibles d'une voyelle sont les suivantes :



En (50)a) une voyelle non marquée est représentée, pour laquelle le mode est neutre. C'est par exemple le cas de la voyelle /a/. Lorsque le mode contient un élément activé, la matrice de résonance garde la dominance en l'absence dans la structure d'une matrice d'obstruction : on obtient une voyelle marquée, par exemple une voyelle nasale telle que /ã/. Les deux voyelles ont la structure suivante :



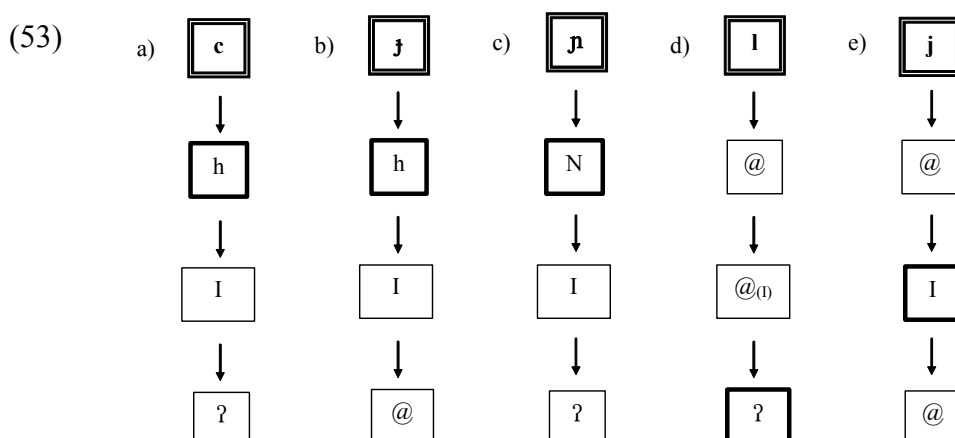
Pour une consonne les configurations possibles sont les suivantes :



La structure d'une consonne médiane est caractérisée par la dominance du mode. Le statut d'activation des autres matrices est sans importance. La dominance de la matrice de mode exige qu'elle contienne un élément activé, par ordre de marque croissant, N, h ou R¹⁷. De fait, les consonnes occlusives, constrictives, vibrantes et nasales médianes sont dominées

¹⁷ La liste n'est bien sûr pas exhaustive. Elle est établie sur la base des éléments modaux décrits dans cette étude.

par la matrice de mode. Une consonne latérale est générée par la dominance de la matrice d'obstruction. L'obligation d'activation à laquelle cette matrice est soumise en cas de dominance indique que toutes les latérales sont des occlusives, sous l'angle du statut d'activation de leur matrice d'obstruction. La configuration élémentaire des deux autres matrices n'a pas de relevance particulière. La troisième configuration de dominance possible représentée en c) est celle d'un glide. Dans ce type de son, c'est la résonance qui domine le mode et l'obstruction. Un glide est sous ce rapport très proche d'une voyelle : Ils ont la même configuration acoustique, la seule différence étant la licence de l'obstruction par le glide. La dominance de la résonance implique que le mode et l'obstruction sont désactivés. Les configurations en (52) peuvent concrètement être illustrées comme suit¹⁸ :



Les consonnes médianes /c, ʃ, ɲ/ ont toutes pour matrice dominante celle de mode qui est de ce fait activée. Les différences acoustiques entre ces sons sont dues à leurs configurations élémentaires. La latérale /l/ (53)d diffère des consonnes médianes par la dominance de l'obstruction qui est de ce fait activée. Une latérale non marquée possède un mode neutre. Cependant rien n'empêche que le mode d'une latérale soit activé. Ladefoged & Maddieson 1996 indiquent que des latérales fricatives, vibratiles et nasales existent. Le glide /j/ a la matrice de résonance pour matrice dominante, ce qui implique que les deux autres matrices sont neutres. Le remplacement de I par @_(A) ou par U, selon la langue, génère /w/.

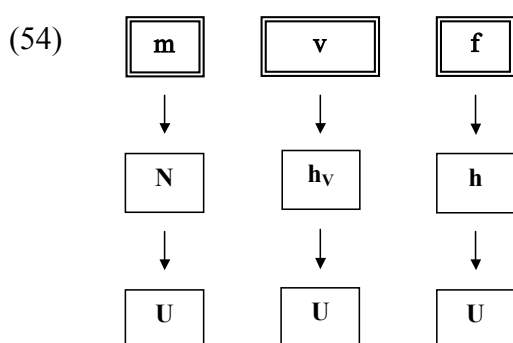
3.4.2 Licence, contrastes et sous-spécification

La licence est responsable en mélodie de la composition des segments. Pour faire partie de la composition d'un son, une catégorie subalterne doit être licenciée. La relation de licence peut concerner une matrice entière ou simplement un élément. Ainsi la matrice d'obstruction n'est pas licenciée par le nœud vocalique : Aucun des éléments possibles de cette matrice ne peut faire partie de la structure d'une voyelle. La licence élémentaire consiste en l'admission ou la non admission d'une partie des éléments possibles d'une

¹⁸ La résonance activée de /l/ n'a aucun impact sur la configuration de résonance. Nous avons choisi la latérale alvéo-dentale parce que c'est la plus commune.

matrice. Par exemple une grammaire peut ne pas admettre que l'élément constrictif licencie l'élément nasal évitant ainsi la formation de constrictives nasales.

Le concept de sous spécification est en partie apparenté à celui de licence. La sous spécification n'influe cependant que sur la représentation formelle des unités mélodiques et non sur leur constitution. Une catégorie licenciée dont la configuration est prédictible à partir d'une autre de la même structure n'est pas formellement représentée. La prédictibilité d'un élément dans la structure d'un son indique qu'il n'est pas contrastif pour la classe à laquelle ce son appartient. Par exemple, dans les langues ne comportant qu'une série de consonnes nasales, l'élément occlusif est sous spécifié pour ce type de son, toutes les nasales étant des occlusives. De même, l'élément de voisement n'est représenté explicitement que lorsqu'il n'est pas prédictible, par exemple pour les constrictives voisées, mais non pour les nasales et les constrictives non voisées:



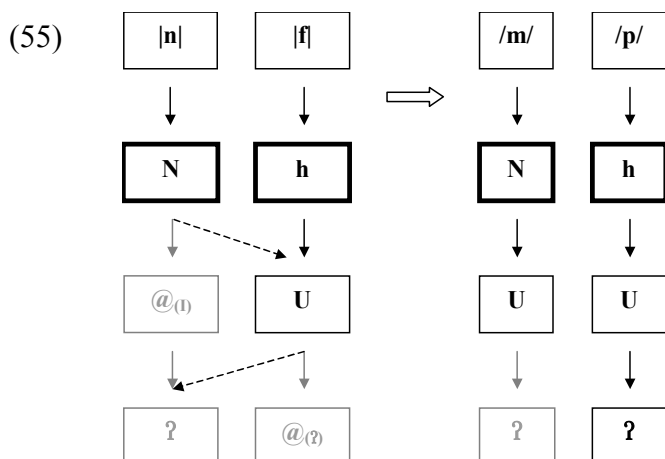
L'élément nasal sous-spécifiant V, cet élément n'est pas représenté bien que licencié dans la structure d'une consonne nasale, ici labiale. L'élément de bruit, par contre ne sous spécifie pas V mais @_(V). Ainsi l'absence d'un élément de voisement dans la structure d'une constrictive signifie qu'elle est non voisée, comme /f/. Une constrictive voisée par contre doit obligatoirement spécifier le voisement, comme dans la structure de /v/ étant donné que cet élément n'est pas prédictible à partir de la présence d'un autre élément.

L'absence de représentation ne signifie donc pas la suppression de la licence élémentaire mais la prédictibilité du fait de la présence d'un autre élément de la structure. En dehors de la prédictibilité, la sous spécification d'un élément signifie qu'il a un comportement non actif dans les processus de propagation. Un élément sous spécifié est en effet généralement incapable de se propager. Cette situation d'inertie peut cependant changer dans certaines circonstances. Il n'est en effet pas rare qu'un élément prédictible donc sous-spécifié devienne actif et susceptible de propagation dans au moins un environnement donné. Assimiler la sous spécification élémentaire à une absence de licence ne permet pas d'expliquer de manière satisfaisante ce type de processus. La considérer un signe de redondance exprimé par la non-représentation de l'élément concerné permet par contre de transformer le problème en une stipulation des conditions selon lesquelles un élément prédictible peut être devenir actif. Soit la dérivation suivante :

Lexique Surface

nf → mp

La nasale lexicale durcit la constrictive suivante au moyen de l'élément ? qui est lexicalement sous-spécifié, donc prédictible, et en principe inactif. La constrictive par contre exerce une assimilation de résonance sur la nasale au moyen de U qui est lexicalement spécifié. Les processus d'assimilation entre les deux consonnes sont ainsi schématisés ci-dessous¹⁹ :



Le détail des processus de propagation qui transforment la séquence [nf] en /mp/ montre que le statut de spécification d'un élément activé est sans effet sur ses capacités à se propager. Plus important est le rapport de force grammaticale entre les éléments adjacents. Aussi bien pour l'assimilation de résonance que pour celle d'obstruction, c'est l'élément le plus faible qui est remplacé par le plus fort. Ainsi @₍₁₎ perd sa licence au profit de U ; de même, ? se propage au détriment de son élément neutre, plus faible articulatoirement. La propagation de h ne se produit pas au détriment de N étant donné que h ne peut pas se propager de manière régressive²⁰. La représentation finale de la séquence /mp/ ne contient que les éléments contrastifs, c'est-à-dire non prédictibles au sein de chaque nœud-racine. En conséquence l'élément occlusif reste sous-spécifié dans la structure de la nasale.

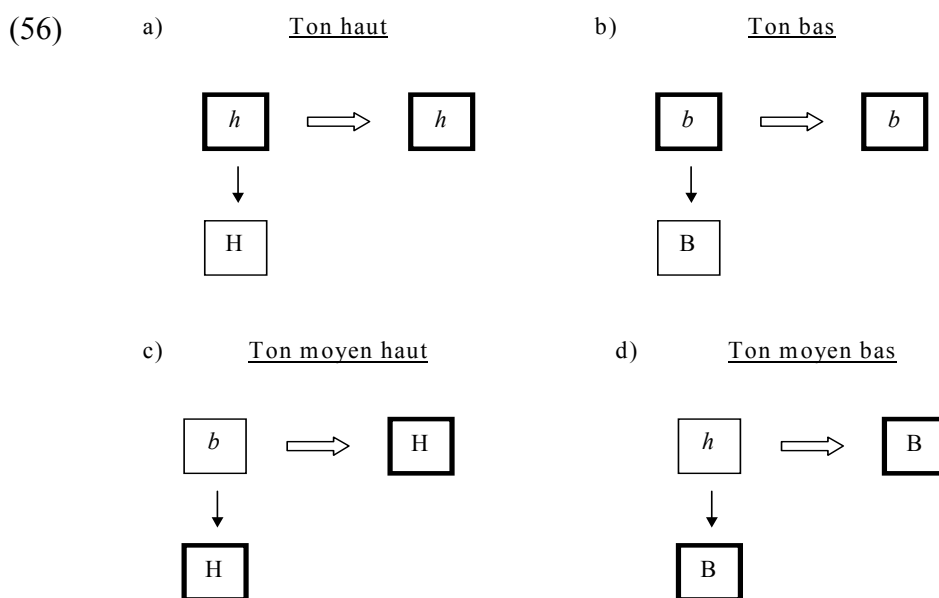
Les structures tonales peuvent également être sous-spécifiées. La matrice sous spécifiée est celle qui est dominée. Les principes de sous spécification qui régissent les tons périphériques et moyens sont les suivants :

- Une matrice de registre dominante sous-spécifie une matrice niveau de même hauteur ;
- Une matrice de niveau dominante sous-spécifie une matrice de registre de hauteur contraire.

¹⁹ Les éléments atténués sont ceux qui sont sous-spécifiés.

²⁰ Une variation paramétrique est possible concernant ce point.

Cela permet d'avoir les schèmes de réduction formelle suivants :



Un ton périphérique ou cardinal est ainsi représenté par son registre et un ton moyen par son niveau.

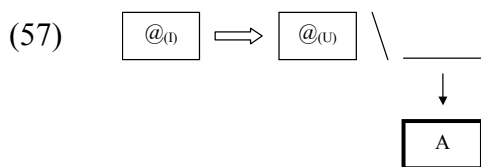
3.4.3 Gouvernement des configurations mélodiques

Le gouvernement désigne l'influence qu'une catégorie donnée exerce sur la configuration d'une autre. La configuration d'une unité mélodique peut sous l'influence d'une catégorie adjacente ou de niveau supérieur subir des transformations qui vont dans le sens de la transformer en une structure non marquée. La mélodie peut être gouvernée soit par un élément mélodique ou prosodique soit par une limite morphologique.

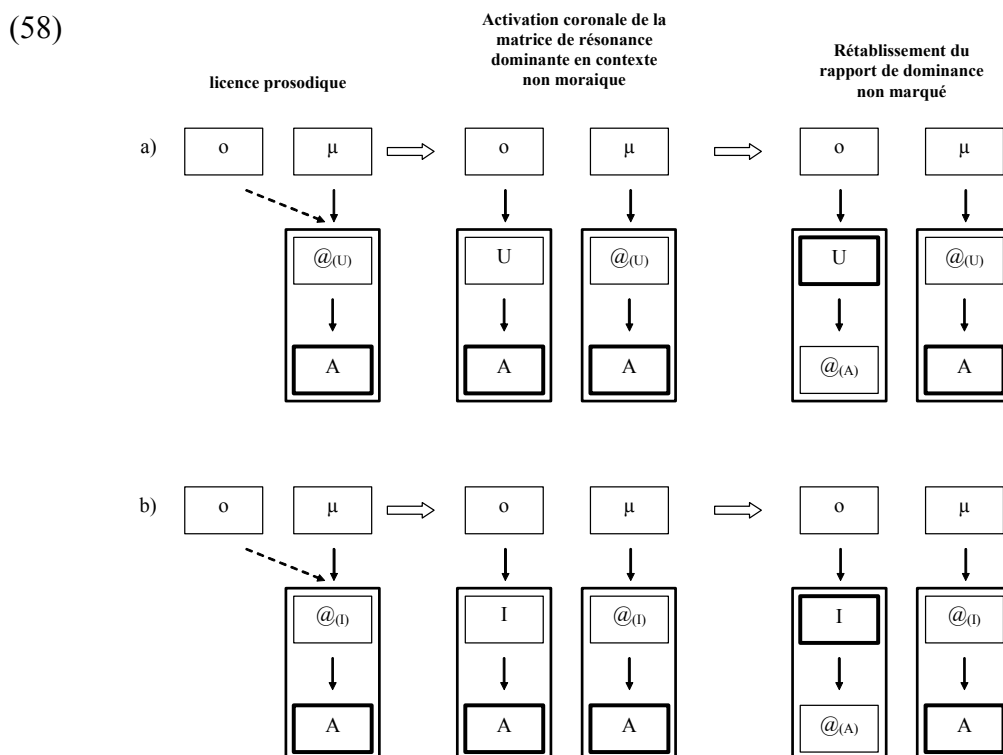
3.4.3.1 Gouvernement élémentaire.

Le gouvernement élémentaire désigne l'influence qu'un élément dominant peut exercer sur la configuration d'un canal de la même matrice ou d'une matrice différente. La dominance et l'activation sont des conditions nécessaires du gouvernement. Le gouvernement relève d'une instruction grammaticale : Une contrainte gouvernementale peut être active dans une langue ou être cruciallement dominée et n'avoir aucun impact sur les configurations. En guise d'illustration, le gouvernement de l'élément A sur le canal coronal va être présenté.

Au sein d'une matrice de résonance le canal postérieur peut avoir une influence sur la configuration neutre d'un canal coronal complexe : Dans ce cas, l'élément A exige que le canal coronal neutre soit occupé par @_(U); si cette contrainte n'est pas active, le canal coronal neutre est occupé par @_(I), l'option par défaut. La contrainte peut être stipulée comme suit :



L'identité de l'élément neutre du canal coronal dans un contexte de dominance postérieure peut être constatée lors de la formation grammaticale d'un glide adjacent à la voyelle /a/. Si le glide formé par propagation de la mélodie vocalique à un élément prosodique sans filiation émerge sous la forme /w/, alors c'est $@_{(U)}$ qui occupe le canal coronal de la voyelle; par contre si le glide émerge sous la forme /j/, la contrainte de gouvernement est sans effet et c'est $@_{(l)}$ qui occupe le canal. Les dérivations de résonance sont les suivantes :



Le changement de configuration de la matrice de résonance licenciée par l'attaque relève du gouvernement des éléments non moraiques sur la structure mélodique. Une matrice de résonance dominante licenciée par un élément non moraique doit avoir un canal coronal activé : cela crée dans un premier temps une matrice de résonance où les deux canaux ont le même statut d'activation. Dans ce cas une contrainte de marque veille à l'inversement du rapport de dominance lexical. La perte de dominance du canal postérieur entraîne sa désactivation : on obtient selon le cas un glide labial (a) ou palatal (b).

3.4.3.2 Gouvernement par une limite morphologique.

L'adjacence d'un segment à une limite morphémique peut influencer sa configuration. Cela explique que certaines classes de segment soient favorisées ou plus fréquentes dans une langue, aux limites lexémiques. Les limites internes n'influent généralement pas sur les configurations mélodiques. Les limites lexémiques externes par contre peuvent

gouverner la configuration de la matrice d'obstruction des consonnes et celle de la matrice de résonance des consonnes et des voyelles. Une limite lexémique initiale peut par exemple exiger l'activation du canal occlusif, transformant ainsi les constrictives en occlusives dans cette position. Un processus largement attesté dans les langues Mandé est la vélarisation d'une nasale à résonance lexicale neutre au contact d'une limite lexémique finale. La limite finale provoque par gouvernement l'inversement du rapport de dominance entre les canaux neutres de la résonance de la nasale selon la règle suivante :

(59)

$$\boxed{@_{(A)}} \Rightarrow \boxed{@_{(A)}} \setminus \boxed{\#}$$

La dominance du canal postérieur est une option marquée de la matrice de résonance. La nasale possède lexicalement un canal coronal dominant et est transformée de la manière suivante :

(60)

<u>Résonance neutre non marquée</u> (alvéo-dentale)		<u>Résonance neutre marquée</u> (vélaire)
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">@_(I)</div> ↓	⇒	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">@_(I)</div> ↓
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">@_(A)</div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">@_(A)</div>
<div style="border: 3px double black; padding: 5px; display: inline-block;">n → ŋ / _ #</div>		

3.5 Configurations lexicales et correspondances phonétiques

3.5.1 Cas d'ambiguïté définitoire

Les segments se distinguent phonétiquement par les possibilités définitoires dont ils disposent. Certains segments ont une résonance univoque. C'est par exemple le cas de la consonne /p/ qui ne peut être définie autrement que comme une consonne labiale. D'autres segments par contre peuvent être définis par plusieurs résonances. Par exemple la consonne /w/ peut être définie comme vélaire ou comme labiale. Son classement lexical dans un système phonologique doit néanmoins être équivoque. Il faut donc un critère qui permette de décider de manière non arbitraire à quelle classe résonnatrice un segment phonétiquement ambivalent doit être affilié.

L'option adoptée dans ce travail est de baser le classement de tels segments sur les corrélations qu'ils établissent lors de processus morphologiques avec des segments non ambivalents. Ainsi si |w| émerge par suite d'une transformation morphologique sous la

forme d'une labiale non ambivalente, elle sera classée comme labiale ; si par contre elle émerge sous la forme d'une vélaire non ambivalente, elle sera lexicalement considérée comme une vélaire. Dans l'hypothèse où |w| ne serait impliquée dans aucun processus transformationnel, elle serait définie selon son élément de résonance acoustiquement dominant, ce qui en ferait une labiale lexicale.

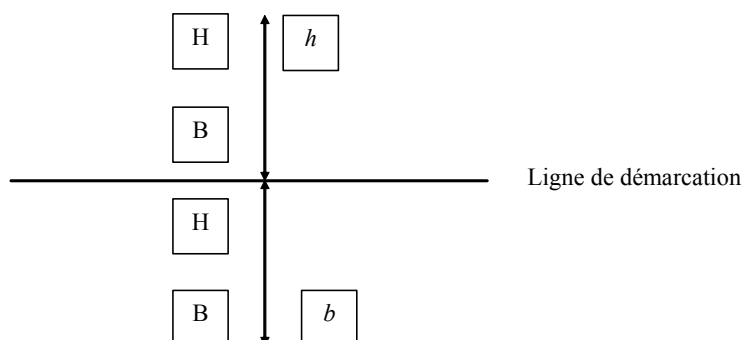
Un autre cas d'ambiguïté définitoire est figuré par les configurations lexicales susceptibles d'avoir différentes expressions phonétiques. Un cas typique est celui de la résonance neutre qui peut selon les langues avoir soit une résonance centrale caractéristique de la voyelle [ə] c'est-à-dire de l'élément @₍₁₎, soit une résonance palatale caractéristique de la voyelle [i] c'est-à-dire de l'élément I. On considère dans ce cas que l'une des configurations est non marquée et que l'autre est obtenue au moyen d'une règle de réalisation. Dans le cas de la neutralité vocalique, typique de l'épenthèse, la résonance non marquée est celle manifestée par l'élément @₍₁₎; les langues ayant comme voyelle épenthétique /i/ font usage d'une règle d'activation de la résonance centrale et sont sous cet aspect plus marquées que celles qui ont pour voyelle épenthétique le schwa.

Les corrélations morphologiques qu'un segment établit avec d'autres dans un système peuvent être telles que la configuration lexicale qui permet de justifier les dérivations dans lesquelles il est impliqué est phonétiquement irréaliste. Nous avons par exemple recensé en soninké un morphème constitué d'une voyelle glottale, c'est-à-dire ayant pour élément dominant @_(U). Bien qu'admise pour les consonnes cette résonance n'est pas admise pour les voyelles. De fait ce morphème n'émerge jamais sous cette configuration : Soit l'élément est activé et émerge comme une voyelle labiale ; soit il est remplacé par @₍₁₎ et émerge sous la forme d'une voyelle (phonétiquement) palatale. Une structure lexicale phonétiquement irréalisable est donc réparée par une contrainte d'implémentation phonétique ou de surface : il peut s'agir d'une contrainte d'activation, de rétablissement de la configuration non marquée d'un canal, ou de l'inversement d'un rapport de dominance.

3.5.2 Systèmes tonals et concept de marque

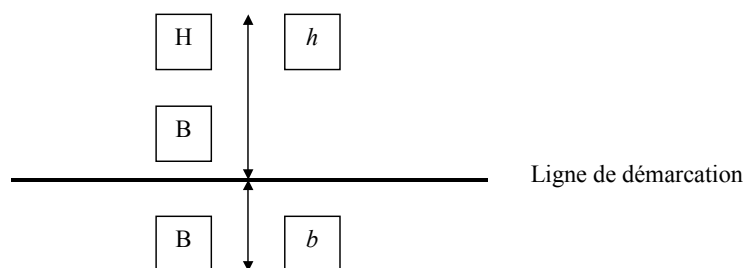
Les systèmes tonals peuvent être classés selon le degré de marque de leurs éléments de registre. On distingue sous cet aspect des systèmes dont les deux registres sont marqués de systèmes où un seul des registres est marqué. Le but de cette section est de formaliser cette distinction par la position de la ligne de démarcation existant entre les registres. La schématisation d'un système tonal doit faire apparaître l'équilibre ou le déséquilibre découlant du statut de marque des registres d'un système.

Dans un système lexical équilibré les registres ont un statut de marque identique. Ce type de système est le plus complet élémentairement. Il comporte quatre tons lexicaux, chaque registre pouvant contenir deux niveaux :

(61) *Système tonal à registres également marqués*

La ligne de démarcation indique la frontière entre les registres conçus comme des intervalles de fréquence. Du fait qu'ils sont également marqués, chacun des registres comporte le même nombre de niveaux. Selon les langues, les tons moyens (*bH* et *hB*) peuvent correspondre à deux tons phonétiques de hauteur identique ou différente. Le statut de marque est identique entre deux registres lorsqu'ils sont tous les deux susceptibles de se propager.

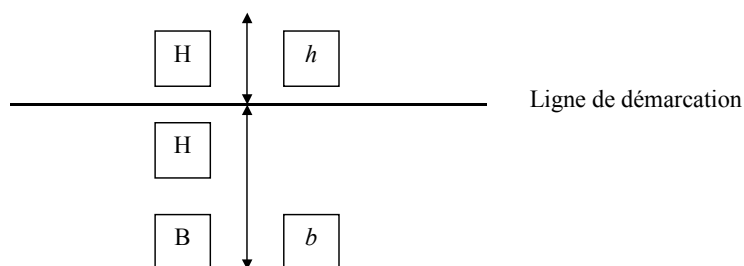
Le déséquilibre de marque entre les registres d'un système se manifeste par le positionnement de la ligne de démarcation dans l'intervalle du registre non marqué. Cela a pour conséquence que le registre non marqué possède un niveau de moins que le registre marqué. Un système à registre élevé marqué se présente comme suit :

(62) *Système tonal à registre élevé marqué*

Par rapport au système (61) la ligne de démarcation s'est déplacée dans l'intervalle du registre abaissé faisant basculer le niveau haut qui lui était affilié dans la zone du registre élevé. Un registre ne pouvant posséder deux niveaux de même hauteur, le niveau issu du déplacement de la ligne de démarcation est éliminé : on obtient un système déséquilibré à trois tons. Le degré de marque de chaque registre est indiqué par le nombre de niveaux qu'il contient. Le schéma (62) indique en outre que le seul ton moyen possible est à registre marqué, dans le cas présent à registre élevé.

Lorsque le registre abaissé est marqué ont obtient le système suivant :

(63) *Système tonal à registre marqué abaissé*



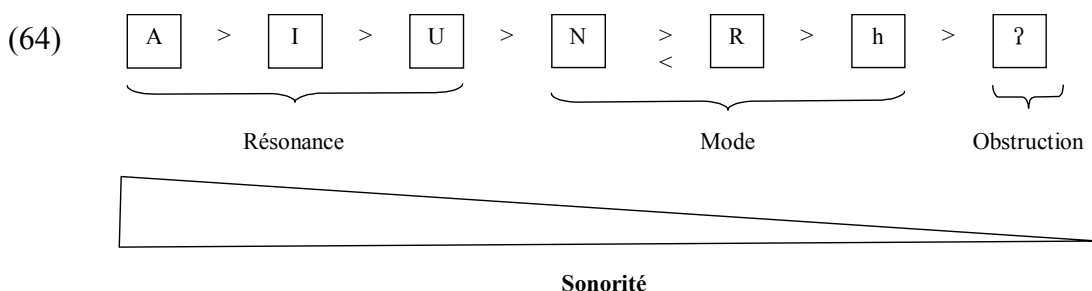
La ligne de démarcation s'est cette fois déplacée dans l'intervalle du registre élevé provoquant l'élimination de son niveau bas. Le ton moyen possible est à registre abaissé et à niveau haut.

3.6 Propriétés acoustiques dérivées

Certaines propriétés acoustiques ne sont pas définissables par un élément. Elles découlent d'un certain nombre de facteurs à partir desquels elles sont identifiées.

3.6.1 Sonorité et force grammaticale

La sonorité est une propriété importante en phonologie en raison de son influence sur les possibilités phonotactiques des sons d'une langue. Aucun élément particulier ne peut représenter la sonorité, mais chacun d'entre eux contribue à l'augmentation ou à la diminution de sonorité dans une langue. Les éléments mélodiques peuvent être classés selon leur importance sonore. Ceux placés en début de la hiérarchie sont les plus sonores.



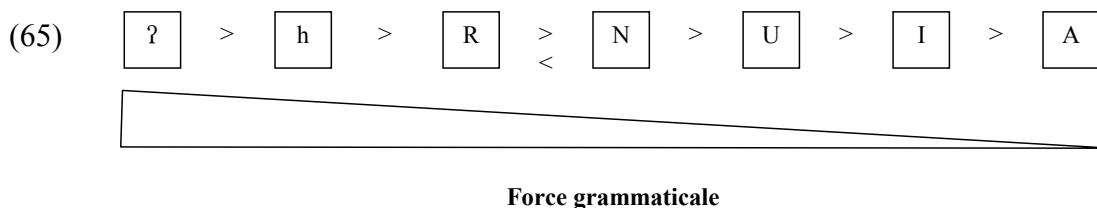
Pour chaque matrice les éléments neutres sont classés à la suite des éléments actifs selon le même principe. Le classement des éléments nasal et vibratile est sujet à paramétrie, comme le suggère la présence des deux symboles opposés. Dans certaines langues l'élément nasal est classé plus sonore que l'élément vibratile. Dans d'autres par contre c'est R qui est considéré comme plus sonore.

L'absence d'un élément obstruant dans la structure des voyelles fait de celles-ci les sons les plus sonores d'une langue. Suivent ensuite les constrictives et les occlusives. Les éléments mineurs permettent de faire des distinctions de sonorité au sein d'une catégorie

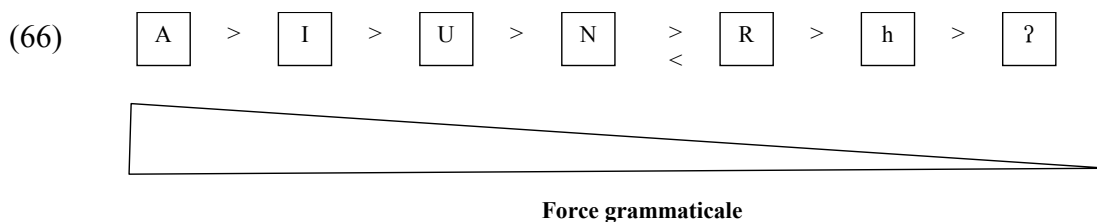
donnée. Ainsi toutes choses par ailleurs égales, les sons voisés sont plus sonores que les sons non voisés.

La force grammaticale est une propriété qui évalue les éléments selon leur capacité à émerger en surface. Elle peut être déterminée par différents facteurs, tel que la sonorité ou la position dans la séquence phonique.

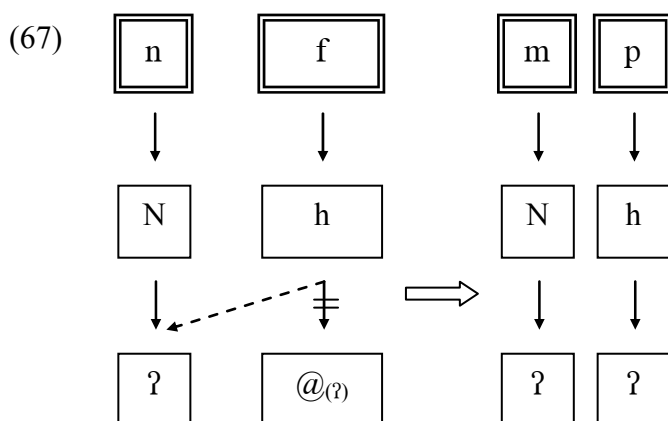
On distingue deux cas de figure lorsque la force grammaticale a pour corrélat la sonorité. Dans le premier cas, un élément est considéré plus fort qu'un autre s'il est moins sonore. L'échelle des forces est dans ce cas inverse à celle de sonorité :



Une deuxième possibilité est que les échelles des forces et de sonorité soient identiques. Dans ce cas de deux éléments adjacents pouvant entrer en interaction, c'est le plus sonore qui assimilera l'autre :



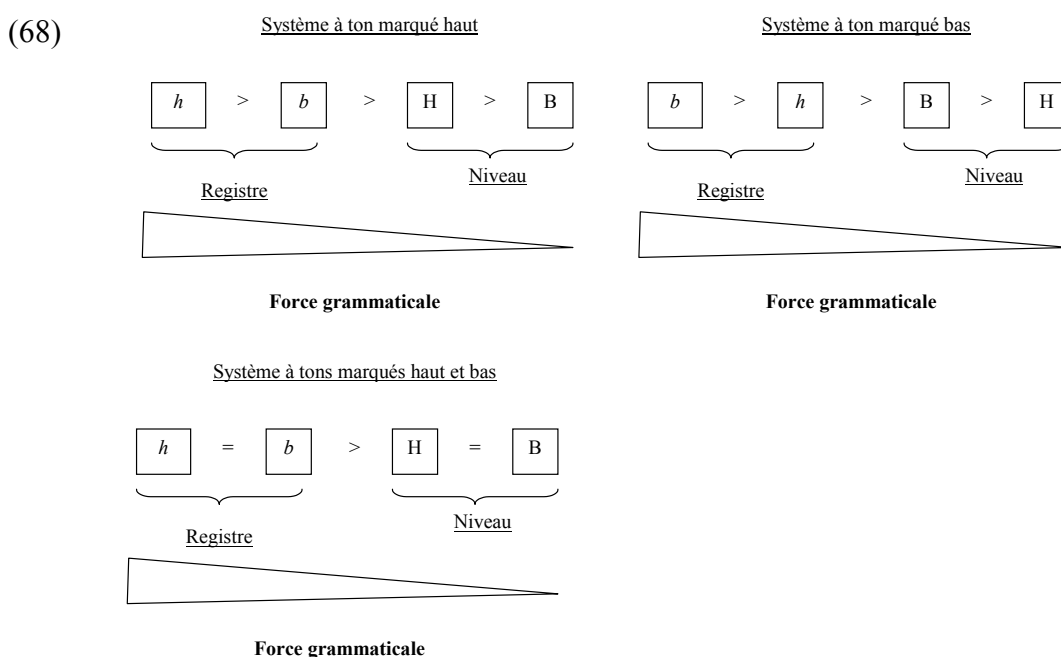
Le soninké présente le cas d'une langue dans laquelle le manque de sonorité détermine la force des éléments et donc les assimilations entre sons adjacents. Si deux éléments structurellement incompatibles sont adjacents, le moins sonore assimile totalement le plus faible, si leur positions respectives permettent la propagation du plus fort des deux éléments. Dans le contexte de l'approche élémentaire développée, cela signifie que l'élément faible va perdre sa licence en faveur de l'élément fort qui le jouxte créant ainsi un effet de propagation. C'est par exemple ce qui provoque le durcissement d'une constrictive au contact d'une occlusive nasale, selon la dérivation suivante :



L'élément occlusif de la nasale est plus fort que celui de la constricive ce qui a pour conséquence la perte de licence de la constriction au profit de l'occlusion. Bien que plus fort que l'élément nasal, l'élément de bruit ne se propage pas parce que la grammaire (dans le système considéré) ne lui permet pas de se propager à un segment précédent. La propagation d'un élément dépend ainsi de son manque de sonorité et des contraintes directionnelles auxquelles il est soumis.

La force grammaticale peut se mesurer à la position d'un élément ou d'une unité dans une séquence phonologique. On parle dans ce cas de *force par position* (Haye1989). Un élément peut par exemple être plus fort qu'un autre parce qu'il est mieux aligné sur l'une des limites d'un domaine. C'est le principe qui entre autres régit les interactions vocaliques en soninké²¹.

Sur le plan tonal, la force grammaticale traduit le rapport de marque des tons en présence. Un ton marqué est plus fort articulatoirement que le ton non marqué du système. Nous formons l'hypothèse que dans le cas que si deux tons ont un statut de marque identique, ils sont de force égale, le ton faible étant le ton moyen. Les échelles possibles sont les suivantes :

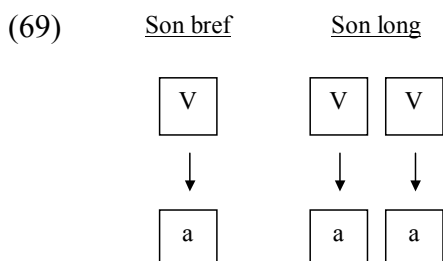


On remarque que quel que soit le système, les éléments de registre sont supérieurs à ceux de niveau. Dans le cas d'un système possédant deux tons marqués la supériorité des tons extrêmes sur le ou les tons moyens est exprimée par le rapport de dominance entre les matrices tonales : Toutes choses par ailleurs également un ton à dominance de registre est plus fort qu'un ton à dominance de niveau.

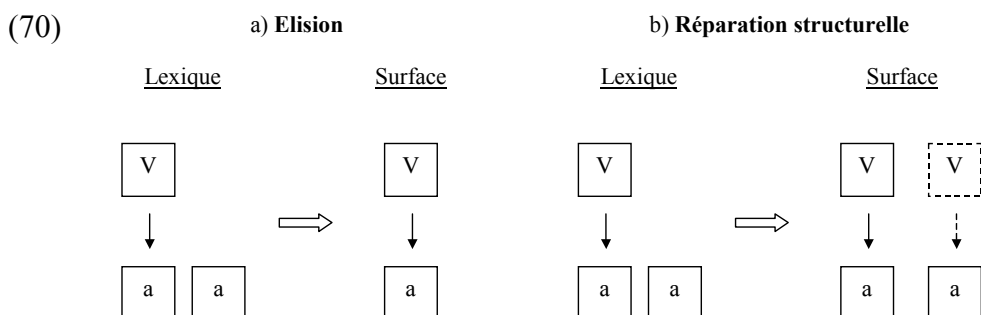
²¹ Voir section 5.3.2.1

3.6.2 Quantité

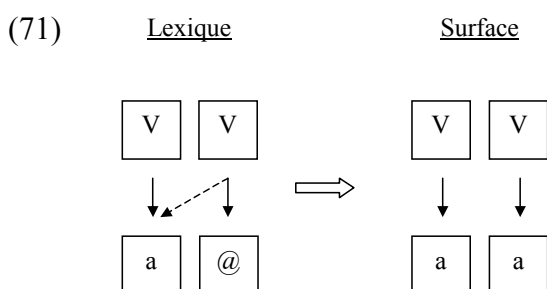
La quantité est une propriété acoustique dérivée du nombre de segments adjacents. L'affiliation mélodique est importante dans la détermination de cette propriété car un segment sans nœud-racine n'est pas quantitatif. La variation quantitative du simple au double est la distinction principale qui est faite en phonologie. Un son bref correspond à un nœud-racine ; un son long est produit par la juxtaposition de deux nœuds-racine mélodiquement identiques :



Une augmentation quantitative est créée par la juxtaposition d'un son identique mélodiquement affilié. Un son identique sans nœud-racine ne crée pas d'augmentation en surface, à moins que sa structure soit complétée grammaticalement:



L'augmentation quantitative peut être créée par propagation :



La durée sonore peut avoir une valeur lexicale, grammaticale ou découler simplement de la juxtaposition d'unités morphologiques. L'option non marquée de quantité est la brièveté. Phonétiquement la quantité se mesure à la durée d'un son : On considère que la durée d'une longue est approximativement le double de celle d'une brève.

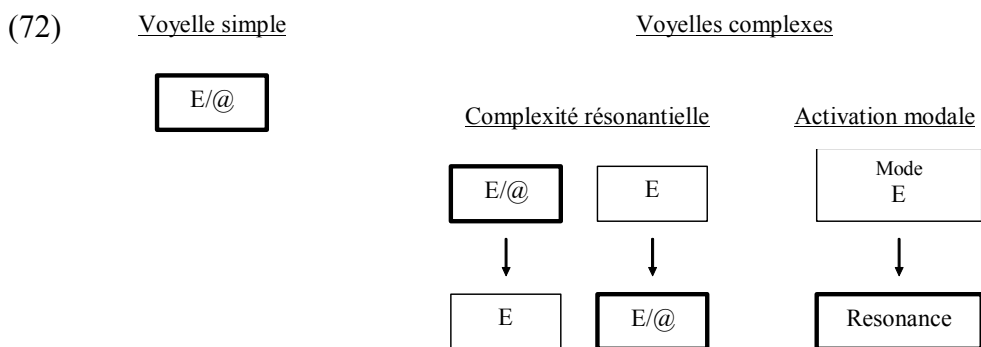
Néanmoins que les nœuds-racine soient identiques ou non ils contribuent à la quantité du domaine dans la composition duquel ils entrent. Un segment est ainsi non quantitatif lorsqu'il ne contribue pas au poids quantitatif de son unité morphologique.

La quantité tonale se mesure de la même manière que la quantité sonique c'est-à-dire au nombre de nœuds-racine tonals adjacents dans un domaine morphologique.

3.7 Complexité segmentale

3.7.1 Complexité vocalique

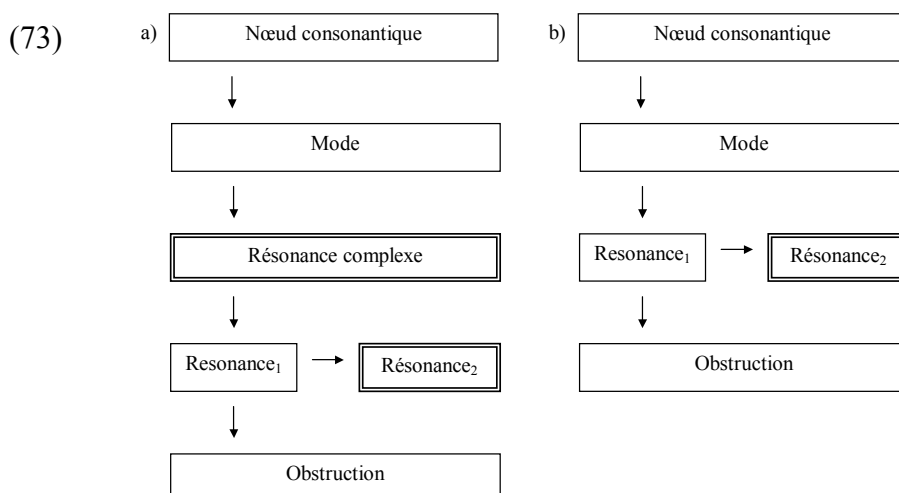
La complexité d'une voyelle s'évalue au nombre de canaux contrastifs qu'elle comporte. Une voyelle simple comporte lexicalement, c'est-à-dire après application des règles de sous-spécification un seul canal : les voyelles /i, a, u/ sont des voyelles simples. Les voyelles complexes sont celles dont au moins deux canaux ne peuvent pas être sous-spécifiés : les voyelles /o, e/ sont des voyelles complexes, de même que celles ayant un mode activé. Les différentes structures sont les suivantes :



La complexité peut également s'évaluer au statut d'activation : une voyelle constituée d'une matrice activée ou comportant un élément activé est plus complexe qu'une matrice constituée d'une matrice neutre ou comportant un élément neutre.

3.7.2 Consonnes complexes

La complexité consonantique s'évalue différemment de la complexité vocalique en raison de la présence de la matrice d'obstruction dans le domaine. Le critère de complexité est le nombre de matrices de résonance du segment. Ainsi une consonne simple ne possède qu'une seule matrice de résonance. La structure interne de la matrice n'entre pas en ligne de compte. Une consonne complexe par contre possède plus d'une matrice de résonance affiliée à un même nœud-racine. Deux structures sont possibles :



Les deux matrices de résonance peuvent être soit réunies en une matrice complexe, soit être directement licenciées par le mode. La différence d'organisation se justifie par le résultat de processus d'assimilation : Dans un processus de propagation, une seule matrice peut se propager. Un son ayant la structure (73)a) va propager sa résonance complexe qui est la matrice de résonance dominante directement licenciée par le mode ; par contre une consonne ayant pour structure (73)b) ne pourra propager que sa résonance finale étant donné que c'est la matrice dominante directement dominée par le mode. Dans les deux cas le principe de propagation est le même : la matrice de résonance propagée est la matrice dominante directement licenciée par le mode.

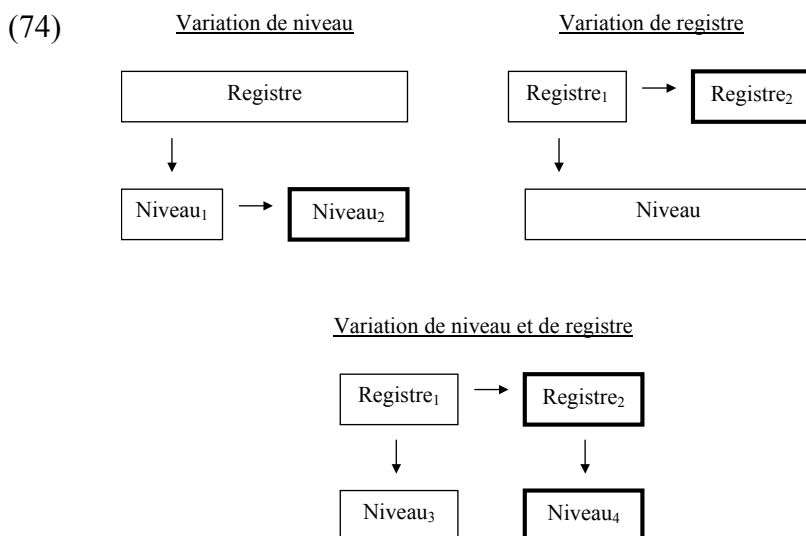
Les matrices de mode et d'obstruction ne peuvent être complexifiées au sein du même nœud-racine. Ainsi un complexe consonantique où le mode varie est composé obligatoirement de deux nœuds-racine. De même, une séquence consonantique où la matrice d'obstruction varie comprend deux consonnes. Cela signifie que les séquences consonantiques labio-vélaires par exemple peuvent, s'il existe une justification phonotactique, être affiliées à un même nœud-racine. Par contre cela est impossible pour les pré-nasales, les séquences |obstruente+liquide| et pour les séquences |occlusive+constrictive|, qui comprennent obligatoirement deux nœuds-racine, en raison de la différence de mode et/ou d'obstruction existant entre les deux segments.

3.7.3 Tons complexes

Les tons complexes comprennent plus d'un domaine tonal dans leur structure, c'est-à-dire au moins trois matrices. La complexité peut en effet découler des situations suivantes :

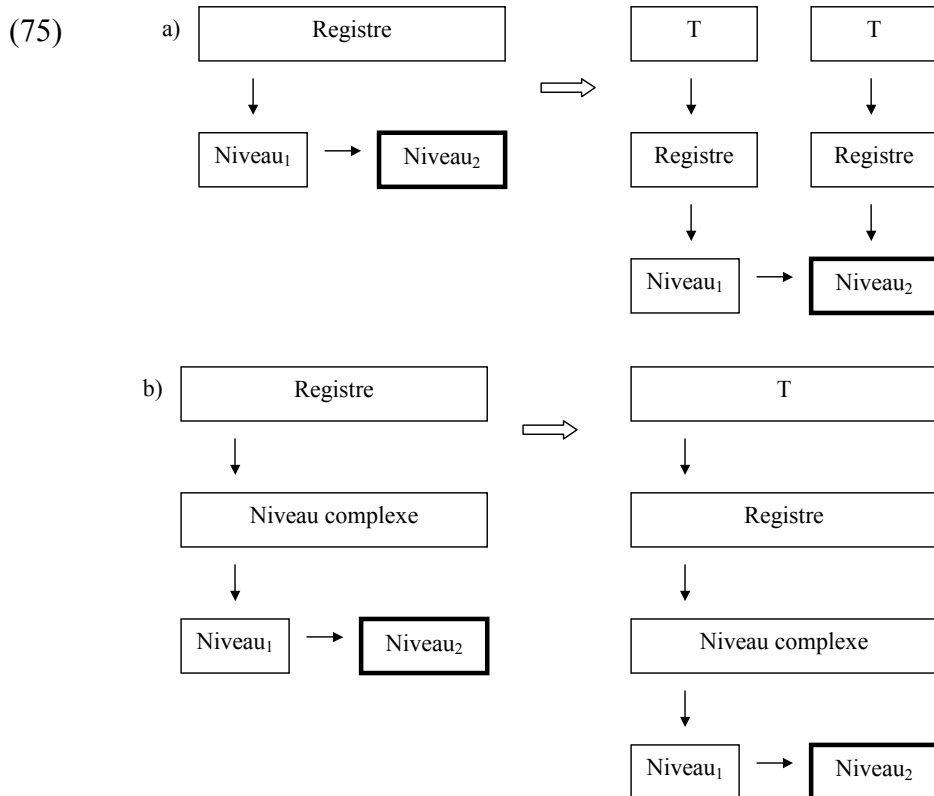
- Soit une matrice de niveau supplémentaire est ajoutée : Dans ce cas le registre reste le même, seul le niveau varie ;
- Soit une matrice de registre est introduite : Le niveau est dans ce cas le même ;
- Soit une matrice et de niveau et une matrice de registre viennent complexifier le ton : La variation est alors causée par les deux types de matrices.

Les configurations possibles sont les suivantes :



Lorsque la variation est causée par une seule matrice, l'un des deux tons de la structure complexe est un ton moyen ; Si les deux matrices varient les deux tons de la structure complexe peuvent être des tons moyens.

Une configuration tonale qui possède deux matrices de registre ou de niveau peut être affiliée à un ou deux nœuds-racine tonals selon que les matrices sont regroupées en une matrice complexe ou non. La différence entre modulations lexicales et grammaticales repose ainsi sur le nombre d'affiliations qu'un ton complexe possède. La double affiliation de la matrice simple est formellement exprimée par sa scission en deux matrices de même contenu. A titre d'exemple une structure tonale de niveau variable peut avoir les affiliations suivantes :



La structure lexicale adéquate est, comme pour les consonnes, déterminée par le comportement des matrices lors de la propagation : Si les deux matrices se propagent, le ton possède une matrice complexe ; par contre si seule la matrice finale se propage, il n'y a pas de matrice complexe dans la structure.

4 Prosodie

4.1 Préliminaires.

4.1.1 Les concepts de position et d'élément prosodique.

En prosodie sont rangées traditionnellement sous l'appellation de « position » les unités ultimes de la prosodie, mores et positions non moraïques. Cette appellation ne reflète cependant pas la nature et le rôle de ces catégories. Parler de position fait en effet uniquement référence à la situation d'une catégorie dans une séquence linguistique. Elle ne traduit de ce fait aucune spécificité. On peut parler de la position d'un morphème d'un phonème aussi bien que de celle d'un pied ou de toute autre catégorie, que celle-ci soit prosodique ou non. Les « positions prosodiques » sont des unités terminales qui ont pour rôle principal d'encoder les rapports acoustiques entre phonèmes, principalement de sonorité. Afin d'obtenir une signification aussi générale que possible nous proposons de retenir la définition d'unité terminale, c'est-à-dire de remplacer « position » par « élément ». Un *élément prosodique* est ainsi une unité terminale qui encode les aspects mélodiques non élémentaires.

La deuxième proposition terminologique concerne l'appellation des éléments prosodiques non moraïques. Les éléments moraïques ont une appellation simple et univoque : un élément moraïque est une *more*. Nous proposons pour l'élément non moraïque le terme d'*a-more*. Dans le langage syllabique, l'attaque est par exemple rangée sous ce label. Du point de vue du symbolisme de ces catégories, l'usage sera conservé : une *more* est représentée par « μ » et une *a-more* par « o ».

4.1.2 Les limites en prosodie.

Il existe un seul type de limite prosodique, matérialisée par un point (.), ayant pour rôle de marquer les marges d'une syllabe. Des interactions existent entre les limites morphologiques et la prosodie. La prise en compte des limites morphologiques est de ce fait nécessaire pour comprendre la logique des schèmes prosodiques. La limite morphémique n'a généralement pas ou peu d'impact sur une configuration de base. Les limites lexémiques peuvent par contre causer des perturbations dans un schème par augmentation ou réduction quantitative ou par gouvernement de la licence mélodique des éléments prosodiques. La limite lexémique interne peut également influencer différemment de la limite externe sur les configurations prosodiques.

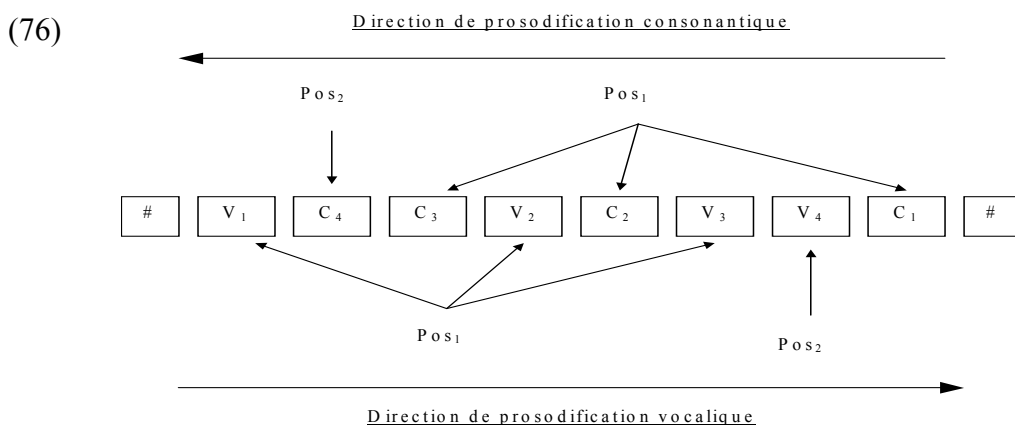
4.2 Prosodification sonore.

Pour être affilié prosodiquement, un son doit posséder un nœud-racine. Autrement dit l'affiliation mélodique est un préalable essentiel à la prosodification. Les sons non affiliés mélodiquement ne peuvent être prosodifiés et sont élidés en surface. Le manque d'affiliation mélodique a pour cause une déficience de structure. Pour un son cela signifie qu'il ne possède pas de matrice modale.

Les éléments prosodiques sont affiliés aux nœuds-racine selon les rapports de sonorité qu'entretiennent les sons qu'ils licencient. La prosodification est de ce fait sensible à la configuration élémentaire des sons. Les éléments soniques sont répartis en éléments sonores et non sonores de manière particulière dans chaque langue. Les éléments de résonance sont généralement considérés comme sonores. Les éléments consonantiques, à savoir ceux d'obstruction et les éléments de mode qui sous-spécifient un élément d'obstruction sont par défaut non sonores. Les nœuds-racine sont prosodifiés en outre selon leur position dans une suite phonologique et selon différentes directions.

4.2.1 Directions de prosodification et positionnement des nœuds soniques.

Les consonnes et les voyelles se distinguent par la direction selon laquelle les éléments prosodiques leur sont associés. Les voyelles sont prosodifiées de la limite initiale vers la limite finale du domaine morphologique auquel elles participent ; les consonnes par contre sont prosodifiées de la limite finale vers la limite initiale de leur domaine. Un deuxième critère déterminant de prosodification est la position qu'un nœud-racine occupe dans une séquence phonologique. Nous posons qu'il existe pour chaque nœud-racine fondamentalement deux positions pertinentes. En tenant compte de la direction de prosodification, un nœud-racine est en *position*₁ lorsqu'il n'est pas précédé par un nœud-racine identique ; il est en *position*₂ lorsqu'il est immédiatement précédé d'un nœud-racine identique:

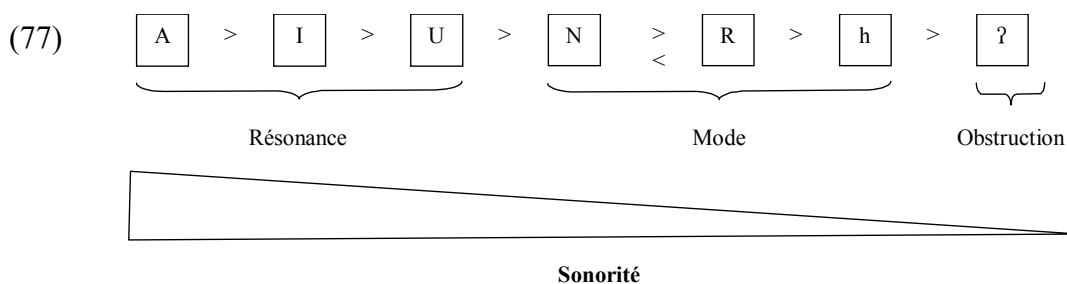


Le schéma (76) montre qu'une consonne en première position peut être soit à la finale d'un domaine (C₁), soit précédée d'une voyelle (C₂), soit suivie d'une autre consonne (C₃), mais en aucun cas précédée par une autre consonne : Elle est en effet dans ce cas en deuxième position (C₄). Pour les voyelles la situation est la même, sauf que la limite de référence est

le début du domaine : Une voyelle en première position est à l'initiale absolue (V_1), précédée d'une consonne (V_2) ou la première d'un complexe vocalique (V_3). Une voyelle en deuxième position par contre est précédée d'une autre voyelle (V_4). Les deux types de prosodification, vocalique et consonantique, sont indépendants l'un de l'autre. Les facteurs déterminants de l'affiliation sont la constitution élémentaire des nœuds-racine et les contraintes de sonorité entre nœuds identiques. La section suivante est consacrée à l'affiliation prosodique des principaux éléments. Les sections 4.2.3 et 4.2.4 vont ensuite expliquer comment les contraintes prosodiques déterminent l'affiliation des nœuds-racine selon leur position.

4.2.2 Affiliation prosodique des éléments soniques

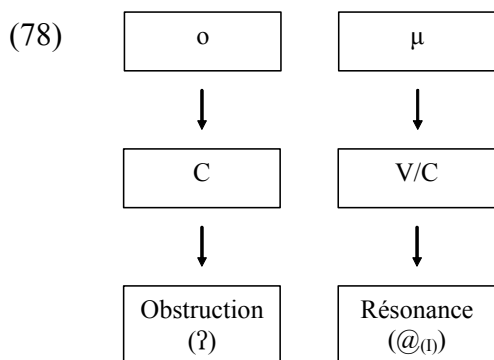
Les éléments prosodiques reflètent des variations de sonorité entre sons adjacents. Leur association à un type de son donné est de ce fait sensible à l'identité des éléments mélodiques présents dans sa structure. Deux facteurs jouent un rôle important dans l'affiliation prosodique de la structure mélodique : Le consonantisme et la sonorité relative des éléments mélodiques. Le schéma suivant reprend la hiérarchie sonore discutée dans le chapitre sur la mélodie:



L'appartenance prosodique d'un élément mélodique s'établit sur la base de sa dominance dans la structure sonore. Par exemple, les glides et les voyelles permettent de juger dans une langue de l'affiliation prosodique de chacun des éléments de résonance.

Les éléments prosodiques ont des exigences minimales de filiation concernant le contenu mélodique des nœuds-racine. Un nœud-racine affilié à une a-more doit au moins contenir une matrice d'obstruction : cela signifie qu'une a-more ne peut licencier que des consonnes. Une more par contre exige la présence d'une matrice de résonance. La contrainte d'affiliation mélodique d'une more est donc moins sévère : Elle peut licencier aussi bien une consonne qu'une voyelle, un son comportant obligatoirement une matrice de résonance²². En (78) sont résumées les exigences matricielles d'affiliation prosodique :

²² Par sous-spécification de la matrice de mode qui est l'affilié fondateur d'un nœud-racine.



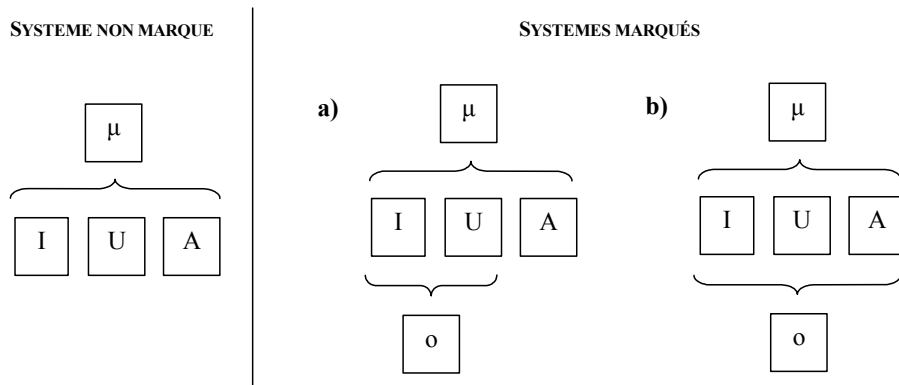
Les filiations mélodiques minimales des éléments prosodiques sont confirmées par leurs manifestations épenthétiques : Une a-more introduite dans une structure est manifestée par une occlusive centrale ou glottale ; Dans les mêmes conditions, une more est manifestée par une voyelle généralement centrale, dont les modalités exactes de réalisation sont fixées par le contexte.

L'absence de la matrice d'obstruction dans la filiation minimale d'une more fait que ce type d'élément licencie en priorité des voyelles. La licence d'une consonne par une more dépend de la moraïsation de ses éléments consonantiques et de son degré de sonorité par rapport au nœud-racine qui la précède immédiatement : l'affiliation moraïque n'est possible que si le segment qui précède la consonne, compte tenu de la direction d'affiliation consonantique, est moins sonore.

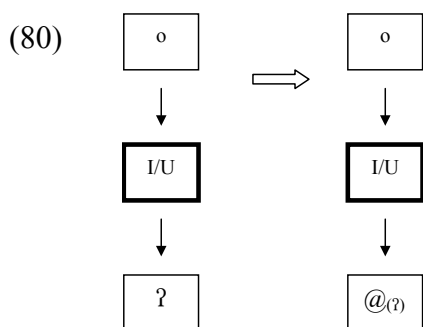
Les éléments mélodiques en (77) ont une affiliation par défaut selon qu'ils sous-spécifient ou non un élément d'obstruction. La grammaire d'une langue peut cependant intervenir pour permettre la double affiliation d'un élément particulier, dans le respect de la hiérarchie de sonorité.

Les éléments de résonance, du fait qu'ils ne sous-spécifient pas d'élément d'obstruction sont affiliés par défaut à une more. Ils peuvent en plus avoir une affiliation a-moraïque :

(79) *Prosodification des éléments de résonance*

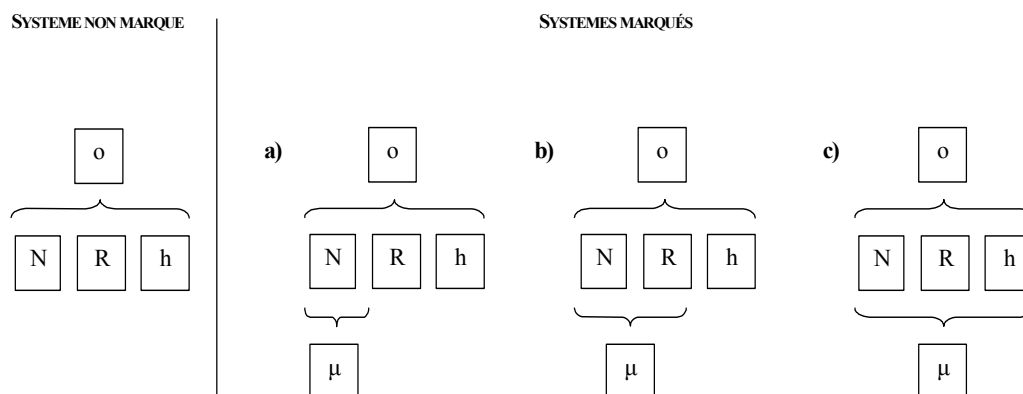


L'affiliation a-moraïque des éléments de résonance est attestée dans une langue par l'existence de glides. La présence d'un élément de résonance dominant dans la filiation d'une a-more entraîne la désactivation de la matrice d'obstruction. Vue sous l'angle prosodique la dérivation d'un glide est la suivante :



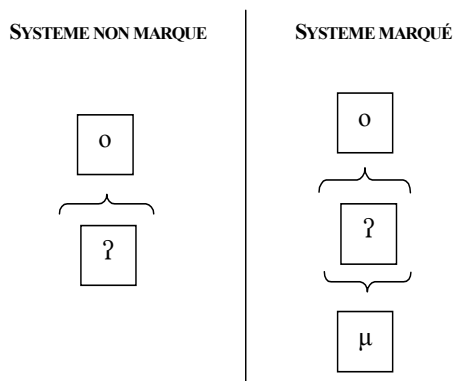
Les éléments de mode, du fait qu'ils sous-spécifient un élément d'obstruction ont une affiliation par défaut a-moraïque. L'élément nasal implique, sauf indication explicite contraire, la présence de ?. Les éléments R et h sous-spécifient @(?). Les trois éléments ou seulement une partie d'entre eux peuvent recevoir dans un système, en plus de leur affiliation de base, une affiliation moraïque :

(81) *Prosodification des éléments de mode*



Dans un système où N est considéré plus sonore que R, La moraïsation de N en (81)a) pour conséquence, que seules les occlusives nasales peuvent avoir un statut moraïque. L'élargissement du domaine moraïque à R indique que la moraïsation d'un élément moins sonore implique celle de ou des éléments plus sonores. La situation en (81)b) décrit le cas où les constrictives et les nasales d'un système sont moraïques. Les seules consonnes que cette configuration exclut de la moraïsation sont les occlusives orales. L'inclusion de ce type de son dans l'ensemble des consonnes moraïques dépend de l'affiliation prosodique élémentaire de l'élément occlusif²³ :

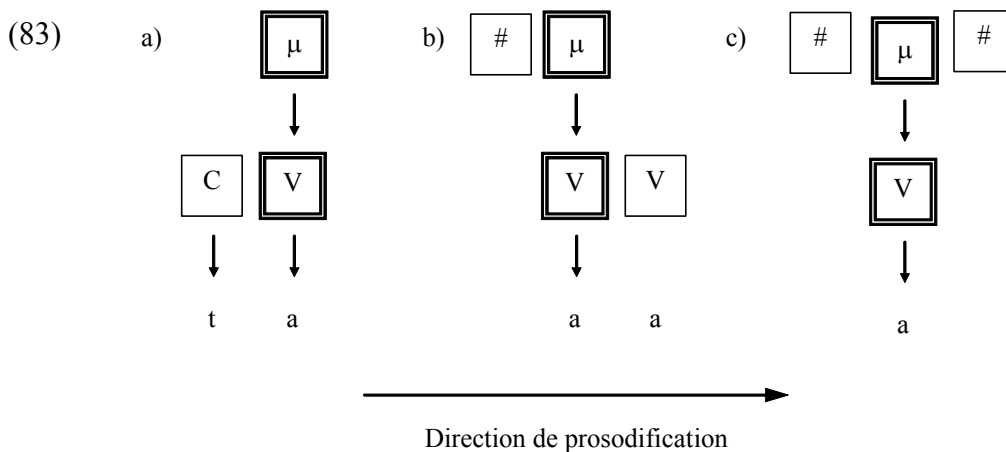
²³ Etant donné que l'affiliation d'un élément présuppose sa dominance, les occlusives moraïques ont comme élément lexical dominant non pas un élément de mode mais l'élément occlusif. Ce sont donc lexicalement des latérales. La structure est réparée en surface par inversement de dominance afin que ces occlusives émergent comme médianes. C'est la situation que nous soupçonnons pour le berbère d'Imdlawn (Dell & Elmedlaoui 1985) où les occlusives peuvent être centre de syllabe.

(82) *Prosodification des éléments d'obstruction*

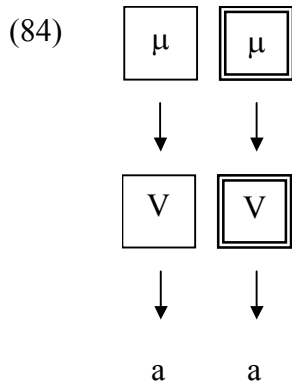
L'affiliation par défaut de l'élément occlusif est a-moraïque du fait qu'il est par nature consonantique. La grammaire peut maintenir cette affiliation comme telle ou permettre qu'il puisse en plus de son affiliation par défaut être licencié par une more. Dans ce cas toutes les consonnes occlusives sont susceptibles d'être affiliées à une more, ce qui implique que les constrictives du système sont également moraïques. La moraïsation de l'élément occlusif indique donc que toutes les consonnes d'un système peuvent avoir une affiliation moraïque.

4.2.3 **Systèmes d'affiliation vocalique**

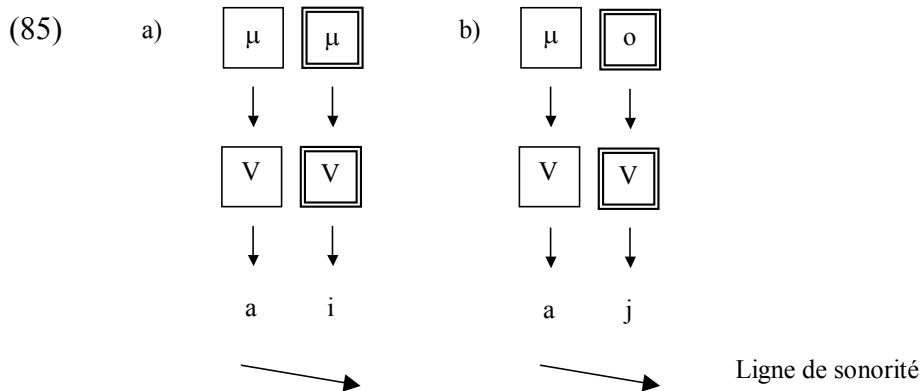
Les systèmes d'affiliation des voyelles attestés sont relativement simples. Un nœud vocalique en première position est obligatoirement affilié à une more :



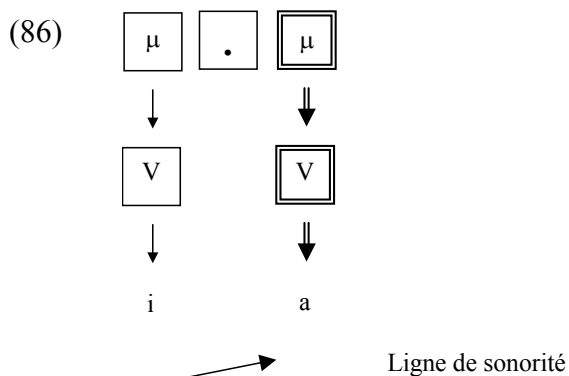
En deuxième position par contre plusieurs options existent. Si la voyelle est mélodiquement identique à celle qui la précède, elle est affiliée à une more. Ce cas de figure est celui d'une voyelle gémignée dont les deux membres ont une spécification mélodique lexicale. La stabilité de la sonorité entre les deux voyelles fait qu'elles peuvent être représentées par le même élément. La représentation (83)b ci-dessus peut ainsi être complétée par l'affiliation de la seconde voyelle à une more :



Si la seconde voyelle est moins sonore que la deuxième, elle peut être affiliée soit à une more soit à une a-more, l'option précise étant définie par la grammaire. Dans le cas où les deux voyelles appartiennent à la même syllabe, on obtient une diphtongue. L'affiliation moraïque de la deuxième voyelle permet alors de former une diphtongue lourde (85a) ; si par contre elle est affiliée à une a-more, on obtient une diphtongue légère avec transformation du son en un glide (85b) :



Dans le cas où la seconde voyelle est plus sonore que la deuxième, elle est obligatoirement affiliée à une more du fait de l'accroissement de sonorité et de la nature vocalique. Les deux positions appartiennent dans ce cas à deux syllabes différentes.



Le tableau suivant résume les possibilités d'affiliation des voyelles :

(87)

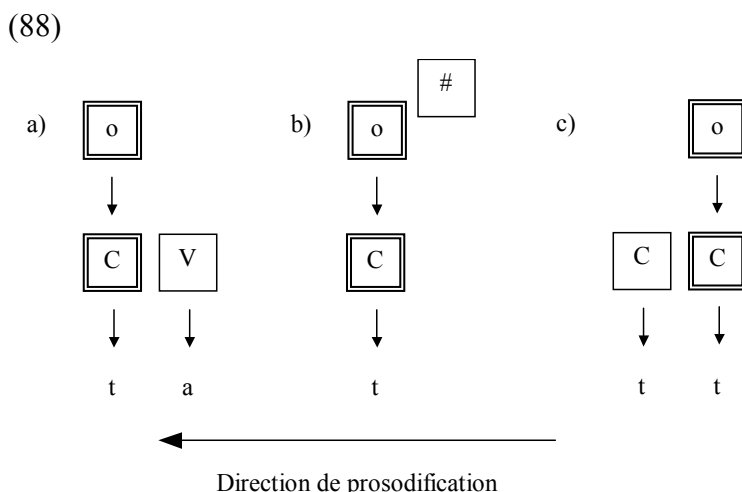
	Première position	Deuxième position		
		Stabilité sonore	Diminution sonore	Augmentation sonore
Système 1	μ	μ	μ	μ
Système 2	μ	μ	o	μ

4.2.4 Systèmes d'affiliation consonantique

Les systèmes d'affiliation des consonnes sont plus complexes que ceux des voyelles du fait de l'affiliation possible d'une consonne à une more pour les deux positions.

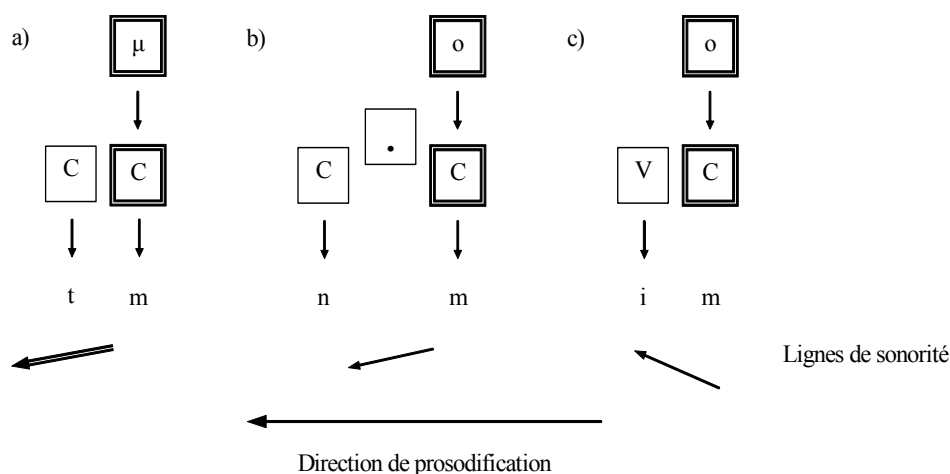
4.2.4.1 Première position

L'affiliation d'une consonne en première position dépend du degré de moraïsation des éléments consonantiques pour une position donnée. L'impossibilité d'affiliation moraïque en première position est la situation non marquée et la plus attestée dans les langues. Toutes les consonnes sont alors affiliées à une a-more, en première position :



La situation marquée est attestée dans les langues qui admettent en plus l'affiliation moraïque d'un ou plusieurs éléments de mode et/ou de l'élément occlusif en première position. L'affiliation est dans ce cas subordonnée aux contraintes de sonorité. La consonne concernée ne sera affiliée à une more que si le nœud-racine mélodique qui la suit est moins sonore. Dans le cas contraire, elle est affiliée à une a-more :

(89)



Les lignes de sonorité indiquent pour chaque séquence l'évolution de la sonorité de la consonne en première position au segment suivant, compte tenu de la direction de prosodification. L'affiliation moraïque de la consonne n'est possible que pour (89)a), où elle est plus sonore que le segment suivant.

Le Bella Coola est un exemple de langue qui admet l'affiliation moraïque d'une partie de ses consonnes. Bagemihl 1991 démontre en effet que dans cette langue les sonnantes sont susceptibles d'être l'élément dominant d'une syllabe. Dans notre traitement cela signifie que les éléments N et R sont susceptibles d'être moraïquement affiliés en position₁ lorsque leur nœud-racine se trouve dans un rapport de sonorité favorable. Les obstruents, caractérisés par la dominance de l'élément h sont invariablement affiliés à une a-more. Le berbère d'Imdlawn (Dell & Elmedlaoui 1985, 1988) présente la situation extrême où toutes les consonnes peuvent être moraïquement affiliées en première position. Dans cette langue, toute consonne peut être la tête d'une syllabe à condition qu'elle ne soit pas moins sonore que le son qui la précède. Il existe dans ces deux langues des lexèmes constitués uniquement de consonnes, mais du point de vue prosodique, elles sont semblables aux langues qui n'admettent pas d'autres centres de syllabe que des voyelles, le processus de syllabation étant aveugle à la filiation mélodique des éléments prosodiques.

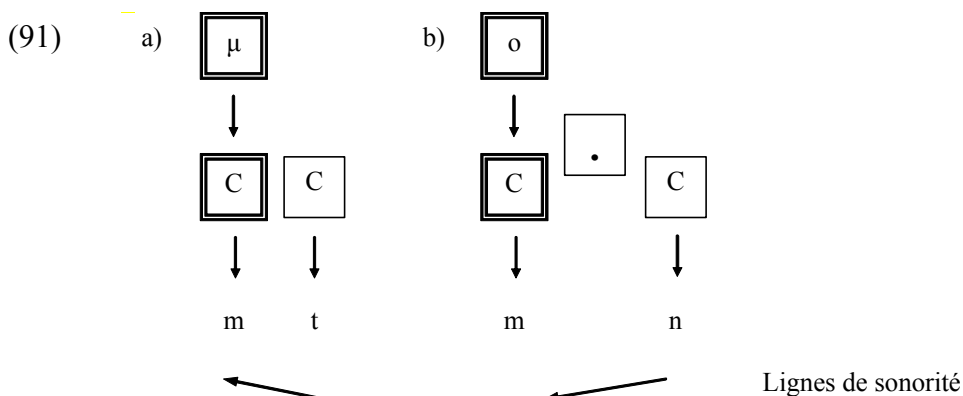
Les systèmes d'affiliation consonantique en première position peuvent être résumés comme suit :

(90) *Affiliation consonantique en position₁*

Affiliation moraïque	Segment suivant moins sonore	Segment suivant plus sonore
Aucune	o	o
N	μ	o
N, R	μ	o
N, R, h	μ	o
N, R, h, ?	μ	o

4.2.4.2 Deuxième position

L'affiliation prosodique d'une consonne en deuxième position est sensible aux contraintes de moraïsation des éléments consonantiques pour cette position. Le critère final d'affiliation est le degré de sonorité par rapport à la consonne précédente, c'est-à-dire celle en première position. Dans le cas où un élément mélodique admet une affiliation moraïque, celle-ci ne pourra être effective que si la consonne précédente est moins sonore que celle en deuxième position :



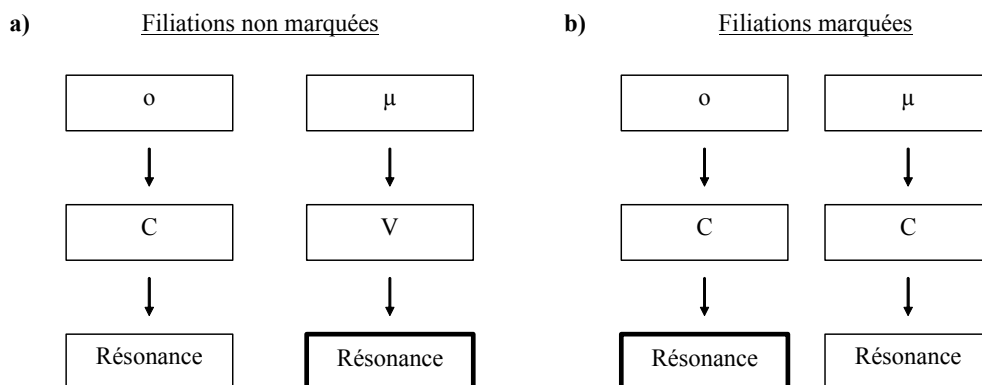
Le schéma (91) montre dans une langue où les consonnes nasales en deuxième position ont un statut moraïque, comment le changement de rapport de sonorité avec la consonne précédente influence sur l'affiliation prosodique : L'affiliation moraïque n'est possible que si le rapport sonore est en faveur de la deuxième consonne (91)a). Cela nous donne le tableau suivant :

(92) *Affiliation consonantique en position₂*

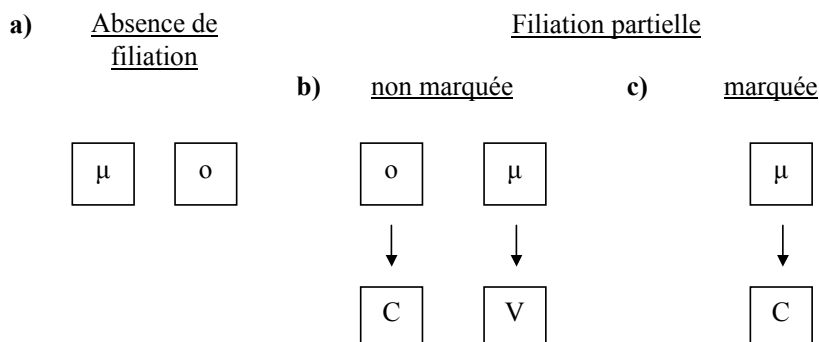
Affiliation moraïque	Consonne précédente moins sonore	Consonne précédente plus sonore
Aucune	o	o
N	μ	o
N, R	μ	o
N, R, h	μ	o
N, R, h, ?	μ	o

4.3 Filiation sonore des éléments prosodiques

Le degré de marque d'une filiation sonore s'évalue au statut de dominance de la matrice de résonance associée à l'élément prosodique. Dans la situation non marquée, une a-more licencie une matrice de résonance dominée, la dominance revenant dans une consonne au mode (consonne médiane) ou à l'obstruction (consonne latérale). Une more à filiation non marquée licencie une matrice de résonance dominante, ce qui caractérise les voyelles. Les cas inverses indiquent une filiation marquée : L'a-more licencie une résonance dominante ce qui crée un glide et la more, une résonance dominée, donc une consonne moraïque :

(93) *Filiations soniques complètes*

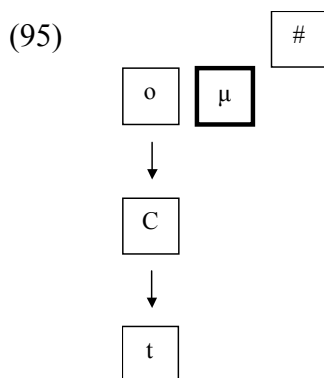
Quel que soit leur degré de marque, les filiations en (93) sont complètes : La présence d'un nœud-racine implique la présence d'une matrice de mode, celle d'un nœud consonantique sous-spécifie en plus la présence d'une matrice obstruction. Il existe en dehors de ces filiations complètes des configurations lexicales incomplètes dans lesquelles soit l'élément prosodique n'a pas de filiation, c'est-à-dire qu'aucun nœud-racine ne lui est associé, soit la matrice de résonance est absente :

(94) *Filiations soniques incomplètes*

Ce type de configuration peut être introduit dans une structure au moyen d'une contrainte à des fins de complétude prosodique ou de signification grammaticale. Les structures en (94)a n'ont aucune affiliation mélodique, quelle soit contrastive ou non. Les structures en (94)b) et c) ont en commun de ne pas posséder de matériel mélodique contrastif. La présence d'un nœud-racine mélodique atteste de la présence de matériel non contrastif et rend possible la propagation du matériel contrastif d'une position adjacente. Il n'y a pas de filiation partielle marquée pour une a-more : Un glide peut être généré dans ce schéma à partir d'une a-more sans filiation.

4.3.1 Éléments prosodiques sans filiation

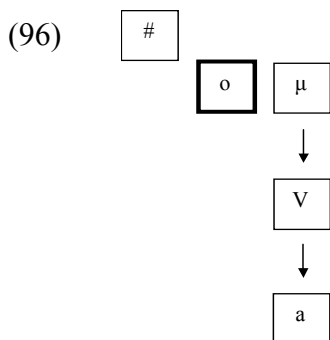
Un élément prosodique ne possède pas lexicalement de filiation mélodique. De ce fait un élément prosodique introduit par épenthèse dans une structure à des fins de complétude syllabique ou par gouvernement morphologique n'a pas de manifestation de surface. Par exemple, une more peut être introduite à la limite finale d'un domaine terminé par une a-more, pour répondre à la contrainte qui veut qu'un domaine lexémique soit clôturé par une more :



L'épenthèse se produit uniquement au niveau prosodique, ce qui explique de l'absence de filiation mélodique, même minimale. Mélodiquement la consonne est en position finale : Elle n'est pas suivie d'un autre nœud-racine. Prosodiquement par contre elle est suivie d'une more en fin de domaine lexémique. L'épenthèse prosodique n'aurait pas été nécessaire si la consonne finale se trouvait en fin de morphème c'est-à-dire coïncidait uniquement avec une limite morphémique (+). Dans ce cas en effet la concaténation avec

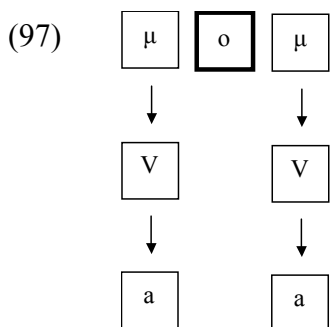
d'autres morphèmes aurait pourvu à la complétude du schème. Du fait qu'elle n'est pas associée à un nœud-racine, la more finale ne peut être réalisée à moins d'une contrainte grammaticale exigeant qu'une more ait une expression mélodique.

L'introduction d'une a-more sans filiation est possible en début de domaine prosodique pour les mêmes raisons de complétude. Le début d'un domaine à prosodifier doit en effet coïncider avec une a-more :

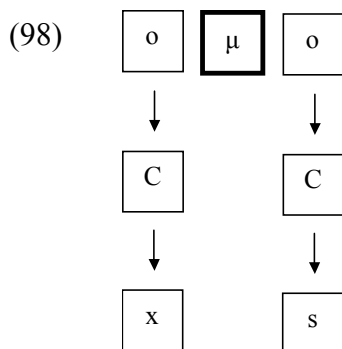


De même que dans le cas précédent, l'a-more épenthétique n'est pas exprimée mélodiquement à moins d'une contrainte exigeant qu'elle ait une filiation. Sa configuration mélodique est alors constituée de matrices non marquées, traduisant une occlusive glottale ou coronale.

Une a-more vide peut également intervenir en position interne entre deux mores :



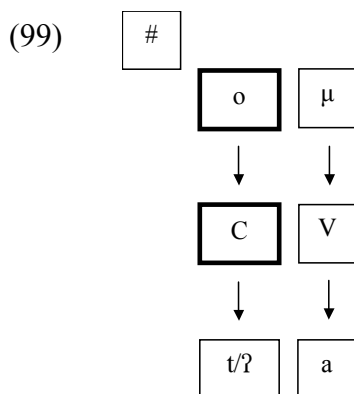
La voyelle phonétiquement longue appartient dans ce cas à deux syllabes. L'absence de l'a-more vide aurait par contre permis de regrouper les deux mores au sein de la même syllabe. La réalisation longue du complexe vocalique indique le manque total de filiation mélodique de l'a-more. La présence d'un nœud-racine aurait en effet introduit un segment consonantique entre les deux voyelles. La contrepartie consonantique de la structure (97) est possible :



Il semble cependant que dans ce cas les deux consonnes doivent être de qualité différente²⁴.

4.3.2 Eléments prosodiques à filiation partielle non marquée

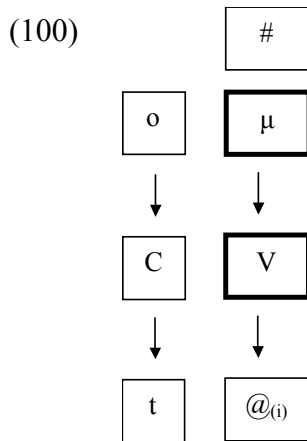
La filiation partielle non marquée associe une a-more à une matrice de résonance dominée et une more à une matrice de résonance dominante. Le caractère partiel de la relation indique que le nœud mélodique ne licencie pas d'élément mélodique contrastif. La présence d'un nœud-racine indique néanmoins que le minimum mélodique élémentaire requis pour une interprétation phonétique est présent dans la structure. Ainsi à la structure (96) correspond la suivante :



Selon le système phonologique la consonne en (99) est réalisée /t/ ou /?/, la différence entre les deux sons étant le statut de dominance entre @_(l) et @_(u) au niveau de la matrice de résonance. En Axininca Campa (Payne 1981, Spring 1990) par exemple on obtiendrait la séquence /ta/. Le même raisonnement est valable pour la structure (97). La gémination phonétique de la voyelle ne serait plus possible du fait de la réalisation de la consonne.

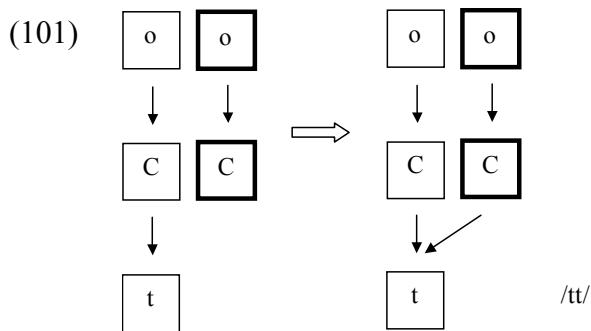
La filiation partielle non marquée d'une more permet de la même manière d'obtenir la manifestation mélodique d'une more introduite en fin de domaine pour des raisons de complétude du schème prosodique :

²⁴ Nous n'avons pas rencontré de cas où une géminée consonantique phonétique correspond phonologiquement à la structure (98), mais rien ne permet d'exclure a priori un tel cas.

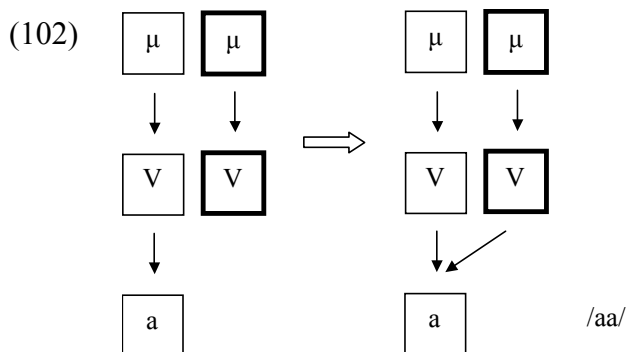


La voyelle est réalisée /i/, /a/ ou /↔/, selon les contraintes de réalisation des sons épenthétiques dans la langue. En wolof la séquence serait réalisée /t↔/ et en Axininca Campa /ta/, en soninké /ti/. La séquence /CC/ en (98) est transformée en /CVC/ avec prédictibilité de la qualité de la voyelle, si la more est partiellement affiliée.

Un élément prosodique possédant une filiation partielle peut être adjacent à un élément identique. La position mélodiquement déficiente supplée aux éléments qui lui manquent en licenciant ceux de la position adjacente structurellement complète:

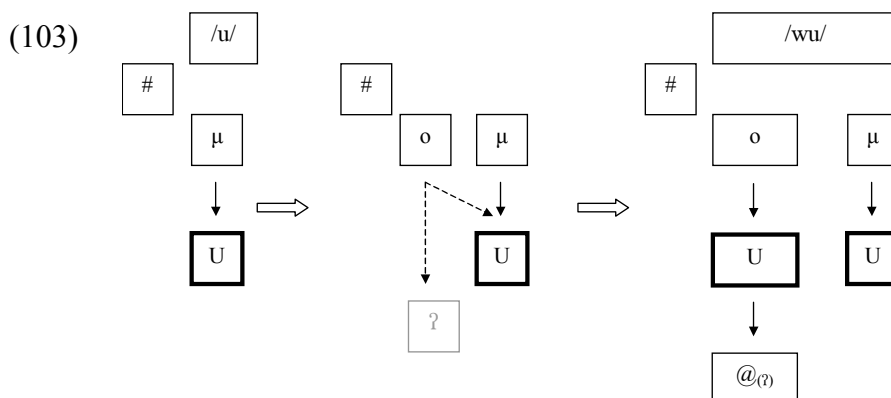


La consonne « vide » comportant dans sa structure l'élément occlusif seuls les éléments de mode et de résonance sont licenciés. Il en résulte une gémignée totalement a-moraïque. La situation est similaire dans le cas d'une voyelle :



4.3.3 Formation d'un glide sur base prosodique

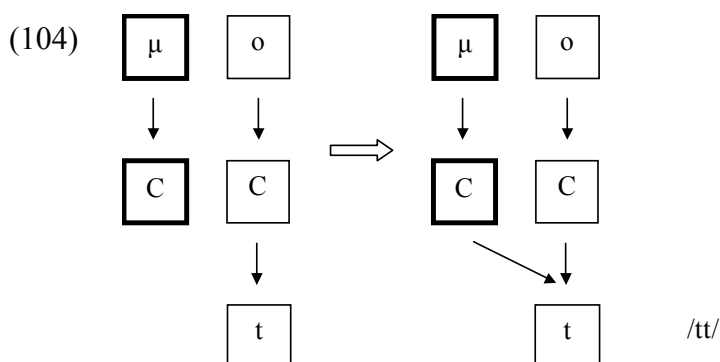
La formation d'un glide a été fondée dans le chapitre précédent sur des principes mélodiques. Ce type de son est formé à partir d'une consonne dont la matrice de résonance domine celles de mode et d'obstruction. Un glide peut en soi constituer un phonème au même titre que les autres consonnes d'un système. Il peut également émerger comme la conséquence de contraintes de réalisation d'un élément a-moraïque sans filiation au contact d'une more vocalique. Ce type de situation peut par exemple arriver lorsqu'une voyelle est à l'initiale absolue :



Pour des raisons de complétude prosodique, une more initiale est complétée par une a-more. Dans le cas où la langue exige que les positions initiales soient mélodiquement exprimées, l'a-more épenthétique est partiellement affiliée. Plusieurs possibilités de complétude de la structure de la consonne sont alors possibles. Dans le cas où la grammaire ne permet pas que la consonne licencie le matériel manquant d'une position adjacente, le mode et la résonance sont remplis par défaut, le résultat étant une occlusive épenthétique. Si par contre la licence de matériel adjacent est permise, la consonne licencie le mode et la résonance d'une position adjacente, dans le cas présent, celui de la voyelle /u/. Le rapport de dominance acoustique est maintenu, ce qui signifie que dans la structure de la consonne constituée la résonance est dominante. Par conséquent l'élément occlusif est désactivé : On obtient un glide de même résonance que la voyelle suivante.

4.3.4 More à affiliation partielle marquée

Une more à affiliation partielle marquée peut être préposée à une a-more. Il en résulte une gémée consonantique partiellement moraïque :



La différence entre la gémignée partiellement moraïque en (104) et celle totalement a-moraïque en (101) réside dans leur appartenance syllabique respective : la première position d'une gémignée moraïque est séparée de la position finale par une limite syllabique : elle constitue la coda de la syllabe précédente ce qui fait de la deuxième position l'attaque de la syllabe suivante. Si les deux positions sont a-moraïques par contre elles appartiennent à la même syllabe. Elles forment une attaque complexe, dont la première a-more est le membre dominant.

4.4 Gouvernement morphologique

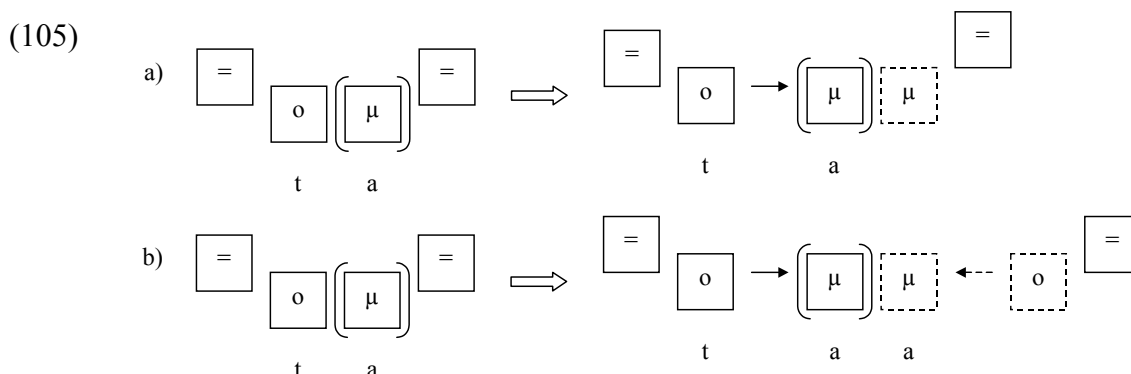
Les limites morphologiques peuvent avoir une influence sur la configuration prosodique lexicale d'un morphème. Il peut s'agir d'une réduction ou d'une augmentation du matériel moraïque de toute l'unité ou seulement de la syllabe contiguë à la limite concernée.

La limite morphémique (+) n'a en principe aucune influence sur la prosodie, ce qui confirme son caractère faible. Il s'agit d'une limite interne intervenant à la frontière entre deux morphèmes lorsque celle-ci ne correspond pas à un domaine lexémique.

Les limites lexémiques peuvent exercer une contrainte de bi-moraïcité sur leur domaine. Dans ce cas un domaine lexémique doit comprendre au moins deux mores. Si la structure lexémique est déficiente c'est-à-dire mono-moraïque ou a-moraïque, une contrainte grammaticale pourvoit à la complétude prosodique du schème. Nous avons recensé deux cas de figure possibles, concernant la licence de la more dépendante :

- Soit la more dépendante reste non licenciée. Dans ce cas le schème prosodique bien que bi-moraïque émerge comme mono-moraïque en position finale ;
- Soit une contrainte supplémentaire pourvoit à la licence de la more dépendante par épenthèse d'une a-more et le schème est réalisé avec une voyelle longue.

Ces situations peuvent être ainsi schématisées :



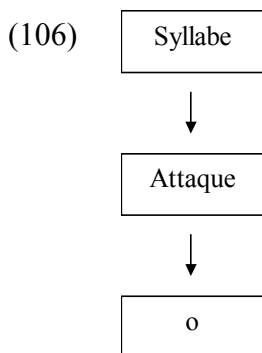
Si la structure déficiente se trouve en position interne, par exemple dans un mot composé, l'a-more finale est fournie par le lexème suivant et une épenthèse à des fins de licence de la seconde more est inutile. Dans le cas où l'épenthèse d'une a-more n'est pas permise en finale, la structure (105)b) émerge avec une seule more, la seconde restant non licenciée.

4.5 Syllabation

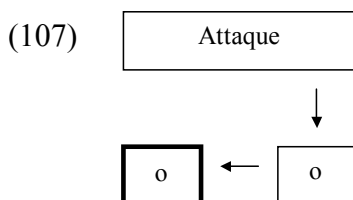
Une fois la prosodification sonore terminée, les éléments prosodiques sont organisés en syllabes. En dehors de son importance en tant que domaine de réalisation de processus phonologiques, la syllabe sert de base à la construction de la structure métrique.

4.5.1 Domaines syllabiques.

Une syllabe a pour domaine fondateur l'attaque. La structure minimale d'une syllabe se présente comme suit :

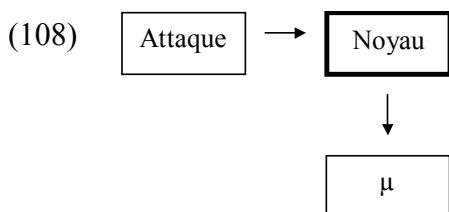


Une attaque est minimalement constituée d'une a-more, qui est le fondateur ultime de la structure. L'attaque peut être complexifiée si la phonologie permet que l'a-more fondatrice licencie une autre a-more sur sa limite initiale. La structure d'une attaque complexe est alors la suivante :

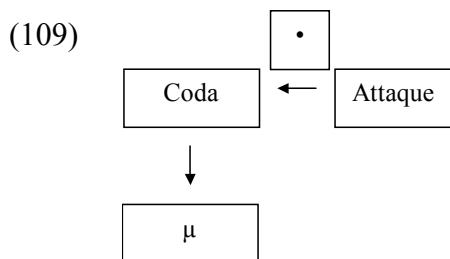


L'a-more préfixée est dominante en raison de sa position forte.

Le constituant attaque peut licencier deux types de domaine à contenu moraïque dont l'appartenance syllabique varie avec leur position par rapport au fondateur. Le premier de ces domaines est le noyau, indispensable à la complétude d'une syllabe et licencié sur la limite finale de l'attaque :



Le second domaine moraïque susceptible d'être licencié par l'attaque est la coda. C'est un domaine syllabique non nécessaire licencié sur la limite initiale de l'attaque, selon les modalités suivantes :

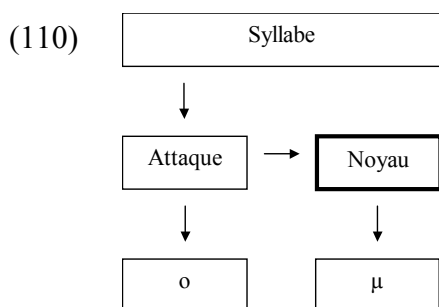


Une coda est obligatoirement séparée de son attaque (celle qui la licencie) par une limite prosodique. Celle-ci n'influe pas sur le lien de licence entre les deux catégories mais annule la dominance que la coda aurait pu avoir en raison de sa position préfixale. La présence d'une limite prosodique entre l'attaque et la coda indique que ces deux catégories appartiennent à deux syllabes différentes et adjacentes. Le rôle de l'attaque est de garantir l'émergence de la coda en surface, étant donné que c'est la seule catégorie susceptible de la licencier. L'attaque a donc en prosodie un rôle d'intégrateur structurel. Elle licencie des catégories à contenu moraique qui selon leur limite d'alignement appartiennent ou non à la même syllabe.

4.5.2 Types de syllabes

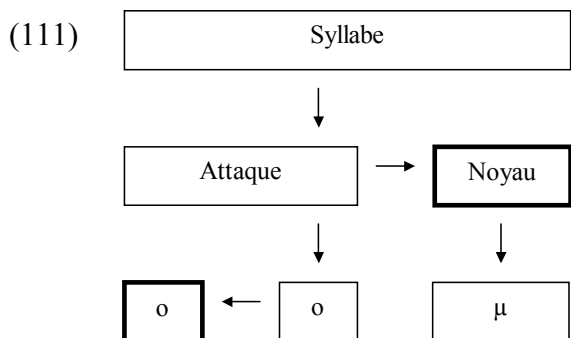
4.5.2.1 Syllabes simples

Une différence peut être faite entre syllabes à attaque simple et syllabes à attaque complexe. La syllabe à attaque simple est la structure syllabique la plus simple possible. Elle est constituée d'une a-more et d'une more :



Dans le cas non marqué l'a-more a une filiation consonantique et la more une filiation vocalique. Cependant l'une des deux positions peut être mélodiquement vide.

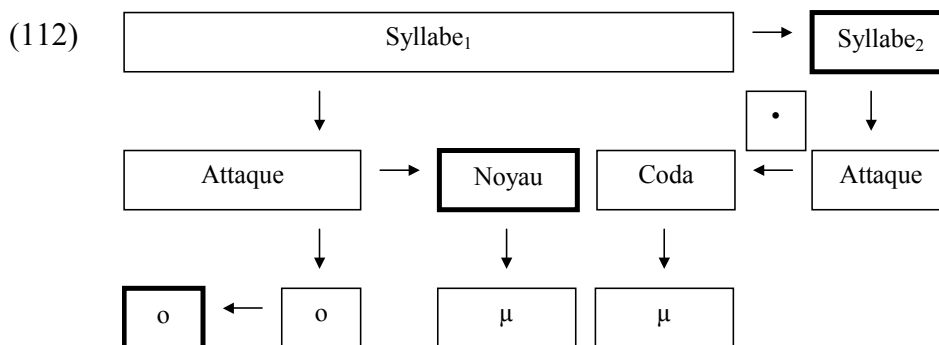
La deuxième structure syllabique simple possible possède une attaque complexe. La complexité de l'attaque n'influe pas sur celle de la syllabe étant donné que celle-ci ne compte pas de domaine supplémentaire. En outre, le poids moraique d'une syllabe ne varie pas en fonction de la complexité de l'attaque. La structure d'une syllabe à attaque complexe est la suivante :



Le noyau reste la tête ultime de la structure syllabique, du fait qu'il est licencié au niveau subalterne le plus élevé. L'a-more syntagmatiquement licenciée domine le fondateur en raison de sa position préfixale et coïncide avec la limite initiale de la syllabe. Le processus de syllabation étant aveugle au contenu mélodique des éléments prosodiques, une attaque complexe peut être composée de deux consonnes différentes ou de consonnes identiques. Ainsi dans une langue admettant des géminées totalement a-moraïques une attaque complexe peut correspondre à une géminée consonantique.

4.5.2.2 Syllabe complexe

Le domaine d'une syllabe peut être complexifié par l'introduction d'un domaine moraïque supplémentaire à la suite du noyau, à savoir une coda. Il n'existe pas de relation de licence entre la coda et le noyau qui la précède ou tout autre constituant de la même syllabe. Le maintien de cette catégorie dans la structure se fait au moyen de l'attaque d'une syllabe immédiatement alignée sur la limite finale de la syllabe à laquelle appartient la coda :



La présence d'une attaque suivante garantit l'émergence de la coda en surface. Celle-ci n'a pas de caractère dominant malgré sa position préfixale en raison de la prépondérance de la limite syllabique sur le lien de licence. L'intégration de la coda à la syllabe précédente est possible en raison du lien de licence existant entre les deux syllabes au niveau supérieur.

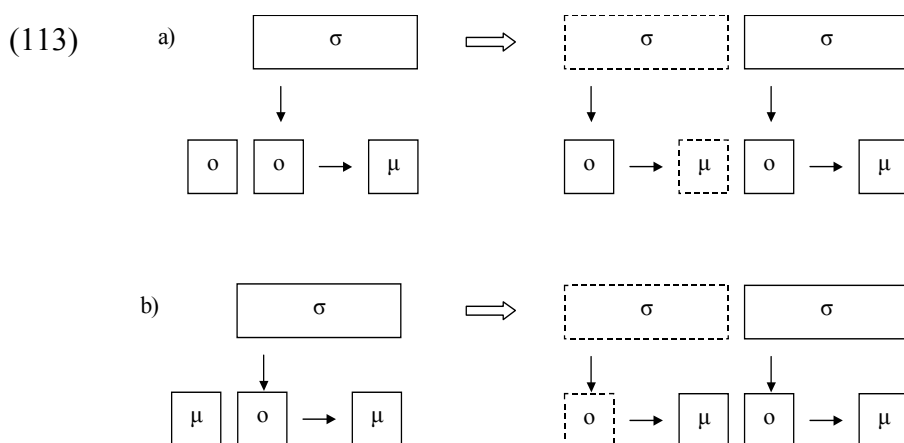
Le seul contenu élémentaire possible pour une coda est moraïque. Ainsi toute syllabe commence par une a-more, licenciée ou fondatrice et se termine par une more nucléique ou codéique. Le contenu mélodique d'une coda telle que défini peut être vocalique et constituer avec le noyau précédent une voyelle longue ou consonantique si la langue admet la moraïsation de consonne en position₂.

4.5.3 Processus d'affiliation syllabique.

Les syllabes à attaque simple sont les premières à être formées dans une chaîne phonologique. Toutes les séquences /oμ/ sont organisées en domaines syllabiques simples.

Un domaine morphologique n'est cependant pas toujours constitué uniquement de syllabes à attaque simple. Ainsi une fois que ces dernières sont constituées, d'autres éléments peuvent rester sans affiliation syllabique. Plusieurs solutions visant à leur intégration sont possibles qui dépendent des contraintes grammaticales de syllabation.

La première possibilité et la moins marquée consiste à affilier tous les éléments non affiliés à une syllabe, créant ainsi des syllabes déficientes constituées uniquement d'une more ou d'une a-more. L'élément manquant est systématiquement épenthésisé afin de faire émerger des syllabes complètes. Dans une langue qui adopte cette solution, toutes les syllabes sont à attaque simple, brèves et ouvertes :

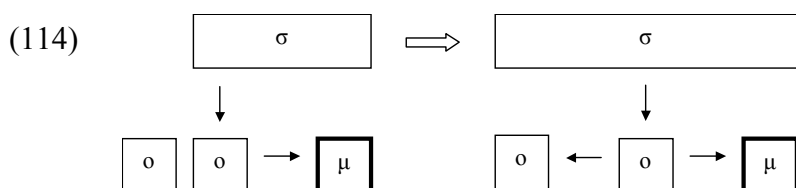


En (113)a) la structure de départ montre la syllabation d'une a-more isolée. Ce type de dérivation a pour conséquence d'éviter à la fois les attaques complexes et les codas. En (113)b) la même situation est schématisée pour une more. Ce type de règle de formation nucléique a pour conséquence d'éviter la construction de syllabes lourdes.

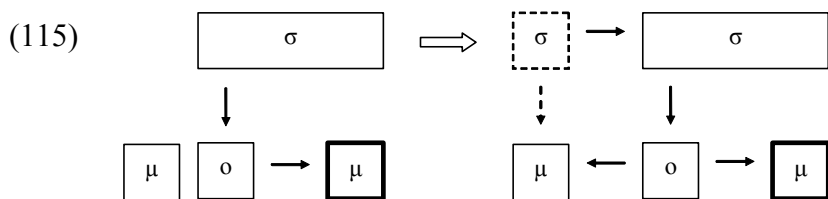
Une variante de cette solution est que seul un type d'élément donné soit admis à former une syllabe déficiente. Par exemple, si seules les a-mores isolées sont licenciées, on ne trouvera dans la langue concernée que des syllabes ouvertes brèves ou longues.

La deuxième possibilité d'intégration d'un élément sans affiliation syllabique est sa licence syntagmatique par une attaque simple qui le suit directement. Cependant les mores et les a-mores licenciées de cette manière sont différemment syllabifiées :

Une a-more licenciée par une attaque fait partie de la même syllabe que l'attaque qui la licencie :



Une more, par contre fait partie de la syllabe qui précède celle qui la licencie :



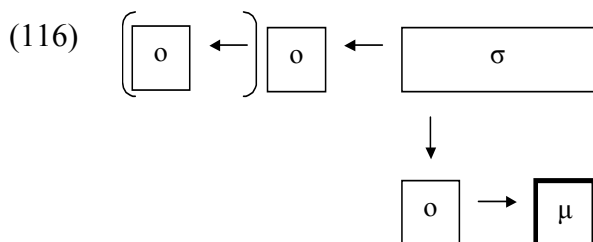
La syllabe à laquelle appartient la coda en (115) est déficiente étant donné qu'elle ne comporte ni more dominante ni attaque. Selon la grammaire en question peut rester telle quelle ou être complétée par épenthèse des éléments manquants. La déficience de la structure n'influe pas sur l'émergence de la coda, celle-ci dépendant exclusivement de l'existence d'une attaque suivante.

La licence syntagmatique garantit l'émergence des catégories constitutives d'une structure. La licence de la deuxième more d'une syllabe par l'attaque suivante est confirmée par l'obligation dans certaines langues de l'existence d'une attaque à la suite de la seconde more d'une syllabe afin que celle-ci soit réalisée. Ce type de situation a reçu plusieurs traitements dans la littérature sur la syllabe, notamment par Charrette 1991. La solution proposée ici est plus avantageuse en ce sens qu'elle explique la nécessité de la présence d'une attaque adjacente pour le maintien d'une coda, sans pour autant remettre en cause les principes qui régissent le poids des syllabes : une syllabe est lourde si elle comporte deux mores ; dans le cas contraire elle est légère.

Le processus de syllabation est complètement aveugle la constitution mélodique des sons affiliés. Il ne fait qu'organiser les éléments prosodiques en domaine : qu'une more soit affiliée à une consonne ou à une voyelle n'a aucune importance pour la syllabation. Les schèmes présentés sont donc aussi bien applicables à une langue à centre de syllabe occlusif comme le berbère d'Imdlawn qu'à une langue où seules les voyelles peuvent être centre de syllabe comme le soninké.

4.5.4 Éléments non syllabifiés

Si aucune des situations proposées ne permet l'intégration des éléments extra syllabiques, ceux-ci doivent rester non syllabifiés. Une a-more peut rester non syllabifiée si la grammaire ne permet ni la formation de syllabes à partir d'a-mores isolées, ni leur licence par une syllabe contiguë ou bien si les a-mores isolées ne sont pas contiguës à une syllabe. L'absence de licence par une attaque exclue ces a-mores de la syllabation. Elles peuvent cependant apparaître en surface si elles sont licenciées par une syllabe :



La licence extra syllabique est à direction initiale. S'il y a plusieurs a-mores, la chaîne de licence est poursuivie jusqu'à ce que toutes les a-mores isolées soient intégrées. Le Bella Coola (Bagemihl 1991) est le cas que nous avons recensé pour lequel des éléments prosodiques non syllabifiés sont intégrés selon ce schéma²⁵. Les a-mores ne pouvant être ni licenciées par une attaque ni en former une sont licenciées syntagmatiquement au niveau syllabique. La structure métrique ne tient pas compte de ce type d'élément étant donné qu'elle ne reconnaît que les syllabes.

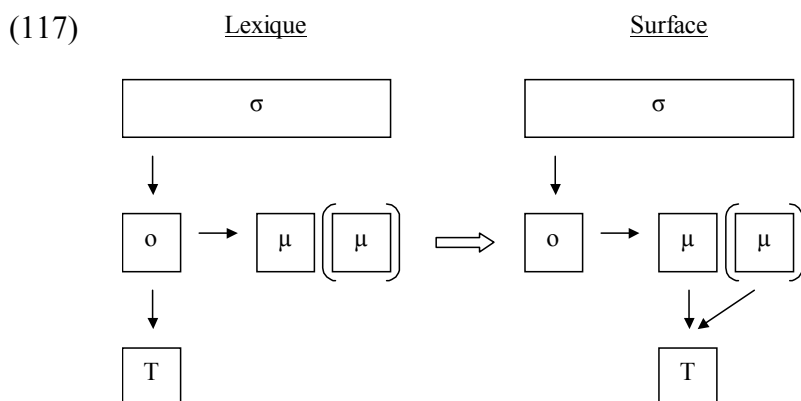
4.6 Prosodification tonale

La prosodification tonale est une opération post-syllabique étant donné qu'elle est sensible à la notion d'attaque syllabique, qui n'est disponible qu'après que la syllabation ait été effectuée.

L'affiliation des nœuds-racine tonals se fait sur une base lexicale. Deux situations sont possibles :

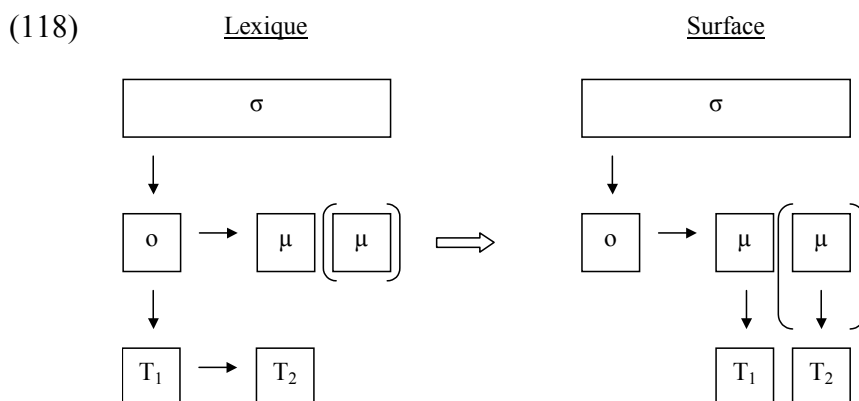
- Soit les tons sont affiliés à l'attaque syllabique : Dans ce cas il ne peut y avoir qu'un seul nœud-racine tonal par syllabe ;
- Soit l'affiliation est moraïque : Les tons sont affiliés à chacune des mores d'une syllabe, ce qui implique que deux nœuds-racine différents peuvent cohabiter au sein d'une même syllabe si elle est lourde.

Lorsque l'affiliation est syllabique, le nœud-racine est en surface affilié aux mores de la syllabe, un ton ne pouvant être réalisé que sur une more. S'il y a lexicalement un seul ton, celui-ci est licencié en surface par l'ensemble des mores de la syllabe :



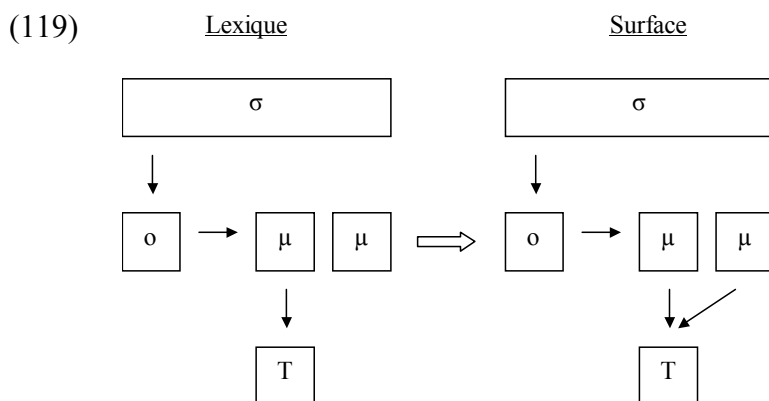
S'il y a lexicalement deux tons et une syllabe, les tons sont affiliés si la syllabe est lourde. Dans le cas contraire le deuxième ton reste flottant (non affilié dans la même syllabe) :

²⁵ Notre traitement est cependant différent de celui de Bagemihl 1991 en raison des différences d'approche.

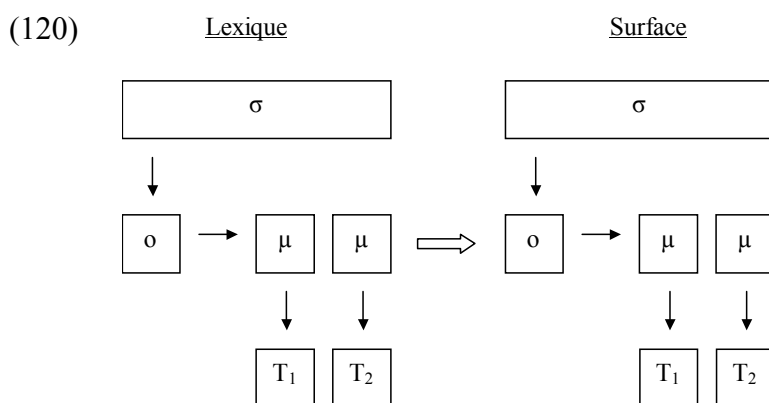


Le ton initial est affilié en surface à la more dominante de la syllabe. Le second ton peut être licencié par l'éventuelle seconde more de la syllabe ou par une syllabe adjacente atone s'il en existe une. Dans le cas contraire il reste flottant.

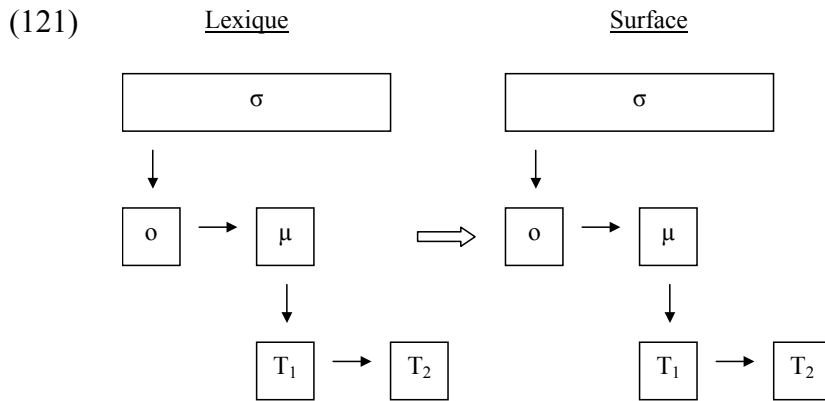
Si l'affiliation tonale est moraïque, l'affiliation lexicale est inchangée en surface. S'il y a un seul ton et deux mores, le ton est assigné aux deux mores :



Si le domaine compte une syllabe et deux tons les deux tons sont affiliés aux deux mores :



S'il y a deux tons et une seule more, les deux tons sont affiliés à la more et on obtient une modulation mono-moraïque :



Le ton par défaut ou ton épenthétique dans une langue est le ton non marqué du système d'oppositions tonales considéré. Les mores lexicalement atones auxquelles un ton lexical n'a pu être propagé, reçoivent ce ton par défaut. Le membre non marqué d'une opposition tonale peut cependant faire l'objet d'une affiliation lexicale. Dans ce cas il bloque la propagation ou l'affiliation d'un ton marqué.

Résumé des changements théoriques

Nous terminons cette partie théorique en récapitulant brièvement les changements que nous avons apportés aux théories employées. Les deux théories principales de cette étude sont pour les représentations phonologiques celle de la rection (Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985, Harris 1994, Charrette 1991) et pour les interactions dérivatives celle de l'optimalité (Prince & Smolensky 1993, Kager 1999, Tesar & Smolensky 1996).

En ce qui concerne la théorie de la rection, les principes régissant la formation des domaines ont été revus. Nous avons renoncé au principe de projection permettant de former des catégories supérieures par projection de catégories inférieures. A la place il a été proposé que ce sont les catégories supérieures, les domaines, qui déterminent les catégories inférieures. A cet effet chaque domaine licencie une catégorie fondatrice pouvant être une unité ultime ou intermédiaire et qui est nécessaire à sa formation. D'autres catégories peuvent éventuellement faire partie d'un domaine par licence d'une catégorie immédiatement précédente. En conséquence il n'y a pas dans notre approche de catégorie branchante : Un domaine donné ne peut licencier qu'un seul autre qui lui est directement subalterne ou qui le suit directement. Les relations structurelles régissant la structure des domaines ont également fait l'objet de propositions. Le gouvernement a ainsi été redéfini comme étant l'influence qu'une catégorie dominante exerce sur la configuration d'une catégorie dominée plutôt que comme une relation de licence reliant deux catégories sœurs. Il a été en outre fait une différence entre les concepts de licence et de dominance. La licence a été limitée à un rôle de simple intégrateur structurel, la dominance d'une catégorie dépendant de facteurs lexicaux. Les principes de constitution de domaines présentés sont valables quel que soit le module grammatical considéré.

L'inventaire des prémisses phonologiques proposé dans les travaux cités a été revu et augmenté. Avec pour base principale Harris 1994, le concept de l'élément et son rôle dans la constitution d'un segment ont été définis. La constitution d'un inventaire élémentaire repose sur un rapport de marque permettant de corréler les propriétés phonétiques deux à deux et de prévoir pour chaque prémisses phonologique une version active et une version neutre. Une différenciation a été faite entre les éléments qui existent de manière indépendante et qui ont été qualifiés de majeurs et d'autres qui ont besoin d'un élément majeur comme contexte d'apparition ou éléments mineurs. Les inventaires consonantique et tonal ont été revus et augmentés. Nous avons ensuite proposé des principes de différenciation des différents types de sons selon le rapport de dominance qu'entretiennent les matrices qui les composent.

La théorie de l'optimalité initiée par Prince & Smolensky 1993 a été choisie comme mécanisme d'interaction. La comparaison de candidats de surface n'a cependant pas été retenue ce qui a pour conséquence l'abandon des tableaux comparatifs. A la place du générateur de forme et de la fonction d'évaluation, une fonction paramétrique a été

proposée, qui opère des changements dans la grammaire universelle conçue comme une hiérarchie de contrainte non marquée, favorisant les contraintes de marques au détriment de celles de fidélité (Tesar & Smolensky 1996). La paramétrie est donc sous cet angle l'ensemble des instructions lexicales responsables des changements dans la fonction d'ordonnement de la grammaire universelle.

L'approche modulaire adoptée a permis de faire des propositions concernant les catégories morphologiques. Une tentative de définition et d'organisation du module sémantique a été proposée. En prosodie une théorie de prosodification visant à définir les liens entre la mélodie et la prosodie a été avancée ainsi qu'un mécanisme de syllabation. Bien que la situation existant en soninké ait servi de motivation principale, nous avons essayé de généraliser autant que possible les hypothèses présentées à d'autres langues telles que le Bella Coola ou l'Axininca Campa.

DEUXIEME PARTIE : PHONOLOGIE DU SONINKE

5 Système sonique

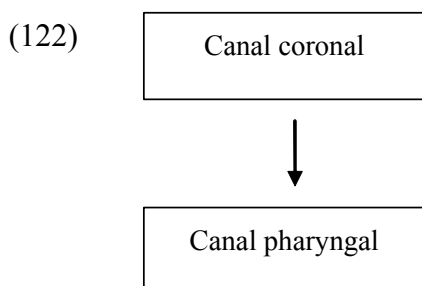
5.1 Matrices soniques

5.1.1 Résonance

Les éléments de résonance du soninké sont les suivants :

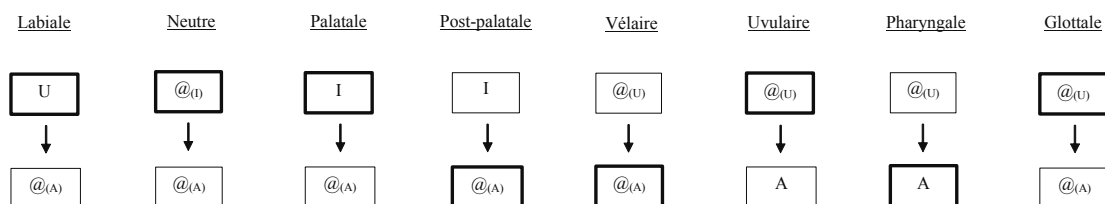
- Élément coronal
- Élément labial
- Élément vélaire.

Le soninké ne possède pas d'élément de résonance mineur à valeur contrastive. La configuration de la matrice de résonance est la suivante :



Les éléments coronaux et périphériques partagent le même canal. Ils ne sont de ce fait pas compatibles au sein d'un son. Le rapport de dominance entre les canaux de la matrice de résonance est non marqué : Si elle ne possède qu'un élément actif il est obligatoirement dominant ; dans le cas où les deux canaux de la matrice ont le même statut d'activation, la dominance revient au canal coronal. Les différentes configurations (complètement spécifiées) d'une matrice de résonance soninké sont les suivantes :

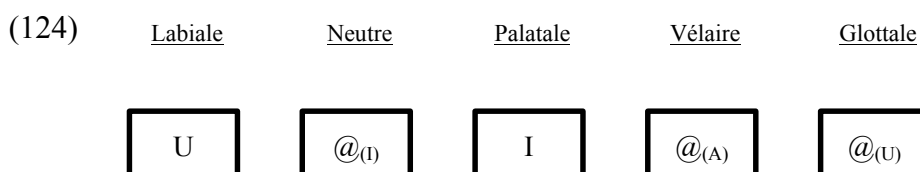
(123) *Matrices soniques du soninké*



La neutralité correspond dans le système consonantique au lieu d'articulation dental. La voyelle épenthétique correspond en soninké à [i], ce qui signifie que @_(l) est activé en

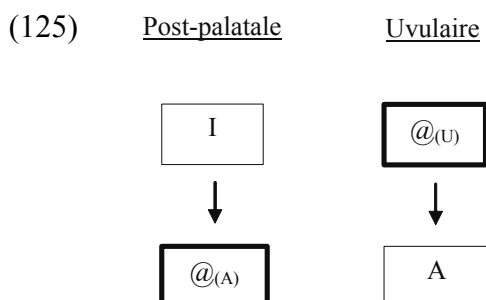
surface. Le canal coronal des matrices buccales postérieures (de vélaire à pharyngale) est occupé en soninké par l'élément glottal comme l'indique le résultat de surface de la production d'un glide à partir de la voyelle |a| qui possède ce type de matrice : le glide produit est à résonance labiale, ce qui s'explique par la propagation de @_(U) à l'a-more précédente. Considérer que @_(I) occupe le canal coronal dans la structure d'une voyelle postérieure aurait produit un glide palatal. Cette situation qui est possible dans d'autres langues n'est pas attestée en soninké.

Dans les représentations des segments, les matrices de résonance suivantes sont sous spécifiées :



Le canal sous spécifié est obligatoirement neutre et dominé. Lorsque le canal coronal est sous-spécifié son contenu est obligatoirement @_(U).

Les matrices suivantes ne sont pas sous spécifiées, du fait qu'elles ont le même élément dominant que les matrices vélaire et glottales, d'une part et du fait qu'elles ont comme élément dominé un élément actif :



Les éléments de résonance sont hiérarchisés sur la base de leur force grammaticale de la manière suivante :

(126) *Hiérarchie de résonance soninké*

A > I > U > @_(A) > @_(U) > @_(I)

5.1.2 Mode et obstruction

La matrice de mode du soninké est composée des éléments suivants :

- Élément nasal ;
- Élément de bruitage ;
- Élément vibratile ;

- Élément de voisement.

L'élément mineur de voisement est contrastif dans le contexte de l'élément de bruitage. La matrice de mode du soninké ne comporte qu'un seul canal :

(127) **Mode**

Canal nasal

Les différentes configurations d'une matrice de mode soninké sont les suivantes :

(128)	<u>Non nasal</u>	<u>Non vibratile</u>	<u>Vibratile</u>			
	<table border="1"><tr><td>@_(N)</td></tr></table>	@ _(N)	<table border="1"><tr><td>@_(R)</td></tr></table>	@ _(R)	<table border="1"><tr><td>R</td></tr></table>	R
@ _(N)						
@ _(R)						
R						
	<u>Bruyant</u> voisé	<u>Bruyant non</u> spécifié	<u>Bruyant</u> non voisé			
	<table border="1"><tr><td>h_v</td></tr></table>	h _v	<table border="1"><tr><td>h_ø</td></tr></table>	h _ø	<table border="1"><tr><td>h_{@(v)}</td></tr></table>	h _{@(v)}
h _v						
h _ø						
h _{@(v)}						

Les matrices au voisement non marqué sont représentées sous-spécifiées pour cet élément. « h_ø » représente une matrice de bruit sans spécification lexicale de voisement, carence qui est réparée en surface par la propagation de l'élément de voisement d'une consonne adjacente. Le système comptant trois éléments de mode actifs, il compte en principe trois éléments modaux neutres. Cependant seuls deux sont visibles dans la phonologie : il s'agit de l'élément non nasal (@_(N)) caractéristique des voyelles lexicales et de l'élément non vibratile (@_(R)) qui caractérise en soninké, le mode de surface de l'unique latérale du système. La hiérarchie de force grammaticale des éléments de mode est la suivante :

(129) *Hiérarchie de mode*

h > h_v > h_ø > R > N > @_(R) > @_(N)

Bruyant > Bruyant voisé > Bruyant non spécifié > Vibratile > Nasal > Non vibratile > Non nasal

L'élément nasal est en soninké plus sonore que l'élément vibratile. Cela signifie qu'en cas d'adjacence directe l'élément nasal est assimilé par les deux autres : c'est l'élément actif le plus faible du système de mode. Les éléments de bruitage et vibratile ne sont jamais adjacents. L'élément neutre de mode caractérise les voyelles et les glides. Sa valeur lexicale non marquée est @_(N), mais il peut correspondre (par effet de gouvernement) à la version neutre des deux autres éléments actifs du système.

Les sons consonantiques du soninké possèdent une matrice qui peut être activée ou neutre, permettant un contraste entre consonnes occlusives et constrictives :

(130) **Obstruction**

ʔ/@(ʔ)

Dans la majorité des consonnes, la matrice d'obstruction est dominée. Elle est dominante dans celle de l'unique latérale de l'inventaire de surface. La hiérarchie de force grammaticale est en faveur de l'élément occlusif.

5.2 Consonnes**5.2.1 Inventaire de surface**

L'inventaire consonantique de surface est le suivant :

(131) *Inventaire consonantique de surface*

	Labiales	Centrales	Palatales	Vélares	Uvulaires	Glottale
Occlusives sourdes	p	t	c	k	q	
Occlusives voisées	b	d	ʃ	g		
Constrictives	f	s			χ	h
Vibrante		r				
Latérale		l				
Glides			j	w		
Nasales	m	n	ɲ	ŋ		

La gémation est exprimée par l'adjacence de deux sons identiques. Dans le système consonantique seules les occlusives, les nasales, et la latérale peuvent être gémées. Les pré-nasales sont considérées comme des complexes homorganiques /nasale + occlusive/. Toutes les séquences consonantiques autres que pré-nasales ou gémées sont analysées comme séparées par une more sans contenu mélodique. La présence d'une constrictive uvulaire plutôt que vélaire se justifie par les corrélations assimilatrices dans lesquelles cette consonne entre. Elle a néanmoins pour particularité d'émerger comme vélaire lorsque précédée d'une limite morphologique et comme uvulaire en position intervocalique et en l'absence d'une limite précédente²⁶.

²⁶ Cela semble indiquer que les limites morphologiques ont une influence sur l'activation de @_(A) en contexte consonantique.

Le tableau distributionnel des consonnes est le suivant :

(132) *Tableau distributionnel de surface*

	#	#	V	V	os	ov	cs	vb	lt	gl	ns	ns
Nasales (ns)	x		x	x	x	x			x			
Occlusives sourdes(os)	x		x	x								x
Occlusives voisées(ov)	x		x	x								x
Constrictives (cs)	x		x	x								
Vibrante (vb)	x		x	x								
Glides (gl)	x		x	x								
Latérale (lt)	x		x	x								x
Géménées nasales	x		x	x								
Géménées occlusives			x	x								
Géminée latérale	x		x	x								

Les contextes pertinents sont les limites lexémiques externes, le contexte vocalique, la position initiale dans un complexe consonantique et la position post-nasale. Les consonnes sont prohibées en position finale et en position adjacente à un son de mode différent, autre que nasal. On remarque que la distribution des nasales est la plus complète. Elles peuvent précéder une occlusive ou une latérale et être géménées en position initiale. Les occlusives sourdes et voisées ont une distribution similaire : Elles sont attestées dans un contexte vocalique, en position initiale et post-nasale. Les géménées occlusives sont attestées uniquement en position interne. Elles peuvent en considération de leur distribution et de leur différence mineure de mode être regroupées en une classe. La latérale a une distribution hybride : Elle est attestée dans les mêmes contextes que les occlusives mais peut être comme les nasales géminée en position initiale. Elle constitue une classe à part au regard de sa structure et de sa distribution. Les constrictives et la vibrante du système ont la même distribution : Etant donné qu'elle ne varient que par leur élément de mode, on peut les regrouper en une classe sur la base de leur élément d'obstruction commun et de leur distribution.

Bien que partageant les mêmes options distributionnelles que les constrictives, les glides n'appartiennent pas à leur classe parce qu'ils ont plus d'une différence structurelle. Les glides varient en effet de la classe des constrictives à la fois par la désactivation de leur matrice de mode et par l'inversement du rapport de dominance entre la matrice de mode et celle de résonance.

La distribution de surface et les caractéristiques structurelles des segments de surface permettent de dresser les classes suivantes :

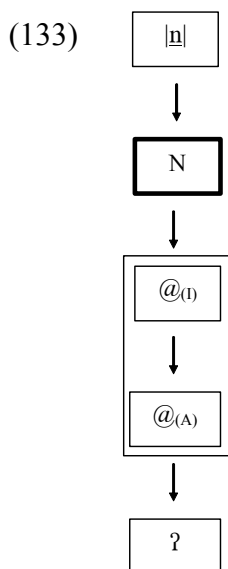
- Consonnes nasales ;
- Consonne latérale ;
- Consonnes occlusives : Occlusives voisées et non voisées
- Consonnes constrictives : Constrictives non voisées et vibrante
- Glides.

5.2.2 Corrélations morphologiques

La prise en compte de corrélations entre classes de sons lors de processus morphologiques permet d'avoir une image plus précise de la distribution des sons et remédier aux lacunes éventuelles du tableau distributionnel de surface. Les contextes lexicaux pertinents sont ceux impliquant une nasale. Les faits de combinaison morphémique révèlent en effet que les gémées de surface traversées par une frontière morphémique sont des séquences hétérogènes post nasales, dans lesquelles la nasale est entièrement assimilée selon différentes modalités. Les dérivations possibles vont être illustrées au moyen de morphèmes constitués d'une nasale impliqués dans les processus suivants :

- Formation d'un syntagme génital au moyen de l'indice énonciatif de première personne du singulier : Il s'agit d'un préfixe constitué d'une consonne nasale qui adopte systématiquement la résonance de la consonne suivante. Sa forme lexicale est [n̄]. Dans les processus d'assimilation sonore il sera fait l'économie de sa tonalité, étant donné qu'elle ne contribue pas à l'argumentation ;
- Formation du gérondif : Le gérondif est formé au moyen d'un changeur de catégorie : Il s'agit d'un suffixe nasal dont la forme lexicale est [n]. Il émerge comme une occlusive dont le mode et la résonance dépend du segment précédent.

Ces deux morphèmes possèdent la même configuration phonologique : Ils sont constitués d'une nasale neutre dont le rapport de dominance n'est pas spécifié lexicalement et que nous notons [n̄] du fait que en dehors de toute influence contextuelle elle émerge comme une consonne dentale. Nous la spécifierons donc avec la résonance de ce type de sons. La configuration complète de [n̄] se schématise comme suit :



D'un segment adjacent, [n̥] copie la composition élémentaire et le rapport de dominance de la résonance. Les séquences produites par les combinaisons de morphèmes révéleront que la plupart des géminées de surface sont lexicalement des séquences hétérogènes et que certaines prénasales sont issues de séquences [nasale+constrictive].

5.2.2.1 Séquences [nasale + consonne]

Soit les correspondances suivantes :

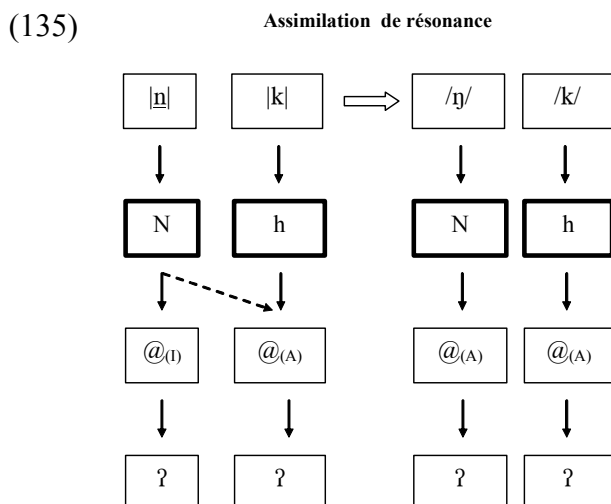
(134)

1	fare	<i>âne</i>	→	mpare	<i>mon âne</i>
2	si	<i>cheval</i>	→	jci	<i>mon cheval</i>
3	ɣanne	<i>voix</i>	→	ŋqanne	<i>ma voix</i>
4	maama	<i>grand-père</i>	→	mmaama	<i>mon grand-père</i>
5	ta	<i>pied</i>	→	nta	<i>mon pied</i>
6	ka	<i>maison</i>	→	ŋka	<i>ma maison</i>
7	lebo	<i>couteau</i>	→	llebo	<i>mon couteau</i>
8	remme	<i>fil</i>	→	llemme	<i>mon fil</i>

Les correspondances 1 à 6 permettent de penser que le déterminant possessif de première personne du singulier est une consonne nasale qui adopte la résonance de la consonne suivante. La tendance pour un son à être assimilé est un signe de sa faiblesse grammaticale. On peut donc en déduire que le morphème du possessif a le mode et la résonance la plus faible du système consonantique, à savoir une résonance centrale et un mode nasal. Nous posons donc pour ce morphème à titre provisoire comme forme lexicale [n̥], ce qui permet d'avoir les dérivations suivantes :

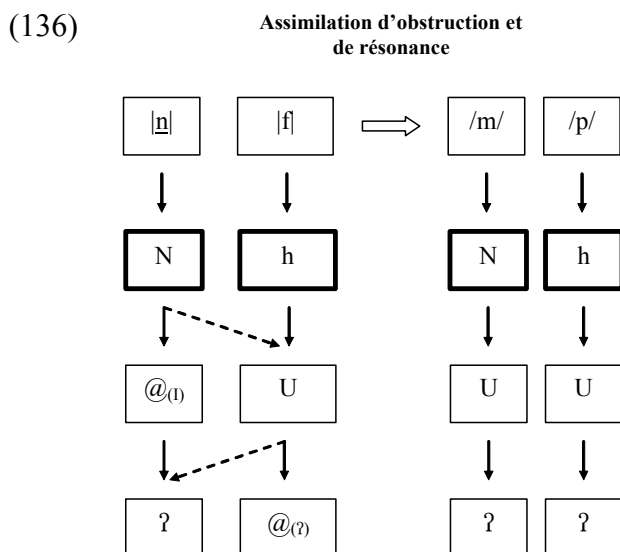
<u>n</u> + fare	→	mpare	mon âne
<u>n</u> + si	→	pci	mon cheval
<u>n</u> + ka	→	ŋka	ma maison
<u>n</u> + χanne	→	ŋqanne	ma voix
<u>n</u> + maama	→	mmaama	mon grand-père
<u>n</u> + ta	→	nta	mon pied

La dérivation de la séquence lexicale |n+occlusive| relève d'une assimilation de résonance, schématisée ci-dessous :



Dans l'exemple proposé, le conflit de résonance issu de l'adjacence des éléments central et vélaire est résolu en faveur de la vélarité plus forte grammaticalement. A moins que la consonne suivante soit également centrale, le conflit de résonance de |n| avec une autre consonne tourne toujours à son détriment, la centralité étant la résonance la plus faible du système.

La sous spécification par l'élément nasal de l'élément occlusif permet d'expliquer le durcissement des constrictives, selon la dérivation suivante :

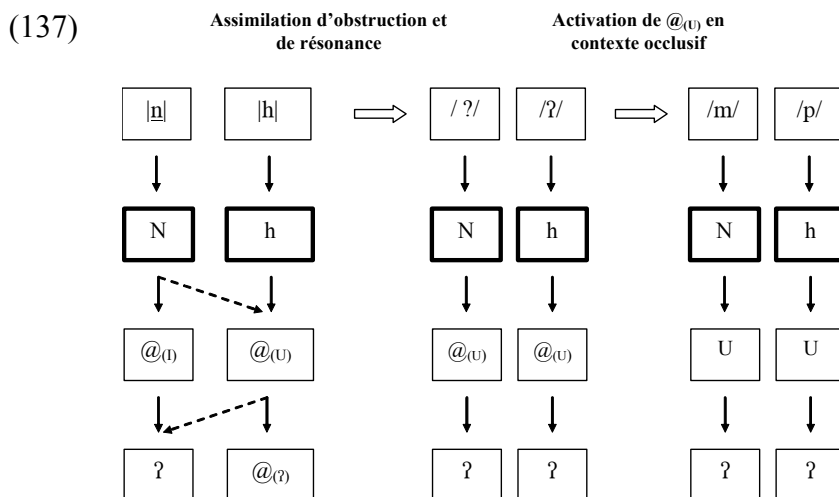


Le conflit d'obstruction entre les deux consonnes tourne à l'avantage de la nasale, l'occlusion étant plus forte que la constriction. Le conflit de résonance est résolu selon le même schéma qu'en (135). On obtient en surface une préasale labiale.

La constrictive /h/ manque dans la liste (134). Il y a peu de lexèmes commençant par cette voyelle dans le dialecte soninké de Bakel et les quelques occurrences attestées ne permettent pas de générer un énoncé sémantiquement acceptable du type de ceux ci-dessus. Cependant la corrélation peut être établie dans le dialecte de Kaédi, où la consonne /f/ du dialecte de Bakel correspond à /h/. On remarque dans ce dialecte la correspondance suivante :

n + hare → mpare mon âne

La contrainte de résonance qui transforme l'élément glottal de la constrictive /h/ en un élément labial est une contrainte d'activation dans le contexte de l'élément occlusif :



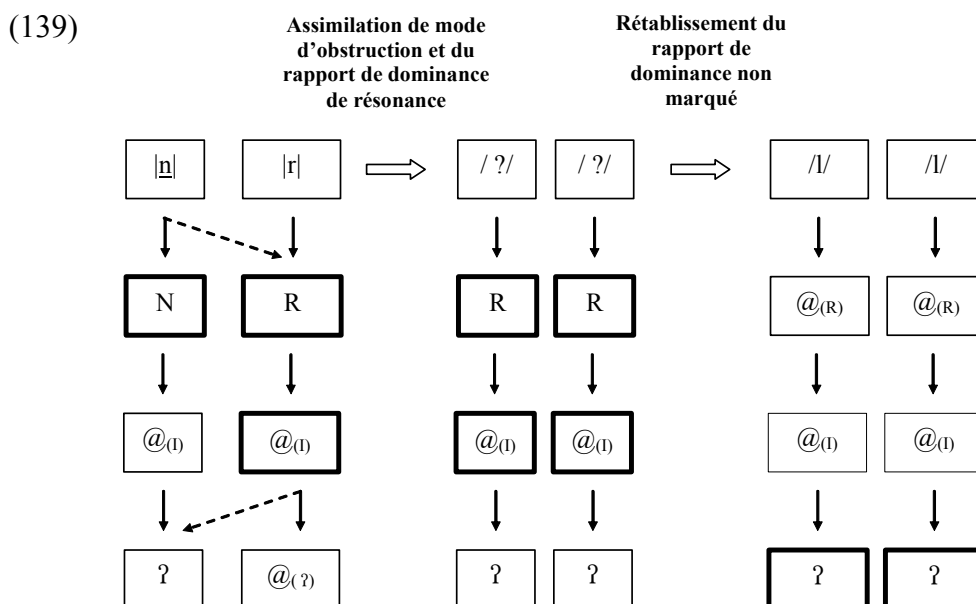
L'élément glottal n'est pas admis dans le contexte de l'élément occlusif. Le durcissement de la constrictive produit de ce fait un son mal formé pour le système soninké et la structure est réparée par activation de @_(U). La production de l'occlusive labiale à partir de la constrictive glottale peut s'expliquer également par l'absence d'une occlusive glottale dans le système phonologique du soninké. Sous cet aspect, L'élément glottal est activé par défaut dans un contexte occlusif.

Les correspondances 7-8 en (134) indiquent que le déterminant possessif peut avoir une forme latérale. Si la forme lexicale proposée pour ce morphème est exacte, on doit avoir les dérivations suivantes :

(138) n + remme → llemme mon fils
 n + lebo → llebo mon couteau

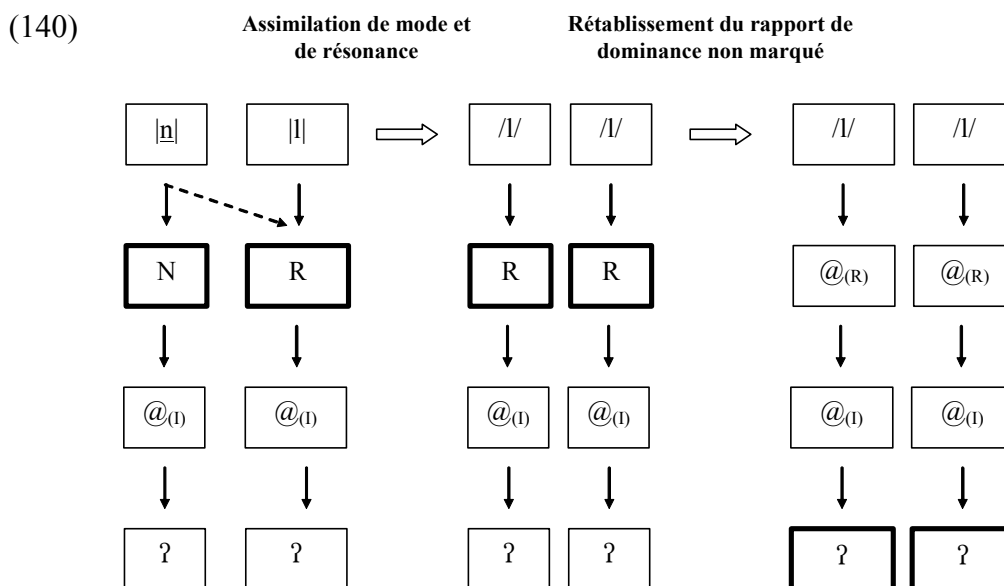
Les latérales ayant un mode neutre, il n'est pas évident de savoir quel élément de mode (parmi les trois possibles) est désactivé dans leur structure. Le cas de la vibrante par contre

est plus simple étant donné qu'elle possède un mode actif. Nous proposons la dérivation suivante :



Contrairement à l'élément de bruit, L'élément vibratile a la possibilité de se propager à un segment précédent. L'élément occlusif de la nasale se propage comme dans le cas précédent à la constrictive : On obtient une gémée occlusive vibratile, ce qui est articuloirement inadmissible. Le renversement de dominance est dû à une contrainte de marque, probablement universelle, qui exige la dominance de l'élément occlusif dans le contexte de R. La perte de dominance de R entraîne sa désactivation, donc un mode neutre dans un segment à dominance d'obstruction : On obtient un segment latéral.

De ce qui précède, on peut déduire que la latérale du soninké est lexicalement une médiane. Cela permet de retenir pour les mots ayant pour initiale lexicale la consonne |n| le même schème de dérivation que ceux commençant par une occlusive, le renversement de dominance étant dû à une contrainte de surface :



La distribution de surface indique que les constrictives ne sont jamais attestées après une nasale : Les dérivations ci-dessus montrent cependant qu'elles peuvent occuper cette position mais subissent dans ce cas une activation de leur matrice d'obstruction, ce qui les transforme en occlusives, de même résonance et de même mode. Les correspondances suivantes peuvent sur cette base être établies :

(141)

f, h	→	/p/	/	n	—
s	→	/c/			
χ	→	/q/			
r	→	/l/			

Les différentes dérivations révèlent une différence de comportement entre les éléments de mode du système :

- L'élément nasal est le plus faible du système ;
- L'élément vibratile peut se propager à un nœud-racine précédent ;
- L'élément de bruit ne peut se propager à un nœud-racine précédent.

Le regroupement des glides en une classe individuelle est confirmé par les correspondances suivantes :

(142)

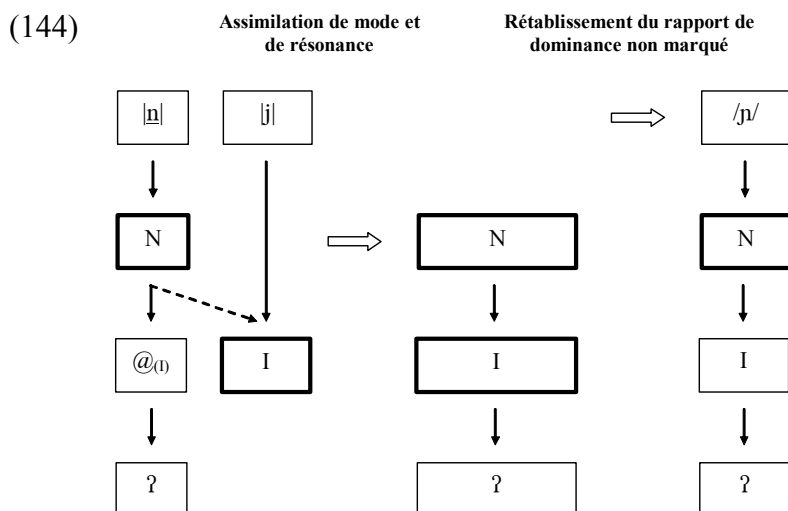
<u>n</u> + jaaxe	→	jaaxe	mon œil
<u>n</u> + wulle	→	ηulle	mon chien

L'association du morphème nasal du possessif à un glide ne produit pas un complexe consonantique comme dans le cas des constrictives, mais une consonne nasale simple. La correspondance peut être représentée comme suit :

(143)

<u>n</u> + j	→	/ɲ/
<u>n</u> + w	→	/ŋ/

L'absence d'augmentation quantitative indique que le glide ne possède pas de nœud-racine ce qui signifie structurellement qu'il ne possède pas de matrice de mode. Le processus de dérivation est le suivant :



En l'absence d'une matrice de mode et par conséquent d'une matrice d'obstruction, la seule propagation possible est celle de résonance. Le mode et l'occlusion de la nasale ne permettent de fonder qu'un seul nœud-racine. La dérivation de surface produit un son mal formé possédant deux matrices dominantes. La structure est réparée par la résolution du conflit en faveur de la matrice la plus forte : on obtient une consonne nasale de même résonance que le glide. Le fait que la séquence |n+w| produit une nasale vélaire indique qu'en soninké |w| est un glide vélaire et non labial.

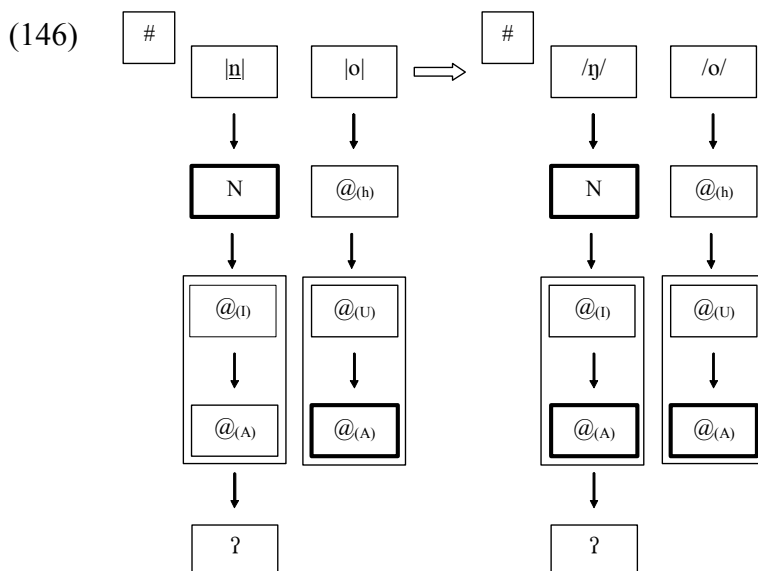
En position initiale ou intervocalique un glide peut émerger, sa structure étant réparée par la grammaire. Dans un contexte consonantique par contre sa structure n'est pas réparée : après l'application des processus de propagation, il reste non affilié mélodiquement : bien que présent lexicalement il n'émerge pas en surface, ce qui réduit la séquence lexicale |nasale+glide| à une nasale simple de même résonance que le glide impliqué.

Il existe en soninké des lexèmes largement minoritaires et souvent issus d'emprunts, commençant par une voyelle. La formation de syntagmes possessifs à partir de ce type de lexème fait apparaître les correspondances suivantes :

(145)

n + o	→	/ɲo/
n + a	→	/ɲa/

Il n'a pas été recensé dans notre corpus de mots commençant par les autres voyelles. La dérivation de ce type de séquence est la suivante :



La propagation d'éléments n'est pas possible entre les deux segments en raison de leur différence de structure. C'est en effet un processus qui est sensible à l'existence d'une matrice d'obstruction entre sons adjacents. Elle est prohibée entre un son qui possède une obstruction et un son qui n'en possède pas une. Le propre d'une limite lexémique est de favoriser la dominance du canal postérieur sur le canal coronal si celui-ci n'est pas activé. En l'absence d'une source d'influence sonore, une limite lexémique adjacente à un segment consonantique possédant une résonance au rapport de dominance non spécifié lexicalement inverse le rapport de dominance de ce dernier, c'est-à-dire provoque la dominance du canal postérieur, ce qui produit un segment vélaire. Une contrainte de gouvernement veille au remplacement de l'élément central dominé de la nasale par l'élément glottal, qui est la configuration du canal coronal permise pour un segment à dominance postérieure.

Exemples:

n + oto → ŋoto « ma voiture »
n + aŋjoobe → ŋaŋjoobe « mon poisson-chien »

5.2.2.2 Séquences [consonne + nasale]

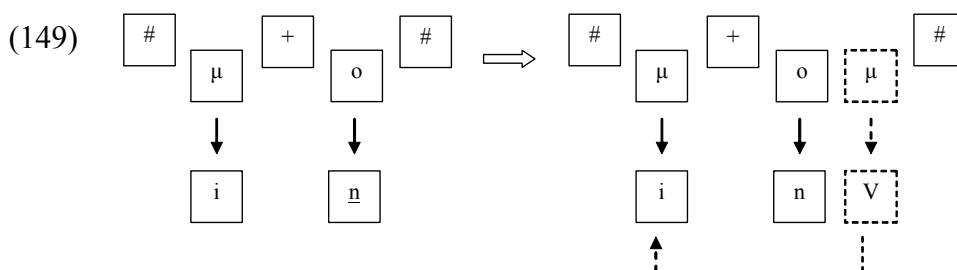
Soit les correspondances verbales suivantes :

(147)	1	lifi	→	lifini	«coudre»
	2	soxo	→	soxono	«cultiver»
	3	jiga	→	jigana	«manger»

Les formes de départ sont des formes verbales de base. Les formes d'arrivée sont des gérondifs²⁷. La forme gérondivale d'un verbe est construite selon ces exemples par suffixation d'une nasale (dentale) suivie d'une voyelle de même résonance que celle finale du verbe. Nous posons comme hypothèse que la voyelle finale du gérondif est générée par remplissage d'une more épenthétique par propagation et que le gérondif est obtenu par suffixation de [n]. Cela nous donne les dérivations suivantes :

(148)	lifi + <u>n</u>	→	lifini	«coudre»
	soxo + <u>n</u>	→	soxono	«cultiver»
	jiga + <u>n</u>	→	jigana	«manger»

La nasale dont le rapport de dominance des éléments de résonance n'est pas lexicalement spécifié émerge en surface avec une résonance neutre, ce qui correspond dans le système consonantique à la résonance dentale. La dérivation de la séquence finale des formes de surface (de *lifini* par exemple) peut être schématisée comme suit :



La more introduite en finale a des fins de complétude prosodique doit en raison de sa position être mélodiquement exprimée. Elle copie la mélodie de la more dominante qui la précède immédiatement. C'est ce qui explique que les deux dernières syllabes d'un gérondif ont toujours la même voyelle en soninké.

Pour certains verbes on remarque que le gérondif est formé par gémination de la consonne interne et d'un durcissement occlusif si elle est constrictive :

(150)	katu	→	katta	«frapper»
	kanu	→	kanna	«avoir peur»
	tulu	→	tullu	«coiffer»

²⁷ Le gérondif est l'objet de la section 8.1.4

bosi	→	bocco	«sucer»
kara	→	kalla	«mourir»
gemu	→	gemme	«convenir»

La voyelle finale de la base verbale est supprimée tandis que la voyelle initiale est copiée en finale. En supposant que la voyelle finale de la base verbale est un suffixe (désinence sémique) et que le suffixe du gérondif est $|\underline{n}|$ la racine de chaque verbe se révèle être une séquence CVC, le gérondif est dérivé à partir de la racine et du suffixe $|\underline{n}|$:

(151)

kat + \underline{n}	→	katta	«frapper»
kan + \underline{n}	→	kanna	«avoir peur»
tul + \underline{n}	→	tullu	«coiffer»
bos + \underline{n}	→	bocco	«sucer»
kal + \underline{n}	→	kalla	«mourir»
gem + \underline{n}	→	gemme	«convenir»

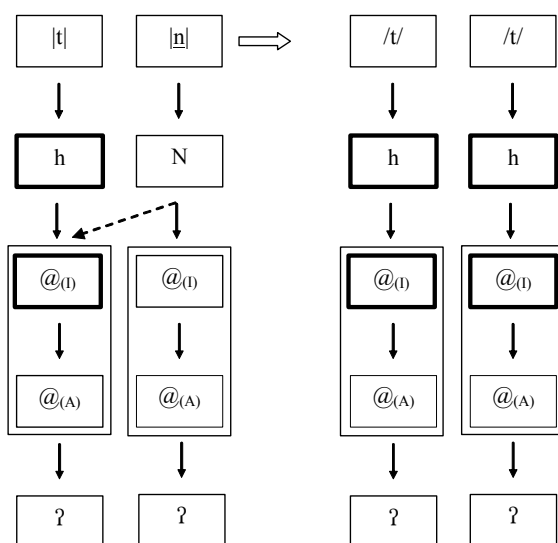
La voyelle finale émerge selon le schème de dérivation en (149), par épenthèse prosodique. Le gérondif est ainsi formé par la suffixation d'un morphème nasal²⁸ à une racine verbale dont la forme de surface change selon le segment qui le précède. Lorsque le segment précédant est une voyelle et que la nasale n'est pas suivie d'une consonne ou d'une limite lexémique c'est-à-dire lorsque la nasale est en position intervocalique, elle émerge avec ses éléments lexicaux et un rapport de résonance non marqué en l'absence d'un contexte pouvant l'influencer :

(152) $|\underline{n}| \implies /n/ \begin{array}{l} \backslash \\ \text{V} \quad \text{V} \\ \quad \text{—} \end{array}$

Si la consonne est une occlusive, $|\underline{n}|$ est totalement assimilée selon le schéma suivant à l'exemple de $|\underline{t+n}|$:

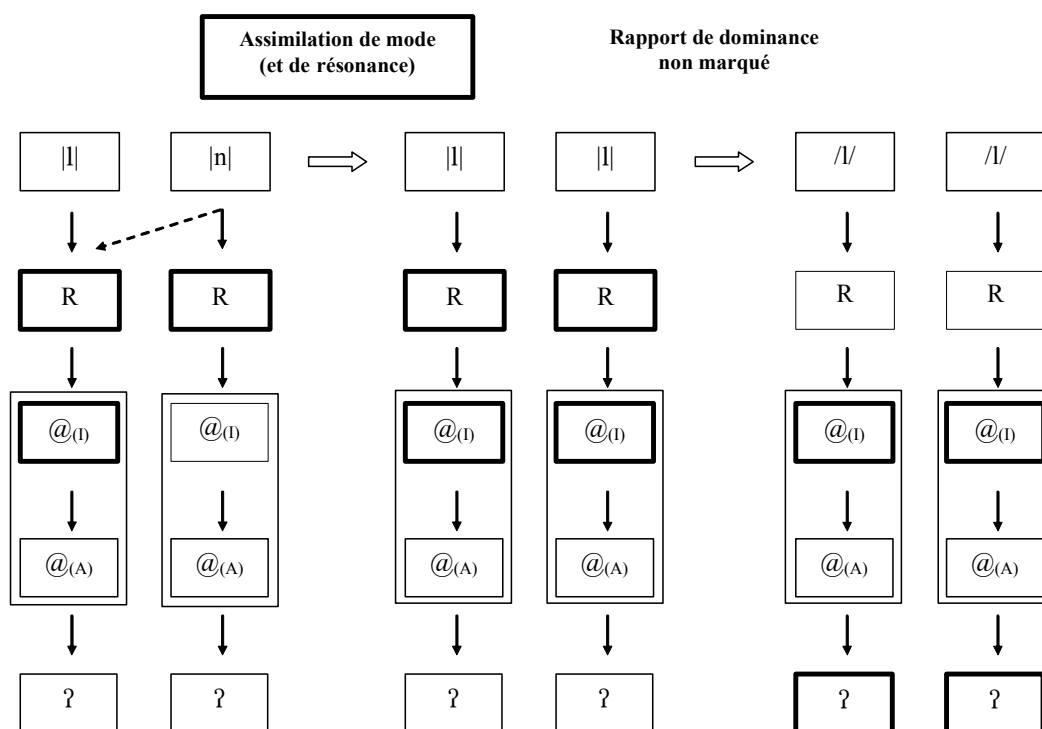
²⁸ qui s'avérera être un changeur de catégorie, qui dans le cas présent nominalise le verbe. Voir la section sur la dérivation verbale.

(153)



On remarque que l'élément de bruit peut se propager progressivement, alors que la propagation régressive lui était interdite. Le rapport de force étant au détriment de N on obtient une gémée bruyante de même résonance que l'occlusive lexicale. Dans le cas d'une latérale, le schéma est le même mais accompagné d'un inversement de dominance :

(154)

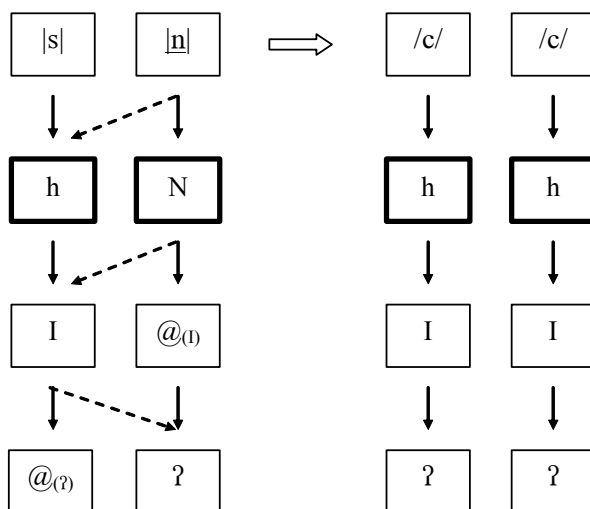


Si la consonne initiale est nasale, l'assimilation se limite à un changement éventuel de la résonance de [n].

La préfixation d'une constrictive provoque la dérivation suivante (à l'exemple de |s+n|) :

(155)

Assimilation de mode,
d'occlusion et de résonance



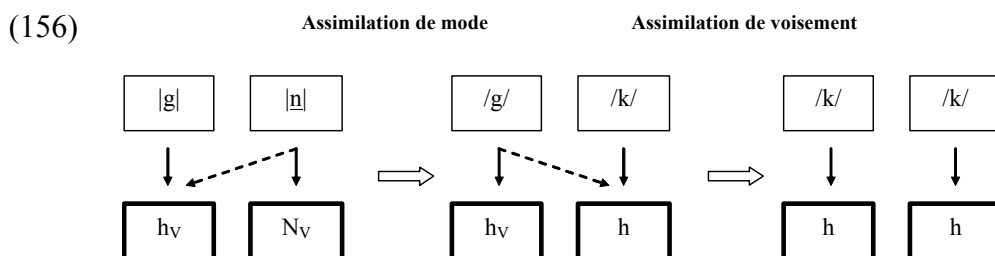
La correspondance de |s| avec /c/ indique que la constrictive n'a pas d'élément central comme tête de résonance, mais l'élément activé correspondant.

La dérivation de /ll/ à partir de |r + n|, se fait par durcissement de la vibrante puis rétablissement du rapport de dominance non marqué entre l'élément vibratile et celui d'occlusion. La génération de la gémée latérale confirme le lien corrélatif entre /r/ et /l/ et indique que l'élément de mode vibratile peut se propager dans les deux directions. Le caractère faible du mode nasal est également confirmé quel que soit le sens de la propagation. Son apparente résistance lorsqu'il précède une obstruente n'est due qu'à une restriction dans les possibilités de propagation de l'élément de bruit.

Si la consonne interne est |g| elle perd son voisement lors de la gémation :

mug + n → mukku s'entendre

L'assimilation d'obstruction et de résonance se fait selon les mêmes modalités que précédemment : il en résulte une gémée occlusive. Cette situation est naturelle pour les obstruents non voisées : Elles dérivent une obstruente non voisée par propagation de leur mode. Il est cependant remarquable que la séquence |g+n| génère une gémée non voisée malgré le mode voisé de l'occlusive. L'explication que nous proposons est qu'un élément mineur ne se propage pas à un segment spécifié pour cet élément. Dans la dérivation de la gémée, seul l'élément de bruit h est licencié par le nœud-racine suivant. Il s'ensuit une séquence |occlusive voisée+occlusive sourde|, qui en raison du rapport de force, est transformée en une gémée sourde, selon le schéma suivant :

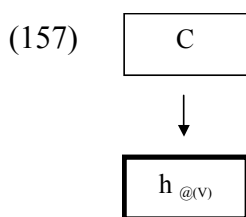


L'assimilation de N_v se produit sous condition du caractère redondant de l'élément de voisement, ce qui dans le cas présent fait correspondre N_v à h_{@(v)} l'élément de non voisement étant redondant dans le contexte de h. La contrainte finale qui génère la gémignée non voisée est une règle grammaticale de surface.

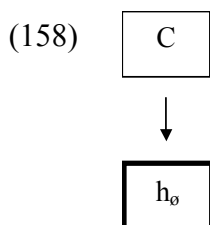
La dernière corrélation consonantique qui va être présentée est une alternance entre occlusives sourdes et occlusives sonores. Il s'agit d'un phénomène marginal constaté uniquement dans le système numéral. Les occurrences concernées sont les suivantes :

Forme de base	Glose	Multiple de dix	Glose
tumu	six	tandume	soixante
sikko	trois	tanjikke	Trente

Les formes de base de ces lexèmes ont comme consonne initiale une obstruente sourde. Précédées d'une nasale, elles passent à l'occlusive voisée de même résonance. Ceci est contraire la situation largement attestée dans la langue où ces consonnes alternent dans ce contexte avec l'occlusive sourde. Nous proposons que les consonnes |t| et |s| ont dans ces lexèmes une structure modale différente de celles qui alternent avec une occlusive sourde dans le même contexte. La différence repose sur la spécification du voisement : les consonnes qui alternent avec une occlusive sourde ont un élément de voisement spécifié dans leur structure :

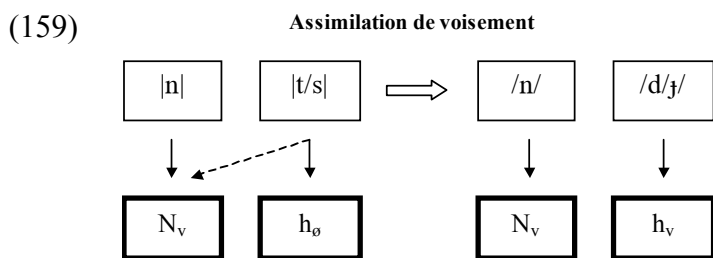


Dans le cas de |t| et |s| il s'agit de la version désactivée. Celles qui par contre alternent avec une occlusive sonore ne possèdent pas d'élément de voisement lexical :



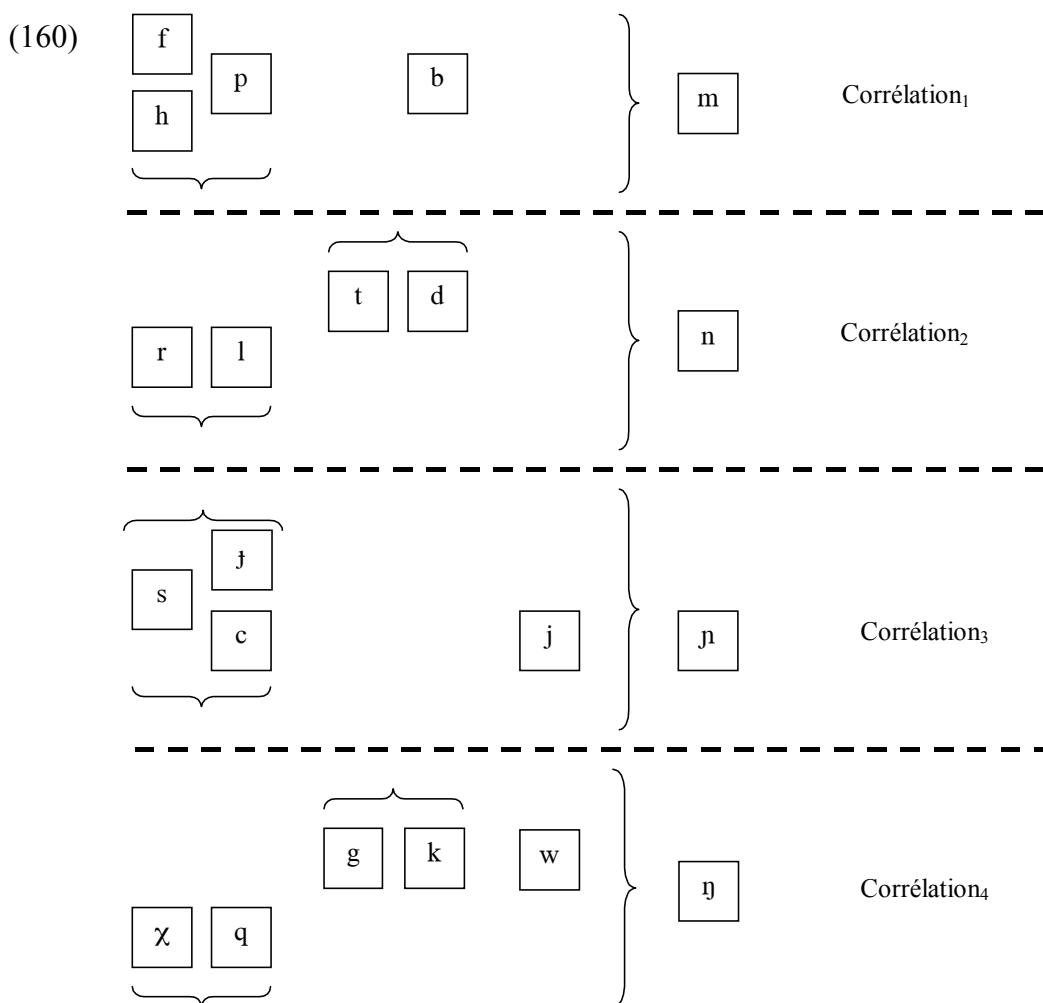
Leur structure est lexicalement déficiente et doit être réparée en surface. Lorsqu'elles sont dans le contexte immédiat d'une consonne, elles copient la spécification de voisement de la

consonne adjacente. Dans la formation d'un multiple de dix, la consonne précédente est nasale et comporte donc un élément de voisement actif : une occlusive sonore est dérivée :



Dans le cas où il n'y a pas de consonne dans leur environnement immédiat, comme dans le cas de la position initiale absolue ou en position intervocalique, ces consonnes reçoivent par contrainte grammaticale la version non marquée de l'élément de voisement dans le contexte de l'élément de bruit, à savoir @_(V). L'élément de voisement a donc la possibilité d'être phonologiquement actif dans un seul contexte, celui d'une consonne non spécifiée en voisement. De manière générale, un élément mineur peut se propager à un segment suivant si celui-ci ne possède pas de spécification lexicale de cet élément.

Les corrélations consonantiques présentées permettent de classer les consonnes de l'inventaire de surface de la manière suivante :



Les accolades indiquent quelles consonnes sont en corrélation. Les accolades inférieures concernent les alternations entre constrictives et occlusives ; les accolades supérieures indiquent les corrélations entre consonnes de voisement différent. La consonne qui subit la transformation est en première position, celle en position finale indiquant le résultat obtenu. L'accolade verticale précédant la nasale indique pour chaque groupe, la résonance d'une nasale précédente. Sur ce critère les consonnes peuvent être réparties en quatre classes dont l'unité devra être reflétée par leur structure lexicale. La suite de cette section cherche à établir la base matricielle sur laquelle ces corrélations reposent.

Chaque corrélation comporte des consonnes de mode et d'obstruction différents. Ces critères peuvent des lors être écartés. Les seuls critères restants sont ceux du rapport de dominance et de la résonance. Le critère de résonance peut être retenu pour les corrélations 3 et 4 : Les consonnes qu'elles comportent ont le même élément de résonance dominant. La seule variation concerne le statut d'activation du canal : Les vélares ont un canal postérieur activé tandis que celui des uvulaires est neutre. Le même rapport existe pour les labiales et la glottale (corrélation₁): Le canal coronal est dominant et occupé par l'une des deux versions de l'élément U.

Les corrélations 2 et 3 sont un peu plus complexes. L'élément dominant des matrices de résonance des huit consonnes qu'elles rassemblent peut en effet correspondre à l'une des deux versions de l'élément I. Au regard des corrélations établies dans les processus d'assimilation nous proposons que les consonnes de la corrélation₂ ont @₍₁₎ comme élément dominant, et que celles de la corrélation₃ ont comme élément dominant I. La rattachement de /s/ à la classe des palatales plutôt qu'à celle des centrales est justifié par la corrélation qu'elle entretient avec /c/.

Les corrélations reposent ainsi sur le critère de résonance et doivent recevoir des dénominations suffisamment générales pour englober des segments de résonance phonétique différente. Sur la base de ces constatations le tableau lexical suivant peut être établi :

(161) *Inventaire consonantique lexical*

Résonance Mode et obstruction		Périphérique		Centrale	Palatale	Postérieure	
		labiale	glottale			vélaire	uvulaire
Occlusives non voisées	bruyantes	p		t / <u>t</u>	c	k	q
	nasales	m		n/ <u>n</u>	ɲ	ŋ	
	vibratile			l			
Occlusives voisées		b		d	ʃ	g	
Constrictives	bruyantes	f	h		s / <u>s</u>		χ
	vibratile			r			
Glides					j	w	

Les consonnes soulignées sont celles ayant un élément de mode non spécifié en voisement (t , s) d'une part, et la nasale au rapport de dominance de résonance non spécifié (n), d'autre part. Les segments sont classés sur la base de leur élément de résonance dominant. Les consonnes périphériques ont pour élément dominant une des versions de l'élément U, ce qui permet de regrouper les labiales et la glottale dans la même classe. Comme les périphériques, les consonnes postérieures se différencient par le statut d'activation de leur élément de résonance. Les corrélations que les glides entretiennent indiquent qu'ils sont respectivement palatal et vélaire. Le système ne comporte pas de consonne latérale : |l| est une occlusive vibratile médiane, dont le rapport de dominance matriciel marqué est inversé en faveur de la matrice d'obstruction lors de la dérivation de surface. Le degré de marque de l'élément de voisement pour chaque mode, permet de distinguer deux classes d'occlusives : Les occlusives non voisées sont celles pour lesquelles l'élément de voisement est non marqué et peut être macrostructure ; les occlusives voisées sont celles qui possèdent un élément de voisement marqué. La distribution lexicale des consonnes peut être résumée comme suit :

(162) *Distribution consonantique lexicale*

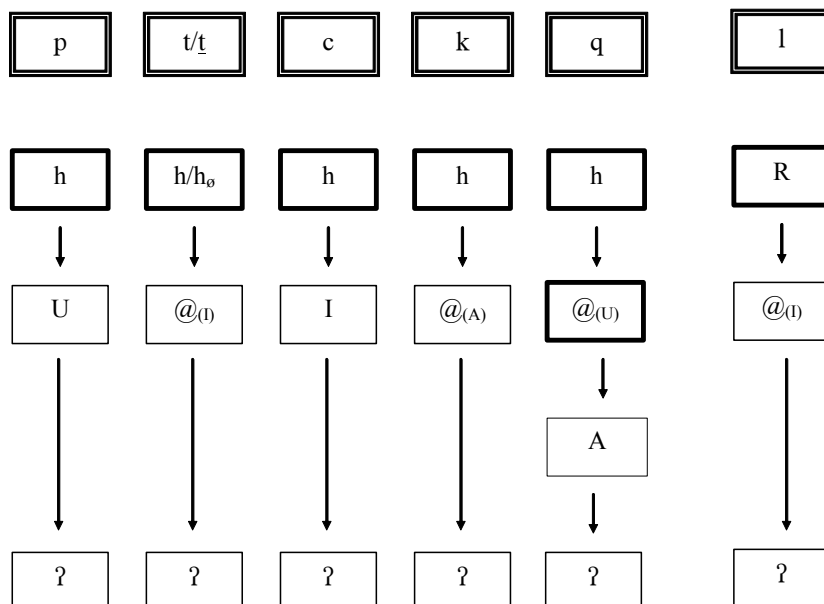
	# ₋	# ₋	V ₋	V ₋	+n	n ₊
Occlusives	x		x	x	x	x
Constrictives	x		x	x	x	
Glides	x		x	x	x	
Géménées (occlusives)		x	x	x		

Sont considérées comme des géménées les complexes tautologiques non traversés par une limite morphémique.

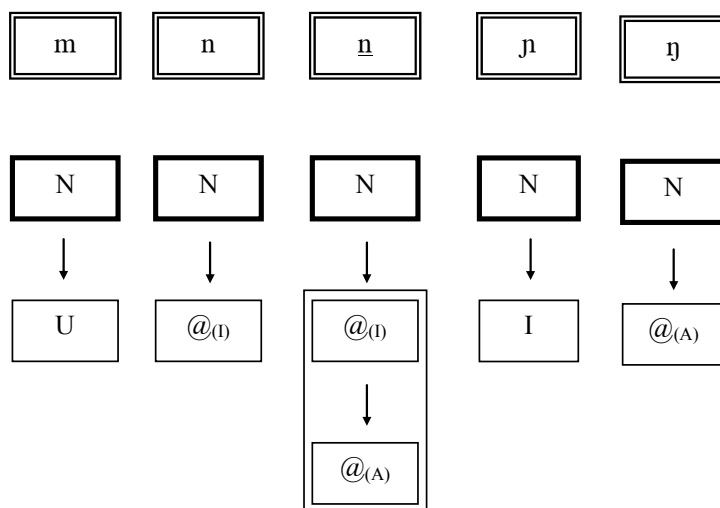
5.2.3 Structures lexicales

Les structures des occlusives non voisées sont les suivantes :

(163) **Bruyantes** **Vibratile**



Nasales

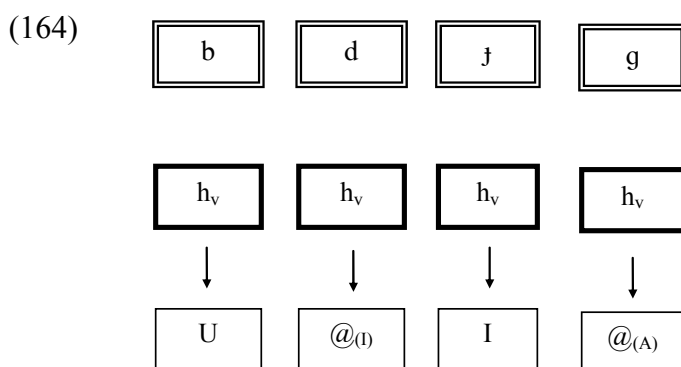


Elles ont pour caractéristiques communes de posséder une matrice d'occlusion activée. L'occlusive centrale |t| peut avoir un mode spécifié en voisement ou non. Avec la consonne |s| ce sont les deux consonnes pouvant avoir de type de structure qui reste marginal dans la langue et attesté uniquement, compte tenu du corpus analysé, dans le système numéral. La classe des occlusives telle que présentée est constituée uniquement de

consonnes médianes, dont la consonne [l] qui possède compte tenu de son élément de mode, un rapport de dominance matriciel marqué. L'élément occlusif peut être macrostructure dans la structure des nasales mais pas dans celles des autres consonnes en raison de l'existence dans le système de sons constrictifs de même résonance et de même mode.

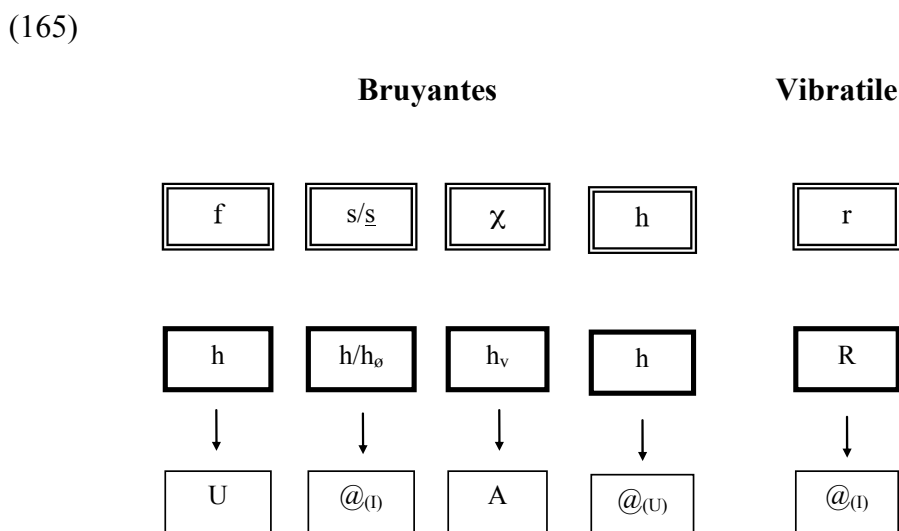
La consonne [n] est compte tenu de sa résonance centrale et de son mode, la plus faible du système. Elle est de ce fait systématiquement assimilée au contact d'une autre consonne. Les constrictives sont les seuls segments qu'elle peut influencer, par activation de leur matrice d'obstruction au moyen de son élément occlusif.

La série des occlusives voisées est ci-dessous présentée :



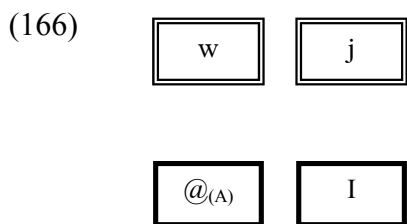
L'élément occlusif est sous spécifié dans le système par h_v.

La classe des constrictives compte les cinq sons suivants :

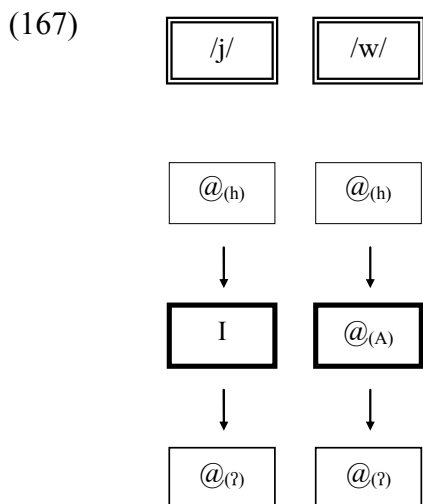


On peut compter six consonnes en considérant les deux configurations modales de [s]. La constrictive à résonance palatale est non spécifiée en voisement dans la structure du numéral /sikko/ « trois ». Le mode des constrictives sous-spécifie l'élément @_(?)

Les glides sont des sons consonantiques qui sont dominés par la matrice de résonance. Ils ont en sonifié la particularité supplémentaire de ne pas posséder lexicalement de nœud-racine. Leur structure lexicale est la suivante :



La structure d'un glide est réparée selon le contexte : un glide non adjacent à une consonne reçoit par contrainte grammaticale une matrice de mode, ce qui lui permet d'avoir un nœud-racine : Dans le cas où le glide est combiné à une nasale, il est élidé tandis que son élément de résonance est licencié par la nasale. Les formes de surface des deux glides de la langue sont les suivantes :

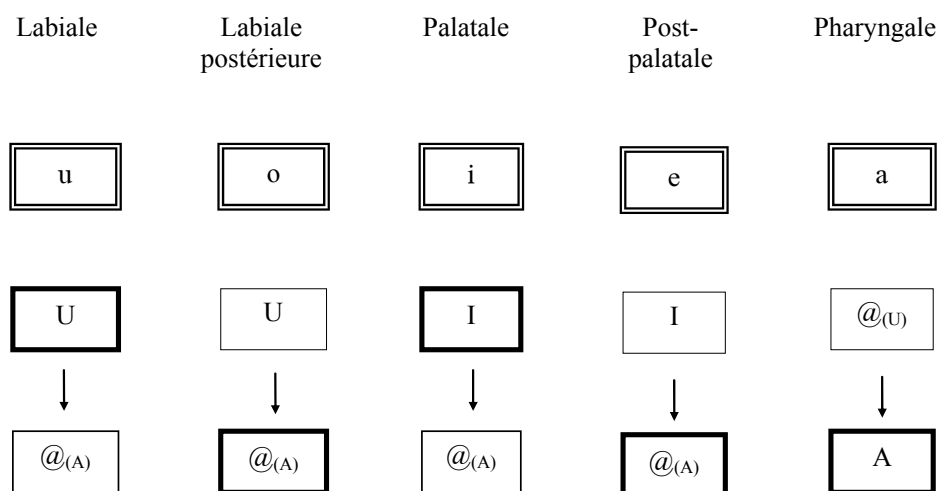


5.3 Voyelles

5.3.1 Inventaire de surface

L'inventaire vocalique de surface est le suivant :

(168) *Inventaire vocalique de surface*



Les voyelles cardinales (i, a, u) sont les seules à avoir un élément actif dominant. Les voyelles moyennes (e,u) ont en commun d'avoir un canal coronal activé mais dominé et un canal pharyngal dominant mais neutre.

Comme attendu dans un système à cinq voyelles, /a/ est le seul son ayant un canal postérieur dominant et activé. Le choix de @_(U) comme élément neutre de sa structure se justifie de la même manière que pour le système consonantique : La possibilité de dériver à partir de cette configuration un glide vélaire ou, du point de vue du système vocalique, labial postérieur.

De la même manière que pour les consonnes, la gémination correspond à l'adjacence de deux voyelles identiques. L'inventaire phonétique compte une diphtongue [ai] que nous analysons comme dissyllabique, et des voyelles nasales provoquées par un effet de coarticulation avec une consonne nasale.

Le tableau distributionnel des voyelles de surface est le suivant :

(169) *Distribution vocalique de surface*

	#	#	C	C	V ₂	V ₂
u	x	x	x	x		
i	x	x	x	x		
e		x	x	x		
o	x	x	x	x		
a	x	x	x	x		

La distribution de surface indique que toutes les voyelles appartiennent à la même classe. Nous n'avons pas trouvé de justification phonologique à l'absence de /e/ en position initiale et considérons de ce fait qu'elle est due à un accident du lexique. Les lexèmes commençant par une voyelle sont rares en soninké et il se trouve qu'aucun ne commence par la voyelle /e/. Le tableau indique que les voyelles ne sont pas attestées en surface dans le contexte d'une voyelle différente.

5.3.2 Corrélations morphologiques

Le comportement des voyelles lors de processus morphologiques va permettre de savoir d'une part si la distribution de surface correspond à la réalité lexicale et d'autre part si les structures vocaliques de surface peuvent être retenues telles quelles dans le lexique. La combinaison morphémique indique que la concaténation de voyelles identiques ou différentes ne crée pas d'augmentation quantitative, ce qui signifie que le système comprend des voyelles sans nœud-racine. Les dérivations possibles vont être illustrées au moyen de morphèmes constitués d'une voyelle impliqués dans les processus suivants :

- Indexation sémique : Les lexèmes sont répartis en différentes classes sémiques au moyen désinences sémiques. Il s'agit des suffixes /-i, -a,-u/ qui ont la particularité de ne pas créer d'augmentation quantitative.
- Changement de catégorie: Il existe ne soninké des morphèmes qui sont responsables du changement de catégorie grammaticale des bases auxquelles ils sont suffixés. L'un de ces morphèmes qui sera identifié comme changeur de catégorie neutre est exprimé par la voyelle /-a/. En raison de la grande similitude avec la désinence sémique /-a/, la structure du changeur de catégorie sera traitée en même temps de celle de la désinence sémique
- Pluralisation : Le pluriel est exprimé au moyen d'un suffixe vocalique qui émerge comme voyelle palatale /-i/ lorsqu'il est précédé d'une consonne et comme voyelle labiale /-u/ lorsqu'il est précédé d'une voyelle.

5.3.2.1 Règles d'assimilation vocalique

Soit les dérivations suivantes :

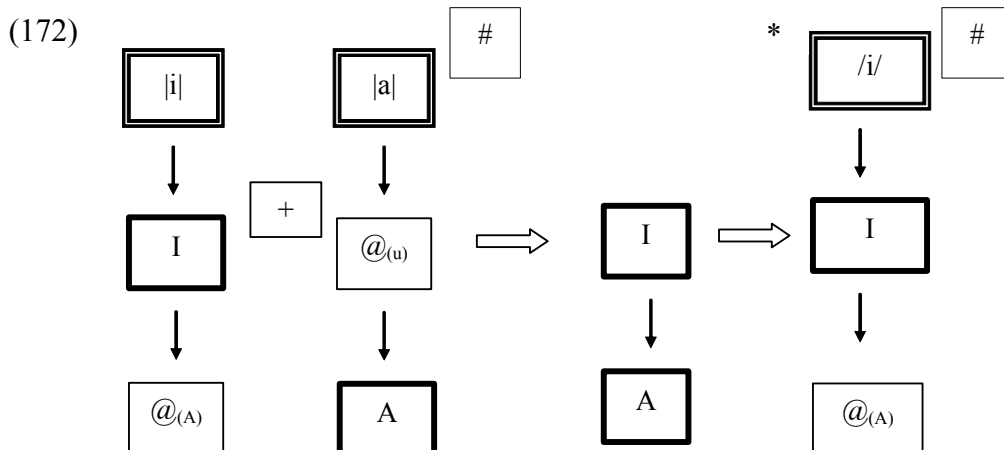
(170) *Lexèmes de structure |racine + désinences(s) sémique(s)|*

<u>Lexique</u>		<u>Surface</u>	<u>Glose</u>
kit –a –i	→	kite	<i>prendre</i>
kata –u	→	kato	<i>être gras</i>
betexi –a	→	betexɛ	<i>se salir</i>
gor –a –u	→	goro	<i>piler</i>
fata –i	→	fate	<i>peau</i>
jugu –a	→	jugo	<i>homme</i>
χuso –a	→	χuso	<i>jeune fille</i>

Ces formes permettent d'isoler les amalgames vocaliques suivants :

(171)	1	i + a	→	e
	2	u + a	→	o
	3	a + i	→	e
	4	a + u	→	o

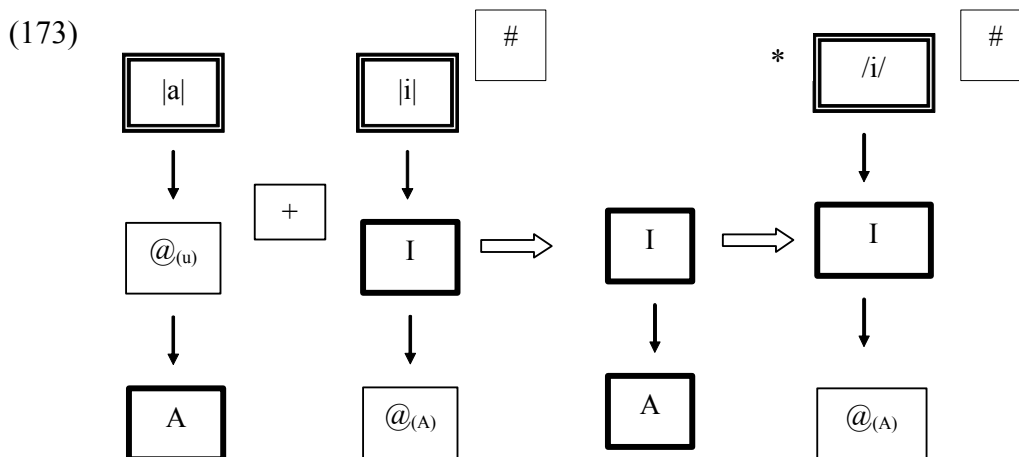
Ces séquences indiquent que des séquences de voyelles différentes sont possibles lexicalement. Les configurations de résonance proposées en surface ne permettent cependant pas d'obtenir les dérivations ci-dessus. La séquence |i + a| donne /i/ au lieu de /e/ :



La configuration de surface est obtenue par licence des éléments les plus forts grammaticalement. A la sortie du module lexical on obtient une voyelle formée de deux éléments dominants : Les deux éléments ayant le même statut d'activation, le conflit est résolu en faveur du canal coronal, l'option grammaticale par défaut de résolution du conflit. Compte tenu du système du soninké, cela produit la voyelle /i/, du fait que c'est la

seule voyelle du système ayant un élément I activé et dominant. Le canal postérieur est donc pour raison de bonne formation et de conformité au système, désactivé. La voyelle dérivée est /i/.

La séquence inverse, |i + a| donne également /i/ :



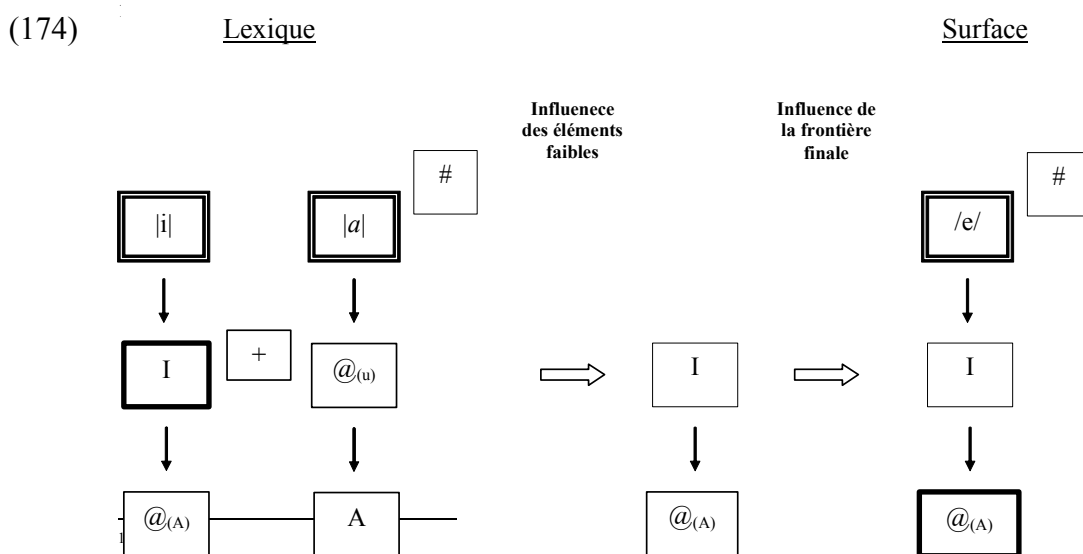
Le principe de force articuloire et la perte de dominance de l'élément pharyngal rendent impossible la dérivation d'une voyelle post-palatale.

Pour obtenir le résultat de surface escompté, nous proposons les principes suivants :

- Un élément neutre non dominant influe sur la configuration d'un élément actif :
 - En lui faisant perdre sa dominance s'il est lexicalement dominant ;
 - En le désactivant s'il est non dominant.
- Un élément actif non dominant :
 - influe sur la configuration d'un élément dominant en lui faisant perdre sa dominance ;
 - influe sur la configuration d'un élément neutre dominant en l'activant.
- Lexicalement la désinence sémique /a/ n'a pas de statut de dominance spécifié : nous marquons cette configuration particulière en la notant |a|. C'est également la forme phonologique du changeur de catégorie neutre²⁹.
- Une frontière lexémique finale impose à une structure au rapport de dominance non spécifié, la dominance du canal pharyngal.

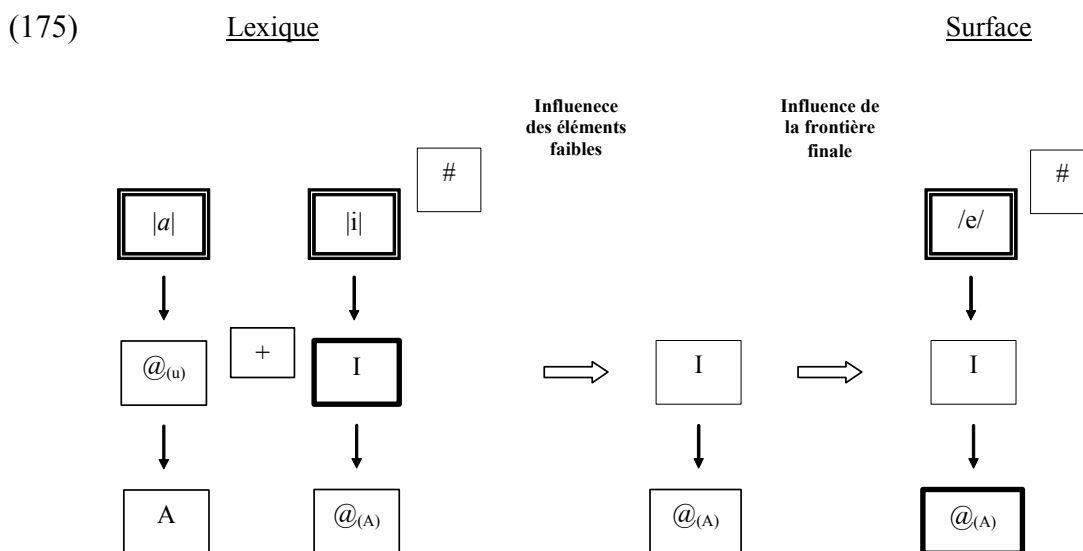
²⁹ Le changeur de catégorie neutre est discuté à la section 7.2.1.4

Ces principes permettent d'obtenir pour la séquence $|i+a|$ la dérivation suivante :

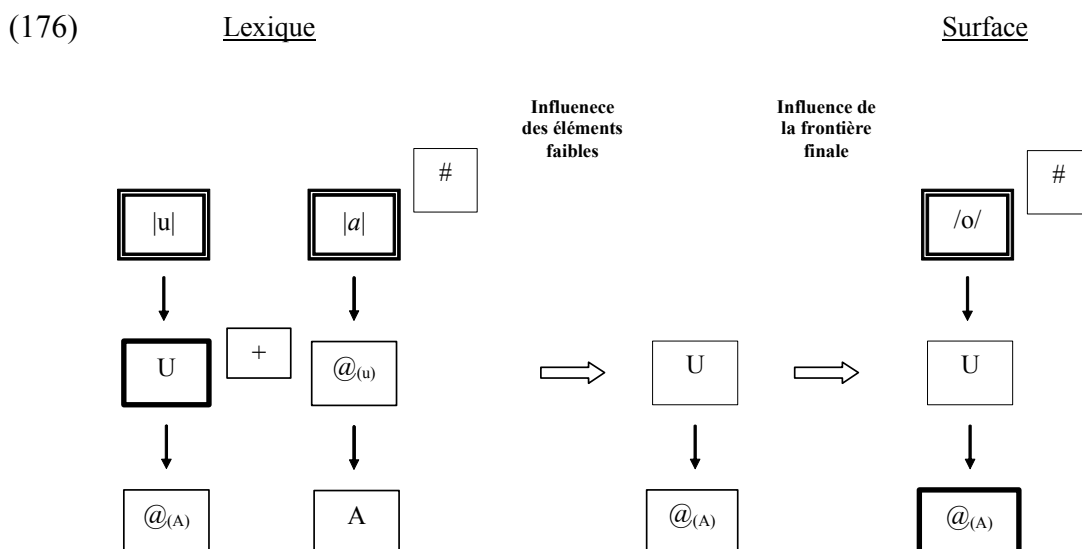


L'élément actif dominant de $/i/$ perd son statut dominant du fait de l'élément $@_{(u)}$ qui lui est adjacent ; pour la séquence postérieure, l'élément A étant actif mais non dominant perd son statut actif par adjacence à $@_{(A)}$: On obtient une structure dont le statut de dominance non déterminé est, sous l'influence de la frontière lexémique finale, fixé en faveur du canal pharyngal : La voyelle émergente est $/e/$

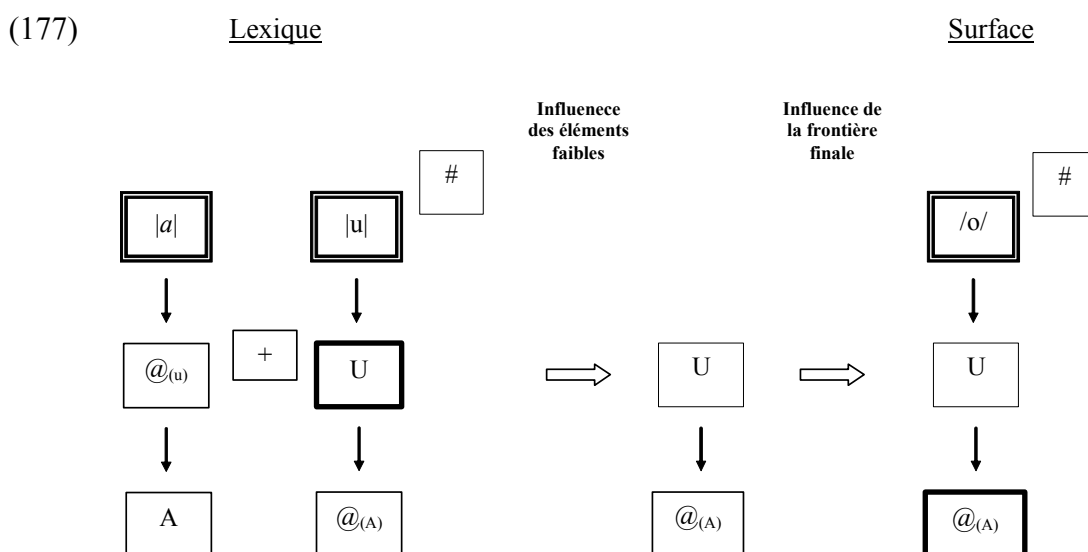
La dérivation de la séquence inverse $|a+i|$ est schématisée comme suit :



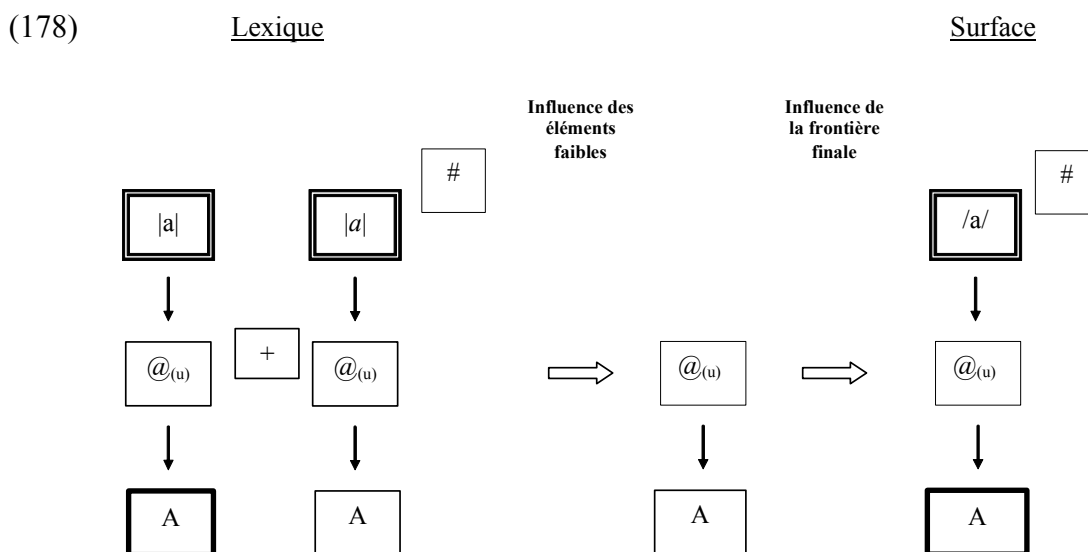
La dérivation de la séquence |u+a| se fait de la même manière :



La différence de configuration entre /u/ et /i/ ne concernant que la nature de l'élément actif occupant le canal coronal, le schéma de dérivation est similaire. Il en va de même pour la séquence |a+u| :



Dans le cas où la désinence sémique |-a| serait précédé d'une voyelle de même résonance c'est-à-dire dans le cas d'une séquence lexicale |a+a| on obtiendrait comme voyelle émergence /a/ à dominance postérieure :

Exemples :

guma -a → guma « bâton »

χaana -a → χaana « varan »

Une autre caractéristique des désinences sémiques est leur incapacité à contribuer lexicalement à la valeur quantitative de leur domaine. Soit les dérivations suivantes :

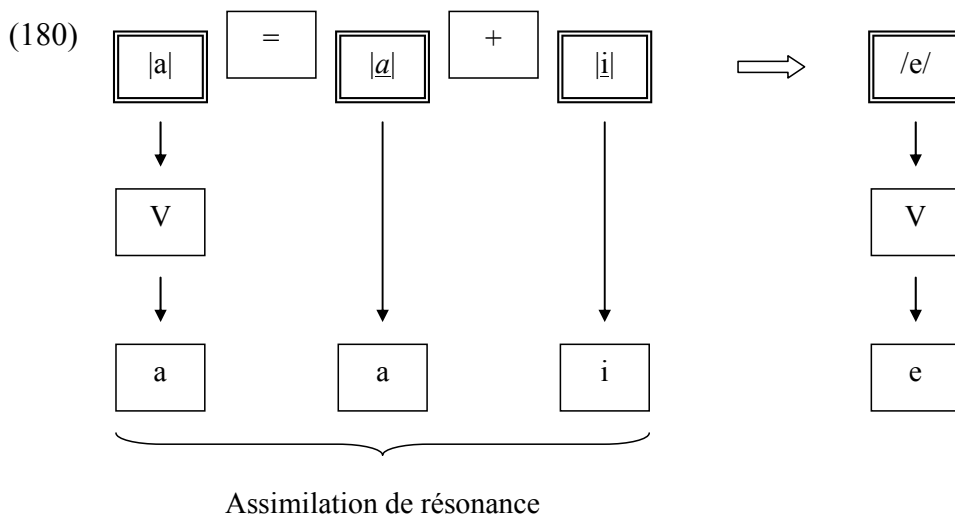
(179)	<u>Lexique</u>		<u>Surface</u>
1	a = a	→	a (*aa)
2	a = i	→	e (*ee)
3	a = u	→	o (*oo)
4	a = a + i	→	e (*ee)
5	a = a + u	→	o (*oo)
6	C = a	→	Ca
7	C = a + i	→	Ce (*Cee)
8	C = a + u	→	Co (*Coo)

Lorsque la base à laquelle une désinence ou un complexe de désinences est suffixé est terminée par une voyelle, il y a amalgame entre les voyelles sans augmentation quantitative ; par contre lorsque les désinences sont suffixées à une consonne, une seule unité quantitative est ajoutée quel que soit le nombre de désinences suffixé.

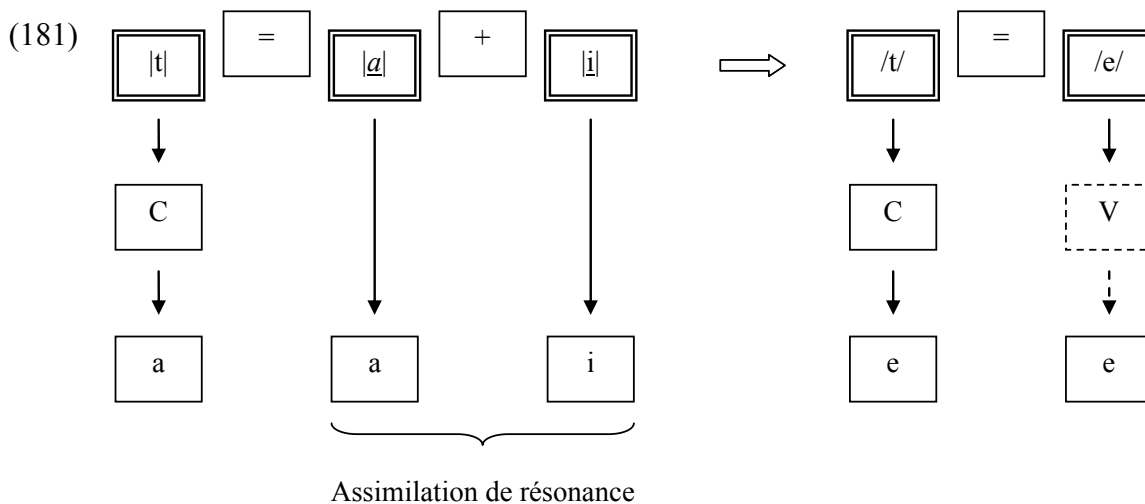
La quantité est une propriété acoustique dérivée³⁰ dépendante de l'existence d'un nœud-racine dans la structure d'un segment. Une voyelle qui possède un nœud-racine provoque une augmentation quantitative en surface et éventuellement des amalgames de résonance ; une voyelle qui ne possède pas de nœud-racine par contre ne contribue pas lexicalement à

³⁰ Voir section 3.6

l'augmentation quantitative de son unité morphologique. Compte tenu de leur comportement, nous proposons donc que les désinences sémiqes attestent de l'existence dans le système vocalique lexical du soninké de voyelles ne comportant pas structurellement de nœud-racine. Nous marquons dans la notation cette caractéristique particulière en soulignant la voyelle concernée. Le schéma de dérivation caractéristique des séquences en (179) à l'image de la séquence $|\underline{a}+i|$ est le suivant :



Lorsqu'une ou plusieurs désinences sont précédées d'une consonne, leur structure est réparée en surface par épenthèse d'un nœud-racine :



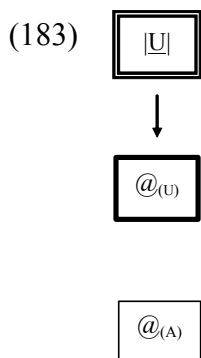
Un seul nœud-racine suffit à réparer la structure. L'éventuelle voyelle suivante (dans le cas présent |i|) est amalgamée au nœud épenthétique. La forte productivité des désinences sémiqes dans la morphologie indique que la plupart des voyelles complexes en finale de lexèmes sont dues en soninké à des amalgames de ce type.

Les dérivations dans lesquelles est impliqué le morphème du pluriel du soninké indiquent que le système vocalique compte un second type de voyelle déficiente soumis à un type de gouvernement particulier. Le morphème du pluriel du soninké est un suffixe vocalique qui

émerge sous une forme différente selon que le segment qui le précède est vocalique ou consonantique. La consonne précédente est toujours |n|³¹ :

(182)	jint - <u>a</u> - <u>i</u> - plur.	→	jinte+ plur.	→	jintu	« cheveux »
	mollo - <u>a</u> - <u>i</u> - plur.	→	molle+plur.	→	mollu	« haricots »
	fata - <u>a</u> - <u>i</u> - plur.	→	fate+plur.	→	fatu	« peaux »
	χedo + plur	→	χedo -n -plur.	→	χedoni	« faucilles »
	teppu + plur.	→	teppu -n -plur	→	teppuni	« chaussures »
	jonki + plur.	→	jonki -n -plur.	→	jonkini	« âme »

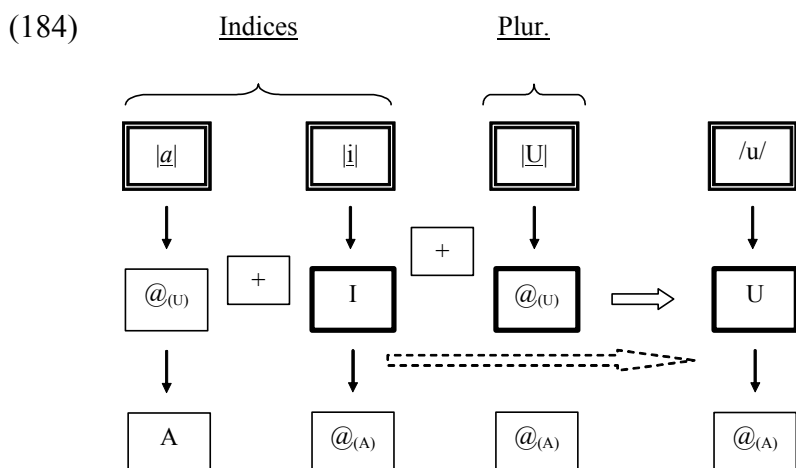
Les exemples ci-dessus semblent indiquer que le morphème du pluriel a deux formes lexicales |u| et |i|. Nous allons proposer une forme lexicale qui permet de dériver les deux configurations de surface au moyen d'une forme lexicale unique. Nous considérons que le morphème du pluriel du soninké a la structure suivante :



Cette forme a la particularité d'être déficiente. Elle est composée d'un élément glottal dominant et d'un élément vélaire non licencié. Sa réparation en surface par différents moyens permet d'obtenir le résultat attendu pour chaque cas.

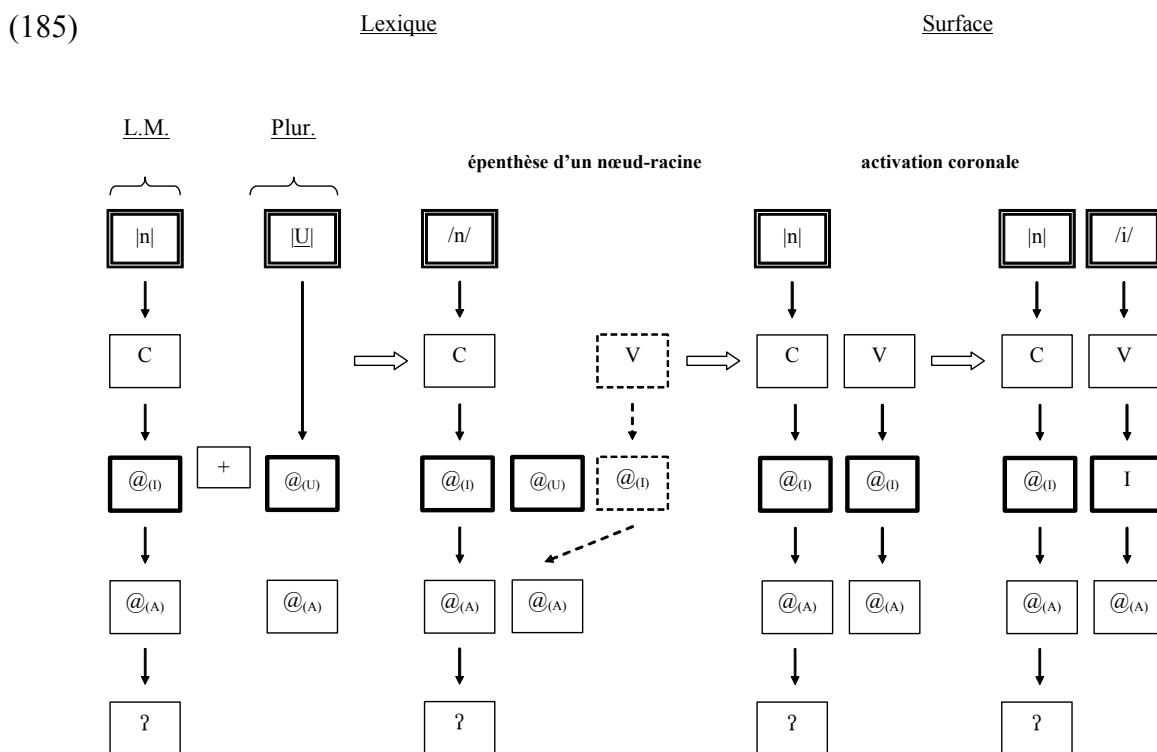
Lorsque le morphème du pluriel est précédé d'une ou plusieurs désinences sémiques, le schéma de dérivation à l'exemple de la séquence |a+i+Plur| est le suivant :

³¹ Il s'agit dans ce cas précis d'un lien morphémique. La pluralisation des substantifs est présentée en 8.3.3



Le schéma de dérivation de la séquence coronale obéit aux principes édictés précédemment : $@_{(U)}$ entraîne la perte de dominance de I qui active l'élément glottal dominant suivant, ce qui permet l'émergence d'un élément labial dominant. La possibilité d'interaction entre voyelles permet à la structure émergente d'hériter du lien de licence des désinences précédentes ; on obtient la dérivation de $/u/$.

Lorsque le morphème du pluriel est précédé par le lien morphémique $[n]$ le schéma de dérivation est le suivant :



Etant précédée d'une consonne $[U]$ ne peut bénéficier du lien de licence existant entre les éléments de résonance de la consonne étant donné que la présence d'une matrice d'obstruction rend impossible la propagation. Le lien de licence reliant le canal coronal

lexical au canal postérieur ne pouvant être introduit de manière isolée, la structure est réparée par l'épenthèse d'un canal coronal susceptible de licencier le canal postérieur. Comme attendu, le canal épenthétique est lexicalement à résonance centrale et adopte le statut de dominance de la structure. La matrice de résonance ainsi réparée peut être complétée par l'épenthèse d'un nœud-racine qui licencie immédiatement l'élément central. En conséquence, l'élément glottal, non licencié par le nœud-racine, n'émerge pas. On obtient une structure entièrement neutre composée de @_(I) et de @_(A). La grammaire du soninké active l'élément central pour raison de bonne formation et de conformité au système. La voyelle dérivée est /i/. Dans le dialecte soninké de Kaédi, le morphème du pluriel émerge comme voyelle labiale aussi bien devant voyelle(s) que devant consonne. Pour ce dialecte, nous posons que la forme lexicale comporte une licence entre les deux canaux de la voyelle [U]. Une autre possibilité est de conserver la même forme lexicale pour les deux dialectes, c'est-à-dire sans licence entre les éléments et de poser deux contraintes de résolution du conflit en surface, différemment hiérarchisées : Le dialecte de Kaédi privilégierait alors la contrainte introduisant uniquement un lien de licence entre les éléments tandis que celui de Bakel privilégierait la contrainte exigeant l'épenthèse d'un élément central pour introduire un lien de licence.

La prise en compte des correspondances morphologiques permet de dresser le tableau distributionnel suivant :

(186) *Distribution vocalique lexicale*

	Contextes						
	#	_	_ #	C	_ C	V ₂ _	_ V ₂
Voyelles complètes à dominance fixée	u	x	x	x	x		x
	i	x	x	x	x		x
	e		x	x	x		x
	o	x	x	x	x		x
	a	x	x	x	x		x
Voyelle complète à dominance sans dominance fixée	a			x	x		
Voyelles matricielles à dominance fixée	<u>u</u>		x	x		x	x
	<u>i</u>		x	x		x	x
Voyelle matricielle sans dominance fixée	<u>a</u>		x	x		x	x
Voyelle sans licence postérieure (élémentaire)	<u>U</u>		x	x		x	

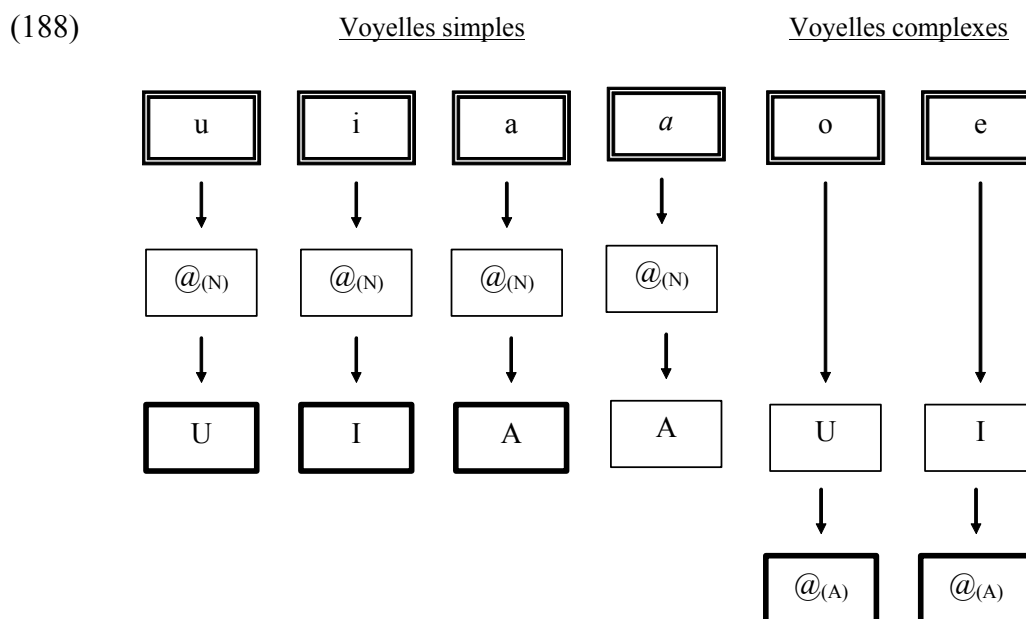
5.3.3 Structures lexicales

Le tableau lexical des voyelles du soninké se présente comme suit :

(187) *Tableau vocalique lexical*

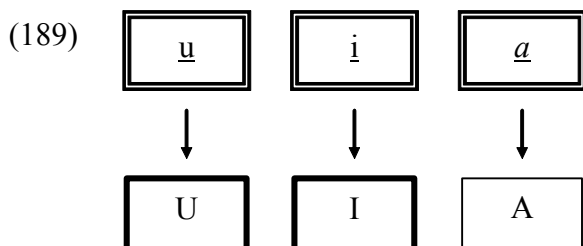
Structure \ Résonance	Labiale	Palatale	Pharyngale	Palatale postérieure	Labiale postérieure	Glottale
Complète à dominance fixée	u	i	a	e	o	
Complète sans dominance fixée			a			
Matricielle à dominance fixée	<u>u</u>	<u>i</u>				
Matricielle sans dominance fixée			<u>a</u>			
Elémentaire						<u>U</u>

Les voyelles complètes ont les structures lexicales suivantes :



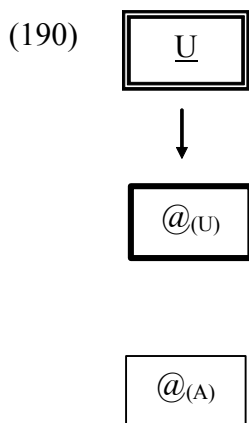
Le propre d'une voyelle complète est de posséder une matrice de mode. Celle-ci est sous spécifiée dans la structure des voyelles complexes, la présence d'un canal coronal lexicalement actif impliquant celle d'un mode. La matrice de mode ne peut être sous spécifiée dans la structure des voyelles cardinales en raison de l'existence de voyelles matricielles de même résonance. Le statut de dominance du canal coronal fait ressortir la différence lexicale entre voyelles simples et voyelles complexes. Les voyelles simples ont un canal coronal lexicalement dominant. Les canaux sous-spécifiés sont obligatoirement neutres. Les deux voyelles à timbre pharyngal *a* et *a* se différencient par la non fixation du statut de dominance pour *a*. Les voyelles complexes peuvent sous spécifier leur matrice de mode parce qu'elles ont un canal coronal activé. Elles ne peuvent sous spécifier leur canal postérieur du fait qu'il est dominant.

Les trois voyelles matricielles du système sont les suivantes :



Les voyelles matricielles ne possèdent pas de matrice de mode et ne contribuent de ce fait pas à la quantité des domaines dans lesquelles elles entrent. La voyelle *a* se différencie des deux autres de la série par le fait que son élément actif est non dominant. Le fait qu'elle puisse être représentée sous spécifiée indique que son canal coronal est neutre et également non dominant.

La structure de l'unique voyelle élémentaire du système est la suivante :



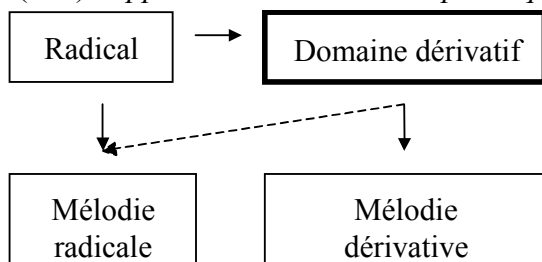
La voyelle élémentaire *a* en commun avec les voyelles matricielles de ne pas posséder de matrice de mode et par conséquent pas de nœud-racine. Le son *inké* ne possédant pas de voyelle glottale, cette configuration émerge avec un timbre labial en cas d'adjacence avec une voyelle dont elle hérite du lien de licence. En cas d'adjacence avec une consonne, cette voyelle émerge avec une résonance palatale en raison de l'épenthèse d'un nœud-racine susceptible de licencier l'élément vélaire.

Rien n'empêche à priori de considérer que le système lexical compte les variantes élémentaires des voyelles $|\underline{a}|$ et $|\underline{i}|$ qui seraient alors notées $|A|$ et $|I|$. Cela aurait en effet l'avantage d'équilibrer la série par rapport aux autres. Il suffirait de poser que ces voyelles existent mais ne sont pas utilisées par la langue. Notre option est cependant de n'enregistrer lexicalement que les phonèmes qui sont effectivement utilisés par la langue.

5.4 Propagation sonore par inversion de dominance morphémique

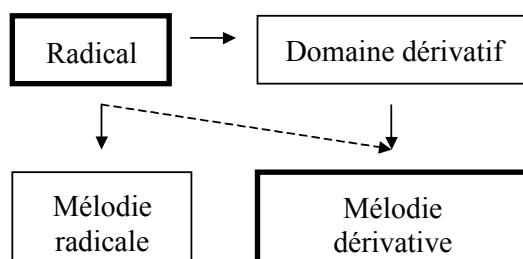
La direction de propagation mélodique entre unités morphémiques appartenant au même domaine lexémique dépend en son *inké* du rapport de dominance entre les morphèmes du domaine. Lorsque le rapport de dominance morphémique est non marqué, la direction de propagation est progressive ; par contre lorsque le rapport de dominance morphémique est marqué, la direction de propagation mélodique est régressive.

Le rapport de dominance morphémique entre un radical et son domaine dérivatif (le plus souvent constitué de suffixes) est en principe à l'avantage du domaine dérivatif. C'est la situation normale, qui n'a pas d'impact particulier sur la direction de propagation. Les changements mélodiques éventuels n'affectent pas le radical dans ce cas mais le domaine dérivatif.

(191) *Rapport de dominance morphémique non marqué*

En dehors de la propagation de la voyelle finale du radical à un nœud-racine mélodiquement déficient, comme dans la formation du gérondif, et des amalgames de frontière morphémique, il ne se produit aucune assimilation entre les deux domaines.

Lorsque le rapport de dominance entre le radical et ses dérivatifs est marqué, le radical a un statut dominant ; le rapport de dominance non marqué est reporté sur la mélodie, ce qui provoque la propagation de la mélodie du domaine dérivatif à celle du radical :

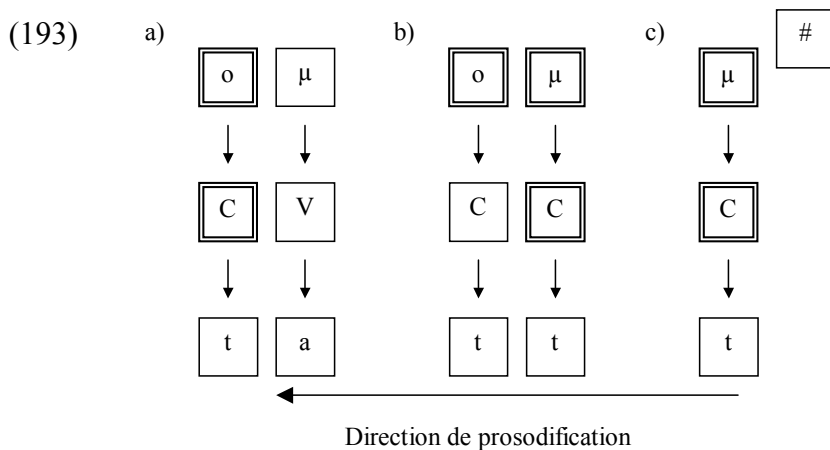
(192) *Rapport de dominance morphémique marqué*

Selon la nature des éléments mélodiques en présence, la mélodie du radical est plus ou moins affectée. Dans la majorité des cas, toutes les voyelles du radical sont transformées ; l'obstruction consonantique peut également être affectée avec des conséquences sur la configuration modale. L'illustration des inversions de dominance morphologique demandant une description détaillée des morphèmes impliqués, nous ne proposerons pas à ce stade d'exemples. Les cas recensés seront présentés dans la partie morphologique de ce travail.

5.5 Prosodification sonique

5.5.1 Structures complètes

Une consonne en première position est affiliée à une a-more quel que soit son contenu élémentaire :



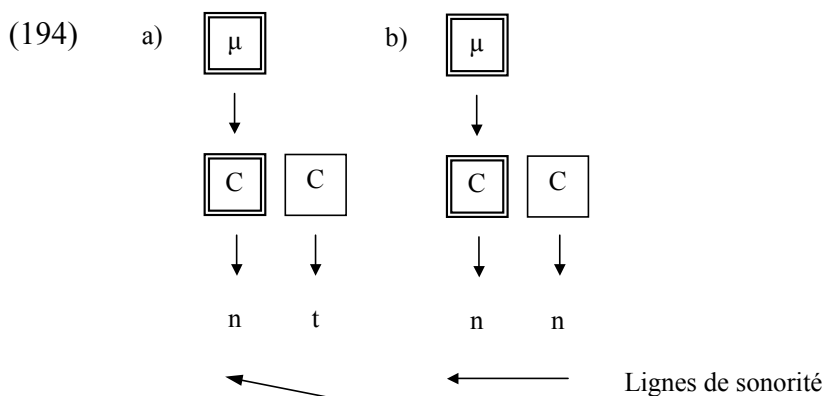
Exemples (la consonne soulignée est celle en première position) :

tampille « vingt »

kita « prendre »

kitte « pied »

Le système du soninké est sous cet aspect non marqué. En deuxième position par contre une consonne nasale est affiliée à une more si elle est en rapport de sonorité favorable :



L'affiliation moraïque est possible si la sonorité de la nasale en deuxième position est supérieure ou égale à celle de la consonne précédente.

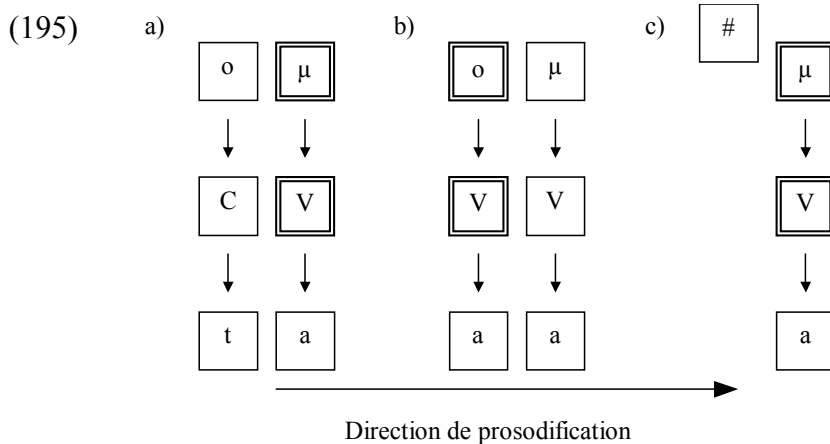
Exemples:

χanne « cou »

gaŋne « guerre »

sondomme « cœur »

Une voyelle en première position est affiliée à une more :

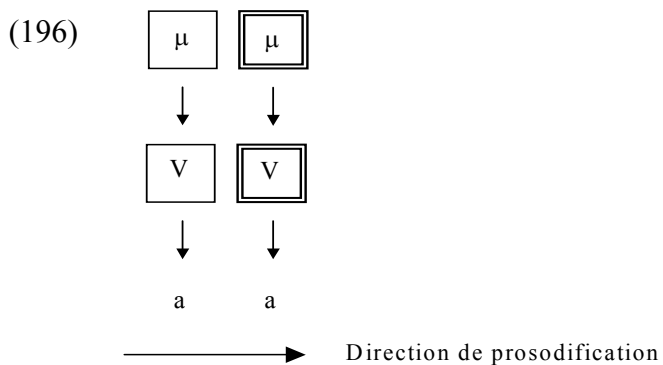
Exemples:

ka « maison »

χabaane « œuf »

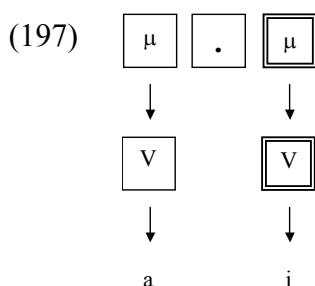
betaje « moment entre 9 et 10h »

Une voyelle en deuxième position est affiliée à une more si elle est identique à celle qui la précède :



Exemples:boore « pigeon »fuuge « fleur »kiife « tortue »

Si la seconde voyelle est différente de la première, elle est affiliée à une more et est séparée de la précédente par une limite prosodique :



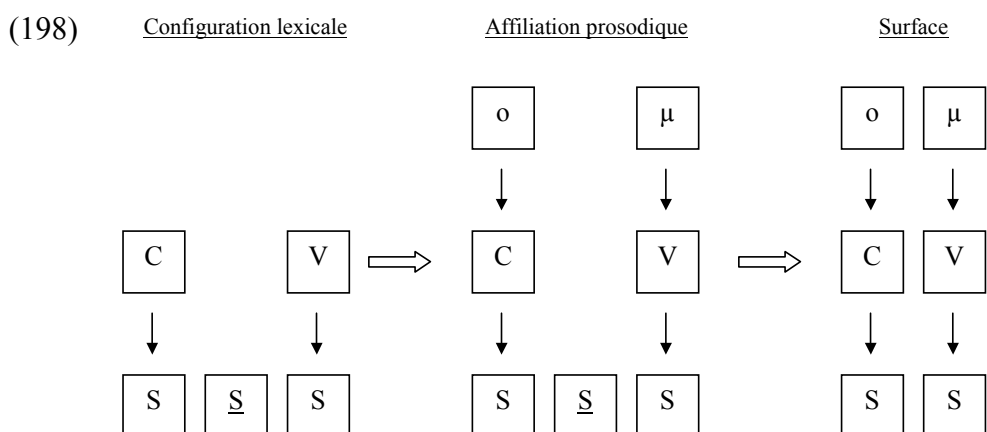
La diphtongue /ai/ recensée en surface est donc considérée comme dissyllabique. Ce point de vue est confirmé par les lexèmes dérivés du verbe /fai/ « voler » :

faifo « chose volée »fajaana « voleur »

On remarque en effet que le /i/ final de *fai* est « remplacé » par le glide correspondant dans *fajaana*, ce qui permet de penser que la forme lexicale du verbe est [faj] avec remplissage mélodique d'une more épenthétique en fin de domaine lexémique en finale absolue ou en position interne dans la formation d'un mot composé tel que *faifo*.

5.5.2 Structures déficientes

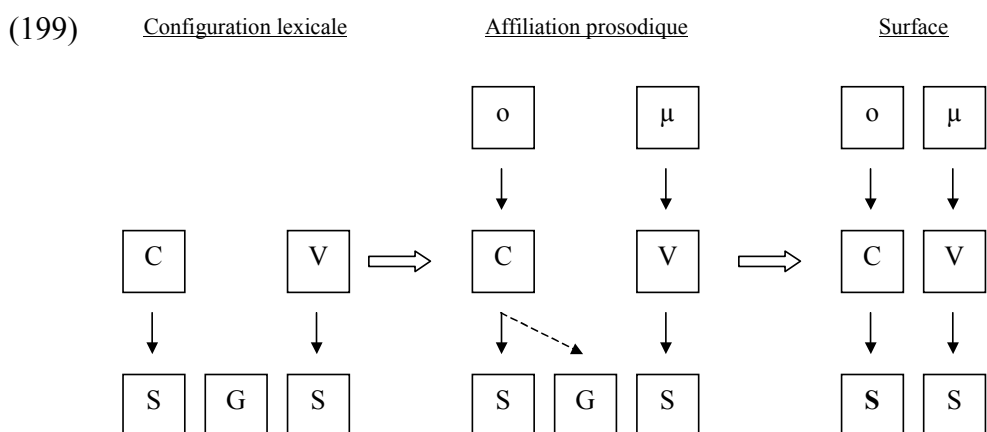
Pour pouvoir être licenciée par un élément prosodique, une structure sonique doit posséder un nœud-racine en surface. Le nœud-racine peut être d'origine lexicale ou épenthétique. Les voyelles matricielles qui ont pour déficience lexicale de ne pas posséder de nœud racine sont ainsi prosodifiées lorsqu'elles sont précédées d'une consonne, par réparation grammaticale. La structure d'une voyelle matricielle n'est cependant pas réparée si elle est suivie d'une voyelle complète. En conséquence la voyelle déficiente n'est pas prosodifiée, ce qui provoque son élision en surface. La dérivation de ce type de séquence, dû à la concaténation de morphèmes vocaliques de structures mélodiques différentes est la suivante :



La déficience de la voyelle matricielle (S) ne peut être réparée en raison de la présence d'une voyelle complète suivante. La position du son complet a une importance majeure : Si celui-ci avait précédé la voyelle matricielle, il y aurait eu licence de la mélodie de la voyelle matricielle par le nœud-racine vocalique. Celui-ci ne peut licencier en effet une mélodie adjacente que de façon progressive. La licence de la mélodie déficiente en (198) aurait nécessité un processus régressif ce qui n'est pas possible. C'est ce qui explique qu'il n'y ait pas amalgame des deux mélodies vocaliques dans ce cas, et que la voyelle matricielle disparaisse totalement en surface sans laisser de trace de sa présence lexicale.

Les désinences sémiques sont des morphèmes qui subissent ce processus : Elles sont constituées d'une voyelle matricielle. En position finale ou suivi d'une consonne, leur structure est réparée en surface par épenthèse d'un nœud-racine ce qui permet leur affiliation moraïque : Elles émergent alors en tant que more dominante. Si elles sont suivies d'une voyelle possédant une affiliation prosodique par contre, le processus en (198) se produit et la désinence sémique disparaît en surface.

Les glides sont le deuxième type de son dont la déficience a des conséquences prosodiques. Comme les voyelles matricielles ils ne possèdent pas en sonifié de nœud-racine lexical. Leur affiliation prosodique n'est possible que si leur structure est réparée. Pour ce faire ils doivent se trouver en position initiale de lexème ou en position intervocalique. S'ils sont précédés par une consonne (généralement nasale), ils ne sont pas prosodifiés et sont par conséquent élidés en surface :



Le nœud-racine complet précède le glide (G) et peut de ce fait en licencier la mélodie de manière progressive. La position occupée par le glide n'est pas prosodifiée et disparaît en surface. La consonne qui le précédait lexicalement émerge avec une résonance issue de son amalgame avec celle du glide (S).

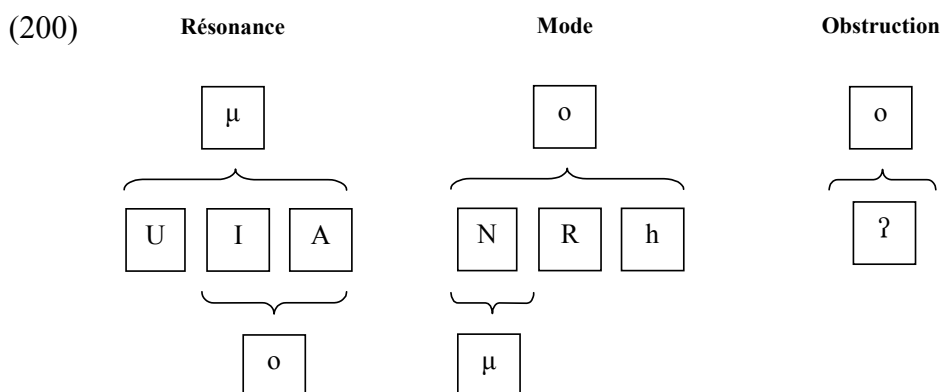
Exemples :

n + jaaxe → jaaxe « mon œil »
 n + wulle → ŋulle « mon chien »

5.5.3 Affiliation des éléments soniques

Les éléments soniques vont dans ce qui suit être représentés par leur version active, étant donné que leurs statuts d'activation et de dominance n'ont pas d'impact sur leur affiliation. Les règles de double affiliation ont été expliquées à la section 4.2.2 et ne seront donc pas reprises ici.

Les schémas d'affiliation des éléments soniques sont les suivants :



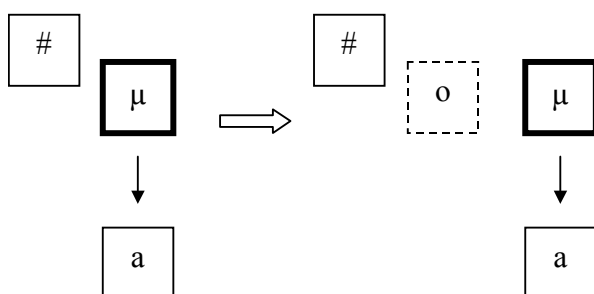
Les éléments de résonance I et A sont susceptibles d'être affiliés à une a-more ce qui permet la formation des glides palatal et vélaire. Parmi les éléments de mode, seul l'élément nasal est susceptible d'être affilié à une more. Les segments de mode constrictif ou vibratile sont obligatoirement a-moraïques. L'élément occlusif étant encore moins sonore, la seule affiliation qu'il admet est a-moraïque.

5.5.4 Filiation des éléments prosodiques épenthétiques

Un élément prosodique est grammaticalement introduit dans un domaine morphologique à des fins de complétude prosodique. Selon la position que l'élément épenthétique occupe dans la chaîne, il peut également recevoir une filiation mélodique dont la résonance varie selon le contexte. En soninké les a-mores épenthétiques ne reçoivent pas de filiation mélodique : Elles restent « muettes » en surface³⁴ :

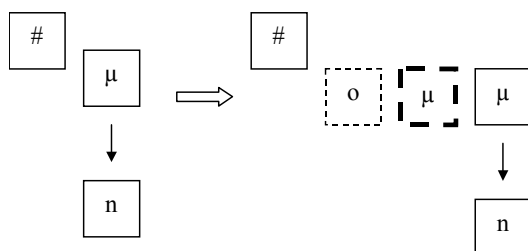
³⁴ Une autre manière d'interpréter le fait que les a-mores épenthétiques ne reçoivent jamais d'interprétation mélodique en soninké serait de considérer qu'une a-more ne peut être épenthétisée. Cela reviendrait à dire

(201) **Structure prosodique lexicale et de surface de l'indice délocutif singulier |a| en position initiale**

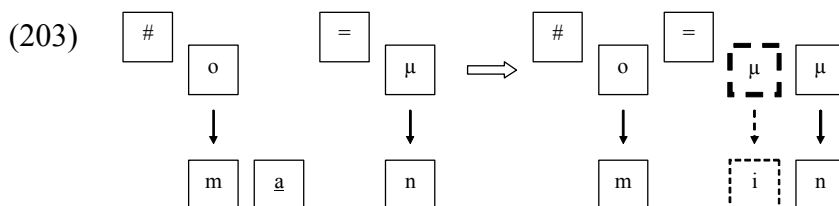


Dans l'exemple (201) l'a-more est introduite par gouvernement morphologique pour empêcher que le domaine ne commence par une more. Dans le schéma suivant l'a-more complète le domaine à la suite de l'épenthèse d'une more dominante, le morphème concerné ne pouvant être affilié qu'à une more dominée :

(202) **Structure prosodique lexicale et de surface de l'indice élocutif singulier |n| en position initiale**



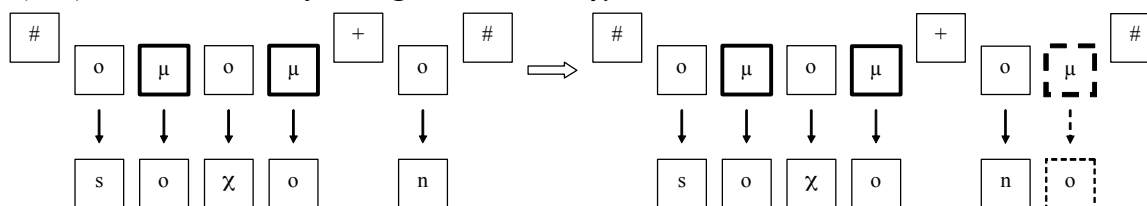
Une more épenthétique peut licencier une expression mélodique si elle est dominante et précédée d'une voyelle sans nœud-racine, c'est-à-dire structurellement déficiente. Dans ce cas la more émerge avec une résonance centrale :



Une deuxième possibilité est que la more concernée soit dominante et précédée d'une autre more dominante. Dans ce cas la mélodie est copiée de la more dominante mélodiquement déterminée comme dans la dérivation des formes gérondivales, ici celle du verbe *σοχο* « cultiver » :

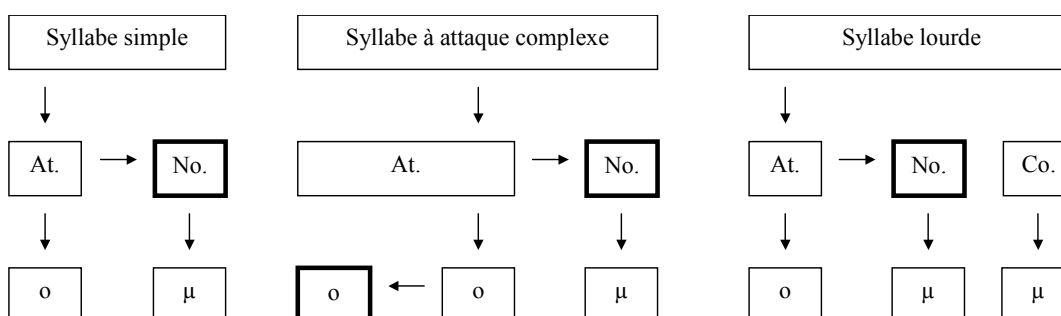
que la contrainte exigeant qu'un domaine lexémique commence par une a-more est crucialement dominée en soninké et que des syllabes déficientes, composées d'une more dominante et éventuellement d'une more dominée, sont admises dans cette position.

(204) *Dérivation de la forme gérondive /soχono/*



5.5.4.1 Syllabation

Le soninké possède les trois types de syllabe suivants :



L'attaque d'une syllabe peut être simple ou complexe. Les attaques complexes ne se rencontrent qu'en position interne et sont mélodiquement constituées de consonnes gémées. Le noyau est obligatoirement vocalique. La coda peut être soit vocalique soit nasale. Toute syllabe doit comporter un noyau. En cas de déficience lexicale ne pouvant être compensée par adjacence morphémique, la structure est réparée en surface par contrainte grammaticale. Les différents types de syllabes sont ci-dessous exemplifiés :

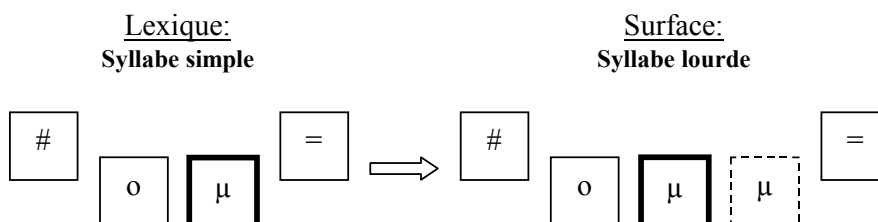
Exemples :

Syllabes simples		Syllabes à attaque complexe		Syllabes lourdes	
fare	« âne »	kitte	« main »	saane	« étoile »
χati	« lait »	sokkiχaje	« herbe sèche »	sombi	« bouillie »
ka	« maison »	haccite	« déjeuner »	siine	« antilope »
suxubafana	« aube »	bedda	« ruelle »	remme	« fils »
sijaxare	« jument »	bubbe	« désherber »	booxi	« déchirer »

Les limites lexémiques peuvent influencer le type de syllabe entrant dans la constitution d'un domaine morphologique. La dérivation de certains lexèmes indique en effet qu'une syllabe simple lexicale est transformée en une syllabe lourde en surface lorsque sa limite finale coïncide avec une limite lexémique interne. On distingue trois schèmes de

dérivation. Dans le premier cas une syllabe simple lexicale est alourdie en position interne selon le schéma suivant :

(205) *Gouvernement des limites lexémiques sur la quantité moraique*



Un tel phénomène se remarque par exemple dans la formation du pluriel des substantifs soninké constitués lexicalement d'un monosyllabe :

Singulier		Pluriel		Glose
<u>lexique</u>	<u>surface</u>	<u>lexique</u>	<u>surface</u>	
#ta#	#taa# → #ta#	#ta = n + <u>U</u> #	# <u>taa</u> = n + i#	pied(s)
#ka#	#kaa# → #ka#	#ka = n + <u>U</u> #	# <u>kaa</u> = n + i#	maison(s)
#si#	#sii# → #si#	#si = n + <u>U</u> #	# <u>sii</u> = n + i#	cheval(/aux)
#te#	#tee# → #te#	#te = n + <u>U</u> #	# <u>tee</u> = n + i#	champ(s)

Les formes de singulier émergent finalement sous la forme d'une syllabe simple étant donné que la seconde more n'est pas licenciée par une attaque suivante qui aurait permis de la maintenir. Dans les formes de pluriel par contre l'émergence de la seconde more est garanti par la présence d'une attaque correspondant au lien morphémique [n].

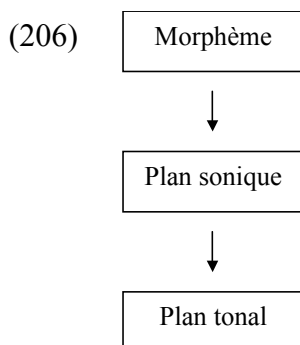
6 Système tonal

6.1 Types d'unités et affiliation tonale

Les morphèmes du soninké peuvent être répartis en trois classes principales selon leur rapport au plan tonal. Il existe en effet une classe de morphèmes strictement tonals une classe de morphèmes atone et une classe de morphèmes partiellement tonals. Les types de morphèmes qui vont être cités ne seront pas définis, cette tâche étant dévolue au chapitre sur la morphologie. L'objectif de cette section est uniquement de présenter le rôle du plan tonal dans la constitution des morphèmes de la langue.

6.1.1 Morphèmes partiellement tonals

Sont rangés sous cette catégorie les morphèmes qui sont mélodiquement complets c'est-à-dire qui possèdent à la fois un plan sonique et un plan tonal. Les racines sont des morphèmes de ce type. Elles sont constituées au moins d'une syllabe simple. Les différentes structures prosodiques possibles pour un morphème radical vont avoir des conséquences sur l'affiliation des tons aux segments. La structure d'un morphème partiellement tonal se présente comme suit :



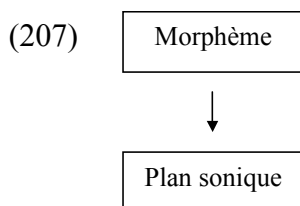
Exemples³⁵:

bórá	« trou »
dìsá	« foulard »
dóppà	« pas de danse »
té	« huile »
tè	« champ »

³⁵ Les racines présentées en exemples ci-dessous sont de type complet

6.1.2 Morphèmes atones

Les morphèmes non radicaux du soninké ne comportent pas lexicalement de ton. Le ton qui leur est affilié en surface est issu soit de l'assignation grammaticale d'un ton flottant, soit de la propagation d'un registre précédent, soit de l'affiliation du ton final d'un morphème radical précédent ou encore de l'épenthèse d'un ton haut. On compte dans cette catégorie les désinences sémiques. Il s'agit de suffixes vocaliques lexicalement atones qui reçoivent un ton en surface par propagation d'un ton précédent, par épenthèse ou par assignation régressive. La structure d'un morphème atone est la suivante :

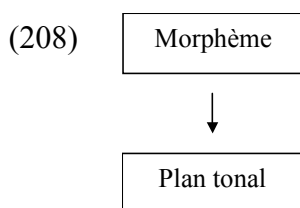


Les illustrations ci-dessous sont des lexèmes de structure |racine incomplète (+ changeur de catégorie (|n|) + désinences sémiques (|a+i)|). Le morphème radical est souligné. Les morphèmes dérivatifs sont atones. La forme dérivée n'est pas la forme de surface définitive mais seulement celle obtenue à partir de la concaténation des unités présentées :

<u>túl</u> n <u>a</u> + <u>i</u>	→	tùlle	→	tùllé	« coiffure »
<u>tùl</u> n <u>a</u> + <u>i</u>	→	tùlle	→	tùllē	« abeille »
<u>dèb</u> <u>a</u> + <u>i</u>			→	dèbé	« village »
<u>gúpp</u> <u>a</u> + <u>i</u>			→	gúppé	« hutte »

6.1.3 Unités tonales

La structure d'un morphème tonal est la suivante :



Trois unités strictement tonales, sans contenu sonique, ont été recensées dans cette étude. La première est un morphème déterminatif tonal bas ayant pour fonction de signaler la complétude de la référence d'un substantif. Il s'agit d'un suffixe marquant limite finale d'un groupe. La forme de citation des substantifs par exemple comporte obligatoirement un morphème de complétude dont l'émergence en surface dépend de la tonalité de la syllabe substantivale finale. Il peut soit rester flottant, soit être grammaticalement assigné à la syllabe finale de l'unité qu'il détermine si celle-ci est atone, ou propager son registre à l'éventuelle syllabe de l'unité suivante provoquant, si celle-ci est atone ou porte

lexicalement un ton haut, un downstep³⁶. En finale absolue, le ton bas flottant de complétude peut être licencié par la syllabe à ton haut créant sur cette dernière une modulation descendante. Ce phénomène n'est cependant pas stable chez les locuteurs.

Dans les illustrations suivantes les lexèmes utilisés dans les exemples précédents sont marqués du morphème de complétude. La séquence est de structure |substantif + morphème tonal de complétude (`)| :

<u>bórá</u> `	→	bórá	« trou »
<u>dìsá</u> `	→	dìsá	« foulard »
<u>dóppà</u> `	→	dóppà	« pas de danse »
<u>té</u> `	→	té/tê	« huile »
<u>tè</u> `	→	tè	« champ »
<u>tùlle</u> `	→	tùllè	« coiffure »
<u>tùlle</u> `	→	tùllè	« abeille »

Les deux autres unités tonales recensées sont des préfixes syntaxiques constitués d'un ton bas, ayant pour rôle de marquer respectivement la limite initiale d'un constituant nominal et celle d'un constituant verbal. La position initiale de ces tons fait que leur propagation dépend de la présence ou de l'absence d'un ton bas flottant subséquent dans la chaîne. A cet égard, le marqueur de constituant nominal entre le plus souvent en conflit avec le suffixe tonal de complétude. De manière générale on constate que certains substantifs possèdent deux schèmes tonals de surface, selon qu'ils comportent ou non un déterminant final de complétude. En l'absence du marqueur de complétude, le marqueur nominal peut se propager provoquant l'émergence d'un schème uniformément moyen ; si le constituant possède par contre un déterminant tonal final, la propagation du marqueur syntaxique ne peut se faire et on constate l'émergence d'un schème sans ton moyen. La prise en compte de ce phénomène permet de proposer une explication de la différence entre schèmes défini et indéfini des substantifs. Les schèmes lexicaux syntaxiquement valables des substantifs listés dans les exemples précédents sont présentés ci-dessous :

³⁶ Matérialisé comme un ton moyen haut.

<i>Schémes définis</i>		<i>Schémes indéfinis</i>	
marqueur (`) + substantif + complétude (`)		marqueur (`) + substantif	
` <u>bóra</u> `	→ bóra	` <u>bóra</u>	→ bórā
` <u>dísá</u> `	→ dísá	` <u>dísá</u>	→ dísá̄ → dísá̄
` <u>dóppà</u> `	→ dóppà	` <u>dóppà</u>	→ dóppà̄
` <u>té</u> `	→ té/tê	` <u>té</u>	→ tē
` <u>tè</u> `	→ tè	` <u>tè</u>	→ tè
` <u>tülle</u> `	→ tülle	` <u>tülle</u>	→ tüllē
` <u>tülle</u> `	→ tülle	` <u>tülle</u>	→ tüllē → tüllē

La formation d'un schème moyen se produit par la propagation du marqueur, celle-ci étant bloquée en présence du marqueur de complétude. La règle de blocage de la propagation du ton bas initial est une règle régissant la propagation de tons identiques au sein d'un domaine lexémique.

La différence de tonalité entre substantifs définis et indéfinis avait déjà été constatée pour le soninké de Kaédi par Diagana 1980. Dans l'étude morphologique de la détermination des substantifs du soninké ce point recevra plus d'explications.

6.2 Catégories tonales et rapports de marque

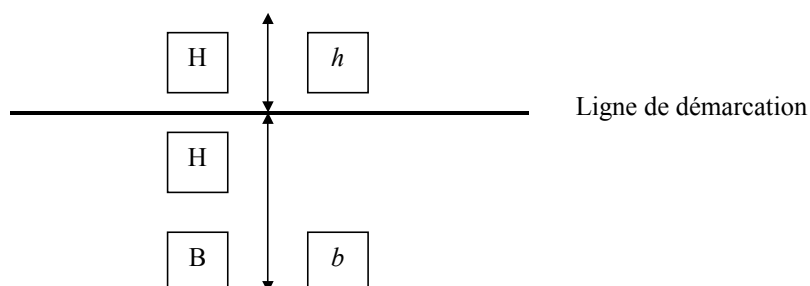
Les matrices tonales recensées en soninké sont les suivantes :

(209)	Registre abaissé dominé	Registre abaissé dominant	Registre élevé
	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">b</div>	<div style="border: 2px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">b</div>	<div style="border: 2px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">@_(b)</div>
	Niveau haut dominé	Niveau haut dominant	Niveau bas
	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">H</div>	<div style="border: 2px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">H</div>	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">@_(H)</div>

Lexicalement le système soninké est à registre marqué bas, ce qui justifie la représentation du registre abaissé par un élément actif tandis que le registre élevé est représenté par un élément neutre. Les matrices de niveau permettant de former les tons bas et haut du système sont par conséquent dominées. La formation d'un ton moyen est cependant possible en surface avec comme corollaire une activité phonologique du niveau haut. C'est la raison pour laquelle la matrice de niveau haut contient un élément actif, l'unique ton moyen de la langue devant par conséquent posséder une matrice de registre dominée. Les interactions tonales présentées en 6.5 montreront que deux inventaires tonals sont à prendre en compte en soninké : Un inventaire lexical comprenant les tons périphériques

haut et bas et un inventaire de surface comprenant en plus le ton moyen haut. Le déséquilibre de marque entre les éléments de registre permet de caractériser le système tonal du soninké de la manière suivante :

(210) **Système tonal à registre marqué bas**



Le degré de marque supérieur du registre abaissé est reflété le par le nombre de niveaux que son espace comprend. La partition figurée en (210) indique que les inventaires possibles comprennent au plus trois tons : un ton bas, un ton moyen haut et un ton haut. La différence de marque entre les éléments du système est reflétée par leurs comportements phonologiques. Le registre abaissé a les caractéristiques suivantes :

- Il n'est jamais épenthétique : un son sans filiation tonale ne peut recevoir par défaut un registre abaissé ;
- Il est capable de se propager : la direction de propagation du registre est progressive : il remplace le(s) registre(s) élevé(s) dans des conditions de dominance et d'adjacence appropriées.
- Dominé, il n'est jamais lexical : un élément de registre abaissé lexical est obligatoirement dominant dans la structure d'un ton. En surface par contre, il peut perdre son statut dominant en raison d'un processus de propagation.
- S'il est flottant il peut être affilié à un nœud sonique sans filiation tonale qui le précède au sein du même domaine lexémique.

Le registre élevé, non marqué, est caractérisé par les comportements suivants :

- Registre épenthétique : Un nœud sonique qui ne possède pas lexicalement de filiation tonale émerge, s'il n'est soumis à aucun processus de propagation ou d'assignation tonale, avec un registre élevé ;
- Impossibilité de se propager : Le registre élevé est un élément inerte. Il ne peut influencer sur le registre d'un ton adjacent ;
- Affiliation lexicale : Le registre élevé peut être affilié lexicalement à un son. Un registre élevé affilié lexicalement se reconnaît à sa capacité à bloquer l'éventuelle assignation (obligatoirement régressive) d'un registre abaissé.
- Obligation de dominance : Dans la structure d'un ton, un registre élevé est toujours dominant, ce qui signifie qu'il ne peut pas licencier un élément de niveau bas.

Les éléments de niveau entretiennent dans le système soniné un rapport de marque qui présente la particularité d'être lié à leur statut de dominance. Lexicalement les niveaux sont dominés dans la structure d'un ton. Ils sont dans ce cas également marqués et inertes. Il est cependant possible comme l'indique le schéma (210) que l'élément de niveau haut devienne dominant du fait de sa licence (en surface) par un registre abaissé. Dans ce cas l'élément de niveau dominant se révèle plus marqué que celui de niveau bas, qui ne peut jamais dominer une structure tonale. La dominance d'un niveau haut lui permet de se propager de manière régressive, transformant les éventuels tons bas en tons moyens. La propagation de niveau est un processus de surface à la différence de celle de registre qui est un processus lexical.

Le niveau haut présente en soniné les caractéristiques suivantes :

- Niveau épenthétique : un nœud sonique sans niveau lexical reçoit par défaut un niveau haut, dominant s'il est licencié par un registre abaissé, dominé s'il est licencié par un registre élevé.
- Possibilité de se propager : lorsqu'il est licencié par un registre abaissé, un niveau haut devient dominant. Il est alors capable de se propager régressivement.

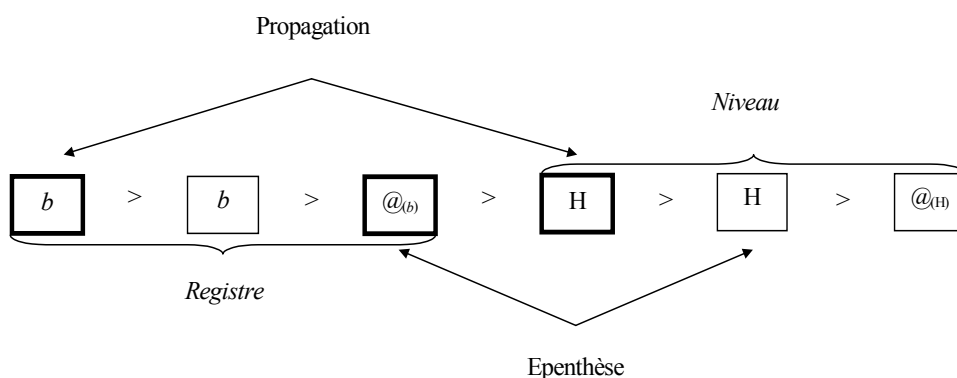
Le niveau bas a les caractéristiques suivantes :

- Inertie : comme le registre élevé, le niveau bas n'a aucune influence sur son environnement syntagmatique ;
- Non épenthétique : bien que correspondant à un élément neutre, le niveau bas n'est jamais épenthétique. L'élément de niveau épenthétique est sélectionné en fonction de l'élément de registre le plus faible, ce qui disqualifie l'élément exprimant le niveau bas quelle que soit sa configuration.

6.3 Inventaire de surface et inventaire lexical

Les caractéristiques des éléments tonaux énoncées à la section précédente permettent de dériver la hiérarchie suivante comme préalable à la détermination des inventaires tonaux :

(211) *Hiérarchie tonale du soninké*



Les éléments sont divisés en deux séries ; ceux de registre sont globalement plus forts que ceux de niveaux. Les éléments en tête de chaque série sont ceux qui sont capables de se propager, à savoir ceux de registre abaissé dominant et de niveau dominant. Les deux séries se distinguent par la hiérarchisation des éléments épenthétiques : celui de registre est en fin de hiérarchie tandis que celui de niveau est de force intermédiaire. Cette situation est la conséquence de la relation de marque existant entre éléments de niveau d'une part et du fait que la détermination du ton épenthétique est gouvernée par la matrice de registre : Le ton épenthétique doit avoir comme tête de matrice l'élément de registre le plus faible. Etant donné qu'un ton ayant pour registre dominant le registre élevé est un ton haut, l'élément de niveau épenthétique ne peut être que le niveau haut. L'épenthèse d'un élément de niveau haut est possible sans l'intervention d'un registre élevé par effet de propagation d'un registre abaissé. La matrice de niveau acquière alors la dominance de la structure tonale par contrainte grammaticale : $/b,H/ \rightarrow [b,H]$.

Les modalités de formation d'un ton moyen en soninké indiquent que les interactions existant entre structures tonales en soninké nécessitent de prendre en compte un inventaire de surface et un inventaire lexical. Les tons de l'inventaire de surface sont ci-dessous représentés (l'élément dominant est représenté en gras) :

(212) *Inventaire tonal de surface*

	Ton bas	Ton moyen haut	Ton haut
Structure complète	b , @ _(b)	b , H	@ _(b) , H
Structure sous spécifiée	b ()	H ()	@ _(b) ()

Un élément de registre marqué étant plus fort qu'un élément de niveau quelle que soit sa configuration, le ton bas est le plus fort et le plus marqué du système. Ce statut est confirmé par l'influence que le registre abaissé peut exercer sur les formes lexicales. Le ton haut est le ton le plus faible du système, ce qui est confirmé par sa faculté épenthétique et l'influence zéro qu'il exerce sur son environnement. Le ton moyen, possédant un niveau

dominant se situe entre ces deux extrêmes : Son influence potentielle est limitée à la surface. Son rôle est de réduire le degré de marque des tons bas.

L'inventaire lexical ne compte que les tons périphériques, haut et bas, ce qui permet de caractériser le soninké comme un système binaire à registre marqué bas. Les deux tons du système sont représentés (sous-spécifiés) par leur registre avec l'élément abaissé comme élément actif :

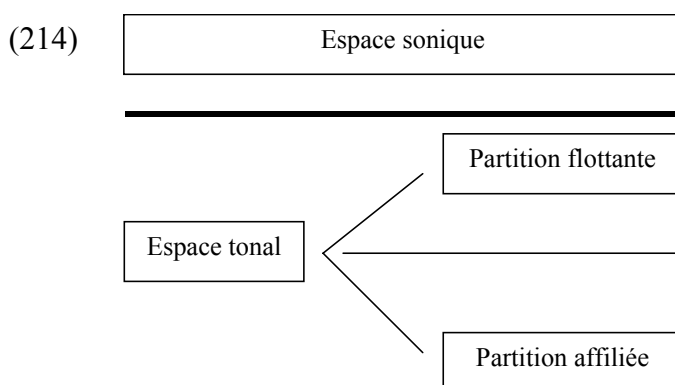
(213) *Inventaire tonal lexical*

Ton bas	Ton haut
$\mathbf{b} \left(\overset{\sim}{} \right)$	$\mathbf{@(b)} \left(\overset{\sim}{} \right)$

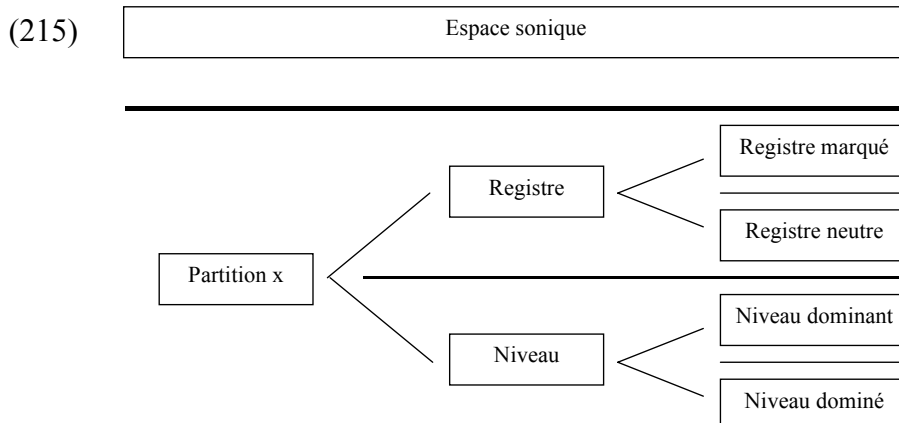
L'étude de la dérivation des formes de surface montrera que le ton moyen peut être le résultat de l'abaissement d'un ton haut lexical, de la formation d'un ton partiellement épenthétique conséquemment à la propagation lexicale d'un registre abaissé, ou du rehaussement d'un ton bas par propagation de surface d'un niveau haut.

6.4 Organisation de l'espace tonal

Dans certaines conditions qui seront discutées en 6.5, la propagation ou l'assignation d'un élément de registre peut être bloquée. Cette situation indique que l'organisation de l'espace tonal du soninké repose sur des options de licence entre les tons et les catégories de l'espace sonique. Nous expliquons les cas de blocage par la scission de l'espace tonal en deux partitions auxquelles les tons appartiennent selon qu'ils sont lexicalement licenciés ou non. Les deux partitions sont parallèles ce qui signifie que deux tons qui appartiennent à des partitions différentes peuvent être adjacents et qu'il n'existe pas de relations de licence entre éléments de partitions différentes. Sous cet aspect l'espace tonal se présente comme suit :

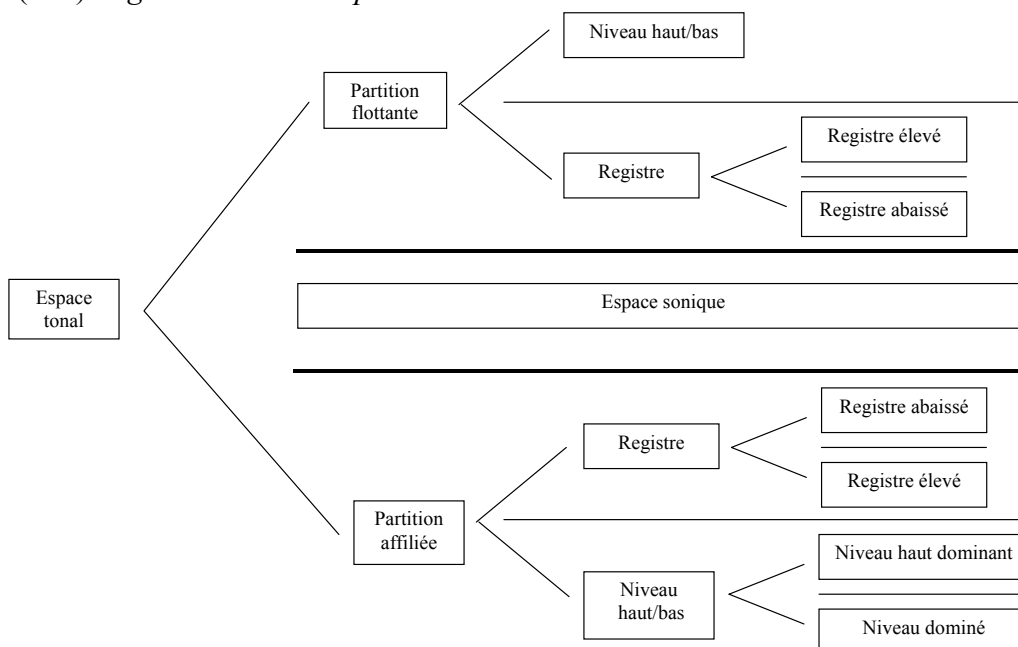


A l'intérieur de chaque partition il existe une division entre plan du registre et plan du niveau et à l'intérieur de chaque plan, une partition entre plan marqué/dominant et plan neutre/dominé :



Chaque partition tonale est hiérarchiquement inférieure au plan sonique, ce qui reflète la supériorité hiérarchique du plan sonique sur le plan tonal dans son ensemble. La hiérarchisation entre deux catégories implique l'existence d'une relation de licence de la catégorie supérieure vers la catégorie inférieure. C'est le type de relation qui existe entre plans du registre et du niveau. Le plan du registre est hiérarchiquement supérieur à celui du niveau. Dans chaque plan inférieur la catégorie structurellement plus proche du plan supérieur a priorité de licence sur celle qui lui est parallèle. Ainsi le registre marqué a priorité de licence sonique sur le registre neutre, tandis que le niveau dominant a priorité de licence de registre sur le niveau dominé. La grammaire a tendance à rétablir ces principes lorsque ceux-ci sont violés par le lexique. Appliqués au système du soninké ces configurations produisent l'organisation suivante :

(216) *Organisation de l'espace tonal soninké*



La partition flottante n'a pas de plan de niveau complexe étant donné que les tons flottants sont lexicaux, c'est-à-dire que leur niveau est obligatoirement dominé. Les tons affiliés par

contre peuvent avoir un niveau dominant en surface raison pour laquelle le plan du niveau de la partition affilié est complexe.

6.5 Processus grammaticaux

Trois processus d'interactions tonales vont être présentés. La propagation lexicale et l'assignation grammaticale sont des processus qui affectent directement les configurations lexicales. La propagation de surface est un processus optionnel qui s'applique aux formes issues de la transformation lexicale afin de réduire leur degré de marque tonale.

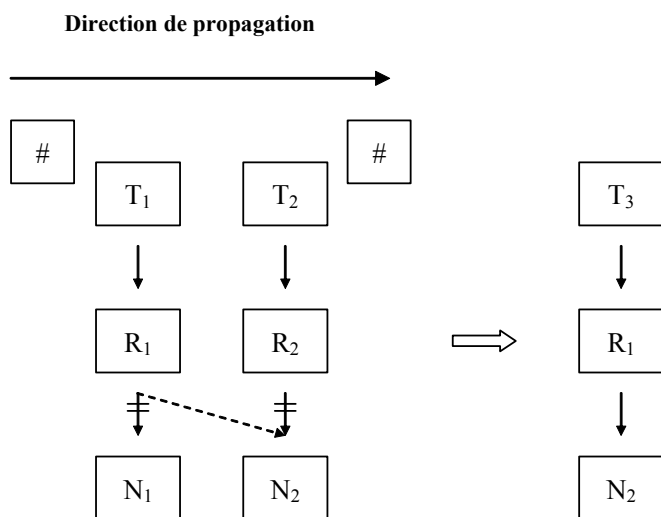
6.5.1 Propagation

6.5.1.1 Règles de propagation tonale

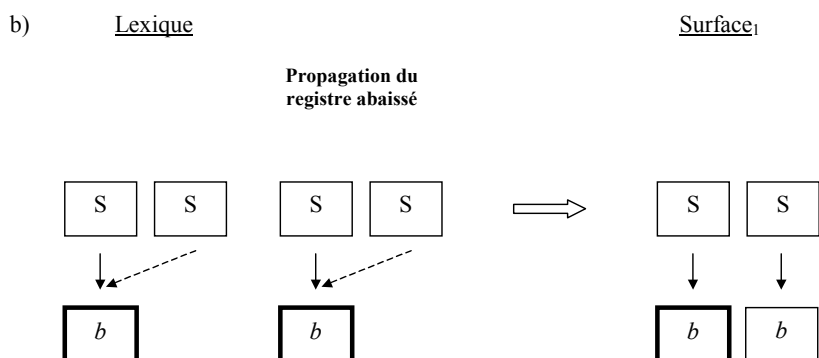
La constitution d'un ton par propagation de catégories lexicales se fait au moyen de la sélection d'un élément de chaque ton impliqué, chaque ton lexical contribuant pour un élément. La sélection dépend de la position des tons lexicaux et de la direction de propagation. La règle peut être énoncée comme suit :

Le ton de surface est formé par l'élément de registre le mieux aligné sur la limite initiale du domaine et de l'élément de registre le mieux aligné sur la limite finale du domaine, compte tenu de la direction de propagation. Ainsi si la propagation est à direction finale, c'est le registre du premier ton et le niveau du deuxième ton qui sont sélectionnés :

(217) Règle de propagation progressive



Par contre si le processus est à direction initiale, le ton de surface sera formé au moyen du registre du deuxième ton et du niveau du premier ton :

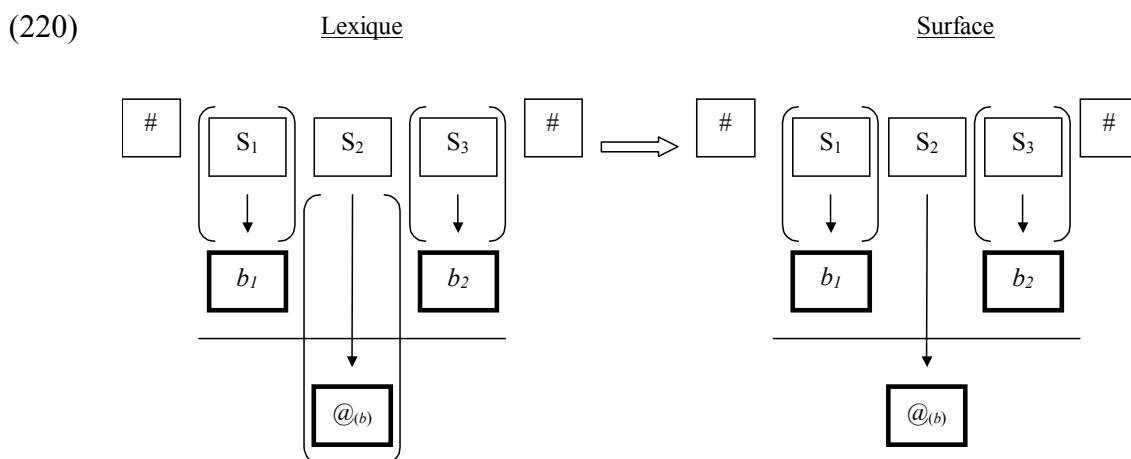


En (219)a), la grammaire favorise l’affiliation du registre abaissé, structurellement plus proche du plan sonique au détriment de celle fixée par le lexique en faveur du registre élevé ; en (219)b) la situation est la même sauf que le nœud objet de la propagation ne possède pas lexicalement de filiation tonale. La présence d’un registre abaissé précédent l’empêche d’émerger avec un registre épenthétique c’est-à-dire élevé. L’opération de propagation ne conserve pas le statut dominant du registre, ce qui signifie qu’un ton moyen est formé dans les deux cas. Le caractère éventuellement non définitif de la forme issue de la transformation lexicale est indiqué par le label *Surface₁*.

Exemples:

<i>Lexique</i>	→	<i>Surface₁</i>	
tùlle	→	tùllē	«abeille »
bàwo	→	bàwō	«gardien des circoncis »
bàabu	→	bàabū	«bave »
bòdó	→	bòdó	«mauvais lait »
bàaxá	→	bàaxā	«ceinture de gris-gris »
dìsá	→	dìsā	«foulard à franges »
dòoré	→	dòorē	« banco »

Une implication du schéma (216) est que les registres de hauteur identique d’une représentation lexicale sont structurellement adjacents, chaque plan constituant un niveau de licence. Cela permet l’exercice de rapports de force entre registres identiques qui se traduisent par le blocage de la propagation d’un élément de registre abaissé en soninké si celui-ci est suivi par un registre identique au sein d’un domaine lexémique :

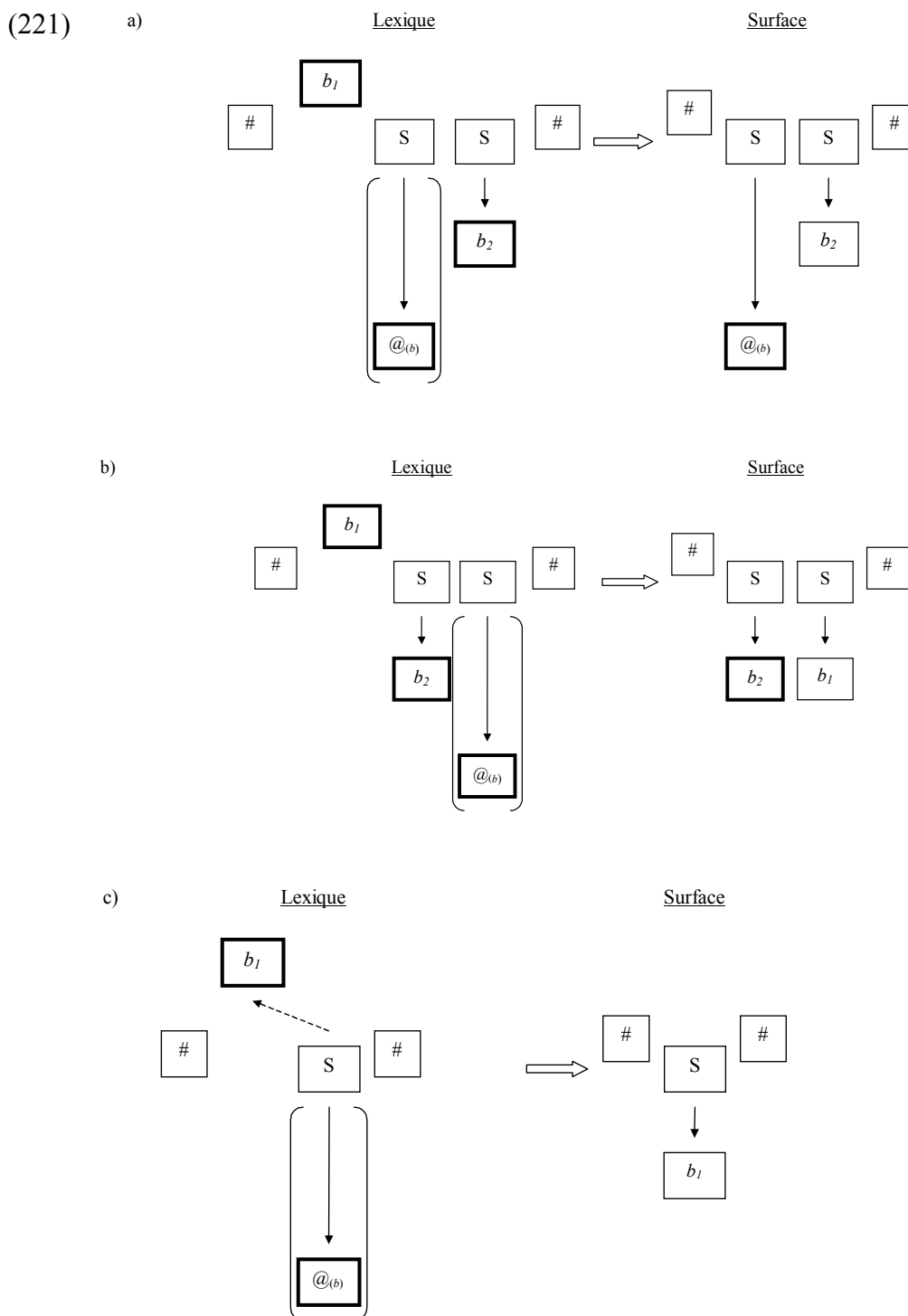


Le registre abaissé affilié au son S_3 est plus fort que le précédent, affilié à S_1 en raison de sa position subséquente au son susceptible de subir l'opération de propagation (S_2). b_2 tire sa force de la position qu'il occupe, situation que nous considérons comme un cas de *force par position*. La conséquence du blocage de la propagation d'un registre abaissé par un registre adjacent fort par position est que le son concerné par l'opération, ici S_2 émerge avec un ton haut résultant soit du maintien d'une affiliation lexicale soit d'une épenthèse, si le nœud sonique était lexicalement atone.

Exemples (la syllabe soulignée porte le ton haut ciblé) :

<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>	
Substantif + complétude			
bà <u>g</u> áane`	→	bàgáane`	«margouillat»
fà <u>a</u> bé`	→	fàabé`	«père»
gà <u>j</u> á`	→	gàjá`	«rat»
bàa <u>x</u> á`	→	bàaxá`	«ceinture de gris-gris»

La règle de la force par position est également valable entre éléments de partitions différentes. La propagation d'un registre flottant est ainsi bloquée si le nœud sonique devant subir l'opération est suivi par un ton affilié de même force :



Dans la situation (221)a) la propagation du registre flottant est empêchée par la présence au sein du domaine lexémique d'un ton bas subséquent au nœud sonique objet de l'opération. En conséquence il émerge en surface avec un ton haut résultant soit de la maintenance d'une relation lexicale, soit de l'épenthèse d'un élément de registre élevé et de niveau haut s'il ne possédait pas de ton lexical. La position subséquente au nœud ciblé par le processus est importante comme le montre la dérivation (221)b). Dans ce cas en effet le ton affilié précède le nœud ciblé par le processus et ne peut de ce fait pas le bloquer. En (221)c). Il

n'y pas de ton, flottant ou affilié susceptible d'entraver la propagation du registre flottant : Le son émerge avec un registre bas dominé, remplaçant le cas échéant le registre élevé lexical. La dominance du ton de surface est octroyée à l'élément de niveau haut non affecté par l'opération de propagation au cas où il aurait été lexicalement présent ou introduit par épenthèse grammaticale au cas où le nœud sonique aurait été sans filiation tonale lexicale.

Exemples :

	<i>Lexique</i>	→	<i>Surface₁</i>	
a)	` gíjè	→	gíjè	«balle de mil»
	` dóppà	→	dóppà	«pas de danse»
b)	` níjè	→	níjè	«souris»
	` dèbé	→	dèbē	«village»
	` fàré	→	fàrē	«âne»
	` fàté	→	fàtē	«peau»
c)	` té	→	tē	«huile»

La prise en compte des cas d'affiliation déficients est rendue possible par la séparation structurelle proposée entre éléments tonals affiliés et éléments flottants. Une telle représentation permet d'expliquer les processus d'affiliation des registres flottants en évitant que les flèches de licence entre éléments affiliés et flottants ne se croisent. Les deux plans tonals étant de niveau hiérarchique égal, les éléments qu'ils contiennent s'influencent mutuellement selon les relations d'adjacence et de force grammaticale qu'ils entretiennent. Les exemples précédents ont montré qu'un nœud sonique peut ne pas avoir de filiation tonale lexicale. Il peut recevoir un ton en surface par propagation d'un registre abaissé ou par émergence d'un ton épenthétique. Le domaine d'affiliation est le lexème, ce qui signifie que le nœud sonique ne doit pas nécessairement être strictement adjacent au ton flottant qu'il licencie en surface. La propagation d'un registre abaissé se différencie de l'affiliation épenthétique par le fait que la propagation crée un ton moyen tandis que l'épenthèse tonale provoque l'émergence d'un ton haut. Une troisième possibilité d'affiliation tonale pour un nœud sonique déficient est l'assignation régressive d'un ton bas flottant subséquent.

6.5.1.3 Propagation de surface

Les formes de surfaces présentées jusqu'à présent peuvent ne pas être définitives si elles comportent des séquences ton bas - ton moyen. C'est la raison pour laquelle les configurations issues des transformations lexicales ont été regroupées sous le label *Surface₁*. La dominance d'un élément de niveau haut le rend en effet capable de se propager régressivement aux éventuels éléments de niveau bas précédents transformant ceux-ci en tons moyens. Le processus que nous désignons sous l'appellation *propagation*

de surface est donc un processus n'affectant que les éléments de niveau avec pour conséquence l'inversion du rapport de dominance entre les éléments des tons ayant subi la propagation. Les caractéristiques de ce processus peuvent être résumées comme suit :

- La propagation est de type régressif ;
- Le statut de dominance de l'élément assimilant est conservé ;
- Seuls les éléments de niveau bas peuvent être assimilés.

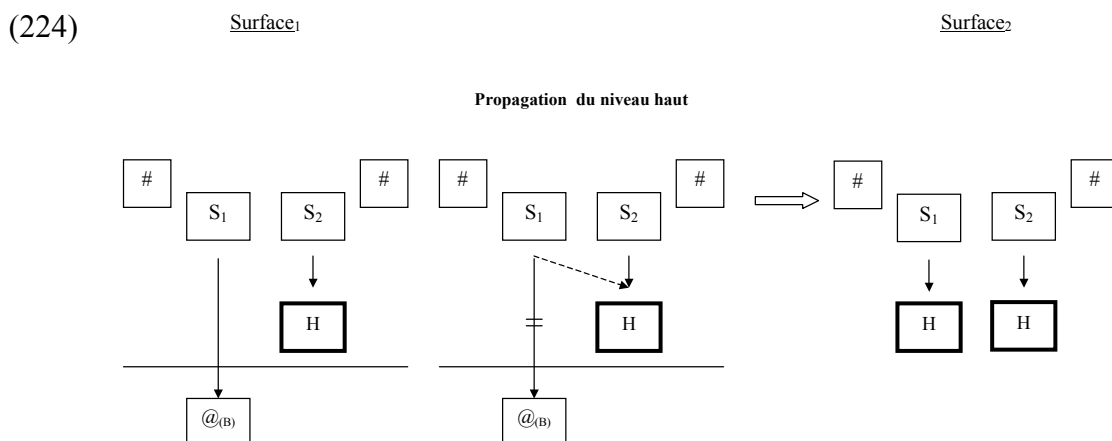
La règle de transformation peut être énoncée comme suit :

$$(222) \quad \boxed{@_{(H)}} \Rightarrow \boxed{H} \setminus \text{---} \boxed{H}$$

Lors de l'opération de propagation, le statut dominant du niveau haut est conservé ce qui a pour conséquence un conflit de dominance entre les deux éléments du ton qui finalement tourne à l'avantage de l'élément de niveau selon la formule suivante :

$$(223) \quad \begin{array}{ccc} \boxed{b} & \Rightarrow & \boxed{b} \\ \downarrow & & \downarrow \\ \boxed{H} & & \boxed{H} \end{array}$$

Le processus de transformation d'un ton bas en un ton moyen est schématisé ci-dessous :

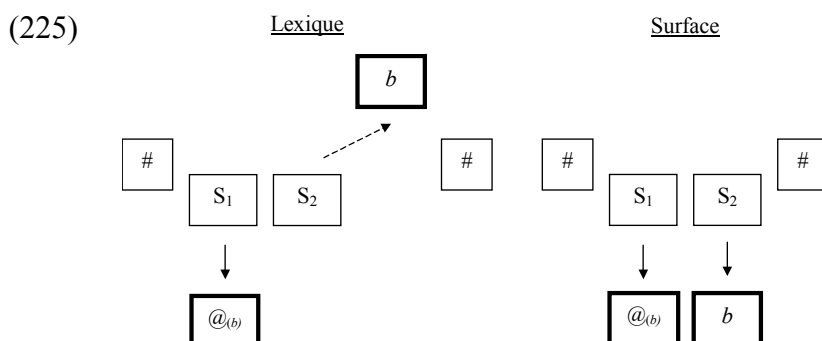


Exemples :

<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>		<i>Surface₂</i>	
[Marqueur nominal+ substantif]					
` d̄isá	→	d̄isā	→	d̄isā	« foulard »
` tulle	→	tulle	→	tulle	« abeille »
` f̄ulá	→	f̄ulā	→	f̄ulā	« bon à rien »
` ḡàjá	→	ḡàjā	→	ḡàjā	« rat »
` bàawo	→	bàawō	→	bàawō	« gardien »
` bàabu	→	bàabū	→	bàabū	« bave »

6.5.2 Assignation grammaticale

L'assignation grammaticale est ici conçue comme le processus d'affiliation régressive d'un nœud tonal flottant à un nœud sonique sans filiation tonale. En plus de se différencier de la propagation par la direction d'affiliation, l'assignation grammaticale se distingue par le type de licence qui s'établit entre le plan tonal et le plan sonique. Dans le cas de la propagation seul l'élément de registre est licencié ; dans le cas de l'assignation c'est le nœud tonal dans son ensemble qui est licencié, c'est-à-dire à la fois l'élément de registre et celui de niveau. Cela a pour conséquence que l'opération d'assignation conserve intact le statut de dominance du registre abaissé, comme dans la dérivation suivante :

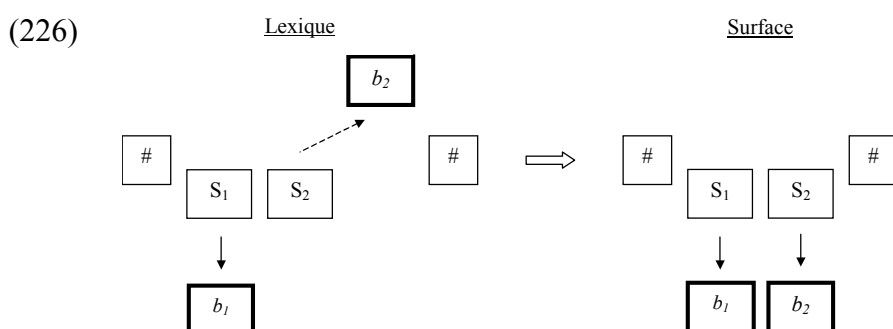


Le schéma (225) présente une situation lexicale dans laquelle le son sans filiation tonale est précédé par un ton haut affilié et suivi par un ton bas flottant. Le ton haut initial n'est pas affecté par la présence du ton bas étant donné qu'il le précède dans la chaîne. En surface l'élément de registre abaissé licencié du fait du processus d'assignation garde sa dominance lexicale, ce qui indique que ce niveau bas du ton lexical a été inclus dans l'opération de licence.

Exemples :

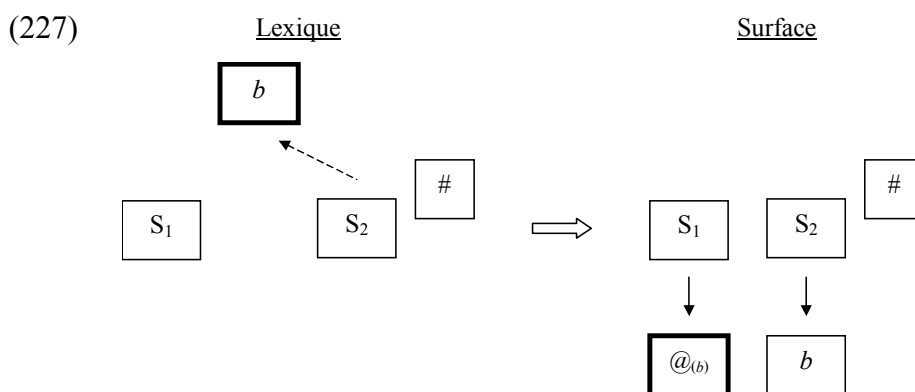
<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>	
Substantif + complétude			
dóosa `	→	dóosà	« habit d'intérieur »
díina `	→	díinà	« mine »

En (226) la propagation du ton bas initial, qui aurait permis l'émergence de S₂ avec un ton moyen, est empêchée par la présence d'un ton identique subséquent à S₂ au sein du même domaine lexémique, par effet de force par position. L'assignation grammaticale du ton flottant est par contre possible, ce qui entraîne l'émergence de S₂ avec un ton bas.

Exemples :

<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>	
Substantif + complétude			
bàabu `	→	bàabù	« bave »
bàawo `	→	bàawò	« gardien des circoncis »

En cas de conflit entre le processus de propagation et celui d'assignation, la grammaire favorise la propagation. Une telle situation se produit lorsqu'un ton flottant bas est précédé par un son sans filiation tonale et suivi d'un son à filiation tonale haute :

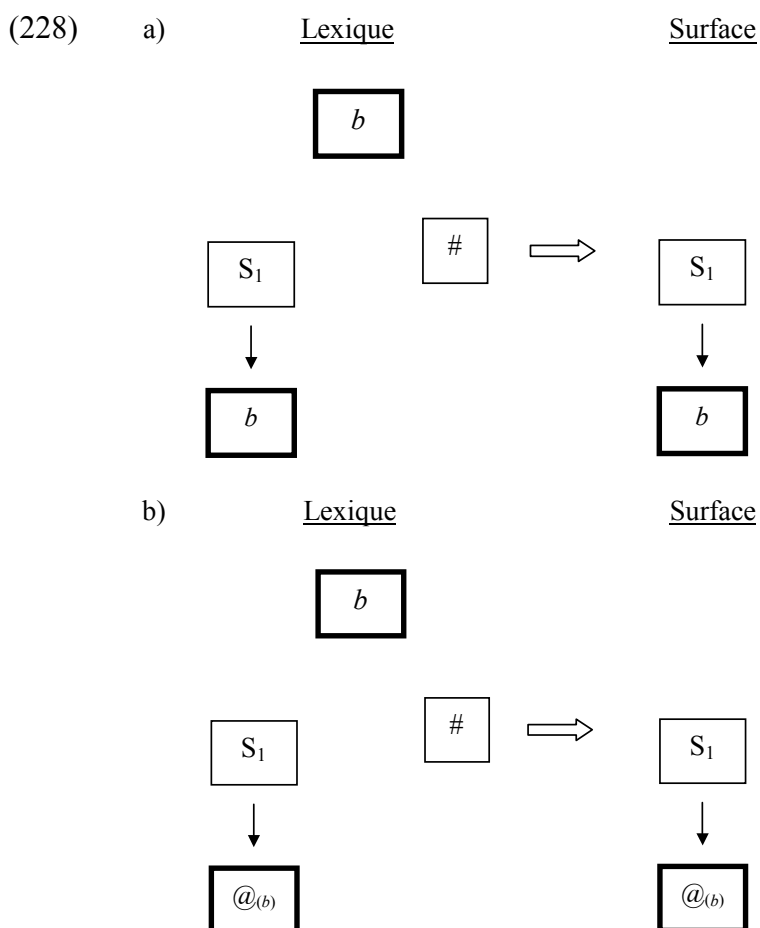


Le son S₂ émerge alors avec un ton moyen, tandis que S₁ émerge avec un ton épenthétique. Cela indique qu'en soninké la propagation a priorité sur l'assignation grammaticale.

Exemples :

<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>	
[Substantif + complétive + verbe]			
dóosa ` wútù	→	dóosá ḡūtù	« prend l'habit »
bóra ` wútù	→	bórá ḡūtù	« prend le fil »
bájo ` wútù	→	bájó ḡūtù	« prend le cheval »
bàawo ` wútù	→	bàawó ḡūtù	« prend le gardien »
bàabu ` wútù	→	bàabú ḡūtù	« prend la bave »

L'assignation grammaticale d'un ton bas n'est possible que lorsque le son ciblé par le processus est lexicalement atone. Un ton lexicalement affilié empêche ainsi l'application du processus :



Comme attendu un ton bas c'est-à-dire un registre bas dominant affilié empêche l'assignation d'un ton bas flottant (228)a). On remarque cependant que qu'un ton haut, donc un registre neutre dominant lexicalement affilié peut également empêcher l'assignation d'un registre actif alors qu'il ne pouvait empêcher la propagation (228)b). Le

ton flottant peut dans le cas où le son qui lui est immédiatement adjacent est affilié, soit cibler un autre son atone au sein du domaine, soit se propager à un son suivant s'il y en a un de disponible. Dans le cas où cela n'est pas possible le ton reste non licencié, ce qui provoque son élision en surface.

Exemples :

<i>Lexique</i>		<i>Surface₁</i>	
Substantif + complétive + verbe			
fàré ` fàì	→	fàré mpài	«voilà un âne»
fàré ` wùtù	→	fàré ŋūtù	«prend l'âne»
gòré ` fàì	→	gòré mpài	«voilà un hameçon»
gòré ` wùtù	→	gòré ŋūtù	«prend l'hameçon»
gúppé ` fàì	→	gúppé mpài	«voilà une hutte»
gúppé ` wùtù	→	gúppé ŋūtù	«prend une hutte»
dúkkú ` fàì	→	dúkkú mpài	«voilà un poulailler»
dúkkú ` wùtù	→	dúkkú ŋūtù	«prend le poulailler»

6.6 Prosodification tonale

La localisation des frontières syllabiques et le nombre d'affiliations possibles par syllabe permettent de savoir à quelle catégorie syllabique les tons sont lexicalement affiliés. En théorie nous avons retenu que deux types d'affiliations sont possibles : Ils tons peuvent être affiliés à la syllabe ; dans ce cas ils sont directement licenciés par sa catégorie fondatrice à savoir l'attaque puis distribués en surface aux mores par contrainte grammaticale. La deuxième possibilité est que l'affiliation soit de type moraique : Dans ce cas les tons sont directement affiliés aux mores et on remarque et les morphèmes monomoraïques peuvent posséder des tons modulés.

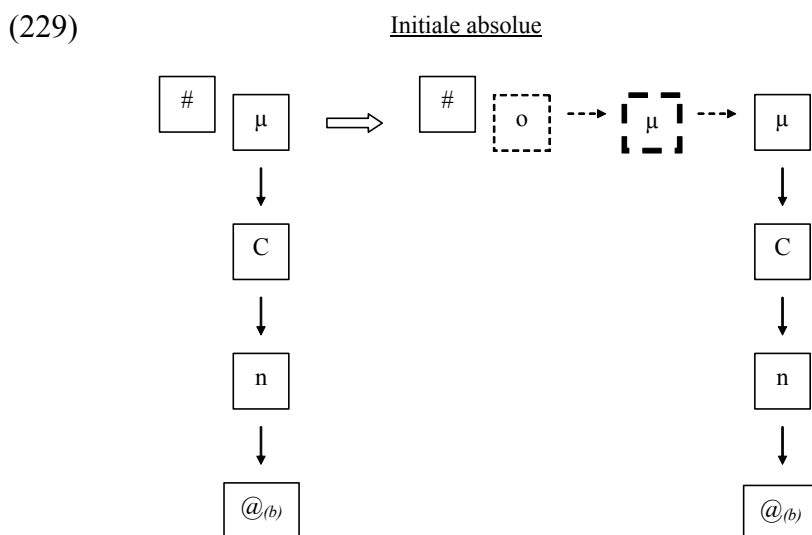
La détermination des règles de prosodification tonale n'est possible qu'une fois que la syllabation a été déterminée et les catégories tonales de la langue définies.

On remarque en soninké les faits suivants :

- Les morphèmes à vocation radicale ne comportent pas plus d'un ton par syllabe ;
- Les morphèmes à vocation exclusivement dérivative sont atones.
- En cas de suffixation tonale en position interne, la formation de modulations à support mono ou bi-moraïque est évitée. La grammaire choisit soit l'option de la propagation, soit celle de la suppression du ton superflu en surface.

Les schèmes de dérivation du soninké indiquent donc que les tons lexicalement affiliés le sont à la syllabe. Cela signifie que les tons sont affiliés lexicalement aux consonnes en position d'attaque. La grammaire pourvoie à l'affiliation en surface à la more dominante de la syllabe avec le cas échéant propagation du ton en question s'il y a une ou plusieurs mores sans affiliation à sa suite, épenthèse tonale ou assignation selon le cas.

Cependant une consonne nasale peut avoir une filiation tonale si elle se trouve en position initiale absolue. Les nasales porteuses de ton du soninké ne sont pas syllabiques si on entend par ce terme une nasale affiliée à une more dominante constitutive d'un noyau. Une consonne nasale ne peut en effet être affiliée qu'à une more codéique. La tonalité nasale n'est ainsi qu'un effet de surface : Lexicalement l'affiliation tonale reste vocalique. C'est par exemple le cas du pronom de première personne du singulier. Il s'agit d'une consonne nasale centrale à ton haut |ń|. On remarque qu'en position initiale absolue ou la nasale porte le ton ; par contre en position interne, le ton est transféré à la voyelle précédente si elle est prosodifiée ou à une voyelle épenthétique, le morphème émergeant sous la forme /ín/. Les dérivations possibles sont discutées ci-dessous :



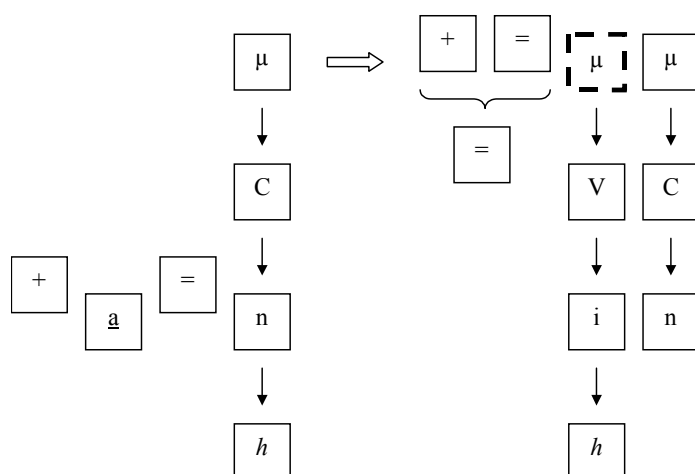
Lorsque la nasale se trouve en position absolue (229) la structure de la syllabe dans laquelle elle entre est complétée par l'épenthèse d'une syllabe simple sans filiation mélodique. La more dominante n'ayant pas de pendant mélodique, le ton ne peut lui être affilié et reste comme dans le lexique affilié à la more dominée. Autrement dit lorsqu'une syllabe lourde possède une more dominante sans filiation mélodique, le ton qu'elle possède est licencié par la sa more dominée si celle-ci possède une filiation mélodique.

Exemples :

<u>Lexique</u>	<u>Surface₁</u>	
ń kitte	ń kitte	« ma main »

Dans la seconde situation, la nasale tonale est précédée par une voyelle matricielle, donc sans affiliation prosodique :

(230) Voyelle non affiliée



Ce type de voyelle ne pouvant être prosodifié, elle disparaît en surface. La position interne de la nasale empêche l'affiliation du ton à une more dominée. La grammaire pourvoie à une affiliation correcte par épenthèse d'une more (qui par sa position est obligatoirement dominante) à laquelle le ton peut être rattaché de manière régulière. Le morphème de l'élocutif émerge sous la forme /ín/.

Exemple :

<u>Lexique</u>	<u>Surface₁</u>	
ma ní ga ri	m ín ga ri	jusqu'à que je vienne

Les a-mores épenthétiques ne reçoivent pas de contenu mélodique en surface et sont de ce fait élidées si elle sont précédées d'une a-more possédant une filiation. Une more épenthétique par contre reçoit un contenu si elle est précédée d'une consonne ou d'une voyelle déficiente.

La possibilité d'avoir des unités morphologiques dont la première syllabe est atone indique que les tons du soninké sont lexicalement associés aux attaques. Les syllabes atones sont réparées en surface par l'épenthèse d'un ton haut ou par propagation progressive d'un ton non affilié tel que celui du morphème de complétude.

Les syllabes sont ainsi mélodiquement complètes en surface : Elles ont une filiation sonique et une filiation tonale. La partition flottante de la structure (216) n'existe pas pour les formes finales de surface.

TROISIEME PARTIE : MORPHOLOGIE DU SONINKE

Dans cette dernière partie de l'étude, les schèmes de formation des lexèmes vont être présentés. Le chapitre 8 qui traite de la dérivation simple est le plus important. Il est suivi du dernier chapitre de ce travail sur la dérivation des lexèmes complexes. Le premier chapitre de cette partie traite du contenu sémantique, introduit les schèmes énonciatifs du soninke et présente les types et fonctions des morphèmes.

7 Information pré-dérivative

7.1 Sémantique

7.1.1 Sémèmes

7.1.1.1 Dénotation

La dénotation est un domaine sémique qui décrit la référence d'une unité morphologique. Elle est composée de sémèmes de choix lexical. Certains d'entre eux peuvent avoir une relevance syntaxique pour une classe de lexèmes donnée. Ils sont alors considérés comme semi-aléatoires. Les sémèmes aléatoires sont les fondateurs du domaine. Ils licencient le cas échéant les sémèmes semi-aléatoires.

Un sémème semi-aléatoire lié à la classe verbale a été recensé: Il s'agit du sémème qualificatif qui permet de faire la différence entre verbes qualificatifs et verbes non qualificatifs. Les verbes qualificatifs ont un contexte syntaxique de plus que les autres : Ils peuvent occuper une fonction adjectivale. Plusieurs sémèmes semi-aléatoires ont une relevance morphosyntaxique pour la classe des substantifs :

- *Sémème locatif* : Les noms locatifs peuvent fonctionner comme adverbe (marqueur d'adjet). La version neutre du sémème locatif caractérise les substantifs non locatifs.
- *Sémème de divisibilité* : Permet de faire la différence entre les noms à référence divisible et ceux à référence indivisible. Les noms comportant le sémème de divisibilité peuvent ne pas comporter de sémème de complétude dans des environnements où tous les noms indivisibles doivent obligatoirement en comporter un.
- *Sémème d'abstraction* : Permet de faire la différence entre noms concrets et noms abstraits. Les noms abstraits se distinguent par leur impossibilité à être pluralisés. Ils n'existent de ce fait qu'au singulier.

7.1.1.2 Domaine non aléatoire

Les sémèmes non aléatoires sont ceux qui sont réellement grammaticalisés c'est-à-dire ceux dont la licence dépend de la dominance d'un catégorème donné. Les sémèmes non aléatoires liés au catégorème verbal sont les suivants :

- *Indices argumentaux* : Il s'agit des sémèmes transitif et intransitif. L'élément actif de l'inventaire sémique est le sémème intransitif (Intrans.). Le sémème de transitivité $@_{(Intrans)}$ peut dans certains cas ne pas avoir d'expression phonologique.
- *Sémèmes aspectuels* : Accompli, inaccompli. Le sémème inaccompli est l'élément actif de l'opposition. L'accompli, symbolisé par $@_{(inacc.)}$, peut être ne pas avoir d'expression phonologique.
- *Sémèmes temporels* : passé, présent. Le sémème du passé est l'élément actif du système. $@_{(pass)}$ correspond au présent ou plus exactement au non passé. Le présent ne possède pas d'expression phonologique.

Les sémèmes non aléatoires liés au catégorème nominal sont les suivants :

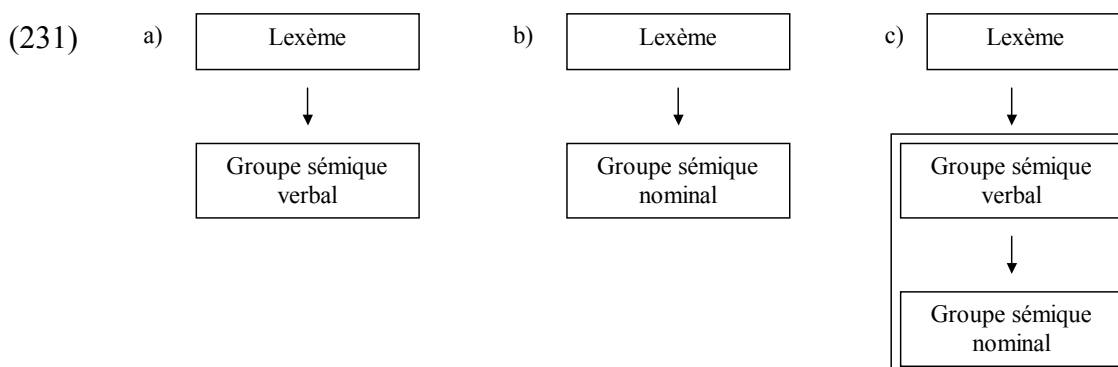
- *Sémème de complétude* : Il permet de faire la différence entre une référence complète et une référence partitive. La complétude est l'élément actif ; $@_{(compl.)}$ correspond au partitif qui est un sémème sans expression phonologique.
- *Sémèmes de nombre* : L'opposition de nombre en soninké est de type classique, singulier/pluriel. Le pluriel est le membre marqué de l'opposition. Le singulier n'a pas d'expression phonologique. Il est de ce fait symbolisé par $@_{(Plur.)}$.
- *Sémème de statut énonciatif* : Le soninké comporte deux sémèmes de statut énonciatif: Le délocutif et l'élocutif. Le délocutif est l'élément actif du système. L'élocutif correspond à la version neutre du délocutif, $@_{(All.)}$.³⁹
- *Sémèmes hiérarchiques* : Trois indices hiérarchiques ont été recensés: Supérieur, inférieur et abstrait. Les indices inférieur et abstrait sont les éléments actifs du système. L'indice supérieur est l'élément neutre des deux éléments actifs. Il est symbolisé par $@_{(Hiér.)}$, qui correspond aussi bien à $@_{(Inf.)}$ qu'à $@_{(Abst.)}$.
- *Sémème d'identifiabilité* : Encore appelé sémème de définitude parce qu'il exprime cette propriété de manière directe et non par inférence. $@_{(Def.)}$ caractérise la non identifiabilité (Lyons 1999) .
- *Sémème déictique* : Il s'agit d'un sémème déterminatif marqué, attesté dans la formation des déterminants et des pronoms déictiques.

7.1.1.3 Groupes sémiques

La combinaison d'un domaine dénotatif et d'un domaine non aléatoire forme un groupe sémique. La dénotation est le fondateur du groupe et licencie le domaine non aléatoire.

³⁹ La « deuxième personne », l'allocutif est formée par la combinaison des sémèmes d'allocutif et d'élocutif. Voir la section sur les indices énonciatifs.

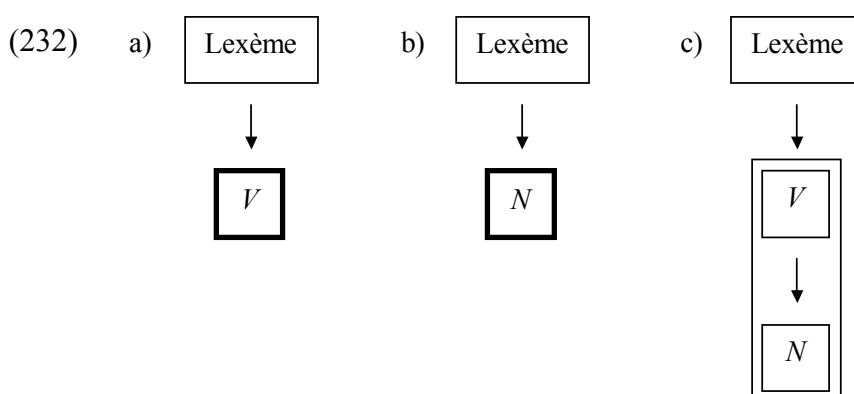
Une structure morphologique peut posséder un ou plusieurs groupes sémiques. Dans le cas où elle en possède plusieurs, le rapport de dominance entre ces derniers est fixé par gouvernement du catégorème dominant. Autrement dit, la présence de deux groupes sémiques dans une structure suppose la présence de deux catégorèmes. Les différentes structures sémiques possibles au sein d'un lexème sont les suivantes :



La caractérisation nominale ou verbale d'un groupe sémique dépend du type de sémème non aléatoire qui le compose. La composition d'un groupe sémique peut nécessiter plusieurs morphèmes.

7.1.2 Catégorèmes

Le soninké dérive l'ensemble de ses lexèmes à partir des catégorèmes nominal et verbal. Il est de ce fait plus adéquat de parler de lexèmes à dominance verbale ou à dominance nominale. Un lexème peut lexicalement comprendre plus d'un catégorème. La catégorisation finale dépend du rapport de dominance que ceux-ci entretiennent. De manière générale, c'est le catégorème le mieux aligné sur la limite finale de la structure qui domine. La relation de dominance entre catégorèmes étant exclusive, celui qui est dominé, ne joue aucun rôle. Il ne perd pour autant pas sa licence, ce qui permet qu'il puisse avoir un statut dominant dans un autre contexte. Les différentes structures catégorémiques possibles sont les suivantes :



Les configurations (232)a) et (232)b) sont les cas par défaut où un seul catégorème est licencié. Un lexème peut cependant comprendre deux catégorèmes dont le statut de dominance peut être lexicalement fixé ou non. La présence de deux catégorèmes indique que le lexème en question peut appartenir à deux catégories syntaxiques différentes dont

les structures exigent des catégorèmes dominants. Le rapport de dominance au sein de la configuration (232)c) est fixé par gouvernement syntaxique.

Le catégorème verbal est le membre non marqué de l'opposition. L'analyse de la dérivation en soninké montre que la plupart des lexèmes à dominance nominale sont dérivés par perte de dominance du catégorème verbal. Les morphèmes à dominance verbale sont plus nombreux dans la langue, ce qui est un indice du caractère non marqué de ce catégorème pour cette langue.

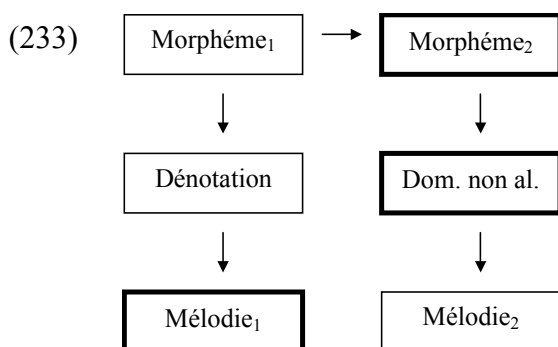
7.1.3 Relations de dominance et de gouvernement

7.1.3.1 Gouvernement syntaxique

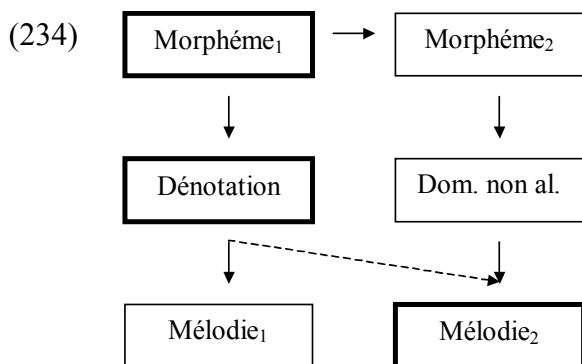
La syntaxe influence la configuration sémantique lexicale d'un lexème dans deux cas : Lorsqu'un lexème ne possède pas de catégorème, et lorsque que deux catégorèmes antagonistes ne sont pas lexicalement hiérarchisés. Le facteur déterminant est la position syntaxique du lexème : La dominance est octroyée par épenthèse ou par préférence au catégorème verbal si le lexème est en position de noyau prédicatif ; dans les autres positions c'est le catégorème nominal qui est favorisé. L'épenthèse d'un catégorème n'est possible que pour un morphème radical ; les racines et les auxiliaires dérivatifs qui possèdent deux catégorèmes non hiérarchisés changent de catégorie selon leur position syntaxique.

7.1.3.2 Marque sémantique et interactions phonologiques

Le rapport de dominance au sein d'un groupe sémique entre la dénotation et le domaine non aléatoire est fixé par défaut en faveur du domaine non aléatoire. Lorsque ces domaines sont affiliés à des morphèmes différents, le morphème à affiliation dénotative est dominé par celui auquel sont affiliés les sémèmes non aléatoires :



Ce type de configuration n'a pas d'influence sur la mélodie des différents morphèmes. Il peut cependant arriver qu'un morphème dénotatif ait la particularité lexicale de pouvoir dominer les morphèmes à affiliation sémique non aléatoire qui lui sont suffixés. On a dans ce cas un rapport de dominance sémique marqué. Ce type de configuration a des conséquences mélodiques : La dominance sémique perdue par le domaine non aléatoire est en effet reportée sur la mélodie, ce qui a pour conséquence la propagation des éléments mélodiques du morphème₂ à celle du morphème dénotatif :



Il existe ainsi en soninké un phénomène d'assimilation mélodique qui est tributaire du degré de marque du rapport de dominance sémantique entre les constituants d'un lexème : Un rapport de dominance sémique non marqué ne déclenche pas d'assimilation ; un rapport de dominance marqué par contre entraîne la propagation des éléments du domaine qui a perdu la dominance sémantique.

7.2 Caractéristiques morphosyntaxiques

7.2.1 Les types de morphèmes et leurs fonctions

7.2.1.1 Racines

Deux types de racines ont été recensés en soninké qui se distinguent par leur degré de complétude phonologique et sémantique : Les racines complètes et les racines incomplètes.

Les *racines complètes* ou indépendantes sont reconnaissables à leur capacité à constituer à elles seules un lexème. Cela ne signifie pas que ces morphèmes sont incompatibles avec des dérivatifs. L'adjonction d'un dérivatif à une racine indépendante permet d'obtenir un autre lexème dont signification est apparentée à celle de base de la racine. Ce type de racine est le seul en soninké à pouvoir correspondre à une entrée lexémique sans nécessiter l'adjonction d'un autre morphème. Les racines complètes se distinguent dans les systèmes nominal et verbal par leur schème de formation de certaines catégories de lexèmes.

La structure sémantique d'une racine complète peut contenir un ou deux catégorèmes. Le rapport de dominance dans une structure à deux catégorèmes est fixé par gouvernement syntaxique : Selon la fonction qu'une telle racine occupe dans une phrase, la dominance est octroyée à l'un ou l'autre catégorème. Ce type de racine est conforme au schéma prosodique imposé par la langue aux unités lexémiques : Syllabation ouverte en finale . La majorité des racines complètes du soninké sont dissyllabiques. On recense une minorité de racines monosyllabiques et trisyllabiques.

Une racine complète possède deux limites lexémiques internes lexicales, qui sont susceptibles de coïncider avec des limites lexémiques externes.

Les *racines incomplètes* se caractérisent par un manque qui peut être prosodique, sémique ou catégorémique. Le degré de déficience d'une racine incomplète est variable selon le

nombre de manques qu'elle présente. Le cas extrême est celui d'une racine faisant état de tous les manques cités.

Les racines incomplètes ne peuvent actualiser à elles seules un lexème. Elles ont obligatoirement besoin d'au moins un morphème dérivatif avec lequel elles forment une base. Les lexèmes dans lesquelles elles sont impliquées possèdent donc des structures au minimum bi-morphématiques. Ce type de construction est le plus productif en soninké, les racines incomplètes étant amplement majoritaires dans le lexique.

Dans leur majorité les racines incomplètes possèdent un catégorème verbal. Elles permettent de dériver des lexèmes à dominance nominale par affixation d'un morphème changeur de catégorie. L'incomplétude d'une racine peut également se manifester par un manque de licence d'un catégorème ou d'une partie du matériel sémique non aléatoire. La dénotation, qui avec la référence fonde une racine, est le seul domaine qui est obligatoirement licencié par une racine incomplète.

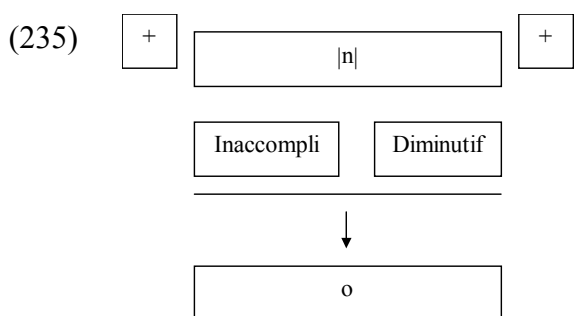
Une racine complète possède deux limites lexémiques internes. Seule la limite initiale peut coïncider avec une limite lexémique externe.

7.2.1.2 Semi-racines

Sont reconnus comme *morphèmes semi-radicaux*, des morphèmes entrant dans la formation de lexèmes soit en tant que suffixe dérivatif soit en tant que radical. Les semi-racines du soninké se caractérisent par une configuration mélodique identique : Elles sont toutes constituées d'une consonne unique. En tant que radical elles sont de type incomplet c'est-à-dire qu'elles nécessitent l'adjonction d'une désinence pour pouvoir former un lexème. Les semi-racines en fonction de radical entrent dans la formation de catégories de lexèmes particulières : Les adverbes, et les déterminants. En tant que morphème dérivatif une semi-racine entre dans la formation de lexèmes complexes. La position de radical est dans ce cas occupée par une racine.

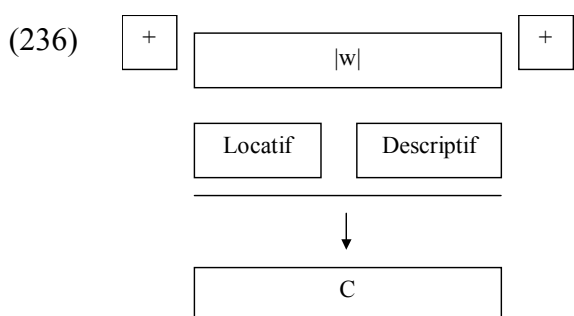
La structure d'une semi-racine est caractérisée par une incomplétude à différents niveaux. La suite de cette section présente les semi-racines recensées en soninké selon leur configuration sémantique.

Deux semi-racines sans catégorème ont été recensées : Il s'agit des semi-racines |n| et |w|. Elles ont pour particularité de recevoir un catégorème par gouvernement syntaxique lorsqu'elles sont en fonction de radical. En fonction de dérivatif, le catégorème est apporté dans la structure par la base du lexème complexe qu'elles permettent de former. Ces morphèmes comportent deux groupes sémiques lexicalement flottants dont la licence dépend de la fonction qu'ils assument. La structure de |n| est la suivante :



En position de radical, c'est-à-dire dans la constitution d'un adverbe le groupe sémique possédant le sémème d'inaccompli est licencié. Dans la constitution d'un suffixe dérivatif par contre le groupe sémique à signification diminutive domine le morphème.

La structure sémique de la semi-racine |w| est la suivante :



Le groupe sémique à valeur locative est licencié en position radicale. Il revêt une signification aspectuelle d'inaccompli dans la structure d'un adverbe prédicatif. En fonction dérivative |w| a une signification descriptive. L'expression phonologique lexicale de |w| ne comporte pas d'élément prosodique en conformité avec sa qualité de glide. Sa structure de surface est cependant gouvernée par la limite morphologique initiale avec laquelle il coïncide : S'il s'agit d'une limite morphémique, |w| émerge sans aucun changement ; si par contre il coïncide avec une limite lexémique initiale, il émerge affilié à une a-more.

Les sept autres morphèmes semi-radicaux recensés sont tous à dominance nominale. Leur structure sémique va être brièvement présentée, les lexèmes dans lesquels ils sont impliqués seront discutés dans les sections sur la dérivation.

Les semi-racines |t| et |m| ont pour particularité d'être à connotation négative. Leur sémème négatif est licencié dans la formation d'adverbes. En fonction dérivative, |t| a une signification déictique, tandis que |m| exprime la similitude. Elles possèdent des limites lexémiques internes

La semi-racine |d| a une signification factitive. Elle permet en tant que dérivatif de dériver des noms d'outils et des verbes factitifs. Son sémème factitif est désactivé dans la constitution d'un adverbe. |d| possède deux limites lexémiques internes.

La semi-racine |j| possède une signification emphatique. Associée à |n|, elle est l'unique semi-racine à entrer dans la formation d'un verbe en tant que radical⁴⁰. |j| entre dans la constitution d'adverbes marqueurs d'adjet et dans la formation d'un suffixe d'état. La structure phonologique de |j| est similaire à celle de |w| : Elle ne comporte pas d'élément prosodique lexical. En position initiale de lexème ou entre deux voyelles le glide est affilié à une a-more par gouvernement du contexte. |j| possède deux limites morphémiques.

La semi-racine |k| possède un sémème déictique qui lui permet d'entrer dans la constitution de déterminants. Elle exprime en tant que dérivatif l'appartenance ethnique ou confrérique. De manière générale elle sert à désigner en premier lieu un être humain puis par extension des animaux et des objets. |k| possède des limites lexémiques internes.

La semi-racine |χ| possède un sémème d'intensité qui peut en position dérivative être interprété comme ayant une forte connotation abstraite. Elle est attestée comme radical de l'adverbe |χa| signifiant « aussi ». Comme dérivatif elle est associée de manière privilégiée à la désinence |u|, la forme |χu| servant à désigner des noms à dénotation abstraite ou notionnelle. |χ| possède deux limites lexémiques internes.

La semi-racine |r| possède un sémème locatif marqué. Elle est attestée comme morphème dérivatif en combinaison avec la désinence |a|. Le dérivatif |ra| a pour particularité de pouvoir servir de lien dérivatif entre deux bases. |r| n'entre pas dans la formation d'un lexème adverbial. La limite initiale de |r| est morphémique et sa limite finale est lexémique interne.

7.2.1.3 Désinences sémiques

Les désinences sémiques sont des morphèmes vocaliques pouvant être suffixés à une racine ou à une base. Elles contribuent au bagage sémique non aléatoire d'un lexème. Le soninké compte trois désinences : Les désinences |i| et |u| ont une signification lexicale différemment interprétée selon le catégorème dominant d'un lexème ; la désinence |a| est le membre neutre du système : Elle ne possède pas de sémème lexical, mais peut en recevoir un par contrainte grammaticale ou par le contexte. Dans le système nominal, les désinences portent les sémèmes de hiérarchisation substantivale. Dans le système verbal, elles portent les sémèmes argumentaux. L'importance des désinences est exclusivement sémique : Ce sont des morphèmes sans catégorème qui possèdent deux limites morphémiques. La limite finale d'une désinence peut coïncider avec une limite lexémique externe finale.

Phonologiquement les désinences sémiques sont des morphèmes constitués d'une matrice de résonance. Elles ne possèdent ni affiliation prosodique ni ton. Elle peuvent recevoir une affiliation moraïque dominante par contrainte grammaticale, ce qui permet de combler le manque prosodique de racines incomplètes, ou rester non licenciées prosodiquement. Dans ce cas elles n'émergent pas en surface : Le sémème qu'elles représentent lexicalement reste phonologiquement implicite.

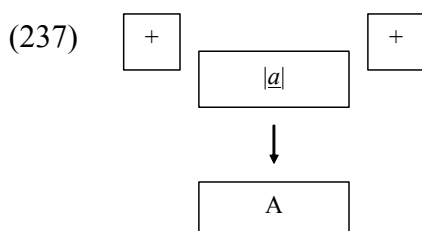
⁴⁰ Il s'agit du verbe /jni/ dont la constitution morphémique est la suivante : |n j i|. La nasale est dans ce contexte un changeur de catégorie.

La désinence $|\underline{a}|$ est la seule à ne pas posséder de sémème lexical. Elle constitue de ce fait le membre neutre du système des désinences. L'absence lexicale de sémème permet à ce morphème de pouvoir licencier le sémème hiérarchique ou argumental flottant d'un radical. Les autres désinences étant sémiquement marquées ne peuvent remplir cette fonction. Le premier rôle de $|\underline{a}|$ est donc un rôle de licenceur d'indice sémique flottant.

La désinence $|\underline{a}|$ peut également être affixée à une racine comportant lexicalement un indice sémique licencié. Un indice contraire à celui de la racine lui est alors affilié par contrainte grammaticale, ce qui produit un lexème de signification apparentée à celle du radical mais d'indice sémique différent. Dans le système verbal $|\underline{a}|$ permet ainsi de dériver aussi bien des verbes transitifs qu'intransitifs. Ce rôle de changeur de classe sémique ne peut être rempli que par $|\underline{a}|$: Les autres désinences sont incompatibles avec une racine possédant lexicalement un indice.

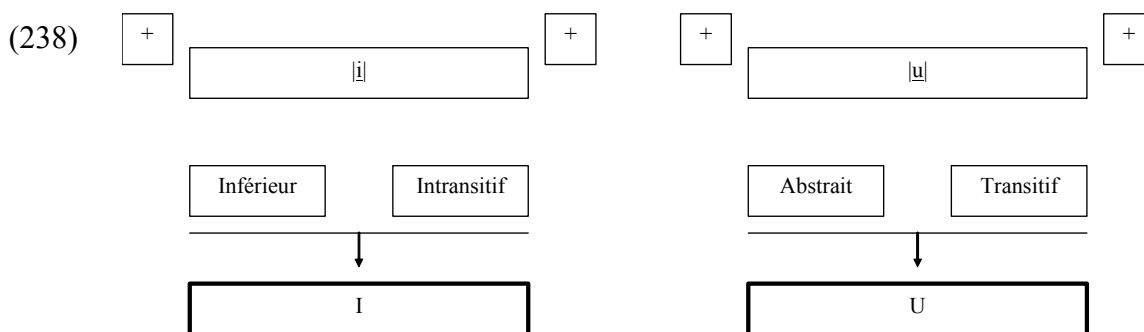
Enfin $|\underline{a}|$ peut entrer en combinaison avec les désinences marquées pour influencer le contenu sémique du domaine désinentiel. Dans le système verbal cela a pour conséquence un changement d'indice argumental ; Dans le système nominal, la combinaison de $|\underline{a}|$ avec une autre désinence permet d'exprimer un degré intermédiaire entre le supérieur et l'abstrait ou le supérieur et l'inférieur.

La désinence neutre est phonologiquement constituée d'une matrice activée à dominance pharyngale. Sa structure est selon ses contextes d'apparition laissée telle quelle ou est réparée par contrainte grammaticale. Elle comporte deux limites faibles. Sa structure est la suivante⁴¹ :



Les désinences $|\underline{i}|$ et $|\underline{u}|$ ont la même structure phonologique que $|\underline{a}|$, en ce sens qu'elles ne possèdent pas de position prosodique. Elles possèdent cependant un élément actif dominant $|\underline{i}|$ et $|\underline{u}|$ ont pour élément dominant dans leur matrice respectivement I et U. Elles possèdent deux sémèmes flottants dont la licence est gouvernée par le catégorème dominant du lexème dans la composition duquel elles sont impliquées. Leurs structures respectives sont les suivantes :

⁴¹ La structure phonologique de la désinence \underline{a} est expliquée en détail à la section 5.3



Les désinences marquées ne peuvent être licenciées que par une racine ou une base qui ne comporte pas lexicalement d'indice sémique. Elles sont incompatibles au sein du même lexème en raison de leurs significations antagonistes, mais peuvent être suffixées à la désinence neutre.

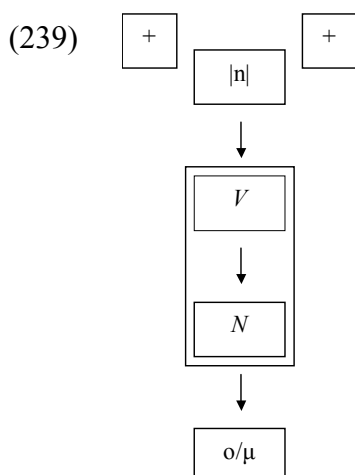
7.2.1.4 Auxiliaires de dérivation

Sont considérés comme auxiliaires de dérivation dans cette étude des morphèmes qui complètent une base ou un domaine dérivatif sans influencer sur le contenu sémique du lexème dans la formation duquel ils entrent. Le soninké compte dans cette classe un changeur de catégorie et un lien morphémique.

Le soninké comporte deux morphèmes pouvant assumer la fonction de changeur de catégorie. On peut également considérer que la langue ne possède en fait qu'un seul changeur de catégorie comportant deux variantes : Une variante neutre qui n'influence pas le contenu catégorémique de la structure à laquelle elle participe et une variante active qui comporte deux catégorèmes au rapport de dominance non marqué lexicalement et qui selon des règles précises provoque la dominance d'un catégorème non radical.

Le changeur de catégorie actif correspond à une consonne nasale à résonance centrale |n|. Il s'agit d'un morphème possédant deux limites faibles. La structure sémantique de |n| comporte lexicalement deux catégorèmes non hiérarchisés, dont le statut de dominance est gouverné par le morphème (racine ou semi-racine) qui le licencie⁴², selon un mécanisme de polarisation : Le catégorème dominant de |n| est obligatoirement contraire à celui du morphème fondateur. Ainsi si |n| est licencié par un morphème à dominance nominale il adoptera un catégorème verbal ; en revanche si le morphème gouverneur est à dominance verbale |n| aura un catégorème nominal. Le changeur de catégorie ne possède pas de domaine sémique : Il n'influence de ce fait pas le sens du lexème auquel il participe. Son rôle est essentiellement d'augmenter la productivité des racines dans la dérivation de classes de lexèmes différentes. La structure de |n| est la suivante :

⁴² Il peut s'agir soit d'un radical soit d'un morphème en fonction dérivative.

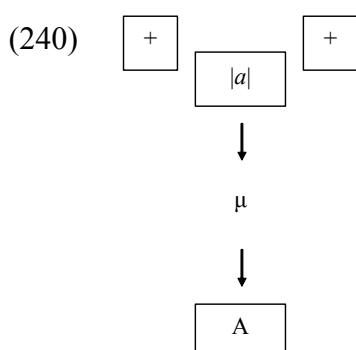


Sous l'aspect phonologique, [n] est un phonème consonantique nasal à résonance centrale, ce qui signifie en soninké qu'il émerge comme une nasale coronale /n/. La faiblesse articulaire de sa résonance et de son mode fait qu'il est facilement assimilé. Il peut ainsi adopter le lieu et le mode de toute consonne qui lui est strictement adjacente sous les conditions positionnelles admises par la langue. Son statut occlusif lui permet par contre de durcir les constrictives qui lui sont adjacentes.

La position non fondatrice que [n] occupe en tant que dérivatif par rapport à un radical, a pour conséquence qu'il domine le morphème qui le licencie, et que son catégorème détermine la classe grammaticale auquel le lexème appartient. Le phénomène de polarisation auquel il est soumis en fait un facteur d'enrichissement du lexique important dans la langue : [n] permet au niveau lexical de dériver des noms à partir de verbes. Le phénomène inverse n'est par contre pas possible : La précédence d'un catégorème nominal ne permet pas de dériver un verbe par suffixation de [n]. Pour ce type de dérivation le soninké utilise un autre type de mécanisme qui sera discuté dans le chapitre sur la dérivation. La suffixation de [n] entraîne dans la majorité des cas la suffixation d'un domaine désinentiel. Dans le cas contraire la complétude phonologique de la structure est obtenue par épenthèse d'une voyelle finale.

Il peut s'avérer utile que la fonction de changeur de catégorie soit maintenue dans une structure sans qu'elle influence pour autant la catégorie du lexème qui la licencie. Cette situation est attestée en soninké dans la structure de suffixes dérivatifs dont le fondateur (une semi-racine) comporte un catégorème. La position de changeur de catégorie est alors occupée par un morphème qui du fait de sa neutralité catégorémique maintient la dominance du catégorème du fondateur. Ce morphème est considéré ici comme la version neutre du morphème [n]. Il ne possède pas de catégorème, ce qui permet de penser qu'il s'agit du remplissage épenthétique de la position vide du changeur de catégorie. Il s'agit ainsi d'un morphème sans contenu sémantique mais possédant une expression phonologique complète correspondant à la voyelle [a]. Ce morphème neutre se différencie phonologiquement de la désinence [a] par l'existence d'une position prosodique (et par conséquent d'un nœud racine) dans sa structure. La more en question est de plus lexicalement marquée. Il s'agit d'une more dominée, ce qui fait que le lien morphémique

neutre ne peut pas être le noyau d'une syllabe. Ce fait revêt une importance dans la dérivation des lexèmes à domaine dérivationnel complexe (voir la section 9.2.1.1). La structure de $|a|$ est la suivante :

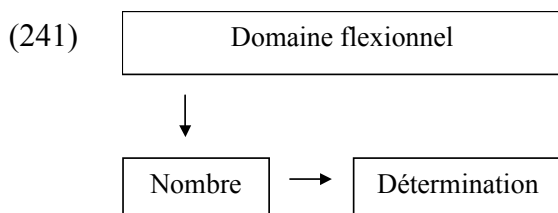


En dehors de son rôle dérivatif de changeur de catégorie, le morphème $|n|$ peut occuper la fonction de lien morphémique. Il possède dans ce cas la même structure, mais le rapport de dominance entre ses catégorèmes est fixé selon un principe de conformité : Il adopte le même catégorème que l'unité qui le licencie. Pour cette raison il sera représenté dans cette étude comme non porteur de catégorème. En tant que lien morphémique il n'alterne pas avec $|a|$.

La fonction de lien morphémique est attestée dans la formation de lexèmes composés. Ce rôle de connecteur est également attesté entre une racine complète et un domaine flexionnel. $|n|$ signale dans ce cas la démarcation entre ce type de racine et le morphème du pluriel. La fonction de connecteur est interprétée comme de *séparateur lexical* lorsque $|n|$ intervient entre un adverbe et un verbe dans la formation de l'infinitif en soninké. $|n|$ est enfin le morphème épenthétique du soninké, ce qui est conforme à son rôle de lien morphémique et ses deux limites faibles. Il est attesté dans cette fonction entre le morphème tonal du défini, qui ne possède pas de limite finale, et une unité suivante.

7.2.1.5 Morphèmes flexionnels

Le soninké possède deux morphèmes flexionnels permettant de faire des distinctions de détermination et de nombre dans le système nominal uniquement. Le domaine flexionnel est aligné sur la limite finale d'un lexème selon le schéma suivant :

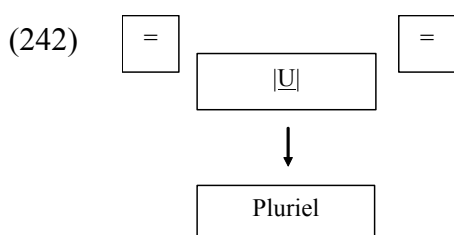


Le nombre est le fondateur du domaine. La détermination de complétude est la seule détermination à posséder une expression flexionnelle en soninké. Elle est exprimée au moyen d'un marqueur de complétude⁴³. Les morphèmes flexionnels font état de

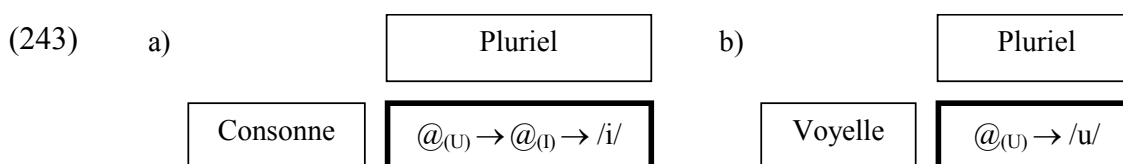
⁴³ Voir à ce sujet les sections sur la dérivation des noms et des déterminants.

particularités combinatoires avec leur environnement que l'examen de leur structure va mettre à jour. Les oppositions de nombre et de complétude sont exprimées au moyen de deux sémèmes entretenant un rapport d'activation : Les versions actives sont respectivement les morphèmes de pluriel et de complétude, qui possèdent une expression phonologique. Leurs versions neutres correspondantes, à savoir les morphèmes de singulier et de partition, n'ont par contre pas d'expression phonologique.

Le *morphème du pluriel* se caractérise par une structure de surface vocalique variant en surface selon le morphème qui le précède. Cette variation est due au caractère élémentaire de ce morphème et à l'influence qu'une matrice d'obstruction adjacente exerce sur son statut d'activation. La constitution mélodique sous-jacente du pluriel est la suivante :



Lorsque le morphème est précédé par une consonne, il émerge sous la forme d'une voyelle palatale, /i/. Si par contre le morphème est précédé par une voyelle, il émerge comme voyelle labiale, /u/⁴⁴ :



Du point de vue morphologique ces deux contextes sont provoqués par les règles régissant la suffixation du morphème du pluriel à un domaine lexémique : Il ne peut être directement suffixé à une racine, et doit obligatoirement en être séparé par un domaine désinentiel ou par un lien morphémique. Dans le cas d'une racine complète, le pluriel est introduit par le lien morphémique [n]. L'expression mélodique de ce morphème étant consonantique, le pluriel émerge dans ce contexte sous la forme d'une voyelle centrale ; par contre si un domaine désinentiel est présent dans le lexème, la nature mélodique d'une désinence étant vocalique, le pluriel émerge sous sa forme labiale.

Cette variation contextuelle n'est pas attestée dans tous les dialectes du soninké. Le dialecte de Bakel objet de cette étude connaît cette distinction. Le parler de Kaédi par contre n'admet que la version labiale en surface.

Le *morphème de complétude*⁴⁵ est de nature exclusivement tonale. Il est mélodiquement constitué d'un ton bas. Les particularités combinatoires de ce morphème ont fait qu'il a été le plus souvent identifié comme un morphème de définitude nasal associé à un ton bas. En

⁴⁴ Les caractéristiques de [U] ont été décrites en 5.3.2

⁴⁵ Sa définition sera discutée en 8.4.4

fait, le morphème tonal exige la présence du lien morphémique nasal en tant que complément structurel⁴⁶ lorsqu'il est en position non finale.

La méconnaissance du rôle épenthétique du lien morphémique nasal ainsi que la nature exclusivement tonale du morphème du « défini » a souvent amené à considérer qu'il était exprimé par un morphème nasal à ton bas. Le fait que la nasale disparaissait en position finale pouvait être expliqué par une règle phonologique d'effacement consonantique dans cette position. La constante est qu'en position interne c'est toujours |n| qui apparaît accompagné de manifestations tonales qui attestent de la présence d'un ton bas. L'alternative proposée ici est de considérer que le morphème que nous identifions comme morphème de complétude ne peut être suivi d'un autre lexème quel qu'il soit que s'il est complété par un morphème épenthétique. |n| joue ici le rôle de complément structurel du morphème tonal du fait qu'il ne comporte pas dans la version lexicale de limite finale. La présence d'une limite étant une condition cruciale de la combinaison syntagmatique des morphèmes, l'épenthèse du lien morphémique de la langue permet de compenser le manque lexical du morphème tonal.

En position finale l'épenthèse morphémique ne se produit pas étant donné que le marqueur tonal n'est pas suivi d'un autre morphème. L'unité inflectée émerge avec un ton bas ou haut. La présence ou l'absence de |n| dans le marquage de la complétude en soninké ne dépend donc pas d'une contrainte phonologique sur la licence de la nasale en finale mais de l'insuffisance des conditions de connexion du morphème tonal. Indépendamment de cela, la thèse selon laquelle |n| serait effacé en position finale est invalidée par un exemple qui montre que lorsque ce morphème se retrouve en finale absolue, la nasalité se reporte sur la voyelle précédente c'est-à-dire que seuls les éléments de résonance et d'obstruction perdent leur licence :

a ken [a kē] « c'est ça »

Obéissant aux règles d'assignation tonale en vigueur dans la langue, le ton bas du morphème peut s'associer selon les possibilités contextuelles à l'une des mores environnantes ou créer un downstep du ton haut associé à la more suivante.

La nature d'un morphème est à distinguer de la fonction qu'il est susceptible d'assumer dans la structure d'un lexème. Certains types de morphèmes sont capables d'assumer plusieurs rôles. La nature d'un morphème est reconnaissable malgré les divers rôles qu'il peut assumer grâce à sa configuration phonologique, à son contenu sémantique et au réseau de licence et de gouvernement qu'il établit avec les unités qui lui sont adjacentes. Les différentes fonctions qu'un morphème peut occuper sont les suivantes :

Fonction de radical : La fonction de radical est fondatrice d'une structure lexémique, du fait qu'elle licencie les sémèmes dénotatifs. Un lexème est ainsi composé au moins d'un morphème radical. En soninké deux types de morphèmes peuvent assumer cette fonction : les racines et les semi-racines. Les racines entrent dans la constitution des classes majeures

⁴⁶ plus exactement pourvoyeur de limite finale.

de lexèmes, les verbes et les noms. Les semi-racines en fonction de radical entrent dans la constitution d'adverbes et de déterminants.

Fonction de marqueur hiérarchique : La fonction de marqueur hiérarchique n'existe que dans le système nominal. Elle permet une hiérarchisation sémantique des noms composés d'une racine incomplète. Les désinences lexicales sont les seuls morphèmes pouvant de manière isolée ou en combinaison remplir cette fonction.

Fonction d'indice argumental : La fonction d'indice argumental est également liée à une classe particulière de lexème, celle des verbes. Elle est remplie par les désinences lexicales. La fonction d'indice argumental permet comme celle de marqueur nominal de classer sémantiquement les lexèmes.

Fonction de changeur de catégorie: La fonction de changeur de catégorie permet principalement de dériver des lexèmes de catégorie différente de celle d'un morphème fondateur. Elle ne licencie pas de sémème. Elle ne peut être remplie que par un auxiliaire de dérivation, étant donné que c'est le seul type de morphème dont la structure sémantique est exclusivement composée de catégorèmes.

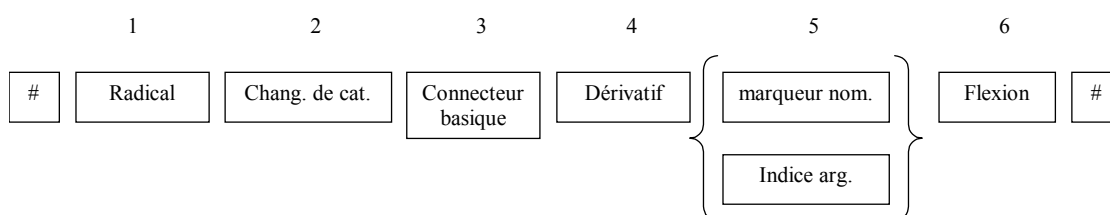
Fonction de dérivatif: La fonction de dérivatif est remplie soit par une semi-racine soit par une racine en voie de grammaticalisation. Ce type de fonction contribue à la richesse du lexique lexémique dans le cadre de la dérivation complexe.

Fonction de connecteur basique: La fonction de connecteur lexical ou de lien morphémique est remplie par l'auxiliaire de dérivation |n|. Celui-ci intervient dans la dérivation de mots composés ainsi que comme complément épenthétique de morphèmes sans limite finale.

Fonction flexionnelle: La fonction flexionnelle est attestée uniquement dans le système nominal. Elle est remplie par les morphèmes flexionnels et apporte une information de nombre et de complétude à un lexème nominal.

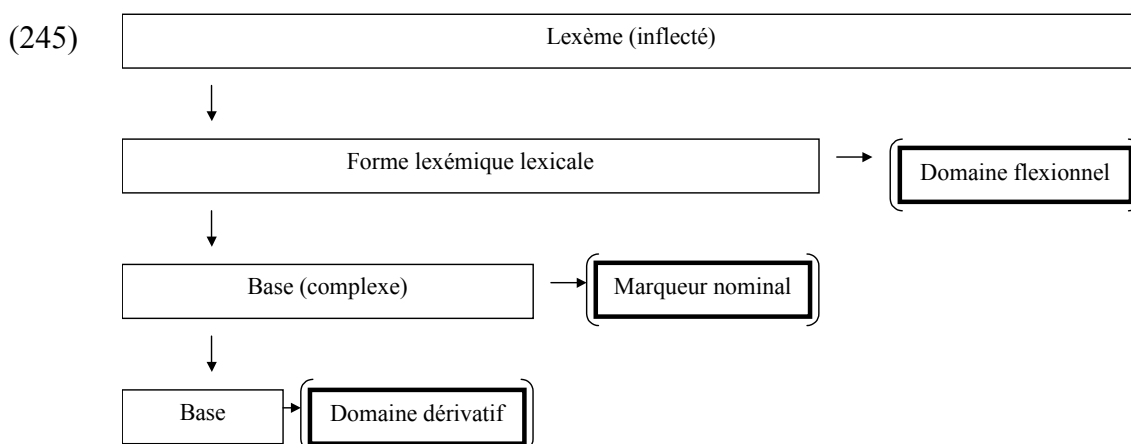
Ces différentes fonctions occupent les positions suivantes dans la structure d'un lexème :

(244) *Ordonnement* des fonctions morphémiques



7.2.2 Domaines lexémiques

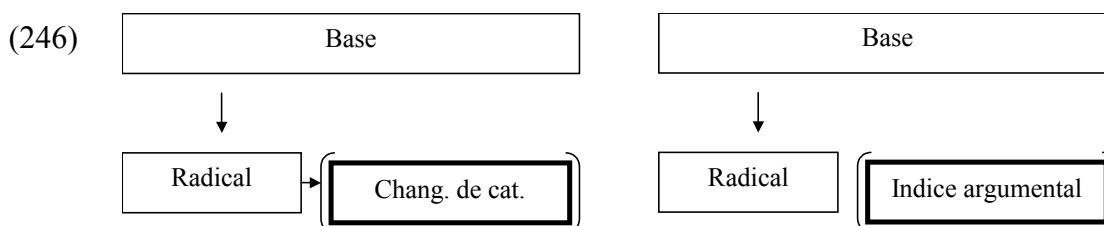
Un lexème peut contenir en son noyau au plus quatre domaines : Une base, un domaine dérivatif, un marqueur nominal et un domaine flexionnel. La classe des noms est celle possédant des lexèmes pouvant posséder l'ensemble des domaines. Les verbes sont composés au plus d'une base et d'un domaine dérivatif. Les autres classes de lexèmes sont composées d'une base uniquement. La structure d'un lexème se présente comme suit :



La base est le fondateur d'un lexème. La présence des domaines suivants dépend du type de lexème et du type de base qu'il contient. Dans ce qui suit la structure des différents domaines va être présentée.

7.2.2.1 Base

Le caractère fondateur de la base résulte du fait qu'elle est fondée par la fonction de radical. C'est le domaine lexémique qui renferme les sémèmes de choix lexical. De ce fait tout lexème comporte une base qui est elle même minimalement constituée d'un radical. En dehors du radical, une base peut en son sein être complétée par un changeur de catégorie ou par un indice argumental :



La présence du changeur de catégorie qui correspond à la semi-racine |n| permet à une racine incomplète de former un lexème de classe grammaticale différente, principalement de former des noms à partir de racines verbales. Une base qui possède un indice argumental est par contre un verbe.

7.2.2.2 Domaine dérivatif et marqueur nominal

Le domaine dérivatif, lorsqu'il est admis dans la structure lexémique, est directement licencié par la base. Il peut être constitué par une ou plusieurs semi-racines, ou par une racine incomplète. Le domaine dérivatif est impliqué en son sein dans la dérivation complexe.

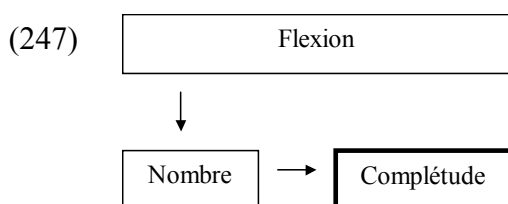
Un marqueur nominal est exclusivement constitué de désinences sémiques. C'est un domaine qui est impliqué uniquement dans la constitution de noms à base incomplète. Son rôle est de marquer syntaxiquement la limite finale d'un lexème nominal et d'apporter une

information de type sémique sur le degré hiérarchique du signifié désigné par le nom⁴⁷. Il ne fait de ce fait pas à proprement parler partie du signifié nécessaire du lexème, ce qui est confirmé par son comportement dans la composition : Le marqueur nominal est éliminé du lexème lorsque celui-ci est suivi d'une autre base, par exemple en tant que premier membre d'un composé. Si la base finale du composé admet un marqueur, il apparaîtra dans cette position remplissant ainsi sa fonction démarcative et hiérarchique ; dans le cas contraire, le lexème composé ne comportera pas de marqueur.

Un marqueur nominal comporte au plus deux désinences. Il peut cependant arriver que la première désinence fasse partie de la base du lexème et que la partie fonctionnant morphosyntaxiquement comme marqueur nominal soit réduite à une seule désinence, la deuxième possible du complexe. L'appartenance de la première désinence à l'un ou l'autre domaine est attestée par son comportement lors de la composition : Si la désinence fait partie de la base elle est maintenue lorsque le lexème est le premier membre d'un composé ; si elle fait partie du marqueur nominal elle n'est pas maintenue dans la composition lorsque le lexème est dans cette position.

7.2.2.3 Domaine flexionnel

Comme le marqueur nominal, le domaine flexionnel n'est impliqué que dans la formation des noms auxquels il apporte une information de nombre et de complétude. Le domaine flexionnel est la tête ultime d'un nom. La structure interne est la suivante :



Le nombre est le fondateur du domaine et le marqueur de complétude en est la tête. Les oppositions flexionnelles en soniné sont caractérisées par l'absence de matériel phonologique de l'un leurs membres : Seuls les marqueurs du pluriel et de complétude possèdent une configuration phonologique. Ceux du singulier et de l'incomplétude sont inférés de l'absence de marque flexionnelle du fait qu'ils ne possèdent qu'une configuration sémantique.

7.3 Schèmes d'énonciation

7.3.1 Introduction

L'énonciation est considérée dans ce travail comme un procédé sémantique de construction d'unités phrastiques. En morphologie la prise en compte de l'énonciation est nécessaire pour pouvoir définir les classes de lexèmes d'une langue. Les lexèmes assument en effet

⁴⁷ Voir la discussion sur les désinences lexicales, section 7.2.1.2

différentes fonctions selon l'adéquation de leur constitution sémique aux besoins de prédication et d'argumentation de leur unité phrastique. Si on admet que la définition d'un lexème doit obéir en premier lieu à des considérations syntaxiques, l'identification des schèmes syntaxiques d'énoncés doit être un préalable à une structuration du lexique en classes de lexèmes.

On distingue essentiellement deux types d'énonciation de complexité différente :

- L'énonciation simple constituée d'un prédicat et de ses éventuels arguments ;
- L'énonciation complexe qui comprend plusieurs schèmes de prédication simple entretenant un rapport de dépendance mutuelle ou unilatérale.

Le but de ce travail n'étant pas de faire une description syntaxique du soninké, seuls les schèmes d'énoncés permettant d'atteindre l'objectif de classement des lexèmes seront présentés. Il ne s'agit donc pas d'un inventaire exhaustif des types de phrase de la langue.

Pour chaque constituant phrastique il existe un type de lexème caractéristique qui se distingue des autres par le fait qu'il réunit à lui seul l'ensemble des sémèmes spécifiques à ce constituant (Creissels 1995). Il s'agit pour le prédicat, du verbe et pour l'argument, du nom. Ce qui peut varier d'une langue à l'autre c'est le nombre et le type de sémèmes impliqués par l'énonciation pour chaque constituant ainsi que le type de verbe ou de nom. Cela implique que le lexème type d'un constituant phrastique est capable de représenter seul ce constituant, au moins pour un type d'énonciation donné. Ainsi dans une langue il existe un type de phrase où un type de verbe peut assumer seul la fonction prédictive et un type de nom de assumer seul une fonction argumentale. Le type de lexème en question sert de prototype pour le classement de tous les autres lexèmes de la langue. Par exemple dans la phrase soninké :

faatu jige

« Fatou a mangé »

Il n'y a aucune difficulté à reconnaître dans *faatu* le sujet et dans *jige* le prédicat de la phrase. Chacun des constituants de la prédication est représenté par un lexème, ce qui indique que chacun d'entre eux porte l'ensemble des sémèmes nécessaires à son constituant, l'expression complète correspondant à un énoncé syntaxiquement achevé en soninké. Les deux lexèmes peuvent donc être pris pour les prototypes de leur constituant : il s'avère qu'en soninké le prototype lexémique du prédicat est le nom propre (de personne) et celui des verbes, le verbe intransitif.

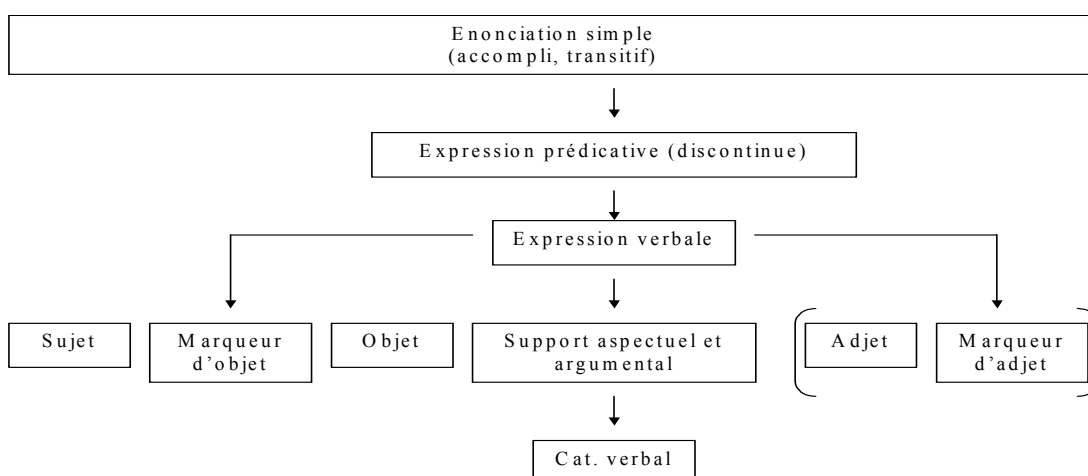
Le complexe sémique nécessaire réuni dans la structure d'un nom propre ou dans celle d'un verbe intransitif, existe de manière fragmentée dans différents types de lexèmes. Ainsi la constitution d'un prédicat peut, compte tenu de l'intention communicative du locuteur et du type d'énonciation, nécessiter plusieurs lexèmes. Le prédicat soninké prend alors la forme d'une expression discontinue et de ce fait va être désigné pour englober les cas de discontinuité sous le terme d'expression prédictive. L'analyse de ce type d'expression va permettre, sans qu'il soit utile de tenir compte de la structure interne des éventuels

arguments, d'identifier tous les lexèmes de la langue pouvant contribuer à la formation d'un prédicat.

7.3.2 Expression prédicative

La constitution d'une expression prédicative en soninké suit un axe aspectuel accompli/inaccompli croisé à un axe argumental transitif/intransitif dont il faut tenir compte dans la définition des différents schèmes phrastiques. L'opposition positif/négatif, permet également de différencier des énoncés mais sur un plan sémique uniquement, c'est-à-dire que cette distinction n'a pas d'impact sur la structure d'un énoncé⁴⁸. Au total quatre schèmes d'énonciation simple vont être présentés. Chaque schème est composé d'une expression prédicative qui peut être discontinue et d'un ou plusieurs arguments. L'énonciation transitive se distingue de l'intransitive par la présence d'un objet. Le complément adjectif a quel que soit le type d'énoncé un caractère facultatif, d'où la présence de parenthèses. Tous les arguments à part le sujet sont introduits dans la structure au moyen d'un marqueur spécifique membre de l'expression prédicative. Chaque élément terminal de l'expression prédicative correspond à un lexème⁴⁹. La structure d'une phrase simple à valeur d'accompli transitif est la suivante :

(248)



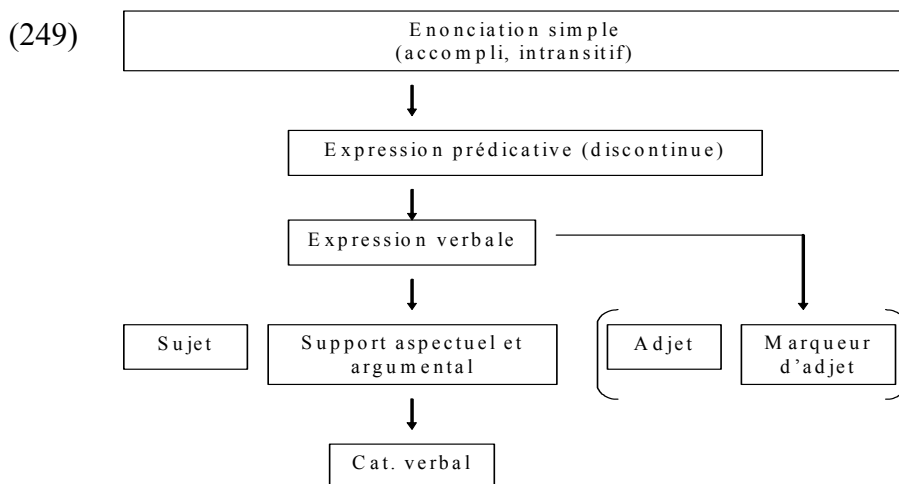
L'expression verbale correspond au lexème ou à la séquence de lexèmes qui contient à la fois le verbe et le catégorème verbal⁵⁰. Dans une phrase à valeur d'accompli les sémèmes d'aspect et de transitivité sont contenus dans un seul lexème, le verbe. L'expression

⁴⁸ Les sémèmes de l'opposition positif/négatif sont pris en charge par un adverbe pouvant assumer la fonction de marqueur d'objet, ce qui n'est pas en contradiction avec le fait que les adverbes à signification négative soit de forme différente de ceux exprimant la positivité. Voir à ce sujet la section 8.2 sur les adverbes.

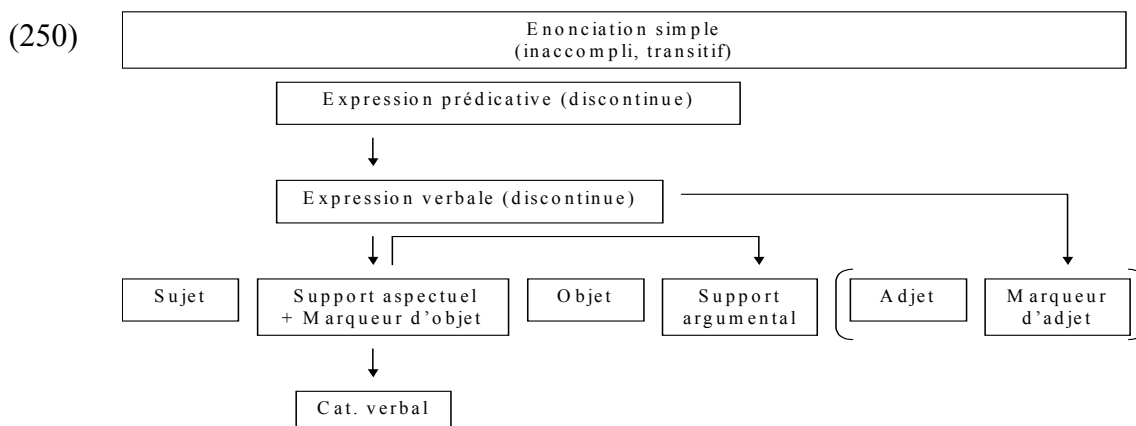
⁴⁹ Plus exactement, chaque élément terminal de l'expression prédicative représente une fonction pouvant être remplie par un lexème.

⁵⁰ Le verbe soninké possède en effet une forme non prédicative où il est dépourvu de catégorème verbal. Il reste tout de même identifiable comme le verbe de l'expression, la classe des verbes n'étant pas uniquement fondée sur des critères morphémiques. En version non prédicative, le verbe soninké perd sa position de noyau prédicatif.

prédicative est composée de tous les lexèmes permettant de coordonner l'expression verbale à ses arguments. Il s'agit en Soninké d'adverbes. La prédication simple à valeur d'inaccompli intransitif ne varie que par l'absence de l'objet et par conséquent de son marqueur :

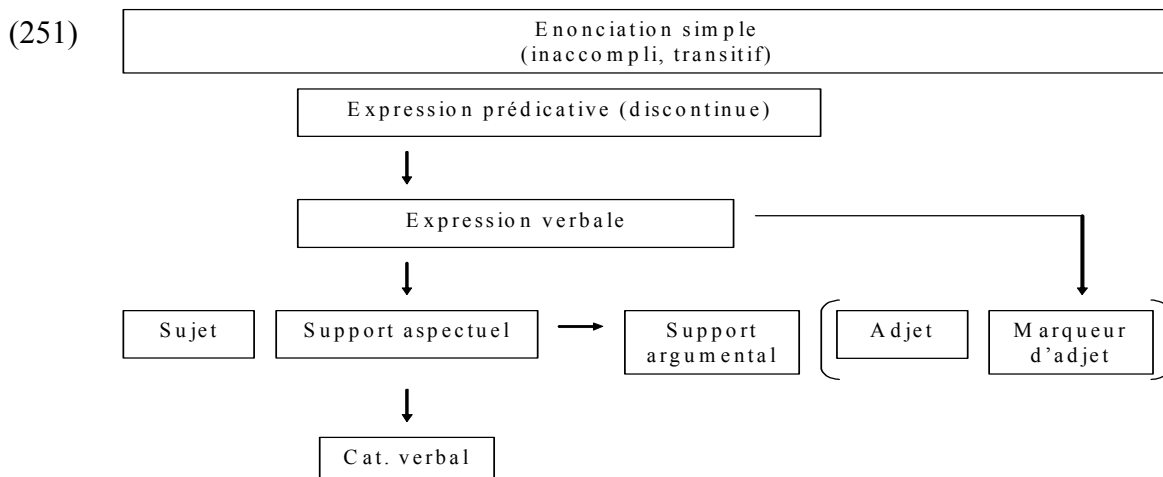


La prédication à valeur d'inaccompli se différencie de celle à valeur d'accompli par la complexification de l'expression verbale. Les sémèmes caractéristiques de l'expression sont dans ce cas contenus dans deux lexèmes différents :



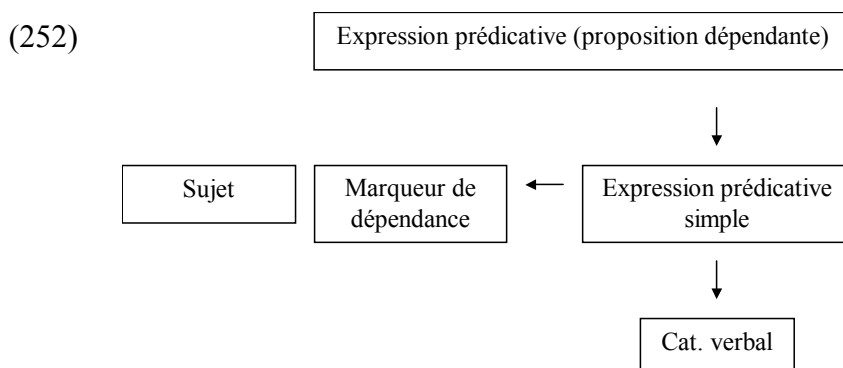
Le support de l'inaccompli est un adverbe. Il assume dans le même temps la fonction de marqueur d'objet. Le support argumental reste le verbe qui, dans ce type de prédication, n'est plus le noyau de l'expression et de ce fait perd son catégorème verbal. Celui-ci est pris en charge par le support aspectuel c'est-à-dire l'adverbe. La position défendue ici est que ce qu'on appelle traditionnellement « prédicatif non verbal » est à tout point de vue une structure verbale. Ce n'est cependant pas un verbe, mais un adverbe⁵¹. La variante intransitive de la prédication à valeur d'inaccompli se distingue comme pour le cas précédent par l'absence d'un argument objet dans la structure :

⁵¹ Pris dans le sens de complément sémantique du verbe.



Le support aspectuel n'assume plus la fonction de marqueur d'objet étant donné qu'il n'y a pas d'objet à signaler.

L'énonciation complexe met en relation deux schèmes simples ou plus de manière à former une unité phrastique complexe. Les schèmes impliqués entretiennent un rapport de dépendance qui est marqué par un lexème inséré dans le ou les schèmes non autonomes, le schème dominant ne présentant aucune différence de ceux de la prédication simple. Le schème prédicatif d'une proposition dépendante est le cadre qui permet de définir le marqueur de dépendance syntaxique et se présente comme suit:

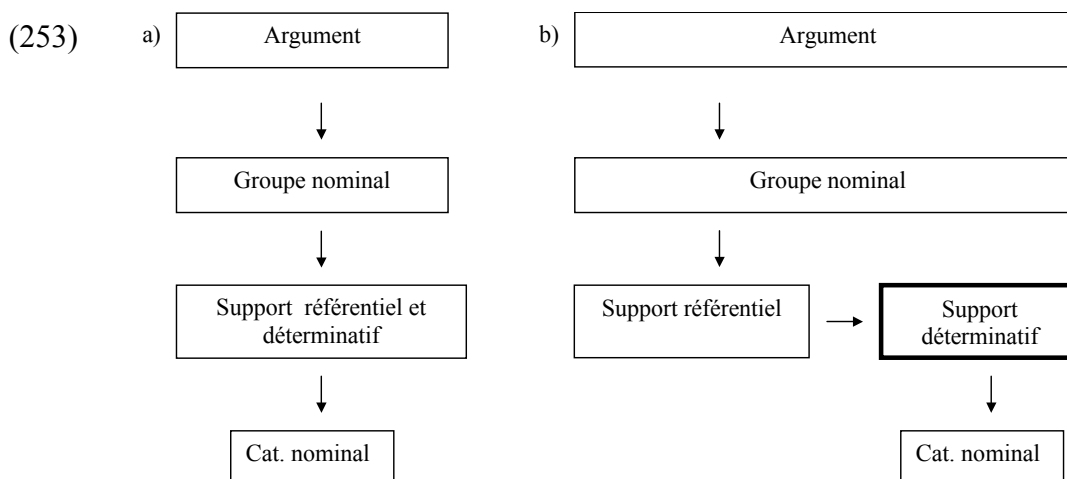


Le marqueur de dépendance suit généralement le sujet. Les éventuels compléments n'ont pas été schématisés, étant donné que les différentes structures transitives et intransitives n'ajoutent pas d'élément supplémentaire à l'argumentation. Les autres changements de structure découlant de la prédication complexe, tels que la concordance de temps ou d'aspect ne concernent pas directement la morphologie, mais sont plutôt d'ordre syntaxique.

7.3.3 Expression argumentale

Les fonctions argumentales de sujet, d'objet et d'adjet sont remplies par un même type de structure morphosyntaxique. Ces fonctions ne varient en effet que dans leur relation avec l'expression verbale. Du point de vue morphosyntaxique, un argument est une expression

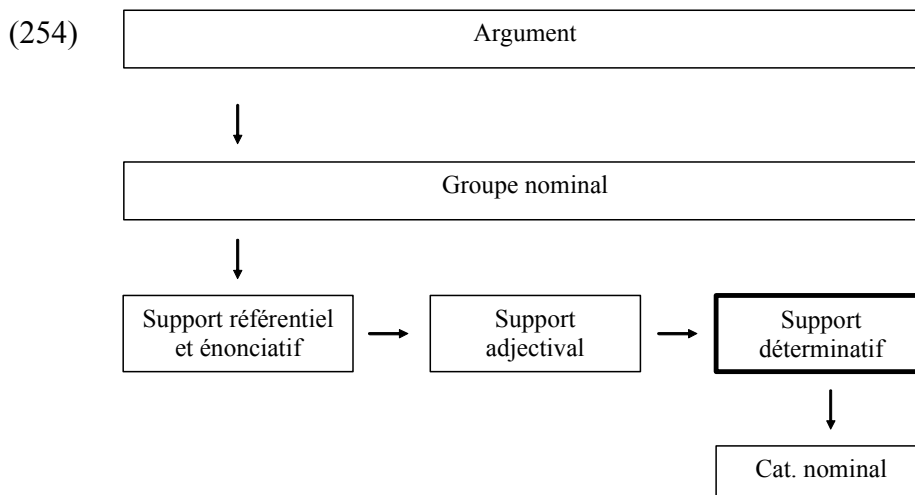
nominale⁵². Afin d'être éligible à une fonction argumentale un groupe nominal doit être déterminé. Du point de vue structurel, cela signifie qu'il doit posséder un sémème de nombre et un indice de complétude. Le nom propre a été identifié comme prototype lexémique d'argument, ce qui signifie qu'il contient dans sa structure sémantique le complexe élémentaire nécessaire à la constitution de ce type de constituant syntaxique. Comme dans le cas du prédicat, la réunion des sémèmes nécessaires peut nécessiter la participation de plusieurs unités morphosyntaxiques. Un argument peut de ce fait correspondre à une expression morphémique de type lexémique ou syntagmatique. La structure d'un argument peut correspondre à l'un des schèmes suivants :



La structure (253)a) correspond à un nom propre: un seul lexème nominal contient tous les sémèmes non aléatoires de l'argument. La structure (253)b) correspond à la combinaison d'un substantif et d'un déterminant. Celui-ci peut être de type flexionnel ou lexémique. En soniqué, un déterminant morphémique n'est compatible qu'avec un support référentiel substantival ; un déterminant lexémique est potentiellement compatible avec tous les types de noms.

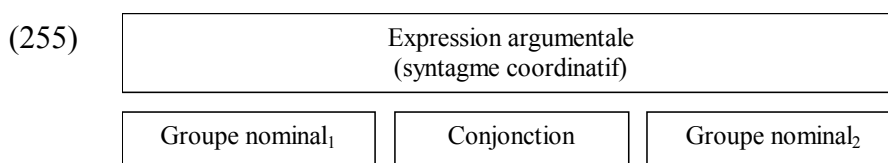
⁵² C'est-à-dire dont la structure sémantique est dominée par le catégorème nominal.

La structure syntaxique d'un groupe nominal simple peut comporter en plus des supports référentiel et déterminatif un support adjectival. La structure prend alors la forme suivante :



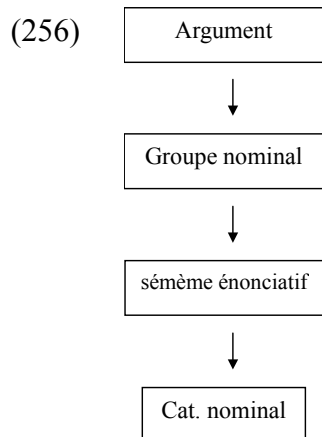
Le déterminant reste la tête de la structure qu'il soit morphémique ou lexémique. Le support adjectival domine le lexème référentiel.

La structure d'un groupe nominal simple permet donc d'identifier les noms, les déterminants et les adjectifs du soninké. La structure d'une expression argumentale complexe permet en plus d'identifier la classe des conjonctions, comme le montre la structure suivante :



Une expression argumentale peut quel que soit son degré de complexité être représentée par une unité lexicale qui a pour fonction de signaler son statut énonciatif. L'éventail des statuts énonciatifs possibles permet sur le modèle du substitut énonciatif d'un nom propre de dégager la classe des indices énonciatifs ou pronoms de la langue⁵³. La structure d'un indice énonciatif est simple : Elle ne comporte que l'un des sémèmes de statut énonciatif possibles dans la langue :

⁵³ Un indice énonciatif peut également occuper une fonction déterminative : En tant que déterminant il domine alors le nom et sa valeur déterminative est privilégiée au détriment de la valeur énonciative intrinsèque (et redondante de la référence) du nom déterminé.

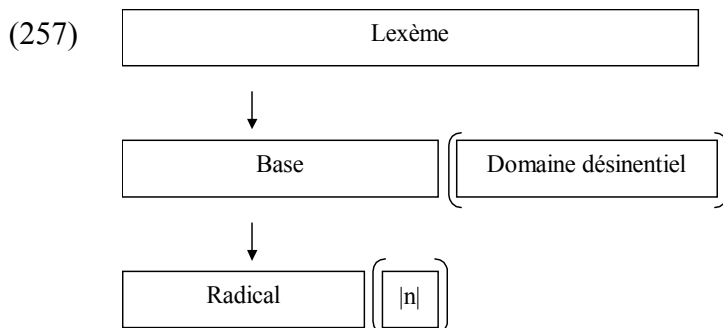


Le substitut à pour référence la fonction argumentale du syntagme qu'il remplace ainsi que son sémème de nombre et son statut énonciatif⁵⁴.

⁵⁴ Le statut énonciatif est l'appellation proposé par Creissels 1995 pour la « personne » telle qu'employée dans la conjugaison par exemple.

8 Dérivation lexémique simple

La dérivation simple est le procédé de création de classes de lexèmes. Les lexèmes sont composés d'un radical éventuellement complété par un changeur de catégorie et un domaine désinentiel. Différentes catégories de lexèmes sont dérivées selon la configuration sémantique du morphème en fonction de radical. Lorsque le radical est complété par un domaine désinentiel, le lexème créé est de catégorie identique à celle du radical. Lorsque le changeur de catégorie |n| est inséré dans le domaine, les perturbations qu'il occasionne dans le réseau de licence provoquent la perte de dominance du catégorème du radical en faveur d'un catégorème opposé. La configuration d'un lexème issu de la dérivation simple est donc la suivante :



La majorité des lexèmes du soninké à dominance nominale est dérivée à partir d'un radical verbal. Cela est dû au fait que les racines verbales admettent la suffixation de |n|, ce qui permet de dériver à partir d'une racine de ce type un lexème nominal. Le processus inverse n'est par contre pas productif : Il est presque impossible d'obtenir un lexème à dominance verbale à partir d'une racine nominale par affixation d'un changeur de catégorie.

En dehors des lexèmes à dominance nominale on recense en soninké des lexèmes à dominance verbale. Les lexèmes de ce type ont en commun de pouvoir assumer une fonction prédicative. Cependant ce ne sont pas tous des verbes. La classe des verbes admet en effet des transformations morphologiques qui ne sont pas admises par tous les lexèmes à dominance verbale. Prise en elle-même la classe des verbes se révèle en outre hétérogène. Certains verbes peuvent en effet assumer la fonction de déterminant qualificatif tandis que d'autres non. Il apparaîtra que la différence entre ces deux classes de verbes est d'ordre sémique.

La configuration prosodique et sémantique d'un morphème en fonction de radical peut présenter des manques à des degrés divers qui, sous l'aspect sémantique, sont responsables de la complexité de l'affixation pour une classe lexémique donnée. L'incomplétude prosodique d'un radical ainsi que les assimilations pouvant résulter de la concaténation des morphèmes est responsable de la distance entre la forme lexicale et la forme de surface d'un lexème.

8.1 Verbes

Un verbe est un type de lexème dont l'une des caractéristiques principales est de pouvoir représenter seul un prédicat. Soit les quatre phrases suivantes correspondant aux schèmes d'énonciation simple définis précédemment :

(258)

- | | |
|---|--|
| a) leminen <i>jige</i> | « l'enfant a mangé » |
| b) leminen da mangon <i>jiga</i> | « l'enfant a mangé une mangue » |
| c) leminen wa <i>jigene</i> | « l'enfant mange » |
| d) leminen wa mangon <i>jigana</i>
(kompen wa) | « l'enfant mange une mangue
(dans la chambre) » |

La phrase a) correspond au schème intransitif accompli. Il permet d'identifier *leminen* comme le sujet et *jige* comme le prédicat de la première phrase. La forme *jige* représente à elle seule le prédicat, c'est donc un verbe. Selon le type d'énonciation, ce verbe prend différentes formes : *jigene* pour le schème inaccompli c) ; *jiga* et *jigana* respectivement pour les schèmes transitifs b) et d). La position occupée par le verbe indique que dans les énoncés à valeur d'accompli, il constitue le noyau prédicatif, ce qui signifie selon les principes énoncés, qu'il comporte le catégorème verbal. Par contre dans les phrases à valeur d'inaccompli il n'est pas le centre de la prédication, cette fonction revenant au lexème /wa/ qui lui est préposé. Ainsi l'opposition aspectuelle fait ressortir en soninké, deux fonctions possibles pour le verbe correspondant à deux formes morphologiquement différentes selon qu'il occupe ou non la position de noyau prédicatif.

A l'intérieur d'un paradigme aspectuel, on remarque que la voyelle finale du verbe varie en fonction de son potentiel argumental : Aux formes transitives *jiga/jigana* correspondent *jige/jigene*. Cela indique que le verbe soninké est le support de l'indice argumental d'une phrase indépendamment de sa configuration aspectuelle.

C'est sur la base de ces constatations préliminaires que va s'organiser cette section. La forme du verbe lorsqu'il assume la fonction de noyau prédicatif, dans un énoncé à valeur d'accompli, est considérée ici comme sa *forme lexicale* ou forme de base. C'est celle qui correspond à une entrée dans le lexique et qui contient le catégorème verbal. La forme du verbe dans une phrase à valeur d'inaccompli est considérée comme une variante grammaticalement conditionnée de la forme de base : Elle indique que le verbe n'est plus le centre de prédication. Elle n'est pas incluse dans le lexique, et compte tenu de sa constitution morphémique elle correspond à la *forme gérondivale* ou nominalisée du verbe soninké.

La classe des verbes du soninké peut être provisoirement définie comme renfermant les lexèmes qui :

- peuvent occuper la fonction de noyau prédicatif ;
- constituent le support argumental d'une expression verbale ;

- possèdent lexicalement le sémème aspectuel de l'accompli.

8.1.1 Formes lexicales à radical verbal

La forme lexicale ou forme de base d'un verbe est celle qu'il adopte dans un énoncé à valeur d'accompli. Compte tenu du paradigme argumental, un verbe peut avoir une ou deux formes lexicales selon les possibilités que sa dénotation permet.

Du fait que la forme de base sert de noyau prédicatif, on peut considérer que c'est la forme conjuguée d'un verbe. Etant donné les besoins sémantiques d'une phrase à valeur d'accompli, la forme de base d'un verbe doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Posséder un catégorème verbal dominant ;
- Posséder le sémème accompli ;
- Posséder un indice argumental.

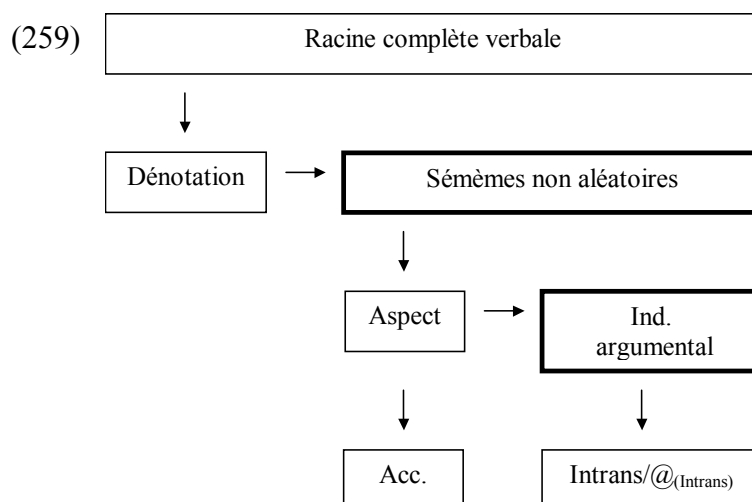
La réunion de ces critères peut être obtenue au moyen d'un ou plusieurs morphèmes. Un lexème verbal peut ainsi avoir différentes structures morphologiques, qui dépendent du type de radical impliqué. Le catégorème du radical ainsi que son degré de complétude phonologique et sémantique jouent à cet égard un rôle prépondérant.

Dans le cadre de la dérivation simple, un lexème verbal est constitué uniquement d'une base. Celle-ci peut avoir différentes structures selon le type de radical impliqué.

8.1.1.1 Racines complètes

Une racine verbale complète comprend l'ensemble du bagage sémique non aléatoire nécessaire à la constitution d'un verbe. Il en existe essentiellement de deux sortes : des racines à indice argumental unique et des racines à double indice argumental.

Les racines complètes à indice argumental unique sont lexicalement soit transitives soit intransitives. Leur structure est la suivante :

Exemples :*Verbes transitifs*

buuda «cuire»

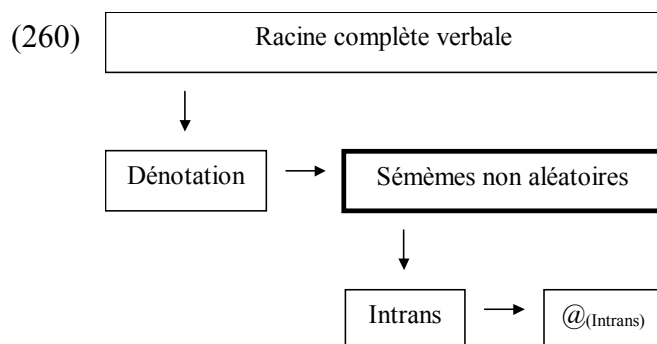
dilla «déplacer»

gaaga «vendre»

Verbes intransitifs

betexi «se salir»

Les verbes à double potentiel entrent dans la constitution de phrases transitives ou intransitives. Ils possèdent deux sémèmes argumentaux dont le rapport de dominance non fixé lexicalement est gouverné par le type de prédication où ils sont impliqués. Leur structure est la suivante :



La racine possède deux sémèmes argumentaux dont le rapport de dominance n'est pas fixé lexicalement. Le rapport de dominance dépend du contexte prédicatif. Dans une phrase transitive il est fixé en faveur de l'indice transitif ; si la prédication est de type intransitif, c'est l'indice intransitif du verbe qui est favorisé. La relation de dominance entre indices argumentaux étant exclusive, celui qui est dominé reste non exprimé.

Exemples:

baji «étendre/s'étendre»

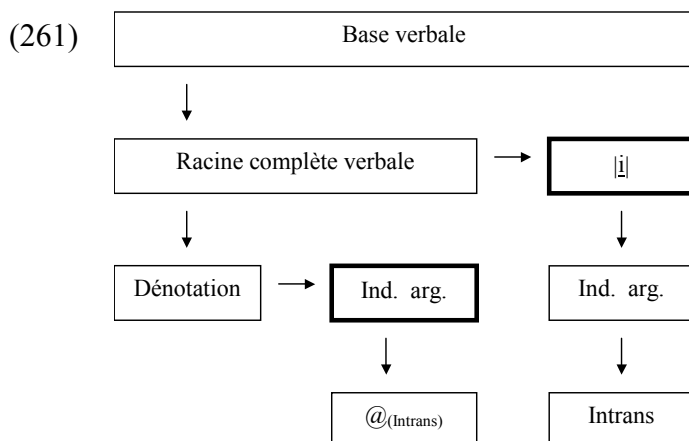
biji «brûler/ se brûler»

daari	«masser/ être massé»
si	«raser/ se raser»
wanqi	«laver/ se laver»
war	«voir/ être vu»

Le verbe |*war*| « vu, être vu » est complété en surface par l'épenthèse d'une more, ce qui donne *wari*.

Les verbes à potentiel lexical unique nécessitent l'affixation d'une désinence à indice contraire pour constituer une phrase à potentiel différent de leur indice lexical. Les schèmes recensés sont présentés ci-dessous.

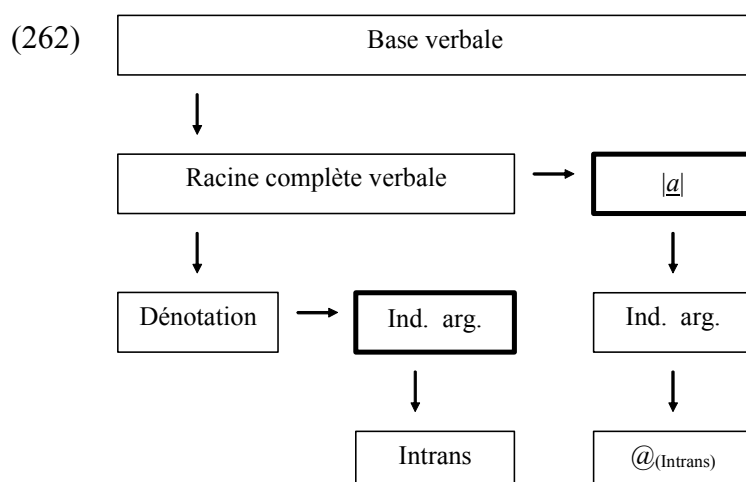
Les racines à indice transitif deviennent intransitives par suffixation de |*i*| selon le schéma suivant :



Exemples:

<i>Bases transitives</i>		<i>Bases intransitives</i> (par suffixation de <i>i</i> « intransitif »)			
buuda	«cuire»	buuda - <i>i</i>	→	buude	«être cuit»
dilla	«déplacer»	dilla - <i>i</i>	→	dille	«se déplacer»
gaaga	«vendre»	gaaga - <i>i</i>	→	gaage	«être vendu »

Les racines complètes à indice intransitif deviennent transitives par affixation de |*a*|. La désinence neutre adopte par défaut le sémème transitif. Etant dominante, elle permet de dériver un verbe transitif selon le schéma suivant :



Exemple :

Base intransitive

Base transitive

betexi «se salir» betexi -a → betexe «salir»

Certains verbes par contre n'ont pas de variante à indice argumental opposé en raison de leur charge sémique⁵⁵ :

Exemples :

Bases intransitives

Bases transitives

baana «être uni»

annija «souhaiter»

golli «travailler»

baaja «écarter»

jaagu «avoir honte»

juura «prier, se recueillir»

soji «rire»

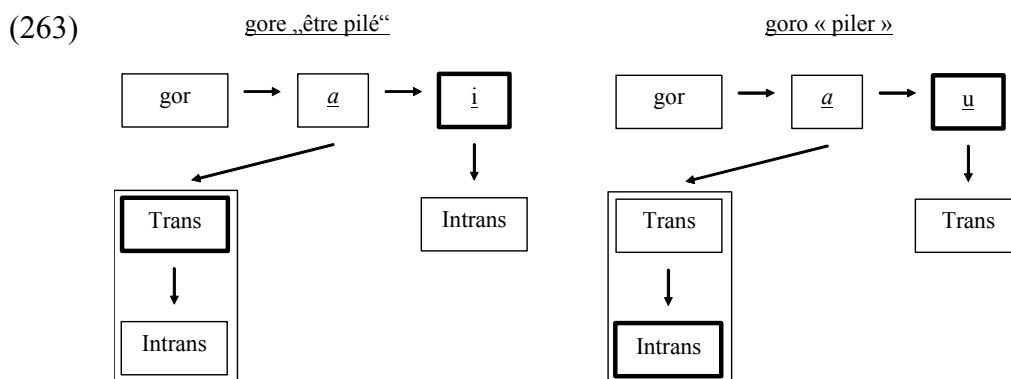
χaaχu «être rouillé»

8.1.1.2 Racines incomplètes à double indice flottant

Un type de racine a été recensé dans notre corpus que nous analysons comme possédant lexicalement deux indices argumentaux sans affiliation. Le manque de licence provoque quel que soit le type de verbe à dériver l'affixation de |a|. Ce type de racine possède en plus la particularité d'exiger que l'indice licencié par |a| soit le contraire de celui du verbe à dériver. Ainsi pour dériver un verbe transitif, le rapport de dominance de l'indice licencié par |a| doit être en faveur du sémème intransitif ; l'affixation supplémentaire de |u| produit par effet de dominance un verbe transitif. La dérivation de la version intransitive par contre est possible par la dominance radicale du sémème transitif et affixation subséquente de |i|.

⁵⁵ Dans le cadre de la dérivation complexe, il est possible que certains de ces verbes acquièrent un indice argumental opposé, par exemple par suffixation de la séquence dérivative /ndi/.

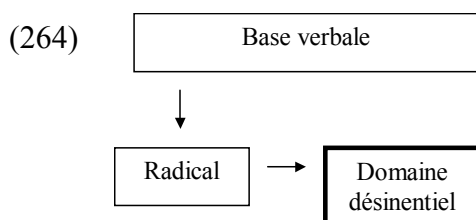
Le morphème |gor| « piler » est une racine de ce type. Il permet de dériver selon ces principes les verbes *goro* « piler » et *gore* « être pilé » :



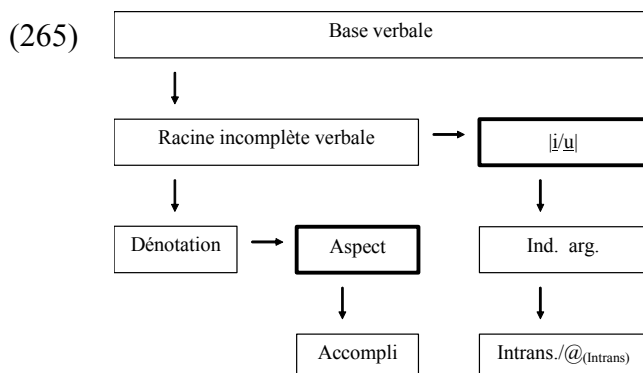
8.1.1.3 Racines incomplètes à dominance non marquée

L'incomplétude d'une racine verbale se manifeste par l'absence lexicale d'un indice argumental ou par la non licence lexicale de l'indice. Le domaine lexémique est complété dans ce cas par la suffixation d'un domaine désinentiel composé au plus de deux désinences.

Les racines incomplètes à dominance non marquée sont celles qui au sein d'un domaine lexémique sont dominées par leur complément dérivationnel. Dans le système verbal cela signifie que ce type de racine est dominé par le domaine désinentiel :



Lorsqu'une racine ne possède pas de sémème argumental dans sa structure, elle est complétée par l'une des désinences marquées selon le schéma suivant :



Exemples :

bat	- <u>i</u>	bati	«être obéi»
	- <u>u</u>	batu	«obéir»

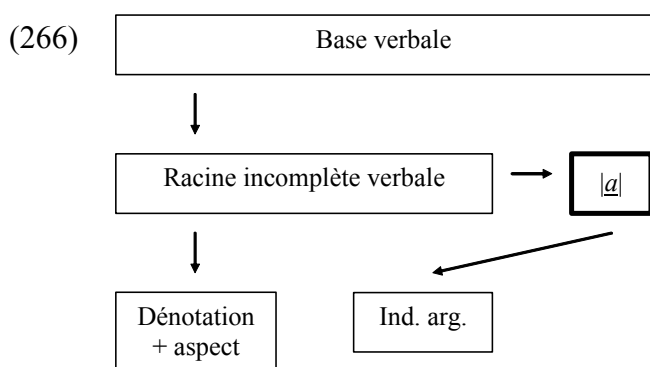
bul	- <u>i</u>	buli	«être enterré»
	- <u>u</u>	bulu	«enterrer»
danp	- <u>i</u>	danpi	«être piétiné»
	- <u>u</u>	danpu	«piétiner»
faam	- <u>i</u>	faami	«avoir compris»
	- <u>u</u>	faamu	«comprendre»
kaf	- <u>i</u>	kafi	«se réunir»
	- <u>u</u>	kafu	«réunir»
sut	- <u>i</u>	suti	«être bouché»
	- <u>u</u>	sutu	«boucher»
tul	- <u>i</u>	tuli	«être coiffé»
	- <u>u</u>	tulu	«coiffer»
wat	- <u>i</u>	wati	«être malade»
	- <u>u</u>	watu	«faire mal »
wund	- <u>i</u>	wundi	«se réveiller»
	- <u>u</u>	wundu	«réveiller»
wut	- <u>i</u>	wuti	«être saisi»
	- <u>u</u>	wutu	«saisir»

Certains verbes sont du même type que les précédents mais n'admettent qu'une seule option argumentale du fait de leur sémantisme :

Exemples:

fut	- <u>i</u>	futi	«transpirer»
mug	- <u>u</u>	mugu	«s'entendre (avec quelqu'un)»

Une autre possibilité est figurée par les racines possédant la totalité du bagage sémantique requis mais dont l'indice argumental est lexicalement flottant. Ces racines ont besoin d'une désinence susceptible de licencier leur indice sans pour autant influencer leur contenu argumental. La désinence appropriée est |a| du fait que c'est la seule à ne pas posséder de matériel sémique lexical:

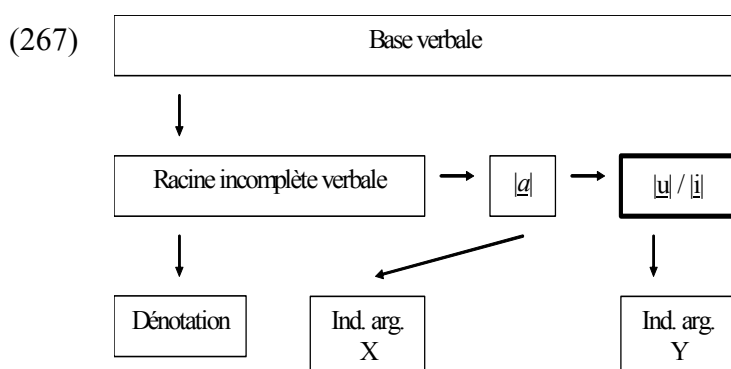


La désinence ne reçoit pas de valeur par défaut étant donné qu'un indice non licencié est présent dans son contexte immédiat. La valeur argumentale de ce type de verbe varie selon l'indice argumental de leur racine.

Exemple :

kit -a → kita « prendre »

Le caractère flottant de l'indice lexical de la racine est confirmé par la formation de verbes à potentiel argumental opposé. Dans ce cas en effet il n'y a pas changement de désinence, mais suffixation à la suite de [a]. Le conflit résultant de la présence de deux indices antagonistes dans la structure est résolu par la dominance de celui le mieux aligné sur la limite finale:



La désinence [a] est maintenue dans la structure : le lexème émerge avec comme voyelle finale /o/ du fait de l'amalgame entre [a] et [u], ou /e/ si la désinence finale est [i]

Exemple :

kit -a -i → kite «prendre»

L'incomplétude d'un radical verbal se manifeste donc de deux manières au plan sémantique : dans les deux cas c'est l'indice argumental qui est l'élément déficient, soit par non intégration à la structure radicale, soit par absence. Le nombre et le type de désinence affixé dépendent à la fois du type de déficience de la racine et de du résultat argumental ciblé. La désinence [a] sert à stabiliser un indicateur argumental flottant, tandis que [i] et [u] apportent un indice absent de la structure radicale, soit en combinaison avec [a], soit de manière individuelle.

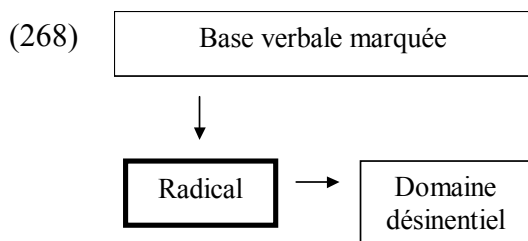
8.1.1.4 Racines incomplètes à dominance marquée

Selon ce qui a été énoncé, l'indice sémique de potentiel argumental est un critère non aléatoire de classement verbal. Il permet de diviser les lexèmes verbaux en unités transitives et intransitives. |i| a été identifié comme désinence caractéristique de l'intransitivité tandis que |u| dénote la transitivité.

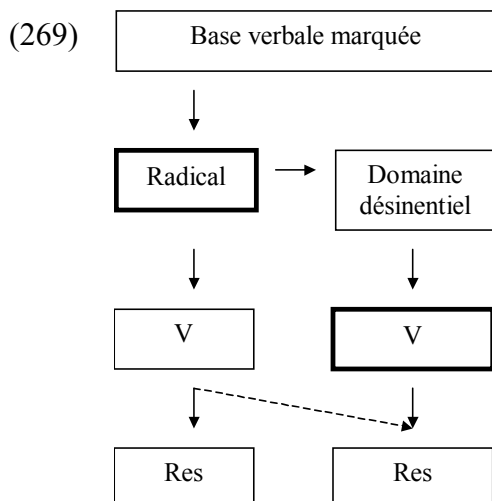
On devrait donc s'attendre à ce que tous les verbes analysés selon le schème |base verbale + |i| soient intransitifs tandis que ceux analysés comme |base verbale + |u| dérivent des verbes transitifs. Il existe cependant des cas qui contredisent cette version, où la désinence |u| dérive un verbe intransitif et |i| un verbe transitif. Ces cas sont largement minoritaires dans le lexique, ce qui laisse espérer que les principes de dérivation proposés sont valables. Cela ne dispense néanmoins pas de la tâche de trouver une explication à leur dérivation.

Nous proposons que ces cas sont dus à un renversement de la relation de dominance entre le radical du verbe et son domaine désinentiel. Dans la structure non marquée d'une base verbale, le domaine désinentiel domine en effet le radical. Les verbes qui ont jusqu'à présent été présentés sont conformes à ce schéma. Le point important est que la dominance désinentielle signifie celle de l'indice argumental. Le fait que le radical possède ou non son propre indice n'a aucune importance. Les racines verbales examinées jusqu'à présent ont soit un indice flottant, soit sont sans indice. Il n'est cependant pas exclu qu'une racine incomplète possède un indice licencié.

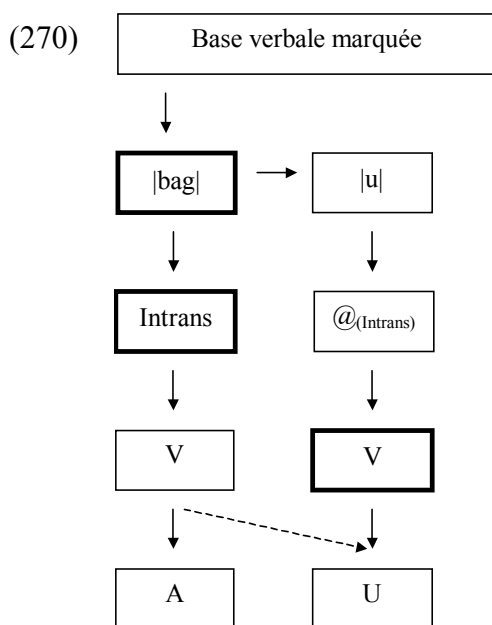
Les verbes à indice argumental contraire à celui de leur domaine désinentiel sont dominés par leur radical, ce qui a pour conséquence que l'indice désinentiel ne détermine plus l'indice argumental du lexème :



Conformément à ce qui a été énoncé à la section 7.1.3, le rapport de dominance du domaine désinentiel est reporté sur la mélodie du lexème, ce qui se traduit par la propagation des éléments actifs de la désinence marquée à la voyelle du radical :

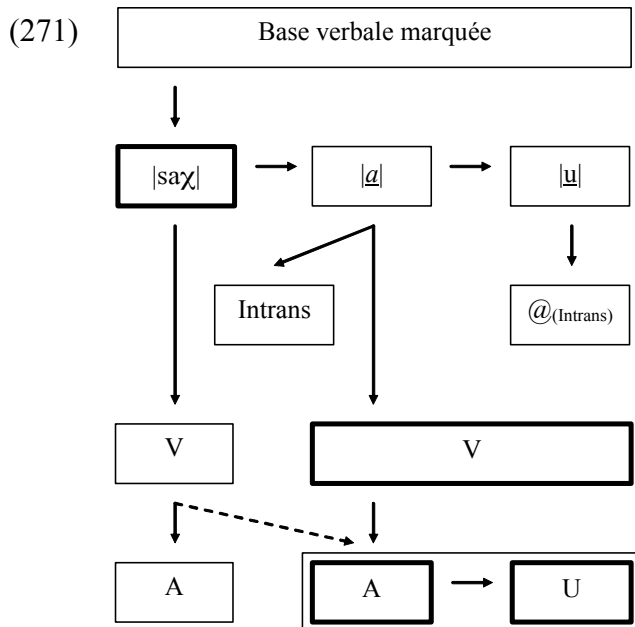


Deux cas de figure en corrélation avec la structure du radical et la composition du domaine désinentiel ont été recensés, et vont être discutés en détail. Le premier cas est illustré au moyen du verbe intransitif /bogu/ « sortir » qui possède un domaine désinentiel transitif simple. La structure de ce verbe est la suivante :

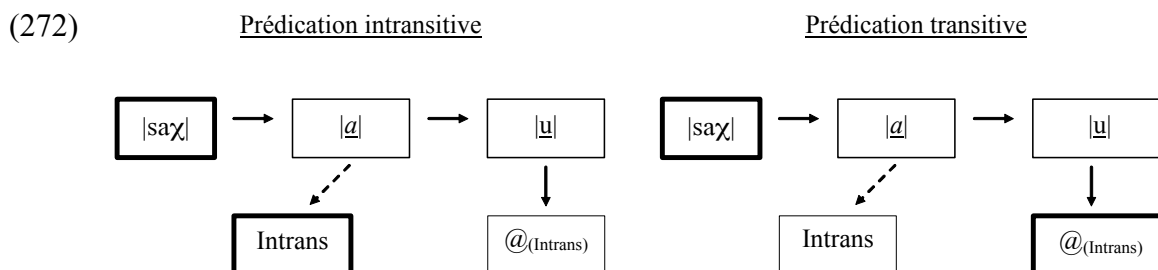


L'identification de |bag| comme racine plutôt que *|bog| est justifiée dans les dialectes de Bakel et de Kaédi par la formation du gérondif de ce verbe : |bag n| → /bakka/ ce qui serait impossible si la racine était |bog| car le gérondif serait soit */bokko/ soit */bogunu/. La candidature de |bag| comme racine de ce verbe est confirmée par des faits trans-dialectaux : Smelzer & Smelzer 1997 signalent sans en préciser la provenance que ce verbe existe comme variante dialectale sous la forme /bagi/ qui serait plus conforme à la construction classique d'un verbe intransitif en |bag -i|. Dans le dialecte en question |bag| ne possède pas d'indice argumental. Le sémantisme de /bogu/ explique qu'il n'existe que comme verbe intransitif.

Le second cas est illustré par le verbe /soχo/ « cultiver » qui possède un domaine désinentiel complexe [a+u] dénotant la transitivité, mais qui est attesté aussi bien comme verbe transitif que comme verbe intransitif. Nous proposons pour ce verbe la structure suivante :



La racine |saχ| possède un indice argumental flottant, ce qui explique la présence de |a| dans le domaine désinentiel. L'affixation de |u| en finale permet de déduire que le sémème argumental flottant de la racine est intransitif. La dominance de la racine ne suffit cependant pas à fixer le rapport de dominance entre les deux indices, étant donné qu'ils sont licenciés tous les deux par le domaine désinentiel. Si la dominance avait été désinentielle, le conflit aurait été résolu à l'intérieur du domaine en faveur de |u|. Le facteur déterminant dans le cas présent est le gouvernement syntaxique sur la structure. Le rapport de dominance entre les deux indices va dépendre du type de prédication dans lequel le verbe est impliqué : Si la prédication est transitive, |u| domine le lexème et le verbe est transitif ; dans le cas d'une prédication intransitive, c'est |a| qui est favorisé et le verbe revêt une signification intransitive :



Le processus d'harmonisation vocalique de la voyelle du radical par obéit aux mêmes règles que dans le cas de /boqu/. Le rapport de dominance sémique non marqué entre un radical et son domaine désinentiel est reporté sur la mélodie, ce qui compte tenu des éléments de résonance en présence transforme la voyelle du radical en /o/. Il faut

cependant signaler que l'analyse des noms formés à partir de cette racine permettent de penser que |saχ| est en variation libre avec |soχ| : la bêche, littéralement « outil à cultiver » est selon les locuteurs nommée /soχaade/ ou /saχaade/. La nature exacte de la voyelle du radical n'a cependant pas d'incidence sur la forme de surface du verbe : le résultat de l'assimilation de la voyelle du radical donne dans tous les cas /o/.

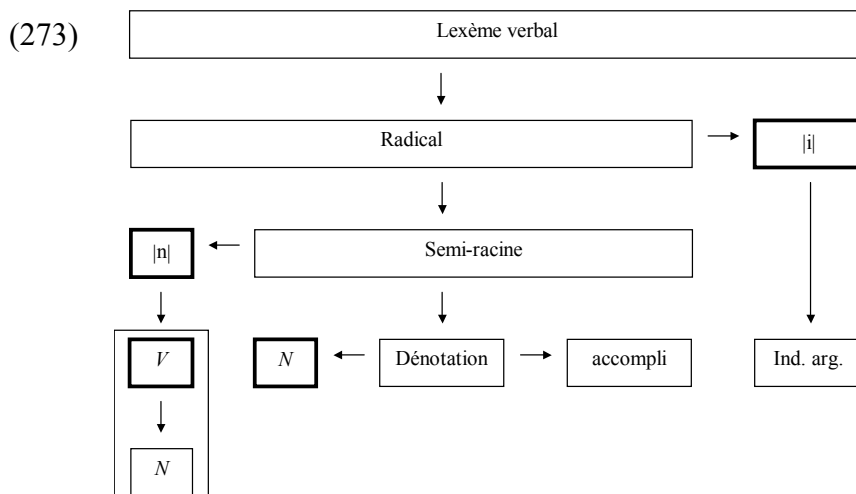
La prédication a été présentée comme un procédé sémique de niveau phrastique. L'information sémique d'une phrase est à notre sens déterminée indépendamment les lexèmes. Ceux-ci sont insérés par instruction lexicale dans le cadre phrastique selon l'adéquation de leur structure aux besoins de prédication de la phrase. Ainsi, si la phrase demande un verbe transitif, la sélection se fera parmi les verbes de cette catégorie ; si par contre l'exigence prédicative est de type intransitif, les verbes transitifs ne sont plus éligibles, les verbes adéquats devant être intransitifs. Ainsi c'est aux lexèmes de s'adapter aux besoins de prédication d'une unité phrastique. Pour certains verbes cela est impossible : Il s'agit de ceux qui n'ont qu'une seule possibilité argumentale comme /bogu/. Ce verbe n'a pas de variante transitive. D'autres peuvent s'adapter du fait qu'ils ont une variante pour chaque besoin argumental : C'est le cas du verbe signifiant « manger » qui a une forme transitive /jiga/ et une forme intransitive /jige/. Pour d'autres comme /soχo/, il n'y a pas de changement de morphème. Ils entrent dans la construction des deux types d'énoncés. Cependant étant donné que l'indice argumental doit être signalé morphologiquement, il doit y avoir une trace permettant de différencier la forme transitive du verbe de sa forme intransitive dans la structure sémique du verbe. L'inversion du rapport de dominance entre les domaines d'une base verbale est une explication plausible aux possibilités d'adaptation prédicative de ce type de verbe.

8.1.2 Formes lexicales à radical nominal

Un verbe peut être dérivé à partir d'un radical à dominance nominale. Selon que la fonction de radical est occupée par une racine ou une semi-racine, le procédé de dérivation est différent.

8.1.2.1 Semi-racine nominale

La dérivation d'un verbe à partir d'une semi-racine nominale exige la suffixation directe du changeur de catégorie |n| au domaine radical de manière à provoquer la dominance du catégorie verbal. Le sémantisme du lexème est complété par l'affixation d'une désinence marquée :



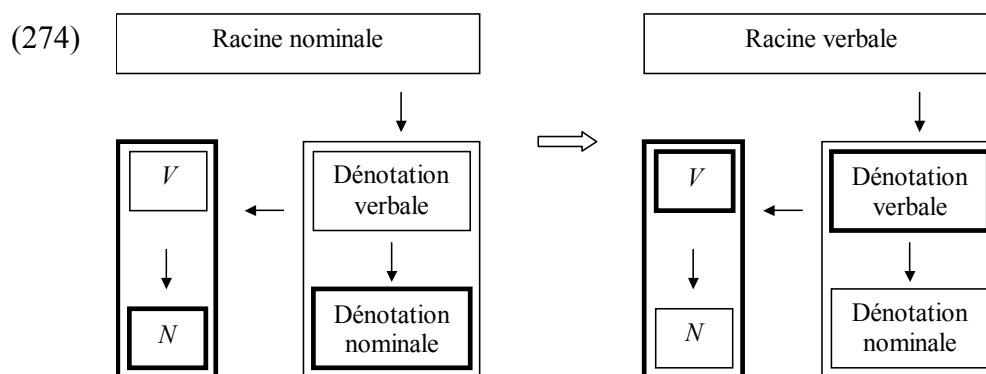
Le sémème aspectuel de l'accompli est lexicalement présent dans la structure de la semi-racine mais n'est licencié que sous dominance verbale. La semi-racine étant à dominance lexicale nominale, la licence du sémème aspectuel n'est possible que par la dominance du changeur de catégorie qui provoque par effet de polarisation la dominance verbale. Un seul lexème a été recensé dans le corpus analysé correspondant à ce schème. Il s'agit du verbe $[n\ j\ i] \rightarrow /ni/$ « se trouver (locatif) ». En dehors de son schème de formation exceptionnel, ce verbe se caractérise syntaxiquement par les fonctions qu'il est susceptible d'assumer : En plus de pouvoir entrer dans les mêmes paradigmes et de se soumettre aux mêmes transformations morphologiques qu'un verbe ordinaire, il entre également dans le même paradigme que les adverbes prädicatifs et exprime le passé⁵⁶.

8.1.2.2 Racine à double catégorème

Un verbe peut être dérivé à partir d'une racine nominale à double catégorème. Ce type de racine est considéré comme nominal étant donné que le rapport de dominance est lexicalement en faveur du catégorème nominal. Cependant le rapport de dominance peut être inversé sous l'influence du gouvernement syntaxique. Le rapport de dominance est fonction de la position syntaxique occupée par ce type de racine complète : En position de noyau argumental la structure du lexème reste inchangée ; en position prädicative par contre le catégorème verbal domine la structure.

En plus d'avoir deux catégorèmes, ce type de structure possède deux groupes sémiques. Le rapport de dominance entre les deux groupes n'est pas spécifié lexicalement. Il dépend du catégorème dominant : Si c'est le catégorème verbal qui est dominant, le groupe sémique comportant les sémèmes non aléatoires dépendant de ce catégorème domine le domaine sémique ; dans le cas contraire, c'est le groupe sémique comportant les sémèmes non aléatoires dépendant du catégorème nominal qui est dominant. Ce type de racine dérive un verbe selon le schéma suivant :

⁵⁶ Le sémème temporel du passé est activé lorsque ce verbe se trouve en position syntaxique d'auxiliaire.



Le facteur de transformation de la structure est la licence de la racine nominale par une expression prédicative. Le groupe sémique verbal comprend en dehors des sémèmes de choix lexical les sémèmes non aléatoires de l'accompli et de l'indice argumental. Les significations du verbe et du nom que ce type de racine permet de dériver sont apparentées, ce qui permet de penser qu'ils partagent au moins une partie des sémèmes de choix lexical. Cependant pour les quelques cas recensés dans le corpus analysé, on remarque que le sens du verbe est de portée plus générale que celle du nom, c'est-à-dire que le sens du nom semble être inclus dans celui du verbe.

Exemples :

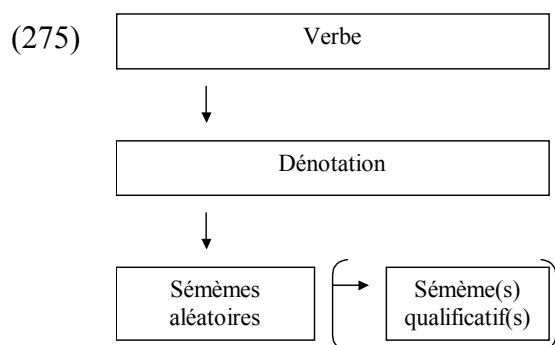
<i>Verbe</i>		<i>Nom</i>	
faaba	« secourir »	faabe	« père »
fata	« séparer »	fate	« peau »

La description des possibilités dérivationnelles de ce type de racine sera complétée dans l'étude des noms.

8.1.3 Classes sémiques de verbes

On distingue deux types de verbes qui diffèrent par les fonctions syntaxiques qu'ils peuvent assumer en raison du bagage sémique de leur radical : les verbes qualificatifs peuvent en dehors de leur fonction prédicative assumer la fonction déterminative nominale d'adjectif en raison de la présence d'un sémème qualificatif dans leur bagage sémique ; les verbes non qualificatifs sont limités à la fonction prédicative. Ne comportant pas de sémème qualificatif, ils ne peuvent pas faire partie d'un groupe nominal.

Cela explique comment en soninké des lexèmes entrant dans les paradigmes et admettant les transformations des verbes peuvent être identifiés comme déterminants qualificatifs ou adjectifs. Aux critères de définition proposés s'ajoute le suivant : Un verbe est une unité lexémique qui *peut éventuellement assumer une fonction qualificative*. Le domaine dénотatif d'un verbe soninké a donc la structure suivante :



La fonction adjectivale exigeant la dominance du catégorème nominal, nous proposons que les verbes qualificatifs possèdent un double catégorème dont le rapport de dominance est fixé par la fonction syntaxique qu'ils occupent. Au sein d'une expression prédicative le catégorème verbal est activé et le lexème admet toutes les transformations admises par les verbes ; au sein d'une expression argumentale par contre c'est le catégorème nominal qui est activé.

Exemples

mis - <u>a</u>	→	misa	«être maigre»
kata - <u>u</u>	→	kato	«être gras»
χur - <u>a</u>	→	χura	«être blanc»
dunb - <u>u</u>	→	dunbu	«être rouge»

Tous les déterminants qualificatifs du soninké ne sont cependant pas de type verbal.

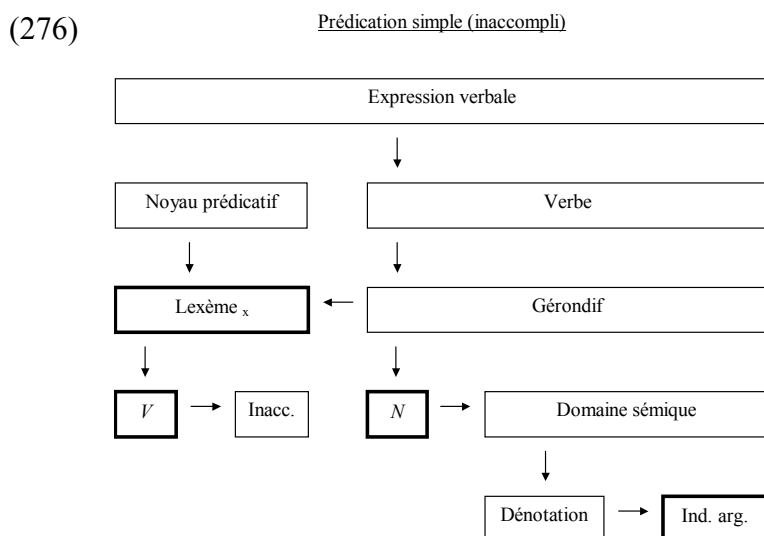
8.1.4 Gérondif

La classe des gérondifs est une classe grammaticale de lexèmes verbaux. Cela signifie qu'un gérondif ne peut pas constituer une entrée lexicale au même titre qu'une forme de base. Il s'agit de la forme non prédicative d'un verbe.

La fonction de noyau prédicatif exige en soninké que le lexème qui l'assume porte dans son bagage sémique l'information aspectuelle de l'unité phrastique qu'il organise. Dans sa forme lexémique, le verbe soninké porte naturellement le sémème aspectuel de l'accompli. Il peut de ce fait dans un énoncé de cette valeur assumer la fonction de noyau prédicatif. En ce sens on peut dire que la forme lexicale d'un verbe correspond à sa forme conjuguée ou prédicative.

Dans une phrase à valeur d'inaccompli en revanche, la configuration aspectuelle d'un verbe est inadéquate. Etant donné que cette information est nécessaire à un lexème pour assumer la fonction de noyau prédicatif, le verbe ne peut pas assumer cette fonction dans un énoncé d'aspect inaccompli. Une deuxième condition de prédication qui a été énoncée est que la grammaire soninké exige dans le même temps que le lexème en fonction de noyau prédicatif soit le seul à licencier le catégorème verbal de l'expression. Sans préjuger de l'identité du lexème qui va occuper la fonction prédicative, on peut en conclure que le

verbe, n'étant plus en position nucléique va perdre son catégorème verbal en faveur du catégorème nominal. Le schème de prédication prend alors la forme suivante :



La position de noyau prédicatif échoit à un lexème possédant le sémème inaccompli et dominé par le catégorème verbal. Le verbe ayant perdu sa position centrale est dominé par le catégorème nominal, incompatible avec le sémème accompli. Les sémèmes aspectuels étant de toute manière exclusifs, la licence de l'inaccompli signifie la déconnexion du sémème inverse. L'indice argumental reste cependant dans le bagage sémique du verbe. Bien que le gérondif soit à dominance nominale, sa distribution syntaxique interdit de l'assimiler à un nom : Il s'agit bien d'un verbe mais en fonction prédicative annexe. La suite de l'analyse montrera que le « lexème_x » est un adverbe à dominance verbale.

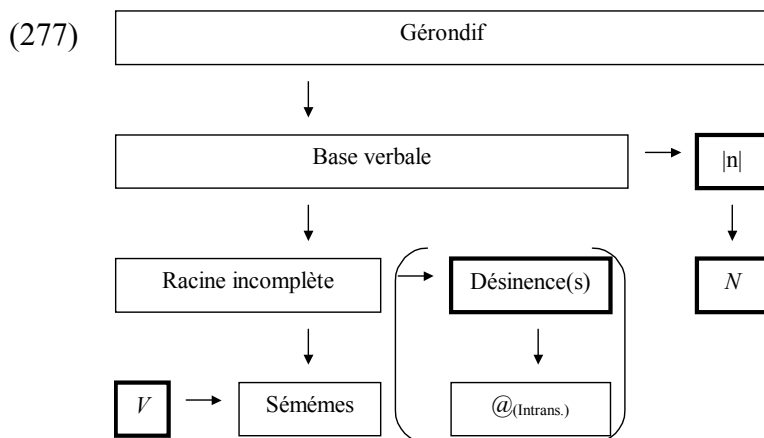
Le changement de statut prédicatif d'un verbe a des répercussions sur sa morphologie, tant au niveau sémantique qu'au niveau phonologique. La structure sémantique du gérondif va dans un premier temps être présentée et seulement ensuite les transformations phonologiques qui peuvent s'en suivre.

8.1.4.1 Structure sémantique

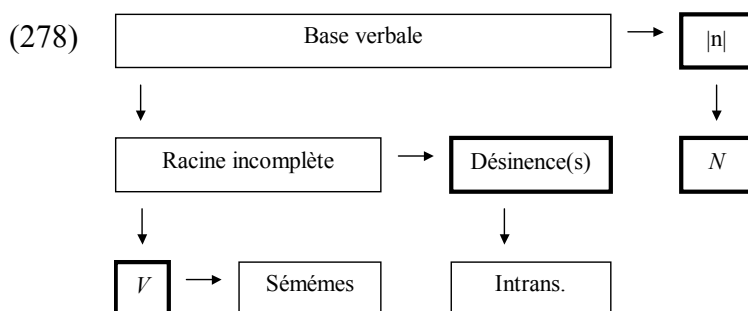
Le gérondif est formé au moyen de l'introduction du changeur de catégorie |n| dans la forme de base du verbe. Deux points d'ancrage à la structure sont possibles :

- soit |n| est directement affixé à la racine du verbe (affixation radicale) ;
- soit |n| est affixé à la limite finale du verbe (affixation basique).

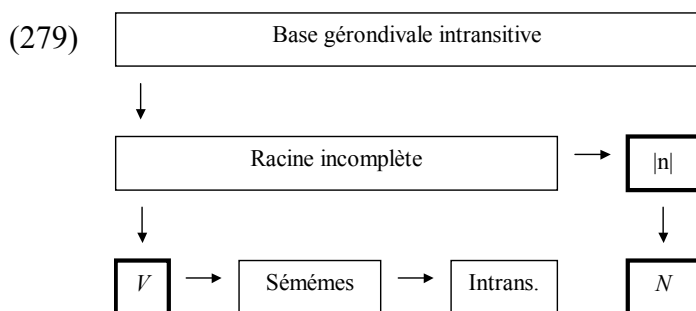
Le potentiel argumental du verbe joue un rôle dans le choix du point d'ancrage, perceptible uniquement pour les verbes à racine incomplète. Ces racines nécessitent en effet une désinence sémique et il est alors plus aisé de constater si l'affixation de |n| s'est faite avant ou après la désinence. On remarque que l'affixation radicale de |n| est attestée uniquement pour les verbes transitifs. Les verbes intransitifs comportant une désinence exigent que l'affixation de |n| se fasse après la désinence intransitive. La structure gérondivale d'un verbe transitif est la suivante :



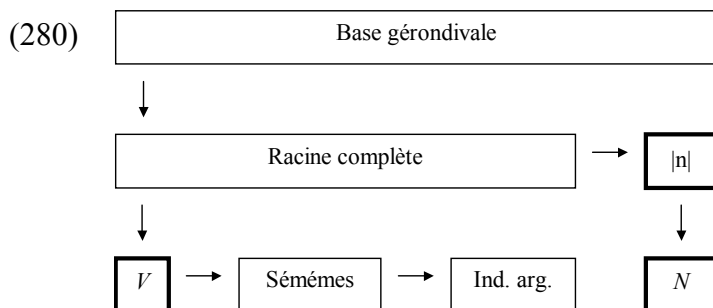
La structure montre que pour un verbe transitif l'affixation de |n| peut se faire soit directement au radical soit après la désinence (|a| ou |u|). Dans le cas où l'affixation est radicale, la désinence n'est pas ré-affixée après |n|, c'est-à-dire qu'on obtient une forme non désinentielle pour laquelle le transitif est implicitement marqué. La structure d'un gérondif intransitif dépend de la licence radicale ou non du sémème intransitif. Si le sémème intransitif est licencié par une désinence la structure du gérondif est la suivante :



La seule affixation possible de |n| dans ce cas est basique, c'est-à-dire après la désinence intransitive. Si par contre le sémème intransitif est contenu dans la racine une affixation radicale est possible :



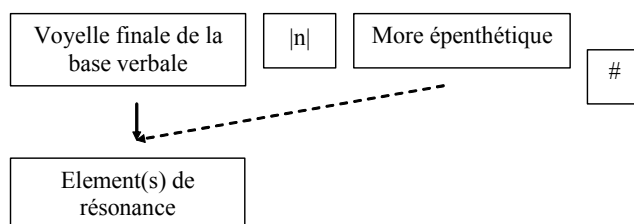
La formation du gérondif d'un verbe à racine complète est obligatoirement de type radical, ce type de verbe ne comportant qu'un seul morphème :



8.1.4.2 Structure phonologique

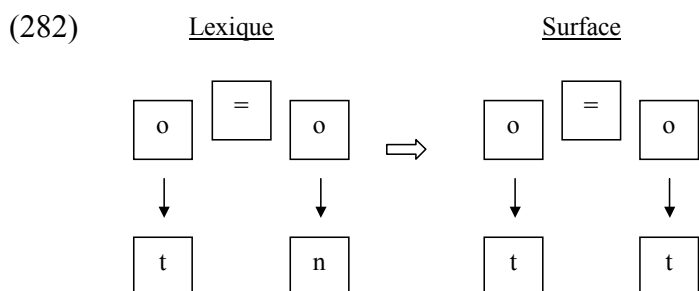
La configuration phonologique du gérondiv soninké est intéressante du fait de la nature de la nasale et de la position de cette dernière en fin de lexème. Dans cette position, le morphème nasal est obligatoirement affilié à une a-more, ce qui compte tenu de sa coïncidence avec une limite lexémique entraîne l'augmentation de la structure lexicale d'une more épenthétique. Mélodiquement la more ajoutée est identique à celle qui la précède immédiatement. Cela signifie que le matériel mélodique de la more finale de la base verbale est licencié par la more finale du gérondiv. La forme de surface d'un gérondiv peut ainsi quelle que soit sa structure interne correspond au schéma phonologique suivant :

(281) Expression phonologique du gérondiv



En dehors de ce processus d'augmentation moraïque par gouvernement de la limite lexémique finale, des changements mélodiques se produisent à la frontière entre le changeur de catégorie et la base verbale. Deux cas de figure se présentent selon que la base est terminée par une consonne ou par une voyelle.

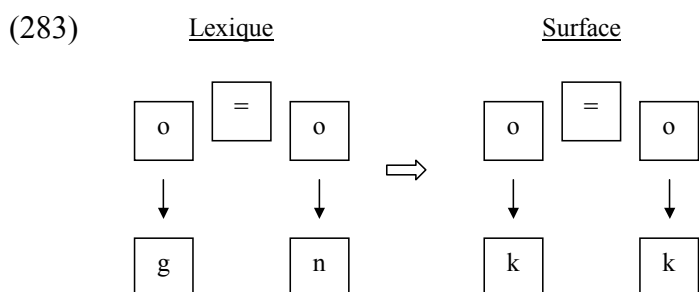
La base verbale est terminée par une consonne lorsqu'elle est constituée d'une racine prosodiquement incomplète. Si la consonne en question est une occlusive non voisée (par exemple /t/), elle assimile la nasale et on obtient une consonne géminée de part et d'autre de la limite morphémique :



(1) Exemple:

kat n → **katta** « frapper (gérondif) »

Si la consonne finale est une occlusive voisée (par exemple /g/), elle perd son voisement, tandis que la nasale acquière ses éléments de résonance. On obtient une occlusive géminée non voisée :

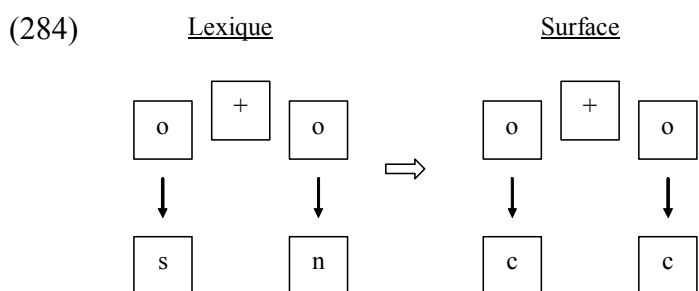


Exemples:

bag n → **bakka** « sortir (gérondif) »

mug n → **mukku** « s'entendre (gérondif) »

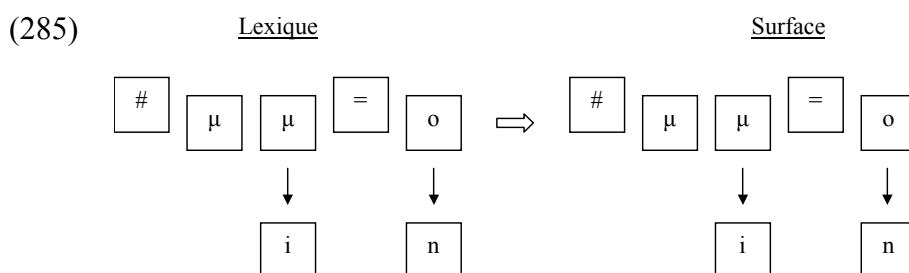
Si la consonne finale est une fricative par exemple (/s/), le processus d'assimilation réciproque crée une géminée non voisée de même résonance que la fricative :



Exemple:

bos n → **bocco** « sucer (gérondif) »

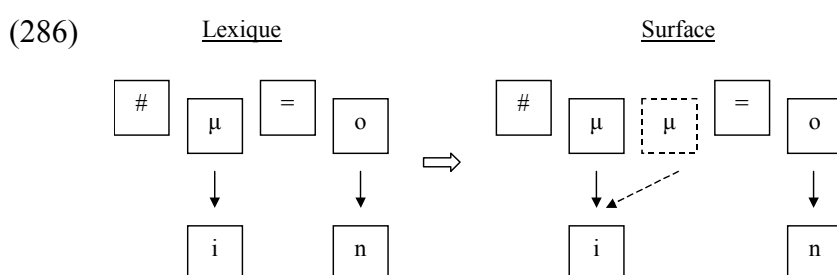
Si la base est au moins bi-moraïque et terminée par une voyelle (par exemple /i/), du fait qu'elle est constituée d'une racine complète ou d'une racine et d'une désinence, il n'y a pas de phénomène d'assimilation :



Exemples :

lifi n → lifini « coudre (gérondif) »

Enfin si la base est mono-moraïque, elle est augmentée d'une more en raison d'une contrainte qui interdit la mono-moraïcité d'une base :



Exemples :

ro n → roono « entrer (gérondif) »

ɲi n → ɲiini « se trouver (gérondif) »

ʃu n → ʃuunu « savoir (gérondif) »

Il a été dit que la voyelle finale du gérondif issue de l'épenthèse d'une position moraïque dominante à la suite du dérivatif [n] est mélodiquement identique à la dernière voyelle de la base ou de la racine. Ce principe semble battu en brèche par la formation du gérondif à partir de la racine [kit] « saisir » qui selon la règle énoncée devrait donner */kitti/. La forme actualisée dans la langue est cependant /kitta/. Cette forme est la seule de ce type à avoir été recensée. La position adoptée ici est que la voyelle /a/ correspond structurellement à la désinence [a] et que la forme /kitta/ est le vestige d'un mode de formation révolu, à cette exception près, à partir de [n+a]. L'hypothèse que nous proposons est que le complexe [n+a] a été progressivement limité à la dérivation de noms à partir de verbes et la position que la désinence était sensée occuper a été remplie par propagation mélodique. La forme /kitta/ tend d'ailleurs à être remplacée chez les locuteurs par /kitana/ plus conforme au schéma prosodique classique. Chez certains locuteurs la tendance est, pour tous les verbes concernés, au remplacement de la forme gémignée par la forme /nV/. Cette tendance remarquée chez les locuteurs de Bakel a également été soulignée par Diagana 1995 pour le soninké de Kaédi. La désinence transitive tend ainsi à être conservée dans la structure et l'on peut spéculer que peu à peu toutes les formes gémignées laisseront la place à la variante non gémignée. Cette situation correspond à une simplification phonologique, la séquence marquée CVCCV laissant la place à une structure non marquée CVCVCV (kitta → kitana).

8.2 Adverbes

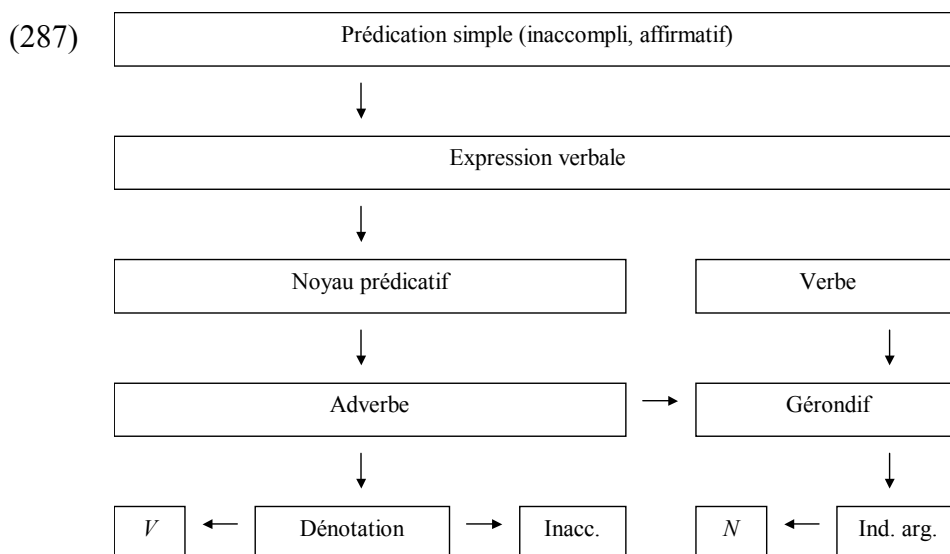
La classe des adverbes du soninké définit un type de lexème dont le rôle est de participer à l'expression prédicative d'une unité phrastique. Le rôle précis de chaque adverbe dépend de sa distribution syntaxique et de sa structure sémantique. Au sein d'une unité phrastique les adverbes ont pour fonction d'assumer les éléments sémiques de la prédication non pris en charge par le verbe. Un adverbe peut assumer l'un des rôles suivants :

- noyau prédicatif ;
- marqueur de constituant (argument ou proposition);
- modalisateur sémique ;
- substitut subjectal.

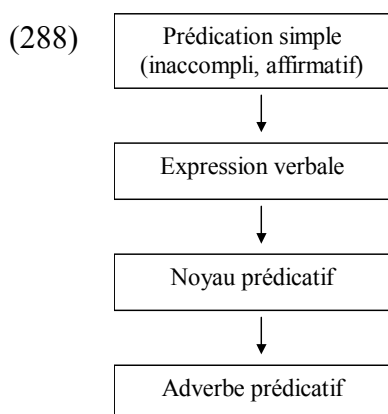
Les adverbes pouvant assumer la fonction de noyau prédicatif doivent posséder dans leur structure le sémème aspectuel non pris en charge par le verbe, ainsi que le catégorème verbal. En effet la dominance verbale rend une unité éligible au statut de noyau prédicatif et le remplacement du verbe dans cette fonction qui lui est naturellement dévolue n'est possible que s'il n'est pas capable, en raison de sa structure sémique, de l'assumer. Ainsi un adverbe peut devenir centre de prédication s'il remplit les conditions suivantes :

- Etre à dominance verbale ;
- Posséder le sémème de l'inaccompli.

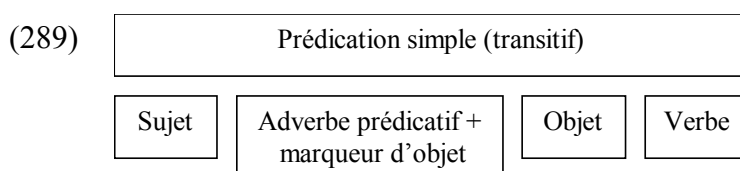
L'adverbe prédicatif peut en dehors de ces caractéristiques posséder d'autres sémèmes qui sont compatibles avec le sémème de l'inaccompli et qui relèvent d'un choix lexical. Le verbe, dans une telle expression prédicative, est maintenu mais dans sa forme non conjuguée, c'est-à-dire gérondivale. L'expression prend alors la forme suivante :



L'adverbe peut être assimilé ici à un auxiliaire verbal. Il peut également occuper une fonction tout à fait centrale en étant le seul lexème de l'expression verbale de son unité phrastique :



Concomitamment à la fonction de noyau prédicatif d'une expression verbale, un adverbe prédicatif sert, de manière secondaire, de marqueur d'objet dans la prédication transitive : L'adverbe est pré positionné au complément objet permettant ainsi de le distinguer du sujet :



Les adverbes dont la fonction principale est de marquer un constituant ont pour rôle de signaler une structure syntaxique particulière. On en distingue de deux types : Les marqueurs d'argument et les marqueurs de proposition dépendante.

Les *marqueurs d'argument* ont pour rôle de signaler les compléments d'une expression verbale. Ils permettent d'une part d'identifier un argument comme complément et d'autre part de caractériser la relation que l'expression verbale entretient avec celui-ci. Leur sélection dépend essentiellement du potentiel argumental de l'expression verbale. Il existe ainsi en soninké un marqueur de complément objet et un ensemble de marqueurs de complément adjet⁵⁷ dont la sélection individuelle dépend des sémèmes dénotatifs du verbe. Ces adverbes ont en commun d'être de nature nominale et ne sont de ce fait pas éligibles à une fonction prédicative. Leur position syntaxique est corrélative à leur sélection argumentale : L'unique marqueur d'objet du soninké est prépositionnel tandis que les marqueurs d'adjet sont post-positionnels. Enfin l'une des particularités de la prédication soninké est que le complément objet n'est marqué par un adverbe non prédicatif que dans une phrase à valeur d'accompli. Dans une phrase à valeur d'inaccompli la position de l'adverbe prédicatif suffit à l'identifier.

Les *marqueurs de proposition dépendante* sont impliqués dans la prédication complexe. Ils ont pour rôle de signaler laquelle ou lesquelles de deux ou plusieurs propositions sont

⁵⁷ L'adjet est défini à la suite de Creissels 1995 (Chapitre 7) comme un argument ni subjectal, ni objectal d'une expression prédicative tout argument autre que le sujet et l'objet (direct).

dépendantes dans une phrase. Un seul adverbe est exclusivement réservé à cette fonction tandis qu'il en existe d'autres qui la remplissent de manière secondaire.

La troisième catégorie d'adverbes du soninké est celle des *modalisateurs sémiques*. Ils ont pour mission de préciser le contenu sémique de l'expression verbale à laquelle ils sont affiliés. En tant que tels ils font partie de la prédication mais ne sont pas indispensables. Leur introduction dans une unité phrastique dépend entièrement de l'intention communicatrice du locuteur. Ce sont des lexèmes à dominance nominale. On trouve dans cette catégorie les adverbes de manière et de temps par exemple.

Enfin le soninké reconnaît une classe de *substituts subjectaux*. Ce type d'adverbe a pour fonction de représenter le sujet dans une phrase. Contrairement aux substituts énonciatifs⁵⁸ (pronominaux) ils n'ont pas pour référent un nom ou un groupe nominal précis, mais simplement et ce sans référence à un statut énonciatif particulier, le constituant en fonction de sujet.

La majorité des adverbes qui va être étudiée est analysable en une semi-racine suivie d'une désinence lexicale. Pour certains on considère qu'ils sont constitués d'un morphème unique quoiqu'il soit tentant de les assimiler à la structure précitée. Cependant bien qu'il soit possible d'identifier une désinence, il y a peut de motivation à reconnaître dans leur consonne une semi-racine, raison pour laquelle ils sont considérés comme mono-morphémiques. La classe des adverbes modalisateurs contient des lexèmes considérés pour la plupart mono-morphémiques, de constitution phonologique plus élaborée.

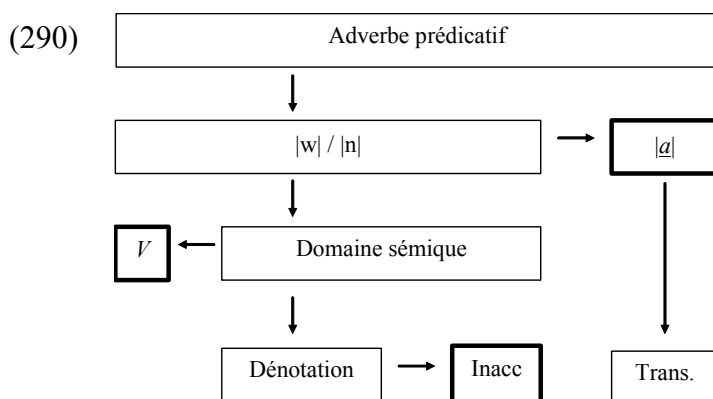
8.2.1 Adverbes prédicatifs

Cinq adverbes prédicatifs correspondant à diverses structures morphémiques ont été recensés : |wa|, |na|, |nta|, |ni| et |fe|. Conformément aux principes de profil syntaxique retenus, ils possèdent un catégorème verbal et le sémème inaccompli.

8.2.1.1 Auxiliaires

|wa| et |na| ont une structure morphémique identique. Ils sont composés d'une semi-racine et de la désinence |a| :

⁵⁸ La dénomination « substitut énonciatif » est proposée par Creissels 1995 à la place de « pronom personnel », les unités concernées ne remplaçant pas toujours un nom et une personne.



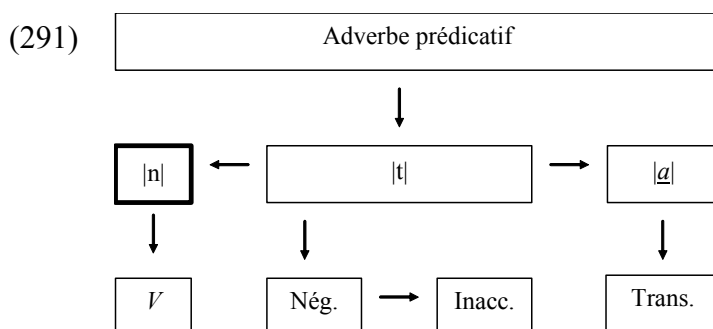
Les semi-racines |w| et |n| ne comportent pas de catégorème lexical. Elles en reçoivent un par contrainte grammaticale selon la fonction du lexème qu'elles forment. Dans la formation d'un adverbe prédicatif elle sont ainsi affiliées à un catégorème verbal. L'affixation de la désinence |a| exprime en l'absence d'un indicateur radical la transitivité. Des sémèmes dénотatifs font la différence entre les deux adverbes : |wa| exprime dans ce contexte l'habituel et le prospectif neutre, tandis que |na| exprime le prospectif certain et l'injonctif. Le caractère prédicatif de ces adverbes est révélé par la forme gérondivale du verbe avec lequel ils forment une expression prédicative :

Exemples:

a wa *telle* χumbane il part/va partir/ partira demain

a na *telle* χumbane (ja) il part /va partir/ partira (certainement) demain.

L'inaccompli négatif est exprimé au moyen de l'adverbe |nta|. Il possède une structure morphémique plus complexe que celle de |na| et |wa| du fait de l'introduction morphémique du sémème de la négation. La semi-racine |t| en constitue le radical. Etant donné que cette semi-racine est à dominance nominale, elle licencie le changeur de catégorie |n| qui adopte une dominance verbale par polarisation, dérivant ainsi un adverbe à dominance verbale, donc prédicatif :



La semi-racine |t| comporte deux groupes sémiques de sens différents. En position de radical adverbial, c'est le groupe sémique à dominance d'inaccompli qui est sélectionné. Le caractère prédicatif de |nta| est confirmé par la forme gérondivale du verbe auquel il est associé:

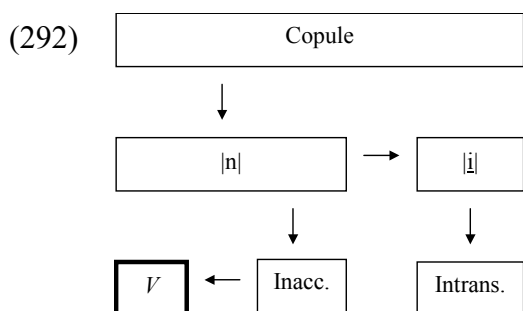
Exemple :

a nta *telle* χumbane « il ne partira pas demain »

8.2.1.2 Copules

Les adverbes |ni| et |fe| ont en commun d'être des copules d'identité. Ce type de lexème est de potentiel argumental intransitif contrairement aux autres adverbes prédicatifs qui sont transitifs. Les fonctions syntaxiques d'une copule ne recourent pas exactement celles d'un prédicatif transitif. Un prédicatif intransitif n'admet pas de complément verbal, c'est-à-dire qu'il ne fonctionne pas comme auxiliaire.

La structure de |ni| est bi-morphémique avec la suffixation de la désinence |i| :



En ce qui concerne l'expression du temps, /ni/ est non marqué et exprime le présent.

|fe| est la contrepartie négative de |ni|. Dans une optique strictement synchronique il n'est pas possible d'analyser ce lexème autrement que comme mono-morphémique. Néanmoins le caractère intransitif de ce prédicatif et la nature de la voyelle finale laisse à penser qu'il comporte dans sa structure lexicale le domaine désinentiel |a+i|, ce qui obligerait à considérer que /f/ est l'expression de surface d'une semi-racine verbale à potentiel transitif flottant. Cependant il n'y a pas d'argument pour étayer cette thèse : Il n'y a pas de lexème */fa/ attesté comme prédicatif (transitif) et que /f/ n'est pas attesté comme morphème dérivatif, ce qui est par contre le cas des autres semi-racines.

Le caractère intransitif de |fe| est mis en exergue par son comportement syntaxique : employé seul, /fe/ ne prend pas de complément ; si un complément doit être intégré dans l'énoncé il doit être introduit par le lexème /ti/ ordinairement glosé par « avec »

Exemple:

ke feti baaje « Ce n'est pas sa tante paternelle »

Le fait que dans le contexte de |fe| ce lexème perd son autonomie a empêché de reconnaître le caractère composé de la séquence |feti|, les descripteurs se contentant d'y reconnaître la variante contextuelle de |fe|. On ne peut en effet reconnaître dans |feti| deux lexèmes juxtaposés : Il s'agit d'un seul lexème. Cette situation résulte peut être d'un effacement de barrière lexicale entre les deux unités dû à la fréquence de leur juxtaposition dans l'expression de l'identification négative dans un contexte argumental double (sujet et adjectif) et à l'absence de possibilité de commutation pour |ti|. La forme |feti| est considérée ici comme un lexème composé d'un prédicatif non verbal et d'un marqueur de constituant. La

fonction de marqueur de |ti| est confirmée par l'impossibilité de combiner un marqueur post-positionnel à groupe nominal précédé de |feti|, alors que |ni| qui n'est jamais combiné à |ti| dans cette fonction exige un marqueur post-positionnel :

ke ni faaben *ja* « C'est son père »

* ke ni faabe

ke *feti* faabe « Ce n'est pas son père »

* ke feti faaben *ja*

Le soninké exprime le passé au moyen de l'adverbe /ni/ qui est une grammaticalisation pour cet emploi du verbe /ni/ « se trouver »⁵⁹. Il sert d'auxiliaire à valeur de passé dans un énoncé à valeur aspectuelle d'accompli ou d'inaccompli, et de copule d'identité, entrant ainsi dans le même paradigme que /ni/ et /fe/:

Exemple :

ke ni faaben *ja* «c'était son père.»

8.2.2 Marqueurs d'argument

Les adverbes marqueurs de complément ont en commun d'être dominés par le catégorème nominal. Ils n'assument jamais de fonction prédicative, ce qui est confirmé d'une part dans le cas des marqueurs d'objet par la forme non gérondivale du verbe qu'ils précèdent et dans le cas des marqueurs d'adjet par leur position postérieure à celle du verbe⁶⁰, et d'autre part par le fait qu'ils ne peuvent constituer de manière isolée l'expression verbale d'une unité phrastique. Selon le type de complément qu'ils marquent, ces adverbes peuvent être pré- ou post-posés.

8.2.2.1 Marqueur d'objet

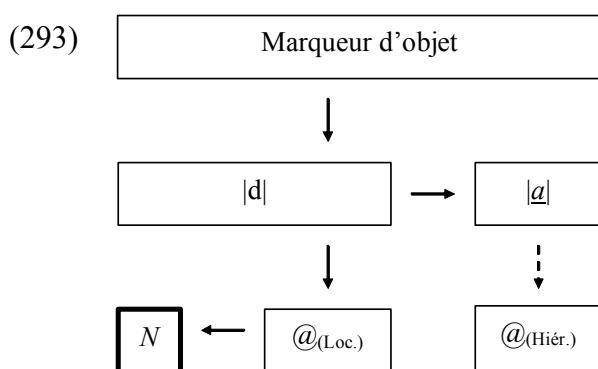
Le soninké ne possède qu'un seul adverbe à la fonction exclusive de marqueur d'objet à savoir |dɔ|. Dans les travaux sur le système verbal du soninké cet adverbe a été identifié comme prédicatif à valeur d'accompli (positif)⁶¹. Cependant la comparaison de sa distribution syntaxique avec celle des adverbes prédicatifs et l'examen de la structure de l'expression verbale qu'il est sensé former avec un lexème verbal démontre le contraire. La position défendue ici est que |dɔ|, dans une phrase à valeur d'accompli assume uniquement la fonction syntaxique de marqueur de constituant nominal et permet de faire la différence entre un constituant nominal en fonction de sujet et un autre en fonction d'objet. Le constituant introduit par |dɔ| est celui en fonction d'objet. Une singularité de ce lexème qui explique qu'il ait été considéré à tort comme prédicatif, est que contrairement à la majorité

⁵⁹ Forme lexicale : |n j i|. C'est le seul verbe recensé dont le radical est constitué d'une semi-racine, ce qui peut expliquer qu'il soit également admis comme adverbe prédicatif.

⁶⁰ Un adverbe prédicatif précède en effet toujours son verbe.

⁶¹ L'adverbe marqueur d'objet à valeur négative est /ma/. Cet adverbe sera présenté dans la classe des adverbes modalisateurs.

des marqueurs de constituant, il n'est pas post-positionnel mais prépositionnel. Il occupe de ce fait la même position qu'un adverbe prédicatif c'est-à-dire post-subjectale. La forme du verbe auquel il est combiné n'est cependant jamais gérondivale. Dans sa forme de base le verbe exprime l'accompli et comme il possède les sémèmes nécessaires à ce type de prédication il n'est accompagné d'aucun auxiliaire dont la position syntaxique permettrait de faire la différence entre les fonctions syntaxiques de ses arguments. La présence de |d| entre les deux arguments d'une phrase transitive à valeur d'accompli est donc le seul moyen de faire cette différence. Dans une phrase intransitive par contre il n'est pas utile de distinguer entre un sujet et un objet raison pour laquelle |d| n'entre pas dans la construction de ce type d'énoncé. Bien que la semi-racine |d| possède des sémèmes de choix lexical (locatif/factitif), il ne sont pas réellement activés étant donné qu'il n'y a pas lieu de faire un choix lexical entre |d| et d'autres adverbes pour la fonction de marqueur d'objet. La structure du marqueur d'objet |d| est la suivante :



La semi-racine |d| dans un contexte nominal est un marqueur hiérarchique neutre. Le sémème locatif de la semi-racine est désactivé par gouvernement syntaxique étant donné qu'il n'est pas contrastif pour ce type d'adverbe.

8.2.2.2 Marqueurs d'adjet

Les autres marqueurs d'argument signalent un adjectif. Ils sont post-posés à l'argument. Il s'agit de |w| et |j|. L'adverbe |w| avait été présenté en fonction prédicative. Il peut également être utilisé comme marqueur de complément non objectal et reçoit par gouvernement un catégorème nominal. Ceci amène à davantage préciser les circonstances dans lesquelles un adverbe bi-fonctionnel comme |w| peut être assimilé à un prédicatif en dehors de toute référence à la forme du verbe. Un adverbe fonctionne comme prédicatif dans les conditions suivantes :

- Il ne doit pas au sein de l'unité phrastique à laquelle il participe être précédé d'un autre lexème en fonction prédicative ;
- Il ne peut assumer la fonction de prédicatif au sein d'une expression verbale que si le verbe est incapable d'exprimer l'aspect de l'unité phrastique à laquelle il participe.

Le marqueur d'adjet $|wa|$ correspond dans le dialecte de Kaédi à $|di|$. Du point de vue sémique ces adverbes ont une signification locative et peuvent être glosés en français par « dans »

Exemple :

koota su leminen wa telle lekolin wa « chaque jour l'enfant va à l'école »

jour/chaque/l'enfant/ad.pred./gér. d'aller./l'école/m.adj.

L'adverbe $|ja|$ est un marqueur d'adjet à valeur emphatique. Il est composé d'une semi-racine nominale et de la désinence $|a|$. On recense également un adverbe $|ji|$ qui est la contrepartie non emphatique de $|ja|$. Tandis que la désinence $|a|$ n'exerce aucune influence sur la signification emphatique de $|j|$, la désinence $|i|$ du fait de son sémème « inférieur » exerce une influence négative en diminuant la valeur emphatique de la semi-racine. Etant donné que l'emphase correspond à un élément neutre c'est-à-dire naturellement faible, il en résulte une signification non emphatique. Si l'emphase correspondait dans le système sémique du soninké à un élément actif, la non-emphase aurait pu être représentée par $@_{(emph.)}$. L'adverbe $|ji|$ est donc un exemple de la manière dont une signification neutre peut être amoindrie. C'est un marqueur d'adjet à signification non locative, non emphatique.

8.2.3 Marqueurs de proposition dépendante

La deuxième catégorie d'adverbes marqueurs de constituant est celle des marqueurs de proposition dépendante. On en recense deux : $|be|$ qui assume cette fonction de manière secondaire et qui sera discuté parmi les substituts subjectaux, et $|ga|$ dont c'est la fonction principale.

L'adverbe $|ga|$ intervient dans la prédication complexe pour signaler laquelle de deux propositions est dépendante. On lui donne généralement une fonction de pronom relatif du fait que la traduction en français le fait correspondre à « que ». Cependant $|ga|$ ne comporte pas la signification substitutive contenue dans son correspondant français. Son rôle est similaire à celui des marqueurs de complément sauf qu'il s'applique à un type de structure différent. Ceci dit certaines valeurs modales peuvent être déduites de la présence de $|ga|$ dans un énoncé, compte tenu des valeurs aspectuelles des propositions impliquées et de la présence éventuelle d'autres adverbes dans la structure qui sont alors considérés comme formant une expression modale discontinue avec $|ga|$.

8.2.4 Adverbes modalisateurs

La catégorie des adverbes modalisateurs est hétéroclite. On distingue des adverbes à vocation strictement sémique et des adverbes dont la fonction est de caractériser le statut de dépendance d'une proposition. En ce sens ils ne sont impliqués que dans la prédication complexe et contiennent pour certains une information de mode. Celle-ci est parfois prise en charge par une expression adverbiale discontinue.

Le critère le plus évident de la fonction prédicative d'un adverbe est la forme du verbe qu'il accompagne. Si le verbe est dans sa forme de base, l'adverbe a une fonction non prédicative ce qui a pour implication morphologique qu'il est de nature nominale ; par contre si le verbe est dans sa forme gérondivale, l'adverbe qui lui est préposé est le noyau prédicatif de la phrase. La forme du verbe permet de statuer sur la fonction de l'adverbe |ma| dans la phrase suivante :

(294) *a ma jige* « il n'a pas mangé »

Le verbe /jige/ (forme lexicale [jiga -i]) est dans sa forme de base, ce qui est en accord avec la valeur d'accompli de la phrase. En effet dans ce type d'énoncé le verbe possède les sémèmes requis pour la fonction de noyau prédicatif. Il n'est donc pas possible que |ma| soit un prédicatif. Il n'apporte que le sémème de négation à l'énoncé c'est-à-dire qu'il complète la signification du verbe, étant donné que celui-ci ne comporte pas de sémème de négation. En plus de ce rôle strictement sémique, |ma| a dans un énoncé transitif la même fonction de marqueur d'argument que |da| : Il permet de distinguer le sujet et l'objet d'un verbe. L'argument qui le précède est le sujet tandis que celui qui le suit éventuellement est l'objet. En l'absence d'un adverbe prédicatif la position de |ma| est la seule permettant ce type de distinction, le verbe ne pouvant être positionné entre ses arguments. La négation dans un énoncé à valeur d'inaccompli par contre, est réalisée au moyen de l'adverbe prédicatif |nta|.

Le soninké comprend donc deux semi-racines à valeur négative |t| et |m|. Cette valeur sémique n'est vraisemblablement activée que dans la formation d'un adverbe. Dans les autres unités où ces morphèmes sont impliqués ils ont une charge sémantique très différente. Les adverbes |nta| et |ma| ont pour variante sémique |ntaxa| et |maxa|. Il s'agit de dérivés par suffixation de |xa|. Ils ont les mêmes fonctions que leur sources respectives.

|xa| est un exemple d'adverbe dont la fonction est strictement sémique. Il ne semble pas avoir d'autre raison d'être que de préciser le sens d'une expression verbale. La semi-racine |x| porte un sémème d'intensité et est généralement glosé par « aussi ». L'adverbe |ba| est un adverbe modalisateur au même titre que |ma|. Tandis que |ma| permet de former un énoncé à valeur négative |ba| permet de former toutes choses restant par ailleurs égales un énoncé interrogatif. Il est généralement post-posé à l'unité phrastique qu'il transforme.

Cet adverbe est considéré pour les même raison que |fe| comme mono-morphémique : Il y a peu de motivation à reconnaître dans sa consonne une semi-racine.

8.2.5 Substituts subjectaux

On recense en en soninké deux adverbes substituts subjectaux |be| et |na|. |be| représente le sujet dans une proposition dépendante. Il a la valeur de substitut relatif et indique dans le même temps le caractère dépendant de la proposition où il est inséré. Il n'a pas dans la proposition dépendante obligatoirement la même fonction argumentale que son référent.

Le lexème |wa| avait permis d'être confronté a un adverbe à double fonction. |wa| peut en effet être soit un prédicatif à valeur d'inaccompli soit un marqueur d'adjet. L'adverbe |na| a

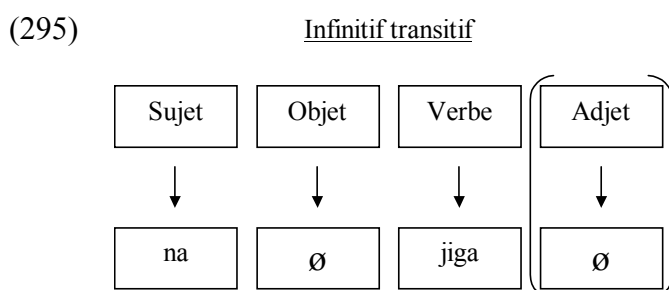
également la faculté d'être bi-fonctionnel. Son caractère prédicatif avait été entre autres révélé par la forme gérondivale du verbe qu'il accompagne. On recense néanmoins des cas où le verbe garde sa forme de base en présence de |nɑ| :

na jiga « manger (transitif) » [na:jiga]

nan jige « manger (intransitif) » [nãjige]

La forme de base du verbe indique selon les principes retenus que l'adverbe n'est pas prédicatif. Il exprime ce qui a été retenu dans les travaux antérieurs comme la forme infinitive d'un verbe. La phrase illustrative a une valeur d'accompli. On peut dans ce cas se demander quelle est le rôle de |na| dans un tel énoncé. La réponse que nous proposons est que |nɑ| est un substitut de sujet. Le verbe dans sa forme de citation doit en soninké avoir un sujet. |nɑ| a ici la signification d'un sujet indéfini. La forme infinitive du soninké n'est donc pas une forme nominale, mais une forme conjuguée à valeur d'accompli. La semi-racine |n| ne comporte pas lexicalement de catégorème. Elle en reçoit un par gouvernement syntaxique. En position de noyau prédicatif son catégorème est verbal ; dans la structure d'un substitut subjectal il est nominal.

On remarque que les verbes transitifs sélectionnent la forme /na/ tandis que les le verbes intransitifs n'admettent que /nan/. Le propre d'un verbe transitif dans une phrase à valeur d'accompli est que son sujet et son objet lui sont préposés. Le sujet vient en première position suivi de l'objet. Si on admet que |nɑ| est un substitut de sujet, on doit considérer que la position de l'objet, qui suit celle du sujet est vide, que celle l'éventuel adjet est également vide:



Il n'y a en effet pas de substitut d'objet en soninké. La place de l'objet peut être manifestée par un lexème dans la forme infinitive :

na **mangon** jiga « manger **une mangue** »

Il n'est pas utile d'introduire |dɑ| pour signaler l'objet puisque le sujet n'est pas représenté par un groupe nominal. Il n'y a de ce fait aucune difficulté à identifier le rôle syntaxique de chacun des arguments du verbe.

Un adjet peut éventuellement être ajouté :

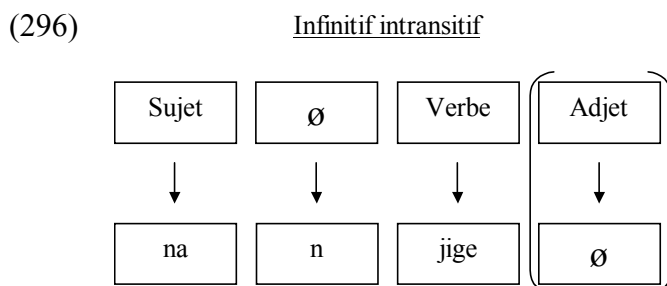
na mangon jiga **kompèn wa** « manger une mangue **dans la chambre** »

Enfin le substitut subjectal peut être remplacé par un nom :

lemine da mangon jiga kompèn wa « **l'enfant** a mangé une mangue dans la chambre »

Le morphème |da| fait alors son apparition pour permettre de distinguer les deux arguments.

Un verbe intransitif n'admet pas de complément objet. La forme infinitive manifeste cette particularité en éliminant la possibilité d'insertion au moyen d'un lien morphémique similaire à celui que l'on trouve dans les mots composés. La forme infinitive prend alors la forme structurelle suivante :



L'éventuel adjet suit le verbe. La présence de |n| entre le substitut de sujet et le verbe élimine toute possibilité d'insertion objectale entre le verbe et son sujet⁶². Selon le sens du verbe, l'infinitif intransitif peut exprimer un passif, un verbe pronominal ou comporter un adjet.

Ex : **nan** jige « être mangé/ avoir mangé »⁶³
 → **mangon** jige « **la mangue** a été mangée »
 → **leminen** jige « **l'enfant** a mangé »
nan wanqi « se laver »
 → **leminen** wanqi « **l'enfant** s'est lavé »
nan daga dakkar « aller à Dakar »
 → **jugo ke** daga dakkar « **l'homme** est allé à Dakar »

De même dans une phrase, une « transformation infinitive » est possible si le sujet est le même pour différents verbes par exemple dans des actions successives.

Le soninké comprend ainsi deux adverbes substitutifs de la fonction de sujet : /be/ remplace le sujet dans une proposition dépendante (relative), quelle que soit la fonction argumentale du sujet de la principale dans la dépendante, et |na| qui représente le sujet de manière impersonnelle c'est-à-dire sans référence au statut énonciatif dans une proposition indépendante, par exemple dans la narration de plusieurs actions successives.

⁶² D'un point de vue strictement grammatical il aurait été plus exact de transcrire l'infinitif intransitif en un seul mot, ex : *nanjige* « manger », étant donné que c'est un mot composé au même titre que *tandoromme* « doigt de pied (orteil) », composé de *ta* « pied » et de *doromme* « doigt ». L'infinitif transitif par contre est correctement transcrit en deux mots, étant donné que c'est un syntagme.

⁶³ L'interprétation précise dépend du sémantisme du sujet : une personne mange, mais une mangue est mangée

L'expression |n \underline{a} + verbe conjugué| sert en outre à exprimer l'injonctif et le futur. Il semble que l'injonctif, c'est du moins l'hypothèse qui va être ici proposée, soit formé à partir de l'inaccompli et du sémème de certitude déjà attesté dans la structure de |n \underline{a} | en tant que prédicatif. Que l'injonctif soit exprimé au moyen d'une expression verbale signifiant le futur n'est pas inhabituel à travers les langues. Il est par contre intéressant de s'interroger sur la présence d'un sémème accompli dans une expression signifiant le futur.

Le sémème accompli contenu dans la forme de base du verbe soninké semble exprimer en combinaison avec |n \underline{a} | l'imminence de l'action décrite, comme si elle s'était déjà déroulée. Ce qui permettrait de faire la différence avec ce type de futur et celui exprimé par |n \underline{a} /w \underline{a} | + gérondif]. Il y a un rapprochement intéressant à faire avec l'accompli du wolof qui peut également exprimer un futur imminent : Avec la phrase /dem naa/ qui se traduit littéralement par « je suis parti » le locuteur veut dire qu'il est sur le départ, qu'il va partir incessamment. La phrase /dinaa dem/ « je partirai » par contre ne contient pas cette connotation d'imminence. L'imminence de l'événement envisagé et la certitude qu'il va effectivement se passer fait qu'il peut être présenté comme déjà accompli. Bybee, Perkins & Pagliuca 1994 rendent également compte d'un phénomène similaire en Abkhaz et en Baining. Dans ces deux langues les formes verbales perfectives peuvent être interprétées comme des futurs immédiats (p. 245). Pour revenir au soninké |n \underline{a} | porte dans l'expression à notre sens le sémème de certitude. La forme du verbe indique qu'il est ici de nature nominale : Son sémème d'inaccompli est de ce fait désactivé. Par contre le sémème de certitude qui n'est pas solidaire du catégorème verbal est maintenu dans la version nominale de l'adverbe et contribue au sens de futur immédiat exprimé par l'expression.

De ce qui précède il ressort que l'expression verbale |n \underline{a} + verbe conjugué| peut avoir des interprétations diverses selon la position syntaxique qu'elle occupe dans la phrase.

Les autres adverbes du soninké qui n'ont pas encore été ici évoqués ont des structures plus élaborées phonologiquement et apportent par exemple un repère temporel à l'expression prédicative à laquelle ils participent.

Exemples :

daaru	« hier »
daarume	« avant hier »
χumbane	« demain »
etc.	

8.3 Noms

Pour chaque constituant syntaxique, il existe une classe de lexème qui a pour faculté de pouvoir contenir dans sa structure tous les éléments sémantiques nécessaires à la formation de ce constituant. Pour l'expression prédicative c'est le verbe intransitif qui réunit ces qualités. Pour l'expression argumentale la classe lexémique caractéristique est celle des noms.

Etant donné les sémantèmes nécessaires à la constitution d'une expression argumentale, un nom doit posséder dans sa structure les éléments suivants :

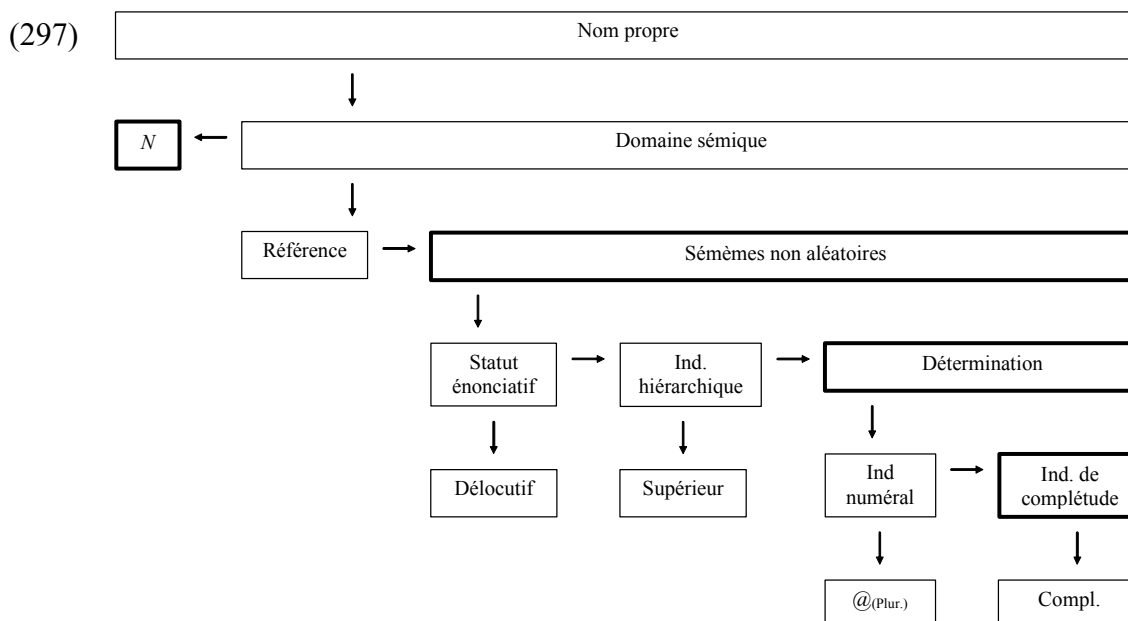
- Un catégorème nominal;
- Un indice numéral ;
- Un indice de complétude.

Il existe essentiellement deux classes de noms qui varient par leur contenu sémantique : Les noms propres et les substantifs. La présence de sémèmes dénotatifs fait la différence entre ces deux classes.

8.3.1 Noms propres

Trois catégories peuvent constituer un domaine sémique. Une référence qui renvoie à une réalité extralinguistique, des sémèmes dénotatifs qui en constitue la description et des sémèmes non aléatoires. La référence fonde le domaine sémique. Elle licencie éventuellement une dénotation et les sémèmes non aléatoires.

La classe des noms propres est constituée de lexèmes qui sont strictement référentiels (Conrad 1985). Ils n'ont pas de dénotation et servent à désigner une réalité particulière de manière non descriptive. La présence d'une référence n'implique pas celle d'une dénotation, du fait du caractère fondateur de la référence. La structure sémique d'un nom propre se présente de la manière suivante :



Le domaine non aléatoire comprend un certain nombre d'indices dont les sémèmes sont tous implicites dans la structure d'un nom propre. Les sémèmes contenus sont les valeurs non marquées de ces indices : Le statut énonciatif d'un nom, propre ou substantival est le délocutif ; il possède un indice hiérarchique neutre qui correspond en soninké au supérieur ; sa valeur numérale lexicale est le singulier ; l'indice de complétude qui caractérise le référent d'un nom comme complet ou partitif adopte pour un nom propre la complétude qui est sa configuration par défaut.

L'indicateur de complétude et le catégorème nominal permettent à un nom propre de remplir de manière autonome, c'est-à-dire sans qu'un quelconque ajout flexionnel soit nécessaire, une fonction argumentale. Il s'avère que le nom propre est le type de nom pouvant remplir pour tous les types d'énonciation une fonction argumentale de manière indépendante. C'est la raison pour laquelle il est considéré comme le prototype de noyau argumental de la même manière que le verbe intransitif pour l'expression prédicative. Ainsi dans les phrases suivantes :

faatu jige « Fatou a mangé »

faatu ma jige « Fatou n'a pas mangé »

Le lexème *faatu* occupe la position argumentale de sujet de manière autonome. Nous verrons que les substantifs ne peuvent pas remplir de fonction argumentale dans les mêmes conditions.

8.3.2 Substantifs

Les substantifs ont une structure plus élaborée que celle des noms propres du fait qu'ils comportent une description sémique de leur référence : Ils comportent des sémèmes dénотatifs. La référence et la dénotation sont des catégories qui entretiennent une relation

de précédence : Si une structure possède une dénotation, elle possède obligatoirement une référence.

Un substantif simple peut avoir diverses structures morphémiques qui dépendent de la catégorie et du degré de complétude sémique de sa racine. La structure d'un substantif est ainsi plus ou moins complexe selon le nombre de morphèmes nécessaires pour réunir les éléments suivants:

- Un catégorème nominal ;
- un indice hiérarchique ;
- une dénotation ;
- un statut énonciatif.

La structure sémantique d'un substantif fait état de deux manques par rapport à celle d'un nom propre : Elle ne comporte lexicalement ni indice de complétude, ni indice numéral. Autrement dit dans leur forme lexicale, les substantifs ne sont pas déterminés. Cela a pour conséquence que ce type de lexème ne peut remplir sous sa forme lexicale de fonction argumentale. Ils doivent pour ce faire acquérir les indices manquants par affixation dans le cas le plus simple, comme *lemine* dans les phrases suivantes :

leminen jige « L'enfant a mangé »

lemine ma jige « L'enfant n'a pas mangé »

Le lexème a dans les deux phrases le même statut que le nom propre *faatu*, ce qui indique qu'il est syntaxiquement complet. Le sémème du singulier étant implicite n'a pas de trace phonologique. Le sémème de complétude par contre est manifesté par un ton bas et de manière annexe par une nasale finale⁶⁴, ce qui donne la forme *leminen*, dans l'énoncé à valeur positive. Le sémème de complétude n'est pas admis dans un énoncé à valeur négative : il est remplacé (par désactivation) par le sémème partitif, qui comme le sémème du singulier n'a pas d'expression phonologique. Ainsi la forme *lemine* dans l'énoncé négatif est en apparence seulement identique à la forme lexicale du lexème. Structurellement elle comprend un domaine déterminatif phonologiquement implicite. Le statut énonciatif d'un substantif est comme celui d'un nom propre le délocutif. L'indice hiérarchique n'est cependant pas fixe. Il change selon la référence du lexème. De manière générale on peut hiérarchiser les référents de la manière suivante⁶⁵ :

⁶⁴ Les modalités de réalisation du sémème de complétude seront détaillées dans la section sur les déterminants.

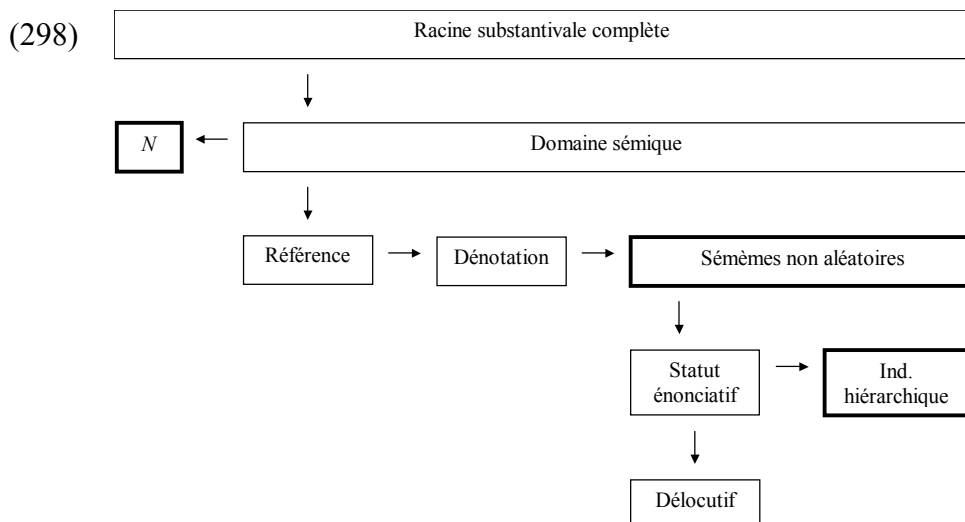
⁶⁵ La répartition entre types de référent et indices hiérarchiques n'est cependant pas totalement étanche. Certains substantifs à référent humain peuvent par exemple posséder un indice moyennement supérieur. La répartition proposée ne reflète donc que des tendances générales.

<i>Référents</i>	<i>Indice hiérarchique</i>	<i>Expression désinentielle privilégiée</i>
Notions	Abstrait	<u>u</u>
Humains	Supérieur	<u>a</u>
Objets//Animaux	moyennement supérieur	<u>a+i</u>
Objets	Inférieur	<u>a+i</u>

8.3.2.1 Dérivation à partir d'un radical nominal

Un substantif peut avoir comme radical à dominance nominale une racine complète ou une racine incomplète.

Un substantif constitué d'une racine complète est une structure composée d'un seul morphème contenant tous les sémèmes requis. La structure de ce type de substantif est la suivante :



On trouve dans cette catégorie la plupart des emprunts. Les racines complètes substantivales sont phonologiquement composées d'au plus quatre syllabes.

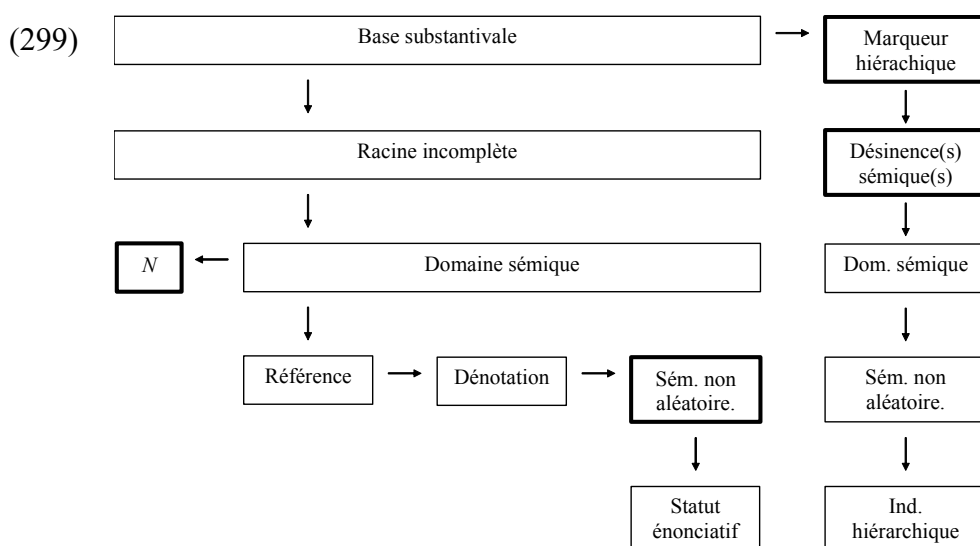
Exemples:

fo	«chose»
ta	«pied»
te	«champ»
na	«vache»
barama	«marmite»
furtu	«poumon»
gulla	«projectile»
panto	«scorpion»
pobara	«poivre»
sigareti	«cigarette»

soχoba «matin»

χurungo «genou»

Un premier cas de complexité morphémique est figuré par l'autonomie morphémique de l'indice hiérarchique. Le type de racine impliqué est à catégorème nominal mais incomplet sémantiquement et éventuellement phonologiquement. Dans sa version morphémique, l'indice hiérarchique correspond à un marqueur désinentiel constitué des désinences [i] pour « inférieur », [u] pour « abstrait » et [a] pour « supérieur ». La combinaison [a+i] exprime le moyennement supérieur. La structure d'un substantif à racine incomplète se présente comme suit :

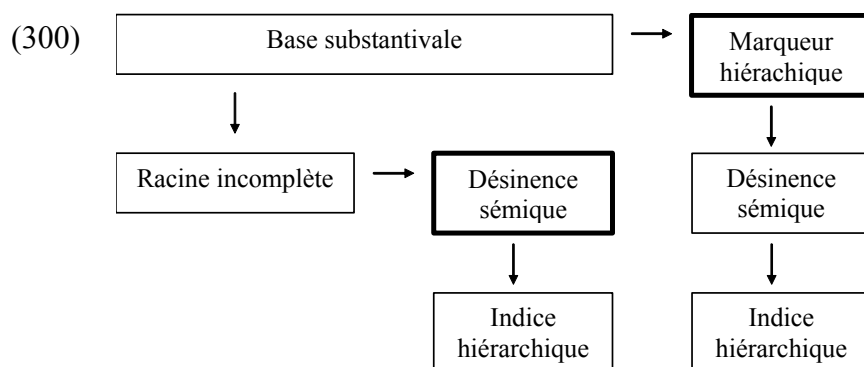


Le caractère nominal de la racine permet une licence directe du domaine désinentiel. Etant donné que la racine ne comporte pas lexicalement d'indice hiérarchique elle est considérée comme sémantiquement incomplète, carence résorbée grâce à un domaine désinentiel dont la complexité dépend du résultat sémique ciblé. La complétude phonologique est obtenue de manière effective si la racine est en plus de sa carence sémantique prosodiquement incomplète et de manière superflue si elle est à syllabation finale ouverte.

Exemples:

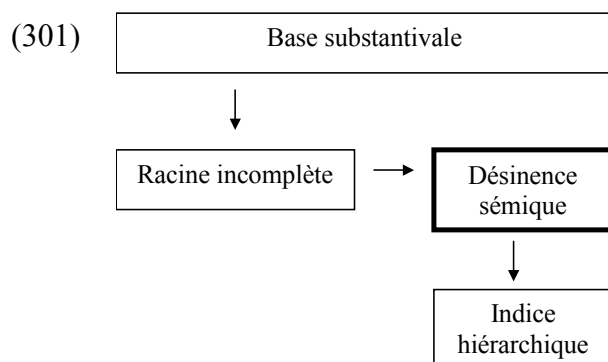
<i>Lexique</i>		<i>Surface</i>	<i>Glose</i>
turuŋ - <u>a</u> - <u>i</u>	→	turuŋe	hyène
konpe - <u>a</u> - <u>i</u>	→	kompe	chambre
gaar - <u>a</u> - <u>i</u>	→	gaare	fil
sere - <u>a</u>	→	sere	personne
lebu - <u>a</u>	→	lebo	couteau
gunbo - <u>a</u>	→	gumbo	taureau

Une variante à la structure (299) se présente comme suit :



Une partie de l'indice hiérarchique peut faire partie de la base. Celle-ci comprend alors une information hiérarchique par le biais d'une désinence lexicale. L'appartenance basique de la désinence (obligatoirement $|a|$) est confirmée par la formation du pluriel de ce type de substantif ainsi que par la maintenance de la désinence dans la composition. Un substantif est en effet représenté par sa base lorsqu'il se trouve en position interne dans un composé. La maintenance de la désinence dans la composition⁶⁶ indique qu'elle fait partie de la base. La pluralisation est également un indicateur de l'appartenance d'une désinence à l'un ou l'autre domaine : Lorsqu'une désinence appartient à la base, le morphème du pluriel lui est directement suffixé et le marqueur est supprimé ; par contre, si la totalité du domaine désinentiel appartient au marqueur, l'affixation du pluriel se fait à la suite du marqueur hiérarchique.

La structure (300) est attestée comme substantif sans marqueur hiérarchique :

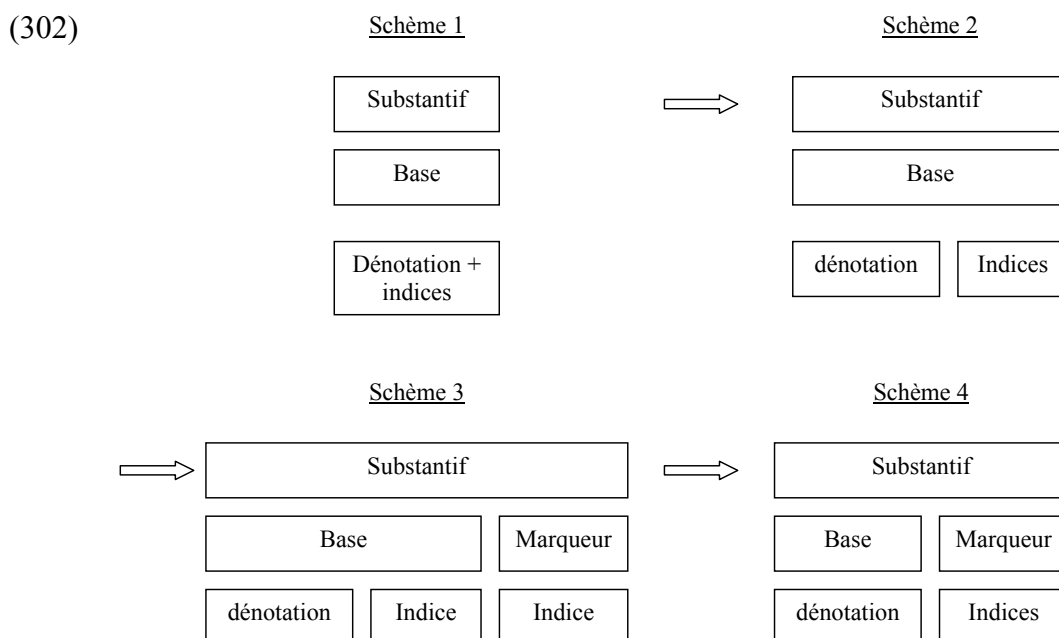


La désinence est alors obligatoirement $|a|$. L'appartenance basique de la désinence est attestée par la composition de la même manière que pour le cas précédent.

La variation constatée dans l'appartenance de la totalité ou d'une partie du domaine désinentiel correspond peut-être à une réorganisation du contenu sémique qui a abouti pour la majorité des substantifs, à la formation d'un domaine de marque hiérarchique séparé de la base. On aurait au début de la chaîne les racines complètes c'est-à-dire les substantifs dont la base contient implicitement les sémèmes hiérarchiques. Chaque sémème aurait ensuite reçu une expression phonologique réduite, correspondant à un élément de résonance sans attache prosodique. L'information hiérarchique reste affiliée à la base dans

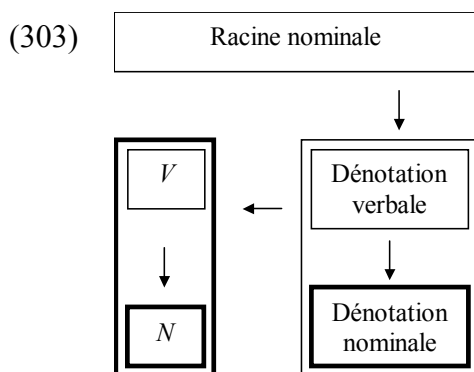
⁶⁶ Voir la discussion de la dérivation complexe.

cette deuxième étape. Dans la troisième étape, le sémème final des indices complexes est séparé de la base et forme un marqueur. Enfin la totalité des sémèmes hiérarchiques est séparée de la base, ce qui a entre autres conséquences de créer des racines incomplètes. Les quatre schèmes de cette hypothèse évolutive sont ci-dessous représentés.



Le corpus de cette étude comprend des lexèmes caractéristiques des étapes 1, 3 et 4. Seul le schème 2 n'est pas attesté. Le caractère évolutif de ces changements de structure est manifesté par des lexèmes qui sont à cheval entre deux étapes : Ils possèdent deux schèmes de formation du pluriel ou plus, ce qui indique que l'appartenance de leur(s) indice(s) n'est pas totalement stabilisée.

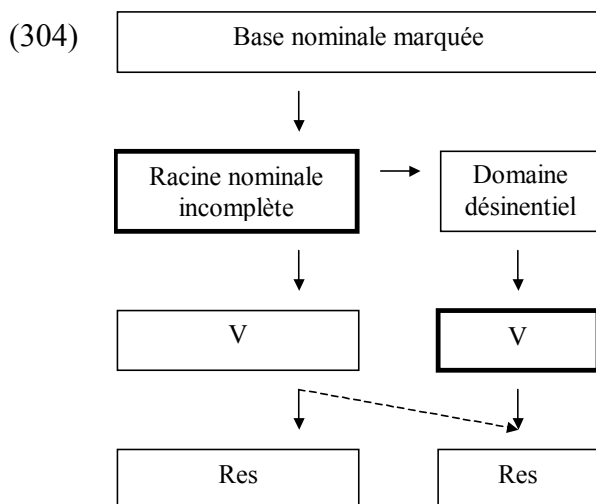
Une racine nominale incomplète peut avoir différentes structures. La structure la plus simple est celle schématisée en (299) : La racine comprend un seul catégorème et un seul groupe sémique. Une racine incomplète peut cependant posséder deux catégorèmes, dont le statut de dominance est fixé lexicalement en faveur du catégorème nominal. La structure de ce type de racine est la suivante :



Ce type de racine avait été évoqué dans la dérivation verbale avec pour exemples les racines *fāaba* et *fāta*. La racine comporte deux catégorèmes auxquels sont affiliés deux

groupes sémiques comportant les sémèmes non aléatoires propres à chaque catégorème. Dans la dérivation d'un nom, la structure lexicale est conservée telle quelle, le rapport lexical de dominance étant en faveur du catégorème nominal. Un verbe est dérivé par renversement de la relation de dominance par gouvernement syntaxique⁶⁷. Les noms dérivés des racines *faaba* et *fata* sont *faabe* « père » et *fate* « peau ». La nature de la voyelle finale indique qu'ils comprennent un domaine désinentiel final [a+i] ou [i]. Nous posons l'hypothèse que la désinence [i] qui leur est affixée n'a pas la même signification pour *faabe* qui est un nom de parenté et pour *fate* qui n'en est pas un: La désinence de *fate* exprime l'inférieur ; celle de *faabe* est un indice énonciatif. Ce point sera discuté à la section 8.3.5.

Un substantif peut être composé d'une racine incomplète ayant la faculté d'inverser le rapport de dominance non marqué entre le radical et le domaine désinentiel. Ce type de rapport de dominance inversé est attesté pour les verbes tels que /bogu/. Comme dans le cas des verbes, le rapport de dominance non marqué est reporté sur l'expression phonologique, ce qui se traduit par la propagation des éléments mélodiques du domaine désinentiel à la voyelle du radical :



Exemples:

<i>Lexique</i>		<i>Surface</i>	<i>Glose</i>
<i>nuχu -a</i>	→	<i>noχo</i>	ventre
<i>sere -a</i>	→	<i>sere</i>	personne

Dans le cas de *noχo* la propagation de l'élément actif de la voyelle est perceptible, mais pas dans le cas de *sere* étant donné que l'élément A est déjà présent dans les voyelles du radical. Ces deux racines ont un comportement différent dans la pluralisation : *noχo* est dominé par le morphème du pluriel ce qui fait que l'amalgame avec la voyelle du pluriel n'affecte que sa voyelle finale. *sere* par contre garde son statut dominant dans la

⁶⁷ Le processus de dérivation d'un verbe à partir de ce type de racine est décrit en 8.1.2. Il est à remarquer que ces racines sont complètes en tant que verbe mais incomplètes en tant que nom : il leur manque l'indice hiérarchique

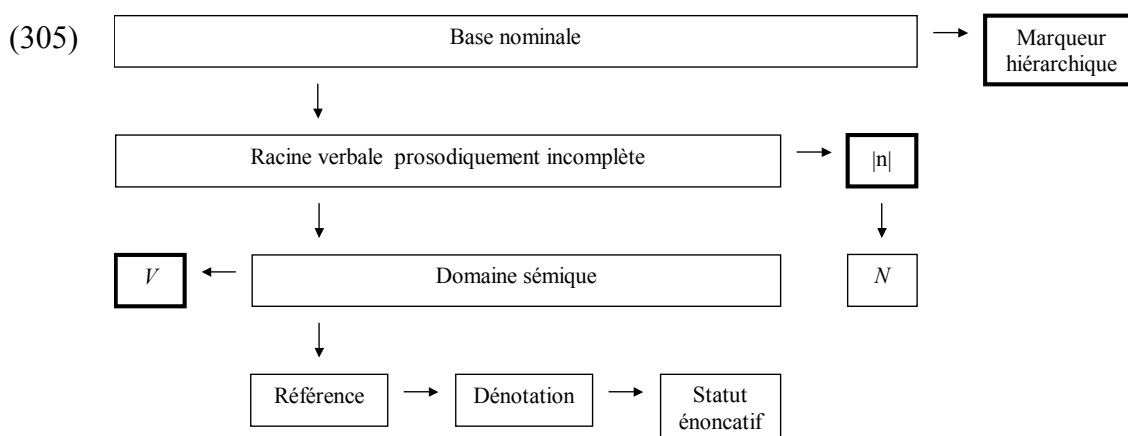
pluralisation, ce qui entraîne un changement de voyelle total par amalgame avec les éléments mélodiques du pluriel⁶⁸ :

sere -U → soro
noχo -U → noχu

8.3.2.2 Dérivation de substantifs à partir d'un radical verbal

La dérivation de substantifs à partir de racines verbales incomplètes est le procédé de dérivation simple le plus riche du soninké. Cela est dû d'une part à la supériorité numérique des racines verbales sur les racines nominales et d'autre part au nombre important de racines verbales prosodiquement incomplètes dans le lexique morphémique. Dans le cadre de la dérivation simple seul ce type de racine est impliqué. La dérivation de noms à partir de racines verbales prosodiquement complètes se fait dans le cadre de la dérivation complexe.

Le point le plus important dans la dérivation de noms à partir de radicaux verbaux est d'obtenir la dominance du catégorème nominal au détriment du catégorème lexical verbal de la racine. Ce résultat est atteint par suffixation du changeur de catégorie |n|. La structure est complétée tant au niveau prosodique que sémique par l'affixation à la suite du changeur de catégorie d'un domaine désinentiel pour raisons de hiérarchisation substantivale :



Le processus de formation est identique à celui décrit pour le gérondif. Le catégorème nominal de |n| est activé par gouvernement du catégorème du morphème qui le licencie. Le rapport de dominance entre les constituants de la base étant non marqué, cela a pour conséquence de créer une base nominale. L'indice hiérarchique est introduit dans le domaine lexémique au moyen de l'affixation d'un domaine désinentiel. Le statut énonciatif fait partie lexicalement des racines verbales mais n'est licencié que sous la dominance du catégorème nominal⁶⁹. Dans la dérivation d'un verbe ce sémème reste de ce fait flottant.

⁶⁸ Les différents schèmes de pluriel sont analysés section 8.3.3.

⁶⁹ Ses conditions de licence sont identiques à celles du sémème accompli : Ces deux sémèmes non aléatoires peuvent être lexicalement flottants dans une structure, leur licence dépendant de la dominance du catégorème approprié au niveau basique.

L'affixation de |n| lui permet d'être licencié par le domaine dénotatif. De même le sémème aspectuel lexical de ce type de racine reste non licencié du fait de la dominance nominale.

Exemples:

<i>Lexique</i>		<i>Surface</i>		<i>Glose</i>
sut n - <u>a</u> - <u>i</u> <i>V</i> <i>boucher</i>	→	sutte	→	buisson
kit n - <u>a</u> - <u>i</u> <i>V</i> <i>saisir</i>	→	kitte	→	main
kar n - <u>a</u> - <u>i</u> <i>V</i> <i>mourir</i>	→	kalle	→	mort
tul n - <u>a</u> - <u>i</u> <i>V</i> <i>coiffer</i>	→	tulle	→	coiffure
χot n - <u>a</u> - <u>i</u> <i>V</i> <i>être dur</i>	→	χotte	→	os

Un lien a été établi entre la présence de sémèmes non aléatoires et d'un catégorème donné. Par exemple la présence ou la licence du sémème aspectuel implique, à un niveau quelconque de la structure lexémique, la dominance du catégorème verbal. Les catégorèmes par contre ne sont pas soumis à ce genre de règle : La présence d'un catégorème dans une structure n'implique pas obligatoirement la présence ou la licence de sémèmes particuliers. Ainsi il est possible qu'une racine possède un catégorème verbal sans aucun des sémèmes qui lui sont caractéristiques. Cela a pour conséquence que ce type de racine n'actualise jamais un verbe, le seul sémème aspectuel qu'un verbe pouvant posséder en soninké, à savoir le sémème accompli, ne pouvant être introduit par affixation. La présence du catégorème verbal dans une racine sans sémème aspectuel lui permet d'entrer dans les mêmes paradigmes de dérivation nominale que les racines verbales qui en possèdent un. Elles dérivent ainsi un substantif par affixation du changeur de catégorie et d'un domaine désinentiel.

Exemples :

<i>Lexique</i>		<i>Surface</i>		<i>Glose</i>
ben n - <u>a</u> - <u>i</u>	→	benne	→	corne
<i>V</i>				
<i>Corne</i>				
wul n - <u>a</u> - <u>i</u>	→	wulle	→	os
<i>V</i>				
<i>chien</i>				
χan n - <u>a</u> - <u>i</u>	→	χanne	→	cou
<i>V</i>				
<i>Cou</i>				
χoq n - <u>a</u> - <u>i</u>	→	χoqqe	→	queue
<i>V</i>				
<i>queue</i>				
tam n - <u>a</u> - <u>i</u>	→	tamme	→	sagaie
<i>V</i>				
<i>sagaie</i>				

Aucune des racines ci-dessus ne permet à notre connaissance de former un verbe. La présence du catégorème verbal dans leur structure permet cependant de former un nom par affixation du complexe |n + désinences|.

8.3.2.3 Classes sémiques de substantifs

Le domaine dénotatif d'un substantif comprend des sémèmes semi-aléatoires. Sur la base de ces sémèmes les substantifs du soninké peuvent être scindés en différentes classes qui ont une relevance syntaxique. Les sémèmes pertinents sont le sémème locatif et le sémème de divisibilité.

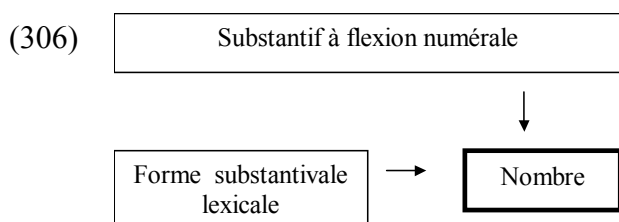
Le sémème locatif permet de faire une distinction entre substantifs locatifs et substantifs non locatifs. Les substantifs locatifs ont un contexte distributionnel de plus que les autres : Ils peuvent occuper une fonction de marqueur d'adjet. C'est par exemple le cas du lexème *noχo* qui en tant que substantif signifie « ventre » et en tant qu'adverbe « à l'intérieur de, dans ».

Le sémème de divisibilité permet de faire une distinction entre les noms renvoyant à une référence divisible et ceux qui renvoient à une référence indivisible. La référence d'un nom propre est par exemple de type indivisible, de même que celui d'un enfant. Une matière, comme le lait ou la viande par contre sont des références divisibles. Les substantifs divisibles admettent dans un énoncé à valeur positive le sémème partitif, tandis que les substantifs indivisibles n'admettent ce sémème que dans un énoncé non positif (négatif, impératif, interrogatif etc.). Les substantifs divisibles ont donc dans le cadre de

l'énonciation à valeur positive une possibilité combinatoire de plus que les substantifs indivisibles⁷⁰.

8.3.3 Pluralisation flexionnelle

La flexion numérale ou pluralisation est l'un des deux types de flexion auxquels est soumis un substantif en soninké. Elle est directement suffixée au domaine substantival et constitue la tête de la structure :

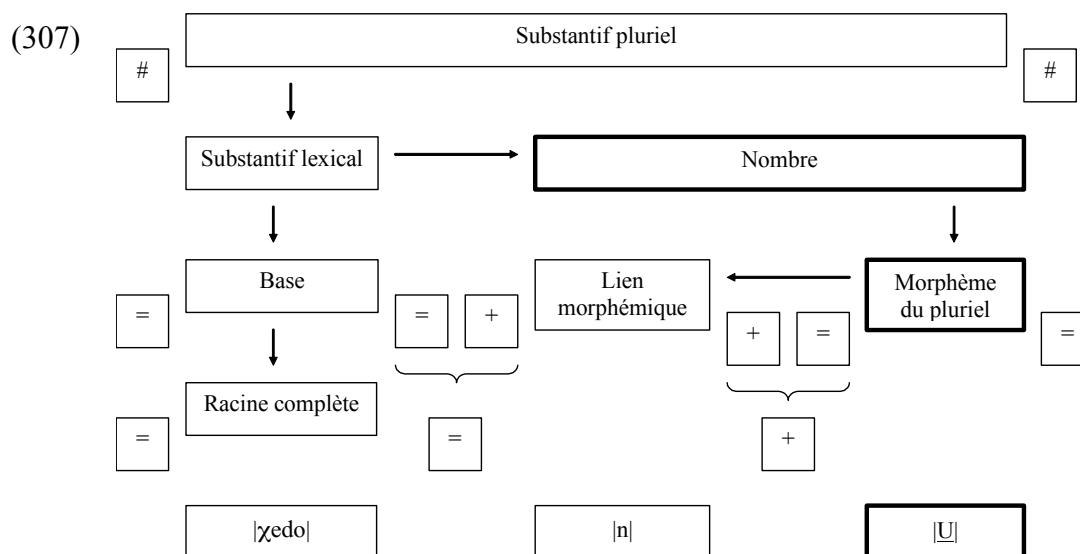


La flexion numérale du soninké est caractérisée par une opposition entre le singulier et le pluriel, symbolisés respectivement par les éléments sémiques Plur. et @(Plur.). Seul le pluriel possède une expression phonologique dont la forme de surface varie selon le contexte : le morphème [U] émerge sous les formes /u/ devant voyelle et /i/ devant consonne. De manière plus fondamentale, le choix de la forme du morphème du pluriel dépend de la composition du substantif auquel il est affixé, la règle étant que ce morphème ne peut pas être directement suffixé à une racine.

8.3.3.1 Substantifs à racine complète

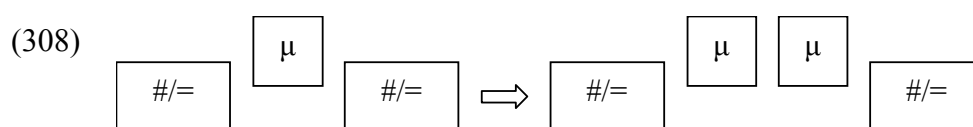
Lorsque le substantif est constitué d'une racine complète, la formation du pluriel est similaire à celle des mots composés : Elle se fait par l'intermédiaire du lien morphémique [n], en raison de la limite lexémique finale des racines complètes et de la limite lexémique initiale du morphème du pluriel. Le lien morphémique fait partie du domaine flexionnel du fait qu'il est licencié par le morphème du pluriel. Le schéma de formation est le suivant :

⁷⁰ Voir la section sur la détermination de complétude

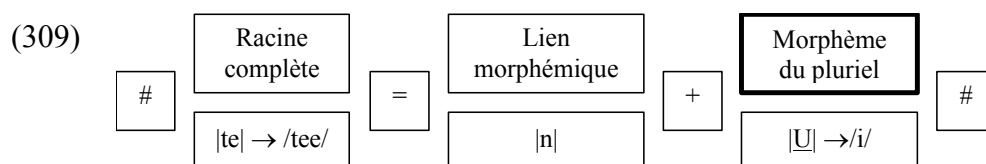


Le schéma (307) est illustré au moyen de la pluralisation de *χedo* « faucille ». Les limites finales de la racine et initiale du pluriel étant lexémiques, elles ne sont pas compatibles. La combinaison n'est possible que par l'intermédiaire de limites morphémiques, introduites au moyen du lien morphémique |n|. Du fait de la relation de licence entre le morphème du pluriel et le lien morphémique, la limite lexémique interne du pluriel disparaît au profit d'une limite morphémique, processus qui n'a pas lieu entre la racine et le lien étant donné qu'ils ne sont pas liés au niveau morphémique par la licence. Le conflit de limites à la frontière des deux morphèmes est résolu en faveur de la limite forte. La racine complète étant dans l'exemple proposé bi-moraïque, le seul changement concerne la forme du morphème du pluriel : Etant immédiatement précédé d'une consonne il adopte la forme /i/. Le lexème pluralisé émerge sous la forme *χedoni*.

Si la racine complète est de type mono-moraïque, elle est augmentée d'une more par gouvernement des limites lexémiques, selon la règle suivante :

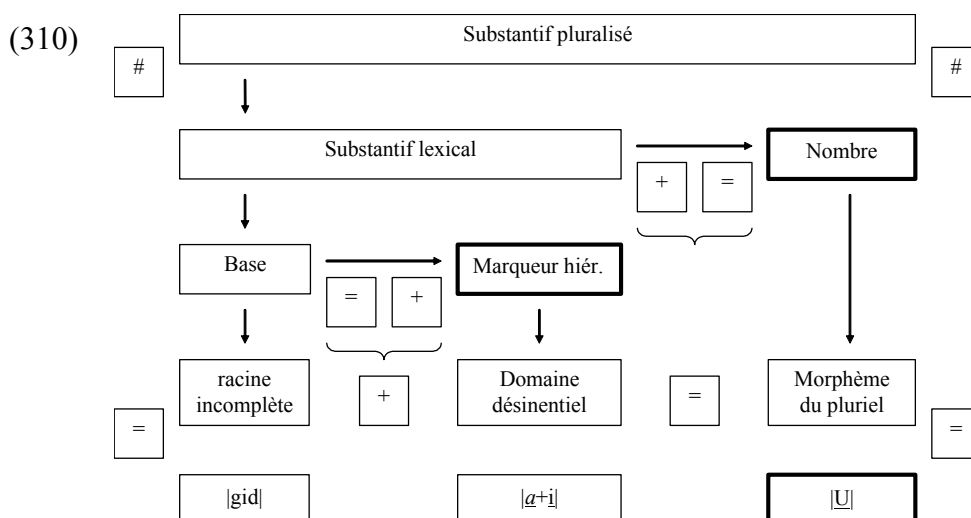


Lorsque la limite finale est externe, la more finale n'est pas licenciée par une a-more suivante et n'émerge pas. Dans la formation du pluriel par contre le lien morphémique offre un ancrage a-moraïque à la seconde more, ce qui fait qu'elle apparaît en surface. La racine |te| « champ » est ainsi pluralisée sous la forme *teeni* :

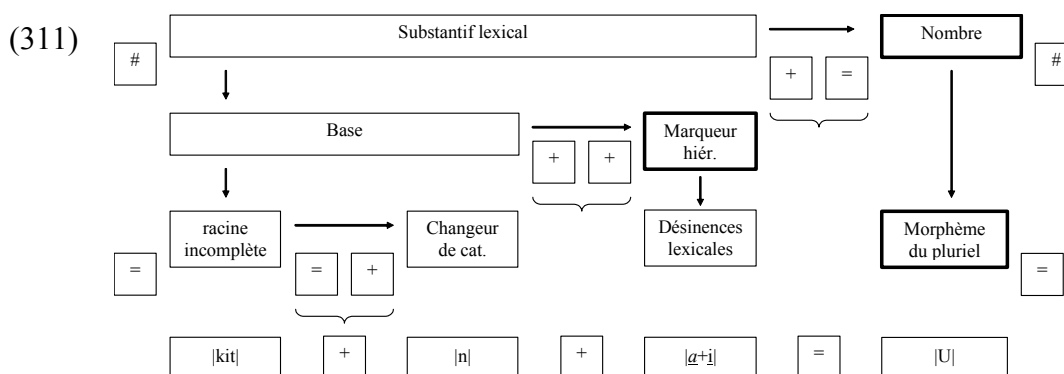


8.3.3.2 Substantifs à indice hiérarchique non basique

Lorsque le marqueur hiérarchique est totalement séparé de la base, le pluriel est affixé à la suite du marqueur. Un substantif constitué à partir d'une racine incomplète possède un domaine désinentiel dont la caractéristique phonologique est d'être vocalique. La limite finale d'un domaine désinentiel est morphémique. De ce fait l'affixation du pluriel peut se faire directement au substantif. Le schéma de formation est le suivant :



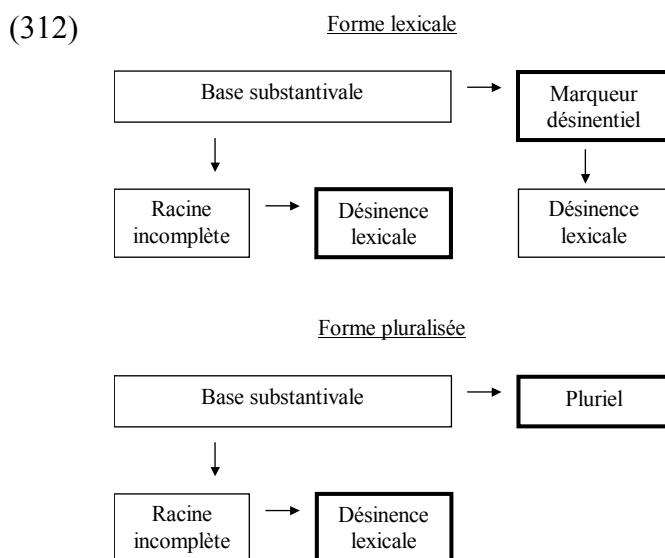
Une racine incomplète possède le même type de limite qu'une racine complète. La présence du marqueur hiérarchique rend cependant superflue l'intervention d'un lien morphémique. Le conflit aux frontières de morphèmes est à chaque fois à l'avantage de la limite faible en raison de la relation de licence entre les constituants. Le morphème du pluriel étant précédé cette fois d'une voyelle simple ou complexe, selon le nombre de désinences impliqué, émerge sur la forme /u/. *gide* « montagne » est pluralisé sous la forme *gidu*. A des fins d'exhaustivité, la dérivation du pluriel d'un substantif à racine verbale est présentée ci-dessous :



L'intervention du changeur de catégorie à des fins de dominance nominale ne change rien à la formation du pluriel qui est identique à celle de *gide* : le substantif *kitte* est pluralisé sous la forme *kittu*.

8.3.3.3 Substantifs à indice hiérarchique basique

Lorsqu'une partie du marqueur hiérarchique fait partie de la base, le pluriel est affixé à la suite de la désinence basique et la désinence non basique est éliminée de la structure :



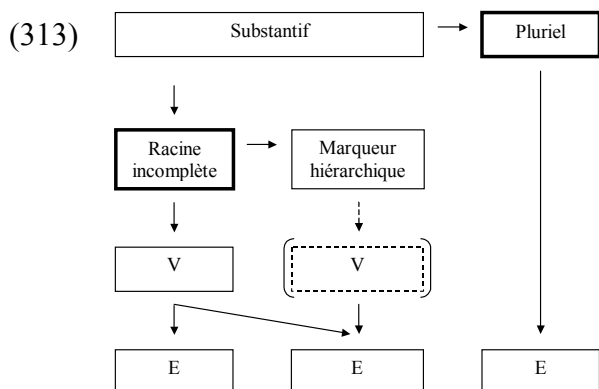
Exemples :

<i>Forme lexicale</i>	<i>Forme pluralisée</i>	<i>Glose</i>
jaax <u>-a</u> -i → jaaxɛ	jaax <u>-a</u> -U → jaaxo	œil
neχ <u>-a</u> -i → neχɛ	neχ <u>-a</u> -U → neχo	poisson
kompo <u>-a</u> -i → kompe	kompo <u>-a</u> -U → kompo	chambre

La voyelle du pluriel étant directement suffixée à la désinence [a], les formes de pluriel émergent avec comme voyelle finale /o/. Si la désinence [i] avait précédé le morphème du pluriel le résultat mélodique final aurait été /u/.

8.3.3.4 Substantifs à dominance marquée

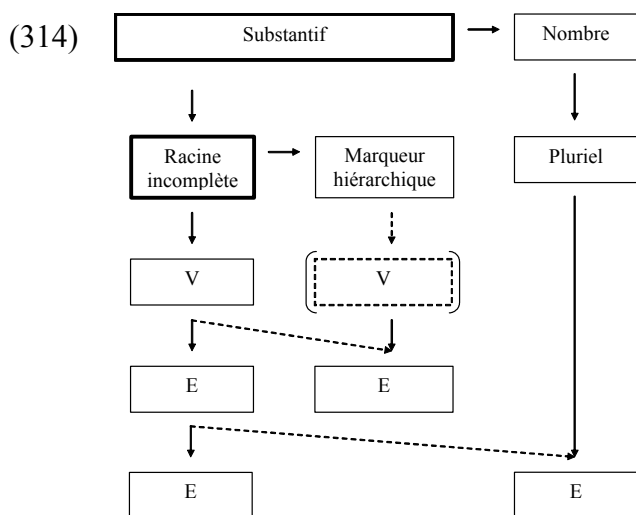
La pluralisation des substantifs à relation de dominance marquée est différente selon que la dominance marquée est maintenue au niveau lexémique ou non. Lorsque la dominance de la racine n'est que lexicale, la pluralisation suit le schéma classique sans propagation supplémentaire :



(2) Exemple :

<i>Forme lexicale</i>		<i>Forme pluralisée</i>
noχu - <u>a</u> → noχo		noχo - <u>U</u> → noχu

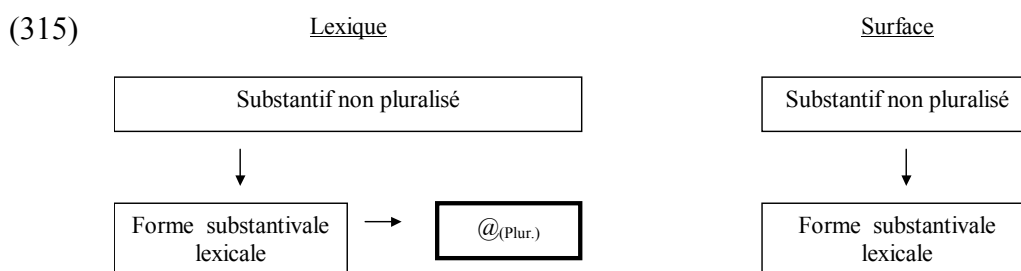
Par contre si la dominance marquée est conservée au niveau lexémique, la flexion numérale est dominée par la base et il y a propagation de la mélodie du pluriel aux voyelles du substantif :



Exemple:

<i>Forme lexicale</i>		<i>Forme pluralisée</i>
sere - <u>a</u> → sere		sere - <u>U</u> → soro

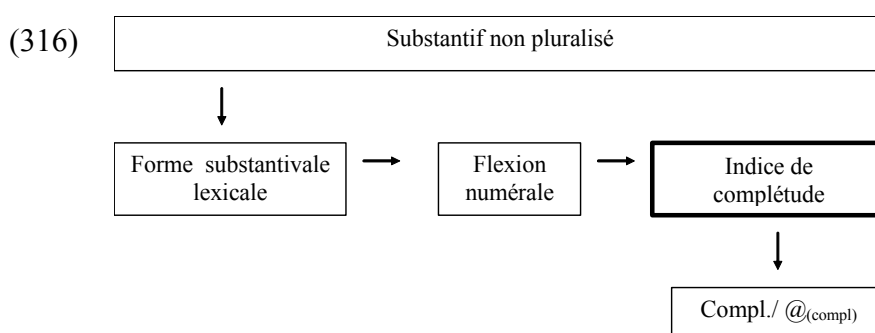
Les substantifs inflectés du singulier émergent en surface sous leur forme lexicale, c'est-à-dire sans ajout phonologique supplémentaire, du fait que le singulier ne possède pas d'expression phonologique et par conséquent pas de limite morphologique. La structure d'un lexème singulier est la suivante :



8.3.4 Flexion de complétude

L'information déterminative de complétude ne fait pas partie de la forme lexicale d'un substantif. Elle est cependant indispensable pour qu'un substantif puisse occuper une fonction argumentale. La manière la plus simple d'introduire ce sémème dans la structure d'un substantif est d'affixer un indice de complétude à la suite de la flexion numérale. Le sémème de complétude correspond à un élément actif. La version neutre de cet élément indique le partitif. L'indice de complétude détermine un substantif au moyen d'un de ces deux sémèmes. Seul le sémème de complétude possède une expression phonologique sous la forme d'un ton bas. La partition par contre est implicite c'est-à-dire que ce sémème n'a pas de trace phonologique. Le sémème de complétude n'est compatible qu'avec les énoncés assertifs à valeur positive. Dans tous les autres types d'énoncés, seul le sémème partitif est attesté. Les substantifs à référent divisible peuvent selon l'intention communicative ciblée comporter l'un de ces deux sémèmes dans un énoncé assertif positif. Les substantifs à référent indivisible par contre comportent obligatoirement le sémème activé dans leur structure flexionnelle.

Les noms propres, qui n'admettent pas de flexion, comportent dans leur structure lexicale un indice de complétude, dont l'activation dépend du type d'énoncé où ils sont impliqués. La forme de citation d'un nom, propre ou substantival est considérée comme un énoncé de type assertif positif et comporte de ce fait un marqueur activé. La structure complètement inflectée d'un substantif est la suivante :



En position interne, par exemple dans une phrase, un lexème comportant le sémème de complétude (activé) est augmenté d'une consonne nasale que nous identifions comme le lien morphémique [n]. En position finale par contre le lien morphémique n'est pas attesté. La détermination de complétude sera discutée au chapitre suivant.

8.3.5 Noms de parenté et hiérarchisation substantivale

Les noms de parenté sont en soninké soumis aux règles de hiérarchisation substantivale de manière particulière. Ils peuvent être scindés en deux groupes reflétant la position familiale hiérarchique des référents :

Membres hiérarchiquement supérieurs	χooχe	«arrière-grand-père»
	maame	«grand-père»
	faabe	«père»
	kiine	«époux»
	baaje	«tante paternelle»
	kaawe	«oncle»
	saaxe	«mère»
	gide	«grand frère»
Membres hiérarchiquement inférieurs	remme	«fils»
	yaqe	«épouse»
	lemine	«enfant»
	χoχonne	«petit frère»

La voyelle finale de ces lexèmes indique qu'ils sont lexicalement terminés par un complexe désinentiel [a+i] (partagé entre la base et le marqueur désinentiel ou appartenant en totalité à ce dernier) qui exprime le moyennement supérieur. L'indice hiérarchique ne permet donc pas d'exprimer la hiérarchisation entre les référents des lexèmes. La langue utilise pour ce faire un autre moyen qui oblige à se poser des questions sur la nature exacte de la désinence [i].

Bien que possédant des marqueurs similaires, les noms de parenté ont des schèmes de pluralisation différents. Les noms de parenté inférieure forment leur pluriel de manière régulière en /u/ :

(317) *Pluralisation des noms de parenté inférieure*

<i>Singulier</i>	<i>Pluriel</i>
remme	remmu
jaqe	jaqu
lemine	lemunu
χoχonne	χoχonnu

Les noms de parenté supérieure par contre forment dans leur grande majorité leur pluriel en /ni/ :

(318) *Pluralisation des noms de parenté supérieure*

<i>ulier</i>	<i>Pluriel</i>
χooχe	χooχoni
maame	maamani
faabe	faabani
kaawe	kaawuni
saaxe	saaxani
gide	gidani
baaje	baajeni/baaju
kiine	kiinu

La forme de pluriel permet de déceler la forme lexicale sous-jacente des bases des noms de parenté supérieure. Le domaine désinentiel est entièrement supprimé et les racines suivent le schème pluralisation des racines complètes. Si on considère que ce processus est un signe de hiérarchisation, on peut admettre que *baaje* et *kiine* sont dans une situation hiérarchique intermédiaire entre le supérieur et l'inférieur. Cette différence de comportement est néanmoins résorbée dans la détermination génitive :

keeni a faaba ja	c'est son père
keeni a χooχo ja	c'est son grand-père
keeni a baaji ja	c'est sa tante paternelle
keeni a kiina ja	c'est son mari

Enfin le fait le plus remarquable est la lecture génitive possible et même privilégiée des formes désinentielles au singulier :

keeni faaben ja	c'est son père/ ? un père
keeni χooχen ja	c'est son grand-père/ ? un grand-père
keeni baajen ja	c'est sa tante paternelle/ ? une tante paternelle
keeni kiinen ja	c'est son mari/ ? un mari

Ces faits posent la question de la nature des désinences $|\underline{a}|$ et $|\underline{i}|$. Elles sont interprétables comme indice génitif délocutif lorsqu'elles sont affixées aux noms de parenté supérieure. La pluralisation de ce type de lexème montre clairement qu'elles ne font pas partie de la forme de base de ces lexèmes. La forme désinentielle est de plus en distribution complémentaire avec la forme radicale (lexicale) dans l'expression de la possession. Il est à remarquer que $|\underline{i}|$ et $|\underline{a}|$ correspondent au moins dans leur configuration de surface aux indices énonciatifs $|a|$ et $|i|$ qui justement expriment le délocutif : $|a|$ est le pronom défini du délocutif singulier, tandis que $|i|$ remplit le rôle d'un indice délocutif indéfini en nombre. Il ne peut être de ce fait utilisé qu'à la suite d'un groupe nominal ou d'un indice défini en nombre.

Il se pourrait donc que les désinences lexicales du soninké soit le résultat d'un phénomène de grammaticalisation des indices énonciatifs délocutifs, par élargissement de leurs

contextes d'apparition. Le domaine de la parenté est vraisemblablement une poche de résistance à l'emploi non hiérarchique de ces indices, peut-être à cause de la connotation respectueuse attachée à ce type de noms, ceux-ci sont plus réfractaires à un changement qui correspond à une perte de supériorité hiérarchique.

Il est remarquable que la désinence [u] ne soit pas impliquée dans ce genre de processus. Il n'y a pas de pronom [u] en soninké, mais la situation des deux autres désinences et la possibilité d'association de [a] et de [u] nous permet d'oser l'hypothèse selon laquelle l'indice énonciatif de première personne du pluriel [ó] est formé en partie de la combinaison de [a] et de [u]⁷¹.

8.4 Déterminants

8.4.1 Définir la définitude

Les travaux sur le soninké ne comportent pas de réelle discussion de la définitude dans cette langue. La définitude est le plus souvent évoquée de manière indirecte dans la présentation des déterminants. Certains déterminants sont en effet considérés comme définis, essentiellement parce qu'ils correspondent en français à l'article « le/la ». L'examen de la traduction de phrases différentes montre cependant que d'une part tous les articles retenus comme définis ne correspondent pas dans tous les cas à l'article du français et d'autre part, tous les cas de définitude du soninké ne sont pas le fait d'un article. La reconnaissance d'unités lexicales de définitude ne peut pas être uniquement basée sur des correspondances de traduction d'une langue à l'autre bien que ce procédé soit un moyen de recherche non négligeable. C'est pourquoi il est important et nécessaire de définir le concept de définitude en général, et ensuite seulement de rechercher les marques de définitude dans la langue étudiée.

La définitude est la propriété d'un référent nominal à être identifiable par les participants à une situation d'énonciation donnée (Lyons 1999). Ainsi le mot « enfant » est défini si son référent renvoie à un enfant précis identifiable et éventuellement localisable par le producteur du message et par son récepteur du fait de la situation d'énonciation. Ce résultat est obtenu en français par l'ajout de « le » ou « cet » au nominal : Ainsi « l'enfant » ou « cet enfant » implique qu'il s'agit d'un enfant particulier identifiable par les interlocuteurs. Les deux déterminants varient par le fait que « le » n'a pas de signification autre que celle d'indiquer la particularisation du référent du nominal, alors que « cet » possède en plus une signification déictique. C'est ce qui fonde le classement de « cet » comme déterminant déictique et de « le » comme article (Creissels 1995).

L'article peut être donc défini comme étant une catégorie morphosyntaxique ayant pour fonction unique et primordiale d'indiquer la *définitude*, comprise ici comme l'identifiabilité du référent d'un (groupe) nominal. La découverte d'un article en soninké

⁷¹ Nous reviendrons sur ce point dans la discussion des indices énonciatifs.

ou de toute autre langue doit s'appuyer en premier lieu sur ce critère. L'utilisation de langues européennes à des fins heuristiques dans l'étude des langues africaines oblige le descripteur à comprendre ce à quoi correspond une catégorie sémantico-pragmatique telle que la définitude dans la langue en question. L'identification des marqueurs de définitude et d'indéfinitude en français est ainsi un préalable à une comparaison d'énoncés permettant de juger du caractère défini de groupes nominaux selon leur nature argumentale. Ensuite seulement, l'analyse morphémique des groupes nominaux concernés peut aboutir à une reconnaissance des marqueurs de définitude dans la langue objet de l'étude et à la découverte d'un ou de plusieurs articles éventuels.

8.4.2 Définitude et inférence sémique

La définitude n'étant pas une catégorie syntaxique mais sémantique, son expression dans un énoncé ne dépend pas de manière obligatoire de la présence d'un article. Le caractère défini (ou indéfini) d'un groupe nominal peut être inféré d'une configuration morphosyntaxique dont la raison d'être principale n'est pas l'expression de la (l'in)définitude. Il existe ainsi des langues sans articles, c'est-à-dire sans catégorie morphosyntaxique ayant pour rôle d'exprimer la définitude. Dans ce type de langue une lecture définie ou indéfinie d'un groupe nominal est possible par interprétation de la présence d'autres caractéristiques : position argumentale, cas, caractéristiques du référent du nominal impliqué, etc. (Chestermann 1991).

Dans beaucoup de langues, les noms propres se caractérisent par leur faculté à ne pas nécessiter de marque de définitude pour être définis. L'utilisation d'un nom propre dans une situation d'énonciation renvoie à une personne précise qui en principe est connue des interlocuteurs. De ce fait les noms propres sont considérés comme auto définis, à la différence des substantifs qui ne comportent pas d'élément de définitude : *enfant* nécessite un article pour être défini tandis que *Fatou* peut être utilisé sans article :

Fatou a mangé.

L'enfant a mangé.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il existe néanmoins des situations dans lesquelles un nom propre nécessite un article pour être défini. Par exemple si le contexte d'énonciation comporte deux personnes portant le nom de Fatou, on peut poser la question suivante : *quelle Fatou?* étant donné que la condition d'identifiabilité univoque n'est pas remplie. *Fatou* est donc dans l'énoncé *Fatou a mangé* indéfini. La réponse pourrait être :

La Fatou qui vient de sortir.

Une catégorie qui donc a été considérée comme auto définie, ne peut dans certaines circonstances être reconnue comme telle que si elle prend un article. Ceci signifie que la définitude est avant tout une question d'interprétation du contexte : La présence d'un sémème de définitude ou d'indéfinitude ne suffit pas à justifier du caractère défini d'un groupe nominal.

Les langues sans articles sont un autre exemple du caractère interprétatif de la définitude. Dans sa discussion de la définitude en finnois, Chestermann 1991 montre comment une

lecture définie ou indéfinie d'un groupe nominal peut être faite sans la présence du moindre déterminant. Le finnois présente un cas qui est proche de la situation du soninké, du moins dans son principe. Le finnois possède une série de cas (Chesterman en dénombre 15) qui servent à caractériser un constituant nominal et à exprimer les prépositions du français. Dans le domaine de la définitude trois cas sont particulièrement intéressants : Le nominatif qui caractérise un groupe nominal sujet, l'accusatif pour un groupe nominal objet et le partitif qui signale que la complétude du référent d'un nominal est affectée. N'étant pas lié à un type d'argument particulier, le partitif peut marquer à la place du cas par défaut un argument. Aucun des cas du finnois n'a pour raison d'être principale de signaler la définitude. Cependant l'auteur qui utilise comme langue heuristique l'anglais (opposition de définitude au singulier *the/a*) constate qu'en finnois :

- Un sujet en position préverbale marqué du nominatif est interprété comme défini ;
- un sujet marqué du partitif est interprété comme indéfini ;
- le sujet d'une phrase négative est obligatoirement marqué du partitif.

En ce qui concerne l'interprétation de l'objet :

- Un objet marqué de l'accusatif est interprété comme défini ;
- un objet marqué du partitif est interprété comme indéfini ;
- l'objet d'une phrase négative est obligatoirement marqué du partitif.

On remarque que la négation et l'indéfini sont liés au partitif. C'est également le cas en soninké : Les arguments des phrases négatives ne portent pas de marque (flexionnelle) de définitude, tandis que les arguments des phrases assertives en portent une.

La position syntaxique pré- ou post-verbale du sujet influe en finnois sur la lecture définie ou indéfinie du groupe nominal marqué du nominatif : Si le sujet nominatif est préverbal il est considéré comme défini, cependant en position post-verbale, c'est-à-dire lorsque les positions de l'objet et du sujet par rapport au verbe sont inversées, un sujet nominatif est perçu comme indéfini.

Le concept d'inférence joue donc un rôle non négligeable en matière de définitude et sa prise en compte va s'avérer importante dans l'identification et la caractérisation lexicale des marqueurs de définitude en soninké. Afin de montrer la différence de notre classement avec ceux considérés traditionnellement, la description la plus complète sur ce sujet, celle de Diagona 1994, va être commentée.

8.4.3 Le traitement de Diagona 1994

Dans son traitement des déterminants en soninké Diagona 1994 n'emploie pas le terme d'article. Il octroie à certains déterminants cependant une valeur de définitude sans pour autant utiliser ce terme. A la place il parle de *sélection d'occurrence*.

Trois déterminants permettent dans sa présentation d'exprimer l'opposition défini/indéfini en soninké : |n|, |ke| et |ø|. |n| exprime le défini de la manière suivante :

Au niveau de sa valeur le déterminant *n* signifie qu'il y a extraction d'une occurrence (ou d'un sous- groupe d'occurrences) sans que quelque chose de plus soit dit sur cette occurrence, sinon qu'elle est sélectionnée. Ainsi donc, avec *n* on considère qu'une occurrence, peu importe

laquelle, est extraite, et que cette occurrence devient représentative de toute sa classe, en ce sens que toute autre occurrence peut lui être identifiée (p.164).

Ainsi dans la phrase suivante (de Diagana 1994, transcription adaptée) :

jaɣarun da jiraamun kaawandi kijen wa « les femmes lavent le linge au soleil »

Les lexèmes *jaɣaru* « femmes », *jiraamu* « habits » et *kije* « soleil » étant tous marqués par |n| sont *sélectionnés*. La lecture sélective/définie des substantifs se base, semble-t-il, sur la traduction de l'article défini du français. Au delà du fait que |n| a été à notre sens faussement interprété comme morphème du défini⁷², la question qui se pose est de savoir de quelle manière l'un des lexèmes est représentatif de toute sa classe, de telle manière que *toute autre occurrence peut lui être identifiée*. La *sélection* dont il est question dans la citation concerne à notre sens le choix lexical du lexème considéré. |n| ne contribue pas à cette sélection puisque chacun de ces mots peut apparaître dans un énoncé sans être marqué par |n|. C'est le cas dans des énoncés à valeur négative, dont Diagana 1994 donne les exemples suivants :

jugo nta jere « Il n'y a pas d'homme ici »
a ma jaɣe ɣobo « il n'a pas acheté de mouton »

où les lexèmes *jugo* « homme » et *jaɣe* « mouton » ne sont pas *définis*. Diagana 1994 considère qu'ils sont marqués d'un morphème zéro |ø| exprimant l'indéfini. Il considère que dans ces énoncés,

on considère une occurrence quelconque (...) et que cette occurrence est envisagée comme ne permettant pas la validation de la relation prédicative. Et à travers l'exclusion de cette occurrence quelconque dans la validation de la relation prédicative, c'est toute la classe qu'elle représente qui se trouve exclue (p.167).

L'auteur remarque également que le morphème zéro est la seule possibilité de marquage nominal dans les énoncés à valeur interrogative et impérative :

remne wa a maɣa ba « a-t-il un enfant? »
daago boji a da « étale-lui une natte »

Dans les deux cas l'auteur estime qu'il n'y a pas validation, par la prédication dans le cas de l'interrogation et par le locuteur dans le cas de l'impératif :

Le choix du déterminant ø s'explique par le fait que l'interrogation totale consiste précisément à parcourir une classe à la recherche d'une occurrence quelconque qui répond à la question posée. Il s'agit de savoir si la relation prédicative est validée pour une occurrence quelconque. Ainsi donc le déterminant ø, ici, renvoie à une occurrence quelconque, qui ne distingue en rien des autres occurrences de sa classe. (...)

Les énoncés impératifs sont des énoncés qui relèvent d'une virtualité, des énoncés qui ne sont donc pas pris en charge par l'énonciateur. A ce titre, le nom qui fonctionne comme l'objet de l'ordre se présente comme une occurrence quelconque qui n'est pas distinguée des autres

⁷² Le morphème identifié par Yacouba Diagana correspond dans notre approche au lien morphémique |n|. Le marqueur de définitude s'avérera être un ton bas nécessitant la médiation du lien morphémique en position non finale.

occurrences de sa classe. L'aspect virtuel de l'impératif peut entraîner une occurrence quelconque. (p167-168)

Ce que l'auteur entend par *occurrence quelconque* semble être synonyme d'indéfinitude, c'est-à-dire de non-sélection. Cependant on ne voit pas bien ce qu'il y a de quelconque dans le choix lexical d'un substantif précis dans une phrase. Du point de vue du choix lexical chacune des *occurrences* ci-dessus est définie du fait qu'elle renvoie à un référent que l'on ne peut pas confondre avec un autre du même type. Ce n'est pas toute la classe qui est exclue mais seulement un des membres de la classe.

Le traitement que fait Diagona 1994 de la définitude en soninké ne permet donc pas d'en avoir une image précise ou de répondre à la question de savoir quelles sont les caractéristiques d'un groupe nominal défini. La suite de l'exposé tente d'apporter une réponse plausible à ce problème, sur la base du morphème lié du défini. L'hypothèse qui va être défendue peut être résumée de la manière suivante : Il existe en soninké deux marqueur de définitude : Un article, /ke/, post-posé au substantif, et un ton bas, marqueur de complétude, qui par inférence peut signaler la définitude.

8.4.4 Le marqueur de complétude

Afin de ne pas préjuger de la forme et de la nature lexicale de l'unité correspondant dans le traitement de Y. Diagona à |n|, la dénomination neutre de « marqueur » va être utilisée pour l'identifier. L'examen des arguments composés uniquement d'un nom permet de faire certaines constatations :

Seuls les substantifs sont susceptibles de prendre un marqueur final. Les noms propres apparaissent, quel que soit l'argument, toujours dans leur forme de base :

Exemples: faatu jige «Fatou a mangé»
 lemine*n* jige «l'enfant a mangé»

Tout semble indiquer que les noms propres sont incompatibles avec ce marqueur. On considère donc que les noms propres ne prennent pas de marqueur final parce que l'élément sémique ou fonctionnel apporté par le marqueur fait partie de leur structure sémique. Les substantifs par contre ne possédant pas cet élément dans leur structure ont besoin du marqueur pour que leur structure soit équivalente à celle d'un nom propre. Reste à découvrir quelle est cette particularité sémique, au moyen de ses contextes d'apparition et des interprétations possibles.

Dans une phrase assertive la lecture définie ou indéfinie d'un substantif dépend en grande partie de sa position argumentale :

leminen jige « l'enfant/*un enfant mange »
 a da *leminen* wari «J'ai vu un enfant/ l'enfant»

En position subjectale seule une interprétation définie est possible ; par contre en position objectale *leminen* peut être interprété comme défini ou indéfini, l'interprétation indéfinie étant celle par défaut. La possibilité que le marqueur puisse signifier l'indéfini est le signe

qu'il ne s'agit pas d'un article, c'est-à-dire d'une unité lexicale dont la fonction essentielle et primordiale est de marquer le caractère défini d'un référent.

Le marqueur n'est pas attesté à la finale d'un substantif dans un énoncé négatif :

a ma *lemine* wari « je n'ai pas vu d'enfant »
lemine ma jige « l'enfant n'a pas mangé »

Une interprétation définie est cependant toujours possible lorsque *leminen* est le sujet de la phrase. En position d'objet seule une lecture indéfinie est admise. Le fait que le défini puisse être exprimé en l'absence du marqueur confirme l'idée qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un article. Le cas des énoncés négatifs confirment également que les lectures par défaut du sujet et de l'objet sont respectivement le défini et l'indéfini. On comprend mieux de ce fait pourquoi dans les énoncés interrogatifs et impératifs proposés par Y. Diagana les substantifs sont indéfinis : Ce sont dans les deux cas des objets de phrases non assertives. La position de sujet est dans les deux cas remplie par un indice énonciatif non explicite⁷³.

Si le rôle du marqueur n'est pas de signaler la définitude, la question se pose de savoir à quoi il sert et par là de savoir ce qui fait la différence entre un nom propre et un substantif. Une opposition entre la présence et l'absence du défini dans un énoncé positif peut être faite au niveau de l'objet puisque contrairement au sujet il admet dans un énoncé positif aussi bien la présence que l'absence du marqueur. La nature divisible ou non divisible du référent joue à cet égard un rôle dans l'acceptabilité des énoncés. Ainsi avec des lexèmes comme *χati* « lait » ou *mango* « mangue » on peut obtenir les énoncés suivants :

a da *χatin* joχu « il a versé le lait » (tout le lait/ une quantité précise connue
des interlocuteurs)
a da *χati* joxu « il a versé du lait » (une partie du lait/ du lait en tant que type
de liquide (non de l'eau par exemple)
mangon jigaje « la/une mangue a été mangée »
mango jigaje « de la mangue a été mangée »

L'opposition qui se fait jour est similaire à celle attestée en finnois entre le partitif et le non partitif. La forme marquée des lexèmes en italique correspond au non partitif, tandis que la forme non marquée du *n* correspond au partitif. Cette constatation est confirmée par l'emploi d'un lexème non divisible comme *leminen* en position objectale :

a da *leminen* wari « j'ai vu un enfant »
* a da *lemine* wari

Le lexème est obligatoirement marqué du non partitif du fait de sa nature indivisible. La forme non marquée est conceptuellement et grammaticalement inacceptable.

Le cas du soninké est donc similaire sur ce point avec celui du finnois. Cependant les situations de marquage sont inverses : En finnois c'est le partitif qui est marqué, l'absence de marque correspondant dans cette langue à l'émergence des cas par défaut du sujet et de

⁷³ Les indices énonciatifs sont intrinsèquement définis.

l'objet à savoir le nominatif et l'accusatif ; en soninké c'est le non partitif qui est marqué, le partitif étant dans cette langue un sémème sans expression phonologique. Afin de ne pas nommer le marqueur du soninké de manière négative et pour refléter la propriété mise en exergue dans cette langue, l'appellation *non partitif* est remplacée ici par *complétude*. Le marqueur du soninké est donc considéré comme un *marqueur de complétude*.

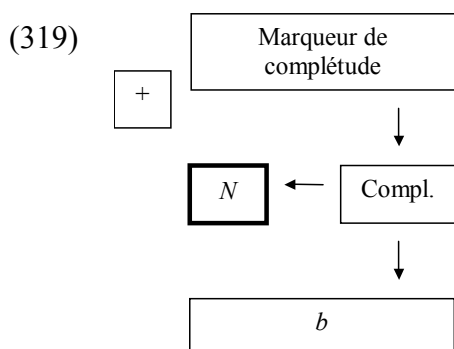
Le concept de complétude permet de comprendre pourquoi les arguments d'une phrase négative ne sont pas marqués. L'opération de négation exclue en quelque sorte le référent du nominal de l'objet de la prédication, l'objet n'étant pas affecté par l'action décrite par le verbe. En ce sens, il est totalement nié, donc incomplet. Cela traduit en soninké par l'absence du marqueur de complétude dont le sens est en contradiction avec l'opération de négation et en finnois par l'émergence systématique du cas partitif comme marque des groupes nominaux de phrases négatives.

C'est la présence d'un indice de complétude qui fait la différence entre un nom propre et un substantif en plus du fait qu'un nom propre possède un référent mais pas de sémème de choix lexical alors qu'un substantif possède un référent et des sémèmes de choix lexical. La forme de citation d'un substantif étant équivalente à celle d'un nom propre, un substantif est obligatoirement marqué de la complétude dans cette forme. L'interprétation d'une telle forme n'est d'ailleurs pas obligatoirement définie : Les informateurs font difficilement ou pas du tout de différence entre « l'enfant » et « un enfant » Ils estiment que la forme marquée correspond aussi bien à l'une qu'à l'autre traduction.

La définitude est donc interprétée ou inférée de la présence du marqueur de complétude dans la structure substantivale. Son rôle premier n'est pas de signaler la définitude d'un référent, raison pour laquelle le nom qu'il marque peut être interprété comme indéfini. L'interprétation dépend, du type de prédication, de la position argumentale, de la divisibilité du référent, et de la situation d'énonciation. Le partitif est le membre non marqué de l'opposition de complétude, ce qui explique qu'il n'a pas d'expression phonologique. Le bref exposé qui vient d'être fait ne suffit pas à une analyse complète de l'inférence de la définitude à partir du marqueur de complétude identifié, notamment en relation avec l'aspect verbal et la nature du référent des substantifs. Il est cependant suffisant pour les besoins de classification morphologique de cette étude.

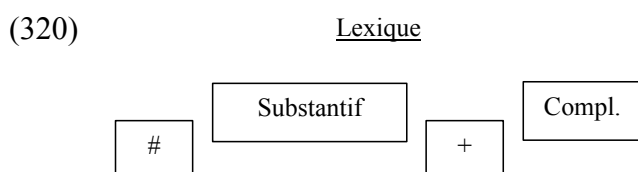
Le marqueur de complétude a été identifié par Diagona 1994 suivi en cela par Creissels 1990 comme composé lexicalement d'une nasale non spécifiée suivie d'un ton bas flottant. La nasale disparaît selon ce point de vue en finale absolue en raison d'une contrainte éliminant systématiquement les consonnes en finale absolue, considérées comme appartenant à des syllabes déficientes. Cette conception est ici remise en cause sur deux points : L'ordre de succession de la nasale et du ton bas d'une part, et la forme lexicale du marqueur de complétude d'autre part.

Le marqueur de complétude est constitué d'un ton bas flottant c'est-à-dire sans attache moraïque lexicale. Sa structure se présente comme suit :

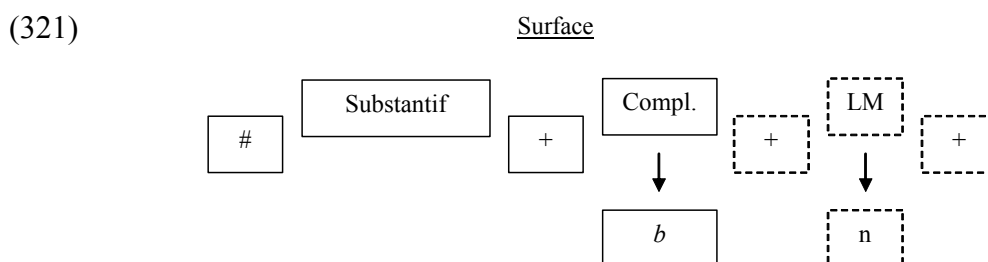


Une des particularités de ce morphème est qu'en position non finale il est suivi du lien morphémique [n]. L'hypothèse que nous proposons est que la structure du marqueur tonal ne comporte pas de limite lexicale finale. Cela ne pose pas de problème particulier lorsqu'il se trouve en finale absolue, par exemple lorsqu'un substantif est cité. La réalisation basse ou haute de la voyelle finale du substantif dépend des règles d'affiliation tonale de la langue⁷⁴.

En position interne ce morphème est suivi d'un autre lexème (le plus souvent un verbe ou un adverbe). L'absence de limite finale pose un problème pour la combinaison avec un lexème suivant. La structure est donc incomplète d'un point de vue morphémique :



La structure ne peut être réparée par épenthèse d'une limite étant donné qu'une limite n'a de raison d'être que par la présence d'un morphème. La seule possibilité de réparer la structure est de lui apporter une limite faible (+) au moyen d'un morphème qui n'influencera pas pour autant le contenu sémique du substantif. Le morphème adéquat est le lien morphémique nasal :



Le lien nasal comporte deux limites faibles qui permettent de pourvoir au manque du morphème tonal, la structure substantivale étant finalement clôturée par une limite faible. L'émergence du lien nasal signale le mécanisme de réparation. La représentation ci-dessus montre dans quel ordre le ton flottant et la nasale se succèdent : Du fait qu'elle sert de limite au morphème tonal, la nasale le suit obligatoirement.

⁷⁴ Voir section 6.5

En position finale absolue, par exemple dans le cas d'un substantif en citation, le problème de combinaison ne se pose pas pour le marqueur de complétude. Il n'est donc pas complété par un lien morphémique. La déficience en question n'ayant aucune influence sur la forme sonique du lexème, celle-ci émerge en surface telle quelle. C'est la raison pour laquelle la nasale finale n'est jamais attestée dans ce contexte :

#lemine# « un/l'enfant »
 #leminen jige# « l'enfant a mangé »

L'hypothèse de la syllabe déficiente s'avère donc incorrecte. Une nasale étant un segment complexe, il y a peu de possibilité qu'elle disparaisse en soninké sans laisser de trace. Quand cela arrive par effet de coarticulation en surface ou de variation dialectale, soit la nasalité est reportée à une voyelle précédente, soit la nasale durcit la consonne susceptible de la suivre. Cela est confirmé dans le dialecte de Bakel par au moins la forme réduite d'un syntagme dont la voyelle finale est nasalisée :

a ken → a kẽ « C'est ça »

a ken fe → a kempe « Ce n'est pas ça »

La forme *a ken* considérée ici comme composée de l'indice délocutif *a* et du démonstratif éloigné *ken*⁷⁵. La nasalisation de la voyelle résulte de l'élimination de la consonne en finale absolue. Cependant seuls les éléments mélodiques consonantiques ainsi que la position a-moraïque non compatibles avec le contexte final absolu ont perdu leur licence. La nasalité qui est admise dans ce type de contexte a été maintenue et rattachée à la position précédente. La forme de surface indique donc de manière univoque la présence d'une consonne nasale sous-jacente, le soninké ne comportant pas de voyelle lexicalement nasale. La nasale est maintenue en position interne comme le montre la forme de surface de *a ken fẽ*.

8.4.5 L'article défini

La reconnaissance d'un article dans une langue se fonde essentiellement sur le repérage d'une unité lexicale qui a pour fonction unique de signaler que le référent d'un nom est identifiable par les interlocuteurs. Le déterminant /ke/, post-posé au substantif remplit en soninké cette condition.

Il existe deux lexèmes /ke/ en soninké variant par leur position syntaxique et leur contenu sémique. /ke/ pré-posé est un déterminant déictique, tandis que post-posé c'est un article. Il est notoire que les articles sont issus de déterminants déictiques dont ils se distinguent par des caractéristiques syntaxiques et/ou morphémiques plus fortes. L'article /ke/ se distingue du déictique par une réduction de bagage sémique et par la position syntaxique minimalement forte qu'il occupe par rapport au nom qu'il détermine. La position suffixale est en effet plus forte que celle du substantif fondateur mais plus faible que la position

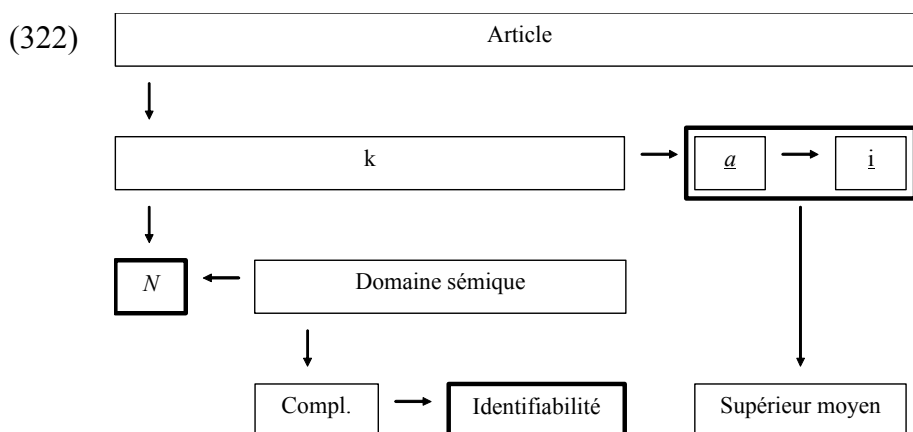
⁷⁵ Voir la section sur les déterminants déictiques.

préfixale. Ainsi les deux énoncés suivants sont différemment interprétés selon la position de /ke/ :

lemine ke «l'enfant»

ke lemine «cet enfant »

Le déictique comporte la totalité du bagage sémique de l'article c'est-à-dire les sémèmes de la définitude plus celui de la deixis. En ce sens le déictique du soninké est défini tandis que l'article n'est pas déictique. L'article /ke/ est constitué de la semi-racine |k| et du complexe désinentiel [a+i]. Sa structure est la suivante :



Le sémème de complétude ne suffit pas à lui seul à définir de manière univoque un substantif. Le sémème d'identifiabilité présuppose en soninké la présence de celui de complétude : Ce sémème libère la définitude d'un substantif de la dépendance contextuelle ; le référent du substantif est obligatoirement interprété comme défini lorsqu'il est déterminé par /ke/. Le sémème de deixis qui fait également partie du bagage sémique de la semi-racine n'est pas licencié dans la structure de l'article. La présence de l'article indique donc que le référent du nom est identifiable par les participants à une situation d'énonciation au moyen de ressources linguistiques ou extralinguistiques offertes par le contexte.

L'article du soninké n'a pas de fonction anaphorique. Il ne peut se substituer à son groupe nominal. La substitution n'est possible qu'au moyen du délocutif /a/.

Exemple :

jugo ke daqa dakkar *l'homme est allé à Dakar*

a daqa dakkar *il est allé a Dakar*

* ke daqa dakkar

L'indication sémantique apportée par le domaine désinentiel est l'option par défaut de hiérarchie nominale. La pluralisation de /ke/ se fait en /ku/ qui lexicalement correspond à |k+ a + i + U]. L'article est pluralisé selon les mêmes modalités que les substantifs possédant un marqueur hiérarchique non basique.

Exemple :

lemunu ku *les enfants*

8.4.6 Déterminants indéfinis

Deux déterminants recensés par Diagana 1994 vont être examinés dans la classe des déterminants indéfinis : *jogo* « quelqu'un, un certain » et *tana* « un autre ». Ils sont considérés comme indéfinis parce que leur référent ne renvoie pas à une réalité identifiable. Le caractère inconnu du référent est souligné par le locuteur par le choix d'un de ces déterminants qui ainsi transmet cette méconnaissance à l'auditeur. Celui-ci peut laisser la situation telle quelle ou faire clarifier les conditions d'identification.

Le fait que ces déterminants renvoient systématiquement à l'indéfinitude permet de déduire qu'ils ne possèdent pas de sémème d'identifiabilité. Ils comportent cependant un sémème de complétude, ce qui a pour conséquence qu'ils partagent avec le marqueur tonal certaines propriétés syntaxiques. L'interprétation uniformément indéfinie de ces déterminants vient de la combinaison de leurs sémèmes de complétude avec un autre sémème que celui de l'identifiabilité.

La situation syntaxique post-posée de ces déterminants au nom qu'ils déterminent indique qu'ils sont syntaxiquement faibles comme l'article /ke/. Enfin, ces lexèmes forment leur pluriel par la médiation de [n], ce qui indique qu'ils sont constitués d'un radical complet. La suite de la section examine leurs particularités plus en détail.

jogo, dont la morphologie assez particulière sera analysée plus loin dans l'exposé, comporte un aspect partitif qui diffère du partitif de l'incomplétude par le fait qu'il présuppose l'existence d'un ensemble précis. Il ne comporte pas de sémème d'identification ce qui fait que le référent qu'il détermine n'est pas forcément identifiable à la fois par le locuteur et l'auditeur. Il s'agit d'un référent quelconque faisant partie d'un ensemble d'entités identiques à celui du substantif.

Exemple :

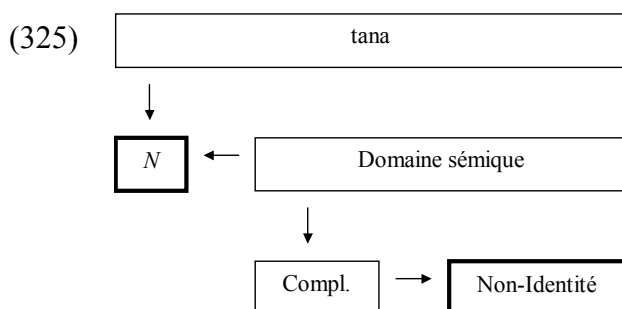
jugo jogo ri « un homme est venu »

jogo peut être combiné avec un article tel que *ke* pour introduire un paramètre d'identification dans l'opération de détermination :

Exemple :

jugu ku jogoni ri « Certains des hommes sont venus ».

jogo est comme le marqueur de complétude incompatible avec les énoncés non assertifs en raison du sémème de complétude présent dans sa structure. La lecture par défaut d'un référent marqué par *jogo* est la complétude, bien que des interprétations différentes puissent être inférées du fait du caractère divisible ou autre d'un référent. L'interprétation en question n'est néanmoins pas le fait du déterminant et ne remet pas en cause son

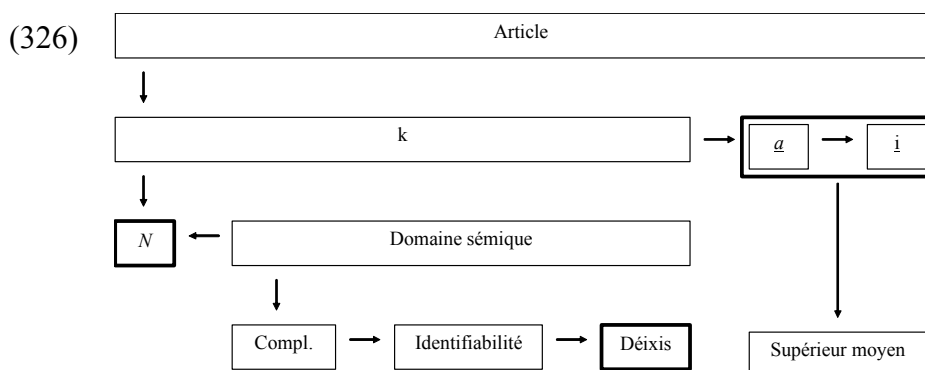


Conformément au schéma de pluralisation des racines complètes ce déterminant forme son pluriel en *tanani*.

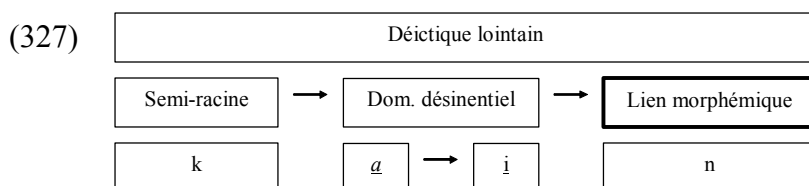
8.4.7 Déterminants déictiques

Les déterminants déictiques ont pour caractéristique d'être antéposés au substantifs qu'ils déterminent. Ils occupent donc une position syntaxique maximale forte. En accord avec les constatations de Diagana 1994, trois déterminants déictiques ont été recensés qui varient selon un axe proche/éloigné. Bien que nous suivions dans l'essentiel les définitions sémantiques qu'il en propose, notre traitement diverge du sien en ce qui concerne la morphologie des lexèmes recensés : Ils sont pour lui mono-morphémiques alors que nous les considérons comme composés de plusieurs morphèmes.

Le déictique proche est structurellement similaire au lexème *ke* déjà analysé comme article. Il est composé de la semi-racine |k| et du complexe désinentiel [a+i]. Il comporte en plus des sémèmes recensés dans la structure de l'article un sémème déictique :

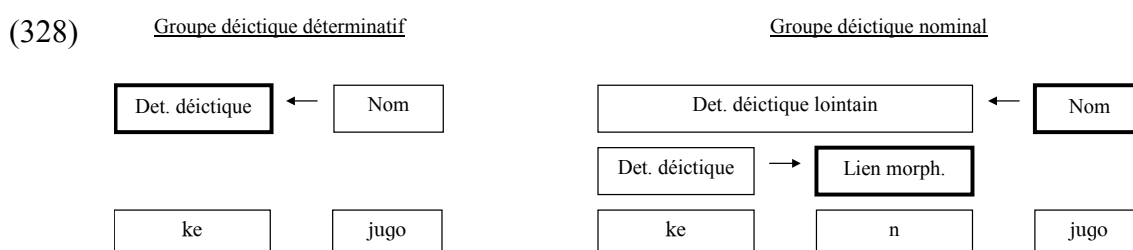


ke est le lexème de sa classe le moins complexe, la proximité étant le membre implicite de l'opposition de distance. Le déictique lointain est obtenu par suffixation de |n| au lexème de base :



La forme de surface du déictique lointain est *ken*. La notion d'éloignement n'est pas notre sens à chercher dans le bagage sémique de la nasale, mais plutôt dans l'interprétation des

conséquences de |n| sur la relation de dominance entre le déterminant et le nom qu'il détermine. La suffixation de |n| a en effet pour conséquence de renverser la relation de dominance en faveur du déterminé⁷⁶. La connotation d'éloignement présente dans le sémantisme de *ken* n'est donc pas due à un sémème spécifique mais inférée du renversement de dominance des composantes du groupe déterminatif. Ainsi le déictique proche est exprimé au moyen d'un *groupe déictique déterminatif*, c'est-à-dire ayant le déterminant comme tête de domaine, tandis que le déictique éloigné est exprimé au moyen d'un *groupe déictique nominal*, dans lequel le noyau déictique constitué par *ke* perd sa dominance. Les structures des deux groupes se présentent comme suit :

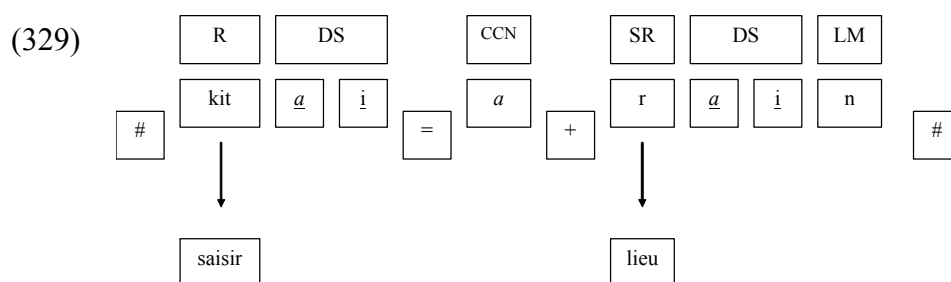


La question qui se pose à présent est de savoir s'il y a lieu d'introduire deux entrées lexicales pour le déictique proche et le déictique éloigné. A notre avis l'introduction du déictique éloigné n'est pas plus utile que celle du gérondif des verbes ou du pluriel des substantifs. Cependant dans la description du lexème /ke/ il est utile de spécifier les deux groupes déictiques qu'il est susceptible de former, si on retient comme explication de l'opposition de distance déictique en soninké le renversement de dominance proposé ci-dessus.

Le troisième déterminant du système a pour forme de surface /kiteeren/. La nasale finale que nous assimilons au lien morphémique |n| indique que ce lexème fait partie d'un groupe déictique nominal de la même manière que /ken/ et qu'ils ont également en commun la notion d'éloignement. La définition de Diagona 1994 que nous reprenons à notre compte indique que /kiteeren/ permet à l'énonciateur de désigner de deux entités identiques celle qui est la plus éloignée de lui. Il est dans les énoncés le plus souvent traduit par « l'autre ».

Pour ce qui concerne sa constitution morphémique *kiteeren* suit un schéma complètement différent de celui de *ke*. Ce déterminant déictique est selon notre conception dérivé à partir du verbe intransitif *kite* « saisir, prendre » sa constitution relève de la dérivation complexe. Sa structure est la suivante :

⁷⁶ Cette caractéristique est attestée entre les membres d'un mot composé. Le lexème préfixé est dominé s'il licencie le lien morphémique ; en l'absence de |n| par contre il conserve son statut dominant.



La constitution de ce lexème suit les règles de dérivation complexe à partir de verbes. La base /kit ai/ est suivie d'une séquence dérivative constituée du changeur de catégorie neutre (CCN) |a| de la semi- racine |r| exprimant le lieu et d'un domaine désinentiel. La séquence |kit ai a| donne /kitee/. Le complexe désinentiel final suffixé à la semi-racine donne la deuxième partie du lexème /-re/ : la forme /kiteere/ émerge. Le lien morphémique final apporte la connotation d'éloignement de la même manière que pour *ken*.

L'implication de la racine |kit| dans un lexème déictique n'est pas vraiment surprenante si on prend en compte qu'elle sert à former le mot /kitte/ signifiant la main, c'est-à-dire la partie du corps qui sert à désigner. Le localisateur |r| indique, à notre sens que ce qui est désigné est dans une dimension spatiale et la nasale finale de /kiteeren/ apporte l'idée d'éloignement. Le classement de ce lexème comme déterminant et non comme nom relève peut-être d'un phénomène de grammaticalisation. La position syntaxique forte du déterminant milite en effet dans le sens d'une généralisation des contextes d'apparition d'un lexème à l'origine substantival aboutissant à un emploi déterminatif. Si cette hypothèse est juste, il faut en déduire que le processus de réduction phonologique n'a pas encore été enclenché, la structure du lexème étant encore très élaborée. Du point de vue sémantique cependant le lexème a été considérablement réduit, les sémèmes de choix lexical de *kit* ayant disparu. La présence du sémème de non identification dans les structures de *kiteeren* et *tana* permet de penser que ce dernier lexème vient peut-être de la grammaticalisation de *kitana*, qui est l'une des formes gérondivales du verbe transitif *kita*. En effet *kita* et *kite* sont les formes transitive et intransitive du même verbe. Dans ce cas le phénomène de grammaticalisation aurait également commencé sur le plan phonique et c'est la première syllabe du gérondif qui aurait disparu. Le sémème d'identification ferait donc partie du bagage sémique de la racine *kit*.

Un lexème *kiteere* (c'est-à-dire sans le |n| final) servant à désigner la plus proche de deux entités identiques n'a pas été relevé dans notre corpus. Une recherche systématique dans ce sens n'a cependant pas été faite. Les ouvrages consultés ne font pas non plus état d'un tel usage. Il serait donc sage dans l'état actuel des choses d'introduire ce déterminant dans sa forme complète, avec la nasale finale, dans le lexique.

8.4.8 Déterminants numériques

La détermination numérale entre dans le cadre général de la détermination quantitative en soninké dont un des aspects est l'opposition complet/partitif déjà évoquée dans la discussion sur le marqueur tonal de complétude. La morphologie du déterminant flexionnel

numéral (opposition singulier/pluriel) ayant déjà été discutée lors de la dérivation nominale, la présente section va être consacrée aux numéraux cardinaux et ordinaux.

Les déterminants numéraux se caractérisent par un comportement syntaxique différent selon le nombre auquel ils font référence. Ils sont attestés comme :

- *Substantifs* : Dans ce cas ils occupent les mêmes positions que les substantifs classiques.
- *Déterminants* : Il s'agit à notre sens de leur fonction principale
- *Adverbe modalisateur* : Le seul numéral concerné est *baane* « un ». Il a dans cette fonction comme signification « seulement »

Les traitements morphologiques des numéraux proposés par Diagona 1994 et Diagona 1995 sont à quelques détails près identiques. Les deux auteurs font état d'un système décimal dont les membres ont la particularité de porter des marques de nombre (singulier/pluriel). Les cardinaux de 1 à 10 sont dans ces travaux considérés comme monomorphémiques (mises à part les marques de nombre), tandis que les nombres au delà de 10 sont des composés lexémiques ou syntagmatiques, en dehors des emprunts pour les nombres supérieurs comme « million » ou « milliard ».

En dehors de leur forme canonique, les nombres du soninké ont des formes pluralisées.

Le numéral « un », *baane*, peut servir d'adverbe modalisateur ou d'adjectif et dans ce cas s'accorde en nombre avec le nom qualifié. Il est traduit dans ces emplois par « seul/seulement ».

Le traitement que nous allons proposer s'écarte de ceux proposés auparavant par la remise en cause de la thèse de la pluralité de la forme lexicale des numéraux. Quelques hypothèses sur la structure des unités seront proposées.

Les numéraux de 1 à 10 peuvent être répartis en trois groupes selon leur voyelle finale :

Groupe 1 (un)	Groupe 2 (deux à cinq)	Groupe 3 (six à dix)
baane	fillo	tumu
	sikko	segu
	naxato	jneeru
	karago	kabu
		tammu

Les formes lexicales de surface font état de trois terminaisons vocaliques : -e, -o et -u. Les travaux antérieurs ont considéré qu'il s'agit de marques flexionnelles de nombre, -e étant une marque de singulier tandis que -o et -u des marques de pluriel. Ce point de vue a été renforcé par le fait que seul *baane* « un » porte comporte la terminaison -e qui effectivement caractérise les nominaux singuliers tandis que -o et -u ne se rencontrent que pour les numéraux multiples, et que ces marques reflètent celles des nominaux pluralisés.

Cependant chacun de ces numéraux possède en plus de sa forme lexicale au moins une forme pluralisée :

<i>Formes pluralisées</i>		
Groupe 1 (un)	Groupe 2 (deux à cinq)	Groupe 3 (six à dix)
baaneni	filli filloni	tumi tumuni
	sikki sikkoni	segi seguni
	naxati naxatoni	jeeri jeeruni
	karagi karagoni	kabi kabuni
		tammi tammuni

A part le numéral « un » chaque lexème possède deux formes de pluriel dont la distribution dépend de la fonction syntaxique occupée par le lexème numéral : En fonction déterminative il se pluralise en –i tandis qu’en fonction substantivale (substitut d’un groupe déterminatif numéral) il se pluralise en –ni. Le schème défectif de *baane* s’explique par le fait qu’il ne peut être pluralisé en tant que déterminant puisqu’il exprime une unité : Il ne peut déterminer qu’un singulier. En tant que substantif par contre il n’y a aucun obstacle à sa pluralisation traduisible par « les uns » (par rapport aux autres). Comme substantifs les numéraux sont soumis aux mêmes opérations déterminatives que les autres substantifs. La forme lexicale des numéraux est utilisée aussi bien comme déterminant que comme substantif dans un contexte de singulier.

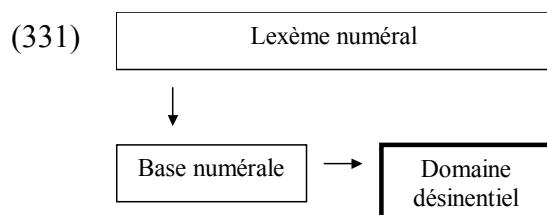
On peut de ce fait douter que les formes lexémiques lexicales des unités numériques comportent une marque de pluriel. On remarque en plus que les multiples de dix sont tous terminés par –e:

(330) *Multiples de dix*

tanpile	«vingt»
tanjikke	«trente»
tannaxate	«quarante»
tankarage	«cinquante»
tandume	«soixante»
tapeere	«soixante-dix»
tansege	«quatre-vingt»
tankabe	«quatre-vingt dix »

Ces faits permettent de remettre en cause la position qui veut que les numéraux comportent dans leur forme lexicale une marque de nombre. La régularité des schèmes de terminaisons fait néanmoins penser que les nombres du soninké sont organisés en un système reflété par les terminaisons vocaliques des formes lexémiques lexicales.

Plutôt que des marques de nombre, nous proposons que les terminaisons de surface des nombres du soninké sont le fait de l'affixation d'un domaine désinentiel à une base lexicale. Le schème de formation des nombres lexémiques⁷⁷ se présente comme suit :



Le domaine désinentiel est complexe pour les numéraux de 1 à cinq. Il est composé pour « un » de $|\underline{a}+\underline{i}|$ et pour les nombres de 2 à 5 de $|\underline{a}+\underline{u}|$. Les nombres de 6 à 10 ne possèdent qu'une seule désinence à savoir $|\underline{u}|$. La désinence $|\underline{a}|$ appartient à la base pour les nombres de 1 à 5, ainsi que la désinence $|\underline{u}|$ pour les nombres de six à dix. Cela nous donne comme base des numéraux de 1 à 10 les formes suivantes :

⁷⁷ c'est-à-dire constitués d'un lexème simple ou composé par opposition à ceux à structure syntagmatique tels que *tamu do baane* « onze »

<i>Bases numérales</i>		
Groupe 1 (un)	Groupe 2 (deux à cinq)	Groupe 3 (six à dix)
baana	filla sikka naχata karaga	tumu segu jeeru kabu tammu

Ce sont les formes de base reconnues dans les travaux antérieurs. En tenant compte de l'interprétation sémantique proposée pour chacune des désinences, on se rend compte que les numéraux sont rangés selon un axe allant du concret vers l'abstrait : Le groupe 1 représente le moyennement supérieur qui a été identifié comme l'option non marquée de hiérarchisation nominale ; le groupe 2 constitue un premier stade d'abstraction défini par le moyennement abstrait, le groupe 3 enfin est totalement abstrait. Le degré d'abstraction augmente donc avec la grandeur numérale. Ce fait est en adéquation avec la tendance dans certaines langues à considérer que les petits nombres sont plus maniables que les grands, en un certain sens plus « concrets ». Il y a des langues dans lesquelles cela est marqué par l'accord en nombre du nominal déterminé : Les nombres inférieurs entraînent un marquage singulier du nom déterminé, le pluriel n'étant marqué qu'à partir d'un nombre supérieur diversement fixé. En écossais gaélique⁷⁸ par exemple (Corbett 2000) les unités de 1 à 3 entraîne un marquage singulier du nom déterminé, le pluriel n'apparaissant qu'à partir de 4. Ce réflexe est d'après les sources consultées en relation avec l'existence révolue d'un duel dans la langue. L'opposition de nombre tripartite singulier-duel-pluriel, étant réduite à singulier-pluriel, les formes autrefois marquées par le duel, ont adopté la marque du singulier. Si on admet que le pluriel exprime d'une certaine manière un degré d'abstraction, un parallèle peut être fait entre la situation en écossais gaélique et celle du soninké. Il a peut-être existé dans cette langue un système de nombre tripartite corrélatif au degré d'abstraction (c'est-à-dire dans ce contexte, de grandeur) numérale : Le singulier aurait été marqué par les noms déterminés par *baane*, le duel par ceux allant de 2 à 5 et le pluriel par ceux de 6 à 10. Le système de nombre aurait été ensuite réduit à une opposition binaire, la catégorie du duel ayant été reprise en compte par le pluriel, à la différence de ce qui s'est passé en écossais. La réduction du système de nombre n'aurait cependant pas entraîné de changement dans la forme lexicale des numéraux, ce qui explique le schéma actuel.

D'un autre côté il est tout à fait possible et d'une certaine manière plus simple, de considérer que l'opposition de nombre a toujours été binaire en soninké et que le degré de grandeur/abstraction numérale est marqué lexicalement dans la structure des numéraux,

⁷⁸ Ma traduction pour *Scottish Gaelic*.

mettant ainsi en exergue leur affinité avec les substantifs par le fait qu'ils partagent le même système de hiérarchisation.

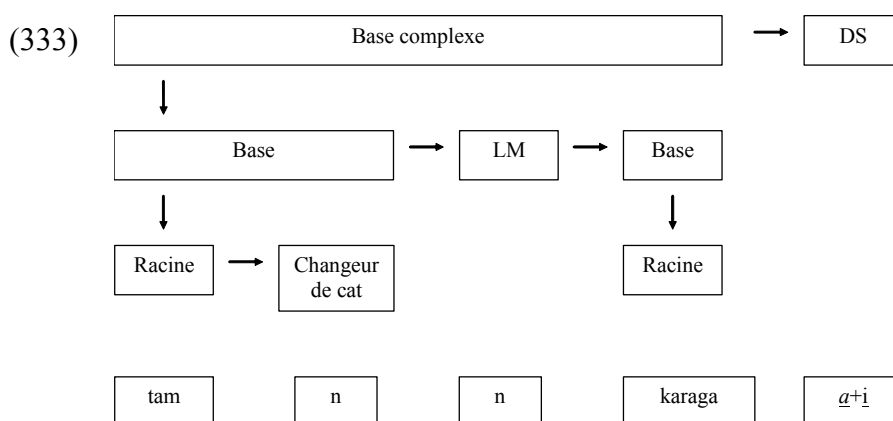
Les formes de pluriel des numéraux permettent de détecter deux schèmes de formation équivalant à un détail près à ceux identifiés pour les substantifs. La forme désinentielle de pluriel dont *baane* est exclu en raison de son sémantisme, diffère en surface de celle des substantifs par le timbre de la voyelle. Pour les substantifs la séquence [a+ i/u +U] donne en surface /u/, le morphème du pluriel adoptant sa forme marquée lorsqu'il est précédé d'une voyelle ; dans le cas des numéraux la même séquence donne cependant /i/. Ceci milite dans le sens d'une évolution de la forme du morphème du pluriel qui probablement émergeait sous la forme /i/ aussi bien au contact d'une consonne qu'à celui d'une voyelle. Selon cette hypothèse, les numéraux auraient conservé la configuration de surface archaïque du morphème dont la forme lexicale était |i|, d'où la forme *filli* plutôt que **fillu*. Il est à ce propos intéressant de constater que dans le dialecte de Kaédi où toutes les occurrences du pluriel sont passées à /u/, le système numéral a gardé les formes désinentielles plurielles en /i/. Cela indique d'une part que la mutation du pluriel est plus avancée dans le soninké de Kaédi que dans celui de Bakel et d'autre part que dans les deux dialectes le système numéral cardinal constitue une poche de résistance aux mutations sémantiques et phonologiques.

L'existence de la pluralisation désinentielle et le bannissement de séquences mélodiques géminées en fin de domaine permet de reconsidérer la morphologie des formes cardinales de base retenues auparavant et qui sont reprises ci-dessous :

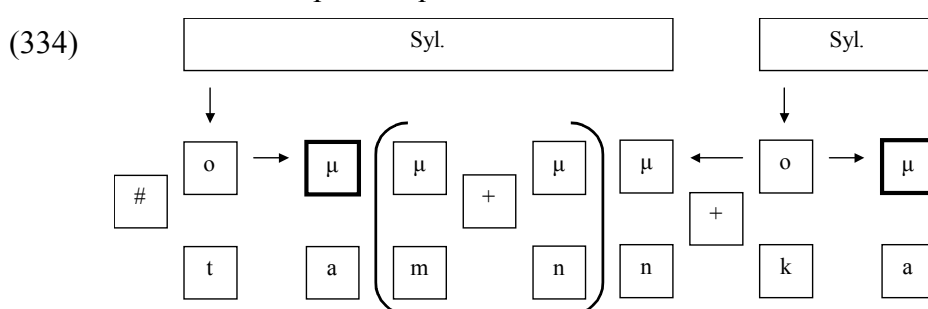
(332)

Groupe 1 (un)	Groupe 2 (deux à cinq)	Groupe 3 (six à dix)
baana	filla	tumu
	sikka	segu
	naxata	jeeru
	karaga	kabu
		tammu

Si on considère en effet qu'une géminée peut être traversée par une limite morphémique et qu'un domaine désinentiel peut être précédé du changeur de catégorie [n], les structures suivantes sont suspectes : *baana*, *filla*, *sikka*, *tammu*. La géminée consonantique peut pour les trois dernières bases être le fait d'une consonne radicale finale suivie de [n + domaine désinentiel]. Le test qui va permettre de prendre une décision est celui de la composition lorsque ces supposées bases sont en première position de la structure. Le cas le plus évident est celui de *tammu*. Dans les multiples de dix il est en effet réduit à *tam* (puis par contraintes prosodiques à *ta*). La structure initiale de *tankarage* se présente par exemple comme suit :

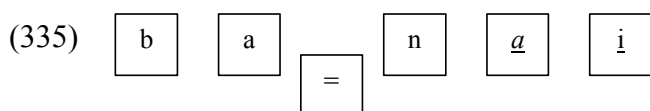


La structure lexicale est prosodiquement réduite selon le schéma suivant :



Seuls les éléments prosodiques licenciés émergent en surface⁷⁹. Le schème de formation de *tankarage* permet d'affirmer que la structure de *tammu* est donc composée de la racine *tam* et d'un domaine désinentiel précédé de |n|.

La structure composée de *baane* peut être décelée selon le même principe. Ce lexème est en effet impliqué dans la constitution de plusieurs noms qui invitent d'ailleurs à s'interroger sur sa signification initiale. Il est possible que la signification cardinale unitaire ait été dérivée de celle d' « individu ». Dans les quelques cas recensés, *baane* est un dérivatif permettant de dériver des lexèmes décrivant un type d'individu, comme dans *maḡanbaane* « jeune homme, gentilhomme » la forme abrégée de ce lexème dans un composé est *maḡanba* comme dans le mot *maḡabamisu* « les petits garçons ». Ce cas permet de poser que la structure de *baane* est la suivante :



Le lexème dont la formation relève de la dérivation complexe est formée de la racine *ba* séparée d'une frontière lexémique interne du dérivatif complexe *ne*⁸⁰. Le caractère monomoraïque de la base radicale entraîne l'épenthèse d'une more ce qui explique la longueur de la voyelle de *baane*.

⁷⁹ Voir la structure des mots composés dans le chapitre sur la dérivation complexe.

⁸⁰ Voir le chapitre sur la dérivation complexe.

Les structures de *filla* et *sikka* sont plus difficiles à déceler étant donné que la géminée est occlusive. Avec ce type de consonne, il y a augmentation d'une more plutôt que suppression dans un composé, ce qui fait qu'il n'est pas aisé de savoir si la géminée est lexicale ou si elle est le fait d'une séquence occlusive + n. Dans le cas de *kitte* « main », l'existence des verbes *kita/kite* avait permis de retenir comme racine du lexème *kit* plutôt que **kitt*. Ce type d'évidence comparative fait défaut dans les cas de *fillo* et *sikko*.

Cependant le fait que les géminées radicales finales ne soient pas privilégiées dans la structure des substantifs permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle *fillo* et *sikko* sont constitués à partir d'une racine et de la séquence n + domaine désinentiel, ce qui signifie que la racine de *fillo* est *fil* ou *fir* et celle de *sikko*, *sik* ou *sig*. Les consonnes k/g et l/r combinées à |n| produisent en surface respectivement *kk* et *ll*. Les formes de ces lexèmes en position interne sont respectivement *sikki* et *filli*, ce qui milite en faveur d'une identité de structure avec *kitte* dont la forme interne est *kitti*.

La structure des verbes dérivés des unités cardinales du soninké pose la question de la fonction de la semi-racine |n| dans la structure de ce type de lexème. Dans celle de *kitte*, |n| remplit la fonction de changeur de catégorie permettant de dériver un nom à partir d'une racine verbale. Le catégorème de |n| est en effet gouverné par celui de l'unité qui le précède. Le catégorème verbal de *kit* génère donc le catégorème nominal de |n| ce qui en conjugaison avec les propriétés de licence du morphème, permet d'obtenir une structure à dominance nominale. Ce schéma maintes fois éprouvé pour les noms n'est pas valable pour les numéraux. La structure d'un nom cardinal est en ce qui concerne la présence de |n| la même que celle du verbe de même sens :

<u>Nom</u>	<u>Verbe</u>	
<i>baane</i>	<i>baana</i>	« unir »
<i>fillo</i>	<i>filla</i>	« doubler »
<i>sikko</i>	<i>sikka</i>	« tripler »
<i>naxato</i>	<i>naxata</i>	« quadrupler »

Pour *baane/baana* et *naxato/naxata*, le schéma identique de formation nom/verbe est rattachable à celui des racines à double catégorème telles que *faaba*. La dominance de l'un des catégorèmes est pour ce type de racine gouverné syntaxiquement, le lexème prenant les stigmates nominaux ou verbaux selon que la dominance est affectée à l'un ou l'autre de ses catégorèmes. Les cas de *fillo/filla* et *sikko/sikka* sont plus problématiques. Si on retient l'hypothèse selon laquelle |n| fait partie de leur structure le fait que la semi-racine soit présente à la fois dans la structure du verbe et dans celle du nom rend impossible la détermination du catégorème de la racine. Dire que les racines de ces lexèmes ne comportent pas de catégorème ne permet pas de résoudre le problème puisque dans ce cas |n| génère un catégorème verbal.

La proposition qui va être ici faite complète la série des arguments qui confirment le caractère archaïque du système numéral soninké. Le comportement de |n| dans ce type de

lexème est considéré comme une étape antérieure à celle de son fonctionnement actuel. Les racines de *sik* et *fil* sont de même type de *faaba*, c'est-à-dire des racines à double catégorème actif dont la stabilité sémantique est fixée par le contexte syntaxique. Il s'agit cependant de racines incomplètes. Nous proposons que le rôle initial de |n| était uniquement un rôle de complément basique, c'est-à-dire que ce morphème permettait à une racine déficiente de former une base. |n| possédait alors deux catégorèmes actifs mais non hiérarchisés. Il copiait la configuration de dominance de la racine qui le précédait. Ainsi si cette racine était à dominance verbale, il adoptait la même configuration, dérivant ainsi un lexème verbal. De même si le lexème était à dominance nominale, |n| permettait de dériver un verbe. Affixé à une racine à dominance fluctuante comme *sik* ou *fil*, il dérivait donc soit un verbe soit un nom, selon la position syntaxique du lexème⁸¹. Ce comportement a été, pensons-nous, conservé dans le système numéral, alors que au fil du temps |n| est passé du rôle de simple complément radical à celui de changeur de catégorie⁸². Si cette hypothèse est juste, retenir *sik* et *fil* comme racine de *sikko/sikka* et *fillo/filla* relève bien d'une analyse synchronique, mais uniquement pour le système numéral.

Dans une perspective strictement synchronique il est possible que ces racines possèdent deux catégorèmes non hiérarchisés dont le rapport de dominance est fixé par gouvernement syntaxique suivant un phénomène de polarisation. Ainsi lorsque la racine est impliquée dans la formation d'un nom, elle est dominée par son catégorème verbal, ce qui après suffixation de |n| qui est un morphème également soumis à la polarisation de catégorème en fonction du morphème qui le licencie, dérive un lexème nominal. En position syntaxique verbale par contre la racine numérale adopte une dominance nominale et la suffixation de |n| établit la dominance verbale.

Pour les numéraux restants à savoir *naxata*, *karaga*, *tumu*, *jeeru*, *kabu*, aucune hypothèse sur une éventuelle composition morphémique ne sera avancée quoique de des présomptions existent. Dans l'état actuel des choses, nous les considérons comme composés d'une racine et d'un domaine désinentiel.

Dans leur emploi substantival les unités cardinales du soninké ont une structure différente de celle qu'elles ont en fonction déterminative, ce fait étant révélé par la pluralisation de ce que l'on peut appeler des substantifs cardinaux. En tant que substantif en effet les lexèmes cardinaux suivent le schème de pluralisation des racines complètes en *-ni*. Nous proposons que dans cette fonction, toutes les limites morphologiques internes d'un numéral sont

⁸¹ Dans son fonctionnement actuel |n| a conservé ses deux catégorèmes, mais leur hiérarchisation s'opère par polarisation ; il prend la valeur opposée au catégorème de son licencier.

⁸² Selon cette hypothèse, les autres racines incomplètes de ce type ont conservé le |n| complétif tandis que la limite morphémique qui les distinguait a disparu. Ce processus a pu, mais pas obligatoirement, s'accompagner d'un voisement de la séquence géminée, ce qui expliquerait l'existence de racines comportant des géminées telle que *fubbe* « plonger ». L'évolution a pu être la suivante (hors domaine désinentiel) : *fup + n* → *fupn* → *fubb* ou bien *fub + n* → *fubn* → *fubb*. Il est à remarquer que tous les verbes comportant des occlusives voisées géminées forment leur gérondif de manière désinentielle : *fubbe* → *fubbene*

supprimées, ce qui ramène la structure pluri-morphémique à une structure mono-morphémique. Le lexème est ainsi assimilé à une racine complète et obéit donc au schème de pluralisation de ce type de morphème. Ce processus est exemplifié ci-dessous au moyen des cardinaux *baane*, *fillo* et *segu* :

ba = n + a + i # → # baa n a i # → baane = U → baaneni

#fil = n + a + u # → # fil n a u # → fillo = U → filloni

#seg = u # → # seg u # → segu = U → seguni

Dans le cas de *baane* on remarque que la suppression de la barrière lexémique n'a pas empêché l'allongement de la voyelle, ce qui indique qu'il s'agit d'un processus lexémique et non à proprement parler morphémique.

Les multiples de dix constituent de manière univoque des composés lexémiques. Les cas de composition étudiés jusqu'à présent permettent de considérer qu'ils sont formés à partir de la base de *tammu* (dix) suivie d'une unité numérale (de 2 à 9) les deux membres du composé sont liés par un lien morphémique. Une constante est que tous les multiples de dix ont pour domaine désinentiel [a+i]. Le schème de formation des dizaines se présente à l'exemple de *tankarage* « quarante » comme suit :

(336)

Multiple de dix			
Base dix	LM.	Racine d'unité	DS
tam + n	n	karag	<u>a+i</u>

La présence du complexe désinentiel supérieur moyen range les multiples de dix au même rang que *baane* « un » c'est-à-dire au rang d'unité. Nous considérons que comme « un », un multiple est une unité. Ainsi *tankarage* constitue un seul multiple de dix donc une unité (complète), un *chiffre rond*. Sous cet angle 40 est plus facilement conceptualisable que 45 par exemple d'où la marque du supérieur moyen.

Les cardinaux inter-décimaux ont la forme de syntagmes coordinatifs. La dizaine concernée est reliée par le coordinatif *do* « et » à l'unité le schème de formation est ci-dessous exemplifié *tankarage do karago* « quarante-cinq » et *tamu do baane* « onze » :

(337)

Dizaine	Coordinatif	unité
tankarage	do	karago
tamu	do	baane

Nous clôturons la section sur les numéraux par le schème de formation des lexèmes ordinaux. Ils sont constitués de la base non hiérarchisée du cardinal à laquelle la séquence dérivative *-ndi* est suffixée, à l'image de *baanandi* « premier » et *tamundi* « dixième » :

(338)	Base cardinale	=	ndi
	baana		ndi
	tamu		ndi

8.5 Indices énonciatifs

Les indices énonciatifs ou pronoms constituent une classe d'unités à dominance nominale pouvant assumer une fonction argumentale ou déterminative. Il en existe deux séries en soninké : une série déictique et une série non déictique. La série non déictique constitue la base du système.

8.5.1 Pronoms basiques

La classe des pronoms est dégagée syntaxiquement par analogie avec le statut énonciatif du prototype d'argument c'est-à-dire du nom propre. Le premier indice énonciatif dégagé dans la langue est celui qui peut se substituer à un nom propre, ce qui explique son appellation de pronom. Les possibilités de commutation du pronom avec d'autres unités ne variant que par le statut énonciatif, permettent de dégager les autres indices auxquels l'appellation de pronom est élargie par analogie à l'indice substitut du nom propre de personne (Creissels 1995).

Le statut énonciatif d'un nom propre est le délocutif. L'indice délocutif est de ce fait l'unité qui fonde syntaxiquement la classe des pronoms. Le soninké présente un système d'indices classique comprenant en dehors du délocutif un indice d'élocutif et un allocutif.

Pour chaque statut énonciatif la langue possède deux pronoms, un pour une référence singulière et un pour une référence plurielle. Nous considérons néanmoins que le nombre n'est pas marqué au niveau de la structure des pronoms non déictiques. Les pronoms basiques du soninké sont les suivants :

	Délocutif	Elocutif	Allocutif
Singulier	à	ń	án
Pluriel	ì	ó	χá
Non spécifié	i		

La procédure de découverte des pronoms à partir d'un nom propre est la suivante :

faatu	jige	lemunun	jige
à		ì	
ń		ó	
án		χá	

Après avoir dégagé la série de singulier à partir du nom propre *faatu*, le nombre de la référence est changé au moyen du pluriel de *lemine* « enfant ». Cela permet de constater que le pronom change selon la propriété numérale de la référence.

Les pronoms basiques, à connotation non déictique peuvent occuper une fonction déterminative dans l'expression d'une relation génitive :

Exemple : *faatu* remme « le fils de *Fatou* »
a remme « son fils »

Le soninké présente la particularité de posséder un pronom délocutif sans spécification de nombre. Il s'agit en fait d'un substitut de pronom : Il ne peut être utilisé qu'après qu'un pronom marqué et est co-référent d'un pronom, c'est-à-dire qu'il adopte les caractéristiques référentielles du pronom auquel il est substitué. Diagona 1995 en rend compte sous l'appellation *substitut logophorique*. Il a pour forme /i/. Son emploi peut être remarqué en faisant contraster les phrases suivantes (source : Diagona 1995, p. 218) :

- 1) a da i remme katu « il a frappé son (propre) fils ».
- 2) a da a remme katu « il a frappé son fils (celui de quelqu'un d'autre) »

Dans la première phrase *i* et *a* ont le même référent. La phrase explicite pourrait être « **Moussa** a frappé le fils de **Moussa** » sous-entendu que « Moussa » désigne la même personne. Dans la phrase 2, les deux *a* ont des référents différents : La phrase explicite pourrait être « **Moussa** a frappé le fils de **Fatou** » c'est-à-dire d'une autre personne. Le statut dépendant de ce pronom est confirmé par son impossibilité à représenter une référence dans une phrase indépendante. Nous renvoyons à la littérature sur le sujet pour plus d'explications.

8.5.2 Pronoms déictiques

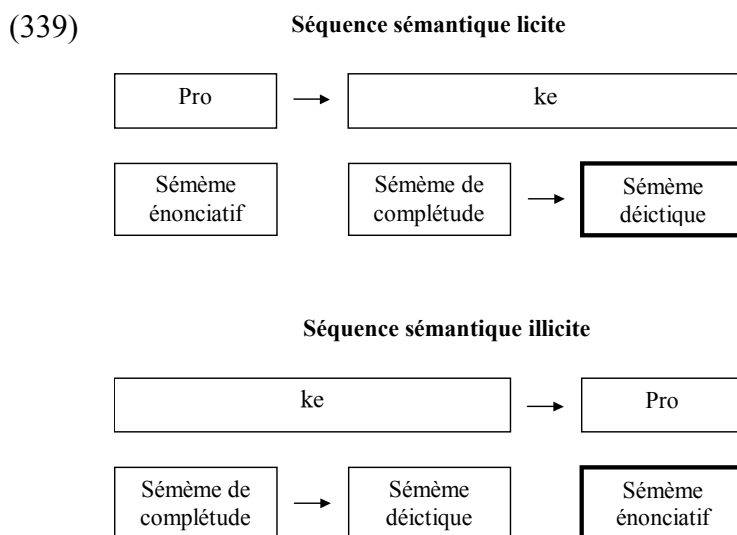
En dehors des pronoms de base, le soninké possède une série de pronoms déictiques constitués du déterminant déictique *ke* auquel est préfixé le pronom basique. Cela nous donne pour les six pronoms le paradigme suivant :

	Délocutif	Elocutif	Allocutif
Singulier	àké	ńké	ánkè
Pluriel	ìkú	ókú	χákù

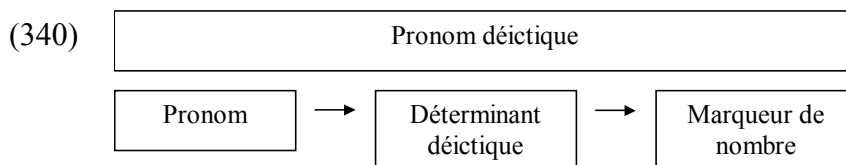
Nous interprétons *ke* dans ce contexte comme déterminant déictique plutôt que comme article défini, malgré la position finale du déterminant, en raison de la possibilité signalée par Diagona 1994 de substituer *ken* à *ke* pour le délocutif et l'allocutif. Il considère que

ken /-ke sont des variantes en partie contextuelles, |Pro(nom)-ken| n'étant pas possible devant pause. Cela n'explique cependant pas pourquoi cette alternance n'est pas permise pour l'élocutif. Une explication est possible si on considère que Pro-ke a une signification déictique proche et Pro-ken une signification de déictique éloigné. Le fait que ken ne soit pas compatible avec l'élocutif s'explique par le fait que parler de soi-même n'implique pas une distance par rapport au thème dont on parle ; par contre parler de quelqu'un d'autre en mode allocutif ou délocutif implique une certaine distance entre soi-même le thème du discours. Pour ces deux statuts énonciatifs la possibilité existe donc d'utiliser le déictique éloigné, tandis qu'elle n'est pas possible pour l'élocutif. L'impossibilité d'utiliser Pro-ken en finale absolue relève de la morphologie du déictique : le *n* final a été identifié en 8.4.7 comme lien morphémique : En position finale il est soit supprimé, soit reporté (nasalité) sur la voyelle précédente. Une réalisation [Pro-kẽ] devrait ainsi être possible.

On peut se poser la question de savoir pour quelle raison le pronom précède le déictique dans ce contexte. Une des particularités d'un déterminant déictique et qui de ce fait le différencie de l'article, est la position forte, préfixale, qu'il occupe dans une opération de détermination. Nous pensons que si opération de détermination il y a, c'est le pronom qui détermine dans ce contexte le déictique. Ainsi dans la constitution d'un pronom déictique, c'est le bagage sémique de l'unité déictique qui est complété et non l'inverse. De plus, la préfixation du pronom est nécessaire pour obtenir un ordre de précedence licite des sémèmes qui composent le lexème : L'analyse morphologique montre en effet que le statut énonciatif précède le sémème de complétude qui est suivi du sémème de deixis. Faire suivre le déictique du pronom produirait une séquence illicite :



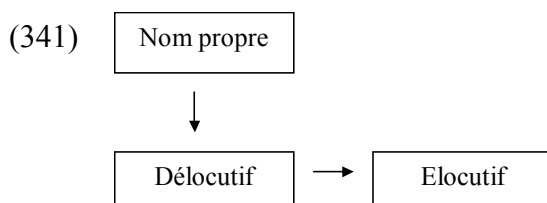
La morphologie des pronoms déictiques est relativement simple. Ils sont constitués d'un pronom basique et d'un déterminant déictique. Il est à remarquer que ces lexèmes marquent l'opposition de nombre par l'affixation du morphème du pluriel au déictique pour les pronoms à référent pluriel, ce qui est en relation avec la nature du déterminant déictique :



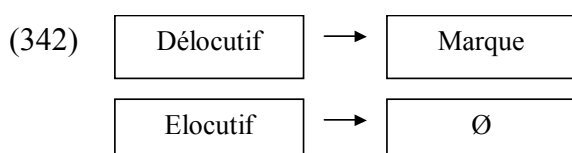
8.5.3 Une hypothèse sur la formation des indices énonciatifs du soninké

Les pronoms basiques du soninké sont traditionnellement présentés comme monomorphémiques. Dans ce qui suit, notre but n'est pas de remettre frontalement en cause cette analyse, mais simplement de proposer une hypothèse sur leur éventuelle composition basée sur le sémantisme des désinences sémiques et sur la notion de morphème épenthétique d'une part, et sur une certaine conception de la manière dont un système pronominal est organisé d'autre part.

Le point de départ de l'hypothèse est l'existence d'un prototype de pronom basé sur le statut énonciatif du nom propre. Le pronom délocutif est ainsi considéré comme le membre fondateur de sa classe, celui à partir duquel les autres pronoms vont être définis puis, en relation avec le sémantisme du délocutif, morphologiquement développés. Nous posons qu'un système d'opposition est créé à partir du délocutif avec l'élocutif :

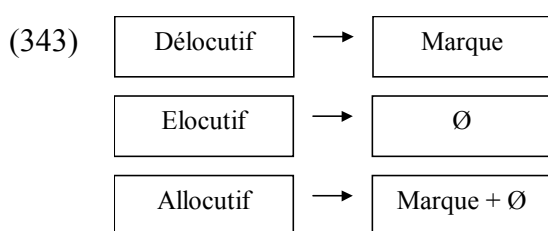


Etant donné que le délocutif est substituable à un nom propre, c'est le premier indice énonciatif à être identifié. Il représente « la personne » à partir de laquelle les autres vont être dégagées d'une part et d'autre part il constitue « l'autre » par rapport à l'énonciateur, c'est-à-dire qu'il établit une différenciation, une distance par rapport à celui qui parle. La deuxième « personne » à être reconnue après le délocutif est celle qui abolit toute distance par rapport à celui qui parle, c'est-à-dire le « soi »: Son indice est l'élocutif et sa caractéristique spatiale la proximité et ne peut se substituer à un nom. Si on considère que la proximité est le membre non marqué de l'opposition sémique de distance, on doit en conclure que le délocutif est le membre marqué d'une opposition binaire délocutif-élocutif. Nous posons donc que le délocutif est caractérisé par une marque (marque), tandis que l'élocutif a une absence de marque (\emptyset):

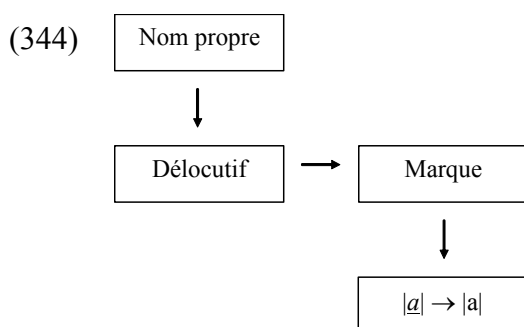


Ces caractéristiques de distance peuvent être combinées créant un terme intermédiaire entre l'éloignement absolu du délocutif et la proximité absolue de l'élocutif. L'allocutif constitue un terme moyennement marqué entre les deux extrêmes. C'est une personne distincte, donc éloignée de l'énonciateur, mais pas autant que « l'autre ». Elle est en

quelque sorte équidistante entre l'autre et le soi. L'allocutif possède de ce fait la marque du délocutif et la non-marque de l'élocutif, ce qui permet de compléter le système comme suit :



Selon les langues d'autres subdivisions peuvent être faites, mais étant donné qu'elles ne sont pas valables pour le soninké, nous arrêtons la réflexion au développement de ces trois personnes⁸³. Le système dégagé permet de dériver le système de pronoms à référent singulier du soninké. L'hypothèse que nous allons étayer fonde le système à partir de la désinence |a|. Le principe de commutation fait en effet correspondre l'indice de délocutif à la voyelle |a| :

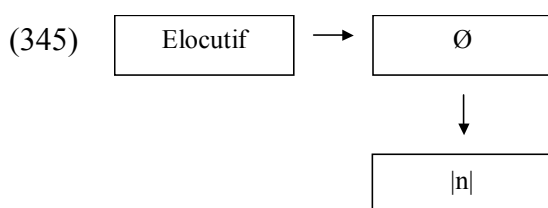


La voyelle en question peut être considérée à juste égard comme un morphème. Sa structure phonologique est simple. Le seul morphème ayant cette forme en soninké est la désinence |a|. Son contenu sémantique se prête à cet emploi : Dans le système des désinences |a| correspond au supérieur concret et caractérise entre autres les noms d'agent à référent humain tels que *soɣaana* « chasseur ». Elle est de ce fait appropriée pour représenter la « personne ». Le fait qu'elle soit affiliée au délocutif relève simplement du fait que le délocutif est le premier statut énonciatif identifié du système. Le statut lexémique que revêt le morphème est exprimé dans la langue par la complétude de la structure phonologique de la voyelle : En tant que désinence |a| n'a ni ton, ni nœud-racine: le pronom |a| est par contre phonologiquement complet. En tant que désinence |a| ne possède pas intrinsèquement de connotation de distance. Elle constitue en soi une marque minimale et est dans le système de désinence la moins marquée. Cela exclut les désinences |i| et |u| de la candidature à l'expression de l'élocutif. L'élocutif doit être représenté par un morphème qui est moins marqué que |a| afin que cette réduction de marque puisse être corrélée à l'opposition de distance entre le délocutif et l'élocutif et correspondre au degré zéro identifié pour l'élocutif. Étant donné la minimalité de marque qui caractérise |a| la

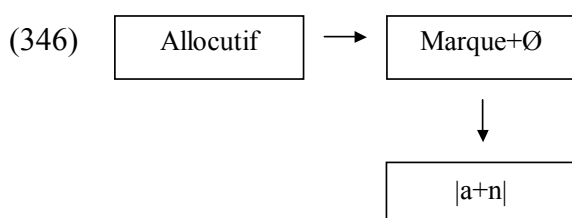
⁸³ Il est à constater que selon ce schéma, le délocutif est la première personne, l'élocutif la deuxième et l'allocutif la troisième.

seule possibilité d'exprimer un degré zéro est de manifester une absence totale de marque. Cela peut être obtenu de deux manières : soit l'élocutif correspond à une absence de pronom, soit il est représenté par un morphème épenthétique. Le soninké a choisi la deuxième option peut être en raison d'une contrainte qui exige la représentation morphémique d'un pronom (ou d'une unité de rang lexémique). Le seul candidat possible en soninké est le lien morphémique |n|. Sa capacité épenthétique avait déjà été évoquée lors de la discussion du marqueur de complétude. Ce morphème ne possède pas de limite finale lexicale, ce qui pose un problème lorsqu'il se trouve en position interne. La grammaire doit de ce fait réparer la structure en pourvoyant le marqueur d'une limite faible, ce qui ne peut se faire que par épenthèse d'un morphème complet, une limite était obligatoirement solidaire d'un morphème. Pour ce faire le lien morphémique |n| est le candidat idéal du fait qu'il ne comporte ni sémème, ni catégorème dominant. Ainsi tous les substantifs marqués de la complétude possèdent un |n| final en position interne.

Nous posons donc que |n| est le seul morphème de la langue à être moins marqué que |a| parce qu'il correspond à une absence de marque, c'est-à-dire à un « morphème zéro ». Il est de ce fait apte à représenter l'élocutif de manière à faire corrélérer la distanciation entre les deux statuts énonciatif avec son statut de marque par rapport à la désinence |a| :



A partir de ces deux morphèmes il est simple de dégager la structure de l'allocutif : Il est logiquement composé du morphème du délocutif et de celui de l'élocutif :

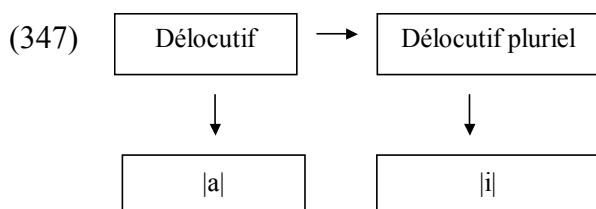


La fixation de la tonalité des pronoms suit la même logique de marque. Le ton bas est le ton marqué de la langue. La désinence |a| est atone. Son statut marqué dans le système pronominal est confirmé par l'affiliation lexicale d'un ton bas au délocutif, tandis que l'élocutif est caractérisé par un ton haut en conformité avec son absence de marque. En conséquence l'allocutif pourrait soit porter les deux tons neutralisés en un ton haut abaissé, soit un ton haut pour marquer son degré de moindre marque par rapport au délocutif. Les faits de la langue semblent militer pour la deuxième option, ce qui fait que le pronom *an* possède lexicalement un ton haut.

Si ces hypothèses sont correctes on peut s'attendre à ce que la série des pronoms à référent pluriel du soninké ait une structure plus complexe que celle des pronoms à référent singulier. L'hypothèse que nous proposons s'appuie à nouveau sur le système des

désinences et sur la stratégie utilisée par la langue pour exprimer le pluriel au moyen du singulier⁸⁴. Le point de départ du système est le prototype de pronom à savoir |a|. Le premier pronom de pluriel dégagé est celui du délocutif. D'un point de vue conceptuel c'est le pronom qui a le plus d'affinité avec |a|. Ils divergent de manière minimale uniquement par le nombre de la référence. On peut de ce fait s'attendre à ce que l'expression morphémique du délocutif pluriel ne varie de la désinence |a| que de manière minimale.

Dans le système de désinences |i| est celle qui a le plus d'affinité avec |a|. Elles ne varient en effet que pour ce qui est de la hiérarchie (supérieur contre inférieur) tandis que |a| se distingue de |u| à la fois par son degré hiérarchique et par son degré d'abstraction⁸⁵. La corrélation minimale existante entre les délocutifs singulier et pluriel est de ce fait mieux représentée par le couple a-i que par le couple a-u. De ce fait le délocutif pluriel est représenté par la désinence |i| avec les mêmes caractéristiques tonales :

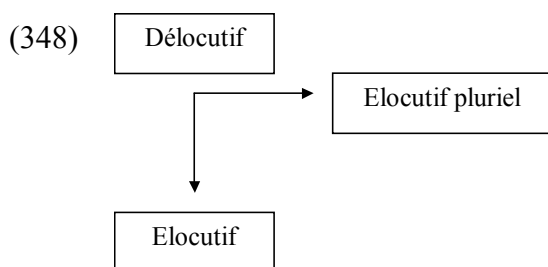


Les autres pronoms de pluriel sont également dérivés à partir du délocutif singulier et non à partir de l'élocutif et de l'allocutif singuliers comme on pourrait s'y attendre. Cela est dû au fait que |a| étant la première personne, le prototype, tous les autres pronoms sont dérivés à partir de ce dernier et non les uns par rapports aux autres. De ce fait ils entretiennent tous une relation avec |a| mais pas forcément entre eux.

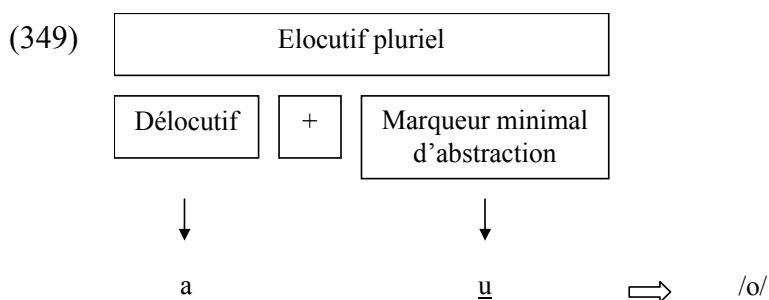
L'élocutif pluriel diverge du délocutif singulier par deux aspects : La distanciation et le nombre de la référence. En ce qui concerne la distanciation, la situation n'est pas exactement la même qu'avec l'élocutif singulier : Il y a un seul « soi » dans le concept d'élocutif pluriel et plusieurs « autres ». La distance d'avec le délocutif s'en trouve quelque peu réduite, ce qui signifie que l'élocutif pluriel constitue un terme intermédiaire sur le plan de la différenciation du nombre entre le délocutif singulier et l'élocutif singulier. La situation peut être schématisée comme suit :

⁸⁴ Nous considérons en effet que les indices énonciatifs ne comportent pas marque morphémique de nombre.

⁸⁵ À titre de rappel, dans le système des désinences |a| exprime le supérieur-concret, |i| l'inférieur-concret et |u| l'abstrait. Le degré de supériorité de l'abstrait par rapport à l'inférieur-concret est plus élevé que celui du supérieur-concret ce qui fait que |u| est la désinence la plus marquée du système.



Les deux élocutifs ne se trouvant pas sur le même axe, ils ne sont pas morphologiquement constitués des mêmes éléments. C'est ce qui explique que |n| ne soit pas impliqué dans son expression morphémique puisqu'il exprime l'absence absolue de distance⁸⁶. Par contre on peut s'attendre à ce que |a| soit impliqué dans la constitution de ce pronom du fait de la relation directe qu'ils entretiennent. Afin de marquer la différence dans le nombre du référent deux possibilités sont ouvertes : Soit le morphème du pluriel est introduit dans la structure ; soit un morphème d'abstraction est affixé. Une relation entre le degré d'abstraction et le pluriel avait déjà été constatée dans la morphologie des quantificateurs numériques du soninké : Les numéraux supérieurs à « un » comportent un morphème d'abstraction, tandis que le numéral *baane* « un » est la seule unité à ne pas en comporter un dans sa structure. L'existence de formes pluralisées pour tous les numéraux avait permis de conclure que la forme lexicale des unités numérales ne comportait pas de morphème de pluriel mais que la quantité numéraire non unitaire était exprimée au moyen de la désinence |u| qui exprime l'abstrait. De même dans le système pronominal la pluralité référentielle non délocutive est exprimée au moyen d'un morphème d'abstraction. Il en existe deux en soninké. Le plus simple est la désinence |u|. C'est donc ce morphème qui va être combiné avec |a| pour former l'élocutif pluriel :

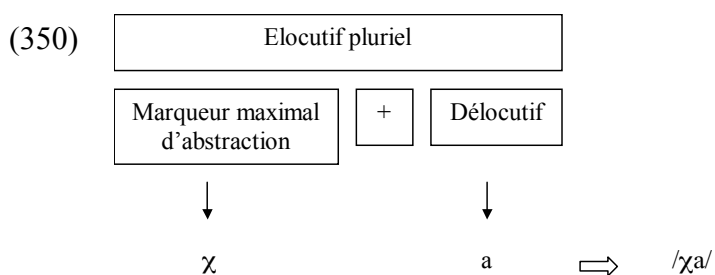


Les caractéristiques tonales qui caractérisent la différence entre l'élocutif et le délocutif sont conservées. /o/ porte par conséquent un ton haut.

L'allocutif pluriel entretient comme les autres pronoms une relation avec le délocutif singulier qui se traduit morphologiquement par la présence de |a| dans sa structure.

⁸⁶ Cette affirmation pourrait être mise en échec par la forme du pronom de l'élocutif pluriel dans les énoncés à valeur impérative. Il adopte dans ces énoncés la forme /on/ (exemple /on bogu/) « sortons ! », ce qui permet de penser que la nasale finale découle de l'implication de l'élocutif singulier dans sa formation. Dans les autres types d'énoncés et en tant que déterminant génitif cependant le pronom a pour forme de surface /o/. Nous adoptons comme forme lexicale |o| mais n'excluons pas totalement la possibilité d'une forme lexicale |on|.

Sémantiquement la référence plurielle du pronom permet de penser que sa structure va comporter un marqueur d'abstraction. Ce pronom doit en plus exprimer sa différence avec l'élocutif : Le « soi » ne fait pas partie de son sémantisme, mais il comporte au moins un « autre » qui n'est pas aussi distant que celui du délocutif. Autrement dit la structure du délocutif pluriel doit comporter un élément qui exprime cette ressemblance avec l'élocutif tout en s'en différenciant par son caractère plus marqué. Ce résultat peut être obtenu de manière relativement simple au moyen du deuxième marqueur d'abstraction du soninké à savoir la semi-racine $|\chi|$. Ce morphème exprime l'abstraction de manière plus marquée que la désinence. Il entre dans la dérivation complexe des termes à valeur notionnelle comme par exemple *hooaaxu* « la noblesse », issu de *horo* « le noble » ou *sooninkaaxu* « le caractère soninké »⁸⁷ issu de *sooninke* « le Soninké ». Le double marquage dans ces mots par la semi-racine et la désinence permet de dériver une signification hautement abstraite. L'utilisation de $|\chi|$ dans la structure de l'allocutif pluriel permet à la fois de faire la relation avec la pluralité du référent du pronom et de marquer la corrélation avec l'élocutif pluriel. La structure du pronom est la suivante :



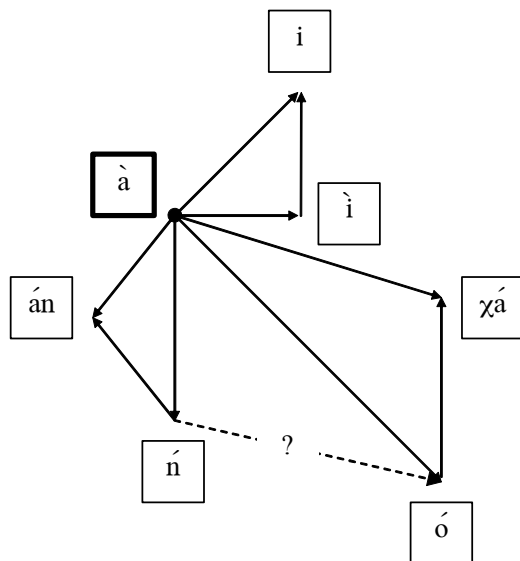
L'inversion de la position du marqueur d'abstraction par rapport à la structure de l'élocutif pluriel peut avoir comme cause le caractère consonantique du marqueur : cela signifierait que les morphèmes seraient dans le même ordre que pour l'élocutif dérivant la structure $*/a\chi/$ qui serait par la suite réparée par une contrainte de surface pour faire émerger une syllabe simple CV. Dans un certain sens cela est plus simple que d'augmenter d'une more la structure et évite dans le même temps d'avoir une première syllabe sans attaque. D'un autre côté, et c'est l'hypothèse qui a été ici privilégiée, il est possible que le caractère marqué de $|\chi|$ fait qu'il n'est compatible qu'avec la position pré-désinentielle, ce qui se remarque avec les autres semi-racines : C'est la semi-racine qui est toujours suivie d'une désinence dans son domaine immédiat et non l'inverse.

Le dernier cas à analyser est celui du pronom délocutif co-référentiel identifié par Diagona 1995 comme *substitut logophorique*. Nous posons qu'il est dérivé de la même manière que celui du délocutif pluriel. Le fait qu'il corresponde à la désinence inférieure $[i]$ indique son lien avec les pronoms $|\grave{a}|$ et $|\grave{i}|$. Son absence d'indépendance référentielle est exprimée par son manque de ton lexical : Le *substitut logophorique* est un pronom atone.

Les relations entre les sept pronoms du soninké peuvent être schématisées comme suit :

⁸⁷ La traduction proposée par Diagona 1995 et certainement plus proche du sens de *sooninkaaxu* est « la soninkité ».

(351)



Tous les pronoms sont générés à partir de |a| et entretiennent un lien morphologique avec un autre pronom. Cependant certaines relations auxquelles on aurait pu s'attendre n'existent pas : entre les élocutifs singulier et pluriel (situation que nous n'excluons pas totalement cependant. Voir note 86), entre les allocutifs singulier et pluriel. Cela confirme bien que le nombre n'est pas le paramètre différentiel entre ces unités : La référence peut être plurielle, mais le pronom reste fondamentalement singulier.

9 Dérivation complexe

Les lexèmes complexes sont ceux comportant plus d'une base ou plus d'un domaine dérivationnel. La dérivation complexe ne produit pas de nouvelles classes syntaxiques de lexèmes. Elle contribue à la richesse du lexique en produisant des classes sémiques différentes à partir de lexèmes simples. Les lexèmes complexes peuvent être dérivés selon deux points de variation : La base peut être complexifiée par combinaison de bases simples différentes ou identiques ; la complexité du lexème peut être due à l'introduction de séquences dérivatives diverses, dont les plus productives sont celles composées à partir de semi-racines. La complexité lexémique affecte toutes les classes de lexèmes recensées. L'exposé qui va suivre n'est de ce fait pas organisé selon les classes de lexèmes, mais selon les schèmes de formation de lexèmes complexes.

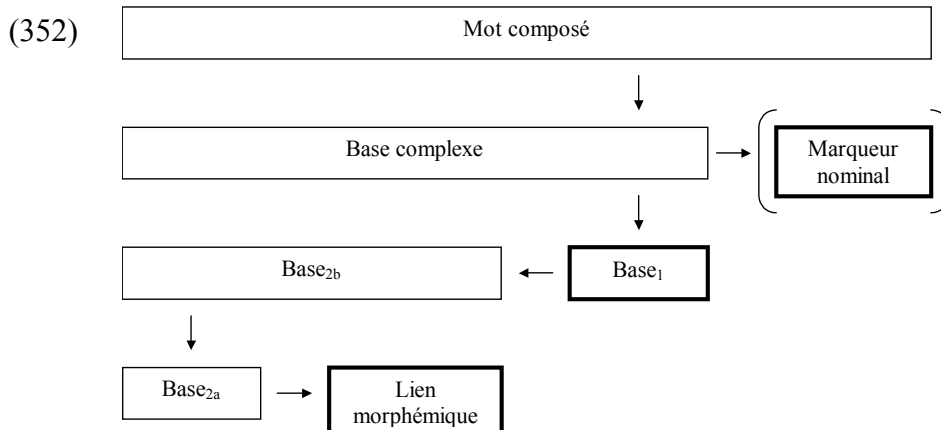
9.1 Complexité basique

Les lexèmes à complexité basique possèdent dans leur structure deux racines. Chaque racine peut être éventuellement complétée par un changeur de catégorie, raison pour laquelle il est plus adéquat de parler de complexité basique que de complexité radicale. Le lexème composé peut comporter un marqueur nominal si la base alignée sur sa limite finale en admet un.

Le principe majeur de construction est la préfixation de la base dépendante. Les bases composant le lexème peuvent être liées par un lien morphémique ou être juxtaposées.

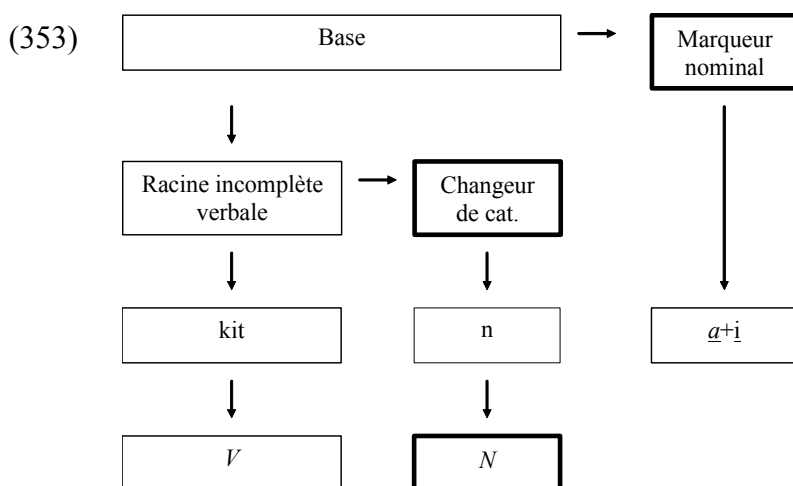
9.1.1 Bases liées par un lien morphémique

La structure morphologique d'un mot composé de bases différentes est la suivante :

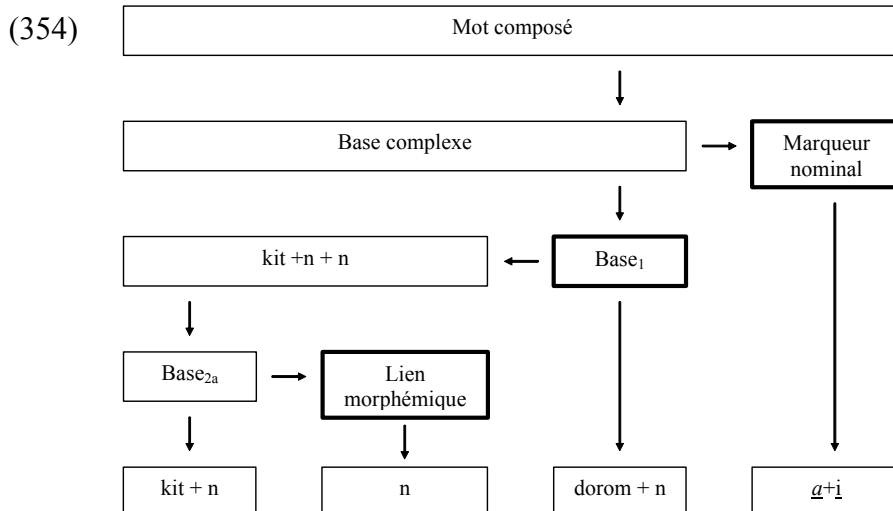


Ce type de structure est essentiellement attesté pour les substantifs. Le point de départ de la construction est la base₁, à laquelle est préfixée une base₂. Les deux bases sont liées par le lien morphémique |n| qui est licencié par la base préfixée. La licence entre le lien

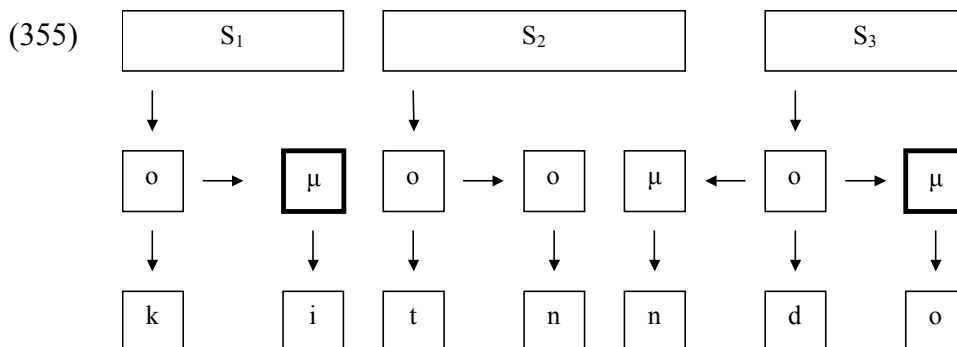
morphémique et la seconde base fait perdre à cette dernière le statut dominant que lui octroie en principe sa position forte. La base₁ est de ce fait la tête de la base complexe ainsi constituée. La nouvelle base peut conformément aux règles de hiérarchisation substantivale comporter éventuellement un marqueur nominal, qui devient la tête ultime de la structure. Concrètement, le marqueur est suffixé à la base finale si celle-ci en admet un. La structure d'un mot composé justifie ainsi l'appartenance non basique du marqueur : Dans le cas où la base_{2a} admet un marqueur en tant que lexème simple, elle le perd dans l'opération de composition parce qu'un marqueur hiérarchique est un domaine de niveau lexémique : Il est aligné de ce fait non pas sur la limite finale d'une base mais d'un lexème, quelle qu'en soit la complexité. C'est la raison pour laquelle la forme d'un lexème en position interne dans un composé varie de celle qui le caractérise en position finale, s'il comporte un marqueur. La forme lexémique interne correspond à la *forme non fonctionnellement indépendante* (Fnfi) de Diagana 1995, reprise sous l'appellation *troisième forme* par Diagana 1994 et qui correspond dans la présente étude à la base du lexème. Ce dont il est question va être illustré au moyen des lexèmes *kitte* « main » et *kittindoromme* « doigt (de la main) ». La structure de *kitte* est la suivante :



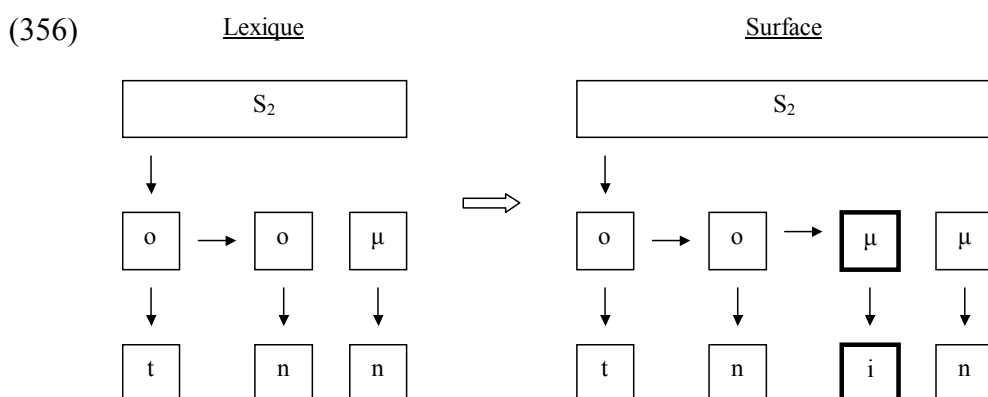
La base est composée de [kit+n]. En position lexémique non finale comme dans le composé *kittindoromme*, c'est la base qui représente le lexème. Le marqueur nominal, incompatible avec cette position est éliminé :



La séquence morphémique du lexème est [kit + n + n + dorom + n + a + i]. La forme de surface est obtenue par application de contraintes prosodiques et mélodiques. La séquence initiale [kit n n do] comprend deux nasales, c'est-à-dire deux sons pouvant être affiliés soit à une more soit à une a-more. Leur affiliation dépend des règles de prosodification en soninké. Cela donne la configuration suivante :



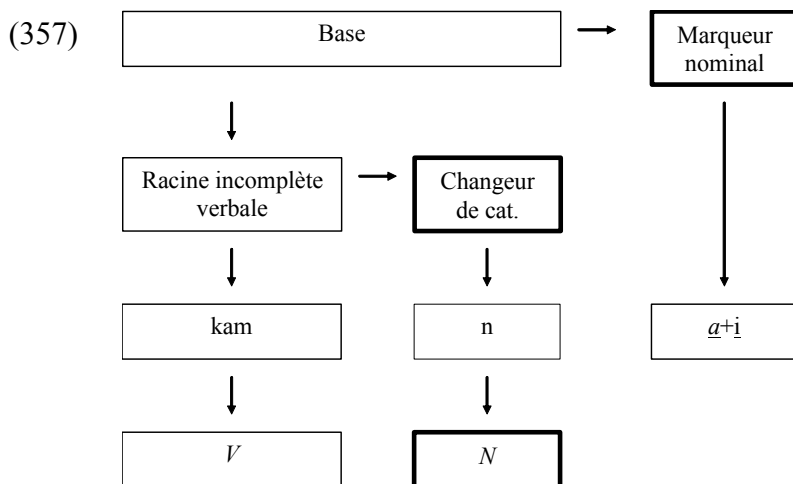
La syllabe₂ (S₂) est mal formée : Elle ne possède pas de more dominante à la différence des deux autres syllabes qui peuvent émerger telles quelles. Sa structure va être donc réparée par l'épenthèse d'une more qui va lui servir de tête de domaine :



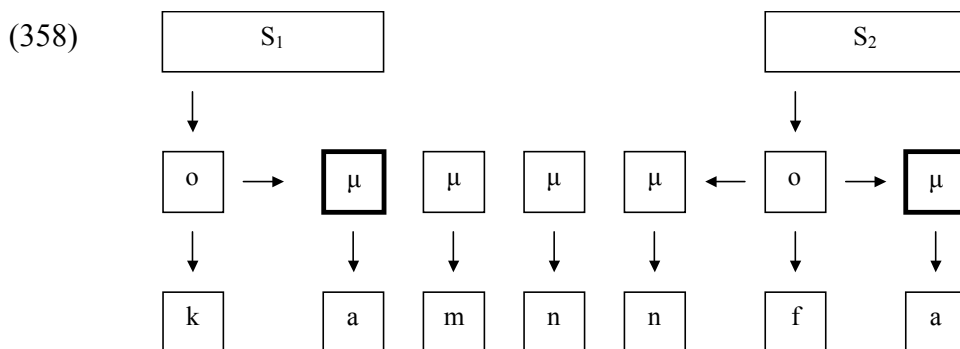
La more épenthétique est mélodiquement remplie par les éléments de résonance par défaut (ou éventuellement par propagation de la voyelle précédente). Les transformations

restantes sont strictement mélodiques : $[tn] \rightarrow /t/$: la première base du composé émerge sous la forme *kittin*.

Si la consonne finale de la racine initiale avait été nasale, le résultat de surface aurait été autre. Prenons par exemple le mot *kamme* « pluie » : sa structure est identique à celle de *kitte* :



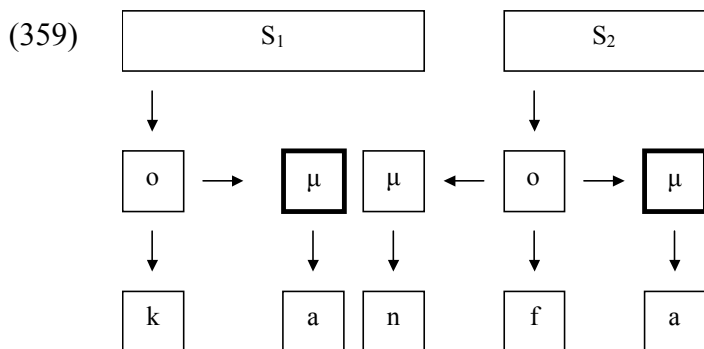
En position non finale par exemple dans un mot composé tel que *kampana* « première pluie », on obtient un schème de formation identique à celui de *kittindoromme* sous la forme de $[kam + n + n + fana]$. Le résultat de surface n'est cependant pas **kammimpana* à l'image de *kittindoromme* mais *kampana* en raison des paramètres de prosodification différents selon que la consonne radicale finale est une occlusive ou une nasale. La forme lexicale du composé est prosodifiée comme suit :



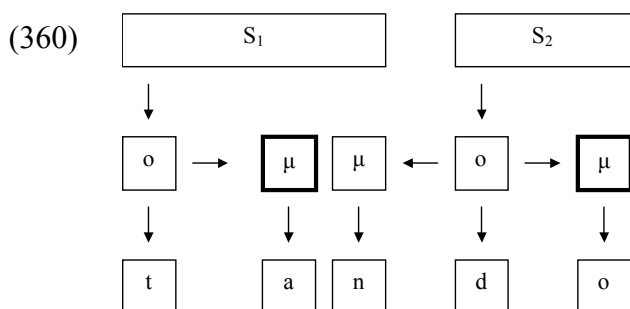
Les trois consonnes nasales sont en position₂, compte tenu de la direction de prosodification consonantique⁸⁸. Elles doivent de ce fait être affiliées à une more. Les autres sons sont affiliés conformément à leur nature : Les voyelles sont affiliées à une more et les occlusives à une a-more. Le regroupement des positions en syllabes ne peut

⁸⁸ Les consonnes sont prosodifiées de la limite finale vers la limite initiale. Une consonne en position₁ est soit en finale absolue soit précédée d'une voyelle ; une consonne en position₂ est précédée d'une autre consonne, ce qui est le cas des trois nasales. La position est importante pour des sons telles que les nasales qui ont une affiliation double : Une nasale ne peut être affiliée à une a-more que si elle se trouve en position₁. Pour les occlusives par contre la position est insignifiante puisque ce type de son ne peut être affilié qu'à une a-more.

cependant être optimal : Des trois nasales seule une peut être licenciée. Les deux autres nasales moraïques restent flottantes. La structure ne peut être réparée étant donné qu'une a-more ne peut être épenthésisée. Le rattachement des mores non licenciées ne pouvant non plus se faire au niveau syllabique, la structure reste telle quelle et seuls les éléments prosodiques licenciés émergent en surface :

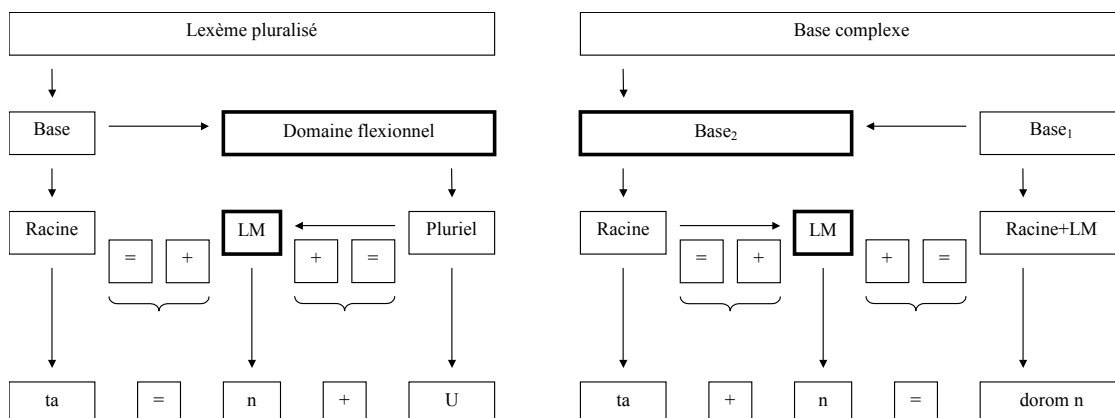


La nasale licenciée appartient à la syllabe précédente. Après application des règles mélodiques d'assimilation (nf → mp) la forme *kampana* émerge. La dérivation d'un mot composé à partir d'une base interne mono-moraïque est le seul cas pour lequel il n'y a pas de changement prosodique à l'exemple de *tandoromme* « orteil (doigt de pied) » formé à partir de *ta* « pied » :

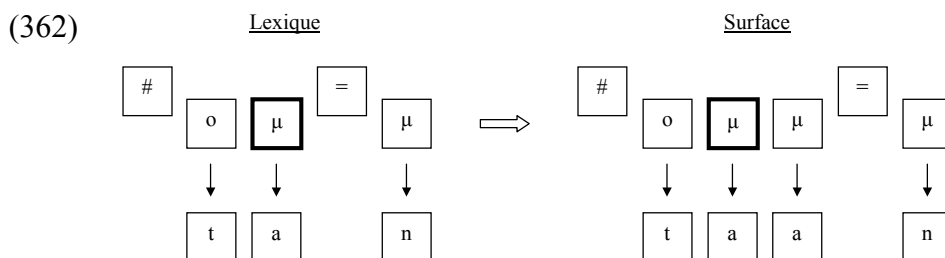


Le lexème *ta* étant composé d'une syllabe simple, le lien morphémique est rattaché à sa syllabe, du fait qu'il est affilié à une mora. La composition à partir d'un monosyllabe confirme l'hypothèse proposée dans la discussion sur la structure des substantifs selon laquelle ce type de lexème ne comporte pas structurellement de voyelle géminée. Il est cependant opportun d'expliquer pourquoi dans le cas de la pluralisation de *ta* la voyelle est allongée alors que dans la composition elle ne l'est pas, bien que dans les deux cas le monosyllabe soit directement juxtaposé au lien morphémique [n]. Les deux structures où la séquence [ta n] est à l'initiale sont ci dessous reprises :

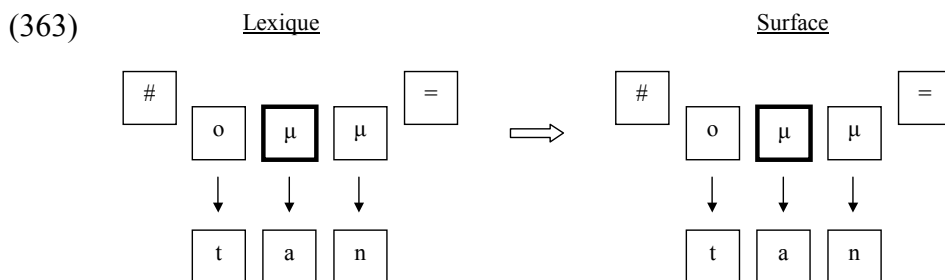
(361) *Séquence impliquant un monosyllabe et le lien morphémique |n|*



Le point important est le type de limite qui se trouve à la frontière entre la racine monomoraïque et le lien morphémique nasal. Dans la structure du lexème pluralisé le lien est licencié par le morphème du pluriel, ce qui signifie qu'il appartient au domaine flexionnel. Il n'existe pas de lien de licence entre la racine et le lien ce qui résout le conflit de limite entre les deux morphèmes à l'avantage de la limite lexémique interne : |ta = n|. Dans le cas de la composition par contre la racine et le lien morphémique appartiennent au même domaine : Le conflit à la frontière morphémique tourne cette fois à l'avantage de la limite faible : |ta + n|. La limite lexémique n'intervient qu'après le lien. Le soninké est soumis à contrainte qui veut qu'un domaine lexémique soit composé au moins de deux mores. Dans le cas de la séquence initiale du pluriel la limite lexémique intervient après la première more. La structure est mal formée et doit être réparée par l'épenthèse d'une more, mélodiquement remplie par propagation :

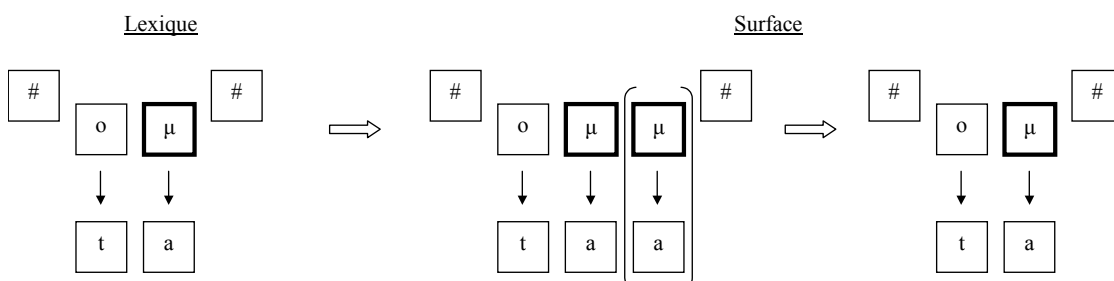


Dans le cas de la séquence initiale du composé en revanche, la limite lexémique intervient après la deuxième more : le domaine est prosodiquement complet et émerge tel quel :



Lorsque le monosyllabe est en finale absolue (par exemple en forme de citation), le domaine est augmenté d'une more qui reste non licenciée par une attaque suivante : Le domaine émerge avec une seule more :

(364)



Certaines bases ont un potentiel dérivatif plus productif que les autres, au point qu'il est raisonnable de supposer qu'elles sont en cours de grammaticalisation, du fait de la multiplication de leurs contextes sémiques d'apparition et de la perte de contenu sémique corollaire. On peut compter parmi celle-ci, *remme* « fils » (|rem n $\underline{a}+i$ |)

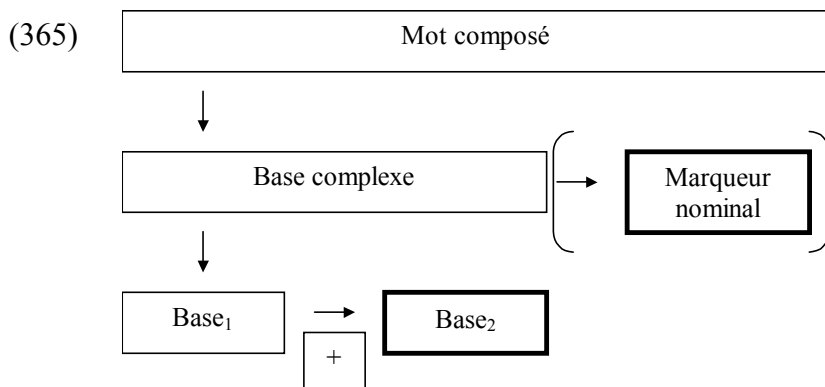
Exemples:

gide	n	remme	gidillemme	« colline »
<i>montagne</i>	<i>LM</i>	<i>fls</i>		

sugo	n	remme	sugullemme	« chevreau »
<i>chèvre</i>	<i>LM</i>	<i>fls</i>		

9.1.2 Bases juxtaposées

La juxtaposition de bases débouchant sur la formation d'un mot composé est possible si une des bases possède à la frontière avec l'autre une limite faible. Dans ce cas en effet la relation de licence donne l'avantage à la limite faible, ce qui rend le lien morphémique superflu. Le rôle de ce morphème est de permettre la combinaison entre bases dont les limites sont incompatibles sans pour autant influencer leur contenu sémique. Des lexèmes de classes diverses sont constitués selon ce mode. Certains ont déjà été évoqués dans la présentation d'adverbes tels que *fèti* « ne pas être » ou *maxa* « ne plus » ou de pronoms déictiques tels que *ake* « délocutif ». Le schème de formation d'un lexème composé de deux bases juxtaposées est le suivant :



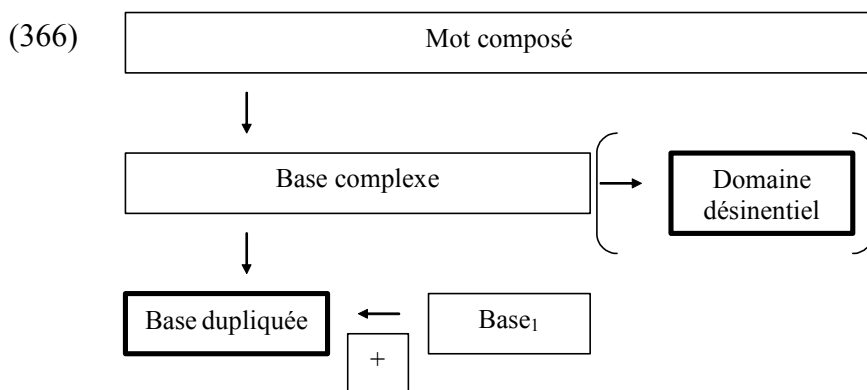
La base en position non finale ne comporte pas de marqueur nominal comme dans la composition avec lien morphémique. Plusieurs bases à productivité élevée forment des substantifs composés selon ce schéma. Le fait qu'elles possèdent une limite initiale faible renforce l'idée selon laquelle ces bases sont en cours de grammaticalisation. Certaines de ces bases, n'existent que sous forme suffixale. C'est par exemple le cas de *-gume* (|gum + a + i) « chef » :

debe	gume	debigume	« chef de village »
<i>village</i>	<i>chef</i>		

ka	gume	kaagume	« chef de famille »
<i>maison</i>	<i>chef</i>		

9.1.3 Réduplication

La reduplication se fait en soninké selon les mêmes principes que la composition de bases différentes : Par préfixation de la séquence dupliquée. Le schéma de formation est le suivant.



Les lexèmes issus de ce mode de formation sont dans leur grande majorité des verbes. Le domaine désinentiel éventuel exprime donc un indice argumental. Une fois la base reduplicative constituée, elle peut être soumise à d'autres processus de dérivation par suffixation d'une séquence dérivationnelle comme tous les verbes constitués d'une base simple.

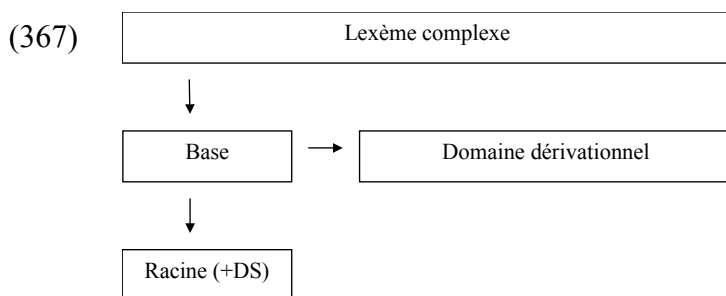
Exemples :

nan mulli « faire doucement » → nan mullimulli « faire très doucement »
 nan baχu « provoquer » → nan baχubaχu « faire peur »

9.2 Complexité dérivationnelle

Les structures qui vont être présentées dans cette section sont celles de lexèmes possédant un domaine dérivationnel composé d'une semi-racine ou d'une racine à fort potentiel dérivatif. Les lexèmes simples n'ont pas de domaine dérivationnel : La semi-racine |n| qui intervient dans la dérivation simple comme changeur de catégorie ou lien morphémique fait partie soit de la base soit du domaine flexionnel. Les désinences lexicales sont basiques ou appartiennent au marqueur nominal⁸⁹.

La majorité des séquences dérivationnelles sont en soninké de type suffixal. Elles peuvent ou non renfermer un changeur de catégorie selon que le lexème à dériver est à dominance verbale ou nominale. La plupart des suffixes dérivationnels nominaux comportent un indice hiérarchique final ; les suffixes verbaux par contre n'en comportent pas. La structure d'un lexème possédant un domaine dérivationnel complexe est la suivante :



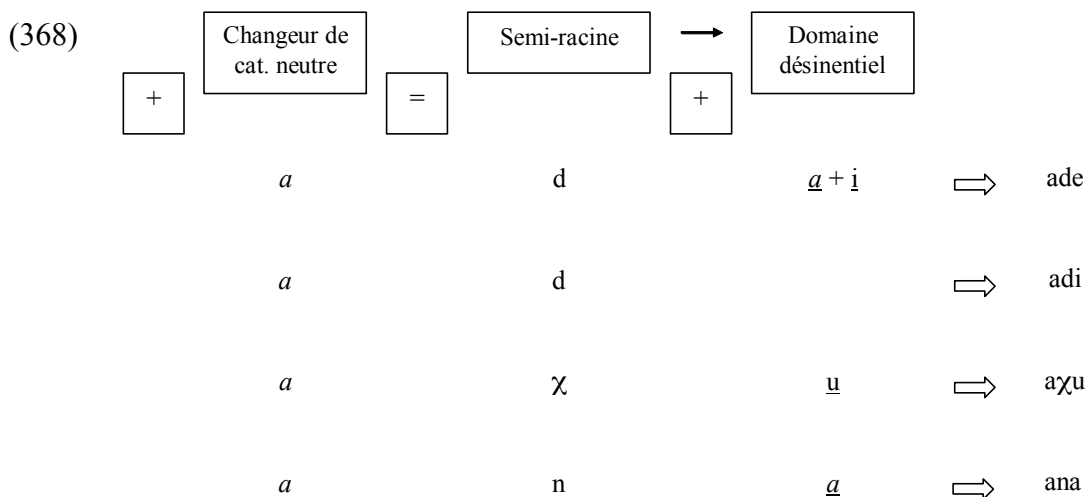
9.2.1 Suffixes complexes

Les séquences dérivationnelles ont pour catégorie fondatrice une semi-racine préfixée soit par une des versions du changeur de catégorie (|n| ou |a|) soit par le lien morphémique (|n|). Le domaine est éventuellement complété sur sa limite finale par un domaine désinentiel basique ou de marque nominale. La suite de la section présente les différentes structures, les séquences par lesquelles elles sont actualisées dans la langue et discute leur configuration phonologique.

9.2.1.1 Suffixes comprenant un changeur de catégorie neutre

Dans leur majorité les séquences dérivationnelles sont décomposables en un changeur de catégorie neutre séparé de la semi-racine par une limite forte. Dans un seul cas le fondateur n'est pas suivi d'un domaine désinentiel. Les séquences concernées sont les suivantes :

⁸⁹ Voir à ce sujet la discussion p. 234



La neutralité du changeur de catégorie et le catégorème nominal des semi-racines impliquées ont pour conséquence que tous les lexèmes dérivés de ces séquences sont des substantifs. |*a*| est en effet la version neutre du changeur : Il permet dans ces circonstances la dominance du catégorème nominal sans effet de redondance. Utiliser |*n*| à la place de |*a*| aurait dans le cas d'une racine verbale introduit un catégorème nominal superflu ; par contre si la racine était nominale |*n*| aurait dérivé un lexème à dominance verbale, ce qui n'arrive jamais avec ce type de séquence.

La semi-racine |*d*| est dominée dans ce contexte par le sémème « factitif ». Dans un contexte nominal, ce sémème permet de dériver des noms qui ont pour connotation « objet servant à faire ». La signification factitive de la semi-racine fait que le radical des lexèmes qu'elle dérive sont exclusivement des verbes. Dans le cas où le domaine désinentiel final est moyennement supérieur, la séquence dérive des noms d'outils ou des objets :

Exemples:

soχo <i>cultiver</i>	ade	soχaade	« bêche »
taaxu <i>s'asseoir</i>	ade	taaxaade	« chaise »

Le domaine désinentiel est un marqueur nominal et le substantif dérivé suit le schème de pluralisation de ce type de domaine. Si le lexème ne compte pas dans sa structure de domaine désinentiel la séquence est assimilée à une racine complète avec un schème de pluralisation correspondant en /*ni*/. La séquence est complétée phonologiquement par une voyelle épenthétique (/i/). Le type de substantif dérivé par la séquence |*a* = *d*| a un indice de hiérarchie supérieur à celui des noms d'outils⁹⁰. La signification exprimée peut être glosée par « moyen de ».

⁹⁰ Ce dérivatif possède d'ailleurs dans le dialecte de Kaédi le domaine désinentiel |a+u| qui exprime le moyennement abstrait pour au moins un lexème : *biraadi* « moyen de subsistance » existe sous la forme *biraado* à Kaédi.

Exemples:

soxo <i>cultiver</i>	ad	soxoodi(ni)	« semence(s) »
bira <i>vivre</i>	ad	biraadi(ni)	« vivres(s) »

La semi-racine |χ| est caractérisée en contexte dérivatif par un sémème notionnel. Les noms qu'elle permet de dériver ont une forte connotation abstraite : Ils expriment des notions ou des qualités : la signification exprimée par la séquence |a χ u| peut être glosée par « la notion de ... » ou le « caractère... » : Elle possède conformément à sa connotation une désinence finale abstraite. Les substantifs dérivés n'ont pas de pluriel :

Exemples:

soninke <i>soninké</i>	aχu	sooninkaaχu	« caractère soninké »
hooro <i>noble</i>	aχu	horeaχu	« noblesse »

La semi-racine |n| est caractérisée par la diversité de son matériel sémique. Dans la séquence |a n a|, elle exprime l'agent, « la personne qui exerce l'activité » exprimée par le radical . Les substantifs dérivés désignant des humains, ils ont pour désinence finale |a|. La désinence est basique : elle est de ce fait conservée dans la formation du pluriel. Les lexèmes pluralisés émergent avec pour voyelle finale /o/ :

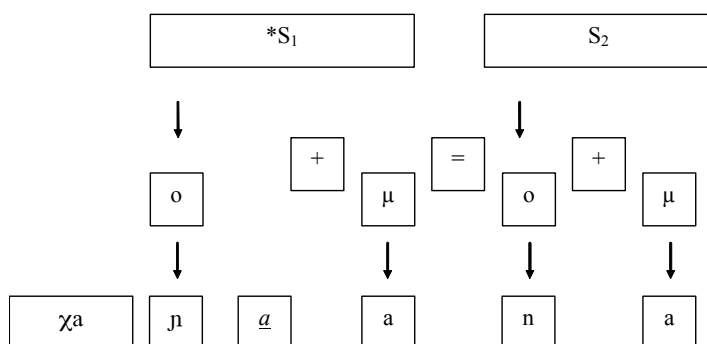
Exemples:

taga <i>construire</i>	ana	tagaana	« maçon »
χaɲa <i>chasser</i>	ana	χaɲaana	« chasseur »

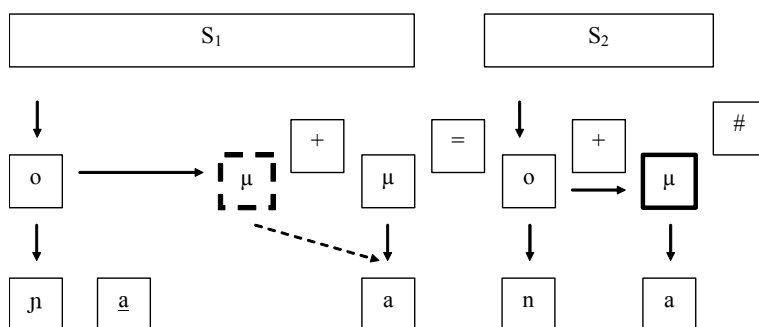
Les suffixes dérivatifs formés selon le schème (368) émergent tous en surface avec allongement de la voyelle |a| représentant le changeur de catégorie neutre. On remarque également que la voyelle finale du verbe qui en constitue l'indice argumental disparaît de la structure de surface. L'allongement de la voyelle s'explique par l'affiliation lexicale du lien morphémique neutre à une more dominée (de la même manière que |n|). Elle est par conséquent inapte à être centre de syllabe et précédée d'une consonne forme une syllabe illicite composée d'une attaque et d'une coda. La structure est réparée par préfixation d'une more épenthétique qui copie la mélodie du lien neutre. Le schème de dérivation est le suivant (à l'exemple de χaɲaana « le chasseur ») :

(369)

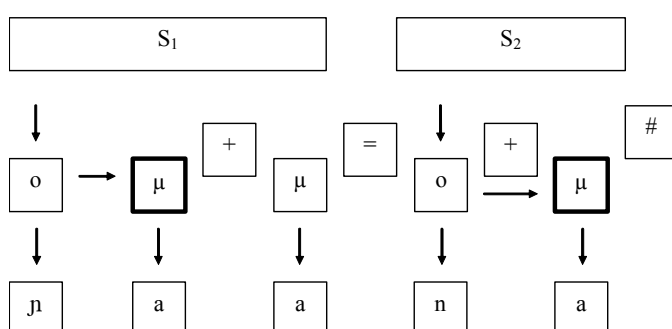
Lexique



épenthèse d'une more non marquée, fixation du
rapport de dominance et licence mélodique



Surface

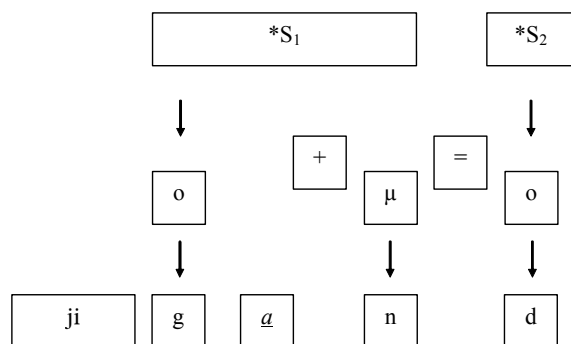


La voyelle finale de la base n'est pas réparée étant donné qu'elle est suivie d'une more vocalique. La syllabe est réparée par épenthèse d'une more « neutre » c'est-à-dire dont le statut de dominance n'est pas spécifié lexicalement. Licenciée par l'attaque elle devient alors dominante et copie la mélodie du lien morphémique, ce qui crée une voyelle longue dont le lien est la coda. Le cas de *soχoodi* « semence » indique qu'il est possible que la mélodie de la voyelle finale, qu'elle soit complète ou non, soit amalgamée au lien c'est-à-dire licenciée par la coda lexicale, puis propagée à la more épenthétique.

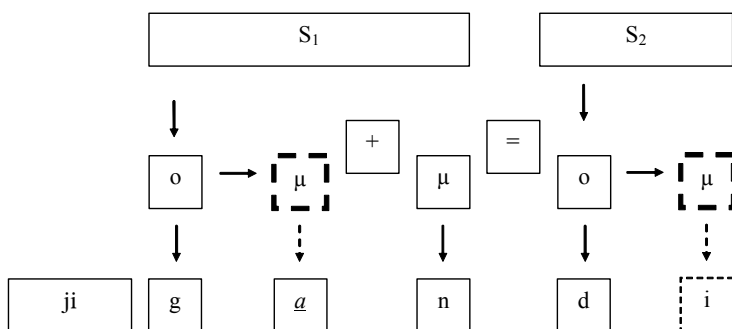
Si le changeur neutre est remplacé par une nasale (changeur de catégorie actif ou lien morphémique), la voyelle finale de la base est maintenue (et réparée par épenthèse d'un nœud-racine et d'une more si nécessaire), étant donné que dans ce cas la coda est consonantique :

(370)

Lexique

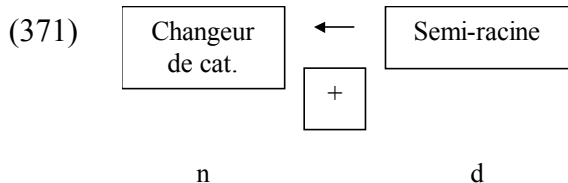


Réparation de la voyelle matricielle et épenthèse finale



9.2.1.2 Suffixe comprenant un changeur de catégorie actif

La structure (371) est la seule du système des dérivatifs à posséder un changeur de catégorie actif : Il est directement licencié par la semi-racine |d| à signification factitive ce qui assure la dominance verbale du lexème complexe. La séquence |n| permet de dériver des verbes factitifs



L'absence d'une désinence finale indique que le dérivatif ne contient pas d'indice argumental. Cette information est donc apportée par le radical verbal. La structure prosodiquement déficiente est réparée par épenthèse d'un /i/ final. La séquence /ndi/ dérive

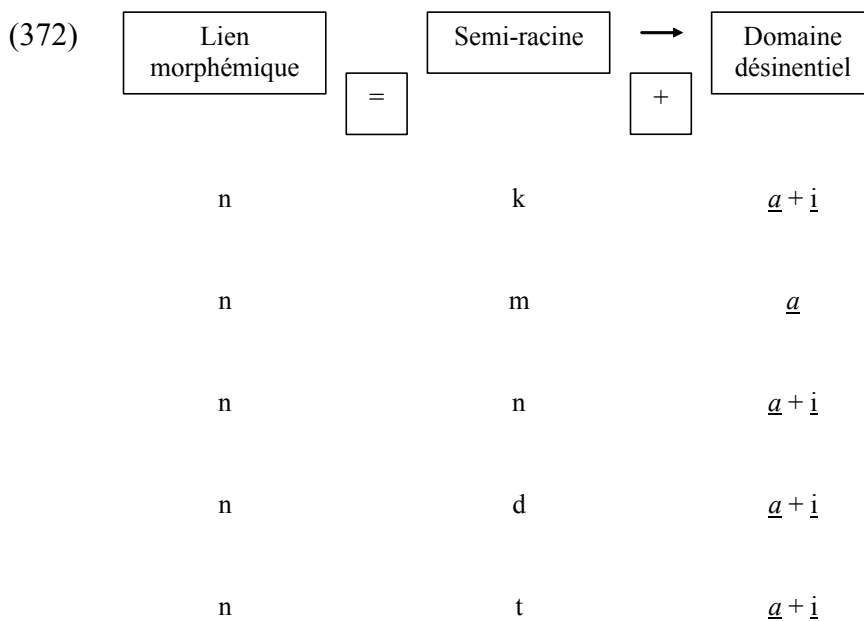
de ce fait aussi bien des verbes transitifs que des verbes intransitifs. Le gérondif des verbes factitifs suit le schème de formation des racines complètes en /nV/, en l'occurrence en /ni/.

Exemples:

nan bogu <i>sortir</i>	nd	na bagandi	« faire sortir »
na jiga <i>manger</i>	nd	na jigandi	« faire manger »
na barama <i>blessé</i>	nd	nan baramandi	« blesser (intrans) »

9.2.1.3 Suffixes comprenant un lien morphémique

Le second schème dérivatif que nous proposons comprend à la place d'un changeur de catégorie neutre un lien morphémique. Ce type de structure est de ce fait semblable à la composition à partir de deux racines. Le lien morphémique appartient à la base. Pour toutes les séquences recensées la semi-racine est suivie d'un domaine désinentiel :



Les semi-racines impliquées dans ces séquences sont nominales. Les lexèmes dérivés sont donc des substantifs.

La semi-racine |k| a une signification déictique qui permet dans un contexte dérivatif de désigner une personne dont l'identité est caractérisée par le signifié du radical. La séquence |n k a + i| peut être glosée par « celui qui est ». Les substantifs dérivés expriment par exemple l'appartenance ethnique. Le domaine désinentiel est scindé en une partie basique (a) et un marqueur nominal (i) : la voyelle de surface des lexèmes pluralisés est /o/ :

Exemple:

kasodunke « prisonnier »

La semi-racine |m| exprime dans la séquence dérivative |n m a| la ressemblance, la similitude (Diagana 1995) :

Exemple:

sere n m a seremma « tel une personne »

personne

La semi-racine |n| intervient dans ce contexte dérivative avec une signification diminutive. Nous avons relevé que la séquence possède deux formes, selon le rapport de dominance qu'elle entretient avec le radical :

- Dans un rapport de dominance non marqué c'est la séquence |n n a+i| qui est suffixée au radical :

jugu n n a+i → *jugunne* « jeune homme »

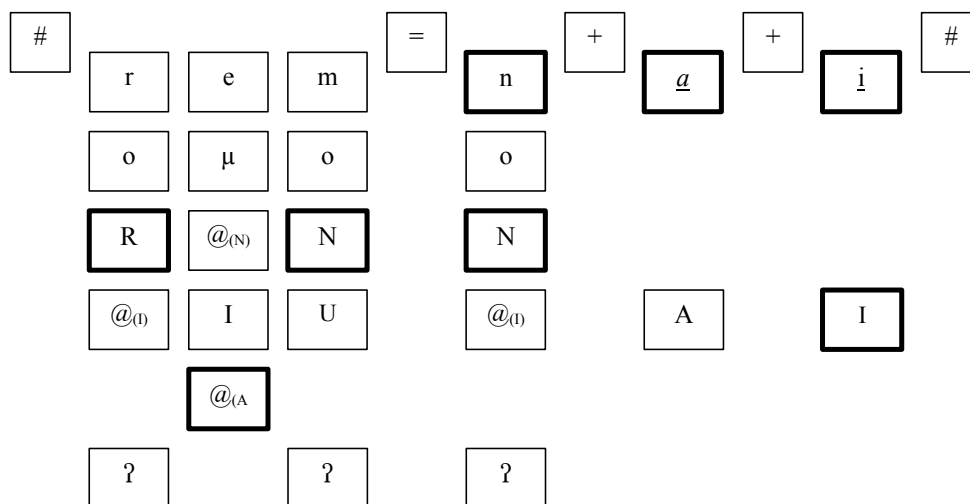
- Si le rapport de dominance entre le radical et le dérivative est marqué, c'est la séquence |n+ a+i| qui est suffixée, accompagnée de transformations phonologiques du radical :

rem n a+i → *lemine* « enfant »

La structure lexicale de *lemine* se présente comme suit :

(373)

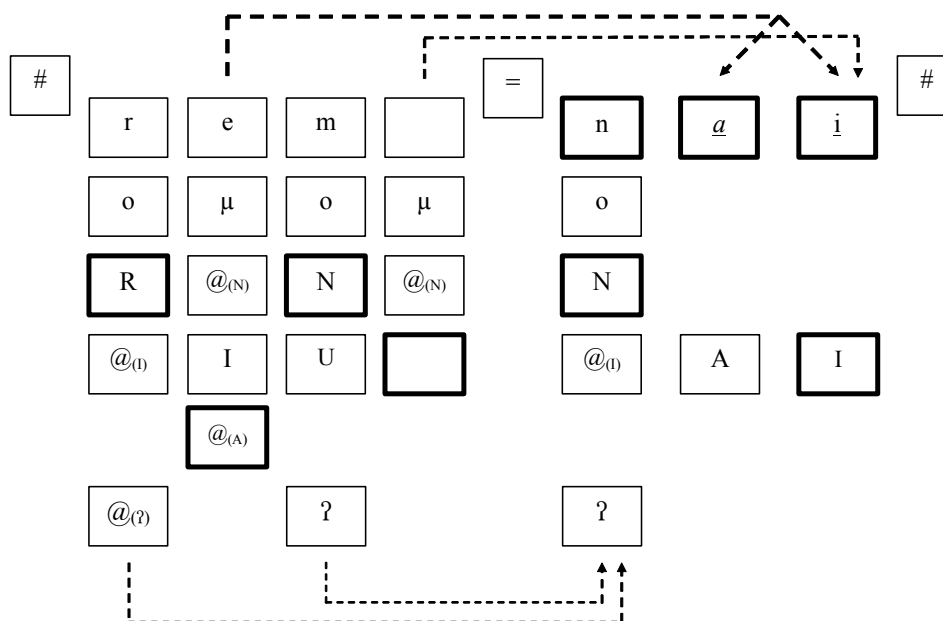
Configuration lexicale à dominance mélodique dérivative



La matrice de résonance de chaque son est représentée sous spécifiée. La dominance du domaine dérivative est figurée par le renforcement des sons de la séquence |n a i|. Le processus permettant d'aboutir à la forme de surface attendue consiste en la licence du matériel mélodique dérivative par le radical selon les affinités prosodiques qu'ils entretiennent :

(374)

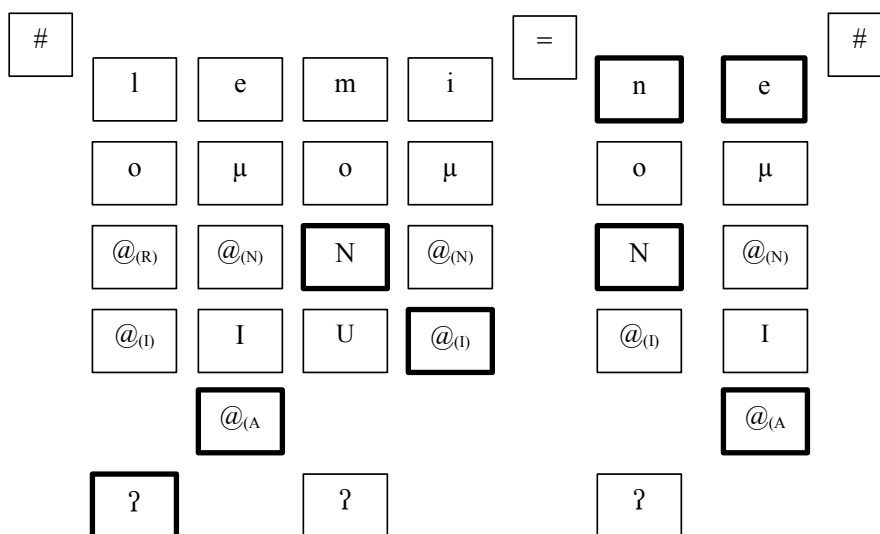
Augmentation moraïque de la base déficiente et licence du matériel mélodique dérivatif par affinité prosodique



Les deux consonnes licencient ainsi le matériel de |n| tandis que |e| licencie le matériel des désinences. La more finale du radical est restreinte dans ses possibilités de licence. Son caractère épenthétique et sa position font qu'elle ne peut licencier que du matériel neutre, ce qui exclue A de l'opération. Etant donné la similitude ou la faiblesse du matériel désinentiel par rapport à leur structure propre les sons |m| et |e| émergent sans changement. |r| est transformée en une occlusive par licence de l'élément occlusif de |n|, ce qui crée un conflit avec l'élément vibratile. En conséquence la dominance du segment passe à la matrice d'obstruction ce qui entraîne la désactivation de R. Le segment émerge en tant que latérale. La more épenthétique émerge sous la forme /i/, ayant licencie le matériel de |i|. La séquence désinentielle finale donne /e/. Le lexème émerge avec la configuration mélodique suivante:

(375)

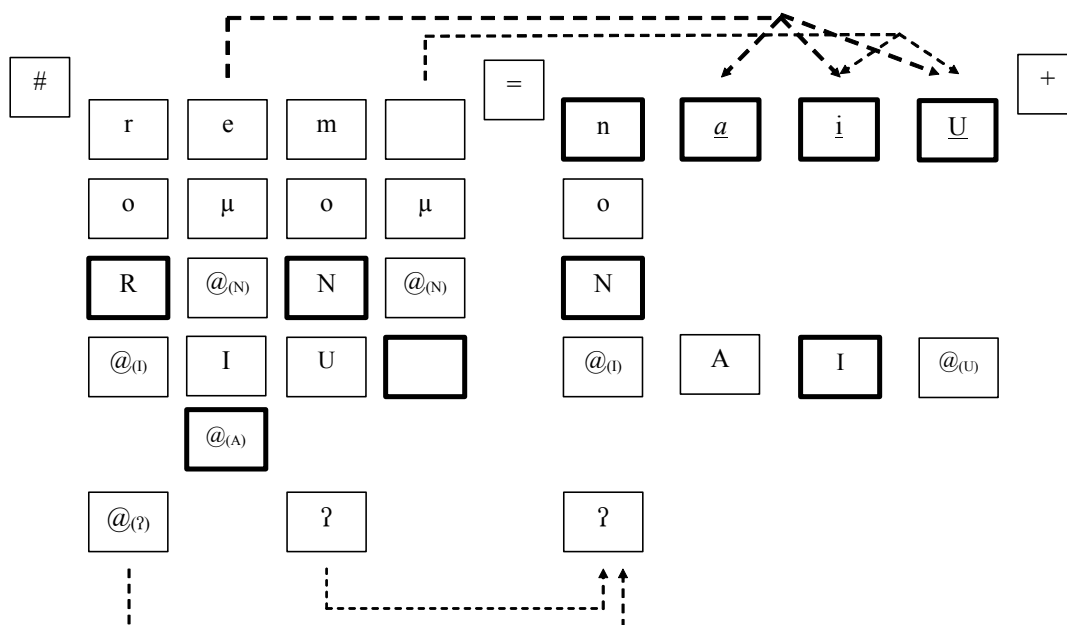
Surface



La pluralisation de *lemine* en *lemunu* indique que la dominance marquée est reportée au niveau flexionnel : Par conséquent la configuration mélodique du pluriel, constituée d'un élément neutre se propage à la dernière voyelle de la base :

(376)

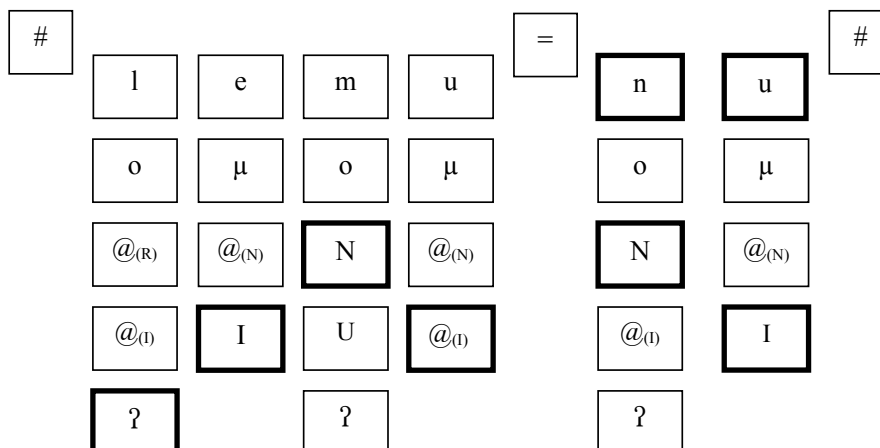
Augmentation moraïque de la base déficiente et licence du matériel mélodique dérivatif par affinité prosodique



Le conflit entre les deux éléments neutres du dérivatif tourne à l'avantage de @_(I), ce qui donne à la more épenthétique une résonance de surface labiale. Les autres processus d'assimilation ne créent pas de transformations visibles. La structure de surface du lexème pluralisé se présente comme suit :

(377)

Surface



La semi-racine |d| permet de dériver lorsqu'elle est précédée du lien morphémique un nom factitif. Le suffixe |n d a+i| peut être (généralement) glosé par « l'action de ». La base des lexèmes est verbale :

Exemples:

faccari nde faccarinde « traduction »
traduire

dugu nde dugunde « attente »
attendre

jiimi nde jiiminde « réponse »
répondre

La semi-racine |t| possède dans un contexte dérivatif une signification descriptive. Le suffixe |n t a+i| permet de désigner une personne ou une chose affectée par le signifié du radical. La désinence |a| est basique. |i| appartient au marqueur nominal.

Exemples:

jere nte jerinte « carnassier »
canine

kacce nte kaccinte « serpent »
corde

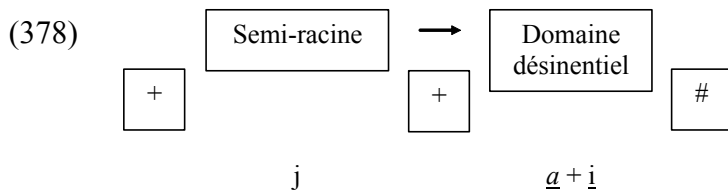
muumu nte muumunte « le muet »
être muet

dulli nte dullinte « l'affamé »
avoir faim

9.2.2 Suffixes simples

Une variante à la structure (372) est figurée par celle ci-dessous qui ne possède pas de lien morphémique. Une seule séquence dérivative correspondant à ce schéma a été recensée.

L'absence du lien morphémique s'explique par le type de limite de la semi-racine : alors que les autres semi-racines ont une limite initiale lexémique, |j| a une limite morphémique :

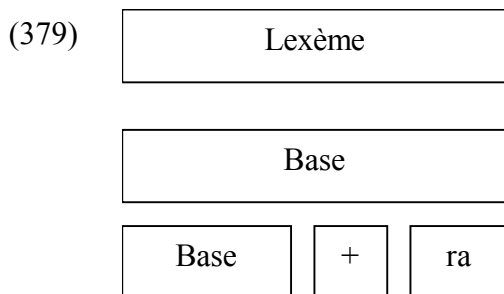


La combinaison directe à une racine est de ce fait possible. La semi-racine |j| possède un sémème emphatique qui dans un contexte dérivatif souligne le signifié exprimé par le radical. La signification du suffixe |j a+i| peut être glosée par « le fait de ». Le seul type de radical admis est verbal : Le catégorème nominal de la semi-racine permet de dériver un substantif .

Exemples:

tampi	je	tampije	« la fatigue »
<i>être fatigué</i>			
bire	je	bireje	« la vie »
<i>vivre</i>			
taga	je	tegeje	« le mur »
<i>construire</i>			

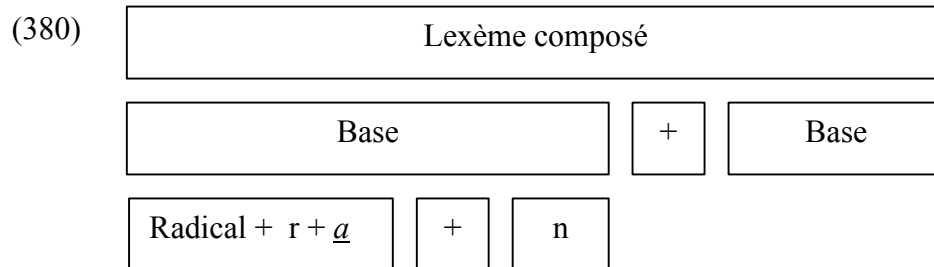
La semi racine |r| exprime le lieu. Elle entre en combinaison avec la désinence neutre |a| dans la formation de noms à connotation locative. Elle permet de former une base complexe par suffixation à une base ou une racine, selon le schème suivant :



Exemple

golli	ra	gollira	« lieu de travail »
<i>travail</i>			

La séquence |ra| attestée également en position interne en tant que suffixe de la première base d'un lexème complexe selon le schème suivant :

Exemple

j <i>i</i>	r <u>a</u>	n	gode	jirangode	« pot à boire »
<i>eau</i>	<i>lieu</i>	<i>LM</i>	<i>objet en métal</i>		

CONCLUSION

Les principaux résultats de cette étude sur le soninké sont résumés dans ce qui suit.

L'inventaire consonantique comprend deux classes principales de consonnes : Des consonnes complètes et des consonnes non spécifiées en voisement. La latérale du système s'avère être lexicalement une médiane dont la structure est réparée par rétablissement du rapport de dominance non marqué entre les matrices d'obstruction et de mode. Les glides se sont avérés être des sons sans matrices de mode lexicales ce qui explique qu'ils soient non quantitatifs au contact d'une consonne précédente. Le résultat de surface des interactions consonantiques repose sur un principe de force grammaticale dépendant du degré de sonorité des éléments qui les constituent et des contraintes directionnelles de propagation que la grammaire impose aux éléments. L'élément de bruit ne peut par exemple influencer l'élément nasal que dans la mesure où il le précède. Dans le cas contraire, l'assimilation ne se produit pas, ce qui permet l'émergence de prénasales.

L'inventaire vocalique compte cinq séries de voyelles : Des voyelles complètes à dominance et sans dominance fixée, des voyelles matricielles à dominance et sans dominance fixée et une voyelle élémentaire. La série des voyelles matricielles a permis de proposer une solution à l'élision des désinences sémiqes dans certaines conditions d'une part, et au fait qu'elles ne contribuent pas à la quantité segmentale des unités morphologiques auxquelles elles participent d'autre part. Les séries de voyelles sans dominance fixée sont largement déficitaires : Elles ne comprennent que des voyelles à timbre pharyngal. L'unique voyelle élémentaire du système a permis d'expliquer les changements de formes du morphème du pluriel. Les interactions vocaliques sont soumises à des règles d'affaiblissement dues à l'adjacence d'éléments aux statuts d'activation et de dominance différents d'une part et à des règles grammaticales de bonne formation d'autre part, qui permettent des amalgames entre éléments de résonance d'un même canal sans faire usage du mécanisme de licence. La position d'un élément neutre lui permet d'influer sur la configuration de surface d'un élément actif précédent en lui faisant par exemple perdre son statut de dominance.

L'inventaire tonal compte un registre abaissé et un niveau haut. Le soninké est lexicalement caractérisé par un système à registre marqué abaissé, ce qui fait du registre élevé le membre non marqué et du ton haut le segment épenthétique d'une opposition tonale binaire. Au plan lexical seul le registre abaissé est actif. Le niveau élevé ne peut se propager qu'en surface afin de réduire le degré de marque des tons bas. En dehors de leur contexte de propagation, les éléments marqués du système se différencient par leur direction de propagation : Le registre abaissé est à propagation progressive tandis que le niveau haut est à propagation régressive. Afin d'expliquer la structure élémentaire des tons de surface, des règles de propagation tonale ont été énoncées. De manière générale, les éléments tonals émergent selon un principe de force par position qui dépend de leur

alignement sur l'une des limites de leur domaine, compte tenu de la direction de propagation.

En ce qui concerne la morphologie, différentes propositions ont été faites qui divergent avec celles des travaux précédents sur le soninké. L'étude morphologique repose sur une conception détaillée de la structure sémantique et des schèmes d'énonciation pertinents pour l'identification des classes syntaxiques de lexèmes. Les différents types de sémèmes et leur association avec les deux catégorèmes disponibles ont été le préalable à l'identification des morphèmes et à l'établissement de séquences licites sémantiques et morphémiques.

La catégorie morphémique des désinences sémiques a permis d'enrichir l'inventaire d'unités composées d'une voyelle matricielle dont la productivité dans le système est très élevée. Ces morphèmes sont actifs aussi bien dans le système verbal que dans le système nominal et sont responsables du classement sémique des lexèmes auxquels ils sont suffixés. Les désinences sont, de manière isolée ou en complexe, responsables de la hiérarchisation substantivale et du potentiel argumental verbal. Elles ont un rôle de complément sémique de racines ou de bases sémantiquement et éventuellement phonologiquement incomplètes.

Différents auxiliaires de dérivation ont été identifiés parmi lesquels un changeur de catégorie ayant deux versions. La version active du morphème est une nasale possédant deux catégorèmes au rapport de dominance non fixé lexicalement. Il privilégie l'un de ses catégorèmes par gouvernement du morphème qui le licencie selon un mécanisme de polarisation, ce qui permet la formation de noms à partir de racines verbales. La version neutre du changeur est une voyelle complète qui est lexicalement affiliée à une more dominée. Elle est attestée principalement dans la formation de lexèmes à domaine dérivatif complexes.

Dans le domaine de la détermination, la contribution principale a été l'identification d'un morphème de complétude et de l'inférence de définitude qu'il permet. Ce morphème, qui est le seul de type exclusivement tonal que nous avons recensé, est un suffixe dont la structure lexicale ne comprend pas de limite finale. La grammaire pourvoit à sa réparation par suffixation épenthétique du lien morphémique nasal lorsque le morphème se trouve en position interne. En position finale par contre sa structure émerge telle quelle étant donné qu'une limite lexémique externe finale pourvoit à une émergence optimale.

Dans le système verbal une différence a été faite entre les formes de base et gérondivale d'un verbe. La forme de base correspond à la forme conjuguée d'un verbe. C'est celle qui est sélectionnée dans un énoncé à valeur d'accompli. Dans un énoncé à valeur d'inaccompli par contre le verbe n'est pas apte à occuper la position de noyau prédicatif du fait qu'il ne possède pas le sémème aspectuel adéquat. Il est remplacé dans cette fonction par un adverbe prédicatif et adopte une forme à dominance nominale : C'est celle que nous avons identifiée comme gérondif.

Différents types d'adverbes ont été identifiés. Dans leur grande majorité ils ont pour rôle de marquer un argument et sont à dominance nominale. Les adverbes prédicatifs sont les seuls à posséder un catégorème verbal dominant. Ils sont impliqués dans la prédication à valeur d'inaccompli.

Dans le système nominal la différence de structure sémantique entre noms propres et substantifs en soninké a été expliquée. Un accent particulier a été mis sur les différents schèmes de pluralisation des substantifs et sur la répartition dans leur structure du domaine désinentiel entre la base et le marqueur hiérarchique. Afin d'établir une logique et un lien entre les différents schèmes de répartition, une hypothèse sur leur évolution a été proposée.

Bien que ce travail soit principalement synchronique, des propositions ont été faites sur les scénarios d'évolution de certaines catégories du système. Certaines ont eu pour motivation la difficulté qu'il y avait à décrire la structure de certaines unités de la langue. Le système numéral et les noms de parenté ont des schèmes de pluralisation et de formation qui nous ont amené à les considérer comme des poches de résistance symptomatiques d'un fonctionnement révolu du morphème du pluriel et du changeur de catégorie. Dans certains cas comme celui des schèmes de formations substantivaux, il s'agissait d'organiser en un système logique les différentes configurations possibles. La ressemblance mélodique entre catégories différentes a été une autre motivation : Ainsi celle entre les désinences lexicales et les indices énonciatifs a permis d'énoncer une hypothèse sur leur formation impliquant le lien morphémique nasal.

BIBLIOGRAPHIE

Anderson, Ewen & Colin J Ewen 1987. *Principles of dependency phonology*. (Cambridge studies in linguistics; 47). Cambridge: Cambridge University Press.

Backley, Ph. & T. Takahashi 1996. Activate α : harmony without spreading. *University College London Working Papers in Linguistics* 8 .
(<http://www.phon.ucl.ac.uk/home/PUB/WPL/96papers/backley.pdf>)

Bagemihl, Bruce 1991. Syllable structure in Bella Coola. *Linguistic Inquiry*, Vol 22, Nr 4 : 589-646.

Baumann, H. 1975. *Die Völker Afrikas und ihre traditionellen Kulturen* (Studien zur Kulturkunde, 34). Wiesbaden : Franz Steiner.

Bendor Samuel, J. & R.L. Hartell 1989. *The Niger-Congo Languages. A classification and description of Africa's largest language Family*. Lanham,, New York & London: University Press of America.

Bimson, K.D. 1978. *Comparative Reconstruction of Proto-Northern-Western Mande*. Thèse de Doctorat. Los Angeles: University of California.

Bouquiaux, L. & J.M.C. Thomas 1987. *Enquête et description des langues à tradition orale (3 tomes)*. Paris: SELAF.

Bybee, Joan, Revere Perkins & William Pagliuca 1994. *The evolution of grammar: tense, aspect, and modality in the languages of the world*. Chicago: The University of Chicago Press.

Charrette, Monik 1991. *Conditions on phonological Government*. Cambridge University Press.

Chestermann, Andrew 1991. *On definiteness*. Cambridge: Cambridge University Press.

Conrad, Bent 1985. On the reference of proper names. *Acta Linguistica Hafniensia*, Vol.19, N°1.

Corbett, Greville, C. 2000. *Number*. Cambridge: Cambridge University Press.

Creissels, D. & C. Grégoire. 1993. La notion de ton marqué dans l'analyse d'une opposition binaire : Le cas du mandingue. *Journal of african languages and linguistics* 14 : 107-154

Creissels, Denis 1981. De la possibilité de rapprochements entre le songhay et les langues Niger-Congo (en particulier mandé). In Schadedeberg, & Bender 1981 : 307-327.

- Creissels, Denis** 1995. *Eléments de syntaxe générale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Dell, Francois & Mohamed Elmedlaoui** 1985. Syllabic consonants and syllabification in Imdlawn Tashlhyt Berber. *Journal of African Languages and Linguistics* 7. Holland: Foris Publications: 105-130.
- Dell, Francois & Mohamed Elmedlaoui** 1988. Syllabic consonants in Berber: some new evidence. *Journal of African Languages and Linguistics* 10. Holland: Foris Publications : 1-17.
- Diagana, Ousmane M.** 1980. *Approche phonologique et morphologique du parler sònîké de Kaédi*. Paris : Université René Descartes, Paris V.
- Diagana, Ousmane M.** 1995. *La langue soninkée Morphosyntaxe et sens*. Paris : L'Harmattan.
- Diagana, Yacouba** 1994. *Eléments de grammaire du soninke, Tomes 1&2*. Paris : Association Linguistique Africaine.
- Dwyer, D.** 1989. Mande. In Bendor & Hartell 1989: 46-65.
- Galtiers, G.** 1978. Classification révisée des langues du groupe mandé. *Journées d'études, langues et linguistique Manding, Orcemont, 5-7 juillet 1978. Communications, Vol.2*. Paris: 95-97.
- Goldsmith, J.** 1996. *The handbook of phonological theory*. Oxford: Blackwell.
- Greenberg, J.H.** 1963. *The languages of Africa*. New York & Baltimore: Wavelly.
- Harris, John** 1994. *English sound structure*. Oxford: Blackwell Publishers.
- Hayes Bruce** 1989. Compensatory lengthening in moraic phonology. *Linguistic Inquiry* 20: 253-306.
- Kager, René** 1999. *Optimality Theory*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kastenholz, Raimund** 1991/92. Comparative Mande Studies: State of the art. *Sprache und Geschichte in Afrika* 12/13 : 107-158.
- Kastenholz, Raimund** 1996. *Sprachgeschichte im West-Mande: Methoden und Rekonstruktionen*. Köln : Köppe Verlag.
- Kaye, Jonathan, Jean Lowenstamm & Jean Roger Vergnaud** 1985. The internal structure of phonological elements: a theory of charm and government. *Phonology Yearbook* 2. Cambridge : Cambridge University Press: 305-328.
- Köhler, O.** 1975. Geschichte und Probleme der Gliederung der Sprachen Afrikas, mit 9 Karten und 2 Abbildungen. In Baumann, 1975, Band I: 137-373.

- Ladefoged, Peter & Ian Maddieson** 1996. *The sounds of the World's languages*. Oxford: Blackwell Publishers.
- Lyons, Christopher** 1999. *Definiteness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mohanan, K.P.** 1986. The organization of grammar. *In* Goldsmith 1996: 24-69.
- Payne, David, L.** 1981 *The phonology and morphology of Axininca Campa* SIL
- Prince, Alan & Paul Smolensky** 1993. Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar. ROA-537, Rutgers Optimality Archive, <http://roa.rutgers.edu/>
- Schadeberg, T.C. & M.L. Bender** 1981. *Nilo-Saharan. Proceedings of the first Nilo-Saharan linguistics Colloquium, Leiden, September 8-10, 1980*. Dordrecht & Cinnaminson: Foris.
- Smelzer, Brad & Susan Smeltzer** 1997. *Lexique Soninké-Français*. Bamako: Société Internationale de Linguistique.
- Snider, Keith** 1999. *The geometry and features of tone*. Summer Institute of Linguistics.
- Spring, Cari** 1990 *Implication of Axininca Campa for prosodic morphology and reduplication* The university of Arizona
- Tesar, Bruce & Paul Smolensky** 1996. Learnability in Optimality Theory. ROA-156, Rutgers Optimality Archive, <http://roa.rutgers.edu/>
- Yip, Moira** 2002. *Tone*. Cambridge: Cambridge University Press.